This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

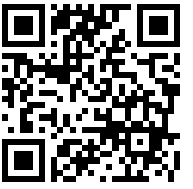

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

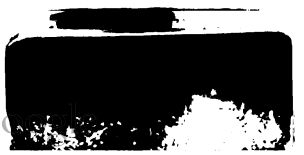

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

PHILOLOGIQUE ET HISTORIQUE

(JUSQU'À 1715)

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET SCIENTIFIQUES

Digitized by Google

Digitized by Google

MINISTÈRE

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

BULLETIN

PHILOLOGIQUE ET HISTORIQUE

(JUSQU'À 1715)

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET SCIENTIFIQUES

ANNÉES 1928 ET 1929

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ÉDITIONS ERNEST LEROUX, RUE BONAPARTE, 28

MDCCCCXXX

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

PHILOLOGIQUE ET HISTORIQUE

(JUSQU'À 1715)

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET SCIENTIFIQUES.

LISTE DES MEMBRES

DE LA SECTION DE PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE (JUSQU'À 1715)
DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET SCIENTIFIQUES[1].

Président :

M. Omont (Henri), membre de l'Institut, inspecteur général des Bibliothèques, conservateur à la Bibliothèque nationale, rue Saint-Ferdinand, 45 (XVII^e).

Vice-Président :

M. Langlois (Charles-Victor), membre de l'Institut, directeur des Archives, rue des Francs-Bourgeois, 60 (III^e).

Secrétaire :

M. Brunel (Clovis), professeur à l'École des Chartes, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études, boulevard Raspail, 246 (XIV^e).

Membres :

M. Auvray (Lucien), conservateur honoraire à la Bibliothèque nationale, rue de l'Arsenal, 15 (IV^e).

[1] Cette liste donne l'état du Comité à la date du 1^er janvier 1929.

GENERAL BOOKBINDING CO.
3594
QUALITY CONTROL MARK
Digitized by Google

MM.

Bar (Gaston de), ancien sous-directeur au Ministère de l'Instruction publique, 4 *bis*, avenue Gounod, à Croissy (Seine-et-Oise).

Bémont (Charles), membre de l'Institut, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études, rue Monsieur-le-Prince, 14 (VI^e^).

Courteault (Henri), conservateur aux Archives nationales, rue Denis-Poisson, 7 (XVII^e^).

Coville (Alfred), membre de l'Institut, directeur honoraire au Ministère de l'Instruction publique, rue Edmond-Valentin, 5 (VII^e^).

Jeanroy (Alfred), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études, rue Pierre-Nicole, 8 (V^e^).

Levillain (Léon), professeur à l'École des Chartes, avenue de la Muette, 87 (XVI^e^).

Lot (Ferdinand), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études, rue Boucicaut, 53, à Fontenay-aux-Roses (Seine).

Marichal (Paul), conservateur aux Archives nationales, avenue de Paris, 11, à Sceaux (Seine).

Martin (Olivier), professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris, rue de Varenne, 24 (VII^e^).

Mirot (Léon), conservateur adjoint aux Archives nationales, rue Cardinal-Mercier, 1 (IX^e^).

Rébelliau (Alfred), membre de l'Institut, directeur de la Fondation Thiers, rond-point Bugeaud, 5 (XVI^e^).

Thomas (Antoine), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, avenue Victor-Hugo, 32, à Bourg-la-Reine (Seine).

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU LUNDI 11 JANVIER 1928.

PRÉSIDENCE DE M. H. OMONT.

La séance est ouverte à 4 heures et le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT annonce en ces termes le décès de M. Alexandre Vidier, membre du Comité :

« Depuis sa dernière réunion, notre Section a fait une nouvelle perte particulièrement douloureuse. Notre collègue et ami M. Alexandre Vidier nous a été enlevé, le 29 décembre dernier, à 53 ans, alors que l'on pouvait attendre beaucoup encore de l'activité et du dévouement dont il a donné tant de preuves dans les différentes fonctions qu'il a successivement remplies.

« A sa sortie de l'École des Chartes, en 1898, il était entré à la Bibliothèque nationale sous les auspices de Léopold Delisle. Pendant quinze ans, il y fut l'un des plus actifs collaborateurs de la grande entreprise du *Catalogue général* et il était devenu conservateur adjoint au Département des Imprimés lorsqu'en 1913, il fut nommé inspecteur général des Bibliothèques et des Archives. Mobilisé dès le début de la guerre, on sait quel dévouement il apporta pendant quatre ans au Ministère de la Guerre comme chef adjoint du cabinet du sous-secrétaire d'État du Service de Santé, jusqu'à la fin des hostilités.

« Les services éminents rendus par notre regretté collègue dans l'inspection des Archives ont été excellemment rappelés sur sa tombe par le directeur de ce service, notre collègue M. Ch.-V. Langlois. Ceux qu'il a rendus à notre Comité ne sont pas moindres, et, s'il

Digitized by Google

n'appartenait à notre Section que depuis cinq ans, vous savez quelle importante et dévouée collaboration il apportait depuis plus de vingt ans à la *Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques* des Sociétés savantes. Son nom restera indissolublement lié à celui de Robert de Lasteyrie, l'initiateur de cette grande et si utile entreprise. Vous rappellerai-je encore ce que lui doit notre *Bulletin*, qu'il a enrichi en ces dernières années d'une *Chronique des Archives départementales*, et aussi ce dont lui ont été redevables nos séances mensuelles et celles de nos congrès annuels, à Paris et dans les départements, aux travaux desquels il prenait une part assidue et qu'il faisait bénéficier de son érudition. »

La Société académique de l'Oise demande une subvention pour la publication, par MM. le Dr V. Leblond et J. Tremblot, de *Documents notariés relatifs à l'histoire économique du Beauvaisis et du Vexin français*. M. Omont est chargé d'examiner cette demande.

La Section décide le dépôt aux archives de la communication de M. A. Destandau, *Extrait des minutes de Loÿs Quenin, notaire aux Baux, année 1570.*

Rendent compte :

M. Jeanroy, de l'ouvrage de M. Aug. Brun, *La langue française en Provence de Louis XIV au Félibrige*, et des *Mémoires de l'Institut d'études catalanes*, section philologique, vol. 1, fasc. 1 ;

M. Marichal, des *Mémoires de la Société d'émulation du Jura*, 2e série, t. IV (1926), et des *Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard*, t. XLIX (1927).

Sollicitée de donner son opinion sur la question des souscriptions ministérielles à des livres ne portant pas de millésime, la Section est d'avis de n'écarter que les livres ne portant pas d'une façon quelconque la date de leur publication.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Digitized by Google

SÉANCE DU LUNDI 6 FÉVRIER 1928.

PRÉSIDENCE DE M. H. OMONT.

La séance est ouverte à 4 heures et le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT adresse les félicitations de la Section à M. Coville, récemment élu membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

La Société d'histoire et d'archéologie *Les Trois Monts*, à Paris (XIVe), demande son inscription sur la liste des Sociétés savantes en rapports avec le Ministère de l'Instruction publique. M. BÉMONT est chargé d'un rapport sur cette demande.

Sont adressés en hommage les ouvrages suivants : E. Jovy, *Une contribution indirecte à l'histoire de Racine à La Ferté-Milon, de 1791 à 1801*; — abbé Perrod, *Vingtième Congrès de l'Association franc-comtoise à Champagnole, les 18 et 19 juillet 1927*.

Les remerciements de la Section sont adressés aux auteurs.

M. G. DU BAN entretient le Comité de la préparation du prochain Congrès des sociétés savantes.

Rendent compte :

M. AUVRAY, des *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, t. XXXVIII (1927), fasc. 3;

M. BÉMONT, de *La Revue historique et archéologique du Maine*, 2e série, t. VII (1927), n° 4, et du *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, t. XLVI (1927), nos 2 et 3;

M. BRUEL, de *Provincia*, t. VII (1927), nos 1 et 2;

Digitized by Google

M. Jeanroy, de *Neophilologus*, t. XXX (1928), fasc. 2;

M. Omont, des *Annales de la Société historique et archéologique de Saint-Malo*, 1925-1926.

Sur le rapport de M. Marichal, avis favorable est donné à la demande de subvention formée par la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine, à Metz, pour la publication du tome II de la *Chronique de Philippe de Vigneulles*.

Sur le rapport de M. Omont, avis favorable est également donné à la demande de subvention formée par la Société académique de l'Oise, pour la publication d'un recueil de *Documents notariés relatifs à l'histoire économique du Beauvaisis et du Vexin français*.

Il est procédé au vote pour la présentation à deux places vacantes de membres de la Section.

La séance est levée à 6 heures.

SÉANCE DU LUNDI 5 MARS 1928.

PRÉSIDENCE DE M. H. OMONT.

La séance est ouverte à 4 heures et le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Jeanroy s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion.

M. G. de Bar, au nom de M. le Directeur de l'Enseignement supérieur, qui regrette de ne pouvoir assister à la séance, présente à la Section son successeur à la tête du Bureau des sociétés savantes, M. Jacquemier, à qui M. le Président souhaite la bienvenue.

M. le Président exprime à M. G. de Bar les remerciements de la Section pour l'activité si vigilante avec laquelle il a longtemps collaboré à ses travaux. Il rappelle la publication de la Table du

Digitized by Google

Bulletin historique de 1882 à 1915 qui lui est due et le remercie également de la parfaite obligeance qu'ont toujours trouvée auprès de lui les membres de la Section.

M. le Dr R. Leclerc adresse en hommage son ouvrage : *Apothicaires Saint-Lois (XVIe-XVIIIe s.)*. Des remerciements lui seront adressés.

M. Bémont présente un rapport favorable, qu'adopte la Section, sur la demande formée par la Société d'histoire et d'archéologie *Les Trois Monts*, à Paris, pour être inscrite sur la liste des Sociétés savantes en rapports avec le Ministère de l'Instruction publique.

Rendent compte :

M. Bémont, du *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, t. XLII et XLIII (1926-1927); — du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. LIV (1927), n° 6; — *du Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, t. XIV (1927), n° 275;

M. Brunel, des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 2e série, t. XXV et XXVI (1925-1926);

M. Lecestre, des *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. LXIV (1927);

M. Marichal, de l'ouvrage de M. l'abbé Perrod, *Vingtième Congrès de l'Association franc-comtoise à Champagnole, 18-19 juillet 1927;*

M. Omont, des *Mémoires de la Société historique, littéraire et scientifique du Cher*, t. XXXVI (1927);

M. Thomas, des *Publications de la Société royale des Sciences humanistiques d'Upsal*, t. XXII (1927).

La Section consacre à la préparation du prochain Congrès des sociétés savantes la fin de la séance, qui est levée à 5 heures.

Digitized by Google

61e CONGRÈS

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS

À LILLE.

Le mardi 10 avril 1928 s'est ouvert, à 2 heures, dans la salle des fêtes de l'Université de Lille, le 61e Congrès des sociétés savantes de Paris et des départements, sous la présidence de M. Charles Lyon-Caen, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, président de la Section des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques, doyen honoraire de la Faculté de droit de l'Université de Paris, assisté de M. Gaston de Bar, ancien sous-directeur au Ministère et chef du Bureau des travaux historiques et scientifiques et des sociétés savantes, secrétaire général du Congrès.

M. Lyon-Caen a pris place sur l'estrade ayant à sa droite MM. René Cagnat, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; Adrien Blanchet, membre de l'Institut, Aulard, Gallois, Toutain, de La Roncière, Dehérain, membres du Comité des travaux historiques et scientifiques, et A. de Saint-Léger, membre non résidant du Comité; à sa gauche, MM. A. Châtelet, recteur de l'Académie de Lille; Sorre, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Lille; G. Blondel, Camille Bloch, Cl. Brunel, M. Delépine, membres du Comité des travaux historiques et scientifiques, et M. Dubuisson, architecte de la ville de Lille.

On remarquait dans l'assistance de nombreux délégués des compagnies savantes, parmi lesquels MM. Auvray et Froidevaux, membres du Comité des travaux historiques et scientifiques; Maige, doyen de la Faculté des sciences de l'Université de Lille; Bertrand et Jouniaux, professeurs à cette faculté; Favières et Bardou, adjoints au maire de Lille; Bruchet, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques; Gondin, vice-président de la Société de géographie de Lille; Gavel, directeur de l'École des beaux-arts de Lille, et le chanoine Leman, membre du Comité flamand.

Digitized by Google

Au nom du Ministre de l'Instruction publique, M. Lyon-Caen déclare ouvert le Congrès des sociétés savantes et donne lecture de l'arrêté ci-après, qui constitue les bureaux des sections :

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES BEAUX-ARTS ET DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE,

ARRÊTE :

M. LYON-CAEN (Charles), secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, président de la Section des sciences économique et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques, doyen honoraire de la Faculté de droit de l'Université de Paris, présidera la séance d'ouverture du Congrès des sociétés savantes, le mardi 10 avril prochain.

Suivant l'ordre de leurs travaux, MM. les délégués des sociétés savantes formeront des réunions distinctes dont les bureaux seront constitués ainsi qu'il suit ;

PHILOLOGIE ET HISTOIRE (jusqu'à 1715).

Président de la Section : M. H. OMONT.

Secrétaire : M. C. BRUNEL.

Présidence des séances :

Mardi 10 avril. — MM. H. Omont, membre de l'Institut, président de la Section, conservateur à la Bibliothèque nationale, inspecteur général des Bibliothèques, et P. Thomas, professeur au lycée de Lille, secrétaire général adjoint de la Société de géographie de Lille.

Mercredi 11 avril, matin. — MM. Ch. Bémont, membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques et scientifiques, directeur d'études à l'École pratique des hautes études, et R. Monier, agrégé près la Faculté de droit de l'Université de Lille.

Mercredi 11 avril, soir. — MM. A. Jeanroy, membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques et scientifiques, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, directeur d'études à l'École pratique des hautes études, et F. Piquet, professeur honoraire à la Faculté des lettres de l'Université de Lille.

.....

Fait à Paris, le 3 mars 1908.

ÉDOUARD HERRIOT.

Digitized by Google

M. LE PRÉSIDENT ajoute que quelques modifications ont été apportées à cet arrêté.

C'est ainsi que, dans la Section de philologie et d'histoire, M. Bémont s'étant excusé, M. R. Monier présidera seul la séance du mercredi matin.

M. Ch. LYON-CAEN donne alors la parole à M. CHÂTELET, recteur de l'Académie de Lille, qui souhaite la bienvenue dans les locaux de l'Université aux représentants des Sociétés savantes.

La parole est ensuite donnée à M. A. de SAINT-LÉGER, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Lille, président de la Commission historique du Nord, qui fait une conférence sur les transformations de la cité de Lille depuis le moyen âge jusqu'à l'époque contemporaine.

A son tour, M. DUBUISSON, architecte de Lille, donne des renseignements sur l'état actuel des travaux de la ville et sur les nouveaux projets de transformation et d'élargissement.

La séance est levée à 3 heures et demie et les membres du Congrès se rendent dans les salles qui ont été réservées aux travaux des différentes sections.

SECTION DE PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE (JUSQU'À 1715).

Séance du mardi 10 avril.

La séance est ouverte à 4 heures sous la présidence de MM. L. AUVRAY, membre du Comité, remplaçant M. Omont, empêché, et de M. P. THOMAS, membre de la Commission historique du départment du Nord, professeur au lycée de Lille.

M. M. BRUCHET, archiviste du département du Nord, expose la méthode suivie pour le répertoire des fonds religieux des Archives départementales.

Digitized by Google

Une première organisation par fonds a été faite de 1835 à 1848. Les titres importants ont été à cette époque classés chronologiquement dans des cartons. Les autres documents ont été répartis aussi par fonds dans les catégories : registres, liasses, plans.

Le classement chronologique exécuté sous la monarchie de Juillet a eu comme conséquence la destruction du dossier, qui doit constituer normalement la base d'une bonne organisation. Les vicissitudes du fonds de la Chambre des comptes, où la répartition méthodique des documents par les Godefroy (1668-1791) a été démolie par le système chronologique appliqué de 1835 à 1863, puis reconstituée, mais incomplètement, par MM. Dehaisnes et Finot (1872-1906), ont causé une perte de temps considérable et elles ont été une source de graves confusions.

Pour concilier les avantages des deux méthodes, chronologique et méthodique, l'archiviste du Nord, de 1914 à 1924, a établi, notamment pour les layettes des fonds bénédictins et cisterciens, des fiches analytiques des 26.214 documents de ces établissements, fiches comportant non seulement le dispositif de l'acte, mais des indications chronologiques, bibliographiques et sigillographiques. Dans chaque fonds les fiches ont été classées suivant un plan méthodique constant (il n'y avait pas d'anciens inventaires), munies des indications du classement nouveau et des concordances avec l'ancien classement. Le répertoire numérique a pu être ainsi dressé, basé sur six volumes in-folio d'inventaires analytiques détaillés. Ce répertoire comprend naturellement aussi l'indication des registres, liasses et plans intéressant chaque fonds. De précieux concours, ceux de M. Joseph Billioud et de Mme Lancien, ont permis de réaliser cette œuvre.

L'intérêt de la méthode adoptée consiste donc en la rédaction d'un inventaire préliminaire très détaillé, mais manuscrit, aboutissant à la synthèse représentée par un répertoire numérique qui donne, malgré sa brièveté, pour les articles des layettes, les indications suivantes : chancellerie de laquelle l'acte émane, objet, personnages intéressés, sceaux, etc.

En procédant à ces inventaires manuscrits analytiques détaillés, l'archiviste du Nord a renoué la tradition précieuse du Comité des chartes dont, à la fin du XVIIIe siècle, l'ancien conservateur du dépôt de la Chambre des comptes de Lille, Denis-Joseph Godefroy a été

Digitized by Google

le collaborateur et dont l'œuvre efficace rend des services quotidiens. Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des Pays-Bas sont encore aujourd'hui tenus de consulter les onze volumes de l'inventaire de Godefroy.

On s'est efforcé, au XX^e^ siècle, d'imiter cet exemple. Les 26.214 fiches des documents bénédictins et cisterciens du Nord, après avoir été recopiées dans un ordre méthodique, ont été refondues dans un ordre chronologique unique. On a pu aussi réaliser à la fois matériellement les avantages d'un classement méthodique et, sur fiches, ceux d'un ordre chronologique.

M. F. Creteur, membre de la Commission historique du département du Nord et de la Société d'émulation de Cambrai, lit une étude sur la reconstitution du diplôme érigeant Cambrai en duché (28 juin 1510). Il rappelle les conditions dans lesquelles la ville de Cambrai a été pillée et les archives municipales ont été détruites par les ennemis pendant la dernière guerre, malgré les mesures de sauvegarde et de protection prises par les autorités communales. Il présente la copie et la traduction du document, d'après ses anciennes notes, et expose les circonstances historiques à propos desquelles le diplôme a été accordé par l'empereur Maximilien.

M. J. de Font-Réaulx, archiviste de la Drôme, secrétaire de la Société d'archéologie et de statistique de ce département, a envoyé une note sur la campagne de Carloman contre Boson, en 880-882, qui aboutit à la prise de cette ville en septembre de cette dernière année [1].

M. R. Jouanne, archiviste départemental de l'Orne, fait une communication sur trois fragments d'un inventaire des titres de la Chambre des comptes de Blois, qu'il a trouvés dans des reliures, au cours d'une inspection d'archives communales.

Si le premier fragment présente surtout un intérêt domanial par les renseignements qu'il nous fournit sur le défrichement d'une partie de la forêt de Blois transformée en vignobles (1391-1404), les deux autres sont d'un intérêt historique plus général. Ils nous donnent l'analyse de vingt-huit traités « d'alliances et confédérations » conclus par les ducs d'Orléans de 1397 à 1441.

[1] Voir ci-après, p. 1.

Digitized by Google

Ces fragments appartiennent à un inventaire commencé en 1530 par ordre de François Ier et poursuivi en 1550, en vertu des lettres patentes de Henri II. M. Mirot, conservateur aux Archives nationales, a pu l'identifier en comparant les fragments mutilés aux manuscrits 405-406 de la Collection Moreau de la Bibliothèque nationale, qui sont la copie d'un original disparu vraisemblablement en 1792. M. Jouanne en a sauvé une épave à Saint-Sulpice-sur-Rille.

Bien qu'une grande partie des pièces analysées soient parvenues jusqu'à nous, l'intérêt de cet inventaire est certain. Il semble d'ailleurs que les historiens de Louis et Charles d'Orléans l'aient ignoré ou incomplètement utilisé; ce qui n'enlève au surplus aucun mérite aux ouvrages remarquables de MM. Jarry et P. Champion.

M. Brunel signale l'étude manuscrite consacrée aux archives de la Chambre des comptes de Blois par M. Tessier et M. le Dr Leclerc, demande l'explication de quelques anciens termes.

M. Ph. Lauer, membre de la Société des antiquaires de France, a envoyé une étude sur Clairambault et ses collections manuscrites conservées à la Bibliothèque nationale. M. Auvray en donne lecture[1].

M. le Dr Leclerc ajoute une remarque sur le nom de Clairambault porté par une famille de Saint-Lô.

M. le Secrétaire donne lecture d'un mémoire envoyé par M. G. de Manteyer, archiviste du département des Hautes-Alpes, sur la chevauchée du comte de Gapençais en Flandre (1304)[2].

A propos de cette communication dédiée par l'auteur à son ami Alexandre Vidier, inspecteur général des archives et bibliothèques, M. Brunel salue la mémoire de cet érudit qui prenait une part si active aux congrès des sociétés savantes et dont la perte récente est vivement regrettée.

La séance est levée à 5 heures 30.

[1] Voir ci-après, p. 7.
[2] Voir ci-après, p. 15.

Digitized by Google

Séance du mercredi 11 avril (matin).

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. R. Monier, professeur à la Faculté de droit de Lille. MM. Auvray, Blondel, Marion et Mirot, membres du Comité des travaux historiques, assistent à la séance.

M. J. Billioud, conservateur de la bibliothèque de la ville de Marseille, a envoyé une étude sur les marques de draps et de toiles transités par Marseille (1365-1476).

Dans les minutes des notaires de Marseille de la fin du quatorzième siècle, on relève trace du transit important des draps de Flandre qui, de cette ville, étaient ensuite réexportés en Orient. C'est par Marseille aussi que transitaient les toiles de Bourgogne.

M. M. Braure lit une étude sur « la vie rurale en Flandre wallonne d'après une enquête fiscale au temps du duc de Bourgogne, Philippe le Bon ».

L'histoire économique de la Flandre au moyen âge est assez bien connue aujourd'hui en ce qui concerne des villes importantes ou des industries déterminées, mais l'étude de la vie rurale a été négligée jusqu'ici. M. Braure montre qu'il y a, dans les registres d'enquêtes fiscales de l'ancienne Chambre des comptes de Lille, des documents économiques de premier ordre, qui permettraient de remplir en partie cette lacune.

Il a pris comme exemple l'enquête de 1449, et montre dans quelles conditions il y fut procédé, et quelles garanties elle offre à l'historien. Il donne un aperçu des renseignements précis et nombreux que l'on peut en tirer sur l'agriculture, les charges qui pesaient sur les terres, les ravages causés par la guerre, et généralement sur tout ce qui a trait à la vie du paysan à cette époque. L'abondance des données numériques permet même d'établir des statistiques avec une certaine précision.

M. Blondel ajoute, à titre de comparaison, certains faits recueillis en Bourgogne.

Digitized by Google

M. L. Fristot, membre de la Société d'archéologie lorraine, a envoyé une biographie d'Henriette de Lorraine, princesse de Phalsbourg, dont M. le Président donne lecture.

M. le Dr R. Leclerc, président de la Société d'archéologie, d'agriculture et d'histoire naturelle de la Manche, à Saint-Lô, présente une liste chronologique des membres des juridictions laïques à Saint-Lô et Coutances. Il l'a fait précéder d'un résumé de l'histoire des institutions en cause.

M. le Dr L. Lemaire, de la Commission historique du département du Nord, envoie une étude sur le rôle économique du port de Dunkerque, des origines à la domination française.

Il est de notion courante que, jusqu'à sa transformation complète sous la 3e République, Dunkerque n'avait été qu'un petit port de pêche. L'auteur, en s'appuyant sur des documents inédits, montre que, bien au contraire, ce port a joué un rôle économique important au moyen âge et sous la domination espagnole. Dès le XIVe siècle, il est en relations avec l'Espagne, l'Angleterre, et les pays du Nord. Il reçoit surtout des vins en grande quantité, des bières de Brême, du bois, etc. C'est en même temps un port de pêche qui fournit ses produits à toute la contrée. Sous la domination espagnole, ce rôle s'affirme d'autant plus qu'au début, Ostende et Nieuport sont aux mains des rebelles orangistes. Quand la pêche et le commerce ne peuvent plus s'exercer paisiblement, c'est la course qui fait affluer dans son port les marchandises les plus diverses. Mais à chaque fois que Dunkerque est arrachée à l'Espagne, ses marins s'exilent et la vie disparaît. Aussi ce port ne peut-il prendre le développement que sa situation géographique lui permettait d'escompter. Louis XIV en fait un port de guerre, et Dunkerque finit par payer par la démolition de son port le tort causé par ses corsaires à la marine britannique. Puis c'est le marasme au cours du XVIIIe siècle. Après un léger relèvement lors de la guerre d'Amérique, c'est de nouveau la désolation sous l'Empire à cause du blocus continental, si bien qu'au début du XIXe siècle, il ne mérite plus que cette réputation de petit port de pêche qui lui était restée jusqu'à nos jours.

M. J. de Pas, de la Société des antiquaires de la Morinie, lit une

Digitized by Google

communication sur les débouchés fluviaux et maritimes du Bas-Artois au moyen âge et jusqu'au XVIIIe siècle.

Du nord de l'Artois, le transit fluvial s'effectuait vers la mer par la rivière de l'Aa et ses affluents canalisés, soit, sur la rive droite, dans la Flandre maritime, le Colme et le canal de Bourbourg, et, sur la rive gauche, le Mardicq et la rivière d'Oye. Ces canaux communiquaient avec les ports de Calais, Gravelines, Dunkerque et, au delà, avec les autres ports, jusqu'à l'Escaut.

Pour l'Artois, Saint-Omer était la ville la plus reculée de l'intérieur du pays, où aboutissaient ces canaux et où se centralisait le commerce. Gravelines, située à une distance de 6 lieues et demie, se trouvait être son avant-port naturel, et, en 1441, le duc de Bourgogne concéda à cette ville la disposition et l'administration de ce port et de la rivière qui y accédait. Divers droits de péage et des terrains maritimes lui furent cédés, pour lui permettre de trouver des ressources destinées à faire face aux frais d'aménagement et d'entretien de cette voie fluviale.

Malgré ces dispositions, le port de Gravelines, mal orienté et exposé à un ensablement progressif, ne prospéra guère. Les campagnes militaires, qui eurent ce pays pour théâtre au XVIIe siècle, furent un grand obstacle à l'entretien des travaux, et, dans le premier quart du XVIIIe siècle, la ville de Saint-Omer, mise en demeure de faire procéder à de grosses réparations et améliorations, préféra renoncer à ses droits et abandonner ses terrains de Gravelines, trouvant plus avantageux d'être dégagée, à ce prix, des charges trop onéreuses qu'elle avait assumées.

Au delà de Saint-Omer, la navigation se trouvait barrée par une dénivellation de terrain qui séparait le bassin de l'Aa de celui de la Lys. Dès la fin du XVIe siècle, on se préoccupait de la possibilité de pratiquer une jonction entre ces deux bassins et éviter des transbordements pour les marchandises destinées à l'intérieur du pays. Divers projets furent proposés, étudiés et rejetés successivement, et ce n'est qu'au milieu du dix-huitième siècle que fut imposée et exécutée une solution définitive, qui créa la jonction attendue entre les différents tronçons des canaux de Flandre et d'Artois.

La séance est levée à midi.

Digitized by Google

Séance du mercredi 11 avril (soir).

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. A. Jeanroy, membre de l'Institut, et de M. F. Piquet, professeur à la Faculté des lettres de Lille. M. Courteault, membre du Comité, assiste à la séance.

M. H. Boone, de la Société d'émulation de Cambrai, lit une étude sur la formation ethnique du Cambrésis.

Autour d'une tribu originaire (où l'auteur croit reconnaître les *Centrones* de César), que successivement les Gaulois et les Romains avaient pénétrée et civilisée, divers éléments hétérogènes sont venus, au cours des temps, se fixer : colons germaniques, wendes et francs, sans compter les résidus des occupations étrangères et des colonisations ecclésiastiques. Le tout a formé le Cambrésis, après une longue période pendant laquelle l'assimilation eut des fortunes diverses vis-à-vis des barbares implantés en masse au cinquième siècle.

L'Église fut l'instrument de la fusion, mais son influence, si elle fut favorable en ce qui concerne les Francs, fut un obstacle en ce qui concerne les Wendes, et au total ces derniers, plus comprimés qu'assimilés, devinrent des mécontents traditionnels, à tel point qu'il en reste encore des traces de nos jours.

M. P. Braconnier, secrétaire général de la préfecture de la Vienne, a envoyé une étude intitulée : « Que reste-t-il de *l'aspect verbal* en français ? » Il considère l'influence des préverbes, de l'emploi spécial du réfléchi, et de l'emploi du semi-auxiliaire *aller* avec le participe présent.

M. le Dr R. Leclerc fait part au Congrès de deux études : Liste des régents du collège de Saint-Lô et Relevé des noms de personnes dans la région de Saint-Lô.

M. Jeanroy attire l'attention sur l'intérêt de cette dernière com-

Digitized by Google

munication. Il serait souhaitable que des monographies analogues fussent entreprises pour d'autres régions de la France.

M. le chanoine J.-M. MEUNIER, professeur à l'Institut catholique de Paris, directeur adjoint au laboratoire de phonétique expérimentale du Collège de France, membre de la Société de linguistique de Paris, a envoyé une communication sur le rhotacisme dans les parlers actuels du Nivernais, étudié sur place par la méthode graphique. Dans ce travail, l'auteur compare l'évolution, dans les langues indo-européennes, de *s* intervocalique, resté tel en sanscrit, mais devenu *r* en latin, et tombé en grec, aux transformations des parlers du Morvan, où *illos homines*, qui a fait *lez hommes* en français, aboutit dans presque tout l'arrondissement de Château-Chinon à *ler oumes*, ou bien *lar oumes*, et cela dans toutes les liaisons. Dans cette région, *lez autres, tez oies, mez amis* sont devenus : *lar ôt, tar ouas, mar émis*. Il ne faudrait pas voir dans ce changement de *z* en *r* une influence du Midi de la France, où cette évolution a été constatée dès les XIV^e^ et XV^e^ siècles. C'est une évolution spontanée, qui a pris naissance sur les plateaux mêmes du Morvan, indépendamment de toute influence.

Le *z* français en liaisons aboutit à *r* dans l'arrondissement de Château-Chinon, grâce à un effort plus grand de la langue. Dans une partie de la plaine on trouve, en effet, *mez enfants*, qui est devenu dans une autre partie *meh enfants* avec une petite aspiration, laquelle disparaît à mesure que l'on descend vers les bords de la Loire, où on entend *mé enfants* avec un *hiatus* bien marqué.

Toutes ces transformations sont démontrées au moyen de la méthode graphique. L'on voit clairement le travail de la langue pour *s, z, r, h*, ici augmenter, là diminuer peu à peu par un abaissement progressif de cet organe jusqu'au repos complet. Alors le *s* primitif a vécu.

M. PIQUET ajoute quelques remarques sur cette communication.

M. R. MONIER, professeur à la Faculté de droit de Lille, lit un étude sur un manuscrit peu connu du Livre Roisin.

Le n° 328 (ancien 214) de la bibliothèque municipale de la ville de Lille nous offre une excellente copie du Livre Roisin, le vieux coutumier lillois, qui ne paraît guère avoir été utilisée jusqu'ici. Le

Digitized by Google

n° 328 présente une importante lacune concernant les règles de l'arsin, mais les autres matières ont été fidèlement transcrites, et le n° 328 suit l'ordre du n° 719 (ancien 213) de la bibliothèque de la ville de Lille, qui est, sans doute, le plus ancien manuscrit du Livre Roisin que nous possédions. En particulier, on y rencontre la substitution, dans certaines formules, de la mention « du roi de Franche » au comte de Flandre, qui ne se retrouve pas dans le manuscrit publié par Brun Lavainne, ni dans les copies provenant de la même source. De même, le n° 719, le n° 328 et le n° 1001 des manuscrits de la bibliothèque de la Chambre des Députés sont les seules copies renfermant le tarif du longhet perçu au rivage de la Deûle.

Ce qui rend particulièrement précieux le n° 328, ce sont les lacunes du n° 719, qui sont plus importantes qu'on ne le croit généralement. Par suite de la perte du premier ou des premiers feuillets du n° 719, on avait cru que le livre de Jehan Roisin commençait, comme le manuscrit édité par Brun Lavainne, par des considérations générales sur la justice, suivies immédiatement de l'énumération des principales franchises des bourgeois. Il n'en est rien. En réalité, le manuscrit commençait par les serments qui dans le n° 719 ont été ajoutés après coup d'une écriture plus récente, après l'indication des franchises de la ville, pour combler la lacune causée par la perte des premiers feuillets.

Jehan Roisin commençait son exposé par l'énoncé du serment que le seigneur était obligé de prêter à la ville, avant de recevoir le serment de la ville de Lille, et cela s'explique aisément, si l'on songe que le but de la rédaction du livre Roisin, en 1297, était de mettre par écrit les privilèges de la ville, en vue de les faire reconnaître par le roi de France. Ensuite venaient les serments des divers magistrats municipaux, puis le tarif du « longhet au rivage de la Deûle », qui a été maladroitement placé en tête du folio 1 du n° 719 par un copiste du milieu ou de la fin du XIV^e^ siècle. Le n° 328 paraît présenter de grandes analogies avec le n° 1001 de la Chambre des députés, et les deux manuscrits semblent démontrer que les serments étaient en tête de l'œuvre de Roisin.

M. P. Thomas, de la Commission historique du Nord, étudie la *renenghe* de Flandre avant 1386.

Digitized by Google

Les archives permettent de préciser avec exactitude ce que fut jusqu'en 1386 la *renenghe* de Flandre ou, en d'autres termes, la reddition des comptes pour le domaine du comte de Flandre. Son importance financière resta grande, puisqu'en 1381 elle produit encore 27 p. 100 des recettes annuelles.

Jusqu'à la fin du XII^e^ siècle, son histoire est mal connue. Il semble que l'origine des rentes en nature, très nombreuses dans la partie la plus ancienne du comté, provienne du droit du comte franc de se faire nourrir par ses administrés. Au XI^e^ et XII^e^ siècle, la direction des finances flamandes est confiée au prévôt de Saint-Donat de Bruges; les rentes en nature sont perçues par des clercs, souvent appelés notaires. Une fois par an, en juin, ils rendent leurs comptes au prévôt de Saint-Donat, qui fait inscrire le résumé des opérations sur un acte latin appelé gros brief. Mais les comtes de Flandre ne s'accordent plus avec le prévôt dès la fin du XII^e^ siècle : pour les affaiblir, ils transforment leurs clercs-receveurs en hommes de fief.

De grands changements ont lieu aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles. Le domaine s'accroît de rentes nouvelles. Les comtes annulent l'autorité du prévôt de Saint-Donat. Ils se font représenter soit par des fonctionnaires nouveaux, receveur de Flandre, maître des comptes, contrôleur des comptes, bailli et procureur de la *renenghe*, soit par des commissions de délégués aux comptes. Au XIII^e^ siècle on crée la *renenghelle* pour connaître l'état complet du domaine.

La *renenghe*, telle qu'elle fonctionne alors, sert pour toutes les recettes domaniales. Souvent elle a lieu à Lille; elle se tient au début du mois de juillet et elle dure en principe une douzaine de jours. Les hommes de fief, appelés *hauts-renneurs*, dont les recettes sont inscrites au gros brief, comptent les premiers du lundi au vendredi inclus; ils convertissent en argent le produit de leurs recettes; ils discutent les recouvrements impossibles et arriérés (arrérages); ils n'apportent pas de comptes écrits. Le samedi et le dimanche, constitués en cour de justice, ils jugent les procès relatifs à leurs recettes et ceux où sont impliqués leurs membres en qualité de receveurs. Le lundi suivant, commencent les comptes des autres receveurs, qui se rendent par écrit devant les délégués du prince; l'opération ne dure que quelques jours. Après toute reddition de compte, le receveur de Flandre encaisse le reliquat et en devient responsable.

Digitized by Google

La *renenghe* de Flandre avait donc un rôle financier et judiciaire qui fut toujours strictement limité, contrairement aux théories des anciens auteurs.

La séance est levée à 5 heures.

SÉANCE GÉNÉRALE DE CLÔTURE.

Le samedi 14 avril 1928 a eu lieu, à 2 heures, dans la salle des fêtes de l'Université, sous la présidence de M. Albert Châtelet, recteur de l'Académie de Lille, remplaçant M. le Ministre de l'Instruction publique, empêché, la séance générale qui clôt, chaque année, le Congrès des sociétés savantes de Paris et des départements.

M. le Président a été reçu par MM. les membres du Comité des travaux historiques et scientifiques et des compagnies savantes de la région, et M. Gaston de Bar, secrétaire général du Congrès, ainsi que par MM. les doyens des Facultés et les professeurs de l'Université de Lille.

M. Châtelet a pris place sur l'estrade, ayant à sa droite MM. Gallois, professeur honoraire à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, Blondel, chargé de cours au Collège de France, membres du Comité des travaux historiques et scientifiques, ainsi que M. Duez, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Lille; à sa gauche, MM. Blanchet, membre de l'Institut et Toutain, membres du Comité des travaux historiques et scientifiques, ainsi que M. A. de Saint-Léger, membre non résidant du Comité, président de la Commission historique du Nord, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Lille.

Avaient également pris place sur l'estrade MM. Auvray, Courteault, membres du Comité des travaux historiques et scientifiques; Bruchet, membre non résidant du Comité; G. de Bar, secrétaire général du Congrès; Sorre, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Lille, etc.

En face se trouvaient M. Chavin, secrétaire général de la préfecture, remplaçant M. le préfet Hudelot, empêché; MM. Monier, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Lille; Piquet,

Digitized by Google

professeur honoraire à la Faculté des lettres; Jouniaux, professeur à la Faculté des sciences; Dubosc, président de la Société géologique du Nord, chargé de cours à la Faculté des sciences; Crépy, président de la Société de géographie de Lille; Hirsch, Jacob et Thomas, professeurs au lycée.

Dans l'assistance on remarquait MM. Bazeille, correspondant du Ministère; Braye, de la Société des lettres de Bar-le-Duc; Brénier, président de l'Association polytechnique de Marseille; Ed. de Camas, de la Société polymathique du Morbihan; Mme la directrice du lycée Fénelon; MM. Jouanne, archiviste du département de l'Orne; le commandant Lalance, de la Société française d'archéologie; le chanoine Leman; Poussereau, de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts; le commandant Quenedey, correspondant du Ministère; de Villemereuil; Werner, conservateur des musée et bibliothèque de Mulhouse.

M. LE PRÉSIDENT a ouvert la séance et donné la parole à M. Georges BLONDEL, qui a lu un discours sur la rationalisation industrielle [1].

M. LE PRÉSIDENT remercie M. G. Blondel et donne la parole à M. A. de SAINT-LÉGER qui retrace l'histoire des sociétés savantes du département du Nord et préconise leur fédération.

M. LE PRÉSIDENT remercie M. de Saint-Léger et les organisateurs du Congrès, et, après avoir présenté de hautes considérations philosophiques sur la Logique, rend hommage aux savants disparus depuis le précédent Congrès.

La séance est levée à 3 heures trois quarts.

[1] Ce discours et ceux de MM. A. de Saint-Léger et Châtelet ont été publiés suivant l'usage dans le *Journal Officiel* (17 avril 1920, p. 4432) et dans une brochure spéciale (Paris, 1928).

Digitized by Google

SÉANCE DU LUNDI 7 MAI 1928.

PRÉSIDENCE DE M. H. OMONT.

La séance est ouverte à 4 heures et le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Jacquemier donne lecture des arrêtés nommant membres de la Section MM. L. Levillain, professeur à l'École des Chartes, et L. Mirot, conservateur adjoint aux Archives nationales. M. le Président leur souhaite la bienvenue.

M. Jacquemier donne également lecture de l'arrêté ministériel qui maintient M. de Bar dans les fonctions de membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques. M. le Président se félicite que la retraite de M. de Bar n'ait pas interrompu la collaboration précieuse qu'il apporte à la Section.

M. É. Deville, correspondant du Comité, à Lisieux, envoie en communication, pour être remis à la Bibliothèque nationale, des fragments de comptes de l'écurie de François Ier trouvés dans d'anciennes reliures. M. Omont est chargé de les examiner.

Les ouvrages suivants sont adressés en hommage : *Les Archives de Trans-en-Provence*, revue de documentation et de recherches, publiée sous la direction de J. Barlos, t. Ier (1928), n° 2; — Piétresson de Saint-Aubin, *La juridiction consulaire de Troyes;* — Hérelle, *Répertoire du Théatre tragique basque.*

Les remerciements du Comité sont adressés aux auteurs.

Rendent compte :

M. Bémont, du *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, t. XIV (1927), n° 276; — du *Bulletin de la Société historique*

Digitized by Google

et archéologique de l'Orne, t. XLVI (1927), n° 4; — de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. XLIII (1928), n^os^ 1 et 2;

M. Brunel, des *Comptes rendus et mémoires du Comité historique et archéologique de Noyon*, t. XXV (1927), n° 1, et des *Annales de Provence*, 1924 à 1926;

M. Courteault, des ouvrages du D^r^ Leclerc : *Éloge de Guillaume Manquest; — Le protestantisme à Saint-Lô; — Apothicaires Saint-Lois;*

M. Jeanroy, des *Mémoires de l'Institut d'études catalanes*, section philologique, t. I (1926), fasc. II; — des *Flors del Gay Saber*, par Joseph Anglade; — du *Bulletin de la Société archéologique et littéraire de Béziers*, 3^e^ série, t. XIII (1926 et 1927), n° 1; — et de *Neophilologus*, avril 1928;

M. Omont, du *Dictionnaire historique et archéologique de la Picardie*, t. IV (arrond. de Montdidier); — et des *Procès-verbaux de la Société historique de Compiègne*, t. XXIX (1926).

M. Rébelliau, de l'ouvrage de M. E. Jovy, *Une contribution indirecte à l'histoire de Racine à la Ferté-Milon, de 1791 à 1801*.

Les membres de la Section ayant pris part au Congrès des sociétés savantes rendent compte de ce congrès.

La séance est levée à 5 heures.

SÉANCE DU LUNDI 4 JUIN 1928.

PRÉSIDENCE DE M. H. OMONT.

La séance est ouverte à quatre heures et le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Bémont s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion.

Digitized by Google

La Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis demande une subvention pour publier le tome II des Lettres de Michel Begon, édition entreprise par M. Dangibeaud. M. Courteault est chargé de présenter un rapport sur la question.

La Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne demande une subvention pour publier l'ouvrage de M. Pocquet du Haut-Jussé sur François II, duc de Bretagne, et l'Angleterre. M. Olivier Martin est chargé de présenter un rapport sur cette demande.

Rendent compte :

M. Brunel, du *Bulletin de la Diana*, t. XXIII (1927), n° 1;

M. Courteault, du *Répertoire du théâtre tragique basque*, par M. Hérelle, et des *Archives de Trans-en-Provence*, revue publiée par M. Barlos, t. I (1928).

M. Lecestre, des *Mémoires de l'Académie chablaisienne*, t. XXXVI (1926-1927);

M. Olivier Martin, de l'ouvrage de M. Piétresson de Saint-Aubin, *La juridiction consulaire de Troyes*.

M. Omont fait part du contenu des six fragments de manuscrits, utilisés comme couvertures de registres, et offerts à la Bibliothèque nationale par M. Deville, par l'intermédiaire du Comité. Ce sont des épaves d'un des deux comptes de l'Écurie royale sous François Ier (1525). On y rencontre les noms de divers fournisseurs de harnachements et des mentions utiles sur l'organisation de l'Écurie royale. Le tout, sans intérêt bien grand, n'en mérite pas moins des remerciements à M. Deville à qui la Bibliothèque nationale est déjà redevable de plusieurs dons.

M. Jacquemier rend compte de l'avancement des diverses publications contrôlées par la Section.

La séance est levée à 5 heures.

Digitized by Google

SÉANCE DU LUNDI 5 NOVEMBRE 1928.

PRÉSIDENCE DE M. H. OMONT.

La séance est ouverte à 4 heures et le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Président annonce le décès de M. Alphonse Aulard, membre du Comité :

« Notre regretté collègue, M. Aulard, appartenait depuis 1894 à la Section d'histoire du Comité, mais sa studieuse activité a été presque exclusivement réservée, jusqu'à ses derniers jours, à l'une des autres sections du Comité, la Section d'histoire moderne. De celle-ci il avait été en quelque sorte l'initiateur et il la présidait depuis de longues années avec une autorité universellement reconnue. C'est devant cette section que seront appréciés les mérites de l'homme et du savant dont l'infatigable et prodigieux labeur a renouvelé par d'innombrables livres et articles l'histoire de la Révolution française. Aussi me contenterai-je ici de vous rappeler seulement les titres de ses deux thèses de doctorat ès lettres, consacrées, l'une au poète et polygraphe italien de la première moitié du XIXe siècle, Giacomo Leopardi; l'autre à l'orateur et historien latin Asinius Pollion, contemporain de César et de Cicéron. Déjà, en 1877, ces deux volumes faisaient présager, dans un domaine encore éloigné de nos propres études, le futur mérite de son œuvre historique. Aux regrets unanimes qui seront prochainement exprimés devant la Section d'histoire moderne, vous me permettrez dès maintenant de joindre en votre nom, les nôtres, qui ne sont ni moins sincères, ni moins profonds. »

Il est fait part de la correspondance.

En réponse à une demande adressée sur l'initiative du Comité, M. l'Administrateur de la Bibliothèque nationale fait connaître qu'en-

Digitized by Google

viron 85 p. 100 des livres français qui paraissent portent l'indication de l'année de leur publication.

Sont adressés en hommage les ouvrages suivants : Chanoine A. Durville, *De la déformation officielle des noms de lieux*, et *Anne de Bretagne et ses souvenirs conservés au Musée Dobrée*; — Académie de Dijon, *Saint Bernard et son temps*.

Les remerciements de la Section seront adressés aux donateurs.

En vue des prochains Congrès des sociétés savantes, la Section choisit Clermont-Ferrand comme siège du Congrès de 1930. Une discussion s'engage sur les moyens d'amener une plus grande fréquentation des Congrès. M. le Président pense que l'organisation de logements à prix réduits, dans les internats des établissements d'instruction publique par exemple, le développement des excursions et réceptions qui accompagnent les Congrès, de plus nombreuses distinctions honorifiques accordées aux congressistes pourraient porter remède à la situation actuelle. M. Rébelliau est d'avis qu'il y aurait le plus grand profit à consulter par une circulaire les Sociétés savantes sur les causes et les remèdes de l'abandon des Congrès. M. Coville fait ressortir l'avantage que pourrait offrir pour la réalisation des mesures proposées la collaboration de l'administration de l'Instruction publique, et, en particulier, des recteurs. La Section décide que ces observations, auxquelles elle s'associe, seront transmises à la Commission centrale.

Rendent compte :

M. Auvray, du *Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire de l'Orléanais*, t. XX, n° 226;

M. Bémont, du *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie du Périgord*, t. LV (1928); — des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XLVII (1925); — du *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de la Charente*, 1926-1927; — du *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie*, t. XIV (1928); — des *Trois Monts*, *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie du XIV^e arr.*, 1927-1928; — du *Bulletin de la Commission d'archéologie et*

Digitized by Google

d'histoire de la Mayenne, t. XLIII (1927), — des *Archives historiques du Poitou*, t. XLVI, — du *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de l'Orne*, t. XLVII (1928); — des *Annales de la Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain*, 1925.

Sur le rapport de M. COURTEAULT, avis favorable est donné à la demande de subvention présentée par la Société des Archives historiques de Saintonge et d'Aunis, pour la publication du tome II des lettres de Michel Begon.

Sur le rapport de M. Olivier MARTIN, avis favorable est également donné à la demande de subvention présentée par la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne pour la publication d'une étude de M. Pocquet du-Haut-Jussé sur François II, duc de Bretagne.

Sur le rapport immédiat de M. COURTEAULT l'insertion d'une communication envoyée par M. Gouron sur Étienne de Borda est admise dans le *Bulletin* [1].

La séance est levée à 6 heures.

SÉANCE DU LUNDI 3 DÉCEMBRE 1928.

PRÉSIDENCE DE M. H. OMONT.

La séance est ouverte à 4 heures.

MM. BRUNEL et JACQUEMIER, souffrants, et M. RÉBELLIAU s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. COURTEAULT remplace M. le Secrétaire absent.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de M. LECESTRE, qui, prenant sa retraite et quittant définitivement Paris, adresse sa dé-

[1] Voir ci-après, p. 25.

Digitized by Google

mission de membre résidant et exprime ses regrets de ne pouvoir plus s'associer désormais aux travaux du Comité. Ces regrets sont unanimement partagés par tous les membres du Comité, qui garderont le souvenir de la trop courte collaboration du savant qui les quitte.

Rendent compte :

M. Auvray, du *Bulletin de la Société dunoise d'archéologie, sciences et arts*, avril 1927 à janvier 1928;

M. Bémont, de la *Revue historique et archéologique du Maine*, t. VIII, 2e et 3e livraisons;

M. Courteault, des *Archives de Trans-en-Provence*, juin et septembre 1928, nos 3 et 4;

M. Jeanroy, du *Neophilologus*, 1er juillet et 1er octobre 1928; — du *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers*, 2e livraison de 1927; — du *Bulletin de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts et de la Société des études du Couserans*, t. XVII, n° 4;

M. Marichal, de l'ouvrage du chanoine Durville, sur la *Déformation officielle des noms de lieux*; — des *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 3e série, t. VII et VIII; — des *Annales de la Société historique de Chateau-Thierry*, années 1926-1927; — du *Bulletin de la Société Belfortaine d'émulation*, n° 42 (1927-1928); — du *Bulletin de la Société d'émulation du Doubs*, 9e série, année 1927; — du tome LXVII des *Mémoires* et du tome XXII du *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine;* — du *Bulletin de la Société d'émulation des Vosges*, juillet 1928; — du *Bulletin du Musée historique de Mulhouse*, t. XLVII (1927);

M. Olivier Martin, de l'ouvrage du chanoine Durville, sur *Anne de Bretagne et ses souvenirs, conservés au Musée Dobrée*, à Nantes;

M. Mirot, des *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, t. XXIII, juin-décembre 1927;

M. Omont, des *Procès-verbaux de la Société historique de Compiègne*, t. XXX (1927);

c.

Digitized by Google

La Section arrête ses propositions pour les distinctions honorifiques à décerner à l'occasion du prochain Congrès des sociétés savantes.

Il est procédé au vote pour la présentation de deux membres de la Section, en remplacement de MM. Aulard et Vidier.

La séance est levée à 6 heures.

SÉANCE DU LUNDI 7 JANVIER 1929.

PRÉSIDENCE DE M. H. OMONT.

La séance est ouverte à quatre heures et, en raison du petit nombre de membres présents, l'ordre du jour est reporté à la séance suivante.

SÉANCE DU LUNDI 4 FÉVRIER 1929.

PRÉSIDENCE DE M. H. OMONT.

La séance est ouverte à quatre heures.

M. Brunel, souffrant, s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion. M. Samaran le remplace comme secrétaire de la séance.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Viard, conservateur aux Archives nationales, et à M. Samaran, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études, récemment nommés membres de la Section.

Digitized by Google

Il fait part en ces termes de la mort de notre regretté collègue M. René Fage :

« Le Comité d'histoire aussi bien que le Comité d'archéologie ressentiront douloureusement la perte de M. René Fage, membre honoraire du Comité et correspondant de l'Institut, qui s'est éteint à Neuilly, le 7 janvier dernier, à l'âge de 81 ans. Né à Tulle, le 3 juin 1848, pendant de longues années avocat et bâtonnier de l'Ordre à Tulle, il a été en Limousin et à Paris, l'infatigable historien de sa province et de sa ville natales, où il repose aujourd'hui. Depuis 1871 jusqu'aux derniers mois de l'an dernier sont sortis de sa plume plusieurs bons volumes d'histoire locale qui resteront et d'innombrables brochures, aussi instructives qu'agréables à lire, la plupart extraites des Bulletins du Comité, de ceux de la Société française d'archéologie et de plusieurs sociétés savantes de Limoges et de Tulle. Tous ceux qui l'ont connu, dont nous sommes plusieurs ici, conserveront toujours le souvenir de son aménité, de l'agrément et de la variété de son érudition. »

M. J. Dufour propose de publier le Dictionnaire topographique du département de la Loire. Le projet est admis en principe.

La communication de M. R. Fawtier, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux : *Un compte des menues dépenses de l'Hôtel du Roi pour l'année 1337*, est renvoyée à l'examen de M. Viard.

M. Lesort, membre non résidant du Comité, annonce qu'il a projeté d'organiser une excursion aux environs de Paris à l'occasion du prochain Congrès des Sociétés savantes. La Section approuve ce projet.

La revue *Zeitschrift für Ortsnamen-Forschung* désire recevoir les Dictionnaires topographiques de la Côte-d'Or et du Cher. Avis favorable est donné à cette demande.

Les ouvrages suivants sont adressés en hommage : J. Soyer, *Les actes des souverains antérieurs au XIV^e^ siècle, conservés dans les Archives départementales du Loiret*, et *Le nom primitif de la rivière orléanaise du Gers*; — J. Melander, *Étude sur l'ancienne abréviation des pronoms personnels régimes dans les langues romanes*. Les remerciements du Comité seront adressés aux auteurs.

Digitized by Google

Rendent compte :

M. Auvray, des *Monumenta Germaniae historica, Epistolae selectae*, t. IV;

M. Bémont, du *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, t. XLVIII n° 2 (1928), — du *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, 2e série, t. XLIV (1927);

M. Courteault, du *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ile-et-Vilaine*, t. LIV (1927);

M. Coville, de *Saint-Bernard et son temps*, publication de l'Académie... de Dijon;

M. Marichal, des *Mémoires de la Société d'émulation du Jura*, 2e série, t. III.

Sur le rapport de M. Omont, avis favorable est donné à la demande de subvention présentée par la Société d'histoire de Normandie, pour la publication du *Recueil des ordonnances de l'Échiquier de Normandie*, de 1308 à 1497.

La séance est levée à cinq heures.

SÉANCE DU LUNDI 4 MARS 1929.

PRÉSIDENCE DE M. H. OMONT.

La séance est ouverte à quatre heures, et les procès-verbaux des séances des 7 décembre 1928, 7 janvier et 4 février 1929 sont lus et adoptés.

MM. Jeanroy et Mirot s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion.

M. Burguburu, correspondant du Ministère, fait part de son projet d'un Dictionnaire de métrologie française et demande l'avis du Comité. La question est renvoyée à la Section d'archéologie.

Digitized by Google

Sont adressés en hommage, les ouvrages suivants : E. Darras, *Le prieuré grandmontain... du Meynel-les-Mafflers*; — A. Pommier, *Notes sur une famille du Gâtinais, les Pelevin*. Les remerciements du Comité seront adressés aux auteurs.

La Section procède à la présentation de deux membres titulaires en remplacement de MM. Leclerc et Bouché-Leclercq.

La séance est levée à cinq heures et demie.

62e CONGRÈS

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS

À LA SORBONNE.

Le mardi 9 avril 1929, à deux heures, dans l'amphithéâtre Richelieu, à la Sorbonne, s'est ouvert le 62e congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements, sous la présidence de M. Émile Bourgeois, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, assisté de MM. René Cagnat, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur au Collège de France; Charles Achard, secrétaire général de l'Académie de médecine, membre de l'Académie des sciences; Paul Fournier, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris; Guillaume Bigourdan, membre de l'Institut; Charles Bémont, membre de l'Institut, directeur d'Études à l'École des Hautes Études; Adrien Blanchet, membre de l'Institut; Louis Joubin, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle; le docteur Louis Capitan, membre de l'Académie de médecine, chargé de cours au Collège de France; MM. L. Auvray, G. de Bar, Camille Bloch, Clovis Brunel, L. Gallois, Ch. de La Roncière, L. Levillain, G. Renard, Ch. Schmidt, J. Toutain, membres du Comité des travaux historiques et scientifiques; Raoul Jacquemier, chef du Bureau des travaux historiques et des sociétés savantes, secrétaire du Comité.

Digitized by Google

On remarquait dans l'assistance de nombreux érudits et des délégués des compagnies savantes, parmi lesquels MM. H. Archolski, T. Bazeille, l'abbé F. Blanquart, P.-M. Bondois, A. Cabrol, G. Chrismant, H. Corot, E. Darras, C. Davillé, A. Defresne, J. Durieux, l'abbé Favret, H. Gaillard, Mme L. Guignard, MM. Guillaumin, H. Héron de Villefosse, E. Houth, Juge, Laféteur, le commandant Lalance, P. Leclerc, le général Lhomme, F. Lorin, Mlle E. Maillard, MM. le chanoine J.-M. Meunier, le docteur H. de Miranda, Potignon, L.-M. Poussereau, l'abbé Perrod, L. Plancouard, G. Poisson, Ch.-P. Prévost, Verneaux, A. de Villemereuil, L.-G. Werner, etc.

Au nom du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, M. Émile Bourgeois déclare ouvert le Congrès des Sociétés savantes et donne lecture de l'arrêté ci-après qui constitue les bureaux des sections :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Arrête :

M. Bourgeois (Émile), membre de l'Institut, président de la Section d'histoire moderne (depuis 1715) et d'histoire contemporaine du Comité des travaux historiques et scientifiques, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, présidera la séance d'ouverture du Congrès des Sociétés savantes, le mardi 2 avril 1929.

Suivant l'ordre de leurs travaux, MM. les délégués des Sociétés savantes formeront des réunions distinctes dont les bureaux seront constitués ainsi qu'il suit :

PHILOLOGIE ET HISTOIRE (JUSQU'A 1715).

Président de la section : M. Henri Omont.

Secrétaire : M. Clovis Brunel.

Présidence des séances.

Mardi 2 avril. — M. Charles Bémont, membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Mercredi 3 avril, matin. — M. Henri Omont, membre de l'Institut, président de la Section.

Digitized by Google

Mercredi 3 avril, soir. — M. P. Marichal, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques.

....

Fait à Paris, le 19 mars 1929.

Pierre Marraud.

M. le Président souhaite alors la bienvenue aux congressistes, et les invite à se rendre dans les locaux réservés aux séances des diverses sections.

La séance est levée à deux heures et demie.

SECTION DE PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE (JUSQU'À 1715).

Séance du mardi 2 avril 1929.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Bémont, membre de l'Institut. M. P. Fournier, membre de l'Institut, MM. Auvray, Levillain et Marichal, membres du Comité des travaux historiques et scientifiques, assistent à la réunion.

M. L. Bigard, de la Commission départementale des antiquités et des arts de Seine-et-Oise, expose les origines de la ville de Rueil.

On croit généralement que Rueil est un simple écart de Nanterre, mais cette opinion ne tient pas compte de la situation du lieu et des conditions de l'habitat dans la région. La première agglomération humaine a dû se fixer non à Nanterre, facilement submergée dans les inondations, mais sur la falaise de Rueil. Les conditions économiques nécessaires à la vie ont été réunies à Rueil avant de l'être à Nanterre.

La première mention de cette dernière localité apparaît dans un texte du cinquième siècle. Peu après on rencontra le premier texte donnant le nom de Rueil. L'église paroissiale était bien à

Digitized by Google

Nanterre, mais une « villa » était à Rueil, c'est-à-dire un vaste domaine, jouissant d'une organisation déjà ancienne. La suprématie religieuse de Nanterre s'explique par le culte de sainte Geneviève.

M. le chanoine MEUNIER fait observer que les noms de ces deux localités sont tous deux celtiques.

M. P.-M. BONDOIS, de la Société de l'École des Chartes, lit une étude sur la garenne de Saint-Germain-en-Laye et le terroir de Croissy-sur-Seine en 1660 [1].

M. BIGARD ajoute qu'à la fin du XVIII[e] siècle on retrouve des vestiges de la clôture de la garenne. M. BÉMONT se rappelle avoir encore vu le mur qui entourait la forêt de Croissy.

Le Père A. CALLEBAUT fait une communication sur le séjour de Duns Scot à l'Université de Paris.

Le franciscain Jean Duns Scot, né en Écosse, vers 1265, fut ordonné prêtre le 17 mars 1291 à Northampton (diocèse de Lincoln) et vint un peu plus tard étudier la théologie durant quatre années (1293-1297) à l'Université de Paris, sous la direction de maître Pierre du Quesnoy. Il assista ainsi au premier différend entre Philippe-le-Bel et Boniface VIII et vit de près la mainmise des Colonna et des légistes sur l'Université de Paris. Il revint comme bachelier pour exposer les *Sentences* à l'université en 1302, mais fut expulsé le 25 juin 1303, avec quatre-vingts franciscains pour avoir refusé de soutenir l'illégitimité du pape Boniface VIII. Il revint une troisième fois, en 1304, pour prendre le doctorat vers Pâques 1305.

A Paris, il soutint contre toute l'Université la thèse de l'Immaculée Conception, que Guillaume Hotot, maître normand, prêcha après lui, à toute l'Université réunie chez les Mineurs, le 8 décembre 1308. De là le dépit de maître Jean de Pouilly, allié des légistes, dépit qui trahit, peut-être, l'inspirateur de l'éloignement du Docteur Marial, vers juillet 1307.

Le dernier départ de Scot coïncide avec les préparatifs du procès des Templiers (juin-septembre 1307).

M. le PRÉSIDENT et M. FOURNIER soulignent l'intérêt de cette lecture.

[1] Voir ci-après, p. 91.

Digitized by Google

M. P. Coquelle, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, présente une notice sur six testaments de bourgeois de Meulan; le plus ancien est celui de dame Robine Raulet, de 1498, qui laisse la jouissance de ses biens à son mari, pour revenir après lui à la fabrique de Saint-Nicolas de Meulan.

Ces testaments, qui sont très étendus, permettent de se faire une idée assez précise des vues successorales des bourgeois de la banlieue parisienne au XVI^e^ siècle.

M. J. Hatt, de la Société de l'histoire de France, fait une communication sur L.-A. de Harlay, intendant d'Alsace.

De 1724 à 1728, Louis-Achille-Auguste de Harlay, comte de Cély, le dernier rejeton de cette illustre famille de robe, fut intendant de justice, police et finances en Alsace. Sa correspondance, qui est conservée à la Bibliothèque nationale (fonds français, nouvelles acquisitions n^os^ 2600 et suivants), est intéressante par les renseignements qu'elle nous donne et par l'enseignement qui s'en dégage.

Concilier l'intérêt du roi et le respect des traditions de ses administrés, tel a été le souci constant de M. de Harlay. Soixante ans plus tard, l'Alsace sera englobée dans l'unité française. Si cette fusion s'est opérée sans heurt, si la province étrangère effective d'Alsace est devenue pleinement terre française, ces résultats sont dus, en grande partie, au tact et à la longue tolérance dont usèrent à son égard sous l'ancien régime des administrateurs tels que M. de Harlay.

M. l'abbé Favret, aumônier de l'hôpital d'Épernay, correspondant du Ministère, présente un document de 1429 résumant, d'après les actes notariés, les différentes pièces relatives à la succession d'Élisabeth de Montaigu, dame de Préaux, comtesse de Roucy et de Braine, décédée à Lyon, le 24 octobre 1429, instituant pour héritière universelle sa fille, Jeanne de Roucy, femme de Robert de Sarrebruck, damoiseau de Commercy.

Ce document, écrit entièrement de la main de Henri Pertrizart, clerc secrétaire de ladite dame, et l'un de ses exécuteurs testamentaires, comprend six parties : 1° le testament «en brief»; 2° l'inventaire des meubles; 3° les recettes; 4° le relevé des dettes; 5° l'inventaire des papiers; 6° une note de Henri Pertrizart, exécuteur testamentaire et agissant pour Robert de Sarrebruck, exposant à celui-ci les difficultés qu'il rencontre et les mesures qu'il a prises.

Digitized by Google

Après avoir fait rapidement remarquer l'intérêt que présentent ces différentes pièces, M. l'abbé Favret donne lecture de quelques passages de ces documents.

M. le Dr Le Clerc demande une information complémentaire sur la valeur du florin.

M. E. Houth, de la Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise, fait part d'une étude sur les chartes de l'abbaye du Val.

L'abbaye du Val, commune de Mériel, canton de l'Isle-Adam, département de Seine-et-Oise, fondée en 1125 par des moines de Citeaux, n'a pas encore vu publier les chartes la concernant. M. Joseph Depoin, secrétaire général de la Société historique de Pontoise, avait conçu le projet de cette publication, mais il est mort laissant deux portefeuilles contenant jusqu'en 1250 près de 500 documents.

Les possessions de l'abbaye s'étendaient principalement au nord-ouest de Paris : Valmondois, Presles, Nointel, Bruyères-sur-Oise, Hérouville, Nesles-la-Vallée, Adainville, Auvers-sur-Oise, Baillet, Belloy, Bouqueval, Ezanville, Groslay, Montmorency, Saint-Martin-du-Tertre, Villiers-le-Bel. Mais Le Val possédait des biens dans des localités plus éloignées, à Mantes, Argenteuil, Versailles, Carrières-sous-Poissy, etc.

M. J. Nogaret, secrétaire général de la Société des sciences, lettres et arts de Bayonne, a envoyé une communication sur la formation de la paroisse de Louhossoa (fin du XVIIe siècle).

La séance est levée à quatre heures trois quarts.

Séance du mercredi 3 avril 1929 (matin).

La séance est ouverte à neuf heures et demie, sous la présidence de M. Omont, membre de l'Institut. MM. Levillain, Lesort, Schmidt, G. de Bar, membres du Comité des travaux historiques et scientifiques, assistent à la réunion.

M. le chanoine F. Blanquart, correspondant du Ministère, membre

Digitized by Google

de la Société de l'histoire de Normandie, signale, en la commentant, une très petite pièce contenue dans le premier cartulaire du chapitre de Notre-Dame d'Évreux et qui est inexactement analysée par l'inventaire sommaire de la série G des Archives de l'Eure. Elle consiste en un accusé de réception, daté du mois de novembre 1263, d'une « chapelle » d'orfèvrerie, vêtements liturgiques et linges d'autel, offerte par l'abbaye de Fécamp à l'évêque d'Évreux, Raoul de Chevry, qui venait, trois mois auparavant, de prendre possession de son siège. A cette chapelle, destinée à accompagner le prélat dans ses voyages, était joint, afin d'en faciliter le transport, un sommier, avec tout le harnachement approprié, le bât à coffres, le bahut et l'aumucelle, terme peu usité qu'ont insuffisamment expliqué les glossaires [1].

MM. Bigard et Lemoine, appuient par des rapprochements l'interprétation du mot *chapelle*.

M. C. Davillé, archiviste départemental du Jura, lit une étude sur les relations de Louis XI et de l'abbaye de Saint-Claude [2].

M. Ph. Lauer, de la Société des Antiquaires de France, fait une communication sur les reliures du xv^e^ siècle des manuscrits des rois Aragonais de Naples, conservés à la Bibliothèque nationale [3].

M. le D^r^ R. Le Clerc, de la Société d'archéologie de la Manche, fait une communication sur le bailliage de Saint-Sauveur-Lendelin.

Ce travail comporte la liste du personnel du bailliage, dont les figures les plus saillantes sont celles d'Alexandre Hellouin et du sire de Mauconvenant. Le premier, juriste distingué, bailli de longue robe, appartenait à une famille originaire de Caen et fut assassiné en 1713, par Jean-César de Costentin, comte de Tourville, neveu de l'amiral. Le second, Bonaventure de Mauconvenant, seigneur et patron de Sainte-Suzanné, avait comme ancêtre un Raoul de Mauconvenant qui figure comme témoin dans une charte pour l'abbaye de Lessay. Bonaventure était vicomte de Périers en 1686.

(1) Voir ci-après, p. 103.
(2) Voir ci-après, p. 109.
(3) Voir ci-après, p. 121.

Digitized by Google

M. H. Lemoine, archiviste de Seine-et-Oise, fait une communication sur les écuries royales sous Charles VI et Charles VII[1].

M. B. Pocquet du Haut-Jussé, de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, fait une communication sur le Saint-Siège et le clergé régulier breton au moyen âge. Cette étude appuyée sur des documents recueillis aux archives du Vatican se rapporte principalement aux XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles. L'action du Saint-Siège, durant ce temps se fait sentir de deux manières sur les monastères bretons : 1° dans un sens tendant à la conservation de la règle, des biens et de la vocation monastique; 2° dans un sens tendant, en dehors de la règle, à mettre les personnes et les biens des réguliers directement à la disposition du Saint-Siège. Le premier mouvement domine aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, le second aux XIV^e^ et XV^e^ siècles.

La première tendance s'affirme quand le Saint-Siège délivre des lettres conservatoires pour protéger les possessions des monastères, les met sous la protection immédiate de saint Pierre moyennant un cens, favorise la récupération de leurs biens des mains des laïques, apporte des tempéraments à leurs emprunts, confirme les prêts, diminue les rançons, exempte des péages, juge les contestations élevées entre monastères d'une part et chapelles, paroisses ou évêques de l'autre. Généralement le pape prescrit le maintien du droit de visite épiscopal mais accorde à certains abbés le privilège de porter les insignes pontificaux.

La seconde tendance fut favorisée par le mouvement vers la sécularisation qui se dessine dans les monastères depuis le XIII^e^ siècle. Impuissants à entretenir deux religieux dans tout prieuré, ils doivent les faire desservir par des séculiers dotés d'une portion congrue des revenus. Ils afferment cens, dîmes et redevances diverses. Ils obtiennent l'union à la mense abbatiale de certains prieurés. Les titulaires des offices claustraux tendent à l'indépendance, se composant une mense à part. L'habitude de choisir parmi les religieux des évêques, des commissaires apostoliques, de même que des ambassadeurs les mêle à la vie des séculiers. Le Saint-Siège intervient pour sanctionner ces innovations diverses, et tend de plus en plus à réduire les fonctions et possessions régulières au rang des

[1] Voir ci-après, p. 131.

Digitized by Google

bénéfices tombant sous sa disposition. Il surveille les conditions d'admission des religieux, puis impose la réception de ses candidats, ou de ceux du duc auquel il concède ces faveurs. Il transfère les moines d'une abbaye à une autre. De plus en plus il nomme les abbés, sans que le droit d'élection soit jamais tombé en désuétude, enfin il dispose des bénéfices réguliers en faveur de réguliers ou même de séculiers, ce qui rend nécessaire la commende.

Les moines mendiants échappent en grande partie à cette action spéciale du Saint-Siège, car ils n'ont pas de propriétés, et sont mis par leur règle sous la direction expresse du Saint-Siège qui avait ainsi, par l'intermédiaire de leurs supérieurs religieux, un moyen indirect mais normal de les faire collaborer aux entreprises dont il désirait le succès.

Tel est le régime monastique qui subsiste en Bretagne, au delà du Concordat de 1516, de la crise protestante, de la réforme monastique du XVII^e^ siècle, jusqu'à la fin de l'ancien régime.

M. Levillain demande quelques précisions sur les élections des abbés.

M. L.-M. Poussereau, membre de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts, lit un mémoire ayant pour titre : Bussy-Rabutin était-il nivernais ou bourguignon ?

L'auteur constate d'abord que la plupart des dictionnaires, des géographies, des ouvrages concernant l'histoire particulière de la Nièvre et même l'histoire générale de la France indiquent que Roger de Bussy-Rabutin, écrivain bel esprit, cousin et correspondant de Mme de Sévigné, naquit à Epiry, en Nivernais; puis il explique comment le hasard d'une lecture lui fit connaître le véritable lieu de naissance du personnage en question.

Ce lieu est le château d'Epiry, situé dans la commune de Saint-E...iland, canton de Couches-les-Mines (Saône-et-Loire), lequel château appartenait alors à Léonor de Rabutin, baron de Bussy et d'Epiry, lieutenant général en Nivernais sous le règne de Louis XIII, comme le prouvent plusieurs documents reproduits par M. Poussereau. D'anciens titres de propriété indiquent que la terre d'Epiry en Bourgogne appartint à la famille Rabutin depuis le milieu du XV^e^ siècle jusqu'en 1623, cinq ans après la naissance du célèbre auteur de l'*Histoire amoureuse des Gaules*. Dans ces titres

Digitized by Google

figurent plusieurs fois les noms de Léonor de Bussy-Rabutin et de Roger, son fils aîné.

Une autre preuve que ce dernier n'est pas né à Epiry-en-Nivernais est fournie par un document extrait de l'inventaire des titres de Nevers, relatant, à la date du 3 août 1614, un contrat de mariage entre « noble Sébastien d'Osnay, seigneur et baron d'Espiry-en-Nivernois, et demoiselle Gabrielle de Bouvart ». Cette baronnie appartenait encore à la famille d'Osnay en 1660, époque à laquelle Jeanne d'Osnay, dame d'Epiry, fille de Claude, baron d'Epiry, épousa Vauban.

C'est donc par suite d'une confusion causée par une similitude de noms de lieux et de personnes, dit M. Poussereau, que l'erreur sur l'attribution du lieu de naissance de Bussy-Rabutin s'est produite et s'est perpétuée jusqu'ici. Une famille de Rabutin posséda, en effet, plusieurs fiefs dans la région Nord du Nivernais, non loin d'Epiry, et le nom de Bussy fut porté simultanément, au XVII^e^ siècle, par une seigneurie dépendant de la châtellenie de Montenoison, située à quelques lieues à l'ouest d'Epiry (Nièvre), et par une propriété sise dans la Côte-d'Or et appartenant à la famille de Bussy-Rabutin. C'est aujourd'hui Bussy-le-Grand (canton de Flavigny), où l'on voit encore le château qu'habita Roger de Bussy-Rabutin pendant les dix-sept années de son exil de la cour de Louis XIV (1665-1682).

M. E. Darras, de la Société historique du Vexin, retrace l'histoire de la seigneurie de Stors (arrondissement de Pontoise).

La séance est levée à onze heures trois-quarts.

Séance du mercredi 3 avril 1929 (soir).

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Marichal, membre du Comité. M. Jullian, membre de l'Institut, MM. Auvray, Levillain et Bloch, membres du Comité, assistent à la réunion.

M. J. d'Auriac, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Provins, a envoyé une communication sur les noms de baptême et de famille à Antibes.

Digitized by Google

M. P.-M. Bondois lit une étude sur le duc de Savoie, Victor-Amédée II et la révocation de l'édit de Nantes[1].

M. H. Boone, de la Commission historique du département du Nord, fait une communication sur les circonscriptions administratives rurales à l'époque mérovingiennes[2].

M. Jullian expose, surtout d'après ses recherches dans la région de l'Ile-de-France, une théorie différente sur les rapports entre le *fundus* et le *fiscus*. Pour lui, le *fundus* n'est pas une dépendance de *fiscus*. M. Jullian fait part, à cette occasion, de l'organisation de la cité romaine et montre comment les grands domaines gallo-romains se sont divisés, après les invasions barbares, en plusieurs exploitations plus actives.

M. H. Lemaître, de la Société des anciens textes français, communique une étude sur un manuscrit d'une règle de religieuses franciscaines hospitalières, daté de 1478.

Ce manuscrit, qui a été découvert sur les quais par M. Jean Porcher, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, contient les statuts d'une congrégation datant du XIVe siècle, les sœurs de La Celle. Les religieuses appartenant à cette communauté suivaient la règle du Tiers-Ordre régulier de Saint-François; elles avaient pour fonction principale de soigner les malades à domicile. La première maison avait été fondée à Saint-Omer en 1377 et avait créé des filiales dans les diocèses de Thérouanne, de Tournai, de Cambrai, d'Arras et d'Amiens. Les statuts qui ont été retrouvés datent de 1478; c'est une traduction avec commentaire de la règle, qui devait être rédigée en latin et dont l'original est perdu. Le manuscrit, à sa dernière page, a été contresigné en 1495 par le célèbre prédicateur Olivier Maillart, alors vicaire général des Frères mineurs de l'Observance.

M. le docteur R. Leclerc, président de la Société d'archéologie de la Manche, fait une communication sur les noms de baptême et de famille relevés dans le ressort du bailliage de Saint-Sauveur-Lendelin. Les noms de famille sont différents de ceux relevés

[1] Voir ci-après, p. 139.
[2] Voir ci-après, p. 169.

Digitized by Google

dans le bailliage de Saint-Lô, dont il a été fait mention l'année dernière au congrès de Lille, en dépit d'une distance de 26 kilomètres seulement : nouvelle preuve de la sédentarité des habitants dans leur pays d'origine. Quant aux noms de baptême, il n'est tenu compte que des prénoms peu communs, tel celui d'Adorateur, pour n'en citer qu'un.

Dans une seconde communication, M. le Dr Le Clerc présente une étude philologique sur un certain nombre de prénoms relevés dans la ville de Saint-Lô. Il s'agit de prénoms usités aux XIIe, XIIIe, XVe, XVIe et XVIIe siècles.

M. le chanoine Meunier ajoute quelques informations sur les noms du Nivernais, notamment à propos de l'usage des noms germains.

M. le commandant Lalance fait part de ce qu'il a relevé à ce sujet en Lorraine.

M. Marichal ajoute quelques remarques sur les procédés de formation des noms germaniques et sur les noms d'origine scandinave.

M. L. Fristot, de la Société d'archéologie lorraine, a envoyé une communication sur un registre paroissial du XVIIe siècle. Il s'agit de la paroisse de Sainte-Geneviève (canton de Pont-à-Mousson). Le registre est divisé en trois parties. Dans la première, il est question de la confrérie du Saint-Rosaire instituée en 1622. La seconde est composée de l'indication des moyens dont le curé entend user pour l'exercice de son ministère. La troisième est consacrée aux baptêmes, mariages et sépultures et contient diverses notes annalistiques intéressantes pour l'histoire du pays.

M. M. Le Grand, archiviste aux Archives nationales, fait une communication intitulée *Démarches du chapitre de Langres, opprimé par son évêque, près de nombreux chapitres du royaume* (1320-1321).

A la suite d'excès et de violences exercées contre eux par l'évêque Louis de Poitiers, les chanoines de Langres, réfugiés à Dijon, se décident à intéresser à leur cause les chapitres métropolitains et cathédraux de la région septentrionale du royaume. Par des lettres circulaires, ils les convoquent pour le 26 mai 1321 à une assemblée à Sainte-Geneviève de Paris. Ces démarches ont pour résultat l'envoi au pape Jean XXII, par la plupart de ces chapitres, de suppli-

Digitized by Google

ques en faveur de leurs frères de Langres, demandant des sanctions contre Louis de Poitiers. Cet évêque réussit à étouffer l'affaire, mais il est intéressant de noter l'initiative prise par un chapitre cathédral pour demander conseil et appui à d'autres chapitres, et cela par le moyen de lettres circulaires qui sont, au surplus, curieuses au point de vue diplomatique.

M. le chanoine J.-M. MEUNIER, de la Société de linguistique de Paris, présente deux étymologies morvandelles. La première concerne le verbe *s'apanter*, très usité dans les parlers du Nivernais, et qui signifie « se troubler, s'inquiéter, avoir peur ». On trouve ce verbe pronominal dans la plupart des parlers romans : en Berry, on prononce aussi *s'apanter*, tandis que dans la Bresse, la Champagne, la Flandre, la Picardie, on trouve les formes *s'épenter*, *s'épanter*; en Bourgogne et en Poitou, la nasale *an* est devenue *on* et on entend *s'éponter*. Le mot vient de *expaventare*, formé de *ex* et de *paventare*, créé sur le participe présent *paventem*, de *pavere* « avoir peur ».

Dans la deuxième étymologie, le chanoine MEUNIER explique le nom de la rue des Ardilliers, à Nevers. Ce mot *ardillier* n'a rien de commun avec *hart* et *ardillon*, comme on l'a dit souvent. C'est un nom de lieu, de terrain. C'était primitivement un adjectif, formé sur *ardile*, employé en Nivernais et dans beaucoup d'autres régions de la France, correspondant au français *argile*, *argilliers*. On trouve en France beaucoup de lieux appelés non seulement *argillier*, *argillières*, *argillois*, etc., mais aussi nommés *ardillat*, *ardilleux*, *ardillier*, *ardillières*, *ardilloux*, etc.

La rue des Ardilliers signifie donc la rue des terrains ardilliers, c'est-à-dire où se trouve de l'*ardile*, qui est le mot patois désignant l'argile. Dans le département de la Marne, Argillières, Ardillières est devenu Arzillières, comme la Margelle a fait la Mardelle, puis la Marzelle. Depuis longtemps les terrains argilliers ou ardilliers de Nevers ont été exploités par des usines, qui fabriquent de belles et renommées fayences.

Le Père A. DE SÉRENT a envoyé une étude sur le monastère de Sainte-Claire de Dinan, 1480-1792.

Le monastère de Dinan fut fondé en 1400, par des religieuses venues de Nantes, où était la seule maison de l'Ordre en Bretagne

Digitized by Google

à cette époque. Deux manuscrits : l'Obituaire et le Registre des professions, qui appartiennent présentement à une collection particulière, permettent, malgré leur concision, de jeter quelque lumière sur les religieuses et sur leur vie. L'obituaire mentionne des « chroniques de céans » qu'on n'a pu encore retrouver, mais qui ne sont peut-être pas perdues à jamais.

La séance est levée à quatre heures trente.

SÉANCE GÉNÉRALE DE CLÔTURE.

La séance générale de clôture du 62e Congrès des sociétés savantes de Paris et des départements a eu lieu à la Sorbonne, le samedi 6 avril, à 2 heures, dans la salle Louis-Liard, sous la présidence de M. Pierre Marraud, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

M. le président avait à sa droite MM. Émile Bourgeois, président du congrès, membre de l'Institut; Camille Jullian, de l'Académie française, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; à sa gauche, MM. Henri Omont et Maurice Prou, membres de l'Institut; Jules Toutain, secrétaire de la Section d'archéologie du Comité des travaux historiques et scientifiques; Camille Bloch, secrétaire de la Section d'histoire moderne et contemporaine dudit Comité; Henri Dehérain, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Avaient également pris place sur l'estrade : MM. Ch. Achard, de l'Académie des sciences, secrétaire général de l'Académie de médecine, le Dr L. Capitan, M. Delépine, membres de l'Académie de médecine; É. Michon, A. Rebelliau, membres de l'Institut et du Comité des travaux historiques; Marcel Aubert, Lucien Auvray, Gaston de Bar, Clovis Brunel, Pierre Caron, Henri Courteault, Léon Levillain, Paul Marichal, Charles Schmidt, membres du Comité des travaux historiques et scientifiques; R. Jacquemier, chef du Bureau des travaux historiques et scientifiques et des

Digitized by Google

sociétés savantes, secrétaire du Comité; Benaerts, inspecteur d'académie, représentant M. le recteur; Jean Verrier, chef du secrétariat particulier de M. le Ministre, correspondant honoraire du Ministère de l'instruction publique; Maurice Guyot, secrétaire de l'Académie de Paris.

Aux premiers rangs de l'assemblée, on remarquait MM. André Lesort, Henri Corot, membres non résidants du Comité des travaux historiques et scientifiques; A. Dèfresse, D◆Leclerc, correspondants du Ministère de l'instruction publique; l'abbé Blanquart, correspondant honoraire du Ministère de l'instruction publique; Mme A. Bernelt, MM. Chartier, G. Chismant, l'abbé Favret, Mme L. Couignard, MM. le chanoine J.-M. Meunier, de Olave, A. de Villemereuil, et un grand nombre d'érudits, représentant les sociétés savantes et divers groupements scientifiques.

M. le Président ouvre la séance et donne la parole à M. Émile Bourgeois, qui prononce un discours, sur les cahiers de doléances des États généraux de 1785[1].

Monsieur le Ministre prononce à son tour un discours, puis donne la parole à M. R. Jacquemier pour la lecture des propositions honorifiques qui ont été faites par les diverses sections du Comité des travaux historiques et scientifiques.

La séance est levée à trois heures quinze.

SÉANCE DU LUNDI 6 MAI 1929.

PRÉSIDENCE DE M. H. OMONT.

La séance est ouverte à 4 heures et le procès-verbal de la précédente séance du 4 mars 1929 est lu et adopté.

[1] Ce discours et celui de M. le Ministre ont été publiés suivant l'usage dans le *Journal officiel* (7 avril 1929, p. 4173) et dans une brochure spéciale (Paris, 1929).

Digitized by Google

M. Jacquemier, donne lecture de l'arrêté ministériel nommant membres de la section MM. Jérôme Carcopino, maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Paris et André Lesort, archiviste du département de la Seine. M. le Président leur souhaite la bienvenue.

M. le Président se fait l'interprète des regrets du Comité en annonçant le décès de M. Émile Coüard, membre non résidant, mort à Versailles, le 2 mai. Archiviste de l'Oise, en 1880, à sa sortie de l'École des Chartes, puis de Seine-et-Oise, de 1889 à sa retraite en 1912, M. Coüard a fait paraître plusieurs inventaires des séries D, G et H des archives de ces deux départements. On lui doit aussi la publication du Cartulaire de l'église Saint-Spire de Corbeil, en 1882, et depuis de nombreux articles et mémoires dans les bulletins du Comité et de différentes sociétés savantes de l'Oise et de Seine-et-Oise, dont plusieurs ont été réunis en volumes sous le titre de *Mémoires et recueils de Documents*, de 1882 à 1906.

La Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine à Metz, demande un renouvellement de subvention pour l'impression d'un nouveau volume de la chronique de Philippe de Vigneulles.

M. Marichal est chargé d'un rapport sur la question.

La Société philomathique de Verdun demande une subvention exceptionnelle pour l'organisation du congrès de la Fédération historique lorraine en 1929. La Section, chargée d'émettre des avis relatifs aux subventions à accorder aux publications faites par les sociétés savantes, se déclare incompétente dans les questions de participation à l'organisation de congrès.

L'Université de Missouri adresse en hommage l'ouvrage : *The Catullian influence in english lyric Poetry circa 1660-1650*, par J. B. Emperor. M. Carcopino est chargé de l'examen de ce livre.

Sur le rapport de M. Viard, est décidée l'insertion au *Bulletin* de la communication de M. Robert Fawtier, *Un compte de menues dépenses de l'hôtel du roi pour le premier semestre de l'année 1337*[1].

[1] Voir ci-après, p. 183.

Digitized by Google

Rendent compte :

M. Auvray, de l'ouvrage de M. Soyer, *Les actes des souverains antérieurs au XIV^e^ siècle, conservés dans les Archives départementales du Loiret*, n^os^ IV et V, *Prieurés de Saint-Martin-au-Val et du Puiset* (1928), — des *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, t. XXXIX, n° 1 (1928);

M. Bémont, des *Annales de la Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain*, t. LV (1928), — du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. LV, n° 5, — et de la *Revue historique et archéologique du Maine*, 2^e^ série, t. IX (1929), n° 1 — du *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, t. XIV (1929), — de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. XLIII (1929), n° 5 et 6, — du *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, t. XLVII (1928), n^os^ 2 et 3;

M. Jeanroy, des *Mémoires de l'Institut historique de Provence*, t. V (1926), — de *Neophilologus*, janvier-avril 1929, — et du *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers*, 3^e^ série, t. XIV (1928);

M. Marichal, des *Mémoires de l'Académie de Metz*, 4^e^ série, t. VIII (1927), — et des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, 2^e^ série, t. XV (1928-1929);

M. Mirot, de *Bulletin de la Société historique d'Auteuil et de Passy*, 1927-1928, — et du *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t. XXV (1927);

M. Omont, du *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. LXXVII, n° 4 (1928), — des *Mémoires de l'Académie... de Caen*, nouvelle série, t. IV (1928), — des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. XLIII (1928), — et du *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, t. II, 4^e^ série (1922-1926);

M. Viard, de l'ouvrage de M. E. Darras, *Le Prieuré grandmontain de N.-D. des Bonshommes du Meynel-lez-Maffliers*.

Digitized by Google

M. Jacquemier fait part du résultat de l'enquête faite auprès des membres de la Section pour la modification de l'heure des séances. La majorité est d'avis de la fixer à cinq heures.

M. le Président se fait l'interprète de l'opinion unanime des membres de la Section en déplorant les retards de l'Imprimerie nationale. Le Bulletin des années 1926 et 1927 dont le dernier bon à tirer a été donné en novembre 1928 n'est pas encore distribué. Il conviendrait de saisir M. le Directeur de l'Enseignement supérieur d'un état de choses qui va s'aggravant et empêche le Comité de remplir sa mission.

La séance est levée à 6 heures un quart.

SÉANCE DU LUNDI 4 JUIN 1929.

PRÉSIDENCE DE M. H. OMONT.

La séance est ouverte à quatre heures et le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président expose l'état des publications contrôlées par la Section.

La Société historique et archéologique du Gâtinais demande une subvention pour la publication du t. II du *Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Benoit-sur-Loire*. M. Brunel est chargé de l'examen de la question.

M. L. Risch envoie une communication : *Dans les registres paroissiaux de la région parisienne*. M. Lesort est chargé de l'examiner.

Digitized by Google

Rendent compte :

M. Auvray, de *Monumenta Germaniae historica. Scriptores, nova series*, t. V, *Historia de expeditione Frederici imperatoris*, — et de *Archivio storico Lombardo*, t. LV (1928);

M. Bémont, du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. LV (1928), n° 6;

M. Brunel, du *Bulletin de la Diana*, t. XXIII (1927), n°s 2 et 3, — de *Provincia*, t. VI (1927), — du *Bulletin de la Société des études littéraires du Lot*, t. XLIX (1928), — et du livre de M. Melander, *Étude sur l'ancienne abréviation des pronoms personnels régimes dans les langues romanes* (Upsal, 1928);

M. Lesort, des *Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise*, t. XXXIX;

M. Olivier Martin, du *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 1928;

M. Samaran, des *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. LXV (1928), — du *Recueil des mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère*, t. IV (1928), — des *Mémoires et documents publiés par l'Académie chablaisienne*, t. XXXVII (1928).

La séance est levée à cinq heures.

SÉANCE DU LUNDI 4 NOVEMBRE 1929.

PRÉSIDENCE DE M. H. OMONT.

La séance est ouverte à cinq heures et le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Digitized by Google

MM. LEVILLAIN et MIROT s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion.

M. LE PRÉSIDENT fait l'éloge de M. Ch.-V. LANGLOIS, décédé au mois de juin dernier.

« Depuis notre dernière séance l'érudition française a fait une perte qui nous a été à tous particulièrement sensible. Notre vice-président, M. Charles-Victor Langlois nous a été soudainement enlevé le 25 juin dernier, alors que nous avions tout lieu d'espérer de le voir longtemps encore parmi nous. Élève de l'École des Chartes, il avait obtenu en 1885 le titre d'archiviste paléographe avec une thèse sur le *Règne de Philippe III le Hardi*, qui, remaniée et complétée, lui valait bientôt, en 1887, le titre de docteur devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris. Entre temps, il avait brillamment obtenu la première place au concours de l'agrégation d'histoire.

Professeur à la Sorbonne à vingt-cinq ans, les historiens et les étudiants lui devaient bientôt un *Recueil de textes relatifs à l'histoire du Parlement de Paris*, des origines à 1314 (1888), une édition du *De recuperatione Terrae sanctae* (1891); puis successivement de précieux instruments de travail, tels que ses *Archives de l'histoire de France* (1891), en collaboration avec M. H. Stein; son *Introduction aux études historiques* (1898), en collaboration avec M. Seignobos; son *Manuel de bibliographie historique* (1901-1904).

En même temps, il publiait pour l'Académie des inscriptions, l'*Inventaire des anciens comptes royaux* dressé par Robert Mignon (1899), premier volume d'une nouvelle série (*Documents financiers*) du *Recueil des historiens de France*. Élu membre de l'Académie en 1917 il apportait bientôt un actif et précieux concours à la publication de l'*Histoire littéraire de la France*; il a été l'éditeur des tomes XXXV et XXXVI, qui contiennent de nombreux et importants articles ou notices de lui. L'histoire politique, administrative, financière et littéraire de la France aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles aura été le domaine propre de notre regretté collègue, ainsi qu'en témoignent encore ses dernières publications sur la *Vie en France*, la *Société française*, la *Connaissance de la nature et du monde au Moyen-Age* (1904, 1908 et 1911), récemment rééditées et où il a excellemment montré

Digitized by Google

tout ce que la philologie peut fournir à l'historien pour l'aider à reconstituer le passé.

Il était légitime d'attendre beaucoup encore de son érudition si sûre et si étendue. Mais sous son apparence robuste, sous sa réserve ordinaire se cachait un cœur sensible, qu'avait brisé le deuil cruel qui l'avait frappé il y a quelques mois ».

Une demande de subvention présentée par la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme est renvoyée à la Section d'archéologie.

Sur la demande de M. Eugène Vallée, auteur d'un Dictionnaire topographique de la Sarthe depuis longtemps accepté en principe, un nouveau commissaire responsable est nommé en remplacement de M. E. Lelong. M. MARICHAL est désigné.

Une discussion s'engage à ce propos sur les moyens d'activer la publication du Dictionnaire topographique de la France, dont plusieurs volumes sont prêts à être mis sous presse. Une commission comprenant le bureau de la Section et MM. DE BAR, COURTEAULT, et COVILLE est nommée pour étudier la question.

Les ouvrages suivants sont adressés en hommage à la Section :

Académie des Sciences de Vienne : *Erklärungen umstrittener Stellen des Aristophanes* et *Pamprepios von Panopolis*. — Commission d'histoire de Copenhague : *Danmarks Stednavne*, n° 2. — Université de Michigan : Hoskier, *The complete commentary of Oecumenius on the Apocalypse* et *Concerning the text of the Apocalypse. Collations of all existing available greek documents with the standard text of Stephen's third edition*. — Th. Cezanne, *Un protecteur des écoles au XV^e siècle, César de Bus*. — A. Huguet, *Jeanne d'Arc au Crotoy*. — E. Jovy, *Simples notes sur Jeanne d'Arc et sa famille*.

Les remerciements de la Section seront adressés aux auteurs.

Sur le rapport de M. BRUNEL et après intervention de M. COVILLE, la demande de subvention formée par la Société historique et archéologique du Gâtinais pour la publication du t. II du *Recueil des char-*

Digitized by Google

tes de l'abbaye de Saint-Benoit-sur-Loire par MM. M. Prou et H. Stein, est renvoyée avec avis favorable à la Caisse des recherches scientifiques.

M. Lesort lit un rapport favorable à l'impression, dans la mesure des crédits dont dispose le Bulletin, du mémoire de M. Risch : *Dans les registres paroissiaux de la région parisienne.*

Rendent compte :

M. Auvray, du *Bulletin trimestriel de la Société dunoise archéologique et historique*, t. XV (1928-1929);

M. Carcopino, de J. B. Emperor, *The Catullian influence in english lyric poetry*, et de *Nachrichten von der Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen* (1928);

M. Courteault, du *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne* (1927);

M. Jeanroy, de *Neophilologus* (1929), n° 4;

M. Omont, du *Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie* (1927, n° 4 et 1928, n°s 1-4, et des *Mémoires* de la même société, t. XLII et XLIII (1928), — des *Mémoires de la Société éduenne* 1928,, n° 1, — et du *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XXXVII (1926-1927).

La séance est levée à 6 heures 30.

Digitized by Google

SÉANCE DU LUNDI 7 DÉCEMBRE 1929.

PRÉSIDENCE DE M. H. OMONT.

La séance est ouverte à cinq heures et le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

MM. Lot et Mirot s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion.

La Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, à Rennes, demande une subvention pour la publication de l'ouvrage de M. Levron, *Catalogue des actes de Pierre Mauclerc, duc de Bretagne*. Des informations supplémentaires seront demandées à la Société.

M. le Président de la Commission départementale des antiquités de Seine-et-Oise attire l'attention du Comité sur l'opportunité de la publication de l'ancien Inventaire des chartes de Saint-Denis. M. Levillain est chargé d'un rapport sur la question.

M. Vallée, auteur du Dictionnaire topographique de la Sarthe, admis en principe dans la Collection de dictionnaires topographiques de la France, soumet au Comité un projet de publication de son ouvrage qui est renvoyé à la Commission du Dictionnaire topographique.

M. Auvray lit un mémoire sur les papiers de la reine Christine de Suède, dont l'impression dans le *Bulletin* est décidé.

Rendent compte :

M. Auvray, des *Monumenta Germaniae historica, Historia de expeditione Friderici imperatoris et quidam alii rerum gestarum fontes ejusdem expeditionis.* — de l'*Annuaire de la Société historique et archéologique*

Digitized by Google

du Gâtinais, t. XXXIX (1929), n° 3. — et du *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XXI (1928), n° 227;

M. Bémont, de la *Revue historique et archéologique du Maine*, 2e série, t. IX (1929), n° 4 — et du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. LVI (1929), nos 1-3;

M. Brunel, du *Bulletin de la Société d'émulation d'Abbeville* (1928), nos 1-4, — du *Bulletin de la Diana*, t. XXIII (1928), nos 4 et 5;

M. Carcopino, des *Atti e Memorie della Reale Academia Virgiliana di Mantova*, nouvelle série, t. XIX-XX (1926-1927); — et des *Dissertations de l'Académie de Vienne, série philologique et historique*, n° 208, fasc. 3 et 5;

M. Courteault, du *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, vol. 80 (1926), — du *Bulletin de la Société des études du Lot*, t. XL (1929), n° 2, — et du *Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, t. L (1929), n° 1;

M. Jeanroy, de *Monspeliensia, Mémoires et documents publiés par la Société archéologique de Montpellier*, t. I, n° 1 (1928-1929), — et du *Bulletin périodique de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts et de la Société d'études du Couserans*, t. XVII, n° 6;

M. Marichal, des *Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard*, t. L (1929). — de l'*Annuaire de la Fédération historique lorraine* (1928), — des *Mémoires de l'Académie nationale de Metz*, t. CIX, 4e série, t. IV (1928), — du *Bulletin de la Société philomathique vosgienne*, t. LIII—LIV (1927-1928), — du *Bulletin de la Société belfortaine d'émulation*, 1929, n° 43, — du *Bulletin de la Société d'émulation du Doubs*, t. VIII (1929);

M. Omont, du *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, 4e série, t. III (1927) — et des *Mémoires de la Société littéraire et scientifique du Cher*, 4e série, t. XXXVII (1928-1929). (A signaler particulièrement dans cette publication le compte rendu

Digitized by Google

avec tableaux rectificatifs par M. E. Turpin, du *Dictionnaire topographique du département du Cher*, publié par Hippolyte Boyer);

M. Samaran, du *Bulletin de l'Académie Delphinale*, 5e série, t. XVII et XIX (1926-1928), — et des ouvrages de MM. A. Huguet, *Jeanne d'Arc au Crotoy, le confesseur de la Pucelle* et E. Jovy, *Simples notes sur Jeanne d'Arc*.

La séance est levée à 6 heures et demie.

Le Secrétaire,

C. Brunel.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA CAMPAGNE
DE CARLOMAN CONTRE VIENNE EN 881-882
ET L'IDENTIFICATION
DE *Lipsiacus villa Andegavensis*

COMMUNICATION DE M. JACQUES DE FONT-RÉAULX.

L'élection de Boson comme roi de Provence, consommée à Mantaille[1], le 15 octobre 879, déchaîna contre le nouveau souverain la coalition des princes carolingiens, dont les armées se réunirent pour abattre l'usurpateur et emporter Vienne, sa capitale. Durant l'été de 880, les armées alliées battirent les troupes d'Hugues le Bâtard, recouvrèrent diverses cités et arrivèrent devant Vienne, d'où, suivant Hincmar, le roi se serait enfui laissant pour sa défense, son épouse Ermengarde; il aurait été enfermé dans la cité, suivant les Annales de Saint-Vaast[2].

Trois souverains prenaient part à la campagne : Charles le Gros, qui quitta en novembre le siège, à l'insu des deux autres, et gagna l'Italie, où il fut couronné empereur en février 881, Louis III, qui l'abandonna aussi et se trouvait à Noël 880 à Compiègne; son frère Carloman enfin, sur lequel les indications sont moins précises.

D'après Hincmar, il serait resté, au départ de son frère, au début de 881, seul contre Boson; le même historien nous apprend aussi qu'à la mort de Louis (5 août 882), les grands du royaume l'envoyèrent chercher au siège de Vienne, qui fut pris en septembre après son départ[3]. Pour les Annales de Saint-Vaast, « ceux qui assiégeaient

[1] Drôme, cant. de Saint-Vallier, comm. d'Anneyron; le château est détruit, mais non le lieu, comme on l'a dit quelquefois. La commune fut supprimée en 1809, mais la paroisse existe toujours.

[2] *Annales Bertiniani*, ad annum 880, éd. Waitz, p. 151. *Annales Vedastini*, ad ann. 880, éd. B. de Simson, p. 47. Hincmar est plus précis et doit l'emporter.

[3] *Annales Bertiniani*, ad ann. 881 et 882, p. 152 et 153.

Digitized by Google

Vienne, voyant qu'ils ne nuisaient en rien aux ennemis, retournèrent chez eux[1] », après le départ de Charles, sans distinguer d'abord entre les deux frères, puis il mentionne expressément le retour en « Francie » de Louis, sans plus parler de Carloman, jusqu'en 882, pour signaler son retour en France, sans dire d'où il était parti.

Tandis qu'Alfred de Terrebasse admet que Carloman serait resté deux ans en observation devant Vienne[2], Poupardin, à la suite des *Historiens de France* et de Dümler, expose que dès novembre 880 Carloman aurait quitté le Sud-Est et serait revenu dans le centre, pour ne regagner la région de Vienne qu'en 882[3]. Ce n'est pas là l'impression que laisse le récit d'Hincmar. Quoi qu'il en soit, l'itinéraire de Carloman[4] connu par les diplômes donne aux modernes cette assurance; M. Poupardin le jalonne ainsi : 880, 30 novembre Nérondes (Cher) (*apud Nerondam villam*), d'après un diplôme pour Autun (*Hist. de France*, t. IX, n° 1, p. 418); 881, 12 janvier, Chassy (même canton, commune de Blet) (*apud villam Caciacum*), d'après un diplôme de Nevers (n° II, p. 418); mai, Pierrefitte (Allier, canton de Dampierre) (*apud villam Petrafictam*), d'après un diplôme d'Orléans (n° III, p. 419, et avec certitude, 882, 14 juin, Lezé *pro* Lecé (Indre-et-Loire, canton de Bourgueil, commune de Chouzé) (*apud Lipsiacum villam Andegavensem*), d'après un diplôme de Beaulieu (n° XI, p. 422), et enfin, 8 août, près de Vienne (d'après un diplôme de Langres, *apud* Roserot, *Diplômes carolingiens originaux des archives de la Haute-Marne*, p. 14). Il n'identifie pas *Pauliacus* du 4 juin 881, d'un diplôme de Narbonne (*Rec. hist. Fr.*, n° V, p. 421), *villa Tortaria* du 24 août 881 d'un diplôme de Sainte-Cécile d'Elins (p. 425, n° X), ni *Fosianum villam*, du 29 août 881, de Gerone (p. 424, n° VIII), ni *apud villam Castam* du 29 août 881 pour Rainard (n° IX, p. 425), précisé *apud villam Costam regni Provinciae*, du 30 août 881, pour Sainte-Marie d'Arles (Allart, *Cart. roussillonais*, p. 7, et arch. Pyrénées Orien-

[1] *Annales Vedastini*, ad ann. 880 et 882, p. 48 et 52.

[2] *Œuvres posthumes... Histoire de Boson et de ses successeurs* (Vienne, 1875), p. 115 et 116.

[3] *Le Royaume de Provence* (Paris, 1901), p. 129.

[4] Refait depuis lors par Félix Grat, dans son *Étude diplomatique sur les actes de Louis II le Bègue et Louis III et Carloman*, dans *Positions de thèses de l'École des Chartes*, de 1923.

Digitized by Google

tales, B 3), mention qui contredirait singulièrement sa thèse, s'il l'eût connue [1].

D'autre part, une charte du 15 janvier 881 du roi Boson est datée de *Tauriaco* (var. *Taucioco*) *villa*, identifiée avec Tolsieu (Isère, canton de Roussillon, commune de Saint-Prim), à 15 kilomètres au sud de Vienne : c'est une restitution à l'église de Vienne de l'abbaye de Saint-André-le-Bas [2]. Poupardin en conclut que Vienne était retombé libre d'ennemis entre les mains de Boson et juge par suite inadmissible « le système d'A. de Terrebasse ». A quoi on peut répondre qu'Ottram, archevêque de Vienne, étant un de ses actifs partisans, il était naturel de récompenser son zèle et que la présence même de Boson hors de Vienne pourrait prouver que l'accès lui en était refusé.

Le catalogue de M. Grat paraît montrer au contraire d'une façon certaine la présence à *Conriacum*, Condrieu (Rhône, chef-lieu de canton), au sud-est de Vienne, du roi Carloman, le 18 juillet 881 [3], l'auteur laissant inidentifiés tous les autres vocables géographiques. Ainsi donc l'itinéraire nous forcerait à admettre un retour de Carloman au siège de Vienne en 881.

Encore que M. Grat n'ait pas identifié *Lipsiacus, villa Andegavensis*, il reste une grave présomption pour le voyage de Carloman sur les bords de la Loire en juin 882, si l'on maintient à *Andegavensis* l'équivalence d'*in pago Andegavensi*. Or, si l'on peut citer quelques exemples d'indications complémentaires du *pagus* dans le nom de lieu de la date, très rares il est vrai, la mention en est toujours faite avec le mot même de *pagus* et jamais par un simple adjectif. Citons :

In pago Avernico in villa Mariscarias (Charles le Chauve, 12 août 844, *Rec. Hist. Fr.*, t. VIII, p. 457, n° XLVI);

[1] Poupardin, p. 197-199. Ce dernier diplôme ne figure pas au *Recueil des historiens de France*.

[2] *Recueil des actes des rois de Provence*, n° XX, p. 89-91.

[3] Charte pour l'évêque de Langres et le fidèle Baudry publiée par M. Grat, en appendice de sa thèse manuscrite, d'après Arch. Côte-d'Or, H 169, n° 8 (orig.). Le texte des *Hist. de Fr.* (n° VII, p. 423) donne *apud Cauciacum villam*. Le *Regeste Dauphinois* du chanoine Ul. Chevalier, n° 846 signale un diplôme de Carloman du 8 août 882 pour Saint-Mesmin, donné à Vienne, qui ne paraît pas au catalogue de M. Grat.

Digitized by Google

In pago Andegavensi, in villa Avegio (*Ibid.*, 1er octobre 845, p. 478, nº LV);

In pago Ardiennaria, in villa nuncupata Longcamp (Charles le Simple, 20 août 920, t. IX, p. 548, nº LXXX).

De plus, cette identification, présentée avec quelques réserves par L. Port[1], ne peut guère s'autoriser de formes anciennes du côté de Lecé, qui ne fut jamais qu'un hameau et se trouve simplement cité sans antécédents dans le dictionnaire d'Indre-et-Loire de Carré de Busserolles. Si donc on trouvait dans une autre région et notamment dans celle de Vienne un *Lipsiacus* et un nom de lieu pouvant donner un adjectif *Andegavensis*, Lecé devrait être abandonné.

Or *Lipsiacus* existe : c'est aujourd'hui Saint-Maurice-l'Exil, au sud de Vienne, à 16 kilomètres environ, qui répond à la *villa Lisciaco* de 976 environ, à la paroisse de *Leissili* de 1250, à *Sanctus Mauricius de Excilio* du XIVe siècle, à *Saint-Maurice-de-Lexieu* de 1543[2]. Quant à *Andegavensis*, c'est certainement Anjou (même canton de Roussillon), chef-lieu d'une châtellenie dès le XIIe siècle, où il est cité sous cette forme *Anjo* et dont des localités, telles que Ville-sous-Anjou, conservent l'étendue[3].

Ainsi donc Carloman, loin de se trouver sur les bords de la Loire durant l'été de 882, se maintenait aux environs de Vienne, et il faut en revenir à l'opinion des anciens historiens. En 881 le 18 juillet, il est à Condrieu, le 29 août, *apud villam Costam regni Provinciae*, en 882, le 15 juin, à Saint-Maurice-l'Exil.

Essayons maintenant d'identifier dans le sud-est les noms de lieux des diplômes, restés incertains.

Le 12 janvier et le 21 mars 881, Carloman est *apud villam Caciacum* (var. *Saciacum*)[4]. Si Boson est à Toisieu, dans le sud du Vien-

[1] *Dictionnaire du Maine-et-Loire*, t. II, p. 523.

[2] *Cartulaire de Saint-André-le-Bas*, éd. Ul. Chevalier, p. 245, nº 33*; — Archives de l'Isère, B 2662, fol. 63; Pouillé de Vienne du XIVe siècle, éd. Clouzot; Chapitre de Vienne, d'après Pilot de Thorey (Dictionnaire manuscrit de l'Isère à la Bibliothèque de Grenoble et dont en 1920-1921 le chanoine Ul. Chevalier a imprimé une sorte de table (Romans, in-4º).

[3] Le dictionnaire de Pilot de Thorey, éd. Chevalier, ne mentionne Anjou qu'à partir du XIIe siècle sous la forme *Anjo*.

[4] Diplômes cités de Nevers et de Vezelay, *Catalogo della bibliotheca Laurenziana*, par Bandini, t. I (1774), col. 137, nº 12 — « Chaceus », pouillé de Lyon, de 1225 environ, éd. Longnon, p. 15 B.

Digitized by Google

nois, il faut chercher son adversaire à l'opposé, et, de fait, écartant Cessieu (Isère, canton de Roussillon), nous trouvons Chassieu (canton de Meyzieu, à l'est de Lyon) et, dans le voisinage immédiat, Pierrefitte (sur la commune de Decimes-et-Charpeu), très probablement le Pierrefitte des diplômes de mai 881[1]. *Pauliacus vicus* de juin 881 s'identifie très bien avec Pouilleux[2], commune de Saint-Laurent-de-Mure, canton de Heyrieu, un peu plus au sud, sur la voie romaine, allant de Lyon à Grenoble. En effet, le roi gagne la région immédiate de Vienne, qu'il dépasse, puisqu'il se trouve le 18 juillet au sud à Condrieu. Il serait difficile de trouver dans un rayon aussi court de meilleures identifications.

Quatre diplômes nous sont parvenus de la fin d'août de la même année 881, datés de *Villa Tortaria* (24 août), *apud Fosianum villam* (29 août), *apud villam Costam regni Provinciae* (29 et 30 août). Les noms doivent se trouver dans un court périmètre. *Fosianum* avec une légère correction *Fasianum* s'identifierait très bien avec Feyzin (Isère, canton de Saint-Symphorien d'Ozon) cité sous cette dernière forme (*Fasiana*) dans un diplôme de Louis le Débonnaire, du 19 janvier 815, qui restitue cette villa à l'évêque de Vienne[3]. Pour la villa *Tortaria*, avec quelque bonne volonté, si la tradition manuscrite permettait une correction, nous pensions volontiers à *Corbas* (même canton), tout proche. La *villa Costa* ne paraît pas être la Côte Saint-André (Isère), comme le suggérait une note des Bénédictins, trop loin de l'Isère, ni les Côtes d'Arey (canton de Vienne), qui se serait appelé *Arelo* au haut moyen âge[4], Arey représentant le vocable primitif, les Côtes n'étant qu'un hameau de cette localité. Dans le voisinage de Feyzin, au long du Rhône il y a un fragment de terrasse rhodanienne, qui a pu donner son nom à une villa disparue.

Quant au premier nom de la série, à la *villa Neronda*, du 30 novembre 880, il n'est pas nécessaire de penser à Nerondes (Cher), comme l'ont fait les Bénédictins, aiguillant ainsi sur une fausse piste tout l'itinéraire de Carloman; on peut penser avec plus de proba-

[1] Diplôme cité d'Orléans et diplôme de Saint-Polycarpe (n° IV, p. 420)

[2] Diplôme cité de Narbonne et diplôme de Saint-Florent (n° VI, p. 422). — « Paolleu », pouillé cité de Lyon, éd. Longnon, p. 16 c, et « prior de Poilliaco » (XIV^e^ s.), *ibid.*, p. 47 B.

[3] *Rec. Hist. Fr.*, t. VI, p. 473. Mühlbacher, *Regesten*, 550. Ul. Chevalier, *Regeste Dauphinois*, n° 604 (avec la bibliographie des imprimés).

[4] *Regeste Dauphinois*, n° 1228.

Digitized by Google

bilité dans la région lyonnaise, non pas à Neronde (Loire, arrondissement de Roanne), mais plus probablement à Neronde (Rhône, canton de Belleville, commune d'Odenas). S'il en était ainsi, les témoignages d'Hincmar et des *Annales de Saint-Vaast* pourraient être retenus l'un et l'autre. Carloman personnellement aurait quitté le siège de Vienne et aurait repris avec son frère Louis la route du nord, mais il ne serait pas allé bien loin, et, jusqu'à son rappel en août 88n, il aurait séjourné au nord du royaume de Provence, sans s'éloigner beaucoup de sa capitale, Vienne, que la coalition carolingienne l'avait chargé d'emporter.

Digitized by Google

NOTES

SUR

CLAIRAMBAULT ET SES COLLECTIONS.

COMMUNICATION DE M. PHILIPPE LAUER.

I. Famille de Clairambault.

On a confondu quelquefois Pierre de Clairambault, généalogiste des Ordres du Roi, qui rassembla la collection de documents historiques dont une partie est actuellement conservée à la Bibliothèque nationale, et son neveu Nicolas-Pascal, qui eut la survivance de sa charge. Mais ce n'est pas la seule confusion qu'on ait faite à son sujet, car sa famille était assez nombreuse. Il avait, en effet, cinq frères et au moins autant de neveux, et quand on a parlé de ses débuts, dès l'âge de quinze ans, chez Colbert, avec Carcavy [1] ou qu'on en a fait un conseiller de la Marine et un commis de Maurepas [2], il y a eu évidemment confusion avec son frère aîné Nicolas ou l'un de ses neveux, qui ont occupé effectivement ces différents postes. Pour éviter ces erreurs et permettre de mieux comprendre sa correspondance, conservée dans plusieurs volumes de sa collection, il nous a paru nécessaire de dresser la généalogie suivante de la famille Clairambault (voir page 8). Nous avons pu le faire, grâce aux notes et pièces renfermées dans les manuscrits français 29732 (anc. Dossiers bleus, 189), dossier 4919 (fol. 2) et 4920 (fol. 2, 3 et 6 v°), et français 27252 (anc. Pièces originales, 768), dossier 17506 [3]. On y trouvera d'utiles précisions.

[1] L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. I, p. 440.

[2] *Nouvelle biographie générale* publiée par F. Didot, t. X, col. 633.

[3] Voir aussi Bibliothèque nationale, ms. fr. 31224 (anc. Cabinet d'Hozier, 343) et fr. 31617 (anc. Chérin, 55), aux dossiers : Clairambault.

Digitized by Google

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE CLAIRAMBAULT.

Mathieu Clairambault
né à Seboncourt (Picardie), † 1616, épousa Antoinette Moreau.

François
seigneur de Fulvy en partie, de la Chapolaine et d'Aigremont, contrôleur des écuries de M. le Prince, épousa Madeleine Le Boiteux, fille de Me Claude Le Boiteux, procureur fiscal de la terre de Rochefort-sur-Armançon et de Madeleine de Sennevoy, fille du seigneur de Sennevoy.

- **Claude** — marchand, sr de la Chapolaine, épousa ..... Tribouillard.
- **.....** — femme de Daubenton, procurr du Roi au grenier à sel de Montbard, etc. (3 garçons, 1 fille).

Pierre
né vers 1608, facteur de marchands (1637), marié avec Jeanne Le Boiteux, sœur de sa belle-sœur, marchand de bois et commis de M. Bertault, marchand de bois (1639-1653), receveur au grenier à sel de Pouilly et chambre de Viteaux, conseiller secrétaire du roi et de ses finances en la Chambre de l'Edit de Languedoc réunie au Parlement de Toulouse (1685), † 24 août 1695.

- **Louis** — baptisé le 15 août 1637.
- **Pierre** — baptisé le 6 juin 1639.
- **Jeanne** — baptisée le 29 juillet 1642.
- **Nicolas** — baptisé le 3 mai 1643, était commis de la Bibliothèque du Roi (8 mai 1666), 1er commis du mis de Seigneley, etc., succède à son père comme conseiller secrétaire du Roi en Languedoc (1695), conseiller au Conseil de marine, chargé pendant 30 ans de la distribution des aumônes du Roi aux nouveaux catholiques et aux pauvres de Paris, † 11 décembre 1730.
  - **Nicolas-Pascal Clairambault** — sr de Doulon et de Grégy, né le 30 mars 1698, généalogiste des Ordres du Roi en survivance de son oncle (31 mars 1716), hérite de son cabinet (1740), † le 3 septembre 1762.
- **Charles** — baptisé le 15 décembre 1647, sr de Doulon, contrôleur de la marine à Dunkerque (1670), puis Toulon (1677) et Brest (1680), commissaire général ordonnateur à Port-Louis († 1720), épousa Gillette-Françoise de Penfeuntenio (1695), fille de Jacques, sr de Penhoet et de Cosquer, et de Jeanne l'Olivier-de-Saint-Maur.
  - **Charles-Alexis** — né en 1701, écuyer, commsssaire de la marine au département de Brest, ép. Hyacinte de Chappedelaine de Bourgneuf (1731).
    - **Françoise-Perrine** — née en 1732.
    - **Charles-Raymond** — né en 1733, comte de Grégy, etc., (voy. ms. fr. 31224, dossier Clairambault, fol. 5, verso).
    - **Nicolas-Pascal-Jean** — † sans héritier.
    - 7 filles.
  - **Marie-Françoise** — née en 1708, épousa Alain de Nogerée seigneur de la Fillière, etc.
  - **Thérèse-Charlotte** — née en 1711, épousa d'Achey de Serquigny.
- **François** — baptisé le 13 juillet 1649.
- **Madeleine** — religieuse à la Visitation Ste Marie d'Avalon.

Mathieu
gouverneur des pages de la Petite Ecurie du Roi, bailli de Mussy-l'Evêque et receveur des décimes de l'évêché de Langres, épousa la fille du bailli de Mussy.

- **Pierre-Jean** — avocat au Parlement.
- **.....** — femme de Joran, médecin.

PIERRE CLAIRAMBAULT
baptisé le 30 mai 1651, écuyer, conseiller du Roi, généalogiste des Ordres du Roi (1698), † 14 janvier 1740.

- **Jean** — baptisé le 8 février 1653.
- **Marguerite** — épousa Jean Pintasse, procureur fiscal de Moustier-St-Jean.

Digitized by Google

La famille Clairambault pouvait remonter jusqu'au xv^e^ siècle. Elle était originaire de Picardie. Le village de Seboncourt, d'où était natif Mathieu Clairambault, le grand-père du généalogiste, se trouve situé dans le département de l'Aisne, arrondissement de Saint-Quentin, canton de Bohain. Ce personnage, dont nous ignorons quelle fut la profession, laissa trois fils : François, Pierre et Mathieu.

Le premier, qui porta le titre de seigneur de Fulvy en partie, de la Chapolaine et d'Aigremont, fut contrôleur des Écuries de M. le Prince; il laissa un fils nommé Claude et une fille qui épousa Daubenton, procureur royal au grenier à sel de Montbard, dont elle eut trois fils. Le second fils de Mathieu Clairambault fut Pierre Clairambault, qui d'abord marchand de bois devint ensuite receveur au grenier à sel de Pouilly, puis conseiller secrétaire du Roi et de ses finances en la Chambre de l'Édit de Languedoc réunie au Parlement de Toulouse (1685); il eut sept fils et trois filles, Louis, Pierre, Jeanne, Nicolas, Charles, François, Madeleine, un second Pierre, Jean et Marguerite. Le troisième et dernier fils de Mathieu portait le même nom que lui : il fut gouverneur des Pages de la Petite Écurie, bailli de Mussy-l'Évêque et receveur des décimes de l'évêché de Langres; il eut un fils, qui fut avocat au Parlement.

Le collectionneur est le sixième fils de Pierre Clairambault, dont il porta le prénom: il fut baptisé en 1651 et mourut en 1740 après avoir été conseiller du Roi, procureur auprès de l'intendant de la généralité de Paris et enfin généalogiste des Ordres du Roi depuis le 25 août 1698, date à laquelle il acheta cette charge à Antoine Cotignon pour la somme de 30.000 livres. Deux de ses frères occupèrent aussi divers postes dans les fonctions publiques et obtinrent, comme lui, une maintenue de noblesse le 17 décembre 1699 : Nicolas, baptisé en 1643, fut successivement commis à la Bibliothèque du Roi, puis premier commis de Seignelay, conseiller-secrétaire du Roi en Languedoc (1695), conseiller au Conseil de la Marine, 1^er^ commis de Maurepas, et fut chargé pendant trente ans de la distribution des aumônes du Roi aux nouveaux Catholiques et aux pauvres de Paris. L'autre frère, Charles, baptisé en 1647, porta le titre de sieur de Doulon et fut contrôleur de la Marine successivement à Dunkerque (1670), Toulon (1677), Brest (1680), enfin commissaire ordonnateur à Port-Louis; il eut cinq enfants, dont l'aîné Nicolas-Pascal, sieur de Doulon et de Grégy, né en 1698, fut

Digitized by Google

nommé généalogiste des Ordres du Roi en survivance de son oncle, le 31 mars 1716, et hérita du Cabinet à sa mort, en 1740.

Les documents que j'ai eus à ma disposition ne m'ont pas permis de déterminer au juste de quel frère de Pierre Clairambault descendaient Jean de Clairambault, consul général de France à Alger, puis à Modon en Morée, et son fils Jean-Louis, consul à Salonique, que l'on trouve mentionnés entre 1700 et 1753 [1] et que Nicolas-Pascal qualifie de «cousins» dans son testament. Le fils est l'auteur du poème latin intitulé *Acanthides Canariæ seu Spini gallici «Serins» carmen* (Paris, 1737, in-8°) dédié à Maurepas, sur les oiseaux des îles Canaries.

II. Les prétendues indélicatesses de Clairambault.

Édouard Rott, dans son *Inventaire sommaire des documents relatifs à l'histoire suisse conservés dans les archives et bibliothèques de Paris* (t. I, p. 49), fait la remarque suivante au sujet d'une lettre de Meigret à François Ier (du 14 octobre 1532), conservée dans le volume 334 de la collection Clairambault (fol. 208) : «Cette pièce, arrachée du ms. fr. 3096 (de la Bibliothèque nationale, fol. 6), était indiquée comme disparue. Nous l'avons retrouvée dans le fonds Clairambault à quelques feuilles de sa copie. Rapprochement singulier et qui n'est pas à l'honneur de Clairambault.» Mais Rott n'a pas pris garde que les volumes 312 à 348 de la collection Clairambault sont entièrement composés de «documents originaux, copies, mémoires et extraits tirés de la Bibliothèque du Roi, fonds de Béthune, Brienne, etc., pour servir aux études d'histoire du Dauphin sous la direction de Bossuet et concernant les règnes de François Ier à Henri III avec une suite de Henri IV à Louis XIV (1670-1710).» Comment cet ensemble est-il revenu entre les mains de Clairambault ? Évidemment parce que c'était lui qui avait été chargé de le composer [2], et il est peu vraisemblable qu'il l'ait gardé indûment, étant donnée sa situation officielle, en contact permanent avec les plus hauts personnages de l'État : il est, au contraire, infiniment probable

[1] Bibl. nat., Coll. Clairambault, vol. 299, fol. 3 et 9; ms. fr. 29734, dossier Clairambault, fol. 2, et ms. fr. 31617, dossier Clairambault, fol. 6. — Voir aussi le P. Anselme, *Hist. généalogique de la maison royale de France*, t. IX, p. 344.

[2] Armand Baschet, *Histoire du Dépôt des Archives des Affaires étrangères* (Paris, 1875), p. 106-107; L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. II, p. 19-20.

Digitized by Google

qu'il fut autorisé à le conserver pour les besoins mêmes de ses fonctions, qui nécessitaient l'usage constant ou la consultation de documents de cette nature, dont il avait préparé là un répertoire de choix.

Mais il y a eu un autre grief plus grave, formulé à l'encontre de Clairambault. Léopold Delisle et, à sa suite, Arthur de Boislisle lui ont reproché de s'être approprié, par des moyens « pas absolument honnêtes ni corrects », un certain nombre de documents de provenances diverses et notamment une centaine de volumes de pièces écrites ou annotées de la main de Gaignières, — que l'abbé de Louvois et ses collaborateurs avaient cependant jugés inutiles à la Bibliothèque du Roi, — ainsi que le Catalogue même (en 15 volumes) de la collection Gaignières qu'il avait rédigé aux frais de Sa Majesté[1]. Ici encore, nous devons faire les plus expresses réserves sur ces insinuations calomnieuses au sujet de la façon dont Clairambault recueillit ces pièces, qu'il paraît bien avoir conservées par ordre et sauva ainsi de la destruction. En tout cas, il est certain que personne de son temps ne semble avoir formulé la moindre critique à son adresse, car nous n'en trouvons trace nulle part. Évidemment, le Recueil d'Épitaphes de Clairambault est en partie formé avec des débris du Cabinet de Gaignières (Bibl. nat., mss. fr. 8216-8240)[2], mais il ne faudrait pas pour cela appliquer à Clairambault généalogiste au service du Roi, ce que nous savons formellement de la mentalité de Gaignières collectionneur peu scrupuleux.

Voici, en effet, copie d'une lettre écrite par le juge d'armes Charles-René d'Hozier, le 19 septembre 1712, à Gaignières, qui nous montre ce dernier sous le jour le plus fâcheux[3] : « Je sçais, Monsieur, que je m'y prends bien tard, de venir à cette heure vous marquer un inutile repentir d'avoir été plus de 50 ans la dupe d'une probité dont les aparences m'ont séduit, quoique j'aye toujours aperçu tous les détours d'une manœuvre que vous avez sçu mettre habilement à profit partout où vous avez eu quelque accez. J'avoue que je n'ai pu résister ni à la véhémence et à l'avidité de vos désirs, ni à

[1] L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. I[er], p. 354-355, et t. II, p. 19-25; *Mémoires de Saint-Simon*, éd. A. de Boislisle, t. XV, p. 466, n. 3.

[2] Cf. *Epitaphier du vieux Paris* publié par Émile Raunié (*Hist. générale de Paris*) t. I (1890), p. XXXVIII-XLII.

[3] Bibl. nat., Coll. Clairambault, vol 923, fol. 43.

Digitized by Google

l'illusion de vos promesses. Si vous êtes persuadé que le succez qu'ils ont eu et les avantages que vous en avez tirés, sont un titre suffisant, qui vous acquite envers ceux de qui vous avez arraché de quoi vous enrichir de leurs dépouilles, moi qui ne saurois trouver dans votre persuasion le moindre équivalent qui me rende ce que vous avez pris de mon Cabinet, contre la fidélité d'un dépost que j'ai souscrit, parce que vous lui avez fait entendre que vous étiez disposé à lui faire justice et à lui restituer ce que vous n'avez pu ni dû vous approprier. En suposant en vous, comme je le croyais, de l'honneur et de la conscience, je vous déclare de nouveau comme je l'ai déjà fait, en m'expliquant par des lettres que je vous ai écrites et dont à tout évènement je garde les copies, que comme vous n'avez eu de moi aucun droit légitime, soit de bouche ou par écrit, qui vous ait jamais autorisé à faire usage de mon bien, et que vous n'en avez jamais remplacé la plus petite partie par aucun échange, je ne vous donne ni ne vous cède, pour ce monde-ci et pour l'autre, quoi que ce soit de ce que vous n'ignorez pas que vous me devez. Je sçais du reste que je n'ai plus de restitution à prétendre par les dispositions que vous avez faites; mais comme cela ne vous justifiera point à l'égard de Dieu, c'est à vous à juger encore pendant que vous êtes, si vous avez eu raison de me surprendre et d'abuser de ma facilité, et si j'ai tort de continuer de m'en plaindre et de vous avertir qu'il faut mourir sans aucun reproche de la part de ceux qui survivent.» — Et Clairambault a ajouté de sa main : «M. de Gaignières a, sur cette lettre, rendu beaucoup de volumes manuscrits à M. d'Hozier.»

Voilà donc le prétendu volé qui paraît voleur à son tour. Mais le prétendu voleur l'a-t-il été véritablement ? On en doute un peu quand on voit qu'il n'y avait guère de cloisons étanches entre les archives des dépôts des différents services royaux et notamment entre le Cabinet des Ordres du Roi et la Bibliothèque du Roi. Au surplus, le même d'Hozier a délivré un certificat tout à l'honneur de la probité de Clairambault, à la suite d'une consultation juridique qu'il lui avait demandée pour un ami : «Cet avis est de la main de M. Clairambault, généalogiste des Ordres du Roi et homme très éclairé, *très intègre*, très véritable et sachant parfaitement les maximes du Conseil, etc[1]». Il est vrai que cette note est de l'année 1705,

[1] Bibl. nat., ms. nouv. acq. fr. 20014, fol. 123.

Digitized by Google

c'est-à-dire dix ans avant la mort de Gaignières, mais elle est cependant intéressante, car il y eut plus tard un sérieux différend entre le Généalogiste et le Juge d'armes au sujet d'un conflit de leurs attributions respectives, conflit qui existait déjà depuis de longues années à l'état latent[1].

Enfin, il ressort des lettres du ministre de Torcy à Clairambault qui nous sont parvenues[2], que ce dernier a été, pour l'acquisition de la collection Gaignières, le négociateur dévoué auquel le Roi s'est fié entièrement pour le triage; et il n'est pas surprenant que pour le dédommager de sa peine, on ait laissé à sa disposition un certain nombre de pièces qui pouvaient lui servir et qui ne devaient être en théorie qu'un simple dépôt chez lui, comme sont aujourd'hui des actes conservés chez un notaire ou un avoué. Il ne faut pas oublier, en effet, quelle a été exactement la situation de Clairambault et le rôle actif considérable qu'il a joué dans une foule d'occasions. Extrêmement laborieux et érudit en même temps qu'habile homme, il développa beaucoup les prérogatives de sa charge de Généalogiste des Ordres du Roi au préjudice de celles du Juge d'armes. Dans une société issue de la féodalité et cristallisée, si l'on peut dire, sous le régime de la monarchie absolue, la preuve de noblesse était requise pour quantité de charges et de fonctions, spécialement pour l'armée, la marine et pour les Ordres du Roi. Clairambault se trouvait donc continuellement appelé à donner des consultations écrites à des personnes de tout rang (même des ministres et des princes), sur des problèmes généalogiques parfois des plus compliqués ou sur des points obscurs du cérémonial de la Cour et des grands corps de l'État, ainsi que sur des difficultés juridiques qui venaient à surgir dans l'application des édits concernant la vérification des titres nobiliaires, matière qui souleva tant de contestations à un moment où la noblesse de robe tendait à se développer de plus en plus.

On comprend, à l'inspection des papiers que Clairambault nous a laissés, quelle a été la tâche compliquée qu'il a eu à remplir presque seul avec des ressources fort limitées, et combien il lui était indispensable d'avoir à sa disposition le plus de documents historiques et généalogiques possible, avec des répertoires nombreux

[1] Bibl. nat., Coll. Joly de Fleury, t. 249, fol. 407.
[2] Bibl. nat., Coll. Clairambault, t. 1032, p. 15.

Digitized by Google

— comme il savait si bien les faire — pour abréger les dépouillements dans les chartriers de familles difficilement accessibles, recherches que les questions qu'on lui posait l'obligeaient souvent à faire dans le plus bref délai. Clairambault n'a été en aucune façon un collectionneur ni pour lui-même, à la façon de Gaignières, ni même pour le Roi, comme l'abbé de Louvois. C'était un fonctionnaire agissant, chargé officiellement d'un service de l'État. Comme tel, il jouissait des droits et prérogatives que lui conférait sa charge, et il en a usé, semble-t-il, au mieux des intérêts qu'il devait assurer, conformément aux usages de son temps. C'est du moins l'impression qu'il a laissée à ses contemporains. D'ailleurs, pour le mieux juger, il suffira de lire le passage suivant de son testament:

« J'ordonne que tous mes manuscrits reliez en vélin verd tirant sur le bleu, et les portefeuils de différentes couleurs concernant les Ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit et autres Ordres de Chevalerie, tous mes autres manuscrits et imprimez reliés et non reliés, mon Recueil d'Estampes, portraits peints, dessinés et gravés, médailles, jettons, monoyes d'or et d'argent et de bronze soient conservez en leur entier, et le tout ne faire qu'un corps, suivant la table générale des noms et des matières que j'ay faite et que je continue comme un ouvrage aussi utile qu'infini. Mais comme ces effets sont les seuls fruits de mes veilles depuis 70 ans, en cas que ladite charge (de généalogiste des Ordres du Roy) sorte de ma famille, je suplie très humblement Messeigneurs de l'Ordre [du Saint-Esprit] d'y avoir égard et de donner à mon neveu ou à ses descendans et héritiers de son costé et ligne, une récompense convenable. Et en cas que Messeigneurs dudit Ordre ne jugent pas devoir entrer en cette considération, j'ordonne que lorsque ladite charge (de généalogiste des Ordres du Roy) sortira de ma famille, que tous mes manuscrits soient portés à la Bibliothèque du Roy, et audit cas, d'en laisser à Sa Majesté le choix de récompenser qui il apartiendra, suivant sa bonté et sa justice [1]. »

[1] Bibl. nat., Coll. Clairambault, vol. 1224, fol. 272.

Digitized by Google

LA CHEVAUCHÉE

DU COMTE DE GAPENÇAIS EN FLANDRE.

(28 JUILLET - 23 SEPTEMBRE 1304.)

COMMUNICATION DE M. GEORGES DE MANTEYER.

Dans les minutes du notaire Jean de Saint-Denis, dont la plume au début du XIV^e^ siècle fut au service de l'administration delphinale, se retrouve un feuillet de compte financier : malgré sa sécheresse, ce petit document a le mérite de préciser l'appui prêté dès lors à la France par le Dauphiné, bien que cette province, terre d'Empire, eût un souverain qui, en tant que baron de la Tour-du-Pin, était le sénéchal du royaume d'Arles.

Comment la politique avisée et suivie des Capétiens s'était-elle ménagé, en dehors de leur domaine, cet échelon d'attente vers les Alpes? Ce fut, on va le voir, par sa conduite raisonnable à la suite d'un échec qui avait fait reculer son expansion.

On sait qu'une branche bourguignonne cadette de la Maison de France avait succédé, de 1183 à 1282, à la dynastie primitive des comtes d'Albon par le mariage de Béatrix, fille de Guigues X dauphin († 29 juillet 1162), avec Hugues III, duc de Bourgogne. A la mort fâcheuse, sans enfants, du dernier représentant de cette souche, c'est-à-dire du jeune dauphin Jean I^er^ († 24 septembre 1282) placé sous la tutelle du duc de Bourgogne Robert II, le Dauphiné en vertu du testament du dauphin Guigues XI (27 juin 1267), devait passer à la sœur de Jean, Anne, qui avait épousé le baron de la Tour-du-Pin Humbert (31 août 1273). Oubliant que le Dauphiné était venu à sa maison par une femme — et qu'une autre femme pouvait donc le lui enlever, — le duc de Bour-

Digitized by Google

gogne, arguant du principe de la loi salique, se met en mesure de garder ce pays, mais celui-ci lui résiste et une guerre se déclare. Le duc obtient l'appui de l'Empire et, par un précepte daté de Remiremont le 4 février 1284, le roi des Romains, Rodolphe, lui inféode ses droits suzerains sur le Dauphiné. Cependant, prenant bientôt son parti d'une situation difficile, la France intervient en sens contraire. De Paris, elle rétablit la paix le 25 janvier 1285-1286 en amenant le duc à renoncer au Dauphiné et en reconnaissant que les femmes ont le droit d'y succéder. Usant de ce succès, la dauphine Anne consolide la situation par la transmission, devant l'archevêque de Vienne, du Dauphiné, le 9 décembre 1289, à son fils aîné Jean II sous réserve d'usufruit. Elle ne tarde pas à répéter cet acte, le 13 juillet 1292, pour le faire ratifier par le comte de Provence, les évêques et les barons du Dauphiné. Cependant, le mari d'Anne, Humbert de la Tour-du-Pin, dauphin consort, et son fils Jean, héritier ainsi bien établi, se trouvent par là les obligés du roi de France, et celui-ci recueille aisément tout le bénéfice de son intervention. En dehors des hommages dus par eux, pour leurs terres, à l'Empereur, au comte de Provence, à l'archevêque de Vienne, aux évêques de Grenoble et du Puy, Humbert et Jean, venus à Paris pour passer les fêtes de la Noël en 1294, y conviennent de lier leur personne au roi de France par un hommage lige. Moyennant une rente annuelle de 500 livres en petits tournois assise sur le Temple à Paris et qu'ils reçoivent en fief incessible, ils s'obligent à l'assister avec deux cents gens d'armes à cheval dans ses guerres éventuelles, soit au nord du Rhône et de la Saône, soit au midi dans l'étendue de la sénéchaussée de Beaucaire, des bailliages d'Auvergne et de Mâconnais. La solde et la nourriture de cet effectif delphinal seront à la charge du roi selon la coutume de France : celui-ci donne même à Humbert et à Jean, pour mieux se préparer à leurs nouvelles obligations, une somme de 10.000 livres en petits tournois. En retour, le Roi promet au Dauphin un pareil appui éventuel de sa part dans l'étendue de l'Empire si une guerre s'y produit contre lui et, en ce dernier cas, il y joindra un subside de 4.000 livres. Telle est la teneur de cette alliance défensive et offensive entre la France et le Dauphiné, rédigée en termes clairs et nets, dont on ne doit pas être surpris de rencontrer bientôt les effets. Pour la France, c'est une aide principalement contre l'Angleterre; pour le Dauphiné, contre la Savoie.

Digitized by Google

Un an plus tard, environ, le 15 février 1296-1297, la dauphine Anne donne en avancement d'hoirie à son fils et héritier Jean, dauphin, le comté de Gapençais qui relevait de la Provence; cet adolescent est désormais en état de tirer l'épée.

Il venait de se marier, le 25 mai 1296 avec Béatrix de Hongrie, qui n'avait pas sept ans.

Dès la campagne de 1302 contre les Flamands soutenus par l'Angleterre, quand se livre la bataille de Courtrai (11 juillet), le comte de Gapençais et son frère cadet Guiot Dauphin, mandés par Philippe le Bel, se portent dans les Flandres avec leurs 200 gens d'armes à cheval. On l'apprend incidemment par les incursions de la Savoie qui se produisent alors contre le Dauphiné. Deux clercs delphinaux avec un convoi portaient à Lyon 1.100 livres de numéraire pour payer les harnais de l'effectif quand, passant à Bocsozel, ils furent assaillis, pillés et arrêtés par les Savoyards. L'un de ces clercs est précisément Humbert Claret [1].

Le roi s'était assuré, de plus, l'assistance du comte de Valentinois. En effet, deux ans plus tard, le 20 juin 1304, un nouveau mandement de lui s'adresse à la noblesse de ce comté, par l'intermédiaire de la sénéchaussée de Beaucaire, convoquant les barons pour la quinzaine qui va suivre la fête de Saint-Jean-Baptiste [2]. Au moment de quitter Paris pour gagner l'Artois vers la Flandre, le Roi renouvelle son appel, le 1er juillet, au comte de Valentinois et au vassal de celui-ci, Osasiche Flote, baron de la Roche-des-Arnauds, en Gapençais.

On connaît les contingents des vassaux du comte qui se rendent à cette convocation.

Le comte de Valentinois lui-même, Aymar de Poitiers, ou son fils conduisent 100 hommes d'armes à cheval et 4.000 sergents à pied.

Arthaud, seigneur de Roussillon, 60 gens d'armes et 1.000 sergents.

Le seigneur d'Anjou, 30 gens d'armes et 500 sergents.

Le seigneur de la Roche-des-Arnauds, 30 gens d'armes.

[1] Valbonnais, *Histoire de Dauphiné*, t. II, Genève, MDCCXXII, p. 99, preuve n° C.

[2] Bouquet, *Recueil des historiens de France*, t. XXIII, p. 801, 794. Dans l'acte du 1er juillet, il faut lire « O. Flote » et non pas « G. Flote ».

Digitized by Google

Hugues Adémar, 20 gens d'armes et 1.000 sergents.
Guillaume de Poitiers, 20 gens d'armes et 300 sergents.
Giraud Adémar, 20 gens d'armes et 500 sergents.
Le seigneur de Tournon, 15 gens d'armes et 300 sergents.
Le seigneur de Crussol, 10 gens d'armes et 300 sergents.
Graton de Clérieu, 10 gens d'armes et 300 sergents.

Le contingent du Valentinois monte donc à 315 chevaux et à 8.200 fantassins : les barons mènent deux fois plus de gens d'armes à cheval que le comte et autant de fantassins que lui. Par la quittance du 29 ou 30 juillet, donnée par Jean de Bressieu au comte de Valentinois, on voit que la chevauchée de Flandre devait durer six semaines. Ce capitaine devait mener, sous les ordres du comte, 6 gens d'armes à cheval et 200 sergents pour la paie desquels il reçoit de lui 392 livres et, en somme totale, y compris ce qui regarde sa propre personne, 743 livres 10 sous tournois[1].

Par le traité du Ban et Arrière-Ban de La Roque, on savait déjà que « le Daufin de Viane et Monsieur Jehan Dalfin » figurèrent en 1304 au nombre des barons du Roi[2]. C'est ce que confirme, tout au moins pour le comte de Gapençais, le compte du clerc delphinal Humbert Claret rendu le 17 juillet 1306 et conservé par le registre des minutes de Me Jean de Saint-Denis. Il y a déjà longtemps que l'occasion s'est présentée de transcrire ce texte dans le dépôt de la Chambre des notaires de Grenoble[3]; depuis, il n'a pas échappé à l'attention de M. le chanoine Ulysse Chevalier[4] et ce registre a enfin été déposé aux Archives de l'Isère où se trouvait sa place naturelle[5]. Par le traité d'alliance de 1294, on voit que l'effectif de la cavalerie delphinale, montant à 200 gens d'armes, était exactement le double de celui que devait fournir personnellement le comte de Valentinois. Pour l'infanterie, il n'en est pas question : s'il en était de même, le Dauphin aurait dû amener 8.000 sergents,

(1) Fontanieu, *Cartulaire du Dauphiné*, t. II, 198 (Ulysse Chevalier, *Regeste Dauphinois*, n° 16439).

(2) Bouquet, t. XXIII, p. 806.

(3) Le 8 octobre 1906.

(4) *Regeste Dauphinois*, t. III, 1914, col. 842, n° 16888.

(5) Archives de l'Isère III E 1499[1]. Les trois registres suivants du même notaire y portent les cotes suivantes : III E 1499[2] (1309-1314), B 4410 (1324-1325) et B 4411 (1325-1335), suivant les références que veut bien me donner M. Letonnelier à la date du 3 mars 1928.

Digitized by Google

mais cela n'est pas assuré. On ne sait non plus si les barons dauphinois ont, comme ceux du Valentinois, pris part à la campagne. En gardant les mêmes proportions, ils auraient pu, sans doute, amener 400 gens d'armes et 8.000 sergents.

Humbert Claret ne rend compte de la campagne que depuis le mardi 28 juillet au départ jusqu'au mercredi 23 septembre devant Lille en Flandre sans parler du retour; à cette dernière date, malade, il doit transmettre son administration à Jean de Soleymieu. Cependant, les six semaines prévues étaient déjà passées depuis quinze jours : le retour ne dut pas tarder.

A partir du 28 juillet, il reçoit du grenoblois Jean Mercier 600 livres de viennois; de Falcon Czuppi, en bonne monnaie, 200 livres provenant des plaids, dont la valeur en viennois est de 350 livres; de Jean Mercier à Gières 240 livres; de Philippe de Clarâ, à Lyon, 14 livres, 14 sous 8 deniers; du lyonnais Jean Raymond 400 livres; du seigneur de Beausemblant Guillaume 175 livres. Ce sont donc, en monnaie viennoise, 1.779 livres 14 sous 8 deniers de recettes.

Arrivé à Paris, notre trésorier reçoit, le mardi 11 août, au Temple, 2.000 livres tournois; puis, le 9 septembre, en Flandre, d'Enguerrand de Marigny lui-même et de Me Thomas de Petit-Celier 3.000 livres; enfin, le vendredi 11 septembre, des mêmes ministres, 1.880 livres. C'était l'abondance de la France qui se déversait sur le strict provincial de nos gens, habitués à vivre de petite monnaie[1].

(1) Il fallait 125 deniers viennois, de monnaie noire, frappés à 4/12 de fin, pour équivaloir à 100 deniers de petits tournois, également de monnaie noire. De même, il fallait 125 de ces petits tournois pour répondre à 100 deniers parisis noirs. En 1318, un gros tournois d'argent vaudra 216 deniers viennois et un florin d'or 225 deniers viennois.

Pour l'or, pendant huit ans, Philippe le Bel en a abaissé le titre du 1/8 depuis 1295 jusqu'en 1303 et du 1/12 pendant trois ans de 1309 à 1311.

Pour l'argent, pendant trois ans, de 1303 à 1305, en raison de la guerre de Flandre, il en a abaissé le titre du 1/4.

L'or a donc été altéré durant le tiers environ et l'argent durant le dixième de son règne de trente ans. Cela lui a valu la réputation d'avoir été un faux monnayeur. Nous devons aujourd'hui l'en excuser avec une certaine indulgence, maintenant que le franc est devenu un jeton de bronze. Depuis quinze ans, nous en avons vu de pires que les contemporains d'Enguerrand de Marigny. Nous n'avons plus de masses d'or, même à 22 karats.

L'homme le plus opulent du Dauphiné était sans doute l'archevêque de Vienne. A sa mort, celui-ci, Guillaume de Livron, laissa à sa sœur deux douzaines d'écuelles

Digitized by Google

Somme de ces recettes royales : 6.880 livres tournois. Compensation faite de la valeur diverse de toutes ces monnaies en viennois, en parisis et en tournois, cela fait 10.379 livres 14 sous 8 deniers viennois.

Mais, on le pense, l'argent reçu ne reste pas longtemps en caisse quand on est en guerre. Sur ses 1.779 livres, 14 sous et 8 deniers viennois apportées de Dauphiné, Humbert Claret ne dépense que 1.073 livres 12 sous 7 deniers. Mais, en tournois, il paie aux gens d'armes pour leur solde 7.547 livres 16 sous 4 deniers et ne voilà-t-il pas que, pour déranger ses calculs, son maître, le comte de Gapençais, s'avise de donner lui-même 60 livres en gratifications! Or, la caisse n'avait reçu d'Enguerrand de Marigny que 6.880 livres tournois. Finalement, le trésorier est donc obligé d'avancer de sa poche 68 livres 13 sous viennois pour couvrir les libéralités du jeune prince.

Deux ans après seulement, celui-ci reconnaît la justesse exacte de cette gestion. Dès le 4 juin 1305, après son retour, il avait déclaré qu'il engageait son château de Saint-Bonnet à la dauphine Béatrix, dame de Faucigny, pour 1.000 livres qu'il avait dû lui emprunter [1]. L'aieule, certes, était secourable à la gêne du petit-fils en payant ses dettes de guerre, mais elle prenait ses sûretés.

La bataille de Mons-en-Pévèle ayant eu lieu le 18 août 1304, il y a lieu de penser, puisque les Dauphinois étaient seulement le 11 août à Paris, que, venus de loin, ils arrivèrent tard sur le champ du conflit; mais enfin ils étaient à Lille le 9 septembre. Partis de Grenoble le 28 juillet, il ne leur avait fallu que deux semaines pour gagner Paris. En somme, ces 500 chevaux et ces 8.000

d'argent, chacune d'un marc et demi de Tours, une douzaine d'écuelles, chacune du poids de deux marcs, trois écuelles chacune de trois marcs, un pot à eau de trois marcs de Tours, deux pots à vin de sept marcs de Troyes, douze tasses, chacune d'un marc et demi de Tours, sans compter deux burettes pour le vin, deux petits bassins et un calice. Sa sœur se dispose à vendre cette masse d'argent le 16 mars 1305/6 (Minutes de Me Jean de Saint-Denis, fol. 83 v°-84 v°). Le Dauphin l'achète presque toute le lendemain au prix de 357 livres de monnaie viennoise à Serves : il n'y manque que quatre écuelles du poids de 2 marcs chacune, les trois écuelles de 3 marcs, les deux pots à vin, une tasse, les burettes, les deux bassins et le calice (*Ibidem*, fol. 123 v°-125 r°) : l'acquisition pèse 71 marcs et demi de Tours. Cela fait environ 16 kilogrammes de vaisselle ou 15 kilogrammes d'argent pur.

[1] *Regeste Dauphinois*, n° 16634.

Digitized by Google

fantassins, peut-être davantage, sans compter les vassaux du Dauphin qui avaient dû se joindre à lui, auraient dû être mandés plus tôt, mais ils n'avaient pas traîné en route, sous leur pesant harnais et, surtout, sous le brûlant soleil de l'été.

Par trois préceptes datés de Schaffhouse les 29 et 31 mai 1305, le titre de sénéchal du royaume d'Arles se trouve confirmé au Dauphin, la cité d'Orange lui est concédée en fief s'il peut l'acquérir, et tous les privilèges du Dauphiné sont étendus à la baronnie de la Tour-du-Pin qui jusqu'alors dépendait de la Savoie; le précepte précédent du 4 février 1284 se voyait bien effacé.

Cela, ce sont les marques d'estime données par l'Empire à l'allié de la France[1].

Dans le courant de l'année 1883, un pauvre bûcheron, Jean Reynaud, *dit* le Calendri, trouvait sur le terroir de Manteyer, au-dessus de Rif-la-Ville, dans le site désert de « champ la Viera » abandonné depuis le milieu du XIV^e^ siècle et où s'élevait précédemment le donjon dominant de cette terre, une maille tierce de gros tournois. Cette petite pièce, assez bien conservée, de très bon argent, date de l'émission des années 1309-1310 si l'on en juge par l'O rond et, surtout, par le croissant qui, au lieu d'un point, sépare les deux mots de sa légende *Tvronvs Civis*. Elle pèse exactement 1 gr. 2637 : du poids de 174 au marc, elle courait pour 5 deniers tournois environ. Mince épave, elle est tout ce qui subsiste maintenant dans le Gapençais des rapports directs du Dauphiné avec la France établis sous le règne de Philippe le Bel. Mais, quand le comte de Gapençais Jean Dauphin eut succédé à son père (18 avril 1307 † 4 mars 1319), il fit, en souvenir des gros tournois du roi Philippe le Bel et à l'imitation du gros de deux esterlins de Jean II d'Avesnes (1280-1304) frappé dans le Hainaut à Valenciennes et à Maubeuge, qu'il avait vu circuler avec faveur en Flandre pendant ses chevauchées, établir pour le Dauphiné des pièces toutes pareilles de bon argent valant 12 deniers[2], où il se représente, comme en

[1] *Regeste dauphinois*. N^os^ 16623, 16624, 16626.

[2] Les chevaliers sont du module de 22 millimètres : deux d'entre eux pèsent, l'un 1 gr. 66475, l'autre 1 gr. 60625.

Dans le compte de l'apothicaire grenoblois Pierre Faure, trésorier général de Dauphiné du 2 novembre 1316 au 23 juin 1318 (fol. CXII r°) se trouve une recette de 60 livres de chevaliers d'argent valant 420 livres de viennois. Il fallait 7 deniers noirs viennois pour 1 denier d'argent de chevalier; il en fallait 18 pour 1 denier d'argent de gros tournois.

Digitized by Google

Flandre, à Alost, le faisait maintenant le comte Robert de Béthune (1305-1322) passant au galop, couvert de son bouclier, heaume en tête et bannière au vent. Seul, en Provence, Bertrand IV d'Orange († 1335) suit, avec lui, cet exemple et, on le sait, Orange copiait tout.

Prince de ce royaume d'Arles, de langue française, que le sort avait uni depuis trois siècles au Saint Empire romain des nations germaniques, le dauphin Jean II n'oublie pas la campagne de Flandre, ce souvenir de sa jeunesse, et, comme la France l'attirait à elle, maintenant, devant nos yeux, après un bien long temps écoulé, il chevauche encore à grande allure, hardiment, pour aider la France, la « belle France ».

VALS, 17 juillet 1306.

Compte du mardi (28 juillet) jusqu'au mercredi (23 septembre) 1304 rendu par Humbert Claret, par devant Allemand du Puy, chevalier, seigneur de Reilhanette et Philippe de Clara, reçu par Jean Dauphin comte de Gapençais.

Archives de l'Isère, III E 1499[1]. **Registre de Jean de Saint-Denis de 1304 au 30 juin 1308, fol. 100 v°-101 v°.**

Computum Humberti Clareti,

Computum Humberti Clareti redditum per ipsum coram nobili viro domino Alamando de Podio milite domino Rellane, Philippo de Clara, de expensis per ipsum Humbertum factis pro calvalcata illustris viri domini Johannis Dalphini comitis Vapincensis euntis in Flandriam, a die martis post festum beate Marie Magdalene currente anno Domini m° tricentesimo quarto, usque ad sequentem diem mercurii exclusive post festum beati Matthei proximo sequens, qua die mercurii erant ante Insulam in Flandria, ubi dictus Humbertus propter ejus infirmitatem desiit administrare et dictam administrationem dompnus Johannes de Solomeu recepit eadem die mercurii.

Et primo computat de receptis per eum factis occasione expensarum avalcate predicte.

(1) *Sic.*

Digitized by Google

In primis dixit se recepisse a Johanne Mercerii, cive Gratianopolitano, vi^c libras viennensium.

Item, a Faleone Czupi, de bona moneta, ii^c libras quas receperat de placitis. Valent de moneta currente iii^c l libras viennensium.

Item, ab eodem Johanne Mercerii quas receperat a Gerio ii^c xl libras viennensium.

Item, a Philippo de Clara apud Lugdunum xiiii libras xiiii solidos viij denarios viennensium.

Item, a Johanne Raymundi, cive Lugduni, iiii^c libras viennensium.

Item, a domino Willelmo domino de Belsemblant, viii^{xx}xv libras viennensium.

Summa receptarum viennensium : mviii^c lxxix libre xiiii solidi viii denarii.

Item, recepit et asserit die martis ante festum Assumptionis beate Marie, in Templo Parisius, ii^m [libras] turonensium.

Item, die crastina nativitatis beate Marie, in Flandria, a domino Angerando de Marrinyaco et magistro Thoma de Petit Celier, iii^m libras turonensium.

Item, die veneris post dictum festum, ab eisdem, xviii^c et iiii^{xx} libras turonensium.

Summa recepte turonensium : vi^m viii^c iiii^{xx} libras de turonensibus.

Summa omnium receptarum viennensium, parisiensium et turonensium, deductis parisiensibus ad turonenses et turonensibus ad viennenses :

x^m iii^c lxxix libre xiiii solidi viii denarii viennensium.

c. Expense viennensium pro quibus computat pro expensis et patet per particulas quas reddit mlxxiii libre xii solidi vii denarii viennensium.

c. Sic restat debens domino : iii^c vi libras ii solidos i denarium viennensium.

Summa grossa omnium expensarum turonensium, inclusa solutione per eum facta gentibus cum armis pro solidis suis et facta deductione parisientium ad turonenses : vii^m v^c xlvii libre xvi solidi iiii denarii.

Item, computat lx libras turonensium quas et asserit dominus solvit gentibus cum armis et erat in computo dicti Humberti.

Et sic, deductis receptis ad expensas, parisiensibus ad turonenses et turonensibus ad viennenses, dominus Johannes Dalphini remansit debens dicto Humberto lxviii libras xiii solidos viennensium.

Anno Domini m° ccc° sexto, die xvii^a mensis julii, apud Vallem, ante hostium aule castri, coram me notario et testibus infrascriptis, ad instanciam et requisitionem dicti Humberti presentis, requirentis et recipientis sollempniter et stipulantis, dictus dominus Johannes Dalphini sciens et spontaneus confessus fuit et publice recognovit predicta ita gesta et administrata, tradita et soluta fuisse ut in dicto

Digitized by Google

computo continetur et dictum computum gratum, ratum habuit et habere promisit bona fide per pactum per se et suos et de hiis idem Humbertus requisivit per me infrascriptum notarium sibi confici et reddi publicum instrummentum. Testes fuerunt in predictis dominus Alamandus de Podio, dominus Guigo de Lay, dominus Aymarus de Colomberio, milites, Aymardus de Viryaco, domicellus, Philippus de Clara et ego Johannes de Sancto Dyonisio auctoritate imperiali notarius publicus qui, ad requisitionem dicti Humberti, predicta omnia scripsi et prothocollavi ad faciendum eidem de predictis publicum instrumentum.

Habuit Humbertus instrumentum.

Digitized by Google

LE
CAPITAINE ÉTIENNE DE BORDA,
PACIFICATEUR DES LANDES
AU TEMPS
DES GUERRES DE RELIGION.

COMMUNICATION DE M. MARCEL GOURON.

Le rôle de la Gascogne dans l'histoire de notre pays au XVI^e^ siècle, a dû son importance à la haine contre les Espagnols qui animait cette province, à la fréquence des levées de routiers qui s'y faisaient, et aux personnalités qui eurent d'assez grandes libertés pour poursuivre leur carrière et accomplir de hauts faits. Autour de Monluc que de cadets méritèrent autant de gloire que lui par leur courage et leur habileté, mais qui ne furent pas aussi bien aidés par la fortune !

La haine de l'Espagnol était un article de foi pour les Gascons depuis les luttes de Charles-Quint ; les pirateries réciproques entre les deux marines l'entretenaient, aussi bien que les expéditions contre les villes de la frontière. Les échecs comme les succès de la France sur l'Espagne, étaient mieux ressentis dans la province limitrophe, et dans toutes les classes de la société les cadets voulaient participer aux combats.

Une politique cauteleuse, comme celle du gouvernement de la reine Catherine, appréciait un antagonisme aussi spontané et s'ingéniait à en tirer parti pour réaliser ses fins sans se découvrir ; elle exploita la générosité de la Gascogne, et ne manqua pas de la désavouer à la cour de Madrid toutes les fois qu'elle y eut intérêt.

Les exploits du corsaire de Capbreton, Menjouin de Lacabane,

Digitized by Google

l'expédition faite par la flotte d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, au Maroc en 1559, celle de Peyrot de Monluc en 1566, vers les mines d'or du Transvaal, et surtout celle du montois Dominique de Gourgues en Floride en 1568, ont trouvé leurs historiens[1].

L'expédition qui nécessita les plus importants préparatifs et qui aboutit à un désastre national, fut entreprise par Strozzi en 1582. Elle a été contée avec assez de détails par M. de la Roncière. Elle mit en relief un des capitaines de Strozzi, Étienne de Borda. Mais l'existence tout entière de ce cadet mérite d'être exposée, car le pays landais lui doit d'avoir traversé la terrible époque des guerres de religion avec le minimum de désordres et de souffrances. Il surveilla les menées des protestants ou des ligueurs, arbitra les discordes entre les chefs du pays, entre les soldats et les bourgeois, et entraîna au dehors les routiers perturbateurs.

L'exposé de cette carrière a été rendu possible par la découverte d'une correspondance pieusement gardée par les descendants d'Étienne de Borda. M. Paul Marrast, à Mont-de-Marsan, conserve onze de ses lettres; M. de Cauna, à Cauna; vingt-deux, Mme de Cardenau de Borda, au château du Traquet, à Labatut, vingt autres[2]. L'auteur de l'*Armorial des Landes*, le baron de Cauna, a déjà fait connaître six de ces lettres[3]. Il nous a paru utile de publier à la suite de cette notice le complément du dossier, c'est-à-dire quarante-quatre lettres, que leurs propriétaires nous ont permis de transcrire, de republier une lettre de Catherine de Médicis mal éditée, d'y joindre le texte d'une missive d'Henri III, conservée à la Bibliothèque nationale, et celui d'une lettre de Bertrand de Poyanne au maréchal de Matignon copiée aux archives du Palais de Monaco[4].

(1) De La Roncière, *Hist. de la Marine française*, t. IV, *passim*. — Sur Gourgues ont paru plusieurs articles dans la *Revue de Gascogne*, (t. II, p. 466, LVII), un de M. Samaran dans la *Bibl. de l'Ecole des chartes*, et un dans le *Bull. de la Soc. de l'histoire du protestantisme français*, t. XIV, p. 389. — Voir encore Ducéré, *Les Corsaires gascons*, chap. XVII et XVIII, *Commentaires de Blaise de Monluc*, éd. P. Courteault, t. II, p. 260, 280. *Bull. Com. trav. hist.*, 1914, p. 376. *Arch. hist. Saintonge*, XVIII, p. 9.

(2) M. de Loye, bibliothécaire de Nimes, a bien voulu rechercher pour nous, au château du Traquet, la correspondance que nous lui avions signalée.

(3) Cauna. *Armorial des Landes et partie du Béarn*, t. Ier p. 132-136.

(4) Cette lettre, comme toutes les mentions de la correspondance de Matignon que nous avons utilisées, nous ont été communiquées par M. Labande.

Digitized by Google

Cette correspondance a trait presque toute à l'expédition des Açores, racontée par M. de la Roncière, sous le titre « le Secret de la Reine »; mais il nous faut remonter aux débuts d'Étienne de Borda; l'élévation de ce cadet en vaut la peine.

Noble Étienne de Borda, écuyer, naquit vers 1528. Il obtint tout jeune, dès 1547, par résignation de son père Pierre de Borda, la charge d'enseigne. Ce dernier avait servi en Italie sous les ordres de son beau-frère, le sieur du Hien, capitaine des bandes françaises dans le Piémont, et obtenu sa succession en 1543; quatre ans après, dans son testament, où pour la première fois on voit un Borda qualifié de noble, il instituait son fils comme son héritier et lui laissait deux seigneuries, celle de Brutails, à Saubusse, et celle de Lesperon.

Étienne de Borda était appelé à la vie militaire; il n'en manifestait pas moins un souci légitime de ses intérêts matériels, et il pensa très tôt à agrandir ses biens de famille; dès 1554 on le voit acquérir une pièce de terre à Saint-Paul-lès-Dax; dix ans après il achetait le moulin de Joanin, près de sa seigneurie de Brutails, pour laquelle il était taxé huit livres [1].

Déjà il servait dans l'armée royale à la frontière des Flandres, où il surveillait les passages des Pays-Bas; il était lieutenant des compagnies de la garde du roi, sous les ordres du prince florentin Strozzi, lieutenant-colonel de l'infanterie, qui sut l'apprécier, mais qui ne put lui offrir que de partager sa mauvaise fortune. Borda revenait se marier avec Jeanne du Corn et signait avec son titre d'écuyer son contrat de mariage, le 25 mai 1564 [2], puis il revenait aux armées où il passait capitaine peu après. A la date du 20 août 1566, il recevait un message personnel du roi Charles IX, transmis par le messager Octavien Bono, l'invitant à empêcher quiconque de passer aux Pays-Bas pour y secourir les Flamands révoltés. De tels ordres envoyés à leurs capitaines par Charles IX et sa mère, leur permettaient de repousser pour la forme les accusations du roi d'Espagne, quand il leur reprochait de participer aux révoltes de ses sujets [3].

Le capitaine Borda, — c'est le titre qu'il conservera toute sa vie,

(1) A l'arrière-ban de 1557. Arch. nat., R² 103.
(2) Cauna, *op. cit.*, p. 137.
(3) Pièce justificative n° 1.

Digitized by Google

— ne semble avoir reçu de commission pour une compagnie de gens de guerre que deux ans plus tard[1]. Il reçut alors l'ordre de défendre la place de Rocroi, mais, à la date du 28 avril 1568, une lettre signée de la main du roi lui donnait contre-ordre et l'envoyait à Montreuil où il devait tenir garnison, veiller à la sûreté de la ville et maintenir ses gens de pied dans une stricte discipline, « à la moindre foulle du paouvre peuple »[2]. Le 30 août de la même année, le roi l'autorisait à augmenter de cent unités la bande de cent hommes de pied des ordonnances qu'il commandait, dans le régiment de Sarrieu[3]. Quand il revenait dans son foyer, il obtenait de son nouveau chef, le duc d'Anjou, lieutenant général, le droit de voyager avec une escorte de cinq hommes en armes, et c'est dans cet équipage honorable qu'il entrait à Dax ou à Saubusse[4]. Lors de la démobilisation des troupes, ou de leur « casse », à la paix, la bonne tenue de sa compagnie lui valait d'être maintenue[5].

La vie de garnison, ou la répression des troubles, n'enrichissait pas notre homme, mais Étienne de Borda avait quelques parentés utiles. Ses trois oncles durent servir à son avancement : Hien de Saubusse, dont il hérita la charge de capitaine, Jean de Borda, prêtre, qui put veiller à son instruction, et Étienne de Labrosche, maire de Dax, son parrain apparemment[6]. Ce Labrosche, devenu âgé, résigna son office le 17 mars 1571 en faveur de son neveu, qui en obtint du roi les lettres de provisions le 17 juin suivant[7]. Cette désignation comme maire d'un jeune chef habile et homme de bien, ne put que rassurer les bourgeois inquiétés par le progrès des luttes religieuses. Un an après, la Saint-Barthélemy donnait à la province le signal du massacre des protestants, et le roi envoya

(1) Le 28 avril 1568.

(2) Pièce justificative n° 2.

(3) *Revue de Gascogne*, 1879, p. 255. L'original de la commission est au chartrier de Cardenau. Le 10 septembre sa compagnie recevait l'ordre de quitter la Picardie et la Champagne, où elle tenait ses quartiers, et de se rendre à Orléans, où était alors le duc d'Anjou.

(4) Pièce justificative n° 4.

(5) Pièce justificative n° 5.

(6) Maître Étienne de Labrosche, bachelier en droit, fut maire de Dax de 1552 à 1571. Arch. des Basses-Pyrénées, B 1224. Sur sa parenté avec Borda, voir Cauna, *op. cit.*, p. 137. Les Labrosche changèrent leur nom en Broscha.

(7) Pièce justificative n° 3.

Digitized by Google

lui-même les ordres d'un carnage général [1]. Borda était à la cour au moment de la tuerie; il obtint, quelques jours après, un ordre pour se rendre en son pays, et revint à franc étrier à Dax où il arrêta les meurtres.

Dès le lundi 6 octobre 1572, en effet, le clerc de la ville de Dax, Baltazar de Lalanne, son père Jean, avocat du roi, et son beau-frère Jean de Lavie, une famille zélée, donnèrent le signal des persécutions et voulurent exécuter le commandement de la cour. Ni l'évêque, ni le maire n'étaient à Dax. Les protestants, jusqu'ici tolérés dans les faubourgs [2], furent contraints d'abjurer le mercredi. Le régent de la ville Laurent de Lamarque, d'esprit trop curieux, et deux hommes de bien, dont M. de Baa [3], furent tués [4]. Le pasteur, Robert de la Teulade échappa au massacre, sans doute en fuyant à Bayonne, mais il perdit « tout son bien tant meuble que immeuble [5] ».

[1] Voir d'Aubigné, t. II, livre I, chap. 5. — Daniel, *Hist. de France*, t. X, p. 506, 580. — Lavisse, *Hist. de France*, t. VI, 1re partie, p. 132, etc.

[2] De Ruble, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. II, p. 273; du même, *Commentaires de Montluc*, t. IV, p. 271.

[3] Ce nom est à rapprocher de celui de la forêt de Baa près de Bordeaux, que l'historien anglais Tout avait cru provenir de Bath, à cause d'une fondation du chancelier d'Édouard Ier, évêque de Bath.

[4] Le marquis de Villars fit allusion à ce massacre dans sa lettre du 16 octobre 1572 au duc d'Anjou. « De s'amuser à leur faire des remonstrances, ce n'est que peine perdue, ce couvrant de ce qui est faict très mal à propos à Tholouse, Bourdeaulx, Dax, Saint-Severe et Bazas à ceulx de leur damnée opinion lesquels je ne plains poinct ». Bibl. de Léningrad, anc. bibl. impériale, transcr. dans le *Bull. de la Soc. de l'hist. du protest. fr.*, t. 22, p. 260. — Le chanoine Monlezun, sur le témoignage d'Aubigné, écrit : « A Dax, les religionnaires crurent mieux assurer leur vie en se plaçant sous la sauvegarde de la foi publique. Hommes, femmes et enfants se constituèrent volontairement prisonniers... La rage de leurs ennemis brisa les portes de la prison et les massacra. » *Hist. de la Gascogne*, t. V, p. 387. En réalité, on le voit, trois réformés seulement furent mis à mort.

D'Aubigné (*Hist. univ.*, t. II, livre I, p. 560, 2e éd. Amsterdam, 1626) rapporte que quatre ans plus tard les protestants se vengèrent des Dacquois. Une escorte d'une vingtaine d'hommes d'armes, de Dax et de Bayonne, accompagnait trois jeunes filles condamnées à mort par le parlement de Bordeaux; ils furent assaillis près de Genguillet par les réformés, qui tuèrent tous les Dacquois et rendirent la liberté aux Bayonnais en souvenir de la clémence du vicomte d'Orthe. Cette histoire est plus que douteuse. Monlezun, *op. cit.*, p. 416.

[5] Léon Cadier, *Doc. pour servir à l'hist. des origines de la Réforme en Béarn*,

Digitized by Google

La plupart des protestants de Dax, aux premières menaces, s'étaient enfuis à Bayonne et avaient été mis à l'abri dans les prisons; on connaît le belle réponse du gouverneur, le vicomte d'Orthe, à l'ordre du roi. « Je n'y ai trouvé (dans Bayonne) que bons citoyens mais pas un bourreau. » L'arrivée de Borda ramena une juste tolérance à Dax; il convient donc de joindre son nom à ceux des Longueville, Tende, Matignon et d'Orthe, à ceux de tous les chefs qui réussirent à arrêter les massacres.

Le chroniqueur anonyme dacquois rapporte le fait en ces termes : « Ils eussent continué, n'eust esté que le capitaine Borda, maire de ladicte ville, homme de bien, amateur de vertu et du repos publicq, arriva de la cour, lequel empescha que depuis il ne feust faire désordre[1]. » Le marquis de Villars, lieutenant général de Guienne[2], l'approuva.

Dax est ville fortifiée, place frontière; avec Navarrenx elle maintient en repos le Béarn remuant; elle est une des clés de Bordeaux. Son maire va partager son temps entre le service qui l'appelle en Bas-Poitou[3] et sa mairie; à Dax même il fait fonction de chef militaire; peu de mois après la Saint-Barthélemy, il dut repousser une tentative d'assaut « par eschelles, en nulle délibération », et se plaignit au roi de n'avoir pas d'autres troupes que les milices bourgeoises[4]. Son mandat va s'étendre fort loin, puisqu'il a ordre du lieutenant du roi d'éviter que les étrangers ne fassent « quelque entreprise » dans le Béarn. A-t-il appris que là-bas les « étrangers », — et par là il faut entendre les protestants — se réunissent en troupe, il en informe le marquis de Villars, qui est à Agen[5]. « S'ils veulent vivre en leurs maisons sans prandre les armes, lui est-il répondu,

p. 28, 31; cité par Degert, *Histoire des évêques de Dax*, 1903, p. 275. Voir la communication faite par ce dernier auteur, *Bull. de la Soc. de Borda*, 1928, n° 4.

(1) *Johannis Calvini, Theod. Bezae, Henrici IV regis... litterae quaedam nondum editae*, Leipzig, 1835, p. 221-224. Voir une note de Léonce Couture dans *Rev. de Gascogne*, t. XII, p. 346; t. XX, p. 159.

(2) Honorat de Savoie, marquis de Villars, comte de Tende, lieutenant général du Languedoc en 1560, de Guienne en 1570, maréchal en 1571 et amiral de France à la mort de Coligny. Ses lettres ont été publiées par Louthchizky dans le *Bull. de la Soc. de l'hist. du protest. fr.*, t. XXII, p. 252-258.

(3) Pièce justificative n° 6.

(4) Degert, *op. cit.*, p. 287.

(5) Pièce justificative n° 7.

Digitized by Google

on leur bailhera toutes les seurtés qu'ils demanderont ». Toutefois « il se faut bien guarder qu'ilz ne fassent quelque surprinse ». Au mois d'avril 1573, il écrivait avec les jurats à Charles IX, que « la pauvreté est telle qu'il y mourra avant la collecte des fruits une partie du public »[1]. Son activité en Gascogne n'empêche pas Borda de se faire apprécier aux armées; en 1573 nous le retrouvons aux côtés de Strozzi, qui fit alors merveille, comme son lieutenant au siège de La Rochelle. Brantôme dit, en parlant de son chef : « Il avoit choisi un très brave lieutenant qui estoit le capitaine Bourdas, de Dax[2]. » Prit-il part avec l'état-major du duc d'Anjou à la formation du « parti des politiques, » qui se fit là sous la tente? Son horreur des massacres du 24 août pouvait l'y pousser.

Aucune situation ne fut plus délicate que celle des administrateurs de la Guienne à cette époque. Le roi de Navarre, gouverneur de la province, se plaignait que le lieutenant du roi eût attiré à lui toute l'autorité et la direction des forces militaires; c'est Biron, en effet, qui donnait toutes les directives au maire de Dax, et qui recevait toutes les nouvelles importantes sur les menées des protestants. Borda le prévient avec Jean de Saint-Estève, de Lalanne[3] et de Larraset, des menaces d'un siège de Saint-Sever, en février 1577; il avertit en même temps le sénéchal des Lannes, Bertrand de Poyanne[4], et lui demande d'aviser aux moyens utiles « pour les aler rompre la teste ». Cette vigilance suffit à prévenir la prise de Saint-Sever, ce dont Henri III remercia Poyanne[5].

En 1579 Biron envoya le lieutenant du vice-sénéchal à Borda, et le pria de veiller au jugement d'un criminel politique et à l'exécution de la sentence; ce qui est encore étendre fort loin les attributions de notre maire, puisque le voici qui supplée aux défaillances de la

[1] Tamizey de Larroque, *Lettres inéd. de Fr. de Noailles*, p. 29.

[2] *Vie des capitaines illustres*, ed. Lalanne, t. VI, p. 68; — *Revue de Gascogne*, t. X, p. 355, note 1.

Dans les lettres de Biron de cette époque l'activité des troupes de Strozzi est fréquemment signalée, notamment dans celle du 15 janvier 1578 au roi. *Bull. de la Soc. de l'hist. du protest. fr.*, t. XXII, p. 366.

[3] Balthazar de Lalanne, lieutenant général. *Arch. mun. Bayonne*, BB 12.

[4] Bertrand III de Baylenx, baron de Poyanne, maréchal de camp, sénéchal de Marsan, puis gouverneur de Dax et sénéchal des Lannes. Voir Cauna, t. 3, p. 396-397; Carsalade du Pont, *Rev. de Gascogne*, t. XX; Gébelin, *Le gouvernement du maréchal de Matignon en Guyenne (1589-1594)*, p. 186.

[5] *Rev. de Gascogne*, t. XX, p. 169.

Digitized by Google

cour présidiale, tenue en suspicion[1]. A la fin de cette même année Biron l'avertissait de « certaine entreprise qu'on veult exécuter » sur la ville; il l'invitait à faire bonne garde et à ne pas abandonner le parti du roi. « Aussi ne pourriés vous gagner au change », lui écrivait-il avec ce manque de nuances qu'on lui reprochait à la cour[2]. Le 2 mai 1580, la guerre était de nouveau déclarée, et Biron rendait compte à son correspondant, de la délibération prise par les conseillers privés du roi à Bordeaux : ils avaient décidé qu'on repousserait les tentatives des réformés contre les villes, mais qu'on n'organiserait, selon le plan adopté, aucune opération offensive d'ensemble[3]. Le lieutenant du roi, satisfait de l'exécution de ses ordres, félicitait son capitaine, lui envoyait les deux commissions en blanc qu'il lui avait demandées, et l'invitait à se rendre à Bordeaux en compagnie du gouverneur de Bayonne, le vicomte d'Orthe, son ami[4]. Borda avait répondu de la sécurité de la région au maréchal et à l'évêque de Dax, François de Noailles, qui l'en remerciait et lui écrivait : « Je vous prie ne laisser le pais dégarny en temps si périlheux et vous souviegne que c'est vostre patrie où tout vostre bien est, et voz meilleurs amys[5]. » Jamais Dax n'avait encore été si partagé par les controverses religieuses et politiques; les discussions étaient devenues ardentes, les rixes nombreuses, si bien que les réformés se réjouissaient de voir les Dacquois « en combustion », et ils annonçaient le moment venu de tenter un coup de main sur la place. Lansac prévint Borda le 23 novembre, en l'invitant [6] « à sonder d'où sortent telles discordes, et menées » avec l'aide du capitaine de la garnison de Saint-Estève, et des jurats.

La situation était critique. Le roi de Navarre s'était emparé cette année-là de Bazas et de Mont-de-Marsan, sous le prétexte que le dernier traité passé entre les catholiques et les calvinistes, contenait que les places où les réformés seraient en majorité le jour de la

(1) Pièce justificative n° 8.
(2) Pièce justificative n° 9.
(3) Pièce justificative n° 10.
(4) Pièces justificatives n°s 11 et 12.
(5) Pièce justificative n° 13. Sur François de Noailles, voir Varillas, *Hist. de Charles IX*, t. I, une notice, p. xiv. — Tamizey de Larroque, *Lettres de Fr. de Noailles.* — Degert, *Histoire des évêques de Dax.*
(6) Pièce justificative n° 14.

Digitized by Google

signature du traité pourraient être gardées par eux; il alléguait en outre que cette « belle, grande et riche ville au païs de Gascogne... et sa principale retraite »[1] était la capitale de son comté de Marsan. Biron et Poyanne virent bien que ces deux places, aux mains des Réformés, auraient coupé toutes communications avec l'extrémité du sud-ouest[2]. Ils organisèrent sans bruit une opération; Poyanne et Borda s'emparèrent de Mont-de-Marsan par surprise[3]. Poyanne entra par une porte mal gardée sur la Douze, pendant que la garde était à boire dans un moulin hors des remparts; Borda pénétra par la porte Campet. Biron accourut le lendemain avec son artillerie pour forcer de Mesmes, réfugié dans le château de la ville; celui-ci se rendit aussitôt avec ses quatre compagnies et 25 cuirasses; c'était l'effectif de sa garnison, qu'avait réduite la défection du capitaine Poudens[4]. Le rusé Béarnais reprit peu après, le 22 novembre, sa ville comtale en usant d'un stratagème encore plus ingénieux; il pénétra dans la ville en remontant pendant la nuit la Midouze et escalada, lui premier, avec 120 hommes[5]. La ruse et la bravoure étaient égales dans les deux camps. Matignon riposta en envoyant des troupes « surnuméraires » à Dax, à Saint-Sever, à Agen et à Condom; les plaintes du roi de Navarre contre ces précautions furent vaines[6], bien entendu.

Dès l'ouverture des pourparlers de Fleix, les troupes furent licenciées, mais Borda fut autorisé par lettres royales du 16 octobre 1580, à conserver sa compagnie[7]. Henri III recommandait à Biron, que son tempérament fougueux allait désormais rendre indésirable, de veiller à la garde de Bayonne, Dax et Saint-Sever.

De tels services enhardirent Borda; il aspira à jouer un rôle

(1) Journal de François Syrueilh, *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 327.

(2) Varillas, *Hist. de Henry III*, t. II, 1694, p. 326.

(3) Dupleix, *Vie d'Henry III*, p. 82. Un extrait de cette histoire fut présenté au lieutenant criminel de Dax en 1642 pour les preuves de noblesse de Saubat de Borda; chartrier de Cardenau. De Thou, p. 14.

(4) Carsalade du Pont, *loc. cit.* — Monlezun, *op. cit.*, p. 428 et suiv.

(5) D'Aubigné, p. 1092. Monlezun, *op. cit.*, p. 435. Tauzin, *Mont-de-Marsan pendant les guerres politico-religieuses du XVI^e et du XVII^e siècles*. Mont-de-Marsan, 1912, p. 196.

(6) A Bellièvre, envoyé du roi de France, venu pour l'inviter à recevoir sa femme, et au duc de Montpensier, dans sa lettre du 1^er novembre 1580.

(7) Carsalade du Pont, *loc. cit.*

Digitized by Google

plus important et sollicita d'être employé. Biron et l'évêque de Dax firent connaître à Paris une ambition si légitime.

La reine Catherine était occupée, au même moment, de ses projets sur le Portugal, où elle voulait combattre, sans se découvrir, la politique de Philippe II. Dans l'entrevue d'Eu du 6 octobre 1581, la famille royale et le prétendant au trône portugais, don Antonio, prieur de Crato, arrêtèrent les derniers détails d'une expédition commune qui devait être placée sous les ordres de Philippe Strozzi. Il s'agissait de reconquérir les États de cette couronne en s'appuyant sur les îles des Açores, restées fidèles à la cause de don Antonio. Le nom d'Étienne de Borda fut, après ceux de Brissac et de Dominique de Gourgues mis en avant; c'était un des plus braves capitaines de France, dont la noblesse modeste ne rougissait pas de servir sous les ordres de son ancien chef, le Florentin Strozzi, et au surplus il avait déjà rendu des services au prétendant.

Borda est donc des premiers au courant des projets de la cour. Le 10 juin 1581 Strozzi le remercie de ses offres, qui lui avaient été présentées par de Torsay. Dans cette lettre, une des plus curieuses de celles que nous avons découvertes, le Florentin donne le but de son entreprise[1]. Il déclare vouloir réaliser « la constante intention, qu'il a toujours eue, d'aller acquérir de l'honneur et du bien dehors, jestant le mal hors de ce povre Roïaume presque accablé sous le faix de noz malheureus discors ». M. de La Roncière, en analysant le programme de la vieille reine, y a vu le désir de poursuivre son « droit de Portugal » et celui de doter son aventureux cousin d'une vice-royauté du Brésil; il est à l'honneur de Catherine d'avoir aussi voulu entraîner hors de France les routiers qui avaient trop d'intérêts dans la guerre civile.

Borda, sitôt qu'il a accepté de prendre part à l'expédition et de se charger de la levée des gens de guerre dans le Sud-Ouest, devient un personnage dans la province. Les présidents du Parlement de Bordeaux et du Bureau des finances, Sarran de Lalanne et Ogier de Gourgues, lui écrivent avec amitié[2]. Strozzi

[1] Pièce justificative n° 15.

[2] Pièce justificative n° 16. Sur Sarran de Lalanne et Ogier de Gourgues vicomte de Juillac, baron de Vayres, voir GÉBELIN, *Le gouvernement du maréchal de Matignon en Guyenne (1589-1594)*, p. 181 et 183. — *Commentaires*

Digitized by Google

lui annonce le succès de sa première expédition envoyée aux Açores sous la direction d'Antoine Escalin, un pillard[1], et du capitaine bordelais Carles[2]; lui-même se rend à Bordeaux, où il convoque son capitaine à la date du 23 août; il lui donne l'ordre de lever tout soudain des hommes dans la Gascogne et de le faire savoir à son agent de Moreins[3].

Le 2 novembre le prétendant écrit de « Flessingue » à Borda, lui demandant de l'aider dans son entreprise et de courir avec lui « à sa fortune ». Il l'informait qu'il allait attendre à Tours une réponse qui fût favorable. Strozzi avait reçu en secret ses lettres de provision de vice-roi du Brésil. Aussitôt, dans tout l'Ouest, se firent des levées d'hommes de guerre. Le maire de Dax présidait au racolage des Gascons, et se tenait en rapport avec le capitaine Aymar à Bordeaux. Strozzi annonçait de nouveau son arrivée pour janvier, et convoquait son capitaine[4].

Les préparatifs effectués en vue de réunir une armée si importante émurent les protestants qui redoutaient une seconde Saint-Barthélemy. De tous côtés, à leur tour, ils esquissèrent une mobilisation « soubz coulleur de l'embarquement qui se préparait à Bordeaux ». Henri III dut rassurer le prince de Condé, gouverneur de Picardie, afin qu'il n'entrât point en « suspition[5] ». Sa mère, de son côté, priait le prince de faire dissoudre l'assemblée de Saint-Jean-d'Angély. Quatre mois plus tard une inquiétude si vive n'était pas tombée, qu'il

B. de Monluc, éd. P. Courteault, t. III, *passim*; *Revue de Gascogne*, t. II, p. 479. Ce cousin de Dominique avait déjà financé l'armement d'une flotte en 1571, et dit-on l'expédition de Floride.

(1) Baguenault de Puchesse, *op. cit.*, p. 534.

(2) Qui amenait quatre compagnies de Gascons. Pièce justificative n° 17. M. de La Roncière, p. 171, n'a pas vu que c'était Strozzi qui avait déjà envoyé ces deux premières flottes. Il avait déjà essayé d'envoyer une armée navale sous Dominique de Gourgues, en 1572, sans succès. D'Aubigné, *op. cit.*, livre 28, p. 59, 103; *Revue de Gascogne*, t. II, p. 486-487; Arcere, *Hist. de La Rochelle*, livre 3, p. 395; *Bull. du Comité des travaux hist.* 1914, p. 374-379. Dans l'article paru dans ce dernier bulletin, G. Musset a confondu un armement de Dominique de Gourgues de 1572 avec celui de 1582.

(3) Pièce justificative n° 18.

(4) Pièces justificatives n°s 19, 20, 21 et 22.

(5) Pièce justificative n° 23.

Digitized by Google

fallait la signaler à Matignon, le nouveau lieutenant général de la province, de fait sinon en titre [1].

Cependant Borda, vivement pressé, se faisait tirer l'oreille. Strozzi l'a convoqué en novembre, en décembre, en janvier; il arrive dans cette ville le 18 février, le capitaine n'est toujours pas là; il lui écrit le 3, le 19, le 22, le 23[2]; le Gascon trouve que les préparatifs sont trop hâtifs; il se réserve; va-t-il abandonner ? Il objecte que ses affaires le retiennent et la reine-mère en personne lui écrit qu'elle y veillera elle-même[3]. On le flatte de toutes les manières : on lui écrit sous cette adresse : « Monsieur de Borda, maréchal général de camp en l'armée navalle levée en Guyenne pour le service de leurs Magestés »; ou encore « Maréchal général de camp en l'armée de leurs Magestez sur la mer de Ponant ».

Il est enfin décidé, il presse ses levées d'hommes et en même temps s'occupe de faire armer ses bateaux à Bordeaux[4]. Il fait venir des poudres de Toulouse, il rassemble des boulets, des munitions et des vivres; un général des finances, Colineau, travaille pour lui[5]. Le maréchal Matignon rassemble l'armée dans le Médoc; pour les vivres de séjour de celle-ci, le roi mande aux Élus de Guienne d'imposer 3.500 écus[6]. Ogier de Gourgues[7] s'occupe à réunir tout cet argent, et le président de Lalanne communique les ordres de la cour. De Gourgues y dépensa son propre argent : il s'engagea pour 300.000 écus envers le prétendant de Portugal, et le Parlement le déchargea par la suite de 40.000 qu'il devait encore; il lui fallut emprunter à Borda 1.000 ou 1.500 francs, et Strozzi

(1) Lettre d'Henri III du 21 mai 1582. Bibl. nat., ms. fr. 3291, fol. 129. La commission de Matignon ne fut signée qu'en 1585. Voir Gébelin. *Le gouvernement de Matignon en Guyenne pendant les premières années du règne de Henri IV*, p. 20.

(2) Pièces justificatives n°s 24, 25, 26, 27.

(3) Pièce justificative n° 29 .Cette lettre ne figure pas dans le recueil de Baguenault de Puchesse.

(4) Le vaisseau royal *La Salamandre* lui est personnellement affecté.

(5) Pièce justificative n° 30. C'est Borda qui délivre le reçu des munitions de guerre expédiées à Bordeaux.

(6) Archives de la Gironde, C 3871; *Invent*, t. II, p. 261. — Voir le compte d'armement de la flotte de 55 voiles en rade de Belle-Ile. le 16 juin 1582; British Museum, ms. Landsdown n° 35, fol. 145.

(7) Pièce justificative n° 31.

Digitized by Google

l'imitera en rade de Belle-Isle, quand il empruntera 100 écus sol à notre Landais.

Au surplus le Parlement de Bordeaux multiplie les arrêts en faveur des Portugais, qui ont fui dans cette ville la tyrannie de Philippe II, et leur reconnaît le bénéfice d'anciens privilèges, ou leur accorde des lettres de naturalisation[1]. Dans une lettre du 6 septembre, que n'a pas connue M. de la Roncière, Matignon tenait la reine au courant des préparatifs « pour le voïage du Portugal ». Il lui annonçait que Philippe II venait d'envoyer deux navires pour le Brésil avec 200 hommes de guerre, « pour prendre quelques ports et s'y fortiffier, parce que ceulx du pays haïssent les Portugais »[2]. En réalité, le « Secret de la reine » était éventé, déjà il était voué à un échec; Borda, qui connaissait l'indiscipline de ses collègues, l'avait pressenti.

Les derniers ordres arrivent enfin. Catherine de Médicis écrit le 29 et le 31 mai à Borda; Henri III y joint son commandement daté, par une erreur peut-être volontaire, — (cette correspondance est si enveloppée,) — du 31 octobre au lieu du 31 mai 1582[3]. La seconde lettre de Catherine promettait de « revancher » le capitaine de toutes ses peines. Strozzi avait écrit à son « meilleur compagnon et amy », dès le 22 novembre 1581, que l'armement de Bordeaux s'avançait. La flotte de Normandie, prête la première, était partie en janvier 1582.

A Bordeaux il fallut se hâter encore, au reçu des mauvaises nouvelles d'Espagne, où l'on était averti par des espions. Borda quitta sa ville de Dax au début de juin, après avoir déposé son testament chez le notaire royal Pierre Dubosq. La flotte mit à la voile peu après[4]. Strozzi était amiral, Brissac son vice-amiral; Sainte-Souline[5] et Borda commandaient les troupes; il s'était embarqué sur la *Cathe-*

[1] Le registre IB 13 des Archives de la Gironde contient ces actes ; ils concernent Diego Mederodie, Simon Mines, etc. Voir Brutails et Loirette, *Inventaire de la Série B*, t. I, *passim*.

[2] *Arch. hist. Gironde*, t. XIV, p. 273.

[3] Cauna, *op. cit.*, p. 132. — Pièces justificatives n^os^ 33, 34.

[4] Catherine avait écrit le 20 mai à Matignon pour faire hâter le départ de la flotte qu'elle croyait prête dès le 12, Baguenault de Puchesse, *op. cit.*, p. 27, 31, 32.

[5] Joseph Doineau de Sainte-Souline commandait 15 compagnies. Baguenault du Puchesse, *op. cit.*, p. 570. Sur Brissac, voir le même auteur, p. 526.

Digitized by Google

rine avec ses capitaines landais Saint-Aulady[1], Boyer, Landa, Colas[2] et Saint-Martin[3]. Sa suite comprenait deux domestiques, un barbier et un apothicaire. Ses hommes étaient presque tous landais : Amanieu de Laporte, de Préchacq, Saubat de Lapeyre, de Pouillon, Arnaud de Lassègue, de Misson, etc. L'évêque de Dax, l'ancien diplomate, François de Noailles, avait tenu à bénir à Bordeaux ses fidèles, et c'est lui qui recommanda à Dieu, sur les quais du port de la Lune, l'armée navale du Ponant[4].

Elle rejoignit les contingents nantais à Belle-Isle et mit le cap sur les Açores[5].

M. de La Roncière, après Baguenault de Puchesse, a raconté cette malheureuse expédition. Les défections de Lansac et d'autres capitaines, jaloux de Strozzi, avaient compromis l'entreprise qui n'eut pas d'autre chef de valeur que Borda[6] ; la flotte était dirigée par des soldats, non par des marins, et Strozzi disposa de ses navires comme de compagnies. Fumée, qui semble avoir été commandité par les marchands bordelais[7] et qui fut traité avec des égards singuliers, eut une conduite assez louche, et son indiscipline fut trop imitée. Le roi d'Espagne, bien renseigné par ses espions, arma rapidement une flotte importante, dont la crainte fit précipiter

(1) Était-il de la famille de Bourbon-Malauze, alors seigneurs de Sainte-Eulalie-en-Born ? (Baguenault de Puchesse, *op. cit.*, p. 81).

(2) Le capitaine Colas ou Coulas fils, sur qui les protestants comptèrent pour leur livrer le château de Dax. Pièce justificative n° 40.

(3) Était-il un Saint-Martin-Lacaze, seigneur de Biscarrosse ? C'était un bien étrange capitaine, si c'est le même au sujet duquel Biron écrivit au roi en 1573, comme d'un chef indiscipliné, et d'un homme aux propos bizarres. « Il ne tient que peu que ne luy fasse mettre la main dessus. » *Bull. de l'hist. du protest. fr.*, t. XXII, p. 362.

(4) Tamizey de Larroque, *Lettres de François de Noailles, évêque de Dax.*

(5) « Estat de l'armée de mer françoyse mise sus pour le secours de don Antonio, roy de Portugal, et qui feit voyle avec Sa Majesté de la rade de Belle-Isle, le 16e juing 1582. » Baguenault de Puchesse, *Lettres de Catherine de Médicis*, VIII, p. 388.

(6) Dominique de Gourgues, qui avait servi sous les ordres de Strozzi, avait été choisi par don Antoine comme amiral, mais il était tombé malade à Tours, en allant prendre son commandement, et il mourut en 1583, *Revue de Gascogne*, t. II, p. 478, 488.

(7) Ou par Ogier de Gourgues.. Étant vice-amiral de Guienne, il aurait dû recevoir une commission du roi de Navarre, amiral en titre. L'histoire de cette amirauté est des plus obscures à cette époque. Voir Berger de Xivrey, *Lettres missives de Henri IV*, t. I, p. 451, 471-472.

Digitized by Google

l'envoi des troupes françaises. Le scorbut, les erreurs des pilotes qui avaient des cartes trop courtes, les jalousies entre les capitaines, semèrent le découragement, et « persécutèrent » les troupes. La lâcheté d'un certain nombre mit le comble à cette situation.

On passa d'abord devant Madère. Il eût été de bonne tactique de s'en emparer et d'en faire une base. Fumée, vice-amiral de Guienne, soutint cette idée avec force; Brissac, qui comptait devenir vice-roi de l'île, s'y opposa, et il fallut repartir. On ne s'arrêta qu'à San Miguel; Borda alla occuper Villafranca tandis qu'on faisait la conquête de l'île. Cinq jours après, la flotte espagnole était annoncée; Strozzi commit la faute insigne de rembarquer tout son monde.

Les deux flottes s'observèrent quelque temps; enfin le 26 juillet au matin, Strozzi, perdant patience, fonça sur un galion à l'écart des autres. Son vaisseau amiral ne fut suivi que par les bâtiments de Brissac et le navire royal *la Salamandre*, commandé par Borda; au plus quatre bâtiments furent engagés; trois furent pris, les autres se dérobèrent [1]. Strozzi et 1.500 hommes furent tués le premier jour, 400 soldats et marins furent exécutés le lendemain, après avoir passé une nuit atroce, pendant laquelle les plus jeunes d'entre eux s'arrachèrent la barbe pour paraître plus jeunes encore, et échapper au massacre. Une partie de l'armée se réfugia avec Borda et Fumée, dans l'île de Terceire, occupée par les quatre compagnies du capitaine bordelais Carles et 700 Portugais « de combat » sous les ordres d'un vice-roi. Toutes ces troupes, pressées par les Espagnols, durent être rembarquées.

Notre Landais transmit l'ordre de Brissac de mettre le cap sur la France, mais si malade qu'il se crut perdu et fit son testament le 1er août.

Il tint à y inscrire, avant de mourir, la courageuse conduite des siens. « J'atteste et certifie que le capitaine Saint-Aulady et le capitaine Colas mon lieutenant, avecq une dé mes compaignies, estant dans le navire nommé *la Salamandre*, tant soldats, officiers que mariniers, ont faict leur debvoir à la bataille donnée en la mer par nous, vingt sixiesme juillet audit an, entre l'isle Sainct-Michel et Saincte Marie, et ont assisté à ma compaignie audit engagement

[1] Bagursaulx de Pocbesse, *op. cit.*, p. XI. — Berger de Xivrey, *op. cit.*, t. I, p. 471.

Digitized by Google

de M. le comte de Brissac, vice-amiral en ladite armée, et ont pris la route de France suivant le commandement dudit sieur de Brissac[1]. »

Son navire était chassé par la tempête jusqu'à Mornac [2], où il débarqua, et où il se remit peu à peu. Son capitaine Sainte-Eulalie ramena la *Salamandre* à Bordeaux, avec ses munitions, pour le service du roi, aux ordres de Matignon.

Cependant les Français de Terceire revenaient peu à peu dans leur pays, et les derniers prisonniers étaient jetés par les Espagnols sur notre rivage. Le commandeur de Chaste dans le « *Discours et succès du voyage de la Tiersière*[3] » décrivait avec émotion un de ces débarquements à Hendaye le 4 octobre. « Les habitans dudict lieu, les voyans arriver sy chétifz et deschirez, qui sortans des batteaulx faisoient une croix à la terre et se couchoient dessus, et la baisant, crioient bien hault : « Mon Dieu, nous te remercions du bien que tu nous faictz, nous faisantz revoocir ceste terre de France. C'est à toy à nous retirer quand il te plaira, et sommes trop contens de païer à ceste heure le tribut de nature. » Les pauvres femmes basques esmeuz de pitié couroient dessus pour les relever, leur apportant du vin et l'autre du pain ».

Une défaite si complète avait soulevé une profonde émotion à la cour de France; on accusa à peu près tous les chefs et en particulier Brissac; de nombreux mémoires furent rédigés et publiés pour satisfaire l'opinion. Seul Borda ne fut pas incriminé. Matignon lui écrivit aussitôt une lettre d'une rude affection. « J'ay esté adverty par ung des gens de Monsieur de Gourgues, qui estait allé avec l'armée de mer, lequel est arrivé ce matin, comme vous étiez de retour de votre voiage mallade, et avais auparavant entendu comme vous vous étiez trouvé au combat qui s'estait faict, où vous aviez très bien faict votre debvoir, et désirant vous voir, je vous prie bien fort, si vostre santé le peult permettre, de me venir trouver en ce lieu où vous serez le très bien venu[4]. » Quant à Brissac, il fut défendu chaudement à la cour par Borda. Il fut question d'organiser une nouvelle expédition et de le mettre à la tête, et il écrivit à ce moment

(1) Cauna, *op. cit.*, p. 134.

(2) Port, Charente-Inférieure.

(3) Bibl. nat., Cinq-Cents de Colbert, t. 29, non signalé par M. de La Roncière. Voir Baguenault de Puchesse, *op. cit.*, p. 103, 121, 127, 144.

(4) Cauna, *op. cit.*, p. 135. Le 19 août 1582.

Digitized by Google

au courageux Landais une lettre de sa main pour l'inviter à repartir sous ses ordres[1].

Les enquêtes se poursuivaient à Paris. Landreau[2] accusé écrivit un « *Voyage du sieur de Landereau aux isles des Asaures pour le roy de Portugal, avec la deffaicte de l'armée du sieur de Strosse, par les Espagnols* »[3]. Le capitaine Mathelin, de Bordeaux, fit aussi un « Discours ». Du Mesnil Ouardel adressait au poète et historiographe bordelais du Haillan, le premier de nos historiens qui écrivit en français, un autre récit[4]. Henri III convoqua Borda à la cour par lettre missive du 22 janvier[5], pour entendre sa déposition, et Matignon lui rappela l'ordre deux semaines plus tard[6]. Grâce au capitaine, Sainte-Souline fut relâché.

Le souvenir de l'expédition se maintint vivace dans la Gascogne, où les charités et les hôpitaux s'étaient remplis de blessés et d'invalides, et fut un excitant du patriotisme local. En 1585 l'évêque de Dax, François de Noailles, donnait au roi, qui le lui demandait, son avis sur la politique générale du royaume. Il ne put s'empêcher d'évoquer la triste histoire. « Je frémis encore de ressentiment et d'horreur au seul souvenir de cet événement », et il évoquait le départ magnifique de la flotte royale si promptement anéantie. Visiblement la province n'avait pas oublié qu'une si grande défaite était restée sans aucune réparation ; elle demeura fidèle à la royauté pourtant, aux sombres jours de la Ligue, grâce à Matignon et à ses habiles collaborateurs.

Borda reprit sa mairie sur pied de guerre perpétuel, et ne la quitta plus. Le lieutenant du gouverneur lui adressa de nouveau ses fréquentes instructions pour l'inviter à faire bonne garde. C'était la politique du « trincat » Normand d'abandonner le plat pays, de le laisser évoluer en quelque sorte, mais de maintenir les principales forteresses dans la fidélité. Les années 1583 et 1584 furent des années d'incessantes inquiétudes pour Dax. Les protestants

(1) Pièce justificative. n° 35.

(2) Ce brave capitaine avait pris part au siège de la Rochelle (*Bull. de l'hist. du protest.*, t. XXII, p. 360). — Dupleix, *Hist. de France*, t. XI, p. 43.

(3) Cinq-Cents de Colbert, t. 29, fol. 576.

(4) Cinq-Cents de Colbert, fr. 16121, fol. 459. — Baguenault de Puchesse, *op. cit.*, p. 397.

(5) 1583 et non 1585, comme l'écrit Cauna dont les publications sont pleines d'erreurs.

(6) Pièce justificative n° 37.

Digitized by Google

faisaient pression sur le capitaine Colas, pour qu'il leur ouvrît le château, jusqu'au jour où il les dénonça. « Grâce à Dieu, écrivait enfin Matignon à la reine-mère, les villes de Dacqs... se sont conservées, mais je crains qu'à la longue il n'y en aie quelques-unes de surprises »[1], et il appréhendait que les armements du roi de Navarre à Mont-de-Marsan[2], eussent pour objet l'attaque de la cité aux eaux chaudes. Il fit augmenter la garnison que commandaient le capitaine Saint-Estève, son lieutenant Hualph et Charles de Cazenave, capitaine et homme d'armes de Poyanne[3]. La garde des portes et du château était assurée à la fois par des mortepaies et des bourgeois, dont l'antipathie les uns pour les autres était telle que des rixes éclataient souvent dans la garnison. « Têtes chaudes ne font pas bonne soupe ensemble ».

L'indiscipline des mortepaies était donc une grave menace pour la sécurité de Dax. Elle était telle en 1561 déjà que le capitaine et gouverneur de Dax, Saint-Estève, n'avait pu se faire obéir de ces vieux soldats. « C'était pourtant un brave et vieux capitaine qui avait laissé un œil sur les champs de bataille », ce « Basque borgne » à qui le duc de Guise avait confié en 1555 le commandement des troupes qu'il avait envoyées vers le Grand-Seigneur. Trois ans plus tard, au siège de Calais, il avait failli être passé par les armes pour désobéissance à son chef, et pour n'avoir pas résisté à la tentation du pillage[4]. « Baisez la terre », lui avait dit Guise, et « ne s'en fallut guère qu'il ne luy baillast de l'épée au travers le corp, mais voyant que l'autre reconnaissoit sa faute et baisoit la terre, ensuite

(1) *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIV. Voir Pièces justificatives n°s 39 et 40. — Arch. de la Principauté de Monaco, *Corr. de Matignon*, lettres du 4 et du 16 mars 1584 adressées par les officiers de la ville d'Acqs. Le 26 décembre 1583, Matignon écrivait à Poyanne : « Le sieur de Viscarrosse m'a écrit une lettre où il me fait mention de vous, mais bien le capitaine Borda me l'a mandé » et il annonçait qu'il convoquait à Bordeaux ces deux chefs militaires, pendant que Bellièvre assurait la défense de la région dacquoise, « pour donner ordre à quelque affaire qu'il y a... J'estime qu'ils y viendront, où étant je leur feray entendre ce qu'ils auront à faire ». Voir au même dépôt les lettres échangées avec Poyanne, et celle envoyée par de Gin, lieutenant de Dax, du 24 août 1584.

(2) Le premier registre des délibérations municipales de Mont-de-Marsan, BB[1] s'ouvre sur le récit de la réception faite à Henri de Navarre.

(3) Il l'était encore en 1598. Papiers du presbytère de Gamarde.

(4) Jean de Saint-Esteven ou Saint-Estève, seigneur d'Appat, chevalier du roi, fils de Pierre, lieutenant du Château-Neuf de Bayonne, et d'Adrienne d'Appat, fut échanson ordinaire d'Henri II, roi de France, et l'un des 100

Digitized by Google

luy pardonna, et puis généreux et magnanime le récompensa et luy donna plus possible qu'il n'eust gagné au sac», rapporte Brantôme. Il avait perdu un œil au siège de Thionville [1].

Un capitaine «si haut à la main», n'avait pu réglementer ses mortepaies; il avait dû en 1561 se plaindre d'eux au roi, lors du voyage de Bayonne, et obtenir la confirmation par lettres-patentes du 20 juin de son droit de «correction». Henri III de nouveau le 14 juin 1580, mit un terme aux dissensions des troupes de la garnison, en décidant que sur 50 mortepaies, 8 assumeraient la garde et 6 veilleraient aux portes avec les bourgeois. Ces mesures semblent avoir été vaines, puisque Poyanne conseillait à Matignon de renvoyer Saint-Estève dans son gouvernement [2]. Henri IV fit un nouveau réglement en juin 1606 qui confirmait les pouvoirs de Saint-Estève [3].

Entre les lieutenants de pareilles disputes étaient aussi fréquentes. Cazenave et Labrosche [4] ne pouvaient s'entendre, et il advint même que dans son emportement, Saint-Estève quitta son poste sans plus de façon et rentra chez lui. Matignon en prit alarme et enjoignit à Poyanne de remplacer son subordonné et de maintenir le nombre de 30 hommes de garde dans la ville et celui de 20 au château. «Avecq cela l'on ne vous sauroyt mal faire, écrivait-il à Borda, si ce n'est par surprise, pourveu qu'il y ayt entre vous tous une si bonne intelligence qu'il est requis pour vostre commune utilité.» Tous les jours le maire de Dax reçoit des conseils de cette nature; il est l'arbitre entre les officiers du roi, entre eux et leurs troupes; c'est le meilleur moyen d'assurer la défense de sa ville [5].

De plus hauts chefs avaient encore besoin de son intervention :

gentilshommes de son hôtel de 1549 à 1553. Depuis il fut capitaine de 100 hommes de pied et gouverneur de Dax de 1564 à 1584. Il vivait encore le 31 janvier 1590. — Voir *Rev. de Borda*, 1890, p. 46; — *Rev. de Gascogne*, 1879, p. 269; — *Rev. de Navarre*, 1885, p. 64; — Dossiers Communay dans les archives de M. V. Foix à Laurède. — Cauna, *op. cit.*, t. III, p. 228.

[1] *Commentaires de Blaise de Monluc*, édition Paul Courteault, t. II, p. 326, note 1.

[2] Pièce justificative n° 40.

[3] Chartrier de la Société de Borda. — Voir Arch. du Gers, E 847-849.

[4] Jean de Hus, dit le «capitaine Sambuse» commandait aussi à Dax sous les ordres de Saint-Estève en 1582. Arch. de la Gironde, C 3871. *Invent.*, t. II, p. 261.

[5] Pièces justificatives n°s 39-44.

Digitized by Google

le vicomte de Biscarrosse, Bernard de Saint-Martin, baron de Capbreton et seigneur de Pontonx[1], ayant eu des difficultés avec Poyanne qui avait succédé au père de celui-là comme sénéchal des Landes, faillit « s'entregorger » avec lui, et Matignon dut encore charger l'arbitre du pays de les réconcilier[2].

Le lieutenant du gouverneur complète tant de soins par le souci des murs de la ville ; il obtient du roi des fonds pour la construction du pont-levis de la porte Saint-Pierre, 300 écus pour la réparation du château, et d'autres sommes encore pour rembourser les avances de solde faites par Saint-Estève[3].

Trois ans plus tard, en 1586, une vigilance aussi assidue portait ses fruits. Borda accourut à temps pour dégager Poyanne que les compagnies du baron de Castelnau révolté avaient pris à partie[4]. Matignon fut si content qu'il promit de le faire savoir au roi ; mais les Landes sont trop loin de Paris pour qu'il pût en attendre une récompense.

Si le capitaine Saint-Estève avait été l'élève du duc de Guise, il semble bien que Borda ait été celui de Monluc sous les ordres de qui son père avait servi en Italie ; de 1580 à 1584 le vieux maréchal lui adressa 8 lettres, malheureusement perdues[5]. Pourquoi notre Landais n'écrivit-il pas lui aussi ses Commentaires ? Le récit de ses campagnes, de l'expédition aux Açores, des sièges de la Rochelle et de Mont-de-Marsan et de la défense de Dax pendant vingt ans, aurait fait la matière d'un beau livre, dans le style du testament rédigé à bord de *la Salamandre*[6].

(1) Cauna, *op. cit.*, t. Ier, p. 293.

(2) Pièce justificative n° 44.

(3) Lettre des officiers de la ville à Matignon, pour obtenir le maintien de la garnison et le remboursement des avances du gouverneur, 4 mars 1584. (Arch. de la Principauté de Monaco, J 72, fol. 24). — Remerciements pour avoir obtenu les sommes nécessaires aux réparations, et nouvelle requête pour le maintien de la garnison, 16 mars. (*Ibidem*, fol. 60). — Lettre de Jean du Gin pour obtenir quelques subsides pour la garnison. 24 août. (*Ibidem*, fol. 358).

(4) Pièce justificative n° 46.

(5) Cauna, *op. cit.*, p. 137. Les *Commentaires* ne mentionnent pas Borda.

(6) On pourrait lui attribuer la curieuse relation publiée par Baguenault de Puchesse et attribuée par lui à Fumée ; mais l'auteur, qui revient sur un bâtiment de commerce, ne pouvait être lui, pas plus que Fumée du reste, comme semble le croire M. de La Roncière ; voir le passage où l'auteur raconte qu'il avait été prendre ses quartiers à Villafranca, tandis que Fumée restait sur la côte.

Digitized by Google

Borda était en excellents termes avec les fils et les petits-fils de Monluc. Le fils de Peyrot et de Marguerite de Caupenne, Jean-Blaise, sénéchal d'Agenais, entretenait avec sa mère, à Magescq, une garnison de gens de guerre qui se signalèrent, notamment en 1584, par quantités de meurtres, violences et vols à main armée[1].

Borda intervint d'une façon qui plut au petit-fils du vieux routier, et qui lui valut son amitié[2]. Cinq ans plus tard les « gallants de Magescq » eurent encore à se plaindre des « insolences » de ce très « nuysant homme », et obtinrent contre Jean-Blaise une sentence du juge, M. de Verdus. Ce Monluc écrivit alors une lettre curieuse au maire de Dax, pour lui demander de prendre sa défense, et de ne pas « croire à ces faulces imputations »[3].

L'estime de Borda était de celles qui comptaient le plus en pays landais. Sa vieillesse commençante ajoutait à son prestige pour lui permettre de lutter contre les « pratiques secrettes » des ligueurs dans sa ville, et de jouer un rôle nouveau à l'avènement d'Henri IV. Sa « bonne amye », Catherine de Navarre, la sœur du nouveau roi, qui avait maintenu la paix dans le Béarn par sa prudence, exprimait au capitaine Saubusse son désir de le voir adopter la cause du Bourbon[4]. Fidèle à son loyalisme et à son amitié pour Matignon, Borda garda pour Henri IV sa bonne ville.

Dès le mois de mars 1585, la Ligue, pour hâter son recrutement, avait fait répandre le bruit qu'Henri de Navarre voulait prendre les armes le 1er avril, sans provocation. Notre Béarnais écrivit alors au capitaine pour l'informer qu'il ne cherchait qu'à exécuter les ordres du roi, et qu'il n'avait « d'autre but que le service et le repos de l'Estat »[5]. Ces protestations n'étaient naturellement pas sincères : le 23 juillet Borda et les jurats écrivirent à Matignon pour se plaindre que des forces sorties de Béarn menaçaient leur ville, dont les fau-

(1) *Revue de Borda*, 1882 p. 219. Voir Gébelin, *op. cit.*, p. 185, une courte notice ; et *Commentaires de Blaise de Monluc*, éd. Courteault, t. II, p. 586, note 4.

(2) Pièce justificative n° 45.

(3) Pièce justificative n° 47.

(4) Pièce justificative n° 48. — Voir Monlezun, *op. cit.*, p. 463. — Sur ce capitaine voir *supra* page 41, note 3.

(5) Cauna, *op. cit.*, p. 135. Le voyage fait par Henri, en 1585, dans les villes du Sud-Ouest comme héritier présomptif du roi de France, avait fait mauvaise impression ; à Dax l'accueil avait été froid ; on avait battu le tambour, et le Béarnais s'en plaignit à Matignon. *Rev. de Gascogne, op. cit.*, p. 269.

Digitized by Google

bourgs étaient ouverts aux réformés. Il semble que la sédition éclata en septembre, et qu'elle fut promptement réprimée par Poyanne et son lieutenant Lalanne [1].

Henri IV n'eut garde de demander au vieux capitaine, le 4 août 1589, des témoignages de loyalisme, et il le pria d'exiger de tous les Dacquois « la fidellité et l'obéissance qui lui étaient dûes, étant appelé à la couronne par ung ordre naturel et légitime » [2]. Poyanne que sollicitaient à la fois Henri IV et Mayenne, penchait vers ce dernier [3]; Borda ne connut pas ces hésitations, et grâce à lui Dax n'entra pas dans la Ligue comme le firent Agen, Auch et Périgueux. Henri IV ne put, ou ne sut récompenser ce service, qu'en satisfaisant Borda dans ses affections, et en légitimant son fils naturel Gilles de Laborde, alors étudiant à l'Université de Bordeaux, qu'il avait eu d'Antoinette de Lespine [4]. La fidélité de Dax coûta donc moins cher que celle de bien d'autres villes.

Depuis son retour des Açores, Etienne de Borda eut surtout des ambitions familiales. Jeanne du Corn, sa première femme, étant morte sans enfant, il se remaria en 1586 avec Anne Dayrose, de la bourgeoisie de robe de sa ville. Elle lui apporta en dot 750 écus sol dans son contrat du 6 mai, et lui donna trois fils Bertrand, Saubat et Estienne, et quatre filles, Marie [5], Catherine, Marthe et Isabeau. Il arrondit ses biens de Saubusse et de Lesperon par l'acquisition des biens de Camiade à Candresse [6], et du moulin de Lasalle à Saint-Geours-de-Maremne. Son testament, retenu par le notaire Larègle, est du 28 juillet 1602. Cette même année il reçut « avec beaucoup d'aparat et force escoupeterie » le maréchal d'Ornano, lieutenant général pour le roi en Guienne, qui était en tournée d'inspection avec de Vicose et le président Lalanne, afin de s'assurer de l'état des places frontières et du nombre des recrues qu'on pour-

(1) Carsalade du Pont, *op. cit.* — Il n'y a aucune lettre se rapportant à cette affaire obscure dans la correspondance de Matignon ni dans celle de Borda.

(2) Cauna, *op. cit.*, p. 136.

(3) Carsalade du Pont, *op. cit.*, p. 494. — Berger de Xivrey, *Rec. de lettres*, t. III. — Gébelin, *op. cit.*, p. 186.

(4) Lettres de légitimation, chartrier Cardenau; les attendus en sont savoureux.

(5) Elle épousa Alexandre de Biaudos, lieutenant du roi des ville et château de Dax et pays des Landes. Cauna, *op. cit.*, t. II, p. 177.

(6) Arch. du Boucher à Dax, renseignement donné par M. V. Foix.

(7) Papiers Lartigue à Dax, même origine.

Digitized by Google

rait lever contre l'Espagnol sur terre et sur mer[1]. Borda mourut en 1610[2]. Les jurats lui rendirent les plus grands honneurs; ils partirent en livrée « de la maison commune pour aller prendre le corps, assistés des capitaines de la ville menant les habitants en armes, et se rendirent ainsi à l'église en funèbre procession[3]. »

Ses deux fils Bertrand et Saubat lui succédèrent tout à tour dans l'office de maire royal; la belle dynastie familiale des Borda était fondée. Saubat, fidèle à la tradition des siens, s'illustra aux sièges d'Aire, d'Angoulême, de Mont-de-Marsan et de Mongiscard. Leurs descendants eurent des familles de dix et douze enfants, qui furent présidents au présidial, lieutenants de l'élection des Lannes, maires de Dax. Deux d'entre eux illustrèrent leur nom et firent honneur à leur pays, deux savants, François de Borda d'Oro, naturaliste, et Jean-Charles de Borda-Labatut, le mathématicien qui travailla à l'établissement du système métrique et qui fut major général de l'escadre française dans la guerre de l'Indépendance des États-Unis.

Victime de la modestie de sa noblesse, de ses blessures de guerre, du malheur de Strozzi et des troubles de son époque, Étienne de Borda put montrer du moins les plus belles qualités, remplacer son compatriote Dominique de Gourgues, défaillant, sur les vaisseaux du roi, élever le niveau social de sa famille et lui ouvrir de belles destinées. Avec lui et ses descendants l'histoire de Dax fut étroitement liée à celle des Borda; la sécurité et la dignité de cette ville furent celles de cette famille. Dans sa charge de maire, Étienne collabora à la belle politique de Matignon qui lutta, selon le mot de M. C. Jullian, « contre la dislocation administrative et sociale ». En Gascogne où au XVI^e^ siècle tant de seigneurs agissaient à leur guise et au mieux de leurs intérêts, à une époque où les capitaines les plus braves se faisaient une gloire de l'indiscipline et faisaient avorter les expéditions les mieux préparées, il faut savoir gré à l'ambition de ce cadet de s'être maintenue dans les cadres légitimes; s'il élargit souvent les fonctions d'un maire, et s'il prit

(1) *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIV, p. 372-373. — Poyanne avait écrit à Henri IV le 29 août 1602 pour l'assurer du bon état de Dax. (*Ibidem*, p. 368.)

(2) D'après les papiers de M. Coste.

(3) Quand son fils Saubat mourut, le 16 septembre 1627, on lui rendit des honneurs identiques. Arch. mun. de Dax, BBi. TEULET, GOURON et AYMÈS, *Inventaire*, en cours d'impression, p. 15.

Digitized by Google

figure de pacificateur landais, ce fut pour le bien de tous, et il n'eut d'autres récompense que de belles promesses et une légitimation. Le triomphe du Bourbon fut celui d'une cause qui n'avait manqué dans sa province ni de fidèles partisans, ni de serviteurs désintéressés [1].

Marcel Gouron.

Pièces justificatives.

I.

1566, 20 août. Ourscamps. — *Lettre du roi Charles IX au capitaine Borda au sujet de l'édit sur l'interdiction de passer aux Pays-Bas.*

Cappitaine Bourda,

J'ay donné charge au sieur Octavian Bono, mon vallet de chambre ordinaire, vous faire entendre aucunes choses de ma part sur le faict de l'édict qui a esté publyé, que nul n'eust à passer aux Pays-Bas du Roy catholicque Monsieur mon bon frère, sans mon exprès commandement; vous priant le croyre de tout ce qu'il vous dira sur ce, comme vous feriez moy-mesmes. Priant Dieu, cappitaine, vous avoir en sa sainte garde.

Escript à Orcan [2], le xx jour d'aoust 1566.

Charles.

de Laubespine.

Au dos : Au cappitaine Bourda.

[Chartrier de Cauna].

[1] Il est dommage que M. Gébelin ait « à dessein négligé les Archives . . . des Landes, où il ne se passe à peu près rien », dans son étude sur le maréchal de Matignon.

[2] Ourscamps (Oise). Il y avait à Ourscamps une abbaye célèbre.

Digitized by Google

II.

1568, 28 avril. Paris. — *Commission de capitaine délivrée par le roi Charles IX à Étienne de Borda, et ordre de conduire sa compagnie à Montreuil.*

A nostre cher et bien amé le cappitaine Borda, salut et dilection.

Pour ce que nous avons choisy vostre compaignye de gens de pied qui estoit destinée à Rocroy[1] pour s'aller mettre dans Montreul[2] et y tenir garnison pour la seureté et deffence de ladite ville de Montreul, et que pour les y conduire, les faire loger et accommoder par les chemyns, il est besoing de commettre quelque personnaige qui soit craint et respecté des soldatz de votre dite compaignie, affin de repoucer leur audace et empescher qu'ilz ne foullent et pillent nostre paouvre peuple et tiennent les champs comme ont accoustumé de faire les gens de guerre leurs semblables, quant ilz se voient esloignez des personnes qui ont commandement et auctorité sur eulx; Nous, à plain confiant de vostre personne, de voz sens, suffisance, loyaulté, prudhommie, vaillance et expérience au faict des armes, et estimant que pour estre leur chef et cappitaine, vous les pourrez conduire et mener soubz la discipline millitaire, et les faire vivre avec moindre foulle de nostre paouvre peuple que nul autre, nous avons commis, ordonné et depputé et par ces présentes signées de nostre main, commettons, ordonnons et depputtons pour aller trouver vostre dite compaignie de gens de pied, et icelle conduire et mener du lieu où elles sont jusques à ladite ville de Montreul, par les villes closes, bourgs et villaiges qui sont entre cy et ledit Montreul, par la plus court, plus bresve et commode voye que vous pourrez, et les faire loger et accommoder de vivres et aultres choses nécessaires par lesdites villes, bourgs et villaiges. De ce faire vous avons donné et donnons plain pouvoir, commission, auctorité et mandement spécial, mandons... à tous noz juges, officiers, justiciers, maires, eschevyns, manans et habitans des villes, bourgs, villaiges et bourgades, que à vous en ce faisant soit obéy, vous faisant fournir les vivres nécessaires à vostre dite compaignie, et les accommoder selon et ainsi qu'ilz en auront le moïen, le tout à la moindre foulle et oppression de nostre paouvre peuple, que faire ce pourra sans aucune difficulté, car tel est nostre plaisir.

Donné à Paris, le XXVIII[e] avril mil cinq cens soixante huit.

CHARLES.

(*Sceau royal plaqué.*) Par le Roy, TISES.
[Chartrier de Cauna].

[1] Ardennes, chef-lieu d'arrondissement.
[2] Ardennes, arrondissement de Rethel,

Digitized by Google

III.

1571, 17 juin, Gaillon[1]. — *Lettres patentes du roi Charles IX contenant la provision de l'office de maire de Dax donné à Étienne de Borda, écuyer, vacant par la résignation en sa faveur d'Étienne de Labrosche, son oncle, et valable pourvu que Labrosche vive quarante jours après cette résignation.*

. . . . . .

Signé : Par le Roy,
le duc DE MONTMORENCY,
pair et mareschal de France, présent,
PINART.

[Chartrier de Cauna.]

IV.

1568, 30 décembre. Chinon[2]. — *Sauf-conduit donné par Henri, duc d'Anjou, au capitaine Borda pour aller avec cinq hommes armés de Chinon en Gascogne.*

De par Monseigneur, fils et frère de Roy, duc d'Anjou et de Bourbonnois, et son lieutenant général représentant sa personne par tout son royaume et païs de son obéissance.

A tous gouverneurs de provinces, lieutenans généraulx, cappitaines commis à la garde des pontz, portz, péaiges, passaiges, destroictz, jurisdictions, bailliz, seneschaulx, prévostz, juges ou leurs lieutenans, maires, consulz, eschevins, contrerolleur général et maîtres de postes, et à tous aultres justiciers, officiers et subjectz du Roy, nostre très honnoré seigneur et frère, ausquelz ces présentes seront monstrées, salut. Nous voulons et vous mandons que nostre bien amé le cappitaine Borda, auquel avons permis aller en Gasconne, accompaigné de trois soldatz avec leurs armes, harquebuttes et pistolles et aultres armes et deux de ses serviteurs avec leurs armes, vous laissez librement et seurement passer par chacun de vosdits destroitz, pouvoirs et jurisdictions; sans luy faire ou donner ne souffrir estre fait, mis ou donné aucun trouble, destourbier ou empeschement à son voyaige; ains luy faire administrer vivres, logis, chevaulx de postes, guydes, de tout ce

[1] Eure, chef-lieu de canton.
[1] Indre-et-Loire, chef-lieu d'arrondissement.

Digitized by Google

qui luy sera necessaire en paiant raisonnablement. Et à ce ne faites faulte, sur tant que craignez désobéir au Roy Monseigneur et frère et à nous.

Donné au camp de Chinon, le xxx[e] jour de décembre 1568.

HENRY.

Par Monseigneur

TISES.

[Chartrier de Cauna.]

V.

1570, 16 octobre, Ecouen[1]. — « *Lettre du roy Charles neufiesme* [au capitaine Borda] *portant que nonobstant la casse ou réforme des autres troupes, sa compaignie estoit entretenue.* »

Cappitaine Borda,

D'aultant que faisant la réduction et despartement de mes gens de guerre tant de cheval que de pied, apres qu'il a pleu à Dieu pacifier les troubles de ce royaume, il a esté advisé et résolu que la compaignie de gens de pied dont vous avez la charge et qui est du nombre des retenues yra tenir garnison en ma ville de Monstreul. A ceste cause vous ne fauldrez, incontinant la présente receue, de vous y acheminer et conduire ou faire conduire vostre compaignie, en la meilleure et plus grande dilligence, et à la moindre foulle et charge de mon pauvre peuple que faire ce pourra. Et à ceste fin j'escriptz présentement au gouverneur dudit païs la lettre que je vous envoye pour luy présenter de ma part, suivant laquelle il ne fauldra de vous establir vostre garnison, et au demeurant luy obéir en tout ce qu'il vous ordonnera et à vostre dite compaignie pour le bien de mon service; comme vous ferez aussi au sieur Strosse, colonnel général de mes bandes de gens de pied, ensemble au maistre de camp du régiment duquel vous estes. Et m'assurant que n'y vouldriez faillir, je ne vous en diray autre chose par ceste présente, priant Dieu qu'il vous aye en sa saincte garde.

Escript à Escouan, le xvi[e] jour d'octobre 1570.

CHARLES.

BRULART.

[Chartrier de Cardenau.]

[1] Seine-et-Oise, arrondissement de Pontoise.

Digitized by Google

VI.

1572, 14 septembre. Paris. — *Ordre du roi au capitaine de Borda de se rendre en Bas-Poitou.*

De par le Roy.

A tous noz lieutenans généraulx, gouverneurs, bailliz, seneschaulx, prévostz, juges ou leurs lieutenans, cappitaines et gardes de portes et passaiges, et à tous noz autres officiers qu'il appartiendra, salut. Nous voulons et vous mandons que vous laissez passer par chacun de vosditz pouvoirs, le cappitaine Borda, présent porteur avecques ses gens, pistolles et autres armes, lequel s'en va pour nostre service, sans luy faire, mectre ou donner aucun empeschement. Mandons en oultre au Contrerolleur général de noz postes et autres tenans postes assises pour nostre service, de luy bailler chevaulx de poste, guydes et autres choses nécessaires pour son voïage, en payant raisonnablement. Car tel est nostre plaisir.

Donné à Paris, le XIIII^e^ jour de septembre 1572.

Par le Roy,
DE NEUFVILLE.

(*Sceau royal plaqué.*)

Postes, ne faictes faulte de monter le présent porteur qui s'en va pour le service du Roy trouver le sieur Strossy, coronnel de l'infanterye françoise, estant en Bas-Poictou, et luy baillez cinq des meilleurs chevaulx que vous ayez sans le faire retarder aulcunement, en paiant raisonnablement.

Faict à Paris, le XVII^e^ jour de septembre 1572.

DUMAS.

[Chartrier de Cardenau.]

VII.

1572, 5 décembre. Agen. — *Lettre du marquis de Villars au capitaine Borda pour lui conseiller de traiter les protestants « le plus doucement qu'on pourra ».*

Monsieur le Maire,

J'ay receu vostre letre et suys bien fort ayse du bon debvoir que vous aves faict en la ville de Dacqz pour l'assurance d'icelle. Vous priant vouloir continuer et quant à ce que me mandes de la proclamation qui

Digitized by Google

a esté faicte au pays de Béarn que toutz estrangiers vuydent, ilz se faut bien guarder qu'ilz ne facent quelque surprinse. Toutesfoys, s'ilz se veulent contenir en leurs maisons suyvant les dernières déclarations de Sa Magesté, il les faut conserver et traicter le plus doucement qu'on pourra prouveu qu'ilz baillent bonne assurance et promesses de vivre selon le contenu esdites déclarations. L'assurance que j'ay de la bonne affection que vous aves au service du Roy me guardera vous fere la présente plus longue, que pour vous prier me tenir souvent advisé de ce qui se passera par delà, et je prieray Dieu, Monsieur le Maire, vous donner bonne et longue vye.

Agen, le v^e^ décembre 1572.

Il sera bon que vous leur facies entendre que s'ilz veulent vivre en leurs maisons sans prandre les armes, qu'on leur bailhera toutes les seurtés qu'ilz demanderont. Toutesfoys s'ilz semblent tant que de vouloir fere quelque entreprinse, vous adviseres de les en enpêcher avec les moyens que vous aves par delà et m'en advertirez incontinant du tout. Et si vous entendes qu'ilz se veulent tenir en troupe et qu'ilz ne se veulhent despartir, je vous prie, se vous aves moyen de leur courir sus avec l'ayde du pays, de les metre en pièces.

Vostre entièrement bon ami.

VILLAR.

Au dos : Monsieur de Bourda, maire de la ville de Dacqx.

[Chartrier de Cauna.]

VIII.

1579, 13 juillet. Bordeaux. — *Lettre du maréchal de Biron au capitaine Borda, pour l'aviser de l'envoi d'un juge extraordinaire à Dax en raison de la suspicion où les juges du présidial étaient tenus.*

Cappitaine Borda,

J'ay entendu qu'il y a ung prisonnier à Dacqs accusé de chose de grande importance et d'autant que la plus part des conseillers du siège sont accuzés, j'ay advisé d'y envoier le lieutenant du vis-sénéchal présent porteur pour luy faire et instruire son procès, affin que punition s'en ensuyvant, sy tant est que l'accusation se trouve véritable, à quoy je vous prie tenir la main, et n'estant ceste pour autre effet.

Digitized by Google

Je me recommanderay à votres bonne grace, priant Dieu vous donner, cappitaine Borda, en santé, longue vie.

A Bordeaulx, le XIIIe juillet 1579.

Vostre bien bon et affectionné amy,

BIRON.

Au dos : Au cappitaine Borda, à Dacqz [*sceau plaqué*].
[Chartrier de Cauna.]

IX.

1579, 23 décembre, Bordeaux. — *Lettre du même au même l'invitant à conserver sa ville, et le mettant en garde contre une entreprise tentée contre elle.*

Monsieur de Borda,

Vous estes tant affectionné au service du Roy, dont aves rendu assés de tesmoingnage par les services qu'avés faictz à Sa Magesté de la pluspart desquelz j'en puis dire la vérité, comme je feray en toutes occasions, que maintenant continuant en ceste bonne volunté, vous n'en pourriez faire ung meilleur pour le présent, que de conserver vostre ville soubz l'obéissance de Sa dicte Magesté, aussi ne pourriés vous rien gagner au change; qui me faict vous prier d'y prendre sougneusement garde pour obvier que l'excécution de certaine entreprinse qu'on veult excécuter sur icelle, ne sorte son effect, vous ayant bien voulu faire ceste particulièrement à vous, oultre celle que j'escris à messieurs les juratz de ladite ville. Sur quoy je me recommande affectueusement à vostre bonne grace, priant Dieu vous donner,

Monsieur de Borda en sancté, bonne et longue vye.

De Bourdeaulx, ce XXIIIIe jour de décembre 1579.

Vostre bien affectionné et bon amy,

BIRON.

Au dos : Monsieur de Borda, maire de la ville de Dax.
(*Sceau plaqué.*)
[Chartrier Marrast.]

X.

1580, 2 mai. Bordeaux. — *Lettre du même au même, lui annonçant que les protestants se sont mis en guerre, mais qu'il n'a pas encore décidé de les poursuivre.*

Cappitaine Borda,

Je vous ay faict entendre ce qu'il pleut au Roy me commander par sa lettre du VIe du passé que j'advertisse ung chacun de faire plus soigneuse

Digitized by Google

garde que jamais et se tenir prest à monter à cheval quant il le commanderoit par moy. Or despuis ceulx de la prétandue religion ont déclaré la guerre ouverte par la prinse des villes et plussieurs autres qu'ilz ont essayé, qu'ilz n'ont pas prins, Dieu mercy, par les meurtres, prinses de prisonniers, ravages et sacagemens, comme j'en ay une infinité de très grandes plainctes tous les jours. J'ay assamblé ycy des conseillers du Conseil privé et autres principaux officiers du roy, où il a esté arresté que l'on n'atenteroit rien pour encores. Toutefois que l'on repoulseroit l'injure et couroit-on sus à ceulx qui vouldront entreprendre contre l'autorité du Roy et ses subjectz, attendant des nouvelles de Sa Majesté, que j'espère sera bien tost. Je vous ay bien voullu escrire ce dessus, craignant que les lettres par lesquelles je vous advertissois ayent esté interceptées.

Sur ce je me recommande bien affectueusement à vostre bonne grace, priant Dieu vous donner, Cappitaine Borda, ensuite heureuse et longue vye.

De Bordeaulx, ce 11 may 1580.

[*Autographe*] : Cappitaine Borda. Je say combien vous avez le servisse du Roy en recommandassion. Icy il fault le monstrer à la surprinse que ont vollu fere les prétandus; vous m'advertirez, je vous prie, de se quy se passera de par delà.

Je suis à vostre commandement. Votre affectionné et bon amy.

BIRON.

Au dos : Au Cappitaine Borda.
[Chartrier de Cauna.]

XI.

1580, 8 juin. Bordeaux. — *Lettre du même au même pour lui offrir une charge.*

Cappitaine Borda,

Vous m'aves faict ung grand plaisir de m'avoir faict entendre bien au long de voz nouvelles, et seray toujours très aise de vous veoir prez de moy, sachant combien vous estes fidèle et digne serviteur du roy, et m'advertissant en quelle charge vous voudres estre employé, je tacheray de vous donner contentement, estant bien assuré que vous vous en saurez dignement acquitter. J'escriptz amplement à Monsieur de Poyanne et luy envoye les commissions et réglement qu'il désiroit. Si en quelque autre chose j'ay moïen de m'emploïer pour le général et particulier de tout le païs, je le feray avec pareille volenté que je me

Digitized by Google

recommande affectueusement à vostre bonne grâce, priant Dieu vous avoir, cappitaine Borda en sa sainte et digne garde.

De Bourdeaulx, ce VIII^me^ jung 1580.

[*Autographe*] : Vostre bien affectionné et bon amy,

BIRON.

[Chartrier de Carden u.]

XII.

1580, 20 juin. Bordeaux. — *Lettre du même au même, par laquelle il lui annonce de nouveau son intention de s'employer à son avancement.*

Cappitaine Borda,

J'ay receu vostre lettre du XIII^e^ jour de cestuy, et par icelle veu la bonne volonté que vous continuez pour le service du roy, de quoy je suis très aise, sachant vostre valleur et mérite, et vous remertie affectueusement de la présentation que me faictes par vostre dite lettre de me venir trouver. Vous serez toujours le très bien venu, et vous en prie bien fort, vous assurant qu'il ne se présentera occasion de m'emploïer pour vous et vostre avancement que je ne le face de bien bon cueur.

Je vous envoy les deux commissions que demandez, et attendant de vous veoir, je finiray ceste pour me recommander à vostre bonne grace et prier le Créateur vous donner, Cappitaine Borda, en santé heureuse et longue vye.

A Bourdeaux, ce XX^e^ jung 1580.

Vous pourrez venir en compagnie du viconte d'Horthe.

Vostre bien affectionné amy,

BIRON.

[Chartrier de Cauna.]

Au dos : Au Cappitaine Borda, maire de la ville d'Acqs.

XIII.

1580, 21 juin. Bordeaux. — *Lettre de l'évêque de Dax François de Noailles à Borda, pour l'envoi de deux commissions en blanc.*

Monsieur de Borda,

Vous cognoistres par la lettre que vous escript Monsieur le Mareschal comme il a receu à grand plaisir l'offre que luy avez faicte car il y a longtemps qu'il cognoist ce que vous valles. Voilà pourquoy je vous envoye deux commissions en blanc pour les remplir, comme il vous

Digitized by Google

plaira si mieulx vous n'aymez les mectre en votre propre nom. Surtout il vous prie de faire la plus grand dilligence qu'il vous sera possible, et suyvant l'offre que vous luy avez faicte et à moy aussi, je vous prie ne laisser le païs dégarny en temps si perilheux, et vous souviegne que c'est vostre patrie où tout vostre bien est, et voz meilleurs amys, entre lesquelz faictes estat que vous n'en avez pas ung plus à vostre commandement que moy, qui sera l'endroict de mes bien affectionnées recommandations à vostre bonne grace, priant Dieu, Monsieur de Borda, vous tenir pour jamais en la sienne.

De Bourdeaulx, ce xxr[e] juin 1580.

[*Autographe*] : Vostre bon voisin et plus affectionné ami à vous servir

NOAILLES, E. D'ACQS.

[Chartrier de Cardenau.]

XIV.

1580, 23 novembre. Bordeaux. — *Lettre de M. de Lansac à Borda, l'invitant à veiller à l'apaisement des esprits à Dax.*

Monsieur de Borda,

Escrivant à Messieurs les officiers de vostre ville de Dacqz de l'advertissement que j'ay eu de quelque entreprinse qu'il y a sur ladite ville, je n'ay voulu faillir de vous en donner par mesme moyen advis, et aussi que les entrepreneurs se ventent d'exécuter fort facillement leurs desseins pour ce regard, à cause que tous vous autres habitans, estes « en combustion », ainsi qu'ils disent; affin que de vostre costé, vous évertues de sonder d'où sortent telles discordes et menées, ausquelles je m'asseure que Monsieur de Saint-Estef, vous et lesdits officiers scaurez bien remédier, tant pour le zèle que je scay que vous avez au bien du service du Roy que pour le vostre particulier, lesquelz de tant que je vous suis affectionné je vous recommande, et moy à voz bonnes graces très affectionnement, vous suppliant faire estat de moy, comme de celluy qui est vostre amy, et aultant à vostre commandement que le scauriez désirer, priant Dieu pour la fin, Monsieur de Borda, vous donner en santé ce que désirez.

A Bordeaux, ce xxiii[e] novembre 1580.

Vostre bien bon et obéissant amy à james.

LANSAC.

Monsieur

Monsieur de Borda. — A Dacqz.

[Chartrier de Cauna.]

Digitized by Google

XV.

1581, 10 juin. Tours. — *Lettre de Strozzi acceptant l'offre de service de Borda.*

Monsieur,

J'ay receu avec un singulier contentement la lettre que m'avez escritte, et vous remercie de fort bon cueur de la bonne volunté que m'avez conservée, et de l'offre que vous me faittes, que j'acepte, vous asseurant que ce ne seroit estre pour une meilleure ocasion, et espère que Dieu me l'aura gardée pour me récompenser des peines que j'ay prises et de la constante intention que j'ay tousjours eue d'aller acquérir de l'honneur et du bien dehors, jestant le mal hors de ce povre Roiaume presque accablé sous le faix de noz malheureus discors. Et parce que je say combien aussy vous désirez vous emploïer en si honorable et profitable ocasion, je vous y semon par la présente, vous promettant de vous faire tele part en ma bonne fortune que mérite l'obligation que je vous ay de m'avoir acompagné en la mauvaise.

Le sieur de Torsay m'a dit que je vous doy quelque chose, je le savoie bien, et en quele ocasion et besoin vous avez mis le vostre pour moy; mais je vous asseure qu'il m'a esté impossible de vous satisfaire, ny à beaucoup d'autres. Ce sera à ce coup, s'il plaît à Dieu, que mes amis connoitront combien je les aime et estime, lequel je prie, après avoir salué de bon cueur voz bonnes graces, vous donner, Monsieur, en parfaite santé longue et heureuse vie.

De Tours, ce 10e de juin 1581.

Vostre plus afectioné compagnon et amy,

STROSSE.

Au dos : A Monsieur mon compagnon le capitene Borda, à d'Ax.

[Chartrier de Cardenau.]

XVI.

1581, 27 juin. Bordeaux. — *Lettre du président de Gourgues à Borda accompagnant une lettre de Strozzi et une lettre du président du Parlement de Bordeaux de Lalanne.*

Monsieur,

J'ay bien voullu accompagner la lettre que Monsieur d'Estrosse m'a adressée cy-enclose de ce mot pour me recommander à vostre bonne grace et vous prier de voulloir entendre à ce dont Monsieur le présidant de Lalane vous escrit, et vous ferez plaisir à beaucoup de voz amis et à

Digitized by Google

moy particullièrement, qui en suis du nombre, et qui désire autant vostre bien et contantement que nul autre. Et seray tousjours bien aise de m'enploïer en tout ce que vous congnoistrez que j'auray moïen de vous servir, à quoy vous me trouverez toute ma vie très affectionné et de mesme volunté, et je prie le Créateur vous donner, Monsieur, en parfaicte santé, heureuse et longue vie.

De Bordeaux, ce XVI[e] juing 1581.

Vostre bien humble et affectionné pour vous faire service,

DE GOURGUES.

[Chartrier de Cardenau.]

XVII.

1581, 21 juillet. Bordeaux. — *Lettre de Strozzi à Borda donnant des nouvelles de la première expédition aux Açores.*

Capitène Borda,

Ja vous ay faict responce à vostre lettre, vous estant infinimant obligé de la bonne volonté vostre en mon endroit pour les ocasions quy se présentent. Je vous prie vous asseurer que en ceste cy à quoy nous travallons, je désire vous donner toutes les ocasions du monde de vous contanter de moy. J'ay de bonnes nouvelles de la mair. De mes gens sont désendus aux isles des Essores, sont ralliés avec les Portugois quy avoient perdu cueur, sont maintenant résolus de morir pour leur Roy qui est sauvé, a des moïens. J'espère pour tout ce mois en savoir touttes nouvelles. Je suis icy pour tout ce mois. Si n'aves grant affaire que vousiés donner un coup d'espron jusques icy, vous serez ces (?) vous-mesme.

Croiés que je reconoistré à jamais la bonne volonté que me portés. Me recomandant à vostre bonne grâce, je prie Dieu vous garder.

De Bourdeaulx, ce 21 de juillet.

Vostre plus afectioné conpagnon et amy,

STROSSE.

Autographe.
[Chartrier de Cardenau.]

XVIII.

1581, 23 août. — *Lettre du même au même.*

Capitène Borda,

Je vous jeste la présente qui arrivera avant moy pour vous prier faire soudein lever nos omes et le mander à Monsieur de Moreins; soudein

Digitized by Google

que je seray arrivé là, je ne faudroy à vous baller vostre argant pour tous, vous et nous. Je ne soulles autres particularités, me recomandant bien afectionement à vostre bonne grace, je prie Dieu vous garder.

Le 23 août.

Je par ce jour pour Bordeo.

Afectioné compagnon et amy,

STROSSE.

Au dos : A Monsieur mon compagnon et capitene Borda à Bordeaus.

[Chartrier Cauna. — *Autographe.*]

XIX.

1581, 2 novembre. Flessingue. — ***Lettre du prétendant au trône de Portugal au capitaine Borda pour lui demander de l'aider dans sa tentative.***

Monsieur de Borda,

Pour la information que j'ay de vostre valeur, prudence et vertus, et ensemble de l'affection qu'aves a mais affaires, je désire vous monstrer que ne l'aves pas mal employé, et vous demander que veuilles m'assister et ayder en ceste ma entreprinse, par laquelle avecq vostre faveur, j'espère venir à vous, et pouvoir satisfaire vostre bonne voulonté, et m'en remets ; et pour scavoir sy vous estes encore dans ceste résolution, et au resplaisir de corir avecq moy à ma fortune, je vouleu vous escripre en ceste forme. Je vous prie fort que me veuillés donner advis de vostre détermination, pour quoy jusques à ce que je voye vostre responce, je ne me resouderoy en mais affaires, lesquels, loué Dieu, sont en tel point que en bref j'espère de les mettre en exécution. Et pour cest efaict je m'en va dans quatre jours à la citté de Tours, jusques à ce que je voye vostre lettre. Je ne puis que vous dire, voyés ce qu'avés affaire de moy, ce que je farey toujours avecq la voulonté que je doibs. Nostre Seigneur vous tiène en sa sainte garde.

Escripte à Plepspique [1], le 2 de novembre 1581.

(Signé) : REY

Lettre pour Monsieur de Borda [2].

[Copie début du XVII^e^ siècle. Chartrier Marrast.]

[1] Copie douteuse. Il s'agit très vraisemblablement de Flessingue, en flamand Vlistingen (le port bien connu de Zélande.)

[2] Une autre lettre du même, en portugais, datée de « Plepspique » est conservée au Château de Cauna.

Digitized by Google

XX.

1581, 4 novembre. Paris. — *Lettre de Strozzi à Borda lui promettant de lui donner « tout contantement ».*

Cappitaine Borda,

L'asseurance que j'ay toujours eue de vostre amitié par tant de preuves que m'en avez faictes et que vous continuez en ceste occasion qui se présente en ce voiage me rand de plus en plus obligé à vous recougnoistre, comme j'espère de vous faire paroistre dans peu de temps.

Il me suffira seullement pour le présent de vous prier de continuer ceste bonne volonté, vous asseurant que oultre ce que concerne ma fortune vous ferez service agréable au Roy et à la Reyne qui vous en escrivent. Vous ne manquerez jamais... d'être traité (?) en tous lieux où je seray, où je mettray peine de vous donner tout contantement, espérant de vous faire savoir dans peu de jour plus particulièrement de mes nouvelles en ce que vous aurez à faire. Ne vous la feray plus longue que pour me recommander à vous, priant Dieu, Cappitaine Borda, qu'il vous tienne en sa garde.

De Paris, le mr^e^ jour de novembre 1581.

Vostre meilleur compagnon et amy,

STROSSE.

[Chartrier de Cardenau.]

XXI.

1581, 22 novembre. Paris. — *Lettre du même au même pour lui annoncer qu'il a donné ses ordres pour la flotte de Normandie et qu'il se dirige sur Bordeaux.*

Cappitaine Borda,

La présente vous dira seullement que je m'achemine à Bourdeaulx pour mettre la main à la besongne à bon entrain, et ne sera que bon que vous y acheminiez; vous trouverez là Monsieur le mareschal de Matignon et Monsieur de Gourgues qui y travaillent. J'envoye ce porteur exprès pour voir l'avancement qu'il y a. J'arriveroy quelques jours après. J'ay donné ordre a tout le faict que despant de la Normandye, et ay espérance en Dieu que nous ferons quelque chose de bon; espérant de

Digitized by Google

vous voir bien tost; ne vous la feray plus longue que pour prier Dieu vous tenir en sa sainte et digne garde.

De Paris, le xxiie novembre 1582.

Vostre meilleur compagnon et amy,

STROSSE.

Au dos : Au Cappitaine Borda, à Dacqz.

[Chartrier de Cauna.]

XXII.

1581, 29 décembre. Bordeaux. — *Lettre du même au même, lui renouvelant sa convocation à Bordeaux.*

Cappitaine Borda,

Je vous ay ja escript par deux ou trois fois pour vous donner advis de mon arrivée en ceste ville et vous prier affectueusement comme je fais encores de vous y vouloir acheminer pour affaires que j'ay à vous communiquer importans le servisse du Roy; sans l'asseurance que le cappitaine Aymar m'avoit donné de vostre arrivée en ceste ville, il y a trois jours, je vous eusse envoyé ung courrier exprès. Je vous prye sur tant que vous désirez de faire pour moi, de vous en venir me trouver en poste incontinant la présente receue, n'estoit que je suis pressé de partir d'icy je ne vous presserois de la façon, mais j'ay des affaires quy importent que je parte; n'estant la présente à autre fin. Je me recommande à voz bonnes graces, priant Dieu, Cappitaine Borda, vous tenir en sa sainte et digne garde.

De Bordeaulx, le xxixe de décembre 1581 [1].

Vostre affectionné compagnon et amy,

STROSSE.

Au dos : Au cappitaine Borda à D'Acqz.

[Chartrier Cauna.]

XXIII.

1582, 22 janvier. Paris. — *Lettre du roi de France Henri III au prince de Condé pour le prier de ne pas s'alarmer des levées d'hommes de guerre qu'il avait ordonnées.*

Mon Cousin,

Depuis vous avoir escript mon autre lettre, j'ay sceu qu'il se commence à faire plusieurs levés de gens de guerre en divers endroictz de mon royaume, tant soubz coulleur de l'embarquement qui se prépare à Bou-

[1] On peut lire 1583 sur l'original.

Digitized by Google

deaux (*sic*) que autres prétextes. Et parce que telle licence m'est très désagréable et à grand charge à mon peuple, je commande présentement aux gouverneurs et lieutenants généraulx de mes provinces de ne permectre qu'elles passent outre, et courre sus à ceulx qui les feront sans leur faire apparoistre de ma permission expédiée par lettres scellées de mon grand sceau; à quoy je vous prie tenir main qu'il soit satisfaict, et au demourant, mon cousin, n'entrer en aucune suspition de celles qui se feront par mondit commandement, car je vous promectz que elles ne seront emploiées à autre effect que audit embarquement, dont il n'arrivera aucune faulte, et vous prie n'en estre en peine, mais estre très asseuré de ma bonne volunté à l'entretenement de la paix et à vous faire plaisir.

Priant Dieu vous avoir, mon cousin en sa sainte garde.

A Paris, le XXIIe jour de janvier 1582 [1].

HENRY
DE NEUFVILLE.

Au dos : Mon cousin le prince de Condé gouverneur et mon lieutenant général en Picardie.

[Bibl. Nat. Cinq-Cents de Colbert, t. XXIX, fol. 716.]

XXIV.

1582, 3 février. Blois. — *Lettre de Strozzi à Borda, l'invitant à veiller à l'armement de sa flotte à Bordeaux.*

Cappitaine Borda,

Je vous ay bien voullu faire ce mot pour vous pryer me faire ce bien de vous tenir prêt à Bordeaulx, vous asseurant que je m'y trouveray dans dix ou douze jours avec moyens de vous rendre contant. Affin que nous ne perdions temps vous pourrez veoir quelques foys comme l'on travaille aux vaisseaux et à ce qui est nécessaire pour vostre embarquement, comme aux finz des pièces, vous pryant vous y transporter quelques foys, et n'estant la présente à autre fin. Je prye Dieu vous tenir, cappitaine Borda, en sa sainte garde.

De Bloys, le IIIe février 1582.

Vostre meilleur compaignon et amy,

STROSSE.

Avertissés Monsieur Moreinc à qui je me recommande.

[Chartrier de Cardeneau.]

[1] Le même jour la reine Catherine écrivait au prince de Condé de faire « séparer » l'assemblée de St-Jean-d'Angély.

Digitized by Google

XXV.

1582, 19 février. Bordeaux. — *Lettre du même au même, le convoquant à Bordeaux et lui annonçant ses ordres prochains de lever les troupes.*

Capitène Borda,

La présente vous avisera de ma venue hier en ceste ville de Bordeos où jà vous prie venir, soudein la présente venue, car je porte teulle résolution, et ne bougeray plus d'icy que pour me mettre à la voille; vous priant vous asseurer que en ceste occasion et tout autre vous receveres de moy tout le contantement que sauries désirer. Je vous balleray soudein ce tant arrive pour lever nos omes et pour Monsieur de Moreins et vous diray tous les autres particularittés à la veue. Venes soudein. Me recommandant, bien afectionément à vostre bonne grace; je prie Dieu vous garder.

De Bordeos, ce 19 février.

Afectioné compagnon et amy,

STROSSE.

Au dos : Au cappitaine Borda, maire de la ville d'Acqs, à Dacqs.
[Chartrier de Cauna.]

XXVI.

1582, 22 février. Bordeaux. — *Lettre du même au même, pour le convoquer et lui annoncer qu'il ne quittera Bordeaux que pour mettre à la voile.*

Capitène Borda,

Je vous ay escrit par autre voie comme j'estois arrivé en ces quartiers pour ne plus bouger que pour me mettre à la voille. Je vous prie que nous avons ce bien de vous voir et prontement. Vous n'y seres que sy peu que voudres. Je vous remes autres particularités à la veue. Sur ce je vous présente mes bien humbles recommandations; priant Dieu vous garder.

De Bordeaus, ce 22 février.

Afectioné compagnon et amy,

STROSSE.

Au dos : Au cappitaine Borda.
[Chartrier de Cauna. — *Autographe.*]

Digitized by Google

XXVII.

1582, 23 février. Bordeaux. — *Lettre du même au même, le convoquant à Bordeaux et lui offrant de disposer de son bien.*

Capitène Borda,

Par deus ou trois autres je vous ay avisé de ma venue en ces quartiers d'où je ne bougerais plus que pour me mettre à la voille. Je désire infiniment avoir ce bien de vous voir et prontemant, pour vous rendre informé de toutes nos affaires, ausquelles et en tout lieu où j'auray puissance, vous pourrés disposer de ce quy est à moy come s'il estoit vou-mesme. Espérant vous voir fort, je vous présente mes bien humbles ecomandations, priant Dieu nous garder.

Bordeos, ce 23 février [1582].

Affectioné compagnon et amy,

STROSSE.

Au dos : A Monsieur mon compagnon, le capitène Borda, à Ax.

[Chartrier Marrast. — *Autographe.*]

XXVIII.

1582, 4 mars. Cognac[1]. — *Lettre du maréchal de Matignon à Borda pour accréditer un messager.*

Cappitaine Borda.

Je vous prie bien fort, voullez croyre La Règne, présent porteur de ceste lettre, chargé vous dire de ma part.

Me recommande en cest endroict bien fort et de bon cueur à vostre bonne grace, suppliant Dieu vous donner, cappitaine Borda, en santé bonne vye et longue vie.

De Cougnac, ce IIIe mars 1582.

Vostre entièrement bon amy,

MATIGNON.

[Chartrier de Cardenau. — *Autographe.*]

[1] Charente, chef-lieu d'arrondissement.

Digitized by Google

XXIX.

1582, 25 mars. Mirebeau[1]. — *Lettre de la reine Catherine de Médicis au Capitaine Borda l'assurant que rien ne sera fait contre son intérêt pendant son voyage.*

Capitaine Bourdas,

J'ay donné charge à mon cousin le sieur de Strossy de parler par delà pour voz afaires à ceux à qui il sera besoing, afin que ce pendant que ferez ce voyage avec luy, comme je désire et vous en prie, l'on ne innove rien en vostre afaire, et ne s'y face chose à vostre préjudice, à quoy je feray tenir la main. Cependant suyvez ledit sieur Strossi pour mon service en ce voyage, auquel je say que ne serez point inutile et me ferez service agréable que je reconoistray où l'occasion s'en présentera. Sur quoy je prie Dieu vous avoir en sa sainte garde.

De Mirebeau, le xxv[e] jour de mars 1582.

CATRINE
DE LAUBESPINE.

Au dos : Au cappitaine Bourdas.
[Chartrier de Cauna.]

XXX.

1582, 26 mai. — *Lettre de Colineau, général du Bureau des Finances de Bordeaux, à Borda, lui annonçant le désir du président de Gourgues de le satisfaire et lui faisant connaître l'arrivée des munitions.*

Monsieur,

J'ay communiqué la lettre qu'il vous a plu m'escripre, à Monsieur le présidant de Gourgue qui vous y faict response par laquelle vous pourrez congnoistre le désir qu'il a de vous contanter, à quoy je tiendray la main, si tost que j'en verray le moïen, et vous rendray en cest endroict et partout ailleurs bien humble service, de la mesme affection que je désire estre maintenu en vos bonnes graces que je salue par mes plus humbles recommandations, priant le Créateur vous donner, Monsieur en très bonne et sainte garde, santé, longue vye.

De Dacasce [2], xxvi[e] de mars 1582.

[1] Vienne, arrond. de Poitiers, chef-lieu de canton. Cette lettre a été ignorée par Baguenault de Puchesse.

[2] Lieu impossible à identifier, qui peut être une résidence des environs de Bordeaux. Colineau était un des généraux des finances de Guienne; Catherine lui avait écrit pour une autre affaire au mois d'avril. BAGUENAULT DE PUCHESSE, *op. cit.*, p. 27.

Digitized by Google

Despuys la présente escripte, les pouldres de Thoulouse sont aryvées, qui ont esté chargées en deux barques, ensamble les bouletz, vivres, munitions et autres choses contenues en l'estat que ce porteur vous présentera, qu'il vous plaira signer pour ma descharge.

Vostre bien obéissant et affectionné serviteur,

COLINEAU P.

Au dos : A Monsieur de Borda, marchal général de camp en l'armée navalle levée en Guyenne pour le service de leurs Magestés. [*Sceau plaque.*]
[Chartrier de Cauna.]

XXXI.

1582, 29 mai. Fontainebleau. — *Lettre de Catherine de Médicis à Borda pour lui annoncer que Vérac le mettra au courant sur le voyage de Strozzi.*

Cappitaine Borda,

Vérac [1] vous fera entendre la résolution que nous avons prise sur le voyage que nous avons commandé à mon cousin le sieur de Strosse entreprendre pour nostre service. Partant je ne vous en répèteray rien, mais seullement vous prieray de l'assister de vostre expérience et vertu, de façon que toutes choses soyent exécutées avec l'ordre, unyon et concorde et bonne intelligence requise pour la prospérité de vostre voyage. Et je mectray peine de recognoistre en toutes occasions le bon debvoir que vous y ferez, ainsi que ledit Vérac a charge de vous dire plus amplement de ma part.

Priant Dieu, cappitaine Borda, qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde. Ecript à Fontainebleau, le XXIXe jour de may 1582.

CATERINE
DE NEUFVILLE.

[Chartrier de Cardenau.]

XXXII.

1582, 30 mai. Bordeaux. — *Lettre du président de Gourgues à Borda annonçant le chargement des vivres et des munitions envoyées de Toulouse.*

Monsieur,

J'ay veu la lettre qu'avez escrit à M. Colineau avec le blan que luy aves laissé pour voz estatz; à quoy il sera pourveu au plus près de vostre

[1] Joachim de Saint-Georges, sieur de Vérac, baron de Coutras, gentilhomme servant de la reine mère (voir BAGUENAULT DE PUCHESSE, *op. cit.*, t. VIII. p. 575). Le 26 février, Catherine l'avait déjà envoyé à Matignon pour faire hâter le «partement» de Strozzi. Cette lettre n'a pas été connue par Baguenault de Puchesse.

5.

Digitized by Google

intencion et selon les moïens que nous aurons, si est que les poudres sont arrivées de Thoulouse. Je les ay faict charger avec les boullets et vivres contenus en l'estat qui vous sera présenté par ce porteur, qu'il vous plaira signer pour le descharger de celluy qui en doibt compter. Au parsus je vous prie croire que je suis du tout vostre et à vostre commandement pour vous servir d'aussi bon cœur que je prie le Créateur, après m'estre bien humblement recommandé à vostre bonne grâce, vous donner Monsieur, en très bonne santé, heureuse et longue vie.

De Bordeaux, ce xxx[e] may 1582.

Vostre bien affectioné et obéissant à vous faire service,

DE GOURGUE.

Au dos : Monsieur. — Monsieur de Borda, maréchal général de camp en l'armée de leurs Magestez sur la mer de Ponant.

[Chartrier de Cauna.]

XXXIII.

1582, 31 mai. Paris. — *Lettre d'Henri III, roi de France, à Borda pour lui demander d'aider Strozzi.*

Cappitaine Borda,

Mon cousin le sieur de Strosse vous fera tenir la présente par laquelle vous scaurez que luy ayant donné charge d'effectuer par delà quelque chose pour mon service, j'ay telle certitude et congnoissance de vostre affection et valleur, que je seray bien ayse qu'il y soit assisté de vous. Partant je vous prie vous y employer de tout vostre pouvoir, et vous ferez chose qui me sera très agréable. Priant Dieu qu'il vous ayt, Cappitaine Borda, en sa saincte garde.

Escript à Paris, le dernier jour d'octobre [1] 1582.

HENRY

DE NEUFVILLE.

Au dos : Au cappitaine Borda.

[Chartrier Marrast.]

[1] *Sic* pour : mai.

Digitized by Google

XXXIV.

1582, 31 mai. Paris. — *Lettre de Catherine de Médicis à Borda où elle déclare que l'expédition de Strozzi est chose qui la concerne et que Borda sera « revanché » de tous ses services* [1].

Cappitaine Borda,

Encores que je soys assurée que vous ne fauldrez à faire secourir et assister mon cousin le sieur de Strosse en l'occasion pour laquelle il s'en va par delà, suivant le commandement que vous en faict le roy, Monsieur mon fils, touttesfoys, d'aultant que c'est chose qui me concerne, et que j'ay grandement à cueur, j'ay bien voullu vous prier par la présente de vous y employer à bon escient, et croire que vous me ferez plaisir et service très agréable, duquel je metray peyne de me revancher en tout ce qui se présentera, ainsy que j'ay commandé à mondit cousin vous exposer plus amplement de ma part, auqueul à ceste fin je vous prye, adjouster foy comme à moy-mesme.

Pryant Dieu qu'il vous ayt, Cappitaine Borda, en sa garde.

Escript à Paris, le dernier jour d'octobre [2] 1582.

CATERINE

DE NEUFVILLE.

Au dos : **Au cappitaine Borda.**

[Chartrier Marrast.]

XXXV.

1582, 18 septembre. Saint-Flour[3]. — *Lettre du maréchal de Brissac à Borda, faisant appel à lui pour une nouvelle expédition.*

Monsieur de Bordat,

Je croy que vous aurez peu entendre comme les choses se passent icy, mesmes ce que j'en ay dict à la Reyne de nostre voyage, ny ayant rien qui soit à vostre desadvantage, comme j'espère que connoistrez tout à loyzir; aussy ne manquerais-je jamais à personne à qui j'aye promis amitié comme à vous, que j'ayme et estime beaucoup, vous priant me faire tant de plaisir que de vouloir prendre charge avec moy sy tant est

[1] Publiée avec des erreurs dans CAUNA, *Armorial des Landes*, Bordeaux, 1863, t. I, p. 132 et dans BAGUENAULT DE PUCHESSE, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. VIII, p. 33.

[2] Octobre, *sic* pour mai; le mot *dernier* a été ajouté par une autre main.

[3] Cantal, chef-lieu d'arrondissement.

Digitized by Google

que leurs Magestez me commandent de faire quelque chose. Cependant je vous diray adieu, lequel je supplie vous donner tout heur et contentement.

A S. Flor, ce XVIIIe septembre 1582.

Vostre plus fidel et affectionné amy,

DE BRISSAC. V.

[Chartrier de Cardenau, *autographe.*]

XXXVI.

1582, 8 décembre. Bordeaux. — *Lettre du maréchal de Matignon à Borda le priant de veiller à la conservation de Dax.*

Monsieur de Borda,

Ce mot est pour vous dire que je suis infiniment ayse du soing que vous tous avez eu de la conservacion de Dacqs; continuez je vous prie, bien ferez en ce qui dépend de vous, comme je m'asseure aussi que ferez. J'escrips à Monsieur de Saint-Essones sur les avances qui m'ont esté envoyées par celuy que Jamye depesche de delà, et me remectant sur ce qu'il vous en dira, je ne vous en feray redite. Cazenave vous parlera en s'en retournant. Sur ce que me respondres bien fie à vous, et prie Dieu qu'il vous ayt, Monsieur de Borda en sa garde.

A Bourdeaux, ce VIIIe décembre 1582.

Cazenave m'a promis de venir cy après Mr d'Esones, je vous prye... le billet présent à M. Mander de Vizmes.

Vostre entièrement bon et très parfait amy,

MATIGNON.

[Chartrier Marrast.]

XXXVII.

1583, 21 janvier. Bordeaux. — *Lettre du maréchal de Matignon, lieutenant général pour le roi en Guienne, convoquant Borda à Bordeaux de la part du roi.*

Cappitaine Borda,

J'ay receu lettres du Roy, par où Sa Magesté me mande de vous escripre me venir trouver, ce que je vous prie faire incontinant la présente receue, pour vous faire entendre ce que le Roy m'escript concer-

Digitized by Google

nant vostre voiage de la Tersère, m'assurant que n'y fauldres. Je prieray Dieu qu'il vous ayt, Cappitaine Borda, en sa très sainte et digne garde.

A Bordeaux, le 21e janvier 1583.

Vostre entièrement bon amy,

MATIGNON.

Au dos : Au cappitaine Borda, maire de la ville de Dacqs.
[Chartrier de Cauna.]

XXXVIII.

1583, 7 février. Bordeaux. — *Lettre du même au même, lui rappelant l'ordre du roi de se rendre auprès de lui.*

Cappitaine Borda,

Je vous envoie des lettres que le Roy vous escript. Sa Magesté me mande de vous dire, oultre ce qu'elle vous escript, que vous ne failles de vous rendre près d'elle le plustost que vous pourres, pour les mesmes raisons que je vous ay dictes dernièrement. Je croy que vous passeres par ceste ville, aussy est-ce vostre chemin, qui me gardera de la vous faire plus longue. Priant Dieu, cappitaine Borda, qu'il vous ait en sa sainte garde.

A Bourdeaux, le VIIe février 1583.

Vostre entièrement bon et très affectioné amy,

MATIGNON.

[Chartrier de Gardeneau.]

XXXIX.

1583, 25 février. Port-Sainte-Marie [1]. — *Lettre du même au même, sur la tranquillité de Dax.*

Monsieur de Borda,

J'ay receu la lettre que m'avez escripte. Ayant esté très aize d'avoir veu par icelle le bon ordre qui a esté mis à la conservation de la ville de Dacqs, m'assurant bien quand tous les bons serviteurs du roy comme vous qui sont dans la ville y vouldront avoir cœur, il n'en mésadviendra rien contre le service de Sa Magesté et bien de la ville. Je vous prie doncq continuer à m'advertir souvent de ce qui s'y passera.

[1] Lot-et-Garonne, arrondissement d'Agen, chef-lieu de canton.

Digitized by Google

Me recommandant à vous je prie Dieu, Monsieur de Borda, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Au Port-Sainte-Marie, le xxv[e] febvrier 1583.

Vostre entièrement bon et très affectionné amy,

MATIGNON.

[Chartrier de Cardenau.]

XL.

1583, 17 juin. Poyanne [1]. — *Lettre de M. de Poyanne au maréchal de Matignon, pour l'informer des tentatives faites par les protestants pour s'emparer de Dax, et de la marche du roi de Navarre sur Mont-de-Marsan.*

Monseigneur,

Je vous ay fait ce matin une despeche par Monsieur de Poyfarré que bien conoysés, qui s'an va à Bordeaux pour les affayres de Madame de Gramont [2]. Et pour ce que je vous excris y metre croiance pour les affaires qui passent de part dessa, je vous ay voullu faire ceste despeche pour vous prier, Monseigneur, ne luy cometre ny dire chose que vous ne vouzissiés que feut sceue, et ce, pour des occasions que je pance que vous avés entendues, et que je vous diray lorsque j'auray ceste honeur de vous voir. Quant à ce qui se passe de part dessa, nous voions ceux qui ne desirent guyeres nostre repos traquasser, ne se pouvans contenir de dire que bientost nous verrons de grandz cas et que le roy de Navarre a descouvert come l'on luy vouloit fayre une grande trahison. Dieu veulhe qu'ilz se trompent en leurs mauvayses vollentés, car je cuyde qu'ilz traitent des menées qui ne vallent rien; et mesmes ces jours passés un nomé le capitene Coulas filz, d'Ax, et qui estoit lieutenant d'une des compagniees du capitène Borda au voiage de Portugal, m'est venu dire come il estoit pratiqué par un soldat de Bearn, des plus factieux qui soint dans ledit païs de Bearn, pour faire en sorte qu'ilz puissent se saysir du chateau d'Ax, luy prometant un monde de grandz biens. J'an ay comuniqué avec ceux que j'ay jugé estre necessayre, si bien que j'espere qu'il n'an avyendra point d'inconvenient. — Il me semble bien que ne seroit que bon que vous comandissiés à Monsieur de Saint-Esteben de se retirer en son gouvernment. — L'on fait courre le bruit que le roy de Navarre s'an vient au Mont de Marsan. Je me doupte fort que si vous n'y estes, il y sera mal obey. Je croy bien que

[1] Poyanne, Landes, arrond. de Dax, canton de Montfort,

[2] Hélène, dame d'Aure de Gramont.

Digitized by Google

vous avés sceu come dernyerement qu'il cuydoit y aller, il avoit mandé a tous les gantilzhommes, capitènes et autres de la religion, qui avoint mogen d'avoir un bidet, de s'i randre. Vous priant, Monseigneur, me tenir toujours au nombre d'un de voz plus affectionés serviteurs et qui très humblement vous bayse les mains; priant Dieu, Monseigneur, vous doner longue et heureuse vie. De Poyanne, ce xvii[e] juin.

Vostre plus obeissant et plus humble serviteur.

POYANNE.

Monseigneur,

Je vous suplie trés humblement m'etre aydant a ce que je soie paié des deux mille escus que le Roy m'a donnés, aiant esté mis dans l'estat de ceste anée par vostre moyen.

Au verso : A Monseigneur de Matignon, mareschal de France. *Annotation contemporaine :* Monsieur de Poianne, xvii[e] juing 1583.

[Arch. de Monaco, J 71, fo. 186.]

XLI.

1583, 4 décembre. Bordeaux. — ***Lettre du maréchal de Matignon à Borda, lui annonçant que c'est Dax qui est visé par les manœuvres des protestants.***

Monsieur de Borda,

Par tous les mémoires et advis que je veoy, j'ay veu que c'est à Daqs à qui l'on en veut, qui est cause que je vous prie bien fort sur tant que vous aymez le bien du service du Roy et vostre repoz, de faire faire si bonne et exacte garde en ladite ville, qu'il n'y arrive aulcun inconvénient. Mandez-moy tout ce dont vous avez à faire et je vous en feray secourir incontinent. J'en escriz semblable à Monsieur de Saint-Estève, et au lieutenant Hualf, vous priant vous disposer tous ensemble à ce qui est du service du Roy. Quand à ce qui est arrivé au corps de garde, je suis bien aise de ce que m'en avez mandé. Donnez ordre, comme j'en prie aussi ledit sieur de Saint-Estève d'apaiser ce qui reste. J'envoye ce porteur esprès par lequel je vous prie me mander de voz nouvelles. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous donne, Monsieur de Borda, en santé ce que désirez.

A Bourdeaux, ce iii[e] décembre 1583.

Vostre entièrement bon et très affectionné amy,

MATIGNON.

Au dos : Monsieur. — Monsieur de Borda, maire de la ville d'Aqs.

[Chartrier de Cauna.]

Digitized by Google

XLII.

1583, 12 décembre. Bordeaux. — *Lettre du même au même, sur le différend entre Cazenave et Labrosche et sur le départ de Saint-Estève.*

Cappitaine Borda,

J'ay veu ce que Messieurs de Poyanne, de Saint-Estève et vous m'avez escript et l'acte qui a esté faict pour le différend d'entre Cazenave[1] et Labrosche, lequel je trouve très bon, vous priant, ainsi que j'escriz à Messieurs les officiers du Roy de faire pour leur regard, que, s'il survient cy après telles insultes à leur serment, chasties ainsi qu'il est porté par ledit acte.

Je suis bien marry de ce que ledit sieur de Saint-Estève s'en est allé chez luy, et de ce que les cinquante soldatz que l'on m'avoyt de naguères mandé avoir retenuz à Daqs, s'en sont départiz. J'escriz et prie audit sieur de Poyanne de se retirer audit Daqs, et y mettre pareil nombre d'hommes, assavoir trente pour la ville et le reste qui est vingt au chasteau; aveq cela l'on ne vous sauroyt mal faire, si ce n'est par surprinse, pourveu qu'il y ayt entre vous tous une si bonne intelligence qu'il est requis pour vostre commune utilité. Ayez la dong de nostre part, je vous prie et me donnez service de voz nouvelles. Me recommande bien fort à vous. Je prie Dieu qu'il vous donne, Cappitaine Borda, ce que dessus.

A Bourdeaux, ce XII[e] décembre 1583.

Vostre entièrement bon et très affectionné amy,

MATIGNON.

Au dos : Au cappitaine Borda, maire de la ville d'Aqs.

[Chartrier de Cauna.]

XLIII.

1583, 20 décembre. Bordeaux. — *Lettre du même au même, sur l'envoi de 50 soldats à Dax et sur la bonne intelligence qu'il doit y avoir entre les lieutenants.*

Cappitaine Borda,

J'estime qu'à présent les cinquante soldatz que j'ay mandé de lever et metre à Daqs assavoir trente à la ville et les vingt restant au château, y sont à présent. Et affin qu'ilz n'y demeurent à la foulle des habitans, j'envoye présentement l'argent pour les paier pour ung moys; entre cy

[1] Vicoze, baron de Cazenave. BRUTAILS, *Inventaire de la Série B* [des Arch. de la Gironde], p. 65 et 92.

Digitized by Google

et la fin dudit, nous saurons plus au certain s'il l'en y fauldra continuer. Je vous recommande bien fort la bonne intelligence qu'il est nécessaire que vous ayez, tant aveq Monsieur de Poyanne et messieurs les officiers, que aveq les cappitaines Saubusse, puisque Monsieur de Saint-Estève n'y est pas, affin qu'il ne puisse rien arriver de préjudiciable au service du Roy, et repoz commun des habitans et de tout le pays. Escrivez-moy souvent de voz nouvelles. Sur ce, je me recommande à vous et prie Dieu qu'il vous donne, cappitaine Borda, ce que désirez.

A Bourdeaux, ce xx^e^ décembre 1583.

Vostre entièrement bon et affectionné amy,

MATIGNON.

Au dos : Au cappitaine Borda, maire de la ville d'Aqs.

[Chartrier de Cauna.]

XLIV.

1583, 26 décembre. Bordeaux. — *Lettre du même au même, sur la paix à rétablir entre M. de Saint-Martin, seigneur de Biscarosse, et Bertrand de Poyanne, et sur le désir du roi d'employer Borda.*

Monsieur de Borda,

Vous m'avez faict grand plaisir de m'escrire la lettre que ce porteur m'a rendue de vostre part, vous priant de continuer à toutes les occasions qui se présenteront. J'escriz à Monsieur de Viscarosse et ne luy mande rien de ce que vous m'avez escript. Je serois infiniment marry qu'ilz s'en-[tregorge-]assent d'amitié luy et Monsieur de Poianne, car oultre ce que je les congnois tous deulx pour bons serviteurs du Roy, je les tiens comme des meilleurs amis que j'aie en ce païs, et vous prie d'apporter tout ce que pourrez pour les racommoder. Sans ce que je scay combien vostre présance est requise et nécessaire pour le service du Roy et conservation de la ville de Dacqs, je vous eusse prié me venir voir pour vous dire chose que je ne vous puis escrire, mais ce sera à la première commodité. Et en atendant, je vous diray que s'il ce présente de deça occasion pour emploïer les bons serviteurs du Roy, Sa Magesté m'a mandé se vouloir servir de vous, sur ce que (entre amis) avec la congnoissance qu'elle a de voz valleurs et mérites je vous y ay nommé.

Et sur ce me recommande bien fort à vous. Je prie Dieu qu'il vous donne, Monsieur de Borda, en santé, ce que désirez.

A Bourdeaulx, ce xxvi^e^ décembre 1583.

Vostre entièrement bon et très afectionné amy,

MATIGNON.

[Chartrier de Cardenau.]

Digitized by Google

XLV.

1584, 16 janvier. Cauna[1]. — *Lettre de Jean-Blaise de Monluc à Borda, faisant appel à son amitié.*

Monsieur,

Je serois très marry de partir de ce païs que je ne vous dye plustost mon dernier adieu par escript et vous asseurer toujours de ma bonne volonté à vous servir, ainsi que je vous ay prié d'en fere estat partout où j'auray moyen de vous en rendre preuve certaine, et persévérer en l'amytié que m'avez aussi promise, de laquelle je me tiens aussy asseuré que d'amy que j'aye. Et en attendent que je vous puisse tesmoigner la mienne en quelque bonne occasion que me vouldrez employer, je vous prieray me tenir en voz bonnes graces, que je salue de mes plus affectionnées recomandations. Prie Dieu vous donner, Monsieur, en bonne santé longue vie.

De Cauna, ce 16 janvier 1584.

Vostre très affectioné amy à vous fere service,

MONLUC.

[Chartrier de Cardenau.]

XLVI.

1586, 2 juillet, Bordeaux. — *Lettre du maréchal de Matignon à Borda pour le remercier de l'aide apportée par lui à Poyanne.*

Monsieur de Borda,

J'ay sceu la bonne assistance que Monsieur de Poyanne a eu de vous à l'exploit qui a esté faict sur quelques compagnyes du baron de Castetnau, dont je n'au voulu faillir à vous dire le gré que je vous en scay, et que je ne céleray au Roy ce que l'on m'a mandé s'y est passé, afin que ce présentant occasion devant Sa Magesté pour vous gratiffier de vos services, elle ayt eu le témoignage de ce dernier par ce que luy en escriray. Vous priant bien fort de continuer et de vous assurer tousjours de mon amytyé. Priant Dieu qu'il vous donne, Monsieur de Borda, en santé ses saintes grâces.

A Bourdeaux, ce IIe juillet 1586.

Vostre très affectionné amy,

MATIGNON.

[Chartrier de Cauna.]

[1] Landes, arrond. de Mont-Marsan.

Digitized by Google

XLVII.

1589, 12 décembre. — *Lettre écrite de la cour par Jean-Blaise de Monluc à Borda pour se défendre contre les calomnies des gens de Magescq à son égard.*

Monsieur,

D'aultant que je vous ay teneu toujours au rang de mes amis de plus affectionnés, ayant cogneu par beaucoup de démonstrations vostre amitié, je n'useray pour le présent d'aultre discours pour vous faire enttandre l'affection que je vous pourte, que de vous prier de vouloir faire estat de moy et de mon service, et parce que mes gallans de Magesq font tout ce qu'ils peuvent et veullent faire avec moy, «aquitte et double», comme ilz disent, et pour ce faire ne manquent de faire mille informations et abbrever tout le monde que je suis ung très nuyssant homme. Je vous prie ne croire pas à leurs faulces imputations s'il c'est fait quelque insolance à Magesq [1], j'en suis bien marry et n'ay jamais enttandeu cella, car j'aurey tousjours moyen d'en avoir la raison aultrement, et vouloir faire enttandre à Monsieur de Verdus [2] que je ne suis pas tel qu'ils me dépeignent, de vouloir user de sa charge avec justice et considération sans affectionner ces traitres et murtriers qui ont corrumpu une infinité de tesmoingtz et ont abusé par ce moyen les officiers du Roy; mais la justice de Dieu ne permet qu'ilz vivent en repos, se précipitant à leur ruine, se bandant contre une infinité de gens de biens. Je vous supplie avoir ce faict pour recommandé à vous maymes, attandant que je suys de par della pour y mettre ordre, qui sera bien tost, Dieu ayant. Voilla pourquoy je ne vous manderay poinct des nouvelles de la cour car moy-mesme en seray le pourteur. Je vous baiseray sur ce bien affectueusement les mains, priant Dieu, Monsieur, vous donner en perfaicte santé longue et heureuse vie.

De la cour, ce 12 jour de décembre 1589.

Vostre plus affectionné à vous faire service,

MONLUC.

Au dos : Monsieur. — Monsieur le capitaine Bourda. — A Dacqs.

[Chartrier de Cauna.]

[1] Landes, arrond. de Dax, canton de Soustons.

[2] Jean de Bouneau, seigneur de Verdus. BRUTAILS, *Inventaire... Série B* [des Arch. de la Gironde], p. 49.

Digitized by Google

XLVIII.

1593, 1er août. Pau. — *Lettre de la princesse Catherine de Navarre, sœur d'Henri IV, au capitaine Saubusse, sur les menées des Ligueurs.*

Cappitaine Saubuse,

Vous voyez les desseings que ceulx de la Ligue dressent de toutes parts, et selon deux advis qui me sont venuz, ils s'atendent par des pratiques secrettes qu'ilz mènent, gaigner quelque advantage en la ville de Dax, à la garde de laquelle le sieur de Puyanne vous a commis, selon qu'on m'a asseuré, de quoy j'ay esté bien aise, à cause qu'aïant sceu la vertu et fidellité qui est en vous, dont nous avez tousjours rendu preuve, j'ay très bien espéré de la conservation de la place, de laquelle voue prie avoir ung singulier soing, prenant garde qu'il ne si atente rien de sinistre, et que les menées d'aucuns ne portent la mauvaise fin qu'ilz déseignent. Ayez en donc soing, comme chascun se fie, et je feray tousjours entendre au Roy, Monseigneur et frère, la fidellité que vous avez rendue à son service, et outre cela vous m'aurez tousjours, cappitaine Saubusse.

Vostre bonne amye,

CATHERINE.

A Pau, le premier jour d'aoust 1593.

Au dos : Au cappitaine Saubusse. — Lettre envoyée par Madame la Princesse.

[Chartrier de Cauna.]

Digitized by Google

CINQUANTE FEUILLETS RETROUVÉS

DES

COMPTES DE L'ARGENTERIE

DE LOUIS XI.

(1466-1471.)

COMMUNICATION DE M. CHARLES SAMARAN.

C'est à partir du XIV^e^ siècle que l'on voit apparaître dans la maison des rois de France un officier particulier qui, sous le titre d'argentier, était chargé spécialement de tout ce qui regardait l'habillement et les meubles à l'usage du roi et du reste de sa maison. Jacques Cœur a été argentier de Charles VII, mais son rôle à cet égard a été démesurément grossi par la plupart des historiens. Les fonctions d'argentier n'avaient rien de commun, comme on le répète encore parfois, avec celles d'un ministre des Finances. Il y avait, du reste, un argentier du roi et un argentier de la reine [1].

Pour le règne de Louis XI, il ne nous a été conservé que cinq comptes de l'Argenterie, trois comptes *ordinaires* et deux comptes *extraordinaires* [2]. Le compte ordinaire était établi chaque année, l'année

[1] Douët-d'Arcq, *Comptes de l'Argenterie du XIV^e^ et du XV^e^ siècles.* Introduction. Borrelli de Serres, *Recherches sur divers services publics*, t. III (1909), p. 207 et suivantes.

[2] Ce système de comptabilité avait été adopté dès l'origine. Le compte extraordinaire portait sur les dépenses n'ayant pas, comme celles du compte ordinaire, un caractère de fixité (sacre, noces, obsèques, fêtes, etc.).

Digitized by Google

financière commençant le 1er octobre[1], et soumis à la Chambre des Comptes.

Ces cinq comptes sont les suivants :

1° Compte IIIe [ordinaire] de Guillaume de Varye, argentier du roi, pour une année allant du 1er octobre 1463 au 30 septembre 1464 (Archives nationales, KK 59, fol. 1-104);

2° Compte IIIIe [ordinaire] et dernier de Guillaume de Varye, argentier du roi, pour une année allant du 1er octobre 1464 au 30 septembre 1465 (*Ibid.*, fol. 106-117);

3° Compte extraordinaire de Guillaume de Varye, argentier du roi, pour une année allant du 1er octobre 1464 au 30 septembre 1465 (*Ibid.*, fol. 118-145);

4° Compte IIIe [ordinaire] d'Alexandre Sextre, argentier du roi, pour une année allant du 1er octobre 1468 au 30 septembre 1469 (KK 60, 170 folios).

5° Compte extraordinaire d'Alexandre Sextre, argentier du roi, pour une année allant du 1er octobre 1468 au 30 septembre 1469 (KK 61, 61 folios).

Sur les vingt-trois années qu'a duré le règne de Louis XI, on voit que trois seulement sont représentées. Une découverte récente nous permet de reconstituer aujourd'hui, malheureusement d'une façon parfois très fragmentaire, cinq nouveaux comptes de l'Argenterie de Louis XI portant sur cinq années nouvelles.

C'est en dépouillant la collection des greffes de l'état civil de la Drôme que M. de Fontréaulx, archiviste départemental, s'est rendu compte que nombre de registres paroissiaux des élections de Montélimar et de Valence avaient été recouverts à la fin du XVIIe siècle au moyen de feuillets de parchemin paraissant provenir de comptes de l'Hôtel de Louis XI[2]. Depuis lors, les feuillets retrouvés, au nombre de cinquante-quatre, écrits pour la plupart au recto et au verso

[1] C'est depuis la réorganisation financière, sous Charles VII, que les comptes ordinaires de l'Argenterie, primitivement semestriels, sont devenus annuels, commençant le 1er octobre, sauf décès ou brusque révocation de l'argentier (Borrelli de Serres, *op. cit.*, III, p. 207-208).

[2] *La collection des greffes de l'état civil de la Drôme* (*Bull. de la Soc. d'Archéologie de la Drôme*, t. LXI, 1927, p. 84-94). Nous remercions M. de Font-Réaulx pour les renseignements complémentaires qu'il a bien voulu nous fournir.

Digitized by Google

(auxquels il faut ajouter trois demi-feuillets sans lien entre eux) ont été envoyés en communication aux Archives nationales, où j'ai pu les étudier et les classer.

Sur ces cinquante-quatre feuillets, trente-six portent des articles de dépenses datés de 1466 à 1471; les dix-huit autres ne portent point de dates, mais il est hors de conteste qu'ils appartiennent au même ensemble que les autres et qu'ils sont de la même période ou d'une période très voisine. La plus grande homogénéité, en effet, règne entre tous ces feuillets, non seulement quant au fond, mais aussi quant à la forme (dimension et qualité du parchemin, mise en page, mode de réglure, écriture enfin).

Quant à leur origine, elle ne saurait être douteuse. Ce sont des fragments de comptes, non de l'Hôtel, mais de l'Argenterie de Louis XI, ayant appartenu à cinq registres disparus, l'un des feuillets se trouvant être le double de l'un de ceux qui sont conservés aux Archives nationales.

Voici comment les feuillets datés se répartissent :

1° [Compte I^er^ d'Alexandre Sextre, argentier du roi, pour une année allant du 1^er^ octobre 1466 au 30 septembre 1467.] Non représenté aux Archives nationales. Quatre feuillets portant des mentions de janvier et février 1467 (n. st.) et de septembre 1467;

2° [Compte II^e^ d'Alexandre Sextre, argentier du roi, pour une année allant du 1^er^ octobre 1467 au 30 septembre 1468.] Non représenté aux Archives nationales. Quinze feuillets portant des mentions allant d'octobre 1467 à septembre 1468;

3° [Compte III^e^ (ordinaire) d'Alexandre Sextre, argentier du roi, pour une année allant du 1^er^ octobre 1468 au 30 septembre 1469.] Un feuillet portant mention de mai 1469, double de KK 60, fol. 83;

4° [Compte IIII^e^ d'Alexandre Sextre, argentier du roi, pour une année allant du 1^er^ octobre 1469 au 30 septembre 1470.] Non représenté aux Archives nationales. Un feuillet portant des mentions d'octobre, novembre et décembre 1469;

5° [Compte V^e^ d'Alexandre Sextre, argentier du roi, pour une année allant du 1^er^ octobre 1470 au 30 septembre 1471.] Non représenté aux Archives nationales. Quinze feuillets portant des mentions allant d'octobre 1470 à septembre 1471.

Digitized by Google

Restent dix-huit feuillets et trois demi-feuillets qui, ne portant aucune date précise, ne sauraient avec certitude être attribués à tel ou tel registre. Il est, d'ailleurs, à remarquer que ces feuillets ne se suivent pas entre eux et qu'aucun d'eux ne se rattache à ceux qui portent des mentions de dates.

De quel dépôt d'archives proviennent ces feuillets, à quelle époque et dans quelles circonstances ont-ils pu parvenir en Dauphiné ?

Seules les deux premières questions peuvent recevoir une réponse satisfaisante. Nous avons vu que l'un de nos feuillets constituait le double de l'un de ceux qui sont conservés aux Archives nationales. C'est un indice que les fragments de la Drôme proviennent, non des archives royales, mais de celles de la Chambre des Comptes, où le double de chaque compte était envoyé, selon l'usage, aux fins de vérification. Cette remarque cadre, d'ailleurs, avec ce que nous savons des dilapidations qui se sont produites au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècles à la Chambre des Comptes et qui ont amené dans une foule de dépôts publics et privés des quantités de pièces comptables d'intérêt pratique périmé.

A quelle époque la sortie, frauduleuse ou non, s'est-elle produite ? Avant la fin du XVII^e^ siècle certainement, car les mentions portées sur les couvertures des registres paroissiaux de la Drôme de l'année 1697 [1] sont d'une écriture qui correspond parfaitement à cette date.

On peut même penser que le dépeçage et le transport en Dauphiné sont bien plus anciens. L'un de ces feuillets en effet, celui qui a fait jadis partie du IIII^e^ compte d'Alexandre Sextre (1469-1470) n'a pas servi de couverture à un registre de l'état civil, mais il a été plié en quatre pour servir de chemise à l'expédition d'un acte notarié, comme on le faisait communément autrefois, et il porte la

[1] 1° Registres de baptêmes, mariages et sépultures *en minute* d'Aix, Cobonne, Comps, Eygluy et le Col de Veraud, Eyzahut, Jonchères, La Touche, « L'Espine », Montmaur, Piégros, Portes, Poyols, Puy Saint-Martin, Roche-près-Grane, Rochefort, Romeyer, Saint-Roman ;

2° Registres de baptêmes, mariages et sépultures *en grosse* d'Alençon et La Roche-Saint-Secret, Béconne, Chamaloc, Châteauneuf-du-Rhône, Clansayes, Espeluche, Establet, Eyzahut, La Baume-de-Transit, La Roche-sur-le-Buis, Manas, Montboucher, Montjoux, Pennes, Piégros, Plaisians, Le Poët-Celard, Portes, Poyols, Puygiron, Rac, Ravel, Rochebaudin, Rochefort, Rottier, Roynac, Saint-Gervais, Saint-Julien-en-Quint, Saint-Julien-en-Vercors, Saou, Savasse, Suze, Teyssières, Les Tourrettes et Lachamp, Vesc.

Digitized by Google

mention suivante : « Achapt de terre en *la Condamine*, mandement *de Montvendres de Guigon* (?)[1], février 1617. » L'écriture est bien du début du XVII^e siècle et les localités dont il est question sont des localités dauphinoises.

Dans ces conditions, il est bien probable, ainsi que l'a supposé M. de Fontréaulx, que ces feuillets ont été achetés à Valence ou dans la région à l'extrême fin du XVII^e siècle par le conservateur des registres des baptêmes, mariages et sépultures d'une élection dauphinoise pour servir de couvertures auxdits registres.

Les cinq comptes de la Drôme proviennent de l'administration d'un seul argentier de Louis XI, celui qui paraît être resté le plus longtemps en fonctions : Alexandre Sextre. Il avait été commis en cet office par lettres-patentes données à Orléans le 7 novembre 1466[2]. Le premier argentier de Louis XI avait été Guillaume de Varye, qui avait déjà rempli ces fonctions comme suppléant de son compatriote Jacques Cœur, dont il était le principal facteur, de 1448 à 1451, c'est-à-dire jusqu'à l'arrestation de Jacques Cœur, suivie de la fuite de Varye lui-même[3]. Il paraît avoir quitté cet office à la fin de l'année 1465[4] et avoir été remplacé pour l'année financière 1465-1466 soit par Jean Leclerc, soit par André Briçonnet[5]. Quoi qu'il en soit, Alexandre Sextre paraît avoir rempli l'office d'argentier au moins pendant cinq années, de 1468 à 1472, tout en cumulant cette charge avec celle de grenetier du grenier à sel établi pour le roi au Pont-Saint-Esprit[6]. Il s'intitule encore conseiller et argentier du roi dans un document du 4 mars 1480

[1] Il s'agit vraisemblablement de Montvendre dans la Drôme, canton de Chabeuil.

[2] Ce sont nos fragments qui nous l'apprennent. Cette date ne figure ni dans la brève notice consacrée à Alexandre Sextre par J. Vaesen au t. III, p. 158, des *Lettres de Louis XI*, ni dans la liste des argentiers de Louis XI donnée par Borrelli de Serres, *loc. cit.*, III, p. 210-211.

[3] Sur Guillaume de Varye et son parent Simon, commis lui-même à l'Argenterie sous Charles VII de 1451 à 1455, voir Borrelli de Serres, *op. cit.*, III, p. 354-356. La notice sur Guillaume de Varye, annoncée à plusieurs reprises par J. Vaesen dans les notes de ses *Lettres de Louis XI*, ne paraît pas avoir été écrite.

[4] Son quatrième compte (Arch. nat., KK 59) porte sur l'année financière 1464-1465.

[5] Borrelli de Serres, *op. cit.*, III, p. 210-211.

[6] Il paraît en cette qualité dans deux quittances du 10 septembre 1469 et du 31 août 1471 (Bibl. nat., ms. fr. 29185. Pièces orig. 2701, dossier Sextre)

Digitized by Google

(nouv. style)[1]. Cependant, Borrelli de Serres croit que depuis le 12 janvier 1472 (nouv. style) l'argentier de Louis XI était, non plus Alexandre Sextre, mais Pierre Breth[2]. Après les comptes d'Alexandre Sextre, le premier que l'on rencontre est celui de Pierre Briçonnet pour l'année financière 1487-1488 (Arch nat., KK 70). Comme l'en-tête de ce compte porte que c'est le sixième de cet argentier, il s'ensuit que la première année d'exercice de Briçonnet correspond à 1482-1483, c'est-à-dire aux derniers mois du règne de Louis XI et aux premiers du règne de Charles VIII.

Il y avait, à côté de l'Argentier, un personnage qui remplissait les fonctions de contrôleur de l'argenterie. Les fragments de la Drôme donnent le nom, déjà connu, de l'un de ces fonctionnaires, Étienne Chambellan, sieur de Millandres[3].

Les rares comptes de l'Argenterie de Louis XI qui nous ont été conservés intégralement sont divisés en deux chapitres d'étendue fort inégale, celui des recettes et celui des dépenses. Le premier n'occupe pas plus de deux ou trois feuillets, quelquefois un seul; le second remplit cent ou cent-cinquante feuillets pour les comptes ordinaires (KK 59, fol. 3 v°.-104; KK 60, fol. 5-170); de vingt à cinquante pour les comptes extraordinaires (KK 59, fol. 119-145; KK 61, fol. 7-58).

Les articles les plus souvent visés sont les suivants que nous empruntons au compte III[e] (ordinaire) de Guillaume de Varye pour l'année financière 1463-1464 (KK 59, fol. 1-104) : draps de laine; tontures de draps; draps d'or et de soie; pannes et fourrures; channevacerie; façons de fourrures; façons de linge; chambres pour le roi; tapisserie; coffrerie, malles, bahuts; orfèvrerie; madres et cailhers (vases à boire en bois tourné); joyaux d'or et d'argent; ouvrages de brodures; coutellerie; ganterie; coifferie, peignes, miroirs; chapeaux; communes choses; dépense commune; archers[4].

Dans d'autres comptes apparaissent d'autres dépenses moins courantes, ou qui, certaines années, étaient imputées sur d'autres budgets : chapelle du roi, voyages et chevauchées, dons extraordinaires.

[1] Bibl. nat., ms. fr. 29185.

[2] *Op. cit.*, III, p. 211.

[3] Borrelli de Serres ne connaît le nom que d'un autre contrôleur de l'Argenterie sous Louis XI, Laurent Girard (*op. cit.*, III, p. 212).

[4] C'est à peu près la même division qu'au XIV[e] siècle (Douët-d'Arcq, I, p. XVI).

Digitized by Google

C'est sur ce modèle que sont calqués nos fragments de la Drôme.

Les noms qui reviennent le plus souvent sont ceux des « marchands suivant la cour », à qui sont achetés par l'intermédiaire de l'argentier les objets nécessaires à la personne du roi ou à l'entretien de sa suite : Thomin Daulart, Guillaume Clerée, Jean Petitfay, Jean de Beaune, Jean Quetier, Jean Beautemps, Pierre Baston.

Les six premiers vendent tous articles de bonneterie et de draperie : toques, bonnets, aiguillettes, velours double ou tiers poil pour les robes et les « barbutes » (capuchons) du roi, velours noir pour faire « pièces à mette dessus l'estomac du roi » grosse toile pour tendre devant la cheminée du roi à Amboise, paillasses pour coucher les officiers ordinaires de l'hôtel du roi quand ils font garde à l'entour de sa personne, fine toile de Hollande pour faire des « draps de baignoire » pour le roi, paillasse pour servir à l'oratoire de la chapelle du roi « pour soi agenouiller sur icelle ».

Pierre Baston est orfèvre. C'est lui qui rebrunit la coupe et les tasses du roi, ressoude et émaille un lacs du collier de l'ordre du roi, refait les pointes de la garniture d'une trompe-cor appartenant au roi, fournit des annelets de laiton dorés à coudre aux pourpoints du roi pour y attacher ses robes, refait un fermoir des Heures royales et l'émaille aux couleurs du roi.

A côté des marchands suivant la cour figurent les marchands ou gens de métier attachés spécialement au service du roi et touchant pour cela des gages journaliers [1]. Ce sont Jean Hullot, le brodeur; Fleurentin de Rivery, le chaussetier; Pierre Beaudieu et Mathelin de Laval, les tailleurs; Antoine Croiset, Jean Sablé, Étienne Le Roy, dit Dauphin, les cordonniers; Macé Routerre, le pelletier; Jeanne de Brion et Marguerite de la Vaulx, les lingères; Gillon La Moynesse, lavandière du linge de corps.

Les achats qui leur sont faits, les travaux qui leur sont commandés nous renseignent à merveille sur la façon dont Louis XI entend se vêtir, se chausser, prendre tous soins d'hygiène et de toilette. C'est un homme de petite santé, toujours sur le qui-vive, ami des précautions beaucoup plus que du luxe.

Il veut des pourpoints de satin noir ou cramoisi, des robes courtes de damas blanc, des jaquettes et mantellines de satin noir ou violet ou de taffetas bleu ou changeant à boutons garnis de lacets,

[1] Tel le fourreur de robes payé, en 1466-1467, 18 deniers parisis par jour.

Digitized by Google

le tout de fil d'or de Florence, ou garnis de houppes et de « crulequins »[1], mais le plus souvent des robes de fin gros de Rouen ou de drap noir de Lille doublées de bougran violet avec des rubans de soie blanche « pour servir à pendre les ymaiges dudit seigneur ». Il les fait fourrer abondamment l'hiver, car il est frileux, n'hésitant pas, pour avoir plus chaud, à faire venir de Lombardie des peaux d'agneaux noirs. Marguerite de La Vaulx, la lingère, coud des courtepointes pour son lit, ourle et marque des serviettes fines ouvrées à l'œuvre de Venise pour servir à la bouche du roi. Il ne se couche point sans bonnet de nuit.

Son chaussetier le fournit de chausses, d'« escaffignons »[2] doublés de blanchet, ses cordonniers de houseaux de cuir de vache, de souliers à double semelle, de patins (souliers à semelle de bois), de pantoufles, de bottines de vache montant jusqu'au genou.

Il porte le jour bonnets noirs et toques d'écarlate, chapeaux aussi aux rubans de soie bleue, et sa lavandière, Gillon la Moynesse, lui taille et coud « quevrechiefs »[3] et mouchoirs.

Il a un petit « poislon » d'airain pour servir à chauffer de l'eau dans sa chambre. Ses vêtements, son linge, sa vaisselle, ses ustensiles de toilette, ses armes, les livres et les objets de piété qui ne le quittent jamais sont soigneusement à l'abri, car il est toujours en voyage. Il a des coffres et bahuts de cuir de vache pour serrer sa garde-robe, des étuis de cuir noir pour les coupes, flacons, aiguières et tasses, un étui de cuir rouge pour mettre son petit cor, une boîte « faite par dedanz a estuiz pour porter les tableaux et partie des petits livres », des gaines blanches pour ses dagues, de petits coffrets peints et dorés pour ses joyaux « et autres bagues ». Il fait recouvrir de velours cramoisi ses Petites Heures et son Psautier qu'il met ensuite dans un sac avec ses tableaux d'ivoire. Enfin, le célèbre Olivier Le Mauvais, valet de chambre et barbier, détient les rasoirs du roi en un étui renfermé lui-même dans une bourse de velours cramoisi.

Notons encore, parmi les dépenses, les « gectouers »[4] et les encriers d'étain garnis de « canivets, poinssons et racletz » pour le service de l'argentier et du contrôleur.

[1] *Crulequin* paraît signifier pendeloque. Ce mot ne figure ni dans le *Dictionnaire* de Godefroy ni dans le *Glossaire archéologique* de V. Gay.

[2] Sorte de chaussons que l'on portait sous les bas-de-chausses.

[3] En général bonnets de nuit (voir Douët-d'Arcq, *op. cit.*, à la table).

[4] Boîtes pour les jets ou jetons.

Digitized by Google

La dévotion de Louis XI est bien connue. Il serait donc surprenant qu'il n'y eût dans nos fragments de comptes de l'Argenterie aucune mention des donations incessantes par lesquelles il s'ingéniait à se ménager la protection de la Vierge et des saints dans cette vie et dans l'autre. Nombreux sont les « petiz ymaiges d'or et d'argent qu'il a à sa devocion » et qu'il garde sur lui ou auprès de lui. Mais il ne passe guère devant une église, il ne fréquente pas de lieu de pèlerinage qu'il n'y laisse quelque témoignage tangible de ses intentions généreuses. C'est ainsi qu'il fait fourrer par son pelletier, Macé Routerre, de soixante-quinze hermines le parement d'un revêtement fait pour « ung ymaige Nostre Dame de Paris » qu'il a donnée à l'église Notre-Dame de Noyon. Il donne une autre image Nostre Dame à la chapelle qu'il a fondée à Compiègne, et un jour, passant par Chartres, il commande à un chasublier du lieu, Jean de Saint-Amand, une chasuble à « orfraiz » qu'il destine à Notre-Dame-de-Crotes, autrement dit à la célèbre Vierge miraculeuse vénérée dans la crypte de la cathédrale. Une autre fois, nous voyons Jean Hullot, brodeur du roi, recevoir le prix d'une « Anonciation Nostre-Dame, pavement, pot et liz, lesquelz pavement, pot et liz sont couchez de brodeure et les ymaiges couchez de fil d'or qu'il a mis et assiz audit hault parement ou lieu d'un cruxifiement, qui estoit ou vieil parement, lequel a esté brullé », le tout bordé de velours bleu et orné de vingt-quatre écussons aux armes de France faits de fil d'or de Florence.

Au célèbre sanctuaire du Puy-Notre-Dame en Anjou, le roi a voué dès sa naissance son fils le dauphin Charles. Il veut que celui-ci aille lui-même ou envoie de dix ans en dix ans déposer devant l'image miraculeuse de Notre-Dame le pesant d'argent de cet objet, et, pour matérialiser sa promesse, il fait faire en effet un « vœu » en parchemin, vigneté et armorié aux armes du dauphin et enchâssé dans un tableau de bois.

Il songe enfin à sa propre chapelle, qu'il souhaite bien ornée et pourvue de beaux livres de chœur. Il fait faire deux tableaux d'ivoire ouvrés et taillés de plusieurs fleurs de lys, et deux anges tenant un tabernacle « pour en icellui mectre ung ymaige à la devotion dudit seigneur ». Puis ce sont deux livres de chapelle « faiz en parchemin d'un mesme volume, escriptz, notez, reliez, dorez par les bors, garniz de fermouers de leton, et sur la couverture boillons de leton dorez et clouez ». Le premier de ces livres a 245 feuillets.

Digitized by Google

Il commence par les mots : [*Salve*], *sancta parens enixa*[1] et la lettre initiale est historiée d'une Notre-Dame tenant son enfant, et la moitié du premier feuillet est vigneté « bien richement ». Le second est de 246 feuillets « garniz de table nombrée pour desiner et monstrer où le service d'icellui se peut plus promptement trouver ». Cette table commence ainsi : *Noël de Okeghan*[2]. *Per totum adventum* et après ledit Noël vient *Asperges me, Domine,* composé par Bunoys[3].

Nous arrivons au dernier chapitre de dépenses mentionné dans tous les comptes de l'Argenterie et assez bien représenté dans les fragments de la Drôme, celui des dons de vêtements, ou plutôt d'argent pour acheter des vêtements, faits à divers personnages, ecclésiastiques ou laïques, français ou étrangers.

Certaines mentions n'offrent d'intérêt qu'à cause du nom des bénéficiaires : Thomas de Landas, doyen du monastère de Saint-Martin de Tours, Thierry de Clèves, chirurgien du duc de Bourbon, Gilbert de Bourbon, comte dauphin d'Auvergne, Mathurine Girarde, femme de Jean Faulin, concierge des Montils, René de Châteaubriand, qui devra employer cet argent « pour soy habiller et mectre en point plus honnorablement à ses nopces ». D'autres, par contre, nous font connaître des détails intéressants pour l'histoire. L'argentier lui-même, Alexandre Sextre, reçoit 1.000 livres tournois, en partie pour le rembourser d'un payement qu'il a fait à des archers de l'hôtel du roi d'Angleterre venus à Rouen devers le roi en la compagnie du comte de Warwick, en partie pour couvrir les dépenses engagées par lui en divers voyages faits par lui en Angleterre et celles d'une nouvelle mission qu'il y doit remplir.

Jean des Aubus, maître d'hôtel du roi, doit lui aussi faire un voyage en Angleterre devers le même Warwick et les ambassadeurs de France « estans par delà ». Il reçoit à cet effet « pour s'habiller plus convenablement » une certaine somme.

(1) Le premier mot *Salve* a sauté, sans doute sous la plume du copiste.

(2) Sur Jean de Ockegam, célèbre maître de chapelle de Charles VII et de Louis XI, voir surtout Michel Brenet, *Jean de Ockegem*, Paris, 1893, 32 p. in-8° (Ext. des publ. de la Soc. de l'Hist. de Paris et de l'Ile-de-France).

(3) Bunoys ou Busnois est aussi un musicien réputé de ce temps. Il paraît être mort en 1481. Guillaume Cretin, dans sa *Deploracion*, fait mention de lui dans les termes suivants :

Là Du Fay le bon homme survint,
Bunoys aussi et aultres plus de vingt.

Digitized by Google

Cadeaux du même genre au seigneur « de Lavas », ambassadeur du roi d'Écosse, et à « Alvar » Fernandès, héraut du roi d'Espagne.

D'autres articles ont trait à l'entretien des deux enfants de Louis XI, Madame Jeanne de France et le dauphin de Viennois, le futur Charles VIII.

En résumé, ces fragments des comptes de l'Argenterie fournissent une contribution appréciable à l'histoire de la vie privée de Louis XI. Bien qu'ils proviennent vraisemblablement non des archives royales, mais de celles de la Chambre des Comptes, il serait souhaitable qu'ils prissent place dans la série KK des Archives nationales, auprès des autres comptes de l'Argenterie de Louis XI qui nous ont été conservés.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA GARENNE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
ET LE
TERROIR DE CROISSY-SUR-SEINE
EN 1660.

COMMUNICATION DE M. P.-M. BONDOIS.

J.-Ch. Bonnet, dans son intéressant travail sur le village de Croissy-sur-Seine, [1], a longuement insisté sur la vie et le rôle d'un des seigneurs, François Séguin de Patrocle [ou Patrocles], écuyer ordinaire d'Anne d'Autriche et mari de la fille de l'apothicaire de la reine, Louise d'Ansse [2].

[1] J.-Ch. Bonnet, *Le village de Croissy-sur-Seine* : I. *Les seigneurs* (Angers, 1894, in-8°).

[2] Cet apothicaire Michel Dansse ou d'Ansse avait acheté une maison à Croissy ; ce fut un des partisans de la reine Marie de Médicis, disgracié après la Journée des Dupes. P. Henrard, *Marie de Médicis dans les Pays-Bas*, 1876, in-8°, p. 22.

Patrocle est une figure originale : il a peut-être servi de prototype à l'Orgon de *Tartufe*. Les autres membres de la famille sont aussi des personnalités curieuses. Voir l'ouvrage de M. Bonnet. Le père, Hercule Séguin Patrocle, serviteur de Noel Brûlart, commandeur de Sillery, puis de la reine Anne, compromis dans l'affaire du Val-de-Grâce (P.-M. Bondois, *L'Affaire du Val-de-Grâce [août 1637] : les documents de la cassette de Richelieu*, 1922, in-8°, p. 12, 14, 56; Bibl. nat. ms. franç. 15620, fol. 1-9, 12, 16) eut de Claude Cottenot quatre fils : Noël, sieur de Thoisy, lieutenant général des Antilles, propriétaire de terrains au faubourg Saint-Victor, au lieu dit la Croix de Clamart (Bibl. nat., ms. franç. 18072, fol. 125); Nicolas, abbé de Septfontaines; Guillaume, sieur de Méry, prêtre de la congrégation de la Mission, et François, dont il s'agit en cet article.

Digitized by Google

I

Or, lorsque Patrocle acquit en 1644 la seigneurie de Croissy-Saint-Léonard, le territoire était dans une situation plutôt difficile par suite du voisinage de la garenne et terrain de chasses royales de Saint-Germain-en-Laye ou plutôt de son annexe du Vésinet. Les ravages, causés par les animaux, constituaient un véritable danger pour les propriétés du village, danger qui ne faisait que s'accroître, puisque dix ans auparavant, en 1634, Louis XIII avait acheté cinq cents arpents de terre dépendant de la seigneurie, pour augmenter l'étendue de sa chasse du Vésinet. C'était un terrain planté de grands arbres, dit «l'Ormeray» et qui s'étendait à l'ouest de la seigneurie de Croissy et le long de la Seine. Or sa vente ne constitua pas qu'une notable diminution du fief; elle entraîna d'autres désavantages, car augmentant l'étendue du terrain de chasse et le nombre des animaux, elle développa les dégâts qu'occasionnaient «les bêtes fauves, qui causaient plus de mal que les gens de guerre!» [1].

Pour remédier à cet inconvénient, et sur le désir même de ses tenanciers, Patrocle (après en avoir obtenu l'autorisation de Louis XIV et du capitaine et gouverneur de Saint-Germain, Claude de Rouvroy, duc de Saint-Simon), fit enclore en 1645 tout le territoire de sa seigneurie d'un fossé large et profond et d'une haie, formée de pieux liés les uns aux autres. Puis il fit construire deux petites maisons, l'une dans les prés, vers la rivière, l'autre dans la plaine et il y installa deux gardes. Ces travaux divers avaient exigé de fortes dépenses et le seigneur, pour subvenir à cette mise de fonds, leva sur les habitants de Croissy un droit annuel, qui montait à trente sols par arpent de terrain planté de vignes ou d'arbres fruitiers [2], et à quinze par arpent de terre labourable ou de pré [3].

[1] Voir une mention de ces dévastations dans un acte du curé de Croissy, Anne de Hanicourt, du 8 janvier 1640 : Bibl. nat., ms. franç. 18758, fol. 363. — Les renseignements fournis dans la présente étude sont extraits d'un factum de 1661, rédigé par l'avocat Henri d'Audiguier pour Patrocle contre certains habitants de Croissy. Ce mémoire est conservé avec en tête un petit plan du «terroir» dans la collection des factums de la Bibl. nat., sous la cote 4° Fm^3 1116 (n° 25264). Il est publié à la suite de cet article.

[2] Il y avait à Croissy des nombreux cerisiers. Voir acte du 16 août 1693, dans Bibl. nat., ms. franç. 26390, fol. 232.

[3] Le contrat, relatif à cette vente, fut signé le 5 juin 1645, mais il ne fut enregistré que le 28 août 1652.

Digitized by Google

Cette combinaison semble avoir été prise à l'avantage de tous. Aussi, de 1645 à 1660, les habitants, — aussi bien les résidents habituels que les bourgeois de Paris, qui avaient des propriétés dans le village et le territoire, — payèrent régulièrement la rente. Par contre, des particuliers, demeurant à Chatou, qui avaient des pied-à-terre dans la seigneurie, protestèrent. Ils furent condamnés par sentence du juge de Croissy [1], confirmée le 15 janvier 1656.

En tous cas, le bénéfice de la clôture fut évident et les résultats, ainsi obtenus, excellents. Les ravages causés par les animaux de la garenne diminuèrent et la valeur des terrains augmenta si bien qu'alors qu'en 1645 l'arpent ne valait que de trente à cinquante sols, cette mesure atteignit vers 1660 le prix de cent sols et davantage. Aussi Patrocle n'hésita-t-il pas à entreprendre de nouvelles dépenses pour conserver un « ouvrage si avantageux ». Les affaires marchaient alors d'autant mieux pour lui que René de Longueil, sieur de Maisons, capitaine et gouverneur du château et de la forêt de Saint-Germain [2], était en bonnes relations avec lui et se conduisait comme son protecteur déclaré.

II

Mais Patrocle était d'humeur autoritaire et combative [3]. De plus, il avait affaire à des « locataires » récalcitrants. L'un d'eux se montrait particulièrement mal disposé. C'était Louis Mitton, trésorier-général du régiment des Gardes-Suisses, qui avait acquis en 1650 la maison du financier Philippe de Raucourt. Sa propriété égalait

[1] Sur le prévôt, juge et garde de la prévôté de Croissy, voir : Bibl. nat., ms. fr. 26356, fol. 216.

[2] René de Longueil avait acheté cette charge de capitaine de Saint-Germain au duc de Saint-Simon, en 1645. Voir l'acte de vente, publié par M. de Grouchy dans les *Mémoires de la Société des Sciences morales de Seine-et-Oise*, t. XVIII, 1894, in-8°, p. 122. Cf. sur les capitaines de Saint-Germain, l'*Histoire des antiquités des églises, châteaux et forêts, situés dans les limites de la capitainerie de Saint-Germain-en-Laye, par M. Antoine, porte-arquebuse ordinaire du roi, inspecteur-général de cette capitainerie, 1728*, dans Bibl. nat., nouv. acq. franç. 5012, fol. 132 et suiv. Ce manuscrit est illustré de nombreuses gravures coupées dans des ouvrages contemporains, dont certaines sont belles et d'autres fort curieuses. Cf. sur la capitainerie de Saint-Germain : Pecquet, *Lois forestières de la France*, t. II, 1753, in-4°, p. 53 ; Saugrain, *Code des chasses*, 4e éd., 1765, t. II, in-16, p. 1303 et suiv.

[3] Bonnet, *op. cit.*, p. 96.

Digitized by Google

par son architecture le manoir seigneurial et les jardins étaient d'une superficie supérieure au parc de Patrocle, même quand celui-ci eût embelli sa maison de terrasses et agrandi, en 1653, ses possessions par l'acquisition des terrains prochains [1].

Mitton avait d'abord très bien accepté le principe de la rente pour la clôture. Puis il prétendit que la barrière n'avait plus d'utilité. Patrocle objectait, avec bon sens, que la clôture n'était pas « un meuble qui pouvoit se mettre et s'oster comme un paravant », et que de plus le territoire de Croissy, placé à proximité des « plaisirs du Roy », c'est-à-dire des terrains de chasse de Saint-Germain et du Vésinet, ne pouvait jamais être complètement assuré contre le danger qui l'avait si fort menacé quinze ans auparavant.

La preuve c'est que le nouveau capitaine de la ville voisine, Louis Le Normant, sieur de Beaumont, avait fait multiplier les lapins dans la garenne [2]. Ces animaux « non seulement broutoient les choux et les herbes des jardins, mais montoient même aux arbres, dont ils dévoraient fruits et feuilles. » Ce nouveau fléau fit baisser la valeur du domaine de Croissy. Patrocle, d'accord avec les habitants, fit intenter un procès à l'officier responsable, procès qui, suivant les traditions du bon vieux temps, dura longtemps et aboutit, en 1659, à un accommodement entre les deux parties. Le sieur de Beaumont s'engagea à faire dresser, à ses frais, le long du fossé, une haie préservatrice contre ses terribles pensionnaires. Mais ce conciliant capitaine fut assassiné dans sa forêt, le 3 mai 1660 et sa veuve, Marie Reymond de La Chaise, se montra peu disposée à tenir les engagements pris. Patrocle fit entreprendre les nouveaux travaux, quitte à se faire rembourser plus tard par son ex-voisine. Or c'est à ce moment que Mitton protesta, allant jusqu'à frapper les ouvriers qui réparaient la clôture. Puis il groupa autour de lui quelques-uns des habitants de Croissy, qui étaient ses amis particuliers [3] et refusa de payer dorénavant la rente.

Il s'ensuivit un procès entre le suzerain et ses tenanciers; à ce sujet l'avocat d'Audiguier, beau-frère de Patrocle, fit pour celui-ci un

[1] *Id.*, p. 94. Voir sur l'état de la propriété de Patrocle, le terrier de 1677. *Id.*, p. 98.

[2] Sur le droit de chasse, voir entre autres l'ordonnance de Louis XIV, d'août 1669, dans Des Essarts, *Dictionnaire de la police*, t. IV, 1787, in-4°, p. 353. Sur la police des capitaineries royales, *id.*, p. 358.

[3] Bonnet, *op. cit.*, p. 97, cite les noms des amis de Mitton.

Digitized by Google

factum imprimé, qui explique toute l'affaire et qui, conservé dans les collections de la *Bibliothèque nationale*[1] permet de préciser certains points de l'histoire de Croissy et faire revivre une des nombreuses disputes que Patrocle a eues avec son entourage[2]. Enfin ce document montre nettemnet les dangers que causaient aux voisins les réserves de gibier de Saint-Germain et « les plaisirs du Roy », et c'est là un nouveau texte à ajouter au réquisitoire contre l'exorbitant « droit de chasse, de garenne et de fuye ».

III

Ce factum présente encore un autre intérêt. Au haut du premier folio. se trouve gravé un petit plan du terroir de Croissy et de ses environs. On y voit la fameuse clôture qui fermait le territoire de la seigneurie aux exploits des « bêtes sauvages » et des « lapins » et l'emplacement des deux maisons des gardes, situées à l'est de « l'Ormeraie »[3] et du terrain vendu à Louis XIII. Cette petite carte permet de retrouver des localités qui se sont depuis développées : les petits manoirs et résidences seigneuriales de La Vaudière[4] et de La Borde[5], puis les petites agglomérations de

[1] Fact. 4° Fm.³ 1126 (n° 25264).

[2] Patrocle, eut, entre autres, des discussions violentes avec l'abbé François de Bourgeade, avec Jacques Donneau de Vizé, chef de l'échansonnerie royale, et Gui de La Roque (Bonnet, *op. cit.*, p. 97).

[3] Il existe encore le long de la Seine, entre le Pecq et la plaine de Croissy, un lieu dit « l'orme de Sully. »

[4] Actuellement « La Vaudoire », hameau dépendant de Sartrouville. Sur cette localité voir deux actes du XVI^e siècle, dans Bibl. nat., ms. franç. 3942, fol. 182 v°, 187 et 294-294 v°. Ce sont : 1° le don à Rémi Le Marié, servant à la fourrière du roi et à Pierre Dupré, porteur de la chambre, des droits seigneuriaux dus pour la vente de la terre de « La Vodayre » près Saint-Germain-en-Laye, le 27 mai 1566, et 2° le don à Thierri de Montmirail, seigneur de Chambourcy (Seine-et-Oise, arrondissement de Versailles, canton de Saint-Germain-en-Laye) des droits de reliefs dus pour l'échange entre la comtesse de Vertus, Charlotte de Pisseleu, et le dit de Montmirail, de la seigneurie de « La Vauldoyre » et de partie de celle de Maisons-sur-Seine (Laffite), mouvantes de la châtellenie de Poissy, contre une rente de 1250 l. t., constituée sur l'Hôtel-de-Ville de Paris par le dit de Montmirail, 28 juin 1566.

[5] Près de Montesson. Voir Bibl. nat., n. a. fr. 3603, n° 4. Cette terre appartenait à la famille Dodieu. Voir Bibl. nat., fr. 16564, fol. 54.

Digitized by Google

Montesson, située à l'est et au nord du « bois de la Trahison »[1], du Pecq, qui n'est marqué sur le plan que sur la rive gauche, et du Vésinet[2], qui n'était alors qu'une résidence de second ordre, centre d'importantes garennes. Enfin en face de Croissy, de l'autre côté du fleuve, s'échelonnent Lucienne[3], Bougival, La Chaussée, Mallemaison[4] et Ruel[5].

Il est intéressant de comparer ce plan, somme toute exact, avec les cartes de l'époque[6] et de le rapprocher de l'état actuel[7]. On y retrouve facilement le même aspect dans cette presqu'île, ceinte par la boucle de la Seine, malgré la profonde transformation qui

[1] Sur la plaine du « Vézinet » avec ses terres labourables et ses bois taillis dont les fourrés avaient été coupés en 1600 par de grandes avenues, plantées d'ormes, et sur le bosquet de la Trahison, où s'étaient, paraît-il, tramés des « complots contre l'État », et dont les chênes avaient des branches et des rameaux qui avaient la singulière spécialité de s'enfoncer dans l'eau, à peine y étaient-ils posés, voir l'ouvrage d'Antoine déjà cité, Bibl. nat., nouv. acq. franç. 5012, fol. 169 et 170. Une partie de cette plaine boisée fut défrichée en 1719, Bibl. nat., fr. 21760, fol. 139.

[2] Plus tard les deux seigneuries du Pecq et du Vésinet, consistant en haute, basse et moyenne justice, cens, revenus, saisines, amendes, terres, prés, vignes, furent accordées à Henri de Daillon, duc du Lude. Voir L. Bigard, *Le Pecq et le Vésinet*, 1927, in 8°; J. Dulon, *Capitaines et gouverneurs de Saint-Germain-en-Laye*, 1891, in-8°; Bibl. nat., nouv. acq. franç. 5012, fol. 134. — La gruerie « de Vizenet », au XVIII[e] siècle, comprenait 548 arpents de bois de chênes, charmes, coudres, etc., et faisait partie de la maîtrise royale de Saint-Germain.

[3] Louveciennes.

[4] La Malmaison.

[5] Rueil.

[6] Voir, entre autres : la *Carte du gouvernement de l'Ile-de-France*, par D. de Templeux, 1617; *la Carte générale de l'Ile-de-France*, de N. Tassin, 1648; celle du *diocèse, prévôté et élection de Paris*, de N. Samson, 1652; la *carte des environs de Paris*, de P. Duval, 1663; et *la carte particulière des environs de Paris de MM. de l'Académie des Sciences*, 1674-1678, par F. Lapointe, la première vraiment scientifique. A ce propos, voir L. Gallois, *Régions naturelles et noms de pays*, 1908, in-8°; L. Vallée, *Catalogue des plans de Paris et des cartes de l'Ile-de-France*, 1908, in 8°; L. Pannier et A. Longnon, *Cartes et plans de Paris*, dans *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 1875, in-8°, p. 118 et 151; E. Bourgeois et L. André, *Sources de l'histoire de France : XVII[e] siècle*, t. I, 1913, in-8°, p. 28, etc. Deux cartes de la capitainerie et de la plaine du Vésinet se trouvent aussi dans l'ouvrage d'Antoine, déjà cité : Bibl. nat., nouv. acq. franç. 5012, fol. 169.

[7] Ajoutons qu'à la fin du XVIII[e] siècle, une enceinte de murs fut tracée autour de la forêt du Vésinet. Arch. de Seine-et-Oise, A 1470.

Digitized by Google

s'est opérée par suite du développement de certaines agglomérations, comme celle du Vésinet, à partir de la seconde moitié du siècle dernier.

PIÈCE JUSTIFICATIVE.

FACTUM DE FRANÇOIS PATROCLE CONTRE CERTAINS HABITANTS DE CROISSY (1661).

Pour Messire François de Patrocles, chevalier, seigneur de Croissi S[aint-]Martin S[aint-]Léonard, escuyer-ordinaire de la Reine-mère du Roy, déffendeur.

Contre une partie des habitans dudit Croissi, demandeurs en lettres en forme de requeste civile et de récision, du 29ème jour de janvier 1661. Il y auroit sujet de s'estonner de voir lesdits habitans se plaindre d'un contrat et d'un arrest, qui leur sont avantageux et qui ne se peuvent destruire sans violer toutes les règles, s'ils n'estoient excités à ce faire par un particulier, poussé d'un sentiment fort peu raisonnable contre ledit sieur déffendeur.

Pour justifier la verité de cette proposition, il ne faut que le récit du fait sincère et résultant de pièces authentiques, s'il y en eust jamais.

En l'année 1644, ledict sieur de Patrocles, ayant acquis la terre et seigneurie de Croissi, voisine de la garenne de Saint-Germain-en-Laye, les habitans dudit lieu luy demandérent secours contre les bestes fauves[1], qui leur faisoient plus de dégats que des gens de guerre.

Le seul moyen de se garentir de leurs incursions estoit d'enclorre, du costé de ladite garenne, tout le territoire de Croissi, ce qui ne se pouvoit faire sans permission du Roy qu'il n'estoit pas facile d'obtenir; toutesfois led[ict] sieur de Patrocles l'obtint par brevet, et, depuis, par lettres, qui furent registrées par Messieurs les Trésoriers de France, après un procès-verbal de descente, en la forme ordinaire.

Pareillement, lesdictes lettres furent registrées au greffe de la maistrise des eaux-et-forests de S[aint]-Germain-en-Laye, d'authorité de Mon-

[1] Ce sont les gibiers de plume et de poil qu'on appelait au XVIe siècle les « bestes noires et rousses. »

Digitized by Google

sieur le duc de S[aint-]Simon[1], gouverneur et maistre des eaux et forests dudict lieu.

En l'année 1645, ledict sieur Patrocles fit travailler à lad[icte] closture, et à cet effet, il fit faire un fossé de dix pieds de gueule[2] et de cinq pieds et plus de fonds, planté de hayes vives et frésé[3] d'échalats, liéz les uns avec les autres de plus de deux mil cinq cens toises de longueur; en mesme temps, il fit bastir deux maisons, l'une dans les préz et l'autre dans la plaine dudict terroir, où il establit des gardes. Cette closture faite, suivant le mesurage, qui en avoit esté fait, et l'alignement, qui en avoit esté pris, avec les habitans de Croissi.

Cet ouvrage se seroit trouvé si avantageux ausdits habitans que non-seulement pour reconnoistre l'obligation, qu'ils en ayoient à leur seigneur, mais aussi pour le porter à la continuation et à la dépense nécessaire pour l'entretien de cette closture ils délibérèrent de l'y engager par un contract, et, à cet effet, de luy constituer un nouveau droict sur chaque arpent de terre, qui leur appartenoit audit territoire, sçavoir pour chaque arpent de vigne et cerisée[4] trente sols, et pour chaque arpent de terre labourable, ensemencée, sainfoin ou pré, quinze sols de rente annuelle et perpétuelle.

En effet, ils passèrent ledit contract avec ledit sieur de Patrocles le 5[ème] jour de juin 1645, par lequel ils luy constituèrent ladicte rente, à la charge d'entretenir la dite closture et lesdits gardes en sorte qu'ils ne receussent des bestes fauves aucun dommage, dont ils l'obligèrent de les garantir et desdommager, le cas arrivant.

Le contract a esté registré en la cour, du consentement de toutes les parties, le 28[ème] aoust 1652, c'est-à-dire sept ans après la passation d'icelluy, et dès auparavant, com[m]e depuis, il a tousiours esté, sans contredit, exécuté de part et d'autre. Car le seigneur a entretenu la closture et les gardes, et lorsque les bestes fauves ont rompu les clostures ou surpris les gardes et faict quelque dommage aux particuliers (ce qui est arrivé diverses fois) le seigneur l'a tousiours réparé à ses despens, et il en a des preuves par escrit.

[1] Claude de Rouvroy, duc de Saint-Simon, «capitaine-gouverneur et maître-concierge des châteaux, jardins, parcs, forêts, plaines, varennes et chasses de Saint-Germain-en-Laye, ville et pont de Poissy, La Muette, Saint-James et Versailles», de 1626 à 1645. C'est le favori de Louis XIII et le père du célèbre mémorialiste. Voir J. Dulos, *Capitaines et gouverneurs de Saint-Germain-en-Laye*, 1899, in-8°, p. 110.

[2] C'est-à-dire d'ouverture.

[3] C'est-à-dire «fraisé», planté de palissades sur le rebord extérieur, palissades inclinées vers l'horizon.

[4] Pour cerisaie, lieu planté de cerisiers.

Digitized by Google

D'autre part, lesdicts habitans ont payé volontairement, l'espace de quinze ans, et depuis l'année 1645 jusques en 1660, ladicte rente, sans aucune contrainte. Pareillement les bourgeois de Paris, qui ont des héritages audit Croissi, et, entre autres, le déffunct sieur de Rocourt[1], duquel le sieur Mithon[2] est acquéreur, ont acquiescé au contract desdicts habitans et ont payé, comme eux, la mesme rente; mesme ledict Mithon s'y est engagé par escrit du 5ème mars 1657.

Et à l'égard des habitans de Chatou, qui ont des héritages dans l'enclos du mesme territoire, et qui ont refusé de suivre cette loy commune, ils y ont esté condamnéz par sentence du juge de Croissi, confirmée par arrest contradictoire de la cour du 15ème janvier 1656, rendu, après une très ample contestation.

Il y a plus, car, depuis 1645 jusqu'à présent, lesdicts habitans ont passé à leur seigneur diverses reconnoissances de leurs héritages, aux mutations, qui sont arrivées, et, par toutes ces reconnoissances, ils ont déclaré devoir la rente de la garde, aussi bien que la censive et les autres droicts seigneuriaux ordinaires.

Et ce qui justifie que, non seulement lesdicts habitans ont tousiours persisté dans le dessein d'exécuter le contract de 1645 (auquel ils n'auroient jamais eu la pensée de contrevenir, s'ils n'avoient esté portés à ce faire par un mauvais conseil) mais que l'utilité, qui leur est provenue dudict contract et de l'effect et entretien de ladicte closture, est manifeste et que la valeur de leurs héritages en est tellement augmentée que la rente, qu'ils ont constituée en cette considération, leur porte un gros interest, ledict sieur de Patrocles justifie par cinqua[n]te contracts de baux d'héritages solemnels et faits avec tous lesdicts particuliers habitans que, depuis ladicte closture, lesdicts habitans ont pris divers héritages dudict sieur déffendeur à beaucoup plus haut prix qu'auparavant et qu'au lieu qu'ès années précédentes jusques en 1645, de la passation dudict contract, ils n'estoient donnés par les précédens seigneurs dudict lieu qu'à trente, quarante et cinquante sols de rente, et, au plus jusques à trois livres l'arpent; depuis 1645, ils ont esté donnés à cent solz, six, sept et iusques à huict francs de rente l'arpent, avec un gros cens et ladicte rente de la garde, suivant et conformément ledict contract du 5ème juin 1645 (qu'ils confirment tous) et ont continuellement haussé, à proportion que le païs s'est resenty du bénéfice de cette closture.

Ce qui a engagé ledict seigneur à de nouveaux soins et à de nouvelles

[1] Philippe de Rocourt, financier « associé pour la ferme des aides de la généralité de Soissons. » Voir Bonnet, *op. cit.*, p. 94 et 95.

[2] Louis Mitton, trésorier général du régiment des gardes suisses. *Id.*, p. 96.

Digitized by Google

despences, pour conserver un ouvrage, si avantageux à ses habitans et à luy-mesme.

En l'année 1655, c'est-à-dire, depuis la majorité du roy, il a obtenu de Sa Majesté des lettres patentes de confirmation des précédentes, lesquelles ont esté vérifiées en la Cour, avec conndissance de cause, et après que M. du Tillet, conseiller en la grand'Chambre et commissaire à ce député, a fait descente sur les lieux; et ainsy, il n'y a point de solemnité, que le déffendeur n'ayt observé, il n'y a point de despense qu'il n'ait faicte, il n'y a aucune lésion[1] du costé des habitans; et néantmoins, ils veulent renverser deux arrests contradictoires et cent contracts solemnels!

Tout ce qu'on leur faict dire est que l'on ne voict plus en la garenne de Saint-Germain cette grande multitude de bestes fauves, qui désoloient autresfois tous les villages voisins. Quand cela seroit vray, il ne leur seroit pas permis de se dédire d'un contract de cette qualité, après que le déffendeur y satisfaict de sa part, et qu'il a faict de si grandes avances. Cette closture n'est pas un meuble, qui se puisse (comme un paravent) oster et remettre à la fantaisie des habitans, joint que Croissi, demeurant toujours voisin des plaisirs du Roy, il ne sera jamais hors de crainte du mesme danger; et cependant, il faut entretenir la closture.

Mais ils ne dise[n]t pas que le mesme gouverneur de S[aint-]Germain, qui n'a peu conserver la quantité desdites bestes fauves, auxquelles l'on a faict la guerre pendant la minorité du roy, avoit, en mesme temps, suscité un autre fléau, aussi dangereux que le premier, et que, pour tirer un revenu extraordinaire de ladicte garenne, il y avoit fait pulluler une si grande quantité de lapins, qui non seulement broutoient tous les choux et toutes les herbes des jardins, mais mesmes montoient sur les arbres et dévoroient les fruits et les feuilles.

Cela est si véritable que le fermier dudict seigneur de Croissi luy a demandé, pour ce désordre, une notable diminution aux requestes du Palais. Pareillement lesdicts habitans s'en sont plains, en telle sorte que ledict sieur de Patrocles s'est joint avec eux et a intenté procéz de dom[m]ages et interests co[n]tre led[ict] gouverneur de S[ainct-]Germain-en-Laye, qui estoit le sieur de Beaumont[2], contre lequel ledict s[ieu]r

[1] C'est-à-dire «préjudice pour.»

[2] Louis Le Normand, sieur de Beaumont, dit Le Dragon, conseiller du roi, écuyer tranchant et capitaine-gouverneur de Saint-Germain à partir de 1653. Il fut assassiné le 3 mai 1660, dans la forêt, par deux cavaliers inconnus. Une croix, qui fut élevée à l'emplacement du crime, a disparu : une «étoile» de la forêt porte encore le nom de Beaumont. Voir Dulon, *op. cit.*, p. 125-128. Bibl. nat., nouv. acq. franç. 5012, fol. 133 v°. La place fut alors promise à François de Simiane, marquis de Gordes. Voir Bibl. nat., Mél. Colbert, t. 104, fol. 265.

Digitized by Google

de Patrocles a fait de grandes poursuites en divers endroits et mesme en la Cour, dont deux des Messieurs ont informé sur les lieux et ont dressé deux gros procéz-verbaux justificatifs des ruïnes susdictes en 1657 et 1658, en telle sorte que ledict s[ieu]r de Patrocles a enfin réduit ledit sieur de Beaumont à la raison et à un accommodement du 30ème juin 1659, par lequel ledit sieur de Beaumont s'estoit obligé de faire faire à ses frais et despens, le long du fossé de ladicte terre de Croissi, qui sépare ladicte terre du fonds du Roy, une haye de bons pieux à la distance d'un poulce l'un de l'autre, en sorte que aucuns lapins n'y peussent passer.

Et comme ledit sieur de Beaumont est décédé auparavant que d'exécuter sa promesse, l'escrit qui estoit déposé ès mains de Monsieur Martineau, conseiller en la Cour[1], a esté remis ès mains du notaire et expédié, et en conséquence d'iceluy, ledict sieur défendeur poursuit sa vefve[2], cependant qu'il fait travailler à la dite closture, non seulement de pieux, mais de muraille espaisse et profonde, en telle sorte que les dicts habitans devroient hausser leur rente, lorsqu'on leur en fait demande l'extinction.

Néantmoins, parce que le sieur Mithon a une maison et quelques héritages dans Croissy, et qu'encore que le sieur de Rocourt, dont il a acquis, ait toujours payé volontairement cette rente, et que luy-mesme s'y soit obligé par escrit[3], toutesfois il n'est pas d'avis de la continuer, il faut que le seigneur de Croissy ait un procès contre ses tenanciers, pour une chose, dont ils lui devroient de nouvelles reconnoissances.

Et comme Mithon, dans sa mauvaise humeur, s'est émancipé jusqu'à donner des coups de canne aux ouvriers, qui travailloient à cette muraille (de quoy le seigneur a faict informer, si bien que ledict Mithon a esté obligé de se porter pour appellant à la Tournelle, où la cause est pendante), cet inconvénient, qui auroit obligé un autre hom[m]e d'estre à l'avenir plus retenu, a eschauffé la témérité de celuy-cy, qui s'est avisé d'emprunter le nom de huit ou neuf habitans dudit Croissi, pour obtenir lettres en forme de requeste civile contre l'arrest de la Cour, qui a homologué en 1652 ledict contract de 1645, du consenteme[n]t desdicts habitans, ensemble les lettres de rescision contre le mesme contract, sans parler de l'arrest contradictoirement rendu contre les habitans de Chatou, ny de tous les autres contracts susdicts et des quittances des payemens faits en exécution.

(1) Pierre Martineau, conseiller au Parlement, de la famille des seigneurs de Fontenay, demeurant rue Saint-Jacques. Voir Bibl. nat., Pièces Orig. 1876, dossier 43151, n° 16.

(2) Marie Reymond de La Chaise.

(3) Cette phrase a été ajoutée en marge sur une petite pancarte imprimée.

Digitized by Google

Et quoyque ces lettres soient insoustenables, toutes fois comme les communautéz sont ingrates et particulièrement celles des paysans, ledict sieur Mithon a fait révolter une partie des tenanciers de Croissy contre leur seigneur et les a engagéz dans des frais de poursuites, aujourd'huy nécessaires, pour leur faire payer une chose, dont ils n'ont aucun moyen de se déffendre et n'en peuvent jamais espérer par l'événement d'une si mauvaise entreprise et de lettres si peu recevables; en telle sorte qu'il y auroit sujet, en déboutant lesdicts habitans de leurs lettres avec despens et amende, de condamner Mithon en tous les despens, dommages et interests et des habitans de Croissy et de leur seigneur, qui a pitié de les voir s'opiniastrer en cette mauvaise conduite. A quoi conclud.

H. Daudiguier [1].

[1] Il s'agit de Henry d'Audiguier, sieur du Mazet, avocat célèbre, dont les plaidoyers ont été réunis en recueil (cf. Bibl. nat., F. 13820.) La famille d'Audiguier était amie et alliée de celle des Patrocle (Bonnet, *op. cit.*, p. 102). Henry d'Audiguier était le beau-frère du seigneur de Croissy et avait épousé, le 20 juin 1643, Louise-Henriette d'Ansse, sœur de la femme de François de Patrocle. Voir Bibl. nat., fr. 16564, fol. 54.

Digitized by Google

UNE
REDEVANCE DE L'ABBAYE DE FÉCAMP
AUX ÉVÊQUES D'ÉVREUX
POUR LEUR JOYEUX AVÈNEMENT.

COMMUNICATION DE M. LE CHANOINE F. BLANQUART.

L'inventaire sommaire des Archives départementales de l'Eure, analysant les très nombreux documents que contient le premier cartulaire du Chapitre de Notre-Dame d'Évreux, mentionne, sous le numéro d'ordre 407, un « procès-verbal de réception..., au nom de l'évêque d'Évreux, des ornements destinés à la chapelle que l'abbaye de Fécamp devait fonder dans l'église cathédrale d'Évreux [1] ». L'indication ainsi fournie est tellement inexacte qu'elle témoignerait d'une lecture peu attentive et d'un examen trop superficiel de cette petite pièce, dont voici la teneur :

Anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo tercio, mense novembri, in parlamento Sancti Martini hiemalis existente Parisius satisfecit abbas Fiscannensis reverendo patri Radulpho, Dei gracia episcopo Ebroicensi [2], de capella que ipsi domino episcopo in ecclesia Ebroicensi noviter instituto debebatur ab ecclesia Fiscannensi, in forma subscripta, videlicet, de duobus bacinis argenteis, thuribulo argenteo deaurato, repositorio thuris argenteo, duabus buretis argenteis deauratis, tribus touallis quarum una fuit cum apparatu de serico, rocheto, corporalibus, missali notato, calice et patena argenteis deauratis intus et extra, manipulo, stola, amictu, alba cum apparatu, supercingulo de

[1] Archives de l'Eure, G 122, fol. 136 v°. Ce volume de l'Inventaire sommaire a paru en 1886.

[2] Raoul de Chevry, qui avait pris possession le 31 juillet 1263. Il décéda le 29 novembre 1269.

Digitized by Google

serico, casula, uno summario, cofris basto, aumucella et bahuto cum aliis ad hec pertinentibus. Recepit autem hec, nomine dicti episcopi, Terricus de Sancto Verano[1], presbyter, canonicus Ebroicensis, a domino Jacobo, monacho et ballivo[2] monasterii Fiscannensis.

Il ne s'agissait donc aucunement de fonder et meubler une chapelle à la cathédrale, mais d'offrir au nouvel évêque, en hommage de bienvenue, une « chapelle », ce mot étant pris dans l'acception spéciale que lui attribuaient certains comptes et inventaires où il désignait tout un ensemble d'objets affectés à l'usage du culte. Ceux qui sont confusément énumérés ici comprennent les trois nappes d'autel, dont l'une, seule apparente parce que devant recouvrir les deux autres, était enrichie d'un orfroi ou parement de soie, les corporaux, le missel, au moins partiellement noté pour ce qui était à chanter par le célébrant, le calice et sa patène, l'encensoir et la pyxide à encens, les burettes, les deux bassins accouplés ou gémellions, pour laver les mains, le rochet, l'amict, l'aube parée[3], la ceinture de soie[4], le manipule, l'étole et la chasuble. Et comme le premier et principal emploi de cette « chapelle » allait être d'accompagner le prélat dans ses fréquents déplacements, on y ajoutait le « sommier », mule ou cheval de somme[5], avec le harnachement

[1] Au concile provincial qui se réunit à Vernon le 29 janvier 1264 (n. st.), Thierry de Saint-Veran fut l'un des deux chanoines chargés de procuration du Chapitre de Notre-Dame d'Évreux (*Regestrum visitationum*... Journal d'Eude Rigaud, p. 480). Il paraît encore dans un acte de 1276 (Arch. de l'Eure, cartulaire IV du Chapitre, G 125, fol. 220).

[2] Cet office de bailli subsistait à Fécamp dans les dernières années du XVII^e siècle. Entre autres attributions, le religieux qui en était titulaire avait la garde du sceau de l'abbé.

[3] *Alba cum apparatu.* Sur cette parure on pourra consulter le *Glossaire archéologique* de Victor Gay, v° « aube ».

[4] *Succinctorium*, en v. fr. : « surçainte » ou « sourceinte ».

> La sorceinte baillie li a
> Et puis le fanon et l'estole.
> (*Renart*, br. XIV, 450.)

[5] On appelait aussi « sommier » celui qui avait à organiser ce mode de transport ou le conducteur de l'animal : « Thomas Dumont, *sommier* de la chapelle et oratoire du Roi, donne quittance au trésorier de l'épargne de 300 livres qui lui ont été payées à cause de la perte qu'il a faite au Mans, au retour de Bretagne, de son mulet servant à porter la dite chapelle de Sa Majesté. » Pièce originale sur vélin; 7 nov. 1614; 1 p. in-4° obl. (Catalogue 126 — novembre 1902 — de la librairie Ernest Dumont).

Digitized by Google

approprié, le bât à coffres[1] et le bahut,[2] dans les layettes duquel se rangeait tout le petit mobilier liturgique constituant la « chapelle » de voyage.

Ce qui donne à cette redevance un caractère très particulier tient aux circonstances qui la firent naître et l'ont motivée. Elle a rapport en effet à l'un des privilèges les plus considérables de l'abbaye de Fécamp, celui de l'exemption, où ce grand établissement sut jusqu'à la fin se maintenir et grâce auquel il relevait uniquement du Saint-Siège. A l'exemple du duc Robert II, qui, en 1031, dans le but d'éviter qu'un archevêque de Rouen put, à l'avenir, prétendre quelques droits sur la Trinité de Fécamp, avait amené Hugues, évêque d'Avranches, pour bénir et instituer le nouvel abbé, Jean d'Alie, successeur du B. Guillaume, les moines de Fécamp eurent constamment recours, quand il fallait exercer chez eux les fonctions pontificales, ordinations, consécrations d'églises ou d'autels, etc.,

[1] Entre le bât à coffres et le bahut se place « l'aumucelle ». Les anciens textes où ce terme se retrouve étant extrêmement rares et de la plus grande brièveté les glossaires n'en ont pu donner que de vagues explications : « Guillaume le coffrier, pour coffres et *aumucelles*, lxxiij s. » (1307. Joyaux et vestemens pour le roy, dans *Pièces relat. à l'hist. de France*, XIX, 43.) — Pièce de harnais de cheval : « ij *aumucelles* pour les sommiers de la chapelle. » (1316, 22 déc. « Ce sont les parties de Richard d'Aragon, coffrier. » (*Comptes de l'argenterie des rois de France*, publ. par la Société de l'Hist. de France, p. 51.) A la table des mots techniques : « L'aumusse est un capuchon, l'aumucelle serait par conséquence un petit capuchon (*sic*). On trouve à la page 51 une pièce de harnais désignée par ce mot. » (*Ibid.*, p. 348.) — Aumucelle. La garniture d'un pommeau de selle en forme de capuchon d'aumusse : « Une selle de palefroy de la taille d'Allemagne... en l'arçon de devant une *aumucelle* de cuivre dorée et poinçonnée et la bordure esmaillée de lettres qui dient : BENE PER OMNIA. » (Compte du connétable d'Eu, dans Vict. GAY, *Gloss. archéol.*, I, 85.)

L'aumucelle aurait donc reçu son nom soit par allusion à la garniture métallique de l'arçon dont la forme carrée rappelait celle d'un capuchon d'aumusse, soit plutôt à cause d'une fourrure commune, peau de mouton, de vache ou de chèvre qui sans doute y était attachée, retombant de là sur le dos du sommier et protégeant le chargement. La tradition semblerait s'en être perpétuée jusqu'à nos jours, chez nos bourreliers, dans la *housse* fixée au collier des chevaux de gros trait.

[2] Un des comptes de l'archevêché de Rouen offre quelques exemples de ces bats à bahut ou à coffre : « *Item*, j bas à bahur; *item*, j autre bas à bahur; *item*, j autre bas à bahur; *item*, j autre bas à bahur; *item* j bahur avec son couverteur; *item*, un autre bahur; *item*, un autre bahur et le couverteur. » (Comptes de Guy Rabaschier, chanoine d'Évreux. Inventaire des biens mobiliers de la succession de Guillaume de Lestranges, archevêque de Rouen, 1389. Archives de la Seine-Inférieure, G 9).

Digitized by Google

à des évêques d'autres diocèses[1]. Puis, durant plusieurs siècles, sans doute à la suite de conventions plus ou moins expresses, les évêques d'Évreux se firent honneur de remplir bénévolement et assidûment ces mêmes fonctions[2]. Ce fut à leur cathédrale qu'on envoyait chercher les saintes huiles pour le monastère et les églises qui en dépendaient. Dans un sentiment de juste reconnaissance, l'abbaye offrait à chacun d'eux, après son sacre et son joyeux avènement, une chapelle à peu près semblable à celle qui vient d'être décrite. Volontaire à l'origine, ce don ne tarda guère, en se répétant, à devenir une sorte de redevance à échéances variables[3].

Il serait difficile de préciser l'époque à laquelle cessa cet état de choses. Il y a cependant lieu de constater par plusieurs faits de date certaine qu'à partir du milieu du xv^e^ siècle les Bénédictins de Fécamp font au besoin appel à des suffragants, titulaires d'évêchés *in partibus infidelium*, appartenant presque tous à des ordres religieux.

En 1441, il y eut, par l'archevêché, concession de territoire à l'évêque de Démétriade[4], en l'église Saint-Pierre-le-Portier de Rouen, pour y bénir Jean de La Haule, élu abbé de Fécamp[5].

[1] On a relaté, en divers temps, la venue d'un évêque de Paris, celles d'un évêque de Lisieux, d'un archevêque de Cantorbéry, d'un légat du pape, évêque de Frascati, qui se rendait en Angleterre, etc. (*Gallia chr.*, XI, 206 et 207; MABILLON, *Ann. ord. S. Bened.*, t. IV, p. 581).

[2] Cf. *Gallia chr.*, XI, 571, 572, 584, 601. — « Dédicace de l'église Saint-Léger de Fécamp par un évêque d'Évreux (31 août 1323) », dans *Miscellanées d'hist. et d'archéol. normandes*, par l'abbé F. BLANQUART, 1^re^ série, p. 16-18; extr. des *Bulletins de la Société de l'Histoire de Normandie*, t. XIII, p. 408 et suiv.

[3] Une contestation s'étant élevée à ce sujet, au début du xv^e^ siècle, entre l'évêque d'Évreux, Guillaume de Cantiers, et Estout d'Estouteville, abbé de Fécamp, un arrêt de l'Échiquier et une sentence des Requêtes du Palais, à Paris, décidèrent en faveur de l'évêque. — Ce droit de chapelle avait finalement été converti en une indemnité pécuniaire et estimé à cent vingt livres. Cf. *Gallia chr.*, XI, 587, 589 et 602; *Mém. pour messire Fr. Rouxel de Médavy, archev. de Rouen, et messire Jacq. Nic. Colbert, coadjuteur de Rouen, contre les sieurs abbé et religieux de Fécamp...*, in-fol., 62 p.; *Défense de l'exemption et de la juridiction de l'abbaye de Fécamp...*, in-fol., 196 p. Le second de ces factums est attribué à dom Guillaume Fillastre. Tous deux sont sans date (vers 1690).

[4] Jean Le Fèvre (*Fabri*), religieux augustin de Rouen, qui fut aussi pénitencier de la cathédrale et suffragant de l'archevêque. Il mourut en 1463, le 18 septembre. D'après Eubel (*Hierarchia cathol.*, II, 59), ce serait le 13 janvier 1441 qu'il aurait été confirmé évêque de Démétriade.

[5] Arch. de la Seine-Inférieure, fonds de l'archevêché, reg. du secrétariat, G 9438.

Digitized by Google

Guillaume Lenfant, abbé de Bonport, évêque de Chrysopolis, suffragant d'Évreux, consacre en 1481 une des églises relevant de la Trinité de Fécamp, celle de Tourville-la-Chapelle[1].

Toussaint Varin, de l'ordre des Augustins, archevêque de Thessalonique[2], dédie à Fécamp l'église Saint-Étienne le 31 mai 1507, année en laquelle il célèbre des ordinations et consacre des autels, tant à l'église abbatiale qu'en celles de deux paroisses de la ville et de plusieurs autres de l'exemption[3].

« En 1545, des seuls sujets de l'exemption, l'évêque de Castore[4] fit en un seul jour cent vingt et un clercs, soixante acolytes, de plus, vingt sous-diacres, sans compter les diacres et prêtres de la seule paroisse de Saint-Fromond[5]. »

Aux Archives de la Seine-Inférieure nous a été conservée la formule d'une délégation *in pontificalibus* adressée à un autre suffragant, évêque d'Hippone[6]. Il ne sera pas hors de propos de la reproduire *in extenso*, puisqu'elle concerne l'exemption de Fécamp.

Commissio officii episcopalis exercendi per suffraganeum in exemptione Fiscannensi.

Nicolaus de Brès, doctor theologus, vicarius in spiritualibus, etc.,

[1] Il mourut l'année suivante, le 5 novembre, et reçut la sépulture dans l'église de son abbaye, près de l'entrée du chœur, *ante crucifixum* (*Gallia chr.*, XI, 668; E. Chevallier, *Notre-Dame de Bonport*, p. 80 et 81.

[2] Toussaint Varin, suffragant de l'évêque d'Évreux, des archevêques Georges Ier et Georges II d'Amboise, eut aussi à remplir cette charge pour le cardinal Antoine Bohier, abbé de Fécamp. Il fit la dédicace d'un très grand nombre d'églises et de chapelles en haute Normandie. L'*Hist. de la ville de Rouen*, de Farin, (édit. de 1668, III, 327) mentionne sa sépulture sans marquer la date du décès. Il vivait encore en 1518.

[3] Une église conventuelle de Fécamp, celle des Capucins, fut consacrée le 25 juin 1669 par un prélat irlandais, Andrew Lynch, évêque de Finnibor (*alias* Kilfenor, réuni à Kilmaduagh). Exilé de sa patrie et ne pouvant rentrer dans son diocèse, il s'était réfugié à Rouen, où lui furent confiées, pendant de longues années, sous les archevêques François de Harlay et François Rouxel de Médavy, les fonctions de suffragant.

[4] Jean d'Aloigny, chanoine régulier de Sainte-Barbe-en-Auge, évêque de Castorie, suffragant de Coutances, avait été chanoine de Poitiers, prébendé de Cherbourg, archidiacre du Bauptois, etc.

[5] *Défense de l'exemption et de la juridiction de Fécamp*, p. 145.

[6] Jean de La Massonnaye, évêque d'Hippone, suffragant de l'archevêque de Rouen de 1522 à 1553, député aux États de la province de Normandie aux années 1542, 1543, 1545; décédé à Rouen le 6 février 1553. Il appartenait aux Augustins de cette ville et fut enterré dans l'église de son couvent.

Digitized by Google

dilecto nobis in Christo reverendo patri domino Johanni, eadem miseratione Yponensi episcopo, salutem in Domino. Vos, de cujus reverenda paternitate, circumspectione et industria plenam in Domino gerimus fiduciam, auctoritate prefati domini reverendissimi cardinalis[1], qua fungimur in hac parte, facimus, constituimus et ordinamus suffraganeum predicti reverendissimi domini cardinalis in suo dicto monasterio Fiscannensi et locis omnibus et singulis ab eodem deppendentibus, dantes vobis et concendentes plenam, liberam et omnimodam facultatem, auctoritatem, potestatem ac generale mandatum, nomine prefati domini reverendissimi et pro eo, [quascumque ecclesias[2],] quecumque altaria, etiam portatilia, consecrandi, ecclesias et coemeteria quocumque casu polutas et poluta reconciliandi, indumenta et ornamenta ecclesiastica, corporalia, calices et patenas benedicendi, confirmationisque sacramentum et tonsuras clericales ac minores et sacros ordines personis prefato domino reverendissimo cardinali, ratione sui dicti monasterii Fiscannensis, subditis et aliis non subditis dicto domino ac nobis vicario predicto pro hujusmodi tonsuris et ordinibus virtute litterarum dimissoriarum transmittendis, temporibus a jure statutis, conferendi ceteraque omnia alia et singula ad episcopalem dignitatem spectantia, cum juribus, honoribus et emolumentis assuetis, faciendi et exercendi, pronittentes, nomine prefati domini reverendissimi cardinalis, nos ratum, gratum atque firmum habere et perpetuo habitur[os] totum id et quicquid in premissis et quolibet premissorum feceritis, sub expressa ypotheca et obligatione bonorum ecclesiasticorum et temporalium dicti monasterii.

Quocirca dilectis officiariis, curatis, presbyteris et omnibus aliis personis prefato domino reverendissimo cardinali subditis precipientes mandamus quatenus vos, vice et nomine quo supra, ad premissa recipiant et admittant et vobis officium vestrum debite exercendo pareant et intendant, presentibus nostris litteris in suo robore duraturis hinc ad festum Sancti Michaelis proxime venturum duntaxat.

Datum Fiscanni sub sigillo nostro, etc.

(Copie du XVI^e^ siècle et presque contemporaine, à la suite de listes de curés de l'exemption de Fécamp ayant comparu aux synodes. — Archives de la Seine-Inférieure; fonds de l'officialité de Fécamp; G 5209.)

(1) Charles, cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, abbé commendataire de Fécamp en 1550, mort en 1574.

(2) Il faut vraisemblablement suppléer ces deux mots dont l'omission laisserait incomplet l'exposé détaillé des pouvoirs accordés pour l'exercice des fonctions épiscopales.

Digitized by Google

SUR LES RELATIONS
DE LOUIS XI
ET DE L'ABBAYE DE SAINT-CLAUDE
(LA MESSE DU ROI).

[COMMUNICATION DE M. CAMILLE DAVILLÉ.

Clerc déplorait en 1882 l'absence d'un travail d'ensemble sur Louis XI et la Franche-Comté, depuis cette date la lacune n'est point comblée encore[1]. Le présent article n'a pas la prétention de combler cette lacune, il a pour but d'étudier d'après des textes en partie inédits les relations entre Louis XI et Saint-Claude, ses reliques, son abbaye, sa communauté de bourgeois.

Loin de chercher à débrouiller les causes qui poussèrent le roi Louis XI à piller atrocement la Comté dans sa rivalité avec Charles le Téméraire, je dirais que ce prince garda, malgré les apparences, une sorte de prédilection pour cette province. Deux raisons l'y incitèrent : 1° son faible pour les médecins, un de ses principaux médecins est Jacques Coitier de Poligny; 2° son culte aux reliques et en particulier à celles de Saint-Claude[2].

Le premier séjour que fit Louis XI à Saint-Claude, remonte à 1456, il n'était que simple dauphin et fuyait la colère du roi Charles VII son père; il vint à Saint-Claude presque sans escorte, avec cinquante chevaux et quelques officiers. Les Archives du Jura

[1] Clerc, *Histoire des États généraux et des libertés publiques en Franche-Comté* (Besançon, 1882), p. 166 à 190.

[2] Sur Jacques Coitier, voir la notice de la *Grande Encyclopédie*, t. XI, p. 876, l'ensemble des travaux de Chereau, *Mémoires de la Soc. d'agriculture, lettres et arts de Poligny*, t. IX (1868), p. 10, et *Union médicale*. t. XV (1862), p. 340.

Digitized by Google

sont muettes sur ce premier séjour, aussi il suffit d'en faire une simple mention[1].

C'est après l'échec de Charles le Téméraire sous les murs de Nancy, le 5 janvier 1477, que commence la série des largesses royales en faveur de Saint-Claude par un ordre de payement, daté de Plessis du Parc, du 23 novembre 1477. Il s'agit d'un payement de 1.200 livres sur la châtellenie de Brassey, la recette de Chalon, etc. Cette première donation n'ayant pas caractère de solennité est passée inaperçue des historiens comtois, elle ouvre pourtant la série des dons royaux[2]. La lettre de sauvegarde à l'abbé de Saint-Claude pour lui permettre d'aller ou de faire aller toucher cette somme est parvenue jusqu'à nous signée de Jean de Chalon, donnée « a Blecterans » le 7 mai 1478[3].

Mais un événement soudain devait augmenter les donations, c'est l'attaque d'apoplexie du roi qu'il prit dans la petite église de Saint-Benoit, près de Forges (région de Chinon), entre le 6 et le 16 mars 1479. Son entourage prit peur et Comines narre le fait : « Monseigneur du Bouchaige et moi, dit Comines, nous le vouames a Monsseigneur Saint-Claude, et tous les autres qui estoient presents le vouerent aussi. Incontinent la parole lui revint et pour lors il alla par la maison tres foible[4]. »

[1] Clerc, *Histoire de la Franche-Comté* (Besançon, 1846), p. 507. — D.-P. Benoit; *Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude* (Montreuil-sur-Mer, 1892), t. II, p. 248. — P.-A. Pidoux, *Vie des Saints de Franche-Comté* (Lons-le-Saunier, 1908), p. 176 et suiv. — P. Champion, *Louis XI, le Dauphin, le Roi* (Paris, 1927. t. I-II.)

[2] La donation de 1477 est conservée aux Archives du Jura, série H, fonds de Saint-Claude, carton 29. La châtellenie de Brassey désigne son doute Brazey-en-Plaine, Braissey en 1371 (Côte-d'Or), canton de Saint-Jean-de-Losne. Roserot, *Dict. topogr. de la Côte-d'Or*, p. 57, l'indique comme châtellenie. Chalon est Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

[3] Lettre sur parchemin avec cachet de cire rouge, assez bon état, signée de Jehan de Chalon. « Par Monseigneur le gouverneur Vincent... Savoir faisons pour l'honneur du glorieux corps Monseigneur Sainct Claude et par advis de deliberation des gens du Conseil estans lez nous... donnons licence d'aler ou d'envoyer un ou deux aultres gens seculieres en Daulphiné... » — Blecterans est *Bletterans* (chef-lieu de canton, arrondissement de Lons-le-Saunier, Jura), première place forte de Franche-Comté sur la route de Louhans.

[4] Sur l'attaque du roi, en 1479, cf. Ch. Samaran, *Pierre Choisnet, Le Rosier des guerres et le Livre de trois eages.* Bibl. de l'École des Chartes, t. LXXXVIII (1926), p. 375, note 2; Comines, éd. Calmette, t. II, p. 280, narre le début de l'accident du roi. Je n'ai pu consulter l'itinéraire de B. de Mandrot. Pendant longtemps on fixa à 1481 l'incident de Forges. Cf. P. Benoit, *op. cit.*, II, p. 251.

Digitized by Google

Dès 1479 le roi offre 13.046 livres pour les reliques, et le nom Saint-Claude y figure[1].

Puis en 1482 il se décidera à faire un nouveau pèlérinage à Saint-Claude. Son itinéraire est bien connu. M. Champion le signale au long, le roi gagna Bourges, Nevers, Mâcon, Tournus, Saint-Laurent-la-Roche (Jura) et s'en revint par la même route[2].

Le roi et les reliques d'après les lettres closes.

Une collection de quatre lettres closes inédites jusqu'à ce jour montre tout l'intérêt que le prince portait aux reliques. Ces lettres sont seulement datées du jour de l'année et du mois sans chiffre de millésime, mais tout porte à croire qu'elles sont de 1482, année du pèlerinage royal, car il y est fait allusion. J'ai joint à leur publication celle de Jean Gilbert, général de finances, qui s'y trouve annexée.

I

1er mai 1[482].

De par le Roy.

Chiers et bien amez. Nous vous prions que incontinent ces lectres veues vous nous escripvez si vous estes bien assignez a la fondation qu'avons faicte en vostre esglise et contens de l'eschange que vous a eté faict en Dauphiné de ce que aviez en Valentinois et aussi si la chasse de Saint-Claude est parfaicte et si son glorieux corps est dedans et a quel jor il y a esté mis, pour ce en voulons faire solempnité, et de tout nous advertissez pour ce trancher de nostre estime que vous envoyons expressement.

Donné au Plessis du Parc, le premier jour de may.

Loys. Bessonat.

Au verso. — A nos chiers et bien amez les religieux abbé et couvent de l'esglise Monseigneur Saint-Claude (note XVe s.).

[1] P. Champion, *Louis XI*, t. II, p. 208.

[2] P. Champion, *op. cit.*, p. 321 et suiv. A Saint-Laurent-la-Roche, qui était châtellenie, le roi « demanda à Sainct Remi de Reims une petite goute de la Saincte Ampoulle ». *Lettres*, IX, p. 189. Le roi semble donc avoir évité le détour par Lons-le-Saunier, gagnant directement Saint-Claude par la vallée de l'Ain et de la Bienne. La route la plus courte est par Moirans (Jura). Sur le retour, Arch. de la Côte-d'Or, à Dijon, B 5176 « Construction d'une maison et ung bateau à Macon pour conduire le roi au long de la rivière de Saône à son retour de Saint-Claude ».

Digitized by Google

II

5 mai 14[82].

De par le Roy.

Chiers et bien amez. Nous vous avons puis nagueres escript nous faire savoir se vous estes contens et bien assignez de votre fondacion et de la recompense de ce que aviez en Valentinois et aussi la chasse de Monseigneur Sainct Claude est parfaite et si son glorieux corps est dedens et a quel jour il a esté mis et pour ce que desirons de tout nostre ame en faire solempnité, vous prions de rechief le faire savoir par ce porteur et qu'il n'y ait point de faulte.

Donné au Plessis du Parc, le V^e^ jour de may.

Loys. LEMOYNE.

Au verso. — A noz chiers et bien amez les religieux abbé et couvent de l'eglise Monseigneur Saint Claude. (Trace de cachet.)

III

9 juin 14[82].

Lettre de Jehan Gilbert, trésorier de France[1].

Messeigneurs, je me recommande a vos bonnes graces.

Le roi vous escript comme vous verrez. Et pour ce qu'il veut avoir la longueur et largeur des deux guychez qui sont en la chasse de Monseigneur Saint Claude par ou l'on baise le dict Monseigneur Saint Claude, je vous prie que incontinent nuye et jour vous en envoiez la mesure bien au vray soit en boys ou paincture ou ainsy que vous adviserez pour le mieulx, car le Roy y en veult faire deux d'or par deça garniz de pierrerie, et pour ce que l'on ne sauroit faire sans en avoir la mesure bien au vray, je vous prie que vous la menneriez par ce present pourteur au mieulx que vous sera possible et en la plus grant diligence que pourriez; aussi. messeigneurs, il me semble que le Roy fait faire une chasse autre que celle qu'il vist quand il y fust dernierement, et pour ce que je ne scay s'il y a des guychez semblables a celle qu'il vist, je vous prie envoiez moi aussi la longueur et largeur affin qu'on ne faille pour ce a faire selon l'intention dudit sire, car il vault beaucoup meulx les avoir a deux manieres et selon que les deux chasses sont faictes. Si vous prie de rechief que

[1] Jean Gilbert, comte de Montpensier. nommé en 1470 par Louis XI lieutenant général des armées, futur vice-roi de Naples, décédé à Pouzzoles, le 5 octobre 1496.

Digitized by Google

vous n'y vueullez faire faulte. Et a tant je prie Nostre Sire que vous donne ce que plus desirez.

Escript a Tours le IX[e] juing...

Jehan Gilbert (signature autographe),
general de France (trace de signet).

Au verso. — A nos tres honorez sieurs, messeigneurs les abbés religieux et couvent de Monsseigneur Sainct Claude. (Écriture du XV[e] siècle.)

IV

8 juin 14[82].

De par le Roy.

Chiers et bien amez. Nous vous prions que incontinant ces lectres veues, envoiez nous la longueur et largeur de deux guychez, par ou on baize la chasse de Monseigneur Saint Claude.

Donné aux Montilz les Tours le VIII[e] jour de juing.

Loys. Erlant [1].

Au verso. — A noz chiers et bien amez les abbé et couvent de Saint Glaude (*sic*). (Adresse du XV[e] siècle.)

V

22 décembre 14[82].

De par le Roy.

Chers et bien amez Nous avons veu les lectres que vous avez escriptes par lesquelles vous mandez nous faire avoir lectres de recomandation tant au Dauphiné qu'en Bourgogne pour estre paiez de ce que avons donné; laquelle chose avons voulentiers faict. Touchant la chasse de Monseigneur Saint Claude, laquelle vous voullez transumer, nous voullons que le jour de la translation vous en faites et solempnisez la feste chacun an le dit jour.

Donné au Plesseis du Parc, le XXII[e] jour de décembre.

Parent B [2].

Au verso. — Lettre du roy touchant la translation du corps de Saint Claude. (Ecriture du XVII[e] siècle.)

[1] Jacques Erlant a contresigné diverses donations en faveur de Saint-Claude, en particulier un acte de Grenoble, 22 août 1483. Arch. du Jura, série H, Saint-Claude, C[os] 30. Inv. 1745. Lay. 17. Il était général de finances en Dauphiné.

[2] Ce secrétaire Parent contresigne aussi la donation d'avril 1482 d'Arban en faveur de Saint-Claude.

Digitized by Google

Telle est la série de lettres sur papier, conservées heureusement jusqu'à nous. Les registres de délibérations de la ville de Saint-Claude ne sauraient apporter d'éclaircissement sur Louis XI car ils ne débutent qu'en 1550. Les registres capitulaires font aussi défaut pour cette période.

Les deux châsses furent exécutées en 1482 par un artiste de Genève, leur valeur était de 600 marcs or[1].

Les donations importantes en particulier celles confirmées par lettres patentes (1480-1483).

Le 8 novembre 1480 le chapitre de Saint-Claude s'engageait à célébrer moyennant 1.200 livres la messe fondée par Louis XI « afin que Dieu par l'intervention de la glorieuse Vierge Marie sa mere et de Monseigneur Saint Claude le veille (*sic*) preserver et garder[2] ». La messe devait être célébrée « alors qu'on sonnera ung chacun jour a la plus grosse cloche. » La première donation considérable fut confirmée par lettres patentes de mars 1481 [mars 1482 nouv. st.] données au Plessis du Parc les Tours. C'est une donation de 4.000 livres pour fondation de messe sur des biens situés en Dauphiné « en Champsor » et en particulier sur les grandes gabelles du Briançonnais et sur le péage de Montélimar. L'acte est conservé aux Archives du Jura, signé Loys; sur le rebord externe se trouve la mention : « Par le Roy » Daulphin, Briconnet, avec parafe[3].

La seconde donation sous forme de lettres patentes est celle de « Arban en Savoye » du mois d'avril 1482 « après Paques ». Cette donation est l'une des plus intéressantes de celles émanées de la chancellerie de Louis XI, à cause de son réalisme. Il s'y trouve la phrase suivante :

[1] Inv. de 1745. Je n'ai point trouvé le marché. *Le Dictionnaire des artistes et ouvriers d'art de la Franche-Comté*, œuvre de l'abbé Paul Brune, Paris, 1912, ne donne aucun détail à ce sujet. La totalité de ces lettres constitue le n° 8 de la Layette 17 de l'Inventaire 1745. Arch. du Jura, H, Fonds de Saint-Claude, c^on^ 30. L'inspecteur général des archives Wey en avait signalé l'importance.

[2] Orig. parch. Arch. du Jura, H, Saint-Claude, c^on^ 29. Henri Berthoud, prieur. Claude Verret, prieur de Saint-Luppicine (Saint-Lupicin, arrond. de Saint-Claude).

[3] Orig. parch. Arch. du Jura, Layette 17, I, sceau brisé. Cf. Benoit, II, p. 251, et Désiré Monnier, *Annuaire du Jura* (Lons-le-Saunier, 1840). Art. Saint-Claude, p. 132 et 133.

Digitized by Google

« et mesmement pour la bonne disposition de nostre estomach, que vin ne aultres viandes ne nous puissent nuire et que l'ayons toujours bien disposé »[1].

Le roi donne à l'abbaye de Saint-Claude le riche vignoble de Chenoves.

Bernard Prost a publié intégralement en 1878 ce texte curieux. Cette donation n'est sans doute qu'un commencement d'exécution, les recherches que j'ai faites semblent le prouver, car les Archives du Jura possèdent le contrat de travail de deux vignerons bourguignons qui travaillèrent pour Saint-Claude les 7 et 15 octobre 1482. Le 30 octobre 1482 le roi se ravisait et donnait à Cléry le vignoble de Chenoves. Cléry est aujourd'hui Cléry-sur-Loire (Loiret). Les lettres patentes d'Arban portent la signature du Sieur du Bouchaige, de Jacque Coctier et le contreseing du secrétaire du roi Parent[2].

A la date du 2 mai 1482 le roi publia à la « Clayete » de nouvelles lettres patentes où il donnait à l'abbaye 150 livres sur les foires de Briançon, 500 livres sur le consulat de Gap[3], des revenus sur le port de Confolent près Valence. Ces lettres sont aussi contresignées de « Briconnet ».

Les dernières lettres patentes emanées du roi sont celles du 22 juin 1483 dites de Montils-les-Tours, elles nous apprennent que le

[1] Donation d'avril 1482 est donnée à Arban, aujourd'hui, Arbent, c^on^ d'Oyonnax (Ain). PHILIPON, *Dict. top. de l'Ain*, p. 13, col. 1 et 2, dit aussi Arben-en-Bugey. Orig. parch. avec sceau de majesté cire verte. M. Champion a cité cette donation des plus curieuses.

[2] Sur la publication de Bernard Prost, voir *Musée des Arch. départementales* (Paris, 1878), p. 329, n° 139, et pl. XLIX.

Chenove ou mieux Chenoves (Côte-d'Or). Il y a trois Chenoves en Bourgogne; c'est sans doute de celui voisin de Dijon qu'il s'agit, à moins qu'il ne faille identifier ce domaine avec celui de Chenoves, ferme à Savigny-les-Beaune. ROSSEROT, *Dict. top. de la Côte-d'Or*, p. 103, col., 2. Je penche plutôt pour celui de Dijon cité par Courtépée, t. II, p. 174 dans l'édition de 1847. Dans l'*Annuaire* de 1840, p. 145, Désiré Monnier croit qu'il n'y a pas eu exécution de la donation, le texte que j'ai retrouvé prouve le contraire « Oudinet Jarrot » dit aussi « Oudot Jarrot » et « Nazaire Gennequin » ailleurs « Jannequin » reçoivent 40 francs pour la façon de leur vigne, 2.000 fosses doivent être creusées, on plante des paisseaux, etc. Quittances contresignées de Jehan Gaillard, notaire à Saint-Claude. Cf. aussi aux Archives de la Côte-d'Or, B 4288, 1481-1482: « Recette nulle le roi a donné les vignes a perpétuité à Monseigneur Saint Claude », et B 11651 : lettres enregistrées au Parlement le 14 mai 1482. Sur la donation à Cléry, cf. B 4289.

[3] Donation de la Clayete. Layette 17, n° 2, orig. parch. très bel état, sceau disparu. Lettre du 2 mai 1482 y annexée.

Digitized by Google

revenu total des biens fournis par le roi s'élevait à 12.000 livres, le roi déclare avoir donné la seigneurie «de Champsor» à l'abbaye et proteste contre les réclamations des fermiers du Grésivaudan [1].

Cette lettre de Montils clot en quelque sorte la série des offres et cadeaux royaux en faveur de l'abbaye.

Le roi et les bourgeois de Saint-Claude.

Le roi n'oublia point non plus les bourgeois de la ville, il y songe tout comme aux nobles [2]. Il voulut clore la ville d'une enceinte, dont il reste de nos jours d'importants fragments, savoir place Louis XI, et au-dessous de la rue du Pré, vers la rue des Promenades. L'abbaye avait son mur spécial, on y pénétrait par la porte de l'Horloge, située près du nouveau collège actuel et de la montée Saint-Romain. Sur cette porte il fit placer l'écu aux armes de France. Maximilien devait d'ailleurs les faire disparaître. Je ne sais pourquoi divers historiens ont cru devoir nier le fait. Il était assez dans les habitudes du roi de France, il agit de même en Barrois, à Bar-le-Duc où l'on place les armes de France sur la porte de l'Armurier et où un vitrail de Saint-Pierre a gardé ce qu'on suppose être un portrait du roi [3].

Le droit de Français fut concédé par le roi aux habitants de la ville

[1] Patentes de Montils-les-Tours du 22 juin 1483, sceau de cire rouge en mauvais état publié en partie par Benoit. Je ne sais si c'est à cette donation qu'il faut rattacher des lettres patentes de juillet 1483, de Montilz-les-Tours, enregistrées à Dijon le 14 août, et à la Chambre des Comptes le 16 août 1483. Je n'en ai pas trouvé trace aux Archives du Jura. Arch. du Doubs, B 2958.

[2] Dans la donation du 8 novembre 1480, citée plus haut p. 7. comme témoins : Jehan de Bey, Huguenin Jennin, escuiers. Jean Aullei et Pierre Gabet (ce dernier nom encore porté), bourgeois de Saint-Claude.

[3] Sur l'enceinte fragments importants : *a.* sous la sous-préfecture (anciens bâtiments claustraux); *b.* place Louis-XI, près du pont suspendu; *c.* au dessous de la rue du Pré.

La porte et la tour de l'Horloge s'ouvraient à l'entrée de la rue de l'Horloge, la tour de l'Horloge fut détruite de l'an x au 17 vendémiaire an xii. Arch. de la ville de Saint-Claude, O 49, 10 pièces; après 1808 disparaissent les derniers fragments de la porte. Description de l'enceinte dans Benoit, II, 228-229, vue de Saint-Claude au xviii[e] siècle, pl. XVIII. Procès des portes, 1569-1571.

A Bar-le-Duc, Maxe Werly a signalé l'apposition des armes de France sur la porte de l'Armurier, à l'entrée de la ville haute, et un vitrail aujourd'hui détruit qui représente sans doute Louis XI.

Digitized by Google

et une sorte de neutralité leur fut promise[1]. Il y a tout lieu de croire que grâce aux importantes largesses royales la construction de l'église abbatiale Saint-Pierre fut hâtée. Bernard Prost avait trouvé un texte de 1486 qui signalait la construction d'un pan important du mur, mais la seule histoire de la cathédrale de Saint-Claude, qui existe n'est guère explicite sur l'état des travaux à cette date[2].

Le souvenir de Louis XI.

Les religieux furent reconnaissants à leur bienfaiteur; une inscription en garda longtemps le souvenir. Elle est parvenue jusqu'à nous, malgré sa destruction, grâce à deux copies. On a dit que cette inscription était en plaques d'or, il s'agit plutôt de bronze. Le P. Benoit en a reproduit le texte mais avec quelques fautes de transcription, et d'ailleurs d'après une copie assez mauvaise, aussi ai-je cru devoir publier ce document en m'inspirant surtout d'une transcription du XVII^e siècle[3].

L'an de grace 1482, les mois de mars [*donation du Plessis-du-Parc*] et de may [*donation de La Clayette*] le trés chrestien roy Louis onzieme de ce nom, dauphin de Viennois, duc et comte de Bourgogne, nostre souverain seigneur, pour la singulière dévotion qu'il a toujours eue et a de présent au glorieux corps sainct Monseigneur Sainct Claude reposant en l'église de cean et afin que les abbés prieur et religieux et couvent de cette dicte église soyent tenus de dire et célébrer perpétuellement par chaque jour une messe de mon dit seigneur Sainct Claude à haute voix à diacre et soubdiacre devant son glorieux corps à l'issue des matines et aussy de fournir des aournemens, calices, livres, luminaires et autres choses nécessaires, et c'est pour la prospérité et santé de sa personne et de très haut et très excellent prince et nostre très redoubté seigneur Charles dâulphin de Viennois, son fils, et leurs successeurs rois de France,

[1] Sur le droit de Français concédé aux San-Claudiens, Champion, t. II, cite *Ordonnances*, t. XIX, p. 49.

[2] Coll^on Bernard Prost, Arch. du Jura, Marché pour la construction d'un pan de mur de l'église de Saint-Claude en 1486 (Dossier artistes en Franche-Comté). Sur la cathédrale assez bon travail de Dom Hippolyte Dijon (Lons-le-Saunier, 1894).

[3] P. Benoit, *op. cit.*, II, p. 252 : *a*. Copie XVII^e siècle, Inv. 1745, Layette 17, n° 2, Saint-Claude, C^on 30; *b*. Transcription d'après un certificat du 23 août 1746 par Reymondet, notaire. Inventaire de 1783, fol. 24 et 25.

Digitized by Google

a donné et aumosné aux dicts abbés, prieur et religieux et couvent cette ditte église la somme de quatre mille livres tournois de rente perpétuelle du domaine de son pays de Dauphiné et outre les dites quatre mille livres tournois de rente pour estre participant lui et ses dits successeurs en toutes les prières, oraisons et bien faire présents et avenir de cette ditte église, a donné et aumosné aux dits abbé, prieur, religieux et couvent la somme de deux mille livres tournois de rente perpétuelle de son domaine du pays de Dauphiné, ainsy que plus amplement est contenu et déclaré es lettres des dons et amortissements des dittes rentes en forme de charte scellée de cire verte et laz de soie étant au thrésor des lettres et documens de cette dite église, des quels six mille livres tournois de rente les sus dits religieux ont eu incontinent la pleine et entière délivrance et possession paisible par les mains de noble homme maitre Estienne Petit, notaire et secrétaire du Roy nostre dit seigneur et trésorier de France, commissaire de par le dit seigneur en cette partie, laquelle délivrance a esté faitte au Dauphiné pour et au nom des dits religieux, honnorables personnes, sages fréres Pierre d'Aul, chambrier et Henry d'Hugnie refecturier, officiers et religieux de la ditte église et procureur suffisament fondé par le dit monastère en ceste partie.» Pour copie tirée de lad. table de bronze par moi secrétaire du chapitre, Bar. 2 f. papier.

Tel fut le résultat des relations de Louis XI avec Saint-Claude. Peu après avoir fait ses derniers dons à Saint-Claude Louis XI devait mourir confiné dans sa retraite de Plessis-les-Tours, le 30 août 1483.

Cet article a pour but d'éclairer l'histoire locale et provinciale de Franche-Comté dans ses rapports avec l'histoire de France, j'y ai signalé les documents à caractère un peu général, à côté d'eux s'en trouvent d'autres tels que la liste des deniers du roi remis à Saint-Claude en 1480-1481, qui sont encore inédits mais qui pourraient fournir d'utiles données sur les chevaucheurs royaux et sur l'histoire des finances du roi au xv[e] siècle; d'ailleurs la publication totale des deux layettes consacrées à la Messe de Louis XI pourrait aussi apporter une contribution à l'étude des clers notaires et secrétaires notaires du roi et de la chancellerie[1].

En dernière analyse, malgré ses défauts, Louis XI ne fut pas un isolé. Ce fut en un sens, même un précurseur, Charles VIII continua

[1] En 1480-1481 total des dons du roi 6.298 livres. fonds de Saint-Claude, Layette, 17, n° 10, carton 29 : 1° Un cahier 8 feuillets (xv[e] siècle); 2° Copie xviii[e] siècle de six feuillets. Parmi les chevaucheurs, Pierre de Vaulx et les donateurs le médecin Claude [de Molins].

Digitized by Google

sa politique d'influence française en Franche-Comté, confirmant ses dons à Saint-Claude le 6 février 1497[1], par un acte daté de Pont-Levoy; après lui ce fut François Ier, le 7 février 1534, et Henri IV en 1599, et presque tous les rois de France jusqu'à la réunion de Saint-Claude à la France[2].

Il y a là un exemple de tradition constante qui méritait d'être mis en lumière.

[1] Sur les clers notaires thèse de M. A. Lapeyre, *Les clers notaires et secrétaires du roi et la Grande Chancellerie sous Louis XI*, soutenue à l'École des Chartes en 1926.

[2] Messe de Charles VIII, 6 février 1497, à Pontlevoy, aujourd'hui Pontlevoy (arrond. de Blois, Loir-et-Cher), an du règne XVe. Secrétaire : Dubois. (Orig. Arch. du Jura, parch. Saint-Claude, cte 29). Messe de François Ier, 7 février 1534, Paris, de notre règne le XXIe. Par le roi en son conseil : Dorne (orig. parch. collé sur toile assez mauvais état, cte 29). Signature très haute, on ne peut voir si l'on a usé d'une griffe. Les signatures de Louis XI et de Charles VIII semblent apposées à l'aide d'une griffe de métal. Cf. *Actes de Francois Ier*, t. III, p. 163, § 752, et Bibl. nat., ms. fr. 15362, n° 10. Il n'y a pas de donation spéciale de Henri IV.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES
RELIURES DES MANUSCRITS
DES ROIS ARAGONAIS DE NAPLES
CONSERVÉES
À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

COMMUNICATION DE M. PHILIPPE LAUER.

En préparant l'exposition de reliures des manuscrits de la Bibliothèque nationale, mon attention a été appelée par les volumes provenant de la collection du cardinal Georges d'Amboise, archevêque de Rouen et ministre de Louis XII, dont le fonds principal se composait d'ouvrages acquis du roi de Naples, Frédéric III d'Aragon. C'est une partie de la bibliothèque des souverains napolitains, l'une des plus belles du XV^e^ siècle, que le célèbre homme d'état, amateur de chefs-d'œuvre de calligraphie et d'art italiens avait réunis en son château de Gaillon[1]. Sur plus de trois cents manuscrits qui nous en sont parvenus et se trouvent aujourd'hui répartis entre les fonds grec, latin, italien et espagnol, près du tiers a conservé la reliure originale du XV^e^ siècle. Ces derniers appartiennent tous au fonds latin, à l'exception d'un seul qui est italien. Ceux du fonds grec et quelques-uns du fonds italien ont été habillés de neuf sous les rois François I^er^ et Henri II, dans les somptueuses reliures du modèle

[1] D'autres épaves de cette bibliothèque furent apportées par ordre de Louis XII à Amboise puis à Blois, et de là à Fontainebleau; certains volumes furent transportés en Espagne par le duc de Calabre, à Valence, où il en reste encore un peu plus de deux cents à la Bibliothèque universitaire. Enfin le reste a été dispersé. Cf. G. Mazzatinti, *La Biblioteca dei re d'Aragona in Napoli*, Rome, 1897, in-8°.

Digitized by Google

qui était alors à la mode. Les autres, c'est-à-dire près des deux tiers, ont été refaites au XVII^e^ ou XVIII^e^ siècle, soit même au XIX^e^ sous Louis-Philippe. Une dizaine seulement portent les armes du cardinal d'Amboise sur une reliure très sobre en cuir brun souple à filets dorés sur les bords[1].

La proportion des reliures du XV^e^ siècle de cette provenance est donc exceptionnellement élevée. Elle s'explique probablement par les qualités de solidité et d'élégance de ces chefs-d'œuvre exécutés tout spécialement pour des bibliophiles royaux. Elles consistent presque toutes en ais de bois dur légèrement amincis sur les bords et recouverts en basane brun clair, brun foncé ou marron estampée de fers spéciaux. L'une de ces reliures est déjà connue. Elle a été signalée par Mazzatinti, c'est celle du ms. lat. 3063 (Questions de Jean Scot), qui est un des premiers exemples connus de reliure dorée au fer chaud (voir planche I).

Son décor, sur basane rouge de 41×26 centimètres, se compose au centre de deux grands losanges superposés inscrivant chacun un ornement cruciforme fait d'une ruche de petits losanges à bords doublés légèrement concaves, et constellé de points, le tout encadré d'un chapelet de compartiments étoilés remplis de torsades en croix. Les lignes doubles dorées du tracé principal offrent l'aspect de rubans continus qui entourent la torsade de l'encadrement principal et se brisent avant de s'arrondir gracieusement en demi-cercles entrecoisés aux quatre angles. Sur les bords court une double torsade de nœuds dorés en forme de 8. Dans tous ces ornements on peut reconnaître des emblèmes stylisés de la maison d'Aragon, par exemple les faisceaux d'épis. Bien qu'un peu chargé, l'ensemble est d'un fort joli effet, et l'on y voit apparaître les éléments principaux des reliures enrubannées d'Henri II et de Grolier.

Il faut en rapprocher la reliure du ms. lat. 8078 (Commentaire de Juvénal) également en basane rouge (35×24 centim.) et dorée. Mais le décor est plus simple. Un grand rectangle inscrivant une série de petits carrés alignés, à quatre saillies en pointe sur les côtés, au milieu desquels des méandres ou tresses échevelées et des torsades en croix. Le ms. lat. 4833 (grenat, 21×13 centim.) a aussi des fers dorés imitant des motifs de vannerie, torsades sur les bords et cannage au centre.

[1] Mss lat. 495, 674, 1659, 2347, 3147, 6309, 6793, 7804, 7810, 8533, 8557.

Digitized by Google

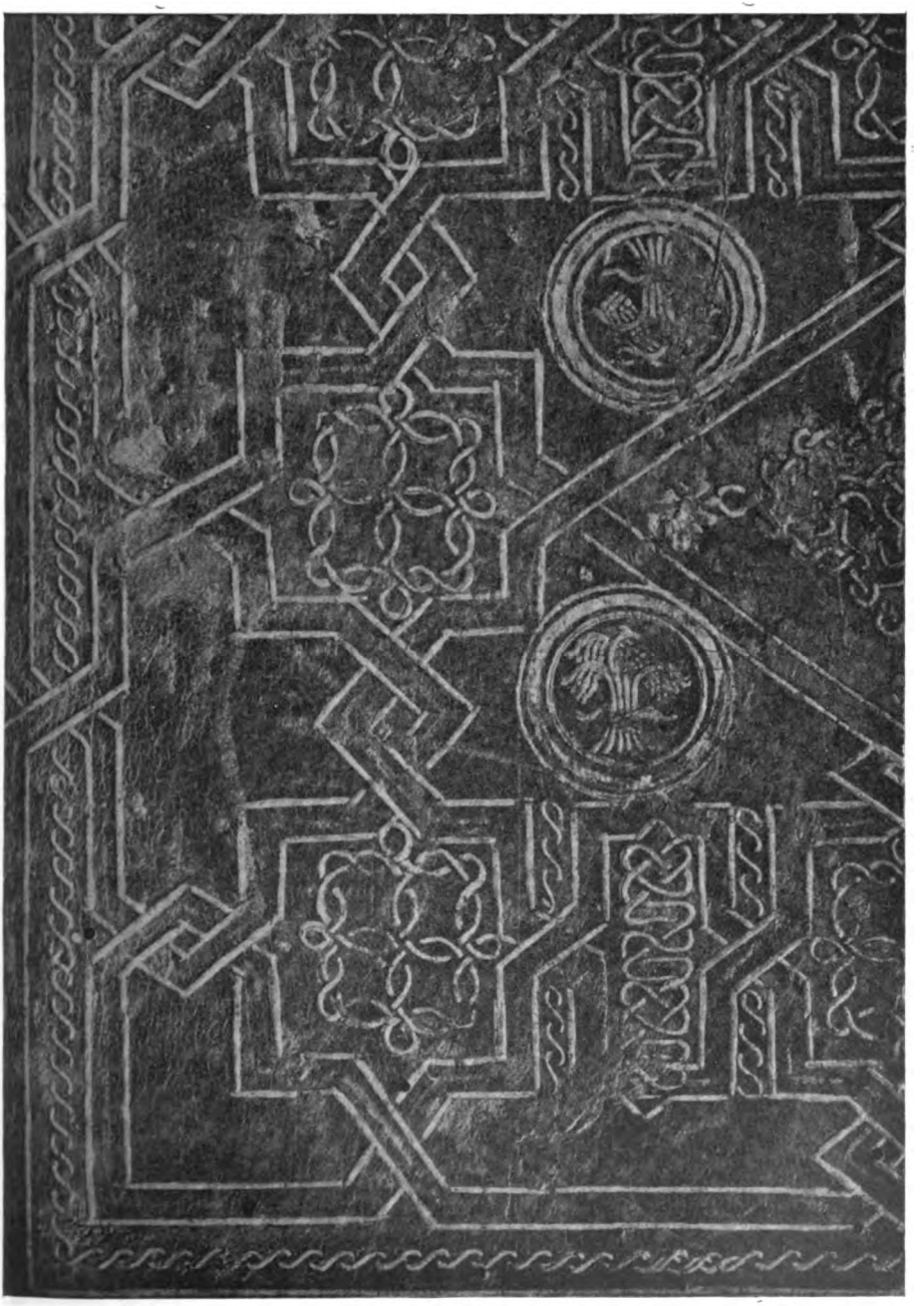

Bibl. nat., Ms. lat. 3063.

Digitized by Google

Digitized by Google

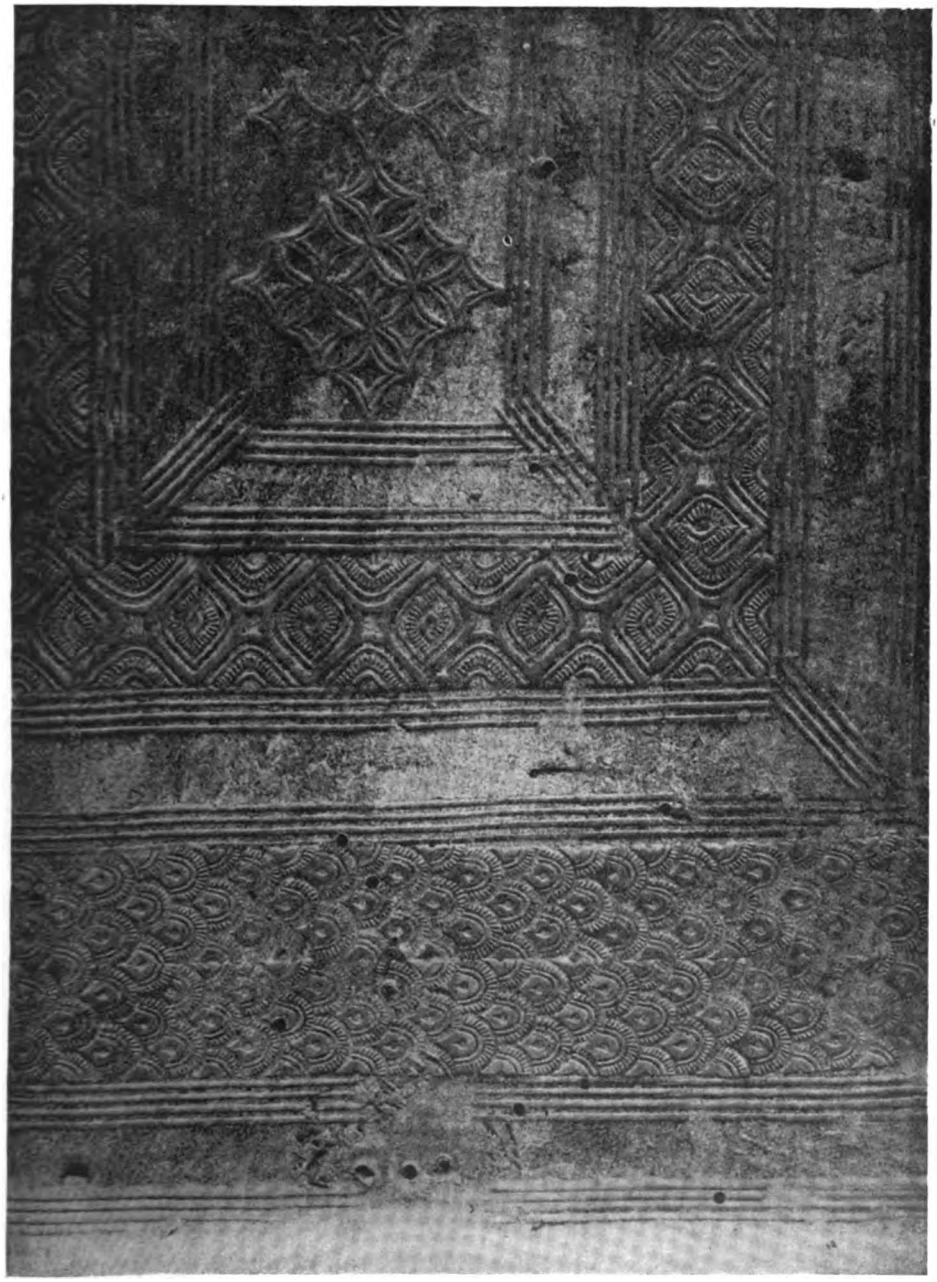

Bibl. nat., Ms. lat. 6521.

Digitized by Google

Digitized by Google

Ces spécimens sont exceptionnels. Tous les autres sont seulement estampés, sans or. Il en existe une assez grande variété, mais la plupart peuvent se classer en six groupes bien distincts :

1° Reliures à décor composé d'un encadrement de cellules à noyau ou d'écailles, avec motif central fait de ruches de petits losanges à bords concaves comme dans le premier volume décrit;

2° Reliures à décor composé de nœuds ou croisillons de lignes droites et courbes guillochées présentant l'aspect de majuscules gothiques;

3° Reliures composées des mêmes lignes guillochées, cantonnées de points et offrant l'aspect de caractères coufiques;

4° Reliures à décor fait de branches de feuillages à fleurs d'églantines ou fleurettes à pétales ronds;

5° Reliures à variantes des précédentes avec particularités diverses;

6° Reliures frustes, à gros bouillons avec lignes géométriques.

I. En tête du premier groupe se place le ms. lat. 574 (21×15 centim.) en basane brun clair, à encadrement rempli d'un réseau de petits losanges en amande, cellules à pourtour guilloché et noyau central proéminent. Au centre, dans un rectangle de filets, un motif cruciforme fait d'une ruche d'autres petits losanges juxtaposés, à bords concaves doublés.

A ce type se rattachent les lat. 6475 (brun clair, 25 × 13 centim.), 6528 (brun clair, 42 × 29 centim.), 6430 (30 × 20 centim.), 6511 (44 × 29 centim.), 6547 (42 × 29 centim.), 7161 (22 × 15 centim.), 7689 (19 × 13 centim.) et 7840 (21 × 14 centim.), 8612 (23 × 15 centim.), ces derniers en basane brun foncé.

Une variante du modèle est le lat. 6521 dont l'encadrement principal est rempli d'imbrication d'écailles guillochées au lieu de losanges (voir pl. II). Un assez grand nombre de volumes s'y rattachent avec quelques variantes, tantôt avec les deux encadrements d'écailles et de losanges comme les lat. 6407 (brun foncé, 30 × 20 centim.), 6883 (brun clair, 27 × 19 centim.), 7532 (marron, 30 × 22 centim), 8015 (brun clair, 30 × 22 centim.), 8155 (brun

Digitized by Google

foncé, 30 × 21 centim.), 8579 (brun clair, 29 × 21 centim.), 8690 (brun foncé, 29×20 centim.) et 8691 (brun clair, 31 × 22 centim.), tantôt avec le seul encadrement d'écailles comme les lat. 6320 (brun foncé, 32 × 23 centim.), 6668 (marron, 23 × 15 centim.), 8509 (marron, 24 × 17 centim.), 6788 (brun clair, 29 × 20 centim.), 8692 (*id.*, 30 × 22 centim.) 8152 (brun foncé, 27 × 20 centim.), 7955 (*id.*, 30 × 22 centim.), 6161 (brun clair, 22 × 15 centim.), 7676 (*id.*, 22 × 15 centim.), 7838 (*id.*, 22 × 14 centim.) et 7980 (*id.*, 25 × 17 centim.). Citons encore les lat. 6433 (brun clair, 42 × 29 centim.), 6433 B (*id.*, 30 × 15 centim.), 6539 (brun rouge, 42 × 29 centim.) ,6840 (brun clair, 39 × 28 centim.), 6921 (brun foncé, 37 × 27 centim.).

II. En tête du deuxième groupe on peut placer le ms. lat. 6583 (voir pl. III), reliure brun foncé de 22 × 15 centimètres. Il offre un encadrement rectangulaire décoré de nœuds ou croisillons bouclés faits de lignes courbes guillochées présentant l'aspect de paraphes de majuscules gothiques (M ou W) et où l'on pourrait peut-être voir le faisceau d'épis stylisé de la maison d'Aragon. Au centre, fers en croix de Saint-André cantonnés de nœuds semblables.

Ce type présente d'assez nombreuses variantes de détail. Ainsi le lat. 6344 (reliure brun foncé de 25 × 16 centim.) qui a le même encadrement, présente au centre, au lieu de croix, un losange décoré des nœuds décrits plus haut, encadré de six triangles cantonnés chacun d'une fleurette ronde à six pétales. Le lat. 6947 (brun clair, 43 × 23 centim.) avec encadrement identique, offre au centre, au lieu de losange, un rectangle rempli des mêmes nœuds.

Du lat. 6344 il faut rapprocher les lat. 6447 (brun clair, 42 × 29 centimètres), 6522 (*id.*, 41 × 29 centimètres), 6523 (brun foncé, 40 × 28 centimètres) sans les fleurettes, 7271 (brun clair, 35×24 centim.), 6984 (brun foncé, 42×29 centim.) avec un losange central plus développé, sans triangles ni fleurettes; le lat. 6850 (brun clair, 44 × 29 centim.) avec double encadrement et losange central plus petit, cantonné de quatre nœuds ou croisillons placés en travers, le lat. 6546 (brun foncé, 34 × 24 centim.). avec nœuds en biais dans le losange central, et le lat. 8555 (brun foncé, 30 × 22 centim.) à losange central cantonné de six cachets ronds avec l'*Agnus Dei*. Du lat. 6947 il faut rapprocher les lat. 6456 (brun clair, 30 × 22 centim.),

Digitized by Google

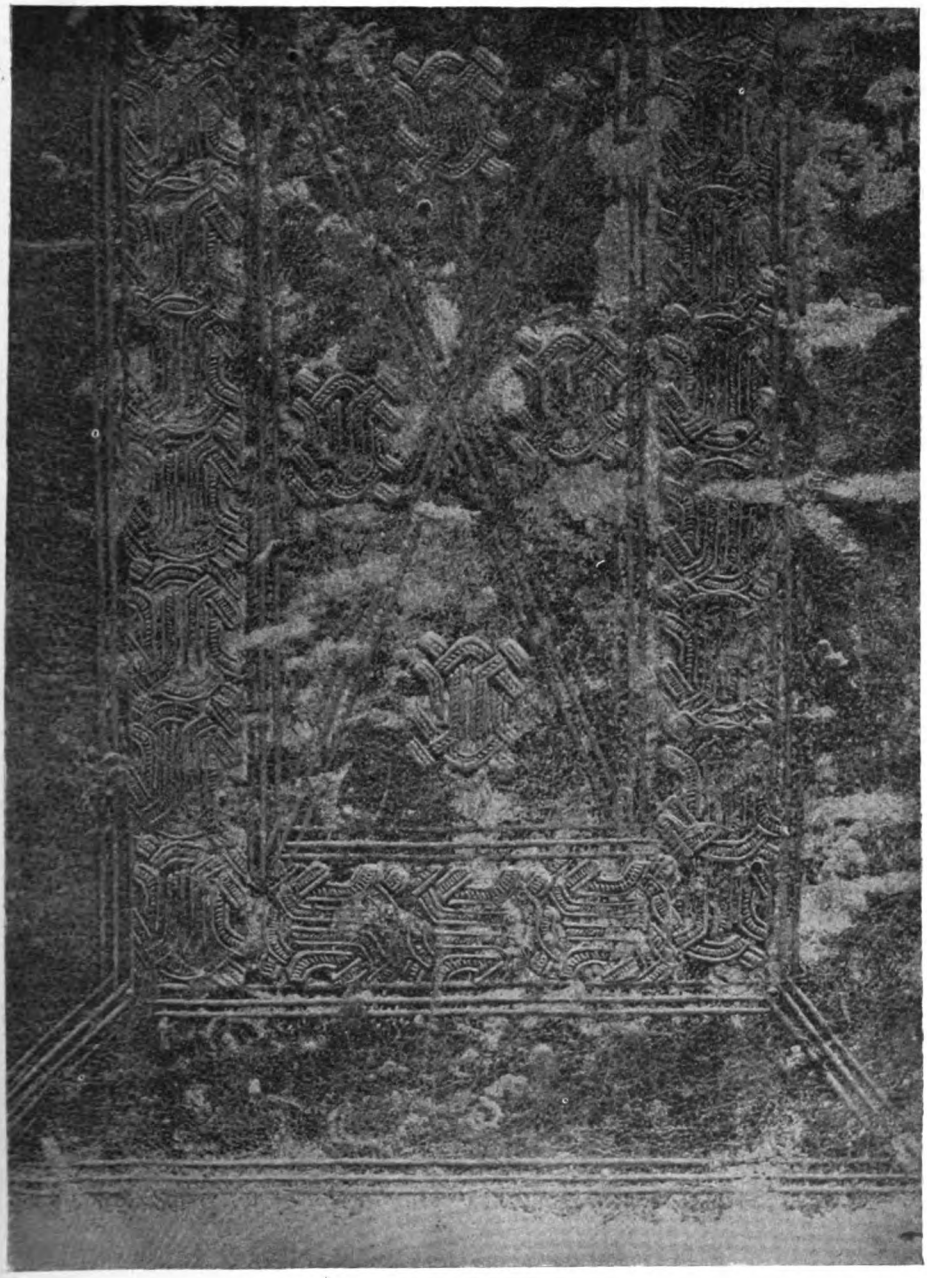

Bibl. nat., Ms. lat. 6583.

Digitized by Google

Digitized by Google

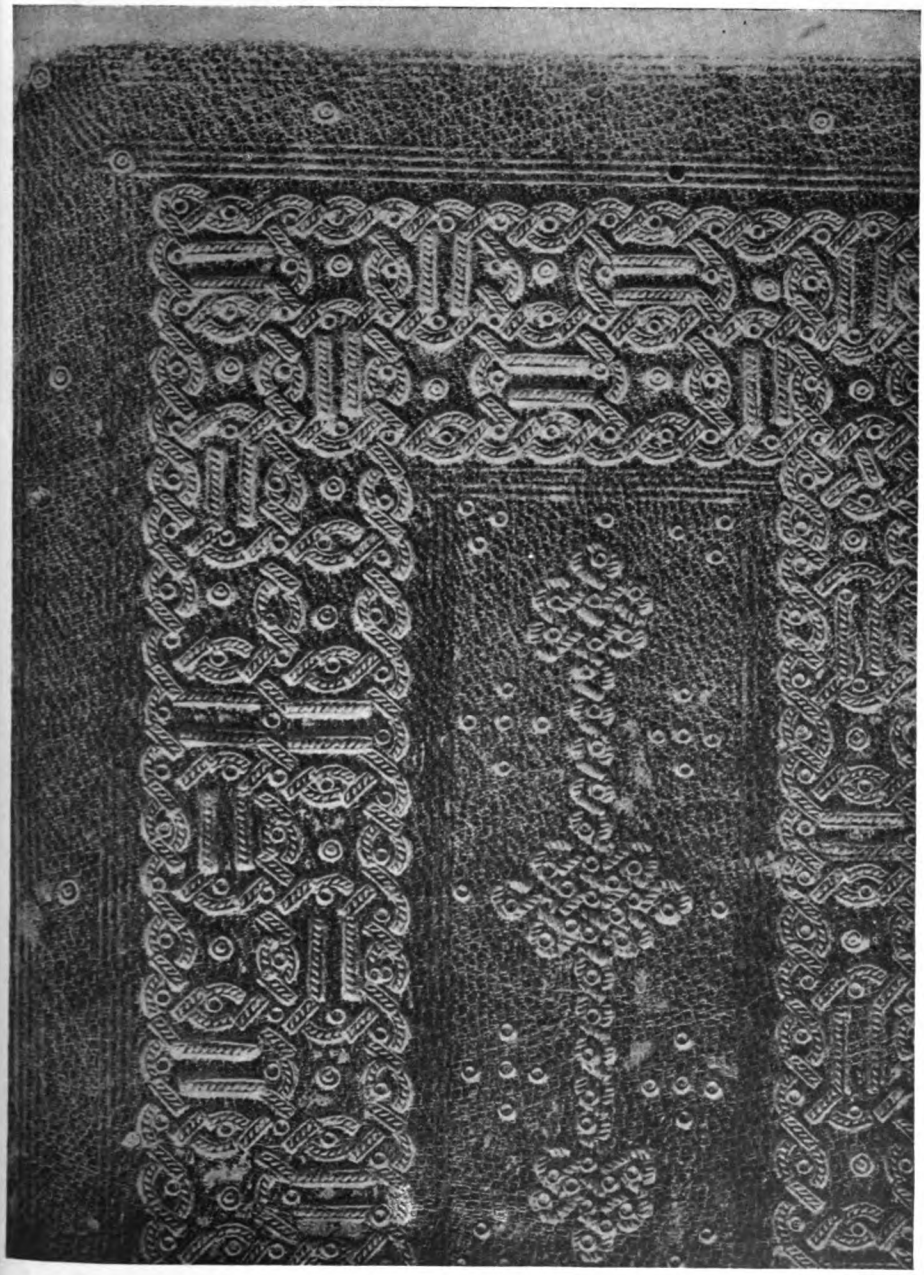

Bibl. nat., Ms. lat. 7843.

Digitized by Google

Digitized by Google

6531 (brun foncé, 40 × 28 centim.) et 6848 (brun clair, 44 × 29 centim.), où le rectangle central est rempli des nœuds caractéristiques superposés en deux piles, et le lat. 6362, dont les encadrements cependant sont différents (on y reviendra plus loin).

Du lat. 6583, enfin, il y a lieu de rapprocher les lat. 6472 (brun, 29 × 20 centim.), 6658 (brun foncé, 24 × 17 centim.) avec trois losanges superposés formés de ruches de petits losanges à bords concaves doublés comme dans le lat. 574 du premier groupe et le lat. 3063 cité tout au début, enfin le lat. 667 (marron, 22 × 15 centim.), dont la croix de Saint-André du centre est cantonnée de quatre fleurettes rondes à pétales cerclés.

Enfin, il convient de rattacher au même groupe les lat. 1468 (brun rouge, 30 × 23 centim.), 6530 et 6860 (brun foncé, 35 × 24 centim.) avec les nœuds déjà signalés placés en travers comme motif central.

III. Pour type du troisième groupe dont l'originalité est l'aspect oriental, persan ou arabe, le meilleur exemple à citer est le lat. 7843 (voir pl. IV), en maroquin rouge de 23 × 16 centimètres, qui a figuré à l'exposition de la Bibliothèque nationale. Son ornementation se compose d'un très bel encadrement, plus large en haut qu'en bas et sur les côtés, formé des nœuds spéciaux déjà signalés au premier groupe mais distribués ici à profusion, formant une véritable dentelle d'arabesques tantôt en long, tantôt en large, et piqués de points en relief cerclés. Dans le rectangle central est un motif allongé à trois renflements, fait de torsades guillochées et cantonné de points placés symétriquement.

Il convient de ranger dans cette catégorie :

Le lat. 5832 (brun, 30 × 22 centim.) en très bel état, qui offre au centre un carré sur un losange, accompagné de petits fers tressés, rangés en ligne ou en rectangle et piqués de points à centre proéminent. Tout autour, deux encadrements rectangulaires. L'un, semblable au cartouche central, présente l'aspect de caractères coufiques déformés, l'autre est fait de rosaces cordiformes à fort relief;

Le lat. 6137 (brun foncé, 20 × 14 centim.), à deux encadrements, l'un en tresse guillochée pointée à chaque maille, l'autre en tresse-torsade et treillis avec points en relief, et au centre un petit rectangle de même décor;

Digitized by Google

La lat. 6292 (brun clair, 36 × 23 centim.) a trois encadrements en dentelle (réticulé de lignes guillochées, constellé de points), avec médaillon central rond et étoilé de trois branches de points d'un très bel effet;

Le lat. 7549 (brun clair, 22 × 14 centim.), est décoré d'un rectangle central de dentelle au trait guilloché, noué et pointé, à l'aspect de caractères coufiques;

Le lat. 17584 (brun foncé, 27 × 19 centim.) présente deux encadrements rectangulaires, l'un en torsade entourant comme des têtes de clous, l'autre en tresse sur les bords, quadruple en haut et en bas, avec des pois et de petits traits doubles guillochés droits ou courbes d'aspect coufique; au centre, cartouche rond radié de points avec quadrilobes de même décor;

Le lat. 18524 (marron, 175 × 115 millim.) a deux encadrements rectangulaires, l'un fait de treillis guilloché et pointé aux mailles, l'autre tressé sur les bords. Au centre, un rectangle rempli d'ornements cruciformes et constellé de points en relief. Ce volume a été relié par Sgariglia, bibliothécaire d'Alphonse le Magnanime, ainsi que l'a montré Mazzatinti (*op, cit.*, p. XXV).

IV. Le quatrième groupe, à branche de fleurs, est représenté par les lat. 6074 (brun clair, 22 × 15 centim.), 6431 (*id.*, 25 × 17 centim.)et 7522 (*id.*, 30 × 20 centim.). Le lat. 6657 (*id.*, 18 × 13 centim.), ne présente pas d'encadrement, mais seulement des branches verticales. Le 6922 (brun rouge, 26 × 18 centim.) qu'on peut rattacher au même groupe, est décoré de fleurettes beaucoup plus fines à pétales ronds dans des entrelacs de branchages guillochés.

V. Ce groupe comprend une assez grande quantité de variantes dont beaucoup se rattachent aux deux ou trois premiers décrits, ainsi le lat. 6306 (brun foncé, 39 × 25 centim.), qui procède du premier pour l'encadrement à nœuds et du second pour le motif central à petits losanges; le lat. 5827 (brun rouge, 42 × 28 centim.), qui se rattache aux premier et troisième, mais offre la particularité d'une étoile à sept branches au centre (en très bel état); le lat. 6069 B (brun foncé, 33 × 22 centim.), avec les deux encadrements du premier et du deuxième groupe, et au centre un grand rectangle rempli de huit étoiles à huit branches superposées deux par deux et entourées d'S imitant des tresses de vannier.

Digitized by Google

Le lat. 6637 (brun foncé, 22 × 14 centim.), procède du premier et du deuxième groupe pour les encadrements et du premier pour sa croix de Saint-André au centre. Le lat. 7841 (brun noir, 22 × 14 centim.) procède surtout du premier groupe, mais présente au centre un motif cruciforme à enchevêtrement cantonné de quatre groupes de pois ou fleurettes et inscrit dans un rectangle avec torsades aux écoinsons.

Le lat. 6738 (brun orangé, 24 × 17 centim.) de travail très fin se rattache pour l'encadrement au troisième groupe (oriental), mais présente au centre un carré et un losange combinés cantonnés des fleurs de lis, et au milieu, dans une couronne de torsade guillochée, une rose dorée en relief.

Le lat. 7839 (brun clair, 24 × 15 centim.) offre un encadrement plus sec dérivé du troisième groupe (oriental), et au centre, un losange plus large que haut tissé de traits en pointillé.

Le lat. 8263 (brun foncé, 23 × 15 centim.) présente comme encadrement un réseau de petits losanges en creux à étoiles centrales en relief. Au centre, un rectangle inscrivant trois losanges superposés remplis de cercles et d'arcs de cercles sécants entre eux.

Le lat. 8264 (brun clair, 22 × 14 centim.) comporte un encadrement de torsade guillochée avec motif cruciforme dans les mailles. Au centre, un rectangle renferme une série de vingt-sept petits losanges inscrivant chacun un cerf en relief.

Le lat. 2368 (grenat, 41 × 28 centim.) procède un peu des trois premiers groupes, mais il est très original. Trois encadrements rectangulaires losangés à bords arrondis coupés de deux ellipses entrecroisées et cantonnés d'étoiles à huit branches séparées par des tresses en 8 et des filets. Au centre, cartouche avec les mêmes ornements superposés séparés par des 8 entrecroisés et entourés d'une double tresse de nœuds marins encadrés de filets.

Le lat. 6324 (brun foncé, 30 × 22 centim.) offre un encadrement fait d'une natte de filet, à mailles piquées d'étoiles à quatre branches. Au centre, grand rectangle fort élégant entièrement constellé de quatre-feuilles alignés en quinconce.

Le lat. 6362 (marron, 27 × 19 centim.) a trois encadrements, l'un de palmettes dérivées de l'acanthe, l'autre de nœuds du premier type, et le troisième vers le centre, d'entrelacs de feuillages à fleurettes. Dans le rectangle du milieu, de nouveau une série de nœuds

Digitized by Google

du premier type superposés et cantonnés de douze fleurettes à pétales (à rapprocher du lat. 6947).

Le lat. 6804 (brun, 41 × 23 centim.), de format allongé, présente deux encadrements de lignes courbes guillochées et au centre un réticulé composé des éléments du premier groupe.

Le lat. 8125 (brun clair, 30 × 20 centim.), est très beau mais fort abimé. Trois encadrements : 1° tresse guillochée et constellée de points (modèle du troisième groupe); 2° série de petits cachets rectangulaires en relief où l'on distingue comme deux silhouettes de personnages debout en relief; 3° série de tresses constellées. Rectangle central avec série de petits cachets en haut et en bas, et au milieu duquel est un losange de réticulé fait de cordelettes tressées en pelote et constellées.

Le lat. 6069 C (brun rouge, 30 × 20 centim.) est un des plus beaux de la série (voir pl. V). Ses deux plats sont différents. Au recto, trois encadrements rectangulaires cantonnés d'une constellation de petits points et de huit églantines. Le premier est fait d'une tresse de lignes courbes guillochées, le second, d'ornements en forme d'S affrontés; le troisième, d'une double série d'arcades guillochées et contrariées. Au verso, deux encadrements rectangulaires cantonnés comme sur le recto; mais le premier est formé de petits losanges et encadre deux motifs superposés consistant en un enchevêtrement de lignes brisées à pointillé, tandis que le second est fait d'une série d'arcatures en plein cintre sécantes entre elles. Dans le haut se lit le titre : *Vita filosoforum*, imprimé en relief avec des caractères gothiques mobiles.

Le lat. 1792 (brun clair, 29 × 20 centim.) présente la particularité de petits losanges à fleurettes dans l'encadrement, avec des cachets d'*Agnus Dei* ou de « lions passants » héraldiques à l'intérieur. Au centre, dans un rectangle de tresse guillochée, une croix cantonnée de quatre étoiles à quatre branches incurvées.

Le lat. 7524 (brun clair, 31 × 22 centim.) renferme des entrelacs de feuilles d'acanthe et de petits losanges à fleurettes.

Le lat. 8528 (brun rouge, 34 × 24 centim.), qu'on peut rattacher de très loin au troisième groupe, offre comme particularité une guirlande de faisceaux avec grappes sur les côtés, et dans le rectangle central un motif allongé cruciforme composé de quatre-feuilles guillochés.

Enfin le lat. 6069 B (brun, 33 × 22 centim.) présente un

Digitized by Google

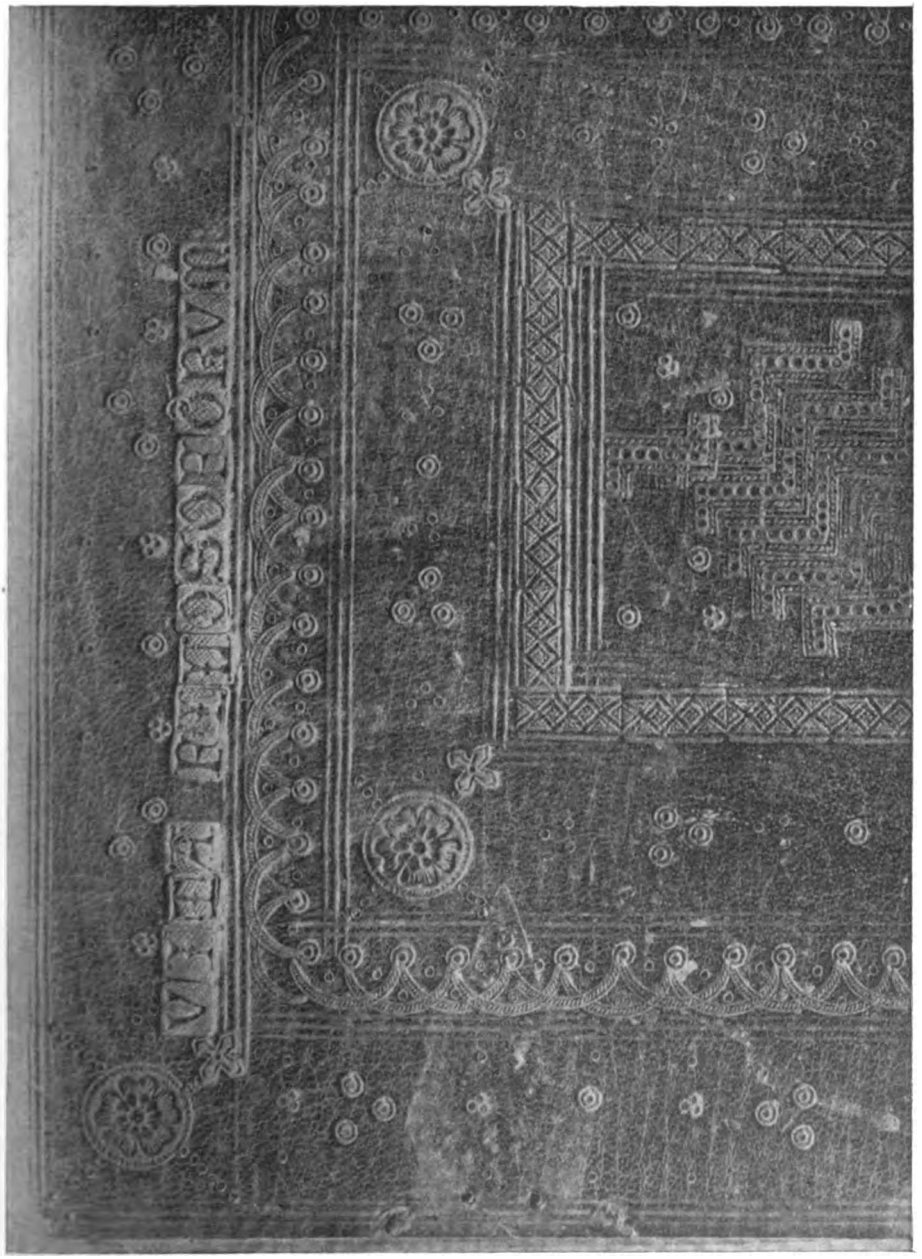

Bibl. nat., Ms. lat. 6069 C.

Digitized by Google

Digitized by Google

encadrement du type coufique constellé, avec au centre deux rangées de compartiments étoilés, remplis de torsades dans le genre des lat. 3063 et 3070 décrits au début, mais sans dorure.

VI. Le sixième groupe ne renferme que quelques isolés. Nous citerons, par exemple, le lat. 6548 (brun clair, 45 × 29 centim.) orné d'une simple croix de Saint-André entourée d'un double filet d'encadrement; le lat. 6352 (30 × 23 centim.), avec le dos de cuir largement replié sur le plat (de 7 centim.) avec croix de même; le lat. 6618 (21 × 15 centim.) à peu près semblable, avec son étiquette du XV^e^ siècle.

Le lat. 7952 (32 × 22 centim.) est recouvert d'une basane brune coupée de deux filets en diagonale et d'une ligne transversale. On y relève les traces de cinq cabochons.

Le lat. 8273 (brun clair, 20 × 13 centim.) est décoré de seize petits rectangles à diagonales en trois filets et présente aussi les traces de trois bouillons.

Le lat. 6363 (30 × 22 centim.) est recouvert de veau naturel légèrement teinté de rouge. Il porte encore son étiquette de papier du XV^e^ siècle.

Enfin quelques reliures étaient faites d'ais de bois recouverts d'étoffe (généralement de velours). Par exemple le lat. 6354 (28 × 20 centim.), en velours saumon avec traces de cabochons et de fermoirs aux attaches dentelées.

*
* *

Ce qui nous a permis de dater ces reliures, c'est l'étiquette en papier portant le titre de l'ouvrage en cursive du XV^e^ siècle, qui se trouve collée dans le haut du plat inférieur de presque tous les volumes. Quand elle n'existe plus, ce qui est rare, on en voit au moins la trace.

Une autre étiquette, celle-là du XVI^e^ siècle, est souvent aussi collée au dos, preuve évidente qu'à cette dernière époque les livres antérieurement couchés à plat sur les rayons des bibliothèques ont été placés debout sur le champ, comme de nos jours.

Une autre particularité également à noter est que toutes ces reliures portaient des fermoirs, car on en relève les traces sur tous les

Digitized by Google

volumes. Les petits en avaient deux, les grands quatre (deux supplémentaires, l'un en haut et l'autre en bas); mais aucun malheureusement n'a subsisté, et il est difficile de dire s'ils étaient entièrement métalliques, car il n'en reste que les clous à têtes étoilées.

L'ensemble de ces manuscrits, aujourd'hui assez détériorés par le temps — sauf quelques exceptions — est néanmoins, on l'a vu, des plus intéressants à examiner. Il permet de se rendre un compte assez exact du degré de perfection auquel était parvenu l'art de la reliure à la cour des rois aragonais de Naples au XV^e^ siècle, et d'y constater les influences orientales directes des spécialistes musulmans du cuir, ce qui s'explique tout naturellement par l'Espagne (Cordoue) et la Sicile. Il y a, en effet, on l'a montré surabondamment, des analogies trop nombreuses pour être fortuites entre certains de ces cuirs marrons ou bruns rouges estampés (en général du mouton, exceptionnellement du veau ou de la chèvre) avec les cuirs travaillés qu'ont produits dès le XIV^e^ siècle et que produisent encore traditionnellement de nos jours les musulmans du bassin méditerranéen. Ces cuirs se différencient nettement des cuirs gaufrés français des XV^e^ et XVI^e^ siècles, sur lesquels ils n'ont pas été non plus sans exercer à leur tour quelque influence.

Digitized by Google

LES ÉCURIES ROYALES

SOUS

CHARLES VI ET CHARLES VII.

COMMUNICATION DE M. HENRI LEMOINE.

Lorsque Charles V mourut, le 16 septembre 1380, son fils Charles VI n'avait pas encore 12 ans. Ses oncles, les ducs d'Anjou, de Berry et de Bourgogne se partagèrent la régence.

Le feu roi avait certes fait preuve d'une sage économie, mais comme tous les Valois, il aimait le luxe, sinon pour lui, du moins pour faire honneur à la couronne de France.

Par contre ses frères, et à leur exemple, le jeune roi, se laissèrent d'autant plus aller à leurs goûts fastueux qu'ils trouvaient des finances en ordre, capables de subvenir à leurs dépenses.

A cette époque de brillante chevalerie, où les seigneurs se couvraient, ainsi que leurs chevaux, de merveilleuses housses et de cottes brodées, on conçoit que parmi les six métiers de l'Hôtel royal, l'écurie fut un des plus importants. Au 1er novembre 1380, le premier écuyer de corps du roi, maitre de l'écurie, est depuis deux ans, Colard de Tanques. Aux gages de deux livres par jour, il est assisté de huit écuyers parmi lesquels on remarque le Borgne de Montdoucet et Cordelier de Giresme qui lui succéderont dans son office.

Il est chargé non seulement de l'achat, de l'entretien et de la nourriture des chevaux du roi, mais encore de tout ce qui concerne l'équipement militaire et les armes du souverain : cottes d'armes, cuirasses, bassinets, épées, lances, etc.

Le chapitre monte, pour l'exercice finissant au 31 décembre 1382,

Digitized by Google

à 2.097 livres 4 sous. C'est l'époque de Roosebeke et de la Guerre de Flandre : le jeune roi de 14 ans est fier de chevaucher sur un gros destrier, la tête couverte d'un bassinet à visière dorée timbré d'une couronne d'or de France sur le dessus et d'un cerf blanc volant. Son épée, œuvre d'Hennequin du Vivier, a le pommeau garni d'or avec figures d'émail représentant d'un côté la Vierge et de l'autre les armes de France; il est fièrement campé sur une selle aux arçons bordés de cuir doré; la couverture de son cheval est brodée aux quatre coins de lions d'or, au centre de deux aigles couronnés, et sur le champ sont jetés des feuillages d'or[1]. Le mors et les étriers sont de cuivre émaillé; il s'est fait faire deux grands étendards, l'un de cendal blanc portant un soleil d'or, l'autre de cendal vermeil semé d'anneaux d'or et d'argent. Il ne lui faut pas moins de trente paires d'éperons! Le compte 1383-1384 accuse une dépense de 12.787 livres 15 sous 3 deniers; durant cet exercice quatre-vingt-six chevaux furent achetés tant au Lendit qu'à la foire de Compiègne, dont un « courcier morel » payé 200 livres.

En 1385, nouvelle campagne aux Pays-Bas; le jeune roi y emmène vingt-quatre chevaux pour lui seul, et dépense en équipement 5.708 livres 5 sous.

L'année suivante fut projetée une descente en Angleterre; des préparatifs considérables furent faits en Flandre, huit mille chevaliers et soixante mille hommes de pied étaient réunis. L'équipage de guerre du roi se composait de vingt-huit chevaux et d'un chariot plein d'armes, de housses et de plumets, qui furent conduits en octobre à Bruges; 6.830 livres avaient été dépensées à cette occasion, et en pure perte, car l'expédition fut manquée. Le budget de l'écurie atteignit cette année-là 20.845 livres 17 sols.

En 1388, le personnel de l'écurie comprenait treize écuyers, six pour le service personnel du roi, « le corps »; et sept pour la dépense et le service général. Le maître de l'écurie était toujours Colard de Tanques, premier écuyer du corps; servaient avec lui Jean d'Estouteville, le Borgne de Montdoucet, Cordelier de Giresme, le Gallois de Givry et Jean de Vendôme. Tous les six, chargés d'accompagner le roi, en guerre comme en paix, devaient avoir « harnois et lances »; ils avaient droit à trois chevaux et deux valets, les autres écuyers à deux chevaux et un valet.

[1] Arch. nat., KK 34, *passim*.

Digitized by Google

Le reste du personnel comprenait trois clercs d'écurie, pour les comptes, trois maréchaux et deux valets de forge, un maître palefrenier, huit valets pour les palefrois et les coursiers, un valet pour le « grand cheval » du roi, un valet de pied, trente et un palefreniers et dix-huit chevaucheurs.

Nous ne connaissons pas le nombre exact des chevaux de corps, mais il est vraisemblable, d'après la quantité des palefreniers, qu'il devait y en avoir de quatre-vingts à cent; les équipages de transport comprenaient vingt-huit chevaux de charge, les « sommiers » : huit pour la chambre, deux pour la chapelle, deux pour les armures, trois pour la chambre aux deniers, deux pour les « nappes », cinq pour l'échansonnerie, deux pour le garde-manger, un pour la fruiterie, deux pour la forge, un pour le petit matériel de l'écurie[1].

Colard de Tanques avait été remplacé en août 1397 à la tête du service par Robert de Montdoucet. A ce dernier succéda le 19 septembre 1399 Philippe de Giresme, dit Cordelier. Il est nommé dans le compte de cette année « premier écuyer de corps, grand' maître et garde de la grant escurie ». C'est la première fois que l'on voit apparaître cette qualification de grande écurie, qui signifie simplement à cette époque l'écurie royale. Ce n'est que sous François Ier, vers 1530, que l'on distingua la grande écurie, composée des chevaux de guerre et de chasse, de la petite écurie, qui renfermait les chevaux de trait et de voyage.

Le 2 octobre suivant, de Giresme prend en charge au Séjour du roi, sis à Carrières près Conflans, vingt-huit chevaux et six juments. On inventorie au Louvre « en l'armoire qui est par devers la porte du dit chatel » un important lot d'armures dont une épée garnie de pierres précieuses, un heaume doré orné d'orfèvrerie sans doute très ancien, puisqu'on l'appelle le heaume « Charlemagne », et dans la tour de la Terrasse plusieurs pièces d'équipements.

En ce triste début du xve siècle, alors que les luttes des Armagnacs et des Bourguignons déchiraient le royaume, et que la chevalerie française se faisait massacrer à Azincourt, le pauvre Charles VI vivait petitement en son hôtel Saint-Pol. Du 1er septembre 1412 au 1er juillet 1413 les recettes de l'écurie royale ne se montent qu'à 1730 livres. Pourtant en 1418, le personnel comprenait encore un premier écuyer André de Thoulonjon, six écuyers de corps et quatre

[1] Bibl. nat., ms. fr. 7853, p. 14-16.

Digitized by Google

écuyers d'écurie; un maréchal à 6 sous par jour, deux aides à 4 sous et deux valets à 2 sous 6 deniers. Dix valets de chevaux de corps et seize valets de sommiers soignaient les quelque cinquante montures du roi; on comptait encore seize valets pour les charrois, sept porteurs d'écurie et quarante-deux chevaucheurs[1].

Mais après le traité de Troyes, Charles VI, comme la France, tombe aux mains du roi d'Angleterre; André de Thoulonjon est chassé : après son départ, le 7 février 1422, est fait l'inventaire de la grande écurie : on y retrouve les belles armures étrennées à Roosebeke, les étendards rutilants, blancs, rouges et noirs, brodés de soleils et de paons, vingt-six selles de velours, dix-sept épées, tout ce que le jeune roi avait fait acheter de 1380 à 1392, avant la funeste journée d'août où il fut atteint de folie. L'inventaire fini, le 1er juillet 1422, le roi d'Angleterre « épure » l'écurie de son beau-père; il se réserve la nomination du premier écuyer, sans doute à cause de l'influence politique que celui-ci avait déjà, et ne laisse à Charles VI, roi de France tout de même, que quatre écuyers, trois pages, un palefrenier, un valet de pied, deux maréchaux, deux chevaucheurs et dix valets[2].

Moins de quatre mois après, le 21 octobre 1422, le roi de France Charles VI mourait à l'hôtel Saint-Pol, misérable et délaissé.

Son successeur officiel était Henri V, mais depuis le mois d'octobre 1418, son fils Charles avait pris le titre de régent. Appuyé sur tout le pays au sud de la Loire, ce n'était pas un adversaire négligeable, d'autant plus que les États de Poitou, de Saintonge, de Limousin, de Périgord, du Dauphiné, etc., lui votaient d'importants subsides.

Mehun-sur-Yèvre était sa principale résidence; il vivait là entouré d'une petite cour de favoris qui profitaient de sa faiblesse.

De 1415 à 1418, on lui trouve comme premiers écuyers Pierre le Veral, Jean d'Angennes et Hugues de Noë; parmi les écuyers de corps figure un Yvon de Kernevenoy, issu de cette famille bretonne qui changeant son nom un peu dur en celui plus euphonique de Carnavalet, donnera aux écuries du roi sous Henri II plusieurs cavaliers fameux[3].

En 1419, le maître de l'écurie du dauphin était Pierre Frotier, celui-ci ne regardait pas à la dépense; du 20 septembre 1419 au

[1] Arch. nat., KK 35.
[2] Arch. nat., K 1712.
[3] Arch. nat., K 1713, n° 1.

Digitized by Google

30 septembre 1420 il reçoit 77.278 livres! Cette seule année, il achète 141 chevaux! Et ce n'étaient pas des montures à bon marché. Diego Martinus, marchand espagnol, lui vend trois « coursiers » barbes 2.000 livres; Guillaume Bataille lui cède un bai brun, balsane blanche arrière, pour la somme coquette de 1.500 livres. Ses familiers sont richement dotés : le fidèle Tanneguy du Châtel reçoit pour 4.000 livres de chevaux en deux ans.

L'équipement du dauphin est soigné : il se fait faire des selles en cordouan vermeil brodé d'or; Bertrand de la Barre, peintre en Avignon, lui confectionne deux étendards portant un Saint-Michel « faisant manière de tuer un serpent » [1].

Lors du voyage à Montereau où périt Jean sans Peur, son écurie personnelle se montait à vingt-cinq chevaux, bêtes de prix desquelles on prenait les plus grands soins. Tous les soirs, après l'étape, les valets leur lavaient les pieds avec du vin et du miel!

Du 1er octobre 1420 au 30 décembre 1421, il consacre 95.130 livres à son écurie. Tout ce qu'il reçoit en subsides de ses provinces fidèles passe en dépenses de luxe, ou dans les poches de ses favoris qui le pillent effrontément, son premier écuyer, Pierre Frotier, en tête. Cent neuf chevaux sont achetés 84.792 livres; il y en a un de 2.000 livres pour le bâtard d'Orléans, un de 1.500 pour Frotier, et une jolie haquenée de 600 livres pour la femme de celui-ci.

Le dauphin lui-même se réserve deux bais bruns de 2.000 livres chaque, deux autres de 3.000 et 4.000 livres; le coursier bai « clerc » qui porte son étendard est payé 1.200 livres, et un noir d'Espagne que chevauche le porte-bannière atteint le prix de 5.000 livres!

Ses favoris sont comblés : Cadart, son « phisicien », ami de Frotier, est gratifié de deux chevaux de 1.800 livres, Macé Héron, son trésorier des guerres, en reçoit un de 2.000 livres. Pour s'attacher Richard, duc de Bretagne, il lui offre un joli coursier de 2.500 livres.

Du 1er octobre 1420 au 30 décembre 1421, la dépense totale de l'écurie atteint 106.207 livres! Est-ce pour entretenir un pareil luxe que les états du Languedoc lui avaient voté, le 18 mai 1421, une aide de 800.000 livres? Il est vrai de dire que ses armées remportèrent quelques succès au nord de la Loire en 1421-1422 mais a campagne ne fut pas longue. Dès l'été de 1422, le dauphin était

[1] Arch. nat., KK 53.

Digitized by Google

rentré dans ses belles résidences du Berry, et reprenait la vie fastueuse qu'il aimait.

Du 1er octobre 1421 au 30 septembre 1422, 181.197 livres sont consacrées aux dépenses d'écurie; il faut aller jusqu'au début du XVIIe siècle pour trouver un pareil chiffre affecté à ce chapitre du budget royal.

Soixante-huit chevaux lui coûtent plus de 110.000 livres! Il semble perdre toute mesure! Il donne à Dunois une monture grise de 5.200 livres ; Jean Leroux, marchand, lui vend un cheval fauve avec raie noire sur le dos, la somme formidable de 8.700 livres; un autre gris tacheté de noir est payé 5.800 livres, un bai brun avec raie blanche sur le museau est compté pour la même somme; Glarde de Biolet, un de ses capitaines, est gratifié d'une bête de 3.600 livres! Et qu'on ne dise pas que les prix avaient considérablement augmenté! Les valets montaient des courtauds que l'on payait de 8 à 15 livres, c'est-à-dire seulement le double des prix du XIIIe siècle.

Les armes et les équipements sont aussi luxueux que les chevaux. La broderie, façon et orfèvrerie de trois « heucques » coûtent au dauphin 6.000 livres, deux robes chargées et couvertes d'orfèvrerie, 5.100 livres, une épée, 1.500 livres. En 1422, une autre épée, exécutée pour lui par l'orfèvre Pierre Puthemans revient à 3.300 livres.

La nouvelle de la mort de Charles VI parvint à Bourges le 30 octobre 1422 et Charles VII fut proclamé roi par ses partisans. Aussitôt il fait peindre sur son chariot d'armures les lis de France à la place de ses dauphins, et commande au peintre Henri Dautresque trois cottes d'armes de soie aux couleurs royales : rouge, blanc et bleu. C'est, croyons-nous, la première fois que nos couleurs nationales se trouvent ainsi assemblées par hasard, plus de trois siècles avant l'adoption du drapeau tricolore.

Il semble qu'à partir de ce moment, le roi Charles VII, sans doute conscient de ses nouveaux devoirs, ait réduit ses dépenses somptuaires. Pour les neuf premiers mois de 1423, son écurie ne lui coûte guère que 21.000 livres, dix-neuf chevaux seulement sont achetés au lieu de cent neuf en 1421, et leur prix moyen est de 200 livres à peine. Nous voici loin des coursiers de 5.000 livres!

Le personnel supérieur de l'écurie se composait de huit écuyers, quatre pour servir le roi, « tant pour monter à cheval que pour le fait de son harnais », et quatre pour la dépense et le commun; leurs

Digitized by Google

gages étaient de 500 francs. Le maître de l'écurie a 1.200 livres par an; il a dans ses fonctions, avec la direction générale du service, « l'habillement d'orfèvrerie touchant le fait de la guerre ». C'est vers 1430 qu'il reçoit le titre officiel de « grand écuyer ». Jean Poton de Xaintrailles, maître de l'écurie de 1429 à 1454, fut le premier à qui il fut donné. Lors de l'entrée solennelle de Charles VII à Paris, le 12 novembre 1437, c'est lui qui portait le heaume doré du roi. Son successeur fut Tanneguy du Chatel, le neveu du prévôt de Paris qui, en 1419, avait débarrassé le régent du duc de Bourgogne.

Le grand écuyer, prenant ainsi une importance de plus en plus grande, dut être remplacé pour les détails du service par un écuyer chef qui prit le nom de premier écuyer de corps. En 1458-1459, fut nommé à ce poste Claude de Chateauneuf[1]; au siècle suivant, lorsque fut constituée sous François Ier la petite écurie, cet écuyer chef en prit le commandement sous le nom de Premier écuyer. Depuis lors et jusqu'en 1787, date de la suppression de la petite écurie, il y eût « Monsieur le Grand » et « Monsieur le Premier »; ces deux hauts personnages vécurent du reste assez mal ensemble, surtout au XVIIIe siècle.

A la mort de Charles VII (22 juillet 1461) le grand écuyer Tanneguy du Chatel fut à peu près le seul de tous ses officiers qui lui restât fidèle. Il s'occupa des obsèques et du transfert du corps sur un chariot à cinq chevaux de Mehun-sur-Yèvre à Saint-Denis. Lui-même régla et signa la dépense de ces funérailles royales qui s'élèva à 18.215 livres.

[1] Arch. nat., K 1713, n° 1.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE
DUC DE SAVOIE VICTOR-AMÉDÉE II
ET LA
RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES.

COMMUNICATION DE M. P.-M. BONDOIS.

L'exécution complète des mesures entraînées par la révocation de l'Édit de Nantes n'allait pas sans rencontrer de sérieuses difficultés qui pouvaient en empêcher la réussite. Les fuites des protestants persécutés qui se réfugièrent dans certains pays étrangers et sympathisants se multiplièrent. Cet exode constituait un danger réel pour le pays. Louis XIV et ses ministres le comprirent[1], ils résolurent de l'empêcher, mais sans recourir à de demi-mesures de tolérance, qui auraient pu peut-être arrêter un peu le mouvement. Les conversions plus ou moins sincères des religionnaires qui restaient en France, soit par force, soit par intérêt, ne compensaient guère la perte que ressentait le pays; car ceux qui s'exilaient pour ne pas abjurer leur foi, et la haine au cœur, représentaient des forces réelles : c'étaient de bons artisans, des hommes de première valeur dans toutes les activités. Des découvertes, des perfectionnements industriels furent ainsi portés à l'étranger, tandis que diminuait la renommée du roi et que se réveillaient les vieilles passions antifrançaises[2]. L'erreur de la révocation au point de vue économique

[1] E.-G. Guitard, *Colbert et Seignelay contre la religion réformée*, 1912, in-8°, p. 124, 129.

[2] Bibl. nat., ms. franç 14294, fol. 69-71 v°; 18597, fol. 2, 79, 85 v°.

Digitized by Google

est certaine et ses conséquences considérables devaient se faire longtemps ressentir.

Mais les interdictions sévères portées contre les émigrations et la surveillance aux frontières ne suffisaient pas. Les gouvernants français songèrent alors à peser sur les décisions des chefs des pays voisins, et principalement sur ceux sur lesquels ils avaient une réelle influence et qui étaient dans leur dépendance de manière plus ou moins avouée.

Ce fut le cas de la Savoie, qui subissait alors la direction de la cour de Versailles, depuis la mort du duc Charles-Emmanuel II et durant la régence de la duchesse Marie-Jeanne-Baptiste de Nemours[1]. Le fils de celle-ci, Victor-Amédée II, supportait cependant avec peine la tutelle qui lui était imposée et dont il aurait voulu s'évader[2]. Il savait dissimuler ses sentiments et attendre les résultats qu'il désirait, sans perdre patience. Esprit calculateur et observateur, ce jeune prince joignait à un caractère peu franc et plein d'astuce de la fierté et une grande bravoure. On a pu dire de lui qu'il était haut dans les desseins et bas dans les moyens. Avant tout, il était tenace et dissimulateur. Il pliait et ne rompait pas. Louis XIV, avec son autoritarisme majestueux, rencontra en lui un réel adversaire, un ennemi

N. Williams, *Histoire des gouvernements du Nord*, t. I, s. d., in-8°, p. 167. Ch. de Lannoy et H. Van der Linden, *Histoire de l'expansion coloniale des peuples européens*, t. II. *Néerlande et Danemark*, 1911, in-8°, p. 367. P. Boissonnade, *Histoire des premières relations économiques entre la France et les États prussiens*, 1912, in-8°, p. 321. R.-C.-A. Agnew, *Protestant Exiles from France*, 1886, in-8°, p. 11. C. Reyer, *Histoire de la colonie francaise de Prusse*, trad. Corbière, 1855, in-8°, p. 257. R.-L. Poole, *History of the Huguenots*, 1880, in-8°, p. 170. Ch. Weiss, *Histoire des réfugiés protestants*, t. I, 1853, in-8°, p. 157, etc. C. Rousset, *Histoire de Louvois*, t. II, 1863, in-8°, p. 1. Cf. les édits rendus en faveur des émigrés par l'électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume (Potsdam, 29 octobre 1685) et le landgrave de Hesse, Charles (Cassel, 12 décembre 1685) dans Eug. et Ém. Haag, *France protestante*, pièces justificatives, 1858, in-8°, p. 465 et 472.

[1] A. Cosci, *L'Italia durante le preponderanze straniere*, 1875, in-4°, p. 309. Baron du Bourget, *Marie-Jeanne-Baptiste de Nemours, duchesse de Savoie*, dans *La Savoie littéraire et scientifique*, 1908, in-8°, p. 201. E. Magne, *Le cœur et l'esprit de Mme de La Fayette*, 1927, in-8°, p. 238 et suiv.

[2] Comte Horric de Beaucaire, *Recueil des Instructions données aux ambassadeurs de France en Savoie et en Sardaigne*, t. I, 1898, in 8°, p. liii. E. Comba, *Henri Arnaud, sa vie, ses lettres*, 1899, in-8°, p. 16. Victor-Amédée, à la suite de son mariage avec la fille du duc d'Orléans recevait des subsides du roi de France, ce qui contribuait à sa dépendance. Bibl. nat., ms. franç. 11148, fol. 130.

Digitized by Google

dangereux[1], et il est naturel que les sujets du duc aient vu en lui un défenseur des libertés nationales, ce qui explique sa popularité.

C'est guidé par le double sentiment, qui vient d'être signalé, que Victor-Amédée agit dans ses rapports avec la France. Il eut grand'peine à défendre l'indépendance de son action. Mais, malgré tout, il lutta, et finalement il trouva quelque récompense à cette attitude.

Dans la question qui fut posée par la révocation, le duc eut à résoudre deux problèmes : celui de l'émigration des protestants français qui se réfugiaient dans le Piémont et celui de la guerre vaudoise. Nous n'étudierons en cet essai que la première de ces affaires, en publiant les lettres qu'écrivit alors Victor-Amédée au premier président du Sénat de Savoie, à Chambéry, Janus Noyel ou Noyelli de Bellegarde, qui commandait pour le duc en ce pays. Cette correspondance est conservée dans les collections de la Bibliothèque nationale de Paris[2]. Le prince y donne ses instructions avec précision, et sans trop cacher ses vrais sentiments, car il s'adressait à un très fidèle serviteur[3]. Il y montre nettement les hésitations de sa politique et ses efforts pour se dégager d'une situation désagréable, puisque finalement il dut obéir, mais à contre-cœur, et se plier aux exigences de son grand voisin. L'étude du texte de ces missives permet de suivre de près les péripéties de ces tergiversations et l'attitude prise envers les émigrés huguenots. Une autre conséquence plus grave encore, comme nous venons de le dire, fut la guerre entreprise contre les Vaudois et Barbets des vallées

[1] Voir *Notes sur la guerre de Savoie*, publiées par L. Pillet, d'après le ms. de François-Luc de Lucinge dans *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 3e série, t. XII, 1887, in-8°, p. 1 et suiv. Magne, *op. cit.*, p. 261-263.

[2] Bibl. nat., ms. nouv. acq. franç. 21666, fol. 162 à 222. Janus Noyel de Bellegarde, marquis des Marches, comte d'Entremont, né en 1636, mort en 1726, fut juge-mage de Savoie (1657), sénateur (1666), deuxième, puis premier président du Sénat (1673, 1680) et enfin grand chancelier (1687). Il appartenait à une famille savoyarde, originaire d'Italie. Ce fut un très dévoué serviteur de la maison ducale et un homme supérieur; il était prudent et de bon conseil. Le duc avait en lui une grande confiance : le marquisat des Marches fut érigé pour lui en 1682. Il se maria quatre fois et eut trois enfants. E.-A. de Foras, *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, t. IV, 1900, in-4°, p. 272. Marquis Costa de Beauregard, *Mémoires historiques sur la maison de Savoie*, t. II, 1816, in-8°, p. 1.

[3] Eug. Bruniер, *Histoire du Sénat de Savoie*, t. II, 1865, in-8°, p. 88. Lettre adressée à J. de Bellegarde par la régente, août 1683, dans *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire*, t. XXXII, 1893, in-8°, p. VI.

Digitized by Google

alpines. Mais nous n'insisterons pas sur ce triste épisode, qui est bien connu[1].

I

Au moment de la révocation, le diplomate qui représentait la France à Turin était René Martel, marquis d'Arcy. C'était un militaire « fort estimé », dit Saint-Simon[2], mais il ne semble pas avoir eu de dispositions particulières pour mener à bien les négociations, et il ne sut certainement pas comprendre tout d'abord la tactique du duc qui supportait avec peine l'intervention du roi dans les affaires de son pays.

D'Arcy avait reçu des instructions détaillées[3], qui furent précisées par les missives officielles et gouvernementales, envoyées au moment même de l'acte de révocation. L'ambassadeur, d'ailleurs bien accueilli par le prince, qui s'ingéniait pour faire bonne impression et réparer les mauvais rapports qu'il avait eus avec l'envoyé

[1] Les Vaudois, petite colonie de descendants de sectes hétérodoxes du XI^e^ siècle, (Barbets) étaient des protestants très convaincus, vivant en toute simplicité dans les vallées alpestres (Luserne, Angrogne, Saint-Martin) entre les monts Cenis et Viso, et dans quelques villages du Piémont et du marquisat de Saluces. Des persécutions avaient été dirigées contre eux en 1488, 1560, 1655. Mais ils avaient su résister. De plus, ils étaient des sujets soumis et qui payaient bien leurs impôts. Aussi les ducs de Savoie laissaient-ils tranquilles ces croyants sincères, irréductibles sur leur foi, mais qui acceptaient à tout autre point de vue la direction de la cour de Turin. La guerre de 1686 vit leur écrasement; elle fut dirigée par le grand général français, le maréchal Nicolas de Catinat; mais certains des Barbets purent échapper, se réfugièrent en Suisse et rentrèrent ensuite dans leur patrie, avec la complicitée dissimulée du duc de Savoie. E. Benoist, *Histoire de la révocation de l'Édit de Nantes*, t. V, 1695, in-4°, p. 926. A. Monastier, *Histoire de l'Église vaudoise*, t. II, 1847, in-8°, p. 65. A. Muston, *L'Israël des Alpes, histoire des Vaudois*, t. II, 1851, in-16, p. 471. D. Carutti, *Storia del regno di Vittorio-Amedeo II*, t. II, 1856, p. 80; 3^e^ éd., 1897, in-8°, p. 114. E. Comba, *Henri Arnaud, sa vie, ses lettres*, 1879, in-8°, p. 16. C. Rousset, *op. cit.*, p. 1 et suiv. Marquis de Créquy, *Mémoires sur la vie de Nicolas de Catinat*, 1775, in-16, p. 324. La bibliographie sur les persécutions est fort considérable. Nous n'indiquons ici que quelques ouvrages importants et indispensables.

[2] *Mémoires*, éd. Boislisle, t. I, 1879, in-8°, p. 91. *Lettres du marquis de Saint-Maurice, sur la cour de Louis XIV*, publ. par J. Lemoine, t. I, 1911, in-8°, p. 59.

[3] *Instructions données aux ambassadeurs de France à la cour de Savoie et de Sardaigne*, publ. par le comte Horric de Beaucaire, t. I, 1898, in-8°, p. 123. Comte d'Haussonville, *La duchesse de Savoie et l'alliance savoyarde sous Louis XIV*, t. I, 1898, in-8°, p. 20. C. Rousset, *op. cit.*, t. II, p. 3 et suiv.

Digitized by Google

français précédent, l'abbé Jean-François d'Estrades[1], se laissa séduire. Il se montra enthousiaste de Victor-Amédée, de son caractère, de ses mérites, s'efforçant même de réhabiliter sa conduite conjugale, ce qui était vraiment difficile[2]. Enfin il n'hésita pas à donner des explications favorables de toutes les actions du duc, même de celles qui pouvaient paraître à bon droit les plus critiquables, surtout au point de vue français[3].

Mais la situation, créée par la proclamation de la révocation[4], devait modifier rapidement les rapports du prince et du représentant de Louis XIV qui, s'étant aperçu combien il s'était trompé sur les vrais sentiments du Savoyard, n'hésita plus alors à dénoncer à son souverain l'attitude louche du jeune homme.

Cependant, dès le 12 octobre 1685, le roi écrivait à son représentant pour lui spécifier les directives qu'il entendait faire prendre pour empêcher les fuites des protestants français en Savoie et en Piémont[5]. « J'ai donné ordre au sieur d'Harleville[6], disait-il, d'essayer de convertir les habitans des vallées qui sont de son département[7] par le logement de mes troupes[8], et comme ces vallées sont limitrophes de celles du Piémont, qui sont sujettes du duc de

[1] Lettre de d'Arcy du 11 août 1685 : Muston, *op. cit.*, p. 474. Nous citons la correspondance de cet ambassadeur, conservée aux archives du Ministère des affaires étrangères, d'après la publication de Muston, à qui Guizot avait fait communiquer les copies de ces importants documents.

[2] Marié à Anne-Marie, fille du duc d'Orléans, Philippe, frère de Louis XIV, Victor-Amédée fut un très mauvais époux : il eut ouvertement de nombreuses maîtresses, entre autres la célèbre Jeanne-Baptiste d'Albert de Luynes, mariée à Jean-Joseph-Ignace de Scaglia, comte de Verue. Voir G. Claretta, *L'Arrivée d'Anne-Marie d'Orléans en Savoie* dans *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire*, t. XXXIV, 1895, in-8°, p. 97. Cf. sur les cérémonies du mariage la relation du maître des cérémonies Desgranges dans Bibl. nat., Cinq cents Colbert 141, fol. 21.

[3] Lettres des 14 et 21 juillet : Muston, *loc. cit.*

[4] Voir le texte de l'édit de révocation dans Eug. et Em. Haag, *France protestante*, pièces justificatives, 1858, in-8°, p. 389.

[5] Muston, *op. cit.*, t. II, p. 474. Carutti, *Storia di Vittoria-Amedeo*, p. 116. *Id.*, *Storia della diplomazia della corte di Savoia*, t. III, 1879, in-8°, p. 133. C^te^ d'Haussonville, *op. cit.*, p. 22.

[6] Lieutenant du roi à Pignerol, Antoine de Brouilly, chevalier d'Herleville avait acheté cette charge à son cousin, le marquis de Piennes. Il mourut en 1713.

[7] Vallées françaises des Alpes : Pérouse (Perosa), Pragelas (Pragelato), Cézane (Cesana), Usseaux (Usseglio), Exilles, Salbertrand, Bardonnèche (Bardonnechia) : tous ces villages sont actuellement en Italie, districts de Pignerol et de Suse.

[8] C'est le système des dragonnades.

Digitized by Google

Savoie et dans lesquelles ses prédécesseurs ont toujours témoigné souffrir avec peine l'exercice de la religion protestante[1], je désire que vous donniez part à ce prince[2] de ce que je vous écris et que vous l'exhortiez de ma part à se servir des mêmes mesures dans ses États, ne doutant pas qu'elles n'aient le même succès. »

Puis le 25 suivant, Louis XIV annonçait officiellement et avec pompe les résultats auxquels il prétendait être parvenu[3]. « Je suis bien aise, déclarait-il, de vous dire que, Dieu ayant donné tout le bon succès que je pouvois désirer aux soins que j'apporte depuis longtemps à ramener tous mes sujets au giron de l'Église et les avis que je reçois tous les jours d'un nombre infini de conversions ne me laissant plus lieu de douter que même les plus opiniâtres ne suivent l'exemple des autres, j'ai interdit tout exercice de la R. P. R.[4] dans mon royaume par un édit, qui doit être incessamment porté dans tous mes parlements, et je serai bien aise que le duc de Savoie puisse profiter d'une si favorable conjoncture pour ramener ses sujets à notre religion. »

L'ordre donné était formel. D'Arcy, croyant encore à l'esprit d'obéissance de Victor-Amédée, s'empressa de le transmettre au duc. Mais il fut mal reçu et sa désillusion fut grande. Le 27 octobre, il dut répondre à son maître qu'il n'avait pas obtenu satisfaction[5]. « Je me suis acquitté de l'ordre qu'il a plu à Votre Majesté de me donner par sa depesche du 21 de ce mois... J'en ai pris l'occasion d'exhorter Monseigneur le duc de Savoie à profiter de l'heureuse conjoncture que lui offre le voisinage des troupes de Votre Majesté pour obliger les gens de la R. P. R. à se convertir et pour ramener de la sorte ses peuples à une même croyance, qu'ont tant souhaitée ses prédécesseurs, sans avoir jamais eu une occasion aussi favorable d'y recourir que dans ce moment. M. le duc de Savoie m'a témoigné qu'il recevait avec tous les sentimens possibles de respect et de reconnaissance les conseils de V. M., mais qu'il devoit examiner mûrement les choses, car plusieurs de ses prédécesseurs avoient

(1) Allusion aux persécutions de 1560 et 1655.

(2) Victor-Amédée.

(3) Marquis Costa de Beauregard, *op. cit.*, p. 31. Rousset, *op. cit.*, p. 6.

(4) La religion prétendue réformée.

(5) Muston, *op. cit.*, p. 475. Carutti, *Vittorio-Amedeo*, p. 116. Rousset, *op. cit.*, p. 6. Carutti, *Storia della diplomazia*, p. 133. E. Lavisse, *Histoire de France*, t. VIII, 1re partie, 1910, in-8°, p. 6.

Digitized by Google

tenté inutilement de le faire et avoient même porté de grands désordres dans ce pays-ci par de telles entreprises. Je lui répondis que ses prédécesseurs n'avoient point trouvé pour cela les facilités que lui offrait V. M. et que, de longtemps, il n'en trouveroit d'aussi favorables. Puis je parus l'y laisser songer comme à une chose où l'on ne l'intéressoit que pour ses avantages... » Heureusement pour les desseins de Louis XIV, certains ministres du duc, le marquis de Saint-Thomas [1] et le président Trucchi étaient prêts à partager les opinions du roi et à persécuter l'hérésie. Victor-Amédée résistait, prétendant ne se décider qu'à bon escient. Avant tout, le prince voulait gagner du temps et, pour justifier cette attitude expectante, il envoya un agent, l'intendant Marousse, dans les vallées vaudoises pour examiner la situation [2].

Mais le roi de France, dans son autoritarisme étroit, ne pouvait admettre une telle conduite. Il ne voulait pas de retards dans l'exécution des mesures qu'il désirait faire appliquer. Il menaça alors, et le 10 novembre, il exhortait son représentant à se montrer énergique [3] : « Il paroit que le duc de Savoie n'a pas encore pris la ferme résolution de travailler efficacement à cette grande affaire, qui ne réussira jamais par de légères tentatives telles que je vois qu'il les propose, mais il faut bien lui faire entendre que sa gloire [4] est intéressée à ce qu'il ramène ses sujets, à quelque prix que ce soit, aux genoux de l'Église. »

Il était un point sur lequel Victor-Amédée, si récalcitrant qu'il fût, ne pouvait lutter : c'était la permission plus ou moins tacite qu'il donnait aux réfugiés français, qui fuyaient leur pays, pour leur permettre de se retirer dans ses provinces. Le duc, d'ailleurs, ne tenait pas à voir croître le nombre des protestants parmi ses sujets, et, à cet égard, il se plia facilement aux exigences de Louis XIV.

Des fuyards du Dauphiné, ayant passé la frontière, s'étaient réfugiés, comme il était naturel, dans les vallées vaudoises, dépen-

[1] Carlo-Josefe-Victore Carrone, marquis de San-Tommaso, premier secrétaire d'État et notaire de la couronne, et Jean-Baptiste Trucchi, baron de Levaldigni, président de la Cour des comptes de Savoie.

[2] Muston, *op. cit.*, p. 470.

[3] *Id.*, p. 476. Carutti, *Storia della diplomazia*, p. 134.

[4] Le mot est naturel sous la plume du Roi-Soleil. Mais Victor-Amédée n'avait pas à partager les mêmes conceptions.

Digitized by Google

dant du Piémont[1]. Victor-Amédée, pour y mettre ordre, rendit le 4 novembre un édit qui interdisait aux réfugiés de rester plus de trois jours dans ses états sans sa permission ou d'abjurer dans l'espace d'une semaine[2].

Les mesures prises devaient être efficaces. Mais elles ne satisfirent pas Louis XIV, qui voulait recourir à des actes de persécution[3]. Le style des dépêches, que le roi multiplie auprès de son envoyé, devint alors de plus en plus colère, agressif, autoritaire : « De l'une à l'autre, dit Camille Rousset[4], le ton s'élève de l'étonnement à l'irritation, de l'irritation à la menace. Le roi ne peut admettre les méthodes de douceur[5] que prétend employer Victor-Amédée. » Si le duc ne peut agir par manque de forces et d'argent, le souverain promet de l'aider, en lui envoyant des troupes. « Vous devez faire entendre à ses ministres, ajoutait le monarque, que si on n'empêche pas effectivement mes sujets de passer en Savoie, j'ordonnerai au gouverneur de Pignerol de les reprendre jusques dans les États du duc[6]. »

Le 24 novembre, d'Arcy revint à la charge auprès de Victor-Amédée[7].

« M. le duc de Savoie, qui est un prince fort réservé, écrivait-il pour rendre compte de ses démarches, s'est borné à me réitérer ses remerciements pour l'intérêt que V. M. porte à ses affaires. M. le marquis de Saint-Thomas m'a assuré que son maître était disposé à profiter de l'exemple et des secours de V. M. Il m'a dit que plusieurs des sujets calvinistes donnoient bonne espérance pour l'avenir; mais je luy ay répondu qu'on n'en viendroit

(1) Marquis Costa de Beauregard, *loc. cit.* Sur les variations des limites de la France et de la Savoie, voir Irénée Lameire, *Les occupations militaires en Italie pendant les guerres de Louis XIV*, 1903, in-8°, p. 10.

(2) Muston, *op. cit.*, p. 492. Monastier, *op. cit.*, p. II, p. 65. Carutti, *Vittorio-Amedeo*, p. 117. Carutti, *Storia della diplomazia*, p. 134. Les habitants des vallées qui recevaient ces protestants, malgré l'édit, s'exposaient à des peines sévères.

(3) Rousset, *op. cit.*, p. 6.

(4) *Ibid.*

(5) Pourtant assez relative.

(6) La menace était nette. Elle devait peser particulièrement sur le duc, qui souffrait avec peine la mainmise par le roi sur ses États. Nous verrons qu'elle s'exécuta et qu'il y eût à plusieurs reprises, avant la guerre vaudoise, des incursions de dragons français sur le territoire savoyard.

(7) Muston, *op. cit.*, p. 478. Carutti, *Storia della diplomazia*, p. 134.

Digitized by Google

jamais à bout, sans employer la force, comme V. M. l'a fait, et qu'il ne falloit pas que le duc attendît à s'en servir que vos troupes fussent éloignées de ses États. M. le président de Trucchi de son côté m'a fait entendre qu'il était difficile de savoir les intentions du duc à cet égard, car il est d'un caractère fort indépendant et caché et qu'on pouvait douter qu'il voulût véritablement travailler à la conversion des Vaudois, comme V. M. le lui conseille, parceque, lorsque les ministres se sont hazardés à luy en parler, il ne les avait presque pas voulu écouter[1]. »

II

Cependant, Victor-Amédée cédait en partie. En interdisant aux protestants français de se réfugier dans ses pays, il avait fait une concession importante. Inquiet de la répercussion que cette décision pouvait avoir auprès de ses voisins, les calvinistes génevois, il essaya alors de plaider la cause de ceux qu'il rejetait en demandant que les fuyards, qu'il rendrait aux autorités françaises, ne subissent pas les peines fixées par l'édit. Louis XIV n'admit pas cet appel à la pitié et répliqua en donnant des ordres pour l'application de la loi dans toute sa rigueur[2]. Bien plus, il se fit de plus en plus menaçant. Or le péril était grand, car il était facile aux troupes françaises, massées sur les frontières, d'envahir le pays. Victor-Amédée dut donc plier à nouveau devant l'ultimatum. De plus certaines influences s'exerçaient sur lui dans le même sens. Beaucoup de ses sujets, catholiques, n'avaient pas de sympathies pour les Vaudois et les réfugiés. Le duc ne pouvait entreprendre contre la France une guerre locale ni former une coalition européenne. Les puissances protestantes étaient, d'un autre côté, trop éloignées pour le secourir. De plus elles profitaient de l'arrivée des réfugiés, dont le travail, l'industrie, les connaissances leur rendaient les plus grands services. Les pays catholiques ne pouvaient qu'approuver l'acte du roi de France. C'est après avoir vu et compris l'inutilité de toute résistance que le prince céda, mais à contre-cœur, et consentit à opérer lui-même par les armes contre ses sujets des vallées alpines.

Il décida de faire respecter strictement les ordres qu'il avait édictés

[1] Carutti, *Vittorio-Amedeo*, p. 81. Costa de Beauregard, *op. cit.*, p. 32.

[2] Lettres des 16 novembre et 19 décembre : Rousset, *op cit.*, p. 7.

Digitized by Google

le 4 novembre[1]. Des incidents s'étaient produits en Maurienne. Des arrestations de Savoyards, compromis dans la sortie des fugitifs, avaient été opérées en Dauphiné. En conséquence, la position des officiers de Victor-Amédée, qui commandaient en Savoie, était assez difficile. Le principal d'entre eux, le président Janus Noyel de Bellegarde, homme intelligent et intègre, devait négocier avec les « ministres du roi » en Dauphiné. L'affaire nécessitait de véritables qualités de diplomatie.

Victor-Amédée donna au président de précises instructions. Le 9 novembre, il lui écrivait[2] : « Nous entrons tout à fait dans votre sentiment qu'il n'est pas à propos de s'engager dans une recommandation en faveur de nos sujets de Maurienne, qui ont esté arrestés dans le Dauphiné, ny du messager de Chambéry, qui a esté arresté. Car, outre les raisons que vous nous marqués, il n'est pas au pouvoir de M. de Saint-André[3] de se prévaloir de son authorité en une matière si délicate, que pour faire exécuter les ordres du Roy et chastier ceux qui y contreviennent dans l'estanduë de son ressort. Nous avons veu les ordres, qu'il vous a envoyé[s] par la lettre qu'il vous a escritte et la réponse que vous luy avés faite, à quoy nous n'avons rien à répliquer. Les lettres, que vous avés escrites aux châtelains de Maurienne, ne sçauroient estre secrètes et nous ne l'entendons pas non plus, estant mesme à souhaiter que les ministres du Roy dans le Dauphiné en soient informés, quoyque nous n'ayons pas iugé à propos de faire publier un ordre général dans nos estats de là les monts pour le mesme suiet; aussy nous avons donné ordre que lesdites lettres soient rendues par cet ordinaire. Il sera bien que la justice aye son cours à l'égard de ceux qui ont commis des larcins et des violences contre quelques religionnaires, qui ont passé par les montagnes de Maurienne et nous approuvons qu'on sursoye de pourvoir sur les informations qui ont esté prises par le sénateur de Chasteauneuf[4] contre le consul de Clavan[5], pour voir aupara-

[1] Sur la fuite des protestants du Dauphiné en Savoie et Piémont, voir Arnaud, *op. cit.*, p. 2 et 102. *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme*, t. VII, 1858, in-8°, p. 135 et t. VIII, 1859, in-8°, p. 297.

[2] Bibl. nat., ms. nouv. acq. franç. 21666, fol. 162-163.

[3] Le président Nicolas Prunier de Saint-André. E. Arnaud, *Histoire des protestants du Dauphiné*, 1876, t. III, in-8°, p. 6.

[4] Jacques-Louis de Castagnery, baron de Châteauneuf. Foras, *op. cit.*, t. I, p. 314.

[5] Clavans (Isère), arr. Grenoble, cant. Bourg-d'Oisans.

Digitized by Google

vant le succès du procès qui se fait en Dauphiné contre nos suiets, qui y sont arrestés. »

Cette lettre montre bien la méthode suivie par le duc, qui voulait, avant tout, gagner du temps. Mais il devait accorder aux Français certaines mesures. Le ministre Louvois lui demanda, en insistant fort, une levée, en son duché, de cent hommes pour renforcer le régiment de Roussillon[1]. Victor-Amédée trouvait bien que c'était marcher contre son intérêt et que les avantages, invoqués pour justifier l'affaire, étaient imaginaires[2]; il aurait désiré pouvoir se dégager des engagements pris. Il demanda conseil sur ce point épineux à M. de Bellegarde, sollicitant un avis pour pouvoir « éluder le succès de la levée, sans qu'il paroisse qu'on y consente[3]. » Mais, comme il n'y avait pas moyen de refuser catégoriquement, le duc finit par autoriser son correspondant à donner les attestations nécessaires à l'officier français, chargé de l'opération. Il tenait cependant à être renseigné très exactement sur l'affaire, désirant connaître les moindres détails, pour savoir si l'envoyé de Louvois rencontrerait, au cours de sa mission, des facilités ou des obstacles.

III

Louis XIV, de son côté, n'était guère satisfait des demi-mesures prises. Il revint à la charge. Le 7 décembre, il témoignait son mécontentement à M. d'Arcy[4] : « Je vois que vos instances auprès du duc ont été sans effet, déclarait-il; et, quoique ses ministres reconnoissent que rien ne seroit plus agréable à Dieu et plus utile aux États de Savoie que d'en bannir entièrement l'hérésie, ils pensent que ce prince refusera de profiter des conjonctures présentes pour n'avoir d'obligation à personne ni du conseil ni de l'exécution[5]. Vous

[1] Lettre du 24 novembre. Ms. cité, f. 164.

[2] On devait permettre au duc, en échange, de recruter des hommes en Provence, Dauphiné, Lyonnais. Mais le Savoyard n'avait pas besoin d'une telle armée qu'il dût recourir à des mercenaires étrangers.

[3] C'est là une des preuves des manières tortueuses et dissimulées dont agissait Victor-Amédée.

[4] Muston, *op. cit*, p. 479. Rousset, *op. cit.*, p. 81. Arnaud, *op. cit.*, p. 102-103. Carutti, *Storia della diplomazia*, p. 135.

[5] Louis XIV voyait juste : ce qui pesait surtout à Victor-Amédée, c'était l'intrusion autoritaire du roi dans les affaires du duché.

Digitized by Google

devez néanmoins lui faire entendre que tant qu'il laissera subsister des huguenots sur la frontière de mes États[1], son autorité ne sera pas assez grande pour empêcher la désertion de mes sujets calvinistes, et, comme il peut bien juger que je ne le souffrirai pas et que l'insolence de ces hérétiques me donneroit du mécontentement, il pourroit bien arriver que je ne pourrois plus avoir pour lui les mêmes sentimens d'amitié que ceux que je lui ai témoignés jusqu'à présent. Je m'assure qu'il fera sur ce sujet de plus sérieuses réflexions. »

L'ambassadeur, pour accomplir la mission dont il était chargé, s'adressa aux ministres du prince. « Je leur ai représenté, expliqua-t-il[2], combien il leur serait facile de forcer les Vaudois à changer de religion, au moyen des troupes de France, que c'estoit une affaire honorable pour le prince, qui convenoit fort au repos et au bien de ses Estats et qui pouvoit mesme lui estre d'un grand mérite auprès du pape[3] pour obtenir l'investiture de la principauté de Masseran, que Sa Sainteté lui refuse jusqu'à cette heure. A ces offres, à ces conseils, à ces représentations on me répond par beaucoup d'honnestetés, de remerciements et de témoignages de reconnaissance. Mais je ne vois pas qu'on se mette en mesure de rien faire d'efficace. »

Louis XIV, alors, se tourna aussi vers les ministres, moins récalcitrants que leur maître[4]. « Je serais bien aise que le marquis de Saint-Thomas me marquât le temps dans lequel il voudrait agir et que vous me le fissiez sçavoir au plus tost. »

D'Arcy, ainsi stimulé, intervint à nouveau. Le 5 janvier 1686, il pouvait se vanter d'avoir gagné la partie[5]. « J'ai pris avant-hier[6], écrivait-il au roi, une audience du duc[7] pour savoir si ses ministres lui avaient fidèlement rendu compte de ce que je leur avois fais connoistre de la part de V. M. »

Victor-Amédée, forcé dans ses retranchements, promit de révoquer

[1] Le souverain estimait que les mesures prises contre l'émigration protestante n'étaient pas suffisantes.

[2] Muston, *op. cit.*, p. 480.

[3] Innocent XI, Benedetto Odescalchi. Il s'agit de la petite principauté de Masserano, qui appartenait à la maison de Fiesque et relevait de l'Église.

[4] 14 décembre. Muston, *op. cit.*, p. 480.

[5] *Ibid.*, p. 481.

[6] Soit le 3 janvier.

[7] Pour présenter les vœux de bonne année.

Digitized by Google

les édits favorables aux Vaudois : il s'engagea même à faire tous ses efforts pour obliger les ministres du culte à se convertir au catholicisme, en leur offrant le double des appointements qu'ils touchaient. D'Arcy fut satisfait de ce langage nouveau et s'empressa d'excuser les hésitations antérieures de son interlocuteur, « qui voulait, expliquait-il, connoître et faire les choses par lui-même, afin de se rendre un jour plus capable de servir ses amis et ses alliés ».

Mais il y eut encore des tergiversations : le diplomate dut le reconnaître bien à contre-cœur. Le 12 janvier[1], il déplorait l'attitude du duc qui différait toujours d'accomplir les actes promis. « Il y a quelques jours, disait-il au roi, que, m'étant trouvé avec beaucoup de monde dans le palais de M. le duc de Savoie, pour avoir des nouvelles de la santé de M^me^ la Duchesse,... ce prince me sépara de la compagnie et entra avec moi dans une conversation assez aisée et de confiance sur beaucoup de choses, dont il me parût désireux d'estre instruit et particulièrement sur les affaires générales de l'Europe. Il me demanda si ne je croyois pas que l'Empereur[2] et le roi d'Espagne[3] ne remueroient fort la Chrétienté, s'ils faisoient bientôt la paix avec le Turc, comme en savoit qu'ils en avoient beaucoup d'envie. Je le répondis qu'ils la fissent plus tost ou plus tard, je pouvois lui assurer qu'il n'en arriveroit point d'autres changement que celui qui plairoit à V. M., et comme vous ne désirez rien tant que de conserver à la Chrétienté la paix, que vous aviez eu la gloire de lui procurer, il ne falloit pas craindre qu'elle ne fût de longtemps troublée... Je lui montrai aussi que vous étiez le seul monarque... de qui on avoit à attendre amitié, protection, avantage et qu'il y avoit à féliciter les princes qui, comme luy, étoient dans notre amitié et alliance... »

Le roi, de son côté, ne se laissa pas prendre à l'astuce du duc Il insista à nouveau pour l'exécution des promesses faites. « Je vois avec plaisir[4], précisait-il non sans ironie, que le duc de Savoie est disposé à employer sans plus de retardement toute son autorité et même ses forces pour la conversion de ses sujets calvinistes; mais je crains qu'il ne se contente de vous faire part de ses projets sans les

[1] Muston, *op. cit.*, p. 482. Carutti, *Vittorio-Amedeo*, p. 84. *Id.*, *Storia della diplomazia*, p. 136. Rousset, *op. cit.*, p. 7.

[2] Léopold I^er^.

[3] Charles II.

[4] Le 17 janvier. Muston, *op. cit.*, p. 482. Carutti, *Vittorio-Amedeo*, p. 84.

Digitized by Google

exécuter[1]. C'est pourquoi vous devez lui représenter fortement que tous les ménagemens qu'il auroit pour ces gens-là ne serviroient qu'à les rendre plus opiniâtres. Il doit, tout d'un coup, leur retirer les grâces et les permissions qui leur ont esté octroyées par ses prédécesseurs, ordonner la démolition de leurs temples, leur défendre de faire aucun exercice de religion, et dans le mesme temps, charger du logement de ses troupes ceux qui seront les plus opiniâtres et il réussira d'autant plus facilement par cette fermeté de conduite que ces misérables n'espéreront aucun secours et que, quand mesme ils pourroient résister aux forces du duc, ils iugeront bien qu'il seroit toujours appuyé des miennes pour l'exécution de ce dessein[2]. »

D'autres dépêches furent encore envoyées au mois de janvier, sans déterminer les décisions définitives[3].

Victor-Amédée, sans avoir aucune idée de tolérance, ne voulait pas troubler les Vaudois, qui étaient de fidèles et honnêtes sujets, restant dans leurs vallées, et ne tentaient pas d'influer sur les croyances de leurs voisins, tout en payant régulièrement leurs impôts[4]. Mais d'un autre point de vue, il ne tenait pas à voir augmenter dans ses domaines le nombre des protestants, craignant l'esprit d'indépendance, la foi, les convictions, le désir de prosélytisme et de réforme des réfugiés français.

Aussi, le 19 janvier[5], le duc écrivit-il à nouveau à son prudent conseiller, M. de Bellegarde, pour intensifier les mesures prises contre l'émigration, mais aux moindres frais possibles[6]. « Il y a apparence, expliquait-il, que les grands soins qu'on prend en France... pour empescher que les suiets du Roy de la Prétendue religion réformée n'en sortent et l'exemple de ceux, qu'on a arrestés dans nos Estats et qui ont esté rendus ensuite aux officiers de S. M, ne retiennent ceux qui auroient envie de déserter ou les obligent à prendre d'autres routes que celles de nos Estats, en façon

[1] C'était bien, en effet, l'intention du prince.

[2] Le roi oubliait l'intervention des huguenots suisses qui pouvait se produire en faveur des Vaudois et qui eut lieu en effet. Il est vrai que le « glorieux » Roi-Soleil méprisait ce petit peuple, courageux et indépendant, mais les actions des Helvètes pouvaient exercer une certaine influence sur les décisions du duc de Savoie.

[3] Muston, *op. cit.*, p. 483.

[4] Carutti, *Storia della diplomazia*, p. 136.

[5] Bibl. nat., ms. nouv. acq. franç. 21666, fol. 170 v°-171.

[6] Victor-Amédée n'était pas riche; c'est une des raisons qui explique sa dépendance vis-à-vis de Louis XIV.

Digitized by Google

qu'il n'y aura pas occasion de multiplier les frais, que votre zèle nous représente. Ainsy il sera bien de suspendre de donner ordre aux chastelains de remettre aux officiers locaux des lieux de la frontière de France, qui se trouveront [les] plus proches, les déserteurs qu'ils arresteront, laissant qu'on continuë de vous en rendre compte, quand l'occasion s'en présentera; et sur ce que vous nous ferés sçavoir, vous apprendrés plus particulièrement nos intentions.»

IV

Cette attitude toujours louvoyante du duc ne pouvait satisfaire complètement Louis XIV. De nouvelles dépêches furent échangées entre le souverain et son ambassadeur et l'envoyé du duc en France, Thomas-Félix, marquis Ferrero de La Mormora, signala à son maître le détail des mesures que l'on désirait de lui. Victor-Amédée, ainsi talonné, rendit un édit qui interdisait aux Vaudois l'exercice de leur culte, puis, repris par ses hésitations, il retarda l'application de cet acte décisif[1].

D'Arcy aurait voulu voir le prince recourir, sans plus tarder, aux actions définitives. Mais le 26 janvier, il tremblait encore d'être déçu[2]. «J'ai craint, expliquait-il, qu'on ne voulût se sauver par des longueurs et j'ai insisté pour qu'on me marquât un jour précis d'exécution, de sorte qu'on m'a promis que mercredi prochain[3] M. le duc de Savoie donneroit à connoître la résolution qu'il avoit prise de ne plus souffrir dans leur religion les huguenots des vallées de Luserne[4]; car c'est là qu'ils sont presque tous retirés. Le prince ne s'ouvre pas encore clairement à aucun de ses ministres, suivant, en cela, sa manière d'agir avec eux. Mais il continue à faire si bien connoître ici la résolution, où vous estes, de ne point souffrir si près de vos Estats une retraite semblable que, nonobstant toute la mauvaise grâce et la lenteur qu'on apporte dans cette entreprise, ie ne puis croire qu'on s'empêche de la terminer à la satisfaction de V. M.»

Les membres de la Propagande et le nonce du pape interviennent aussi auprès du duc.

(1) Carutti, *Storia della diplomazia*, p. 135.
(2) Muston, *op. cit.*, p. 483. Carutti, *Vittorio-Amedeo*, p. 85.
(3) Le 31 janvier.
(4) Luserna-San-Giovanni.

Digitized by Google

Aussi celui-ci, pour une fois fidèle à sa promesse, fit le 31 du mois paraître l'édit, qui ordonnait la cessation de tout service religieux non catholique, sous peines de la vie et de la confiscation des biens, la démolition des temples de la religion réformée, l'exil des ministres et des maîtres d'école, et, à l'avenir, le baptême des enfants par les curés. Toutes les libertés reconnues et confirmées si souvent par les maîtres de la Savoie étaient ainsi annihilées[1]. Cet acte sans ménagement détermina la guerre cruelle et terrible où les troupes françaises et savoyardes décimèrent les malheureux Vaudois, qui tentèrent de résister avec courage. De rares interventions[2] se prononcèrent pour eux, et, finalement, les quelques survivants de cette lutte héroïque s'enfuirent loin de leur patrie, — d'ailleurs momentanément, — pour ne pas renier leur croyance[3].

Ainsi Victor-Amédée avait cédé. Il dut recourir à l'aide des troupes royales[4], et ne pouvait plus résister pour le moment aux volontés de son puissant voisin[5].

Aussi y eut-il des abus de la part des agents de Louis XIV. Les dragons français, mettant en exécution les menaces qu'avait faites le roi, poursuivirent des fuyards sur le territoire savoyard. Le duc protesta avec timidité, et, pour sauvegarder les apparences, accepta les simples excuses d'un officier, ainsi qu'il ressort d'une de ses lettres à Bellegarde.

« Les gardes que nous avons approuvé (*sic*), écrivait-il le 16 mars[6] que vous establissiées sur la frontière du Dauphiné, lèveront[7] l'occasion aux dragons de saisir les sujets du Roy dans nos États, et les excuses que le lieutenant de dragons a fait au commissaire

[1] Monastier, *op. cit.*, p. 65. Muston, *op. cit.*, p. 498. Carutti, *Vittorio-Amedeo*, p. 85. Carutti, *Storia della diplomazia*, p. 137. L'ambassadeur d'Arcy en transmit la nouvelle à Louis XIV le 2 février. Rousset, *op. cit.*, p. 9.

[2] Notamment celle des Suisses. Victor-Amédée, semble-t-il, aurait voulu éviter l'effusion de sang. Mais la tactique des chefs français empêcha cette demi-générosité.

[3] E. Griselle, *Avant et après la Révocation*, dans *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme*, année 1909, in-8°, p. 251.

[4] Dès le 16 février : Rousset, *op. cit.*, p. 9.

[5] Un exemple prouve combien le duc devait se plier devant les volontés du roi. A Turin, le marquis d'Arcy protesta parce que les carrosses du prince de Carignan, Emmanuel-Philibert-Amédée de Savoie, avaient pris le devant sur le sien et Victor-Amédée donna raison à l'ambassadeur.

[6] Bibl. nat., ms. nouv. acq. franç. 21666, fol. 176 v°-177.

[7] Enlèveront.

Digitized by Google

du Sénat, dont il a esté bien de dresser un verbal, servent de réparation au manquement qu'il a commis à notre égard, dont nous iugeons à propos de nous satisfaire en cette occasion, sans que le Sénat donne des prises de corps contre ledit lieutenant... »

Ainsi, pour arrêter les fugitifs, tout un service de surveillance avait été organisé. Les habitants des villages de la frontière devaient fournir des gardes. Le prince le spécifiait le 23 mars[1].

« Le mandement des Échelles[2] ne sera nullement foulé, expliquait-il à son fidèle correspondant, dans l'ordre que vous avés donné aux habitans de faire la garde à La Crotte[3] pour empêcher l'entrée de nos États aux religionnaires, qui sortent de France, puisqu'il est aussy nombreux que vous nous marqués par votre lettre du 16e de ce mois. Nous y avons remarqué avec plaisir que ledit ordre a commencé à produire le bon effet que nous en attendons par les excuses que vous ont fait[es] les officiers des Dragons du Roy d'avoir un peu passé les limites, ce qui, apparemment, n'arrivera plus à l'avenir... »

Pendant que se déroulaient les épisodes tragiques de la guerre dans les vallées vaudoises, où les troupes savoyardes, mal armées et commandées par Gabriel de Savoie, n'obtenaient de résultats que grâce à l'aide de l'armée française, dirigée par Catinat, Victor-Amédée, faisant preuve de bonne volonté, insistait sur les résultats obtenus par ses officiers pour empêcher l'immigration protestante. De hardis montagnards, cependant, connaissant merveilleusement le pays difficile et les passages des Alpes, parvenaient à réussir dans leurs tentatives d'évasion et le duc reconnaissait qu'il était impossible d'empêcher absolument tout départ.

« Nous avons fait informer l'ambassadeur de France, résidant auprès de nous, disait-il le 16 avril à Bellegarde[4], de l'exactitude que vous apportés à faire empescher, suivant nos ordres, que les sujets du Roy de la religion prétendue réformée ne passent en Savoye et les soins que vous prenés de les faire rendre, quand ils sont arres-

[1] Bibl. nat., ms. nouv. acq. franç. 21666, fol. 180.

[2] Savoie, arr. de Chambéry, ch.-l. de cant.

[3] Il s'agit peut-être de la grotte qui se trouvait sur le chemin des Échelles. Pour atteindre l'ouverture de cette anfractuosité, sur le flanc de rochers à pic, il fallait monter plusieurs échelles, d'où le nom de la localité. La route des chars, pratiquée sur l'ordre de Charles-Emmanuel II, en 1670, passait au sommet.

[4] Bibl. nat., ms. nouv. ac. 21666, fol. 26.

Digitized by Google

tés, aux officiers de Sa Maiesté, qui sont [les] plus proches des frontières, mais que, non obstant toutes ces précautions, on ne doit pas s'étonner qu'il en échappe quelqu'un aux diligences qu'on pratique, puisque toutes celles que l'on met en usage dans le royaume avec tant de troupes ne peuvent pas empescher tout-à-fait cet inconvénient : il a paru entrer dans les si iustes raisons que nous avons remarquées dans une de vos lettres du 30 du mois passé...[1] »

Mais le duc tenait avant tout à prouver que de son côté, toutes les précautions, nécessaires à la surveillance, étaient prises. Le 13 avril, il écrit à nouveau dans ce sens[2].

« Nous sommes fort ayses d'apprendre que le lieutenant des dragons, qui surveille sur la frontière du royaume, puisse rendre témoignage par expérience de l'exactitude qu'observent les gardes, que vous avés établies à La Crotte; car cette rencontre pourra servir, en quelque occasion, pour faire connoistre qu'on n'a pas de l'indulgence ou même une espèce de connivence en faveur des François qui désertent le royaume[3].

« Pour la garde de la montagne de l'Ayguebelette[4], nous approuvons que [vous] la fassiés establir de la manière que vous nous marqués, qui se pratiquera plus aysément et ne chargera presque point les paroisses voisines...[5] »

Cependant les Suisses avaient envoyé à Turin Gaspard et Bernard de Murat, de Zurich et de Berne, pour intervenir en faveur des Vaudois. Cette démarche ne produisit pas de résultats[6]. Mais Victor-

[1] Dans une autre lettre de la même date (même ms., fol. 188), le duc donne quelques précisions sur l'affaire vaudoise : « Il n'y a encore rien de réglé sur les affaires de Luserne, mais nous ne doutons point qu'elles ne soient bient tost terminées d'une manière ou d'autre avec toute la satisfaction qui nous est due. » Victor-Amédée songeait à mobiliser pour son armée les milices de Faucigny, Chablais, Genevois, Ternier et Gaillard. Le Genevois est le pays d'Annecy; Gaillard est situé en Haute-Savoie, arrondissement de Saint-Julien, canton d'Annemasse; Ternier est un château dans le territoire de Saint-Julien.

[2] Ms. cit., fol. 190.

[3] N'y a-t-il pas dans cette phrase un demi-aveu, qui prouve la conduite double du duc?

[4] Savoie, arr. de Chambéry, cant. de Pont-de-Beauvoisin.

[5] Il est fait allusion en terminant à une dame de l'Estang, probablement une protestante enfermée dans un couvent, et dont s'occupait d'Arcy. Nous n'avons pas trouvé d'autres renseignements sur cette affaire.

[6] Lettre de d'Arcy au roi du 6 mars 1686 : Muston, *op. cit.*, p. 501. Monastier, *op. cit.*, p. 65. Rousset, *op. cit.*, p. 13. Griselle, *art. cit.*, p. 369.

Digitized by Google

Amédée la signala à son correspondant, en prétendant d'ailleurs que ses voisins protestants n'avaient pas de mauvais desseins contre lui, ce qui semble exact[1].

« Vous verrés, écrivait-il en cette lettre[2], par l'ordre... que nous avons fait publier dans les Vallées, la résolution que nous avons prise à l'égard des religionaires qui y sont. Les ambassadeurs suisses font connoistre icy par toutes leurs démarches qu'ils ne songeaient qu'à rien moins qu'à former des entreprises contre nos états delà les monts et l'homme que nous tenons à Lucerne ne découvre rien de pareil. Ainsy il sera bien d'étoufer les restes de la crainte que les peuples en avoient conceüe; en quoy nous approuvons fort la conduite que vous avés inspirée à vos parens, qui sont aux environs de la ville de Genève. Vous avés bien fait de marquer au capitaine Garnerin de ne pas prendre le dénombrement de nos suiets de la religion prétendue reformée qui sont dans les terres de Saint-Victor[3] et chapitre; car, aussi bien, on ne doit faire aucun fonds sur eux. Ledit capitaine aura tiré présentement les lumières, que nous avons désirées et qu'il est à propos que nous ayons; et comme il nous revient que cela a fait beaucoup d'éclat, il évanoüira avec les autres bruits, quand on ne verra pas que ce soin, qu'on a pris, soit suivy par de plus grandes démarches... »

V

A la fin du mois d'avril, l'action militaire entreprise contre les Vaudois avait donné des résultats décisifs, comme il était naturel, étant donné la disproportion des forces en présence. Les pauvres montagnards, malgré leur courage, leur enthousiasme, leur foi et la valeur de certains de leurs chefs, ne pouvaient résister à des

[1] Ms. cité, fol. 192.

[2] A la date du 13 avril.

[3] Juridiction comprenant les anciennes possessions des établissements religieux de Genève, entre autres du prieuré de Saint-Victor et du chapitre de Saint-Pierre, dans les mandements de Ternier et Gaillard (Haute-Savoie). V.-C. Duval, *Les Terres de Saint-Victor et Chapitre*, 1880, in-8°. M. Bruchet, *Les Instructions de Victor-Amédée II de Savoie sur le gouvernement de son duché* dans *Bulletin du Comité des travaux historiques, section historique*, année 1901, in-8°, p. 305.

Digitized by Google

troupes nombreuses, organisées et dirigées par un général de valeur comme Catinat[1].

Dès le 27 de ce mois, Victor-Amédée annonçait au président le succès de la campagne. Mais il ne désirait pas d'autre part exagérer la réaction antiprotestante[2].

« Dieu bénit manifestement l'entreprise de chasser l'hérésie par la prospérité, qui accompagne mes armes, comme vous apprendrés plus particulièrement. Quant aux ambassadeurs suisses, ils se sont retirés et nous nous confirmons touiours davantage dans la créance que les Bernois ne songent nullement à rien tenter contre le Chablaix[3]. Pour ce qui est des mauvais traitemens, que reçoivent dans les cantons protestans vos suiets de Faucigny[4], il y a apparence que ce n'est qu'un effet de l'animosité du peuple, à laquelle ceux qui gouvernent n'ont pas de part, et, si on voit que cela continue, on tâchera d'y apporter les remèdes convenables après que la chaleur qu'inspire ce qui se passe présentement dans ces vallées sera un peu calmée... Le marquis de Saint-Thomas nous a communiqué tout ce que vous lui avés écrit touchant la pensée d'établir des Savoyards dans ces vallées[5]; sur quoy, nous vous ferons sçavoir notre intention dès qu'on aura achevé de réduire entièrement les religionnaires qui y sont : c'est ce que nous vous dirons, en réponse de trois letres, que vous nous avés écrites le 20 de ce mois, vous sçachans très bon gré des sentimens de reconnoissance que vous nous témoignés pour la gratification que vous nous avons faite de mille ducatons, vous assûrant que nous rencontrerons volontiers les occasions de vous donner des marques plus considérables de notre bonne volonté à votre endroit. »

La question du repeuplement du pays déserté intéressait fort le duc. Il ajoutait à sa missive un post-scriptum autographe à ce sujet.

« Dans la vue de repeupler ces vallées, nous désirons que vous

[1] Monastier, *op. cit.*, p. 72, Muston, *op. cit.*, p. 519-550. Rousset, *op. cit.*, p. 20. Sur la guerre dans les vallées, voir Arch. du Ministère de la guerre, correspondance 776.

[2] Bibl. nat., ms. nouv. acq. franç. 21666, fol. 194-195.

[3] Pays de Thonon, actuellement en Haute-Savoie.

[4] Province des États sardes, formant une partie de la Haute-Savoie. La capitale était Bonneville.

[5] Sur ces tentatives pour repeupler les vallées vaudoises, voir Muston, *op. cit.*, p. 595. Rousset, *op. cit.*, p. 27.

Digitized by Google

fassiés publier par un ordre général dans toute la Savoye que ceux qui penseront à acheter de beaux et très bons biens, qui sont dans lesdites vallées, se doivent adresser à vous et vous en ferés faire [un mémoire] que vous nous envoyerés, nous exprimant la qualité des personnes en une liste et la quantité des biens qu'ils veulent acheter. »

Malgré toutes les précautions, des protestants français parvenaient à gagner les terres ducales. Victor-Amédée cherchait à s'excuser de ce manquement involontaire à ses engagements. Le 4 mai, il approuvait les déclarations faites par Bellegarde à cet égard [1].

« ... Il est bien que vous ayez envoyé l'ordre que vous nous marqués par une de vos lettres du 27 de ce mois passé au capitaine des dragons de France, qui s'est plaint de ce que nos sujets du Nollard [2] en laissoient évader quelques-uns de ceux du Roy; il en doit estre content, comme nous espérons que le sera le Roy des soins qu'on prend pour empescher leur évasion; mais si, nonobstant toutes ces précautions, il en passe touiours quelqu'un, on ne doit pas s'en étonner, puisque, avec tout le nombre de soldats qu'on met en France pour y retenir les religionnaires, il ne laisse pas d'en sortir plusieurs. Nous sommes aussy bien aises des soins que vous prenés afin que les religionnaires françois, réfugiés en Suisse, ne se glissent dans les montagnes de Savoye, pour se rendre aux vallées de Luserne, où nos armes ont eu jusqu'à présent tout le succès, que nous pouvions désirer, n'y restant plus que quelques obstinés, qui seront bientôt rangés à leur devoir... dont la nouvelle, qui s'en répendra dans peu de temps partout, détournera les étrangers qui pouvoient avoir cette pensée... »

Les incursions des dragons sur les territoires savoyards étaient supportées avec peine par le duc. La nouvelle du départ de ces troupes lui causa une grande satisfaction, mais il dut bientôt se méfier à nouveau, car de nouveaux garnisaires furent envoyés et les méthodes suivies restaient toujours les mêmes [3].

« Comme les dragons, qui gardoient les frontières de France du costé de Savoye, écrivait alors Victor-Amédée, ont esté rappellés pour se rendre aux campemens que le Roy veut faire, on sera délivré

[1] Bibl. nat., ms. nouv. acq. franç. 21666, fol. 196.
[2] Actuellement dans l'Isère.
[3] Bibl. nat., ms. nouv. acq. franç. 21666, fol. 200.

Digitized by Google

de plusieurs inconvéniens que leurs différents courses causoient dans nos états, nonobstant tous les soins que vostre prudence peüst prendre pour les éviter. Mais, comme vous nous marqués par une de vos letres du 18 de ce mois que l'on croît qu'il y doit venir de l'infanterie à la place, vous ne serés pas moins obligé de continuer vos précautions pour prévenir les désordres qu'ils pourroient faire. S'il arrive que les suiets de Sa Majesté se relaschent eux-mesmes de garder leurs frontières, il sera iuste aussy de prendre des mesures selon leurs ménagemens, pour délivrer nos peuples de la fatigue, qu'ils prennent pour empescher l'occasion des religionnaires de France. »

Pour pouvoir protester contre les excès des troupes à bon droit et sans craindre de réponse humiliante, Victor-Amédée tenait à faire exécuter de manière stricte les mesures qu'il avait éditées contre les fugitifs. Il ajoutait, à la fin de sa missive, une phrase pour approuver le zèle de Bellegarde. « Il est bien, lui disait-il, que vous ayez donné dans toutes les provinces de Savoye un ordre de veiller au passage des religionnaires, ainsy que nous [l']apprenons par une autre de vos lettres du 18 de ce mois... »

Mais la ruine des Vaudois permettait une légère détente dans les rapports parfois tendus des Français et des Savoyards. Le 1er juin 1686[1], Victor-Amédée annonçait le triomphe complet des armes catholiques[2].

« Quoyque ces vallées soient entièrement réduites, disait-il, à la réserve de trente ou quarante malheureux qu'on juge qu'ils (*sic*) sont encore cachez et errants sur le plus haut des montagnes, nous n'avons pas de rencontres certaines[3] que le ministre Arnaud[4] se soit sauvé; nous en avons mesme qu'il est peut estre encore caché dans quelque roche ou que s'il a eschappé aux soins qu'on prend pour l'arrester, il y a peu [de raison] que ce dessein lui a réussy; ainsi

[1] Ce fut le 14 juin que Catinat, ayant complètement dévasté les vallées, quitta le duc. Rousset, *op. cit.*, p. 26. Le prince donna au général français son portrait enrichi de diamants.

[2] Bibl. nat., ms. nouv. acq. franç. 21666, fol. 202. Marquis de Créquy, *Mémoires sur la vie de Catinat*, p. 36.

[3] C'est-à-dire de certitudes.

[4] Sur cet héroïque chef des Vaudois, pasteur et capitaine, qui s'était enfui et qui ramena ensuite les fugitifs dans les vallées, voir l'ouvrage de Comba, *Henri Arnaud, sa vie, ses lettres*, 1899, in-8°.

Digitized by Google

il sera bien que pour une plus grande précaution, vous fassiés encore retenir les religionnaires françois que vos suiets arresteront en Savoye, ce qui ne sera que pour peu de temps sur la représentation que vous nous faites de leur misère, qui les empesche de fournir aux frais de leur détention... »

La tentative pour repeupler les vallées se précisait d'autre part. « La proposition que vous a faite le sculpteur de Chambéry[1], que vous nous marquez, de venir s'establir dans les vallées de Luzerne et d'y conduire vingt familles nous donne une bonne opinion de son génie; il sera bien de le fortifier dans son dessein et de luy dire de commencer à faire chercher des dites familles, puisque nous le recevons volontiers au party qu'on fera aux autres et que mesme nous verrons de luy donner, quant à luy, quelque marque particulière de nostre bonne volonté. C'est ce que nous avons à vous dire par ces lignes. »

Mais le prince voulait agir avec prudence. « Vous ne vous engagerés pourtant sur cecy en rien », ajoutait-il en un post-scriptum autographe. Puis, continuant son double jeu, il marquait à Bellegarde qu'il était satisfait de le voir parfois fermer les yeux sur le passage des « malheureux » protestants français. Il écrit en effet : « A l'égard des religionnaires, que nous vous marquons de continuer à prendre des soins pour les arrester, nous sommes bien aise que vous ne soyés pas si rigide envers ces malheureux et... de faire en sorte que de les laisser passer, sans néantmoins qu'il paroisse que vous discontinuyés les soins, que vous avés eu[s] par le passé... »

VI

Une telle conduite était périlleuse, d'autant que la surveillance française ne se relâchait pas. De nouvelles troupes venaient de remplacer les dragons sur la frontière. Aussi le 8 juin, le duc recommandait à son correspondant de veiller aux incursions possibles de ces soldats et de continuer à prendre des mesures sévères contre les huguenots, pour empêcher les « entreprises » de ces gardes sur son territoire.

« Puisqu'on n'a rappellé les dragons, spécifiait-il le 8 juin[2],

[1] Même lettre dans le même manuscrit, fol. 203-203 v°.
[2] Même manuscrit, fol. 206-207.

Digitized by Google

que pour y en substituer d'autres et qu'on parle mesme d'y ajouter quelque infanterie, il faudra que vous continuyés vos soins pour veiller aux entreprises qu'ils pourroient faire, poursuivant dans nos États les François fugitifs qui désertent du royaume. Nous approuvons que vous fassiés rendre sur la frontière les huit fugitifs de Pragelas[1] que les habitans d'Aygueblanche[2] ont arresté[s] et d'ors en avant, vous vous réglerés sur cet article de la manière que nous vous avons marqué[e] par notre lettre précédente, en façon néanmoins qu'on ne puisse pas s'appercevoir qu'il y aye rien de nouveau sur ce sujet[3].

« Nous avons veu la manière obligeante, dont en a usé Monsieur l'intendant Bochu[4] et la générosité qu'il a affecté[e] dans l'ordre qu'il a donné pour nous faire rendre les religionnaires des vallées de Luserne, qui s'estoient jettés dans celles de Queiras[5]. Il sera bien que vous le remerciés par votre réponce du cette honnesteté, comme de vous, sans nous y mesler[6]. Cependant vous réfléchissez très bien que ce qu'a fait ledit intendant n'est que pour un cas qui n'arrivera plus, au lieu que les Françoys fugitifs causent beaucoup d'embarras, de peine et de dépense en Savoye et pour une suite consécutive, qui ne finira peut-estre pas si tost; ainsy, on ne sçauroit trouver mauvais qu'on retienne les frais de la capture et la nourriture de ceux qui auront le malheur d'estre arrestés dans nos estats[7] et [il] suffira de continuer à le pratiquer aux occasions, qui s'en présenteront, sans entrer davantage dans cette explication avec ledit intendant, l'ayant fait suffisamment sur le propos de ceux, qui ont esté arrestés cy-devant à Saint-Jean-de-Maurienne[8], dont ledit intendant doit estre content, auquel nous approuvons que vous envoyiés une copie

(1) Actuellement Italie, arrondissement de Pignerol. Pragelas faisait partie du Dauphiné « aux eaux pendantes. »

(2) Savoie, arr. et cant. de Moutiers.

(3) Ainsi, après avoir avoir soumis les Vaudois, Victor-Amédée ne tenait plus à exagérer la réaction antiprotestante et ne voulait pas aider Louis XIV dans son œuvre de répression. Plus que jamais, l'hégémonie du roi lui pesait.

(4) Claude Bouchu, intendant du Dauphiné.

(5) Vallées du Guil, Aigue-Blanche, Aigue-d'Arvieux, faisant communiquer les vallées vaudoises et le Dauphiné.

(6) C'est toujours la même tactique de prudence dissimulée et hypocrite. Elle s'explique par le rôle effacé que tenait le duc, à son grand déplaisir.

(7) La Savoie était pauvre, et les soucis d'argent ajoutaient aux tracas du duc.

(8) Savoie, ch.-l. arr. et cant.

Digitized by Google

du verbal que le sénateur Divoluy[1] aura dressé de ce qui est arrivé en ladite ville de Saint-Jean, touchant les deux trouppes de Françoys fugitifs, qui y ont esté arrestés.

« Nous sommes bien aises de voir qu'il y aye des personnes, qui se présentent pour venir cultiver les biens, qui leur seront remis dans les vallées de Luserne. Vous les entretiendrés dans cette bonne disposition et tacherés d'y porter d'autres, autant que vous pourrés : nous désirons cependant, pour prendre des mesures plus assurées que vous nous envoyiés un mémoire des noms, surnoms et lieux de ceux qui se présentent, spécifiant si leur famille est nombreuse, en quoy elle consiste et s'ils ont quelque moyen devers eux ou des effects, par lesquels ils puissent s'establir dans les biens qu'on leur remettra et se pourvoir de quelques meubles et de quelques bestiaux pour cultiver et faire valoir lesdits biens[2]. »

Dans le sentiment légitime de fierté nationale, qu'il avait toujours montré, Victor-Amédée voulait empêcher l'incursion des garnisaires français sur ses territoires. Mais il résistait avec prudence, et conseillait d'agir, à cet égard, avec beaucoup de circonspection, pour ne pas froisser le roi, dont il craignait la colère.

« Vous avés une bonne veuë, écrivait-il le 22 juin à Bellegarde[3], dans la pensée que vous nous proposés de donner la permission aux gardes que le Roy a fait establir sur les frontières du royaume de poursuivre les François fugitifs dans nos Estats, par les réflexions que vous nous marqués : mais, comme il seroit mal aisé, dans la suite, de revenir d'une pareille ouverture et de ne pas continuer dans la même facilité, il semble qu'il est plus seur d'éviter, autant que l'on peut, que les soldats du Roy passent les limites; et il y a apparence que les lettres que vous avez escrites à M. le président de Saint-André[4] et à M. l'intendant du Dauphiné[5] contribueront utilement à ce dessein, pour lequel vous continuerés les autres soins que vous avés employé[s] cy-devant avec assez de succèz. Ledit président de Saint-André en a usé fort honnestement sur l'in-

[1] Jean-Louis d'Ivoley, seigneur de La Roche de Verfey, auditeur général des guerres et sénateur.

[2] Victor-Amédée craignait d'avoir affaire à des pauvres sans feu ni lieu, dont l'entretien finirait par lui incomber.

[3] Bibl. nat., ms. nouv. acq. franç. 21666, fol. 210-211.

[4] Voir plus haut, p. 148, note 3.

[5] Bouchu.

Digitized by Google

stance que lui fit le marquis de Cavours[1] pour la remission du déserteur, que vous nous marqués. Et il y a apparence qu'il y a esté convié sur la réflexion de tant de François fugitifs qu'on a rendus en Dauphiné, comme vous avés fait en dernier lieu pour ceux, qui ont esté arrestés à Aygueblanche, sur les effects desquels il a esté bien de retenir les frais que nous voyons par vôtre lettre du 15e de ce mois...[2] »

Le duc se méfiait aussi des propositions qui étaient faites pour le repeuplement des vallées; il indiquait les raisons des son éloignement pour l'auteur de ce projet :

« Nous voyons comme le nommé de Vauge, sculpteur, qui s'est offert de conduire dans les vallées de Luserne plusieurs familles n'est pas notre sujet d'origine et qu'il habite seulement depuis quelques années à Chambéry. Cette circonstance change beaucoup le prix de son offre, ayant résolu pour de dignes considérations de n'establir dans lesdites vallées que de nos suiets naturels. Il sera touiours à propos, cependant, de reconnoistre si les familles, qu'il avoit dessein de conduire, sont toutes de nos suiets, car, en cas contraire, elles ne pourroient pas estre receües dans les vallées... »

Mais les mesures les plus tyranniques ne donnent pas toujours les résultats attendus : les religionnaires continuaient à tromper toutes les surveillances. Malgré les difficultés, au prix de plus grands périls, des protestants parvenaient à fuir, en passant par la Savoie. Victor-Amédée fut prévenu par des traîtres ou des espions que des départs se préparaient et que des Dauphinois voulaient gagner ses États. Il commanda alors à ses officiers de faire arrêter les fuyards, mais profita de l'occasion pour montrer à nouveau combien il était difficile d'empêcher complètement cette émigration.

« Vous avez répondu fort prudemment à vostre accoustumé, spécifiait-il au président le 13 juillet[3], à la lettre que vous a escrite M. le président de Saint-André, pour vous faire sçavoir que les nouveaux convertis de quelques villages du pays d'Oizanes en Dauphiné[4] méditoient de déserter secrètement, vous priant de renouveller les ordres dans les terres de notre obéissance, pour les faire arrester à leur passage. Nous considérons aussy les iustes réflexions,

[1] Paolo-Giacinto Benso, marquis de Cavour, gouverneur de Montmélian.
[2] Cf. plus haut, p. 162.
[3] Bibl. nat., ms. nouv. acq. franç. 21.666, fol. 212.
[4] Pays de la vallée de la Romanche et des vallons latéraux.

Digitized by Google

qui vous ont convié à luy proposer d'autres moyens d'empescher ladite désertion, puisque celuy de garder tant de différens passages souffre une très grande difficulté; aussy il ne nous reste que d'approuver la conduite que vous avés tenuë, suivant les intentions, que nous vous avons marquées cy-devant.

« Nous approuvons aussy que vous ayez donné de passeports à ceux, qui se sont présentés pour venir dans les vallées, où les délégués, que nous y avons laissés, tâcheront de les placer, autant qu'il se pourra, à leur satisfaction : c'est pourquoy vous pourrés continuer à donner lesdits passeports et quoyque le juge-mage Bovery[1] aye différé de le faire avec un iuste motif, il sera bien qu'il ne les refuse pas à ceux qui luy en demanderont à l'avenir... »

VII

Les négligences ou parfois même les complicités des officiers savoyards permettaient la réussite des tentatives de fuite. Victor-Amédée ne pouvait admettre une attitude pareille chez ses subordonnés, car les insuccès de sa police le compromettaient gravement aux yeux de Louis XIV. D'autre part, le duc ne tenait pas à mécontenter « Messieurs de Genève. » Dans cette alternative, et, suivant le penchant de son caractère dissimulé et double, il recommanda à tous « de ne pas tolérer le passage des fugitifs, mais sans y mettre d'acharnement. » Le conseil était habile. Mais il semble avoir été difficile à exécuter, et plus d'un juge du pays ne savait trop comment faire pour agir de manière à satisfaire le prince.

Celui-ci exposait cependant sa méthode avec complaisance. Il écrivait le 24 août[2] : Nous avons veu les lettres que le juge-maie[3] Baitaz vous a escrites; il paroist clairement par la dernière qu'il a compris le sens de la vostre précédente ou que, ne sçachant pas démesler l'empressement d'avec une tolérance trop visible, il prend le party de ne rien faire iusqu'à nouvel ordre, ce qui peut donner du soupçon aux officiers du Roy du pays de Gex[4] et fortifier les plaintes que nous apprenons que fait Monsieur l'Intendant Bouchu

[1] Je n'ai pu identifier ce magistrat savoyard.

[2] Bibl. nat., ms. nouv. acq. franç. 21666, fol. 214-215.

[3] Le juge-mage du bailliage de Ternier et Gaillard était alors Melchior-Claude Baytaz, seigneur d Échallon. Foras, *op. cit.*, t. I, p. 143.

[4] Ain, ch.-l. arr. et cant.

Digitized by Google

de la grande facilité, que trouvent en Savoye les déserteurs du royaume de France, outre que nous ne sçavons pas si ledit juge-maie ne seroit point capable, recevant quelques plaintes, de se décharger sur ce que vous lui avés écrit et faire par là un fascheux contretemps. C'est pourquoy vous pourriés répliquer à ce qu'il vous marque de ne plus faire de captures iusqu'à nouvel ordre, qu'on ne doit pas tolérer le passage des François fugitifs, mais qu'il doit se conduire en cela avec tant de prudence qu'il ne paroisse point à Mes[sieu]rs de Genève qu'il ait une espèce d'acharnement à la poursuite de leurs confrères, que, pour cela, il peut tenir la main qu'on exécute les ordres, sans commettre son caractère et avec un désintéressement, qui éloigne toute sorte de soupçon; que, si vous iugés [bon] de le faire venir à Chambéry, pour mieux diriger sa conduite, sans luy faire de confiance dont il puisse mésuser, nous approuvons que vous le fassiez et nous ne vous dirons rien de plus sur son suiet, laissant quant au muletier de Maurienne, qui a conduit la dame françoise[1], qui avoit esté arrestée, que vous le fassiés punir par une bonne mercuriale et par la perte du mulet, s'il est à luy; ou, si c'est un pauvre homme, on pourroit le faire retenir quelques iours en prison, luy rendant led[i]t mulet; que, s'il estoit à la dame[2], vous le ferés remettre au trésorier g[é]n[ér]al avec le reste. Nous avons veu volontiers par la letre de l'avocat La Place que les frayeurs de Mes [sieu]rs de Genève commencent à se calmer... »

Des bruits plus favorables couraient sur ces entrefaites. On déclarait que la persécution diminuait d'intensité et que le roi allait même autoriser la sortie des protestants « les plus ôpiniâtres. » Les officiers savoyards auraient fort désiré une telle solution qui leur aurait évité de continuer à remplir un rôle difficile et ingrat. Mais le duc ne croyait pas à cet accès de libéralisme, qui aurait prouvé que Louis XIV avait peu de suite dans les idées et aurait donné un éclatant démenti à sa politique autoritaire.

« Il ne nous est rien revenu jusqu'à présent, écrivait donc le prince le 28 septembre[3], qui confirme ce qui se dit dans vostre voisinage du costé de France, que le Roy se dispose à permettre aux plus opiniâtres dans la religion prétendue réformée de sortir

[1] Sur le cas d'autres dames protestantes, renvoyées en France, voir *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français*, année 1909, in-8°, p. 568.

[2] C'est-à-dire le mulet.

[3] Bibl. nat., ms. nouv. acq. franç. 21666, fol. 217.

Digitized by Google

du royaume, puisque les rigoureuses défenses, qu'il a fait publier et les grands soins qu'on prend pour les en empescher, bien loin de les retenir, pourroient les eschauffer dans l'exécution de leur dessein : cette résolution est assez problématique et a de part et d'autre des réflexions importantes : il est probable néantmoins que, laissant la liberté de sortir aux personnes seules, en perdant tous leurs biens, elles en seroient moins empressées d'abbandonner le royaume, croyant qu'elles seront touiours à temps de le faire et considéreront davantage la perte de leurs biens et les malheurs auxquels elles s'exposent en changeant de pays. C'est ce qui nous reste à vous dire en responce des trois lettres que vous nous avés écrites le 21e du mois passé... »

Victor-Amédée avait vu juste : Louis XIV ne renonçait pas aux actes de répression et de persécution. Au contraire il écrivait alors à son ambassadeur, pour activer l'énergie des mesures prises en Savoie[1].

VIII

Mais, de son côté, le duc, qui ne songeait pas sans remords au rôle qu'il venait de jouer dans les vallées vaudoises[2] laissait, quand il le pouvait, jouer une certaine tolérance en faveur des malheureux huguenots, traqués de tous les côtés.

Sa mère même, la duchesse Marie-Jeanne-Baptiste, qui était entièrement soumise à l'influence française, intervenait, elle aussi, en faveur de certains protestants, qui donnaient des « espérances » de conversion. C'est ainsi qu'elle écrivait à Bellegarde le 16 novembre[3].

« On nous a fait représenter qu'un nommé Foex, de la religion prétendue réformée, donne quelque espérance de revenir à la nostre; il seroit bien aise de demeurer au lieu de La Poepe[4], où il veut faire bâtir une maison. Vous pouvés donc tolérer qu'il s'y arrête pour le tems et sous les précautions que vous iugerés devoir luy prescrire, afin que cette tolérance n'ait aucune suite et sur toutes choses qu'il vive dans les états d'une manière à ne point scandaliser les sujets de Son Altesse Royale. »

[1] Dépêche du 8 novembre 1686. Carutti, *Storia della diplomazia*, p. 138.

[2] De retour à Turin, Victor-Amédée se montra soucieux, sombre, refusant d'assister aux fêtes. Cte d'Haussonville, *op. cit.*, p. 23.

[3] Bibl. nat., ms. nouv. acq. franç. 21666, fol. 201.

[4] La Poipe (Isère), comm. de Reventin-Vaugris, arr. et cant. de Vienne.

Digitized by Google

La surveillance s'était donc quelque peu relâchée dès la fin de l'année 1686. Victor-Amédée, désireux de plus en plus de se dégager de l'emprise de l'autoritarisme de Louis XIV, entrevoyait déjà le moment où il s'allierait aux ennemis de la France et où il aiderait plus ou moins ouvertement les protestants révoltés en France, les camisards des Cévennes. Il ne cachait plus ses sentiments. L'ambassadeur d'Arcy peut alors le montrer « prétendant qu'en chassant et détruisant ses sujets calvinistes, il avoit agi contre son véritable interest dans le seul dessein de plaire au roy et de faire voir combien il était dévoué à sa volonté[1]. »

Le duc éprouvait avec d'autant plus de force ces sentiments qu'il estimait qu'il n'avait pas été récompensé de son attitude. Aussi se montrait-il amer, et légitima-t-il ainsi à ses propres yeux son changement de conduite qui s'opéra rapidement. Il laissa, en 1690, les Vaudois, qui s'étaient réfugiés en Suisse, rentrer dans les vallées, conduits par l'énergique Arnaud[2], et, lorsque l'ambassadeur, François de Pas-Feuquières de Rébenac, le pressa d'agir, il montra peu d'empressement, prétendant que les neiges empêchaient toute action militaire dans les montagnes. Levant finalement le masque, d'ailleurs pressé par l'attitude hautaine de Louvois, il s'allia aux ennemis de France et entra dans les coalitions, formées contre la puissance de Louis XIV.

Cette attitude lui attira la reconnaissance de son peuple, qui, s'il ne se rangeait pas du côté des Réformés, tenait à conserver son indépendance[3]. La manière d'agir de Victor-Amédée peut sembler quelque peu incohérente. En réalité elle s'explique fort bien par la force des circonstances et par le caractère même du prince. Les lettres adressées à Bellegarde font bien ressortir les hésitations du jeune duc, et leur étude permet d'expliquer l'évolution qui devait conduire la Savoie, si longtemps soumise à l'influence de Louis XIV, dans les rangs des ennemis de la France[4].

[1] Arch. des Aff. étrang. Turin, correspond., t. 88. C^te^ d'Haussonville, *op. cit.*, p. 24.

[2] Muston, *op. cit.*, p. 579. Voir surtout l'ouvrage de Comba sur Arnaud.

[3] Les catholiques étaient nombreux en Savoie et en Piémont. Cependant, pour ne citer qu'un exemple, nous trouvons en 1687 un Savoyard qui est soumis à la question à Grenoble pour avoir aidé à la fuite de protestants. *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme*, t. VIII, 1859, in-8°, p. 305.

[4] P. Thomé de Maisonneufve, *L'invasion du Dauphiné* (1692), 1929, in-8°, p. 7.

Digitized by Google

ESSAI

SUR LES

CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES

RURALES

À L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE.

COMMUNICATION DE M. HENRI BOONE.

L'administration des campagnes, échelon inférieur de l'administration générale de la France, n'est guère connue avant le moyen age.

Les textes les plus anciens que nous possédions et qui remontent à l'époque romaine, signalent comme divisions administratives :

La *provincia* que gouvernent les fonctionnaires supérieurs;

La *civitas* que gouvernent les fonctionnaires moyens;

Le *pagus* que gouvernent les fonctionnaires inférieurs.

Cela ne comporte pas, — que l'on sache — une réelle administration des campagnes, car le *pagus* est trop vaste encore pour s'y prêter commodément. Aussi soupçonne-t-on, au-dessous, une organisation indigène conservée, comblant la lacune. En d'autres termes, la Gaule paraît avoir été au début de notre ère un pays de protectorat pour lequel nous connaîtrions l'organisation administrative du protecteur et pas celle du protégé.

Cette situation de deux organismes superposés ne pouvait avoir — et n'eut certainement en réalité — qu'un temps. Lorsque deux

Digitized by Google

groupes ethniques vivent côte à côte pendant des siècles, il se produit fatalement une hybridation par les mariages et un mélange d'intérêts matériels par les tractations commerciales. Cette interpénétration de plus en plus complète provoque un nombre sans cesse accru de cas mixtes, appelant une législation mixte, qui en se développant au détriment des anciens statuts personnels amène leur désuétude. A législation nouvelle, à besoins nouveaux doit correspondre une organisation appropriée, et l'expérience montre qu'en pareil cas c'est le cadre administratif du protecteur qui subsiste dans ses grandes lignes mais avec un certain nombre de concessions à la situation locale.

Ici, des renseignements concordants montrent cette évolution vers un régime mixte comme achevée vers la fin du IIIe siècle et ayant été très probablement acceptée officiellement par la réorganisation administrative de Dioclétien. Les grandes lignes de l'administration romaine subsistent : les fonctionnaires se répartissent toujours en supérieurs, moyens et inférieurs ayant pour ressort trois grandes divisions territoriales, mais ces divisions se rapprochent de l'ancienne organisation gauloise. La *provincia*, de création romaine, disparaît, et la *civitas*, échelon supérieur gaulois, reprend sa place, sauf à muer bientôt son nom en celui de *comitatus*, c'est-à-dire ressort de son principal fonctionnaire, le *comes* ou comte. Le *pagus* succède à la *civitas* comme domaine des fonctionnaires moyens et prendra peu après le nom de *vicaria* à cause du principal d'entre eux, le *vicarius*. Quant aux fonctionnaires inférieurs, ils émigrent du *pagus* à la circonscription rurale qui désormais constituera le dernier échelon administratif, y supplantant les anciens fonctionnaires locaux, ou plutôt se mélangeant avec eux pour former un personnel mixte dont on a relevé mainte trace, notamment dans Grégoire de Tours.

Les circonscriptions supérieure et moyenne sont assez bien connues, tant au point de leur fonctionnement dont parlent les textes législatifs, que de leur étendue transmise — selon l'opinion courante — par les divisions ecclésiastiques (*civitas* devenue diocèse et *pagus* devenu archidiaconé). Quant aux circonscriptions inférieures, c'est-à-dire les circonscriptions rurales, il y a doute, et ce sont elles que je vais examiner ici.

Recherchons d'abord quelles divisions territoriales peuvent être

Digitized by Google

relevées dans la campagne. Je vais pour cela étudier la région du Bas Poitou, et spécialement les environs de Fontenay-le-Comte.

I. En dépouillant les nombreuses minutes d'un notaire campagnard, Me Jean Pineau, et de son successeur, notaire à Saint-Hilaire-sur-Autise [1] de 1729 à 1775, j'ai eu la bonne fortune de constater que ces honorables officiers ministériels suivaient plus scrupuleusement que la plupart de leurs confrères un formulaire indiquant dans les actes de vente d'immeubles le lieu dit, la paroisse et la seigneurie afférents. Ces lieux dits figurent pour la plupart à la matrice cadastrale actuelle, ou tout au moins sont encore usités par les fermiers d'alentour. Il me fut donc facile de reconstituer avec la plus grande précision une quarantaine de seigneuries aux environs du bourg actuel de Saint-Hilaire.

Mais ces seigneuries, — la série C des archives départementales m'en donnait la preuve — se répartissaient en trois catégories selon que leur possesseur avait droit à la haute, la moyenne ou la basse justice, les deux catégories inférieures faisant évidemment figure de subdivisions d'une seigneurie primitive, celle qui avait conservé la haute justice sur le tout. J'ai donc procédé à un regroupement des seigneuries pour les restituer en leur état originaire, — ce qui a d'ailleurs fortement réduit le morcellement seigneurial, ramené de ce fait de quarante à dix [2].

L'examen attentif et l'inventaire archéologique de chacune d'elles m'a alors montré les particularités suivantes :

1° Elles étaient de superficie sensiblement égale : environ 600 hectares chacune [3] ;

2° Chacune d'elles possédait une maison seigneuriale recouvrant des substructions anciennes qui, dans tous les cas que j'ai pu vérifier, étaient gallo-romaines ;

[1] Saint-Hilaire-sur-Autise a pris depuis 1828 le nom de Saint-Hilaire-des-Loges. Les minutes dont il s'agit sont déposées en l'étude de Me Thébaud, notaire à Saint-Hilaire-des-Loges.

[2] Seigneuries de Payré, la Sausselière, le Ton, Cougon, la Prouillère, les Loges, Chassenon, Bonneuil, les Villarières de Xanton, Vagne de Denant, Bretet, Chavagné.

[3] Je ne parle ici que des seigneuries rurales : il n'en était pas de même pour les seigneuries du bourg, comme on le verra plus loin.

Digitized by Google

3° Il n'y avait que ce seul point où l'on rencontrât des substructions aussi anciennes; le reste de la seigneurie pouvait bien contenir des fermes, voire des maisons à allure de château, chefs-lieux des seigneuries de moyenne ou de basse justice, mais elles étaient plus récentes.

II. Ayant ensuite dressé la carte des paroisses de la même région et l'ayant superposée à la carte des seigneuries, une triple constatation s'est de suite imposée : d'abord les deux cartes chevauchaient l'une sur l'autre, les divisions paroissiales passant la plupart du temps au travers des divisions seigneuriales, sauf en quelques points où elles coïncidaient; — ensuite, chose importante, les points de coïncidence dessinaient à très peu près une ligne circulaire continue; — enfin les limites paroissiales non concordantes étaient presque toujours des limites naturelles (routes ou ruisseaux), et les limites concordantes au contraire passaient à travers champs, en des points que seules pouvaient jalonner des bornes placées de main d'homme.

L'inventaire archéologique de la circonscription donnée par les limites concordantes près du village de Saint-Hilaire faisait apparaître les résultats suivants :

1° Au centre, en un point où la division seigneuriale était poussée à l'extrême, on trouvait les traces d'une ferté dite ferté de Sauvairé (*Sabariacum*) et d'une chapelle adjacente;

2° Dans la circonscription, il y avait quatre fermes dites *la Court* [1], et un petit village, proche de la ferté, dit *la Couture*.

3° La chapelle adjacente à la ferté était la plus ancienne de toutes celles de la circonscription : elle pouvait être datée du VI^e^ siècle [2], tandis que celle de la Court-des-Loges était du IX^e^ siècle et celles des prieurés de Payré, Chassenon, Xanton et Denant des X^e^ et XI^e^ siècles. En outre elles devaient à la première une redevance de luminaire, signe de dépendance.

En appliquant à toute la région le procédé qui consiste à faire

[1] Courts-des-Loges, de Payré, de Xanton, de Serzais.

[2] D'après la forme des tombes de son cimetière (anges de pierre à paroi de tête biaisée) et d'après les sculptures de son portail conservé dans l'église postérieure où il avait été transporté à titre de témoin d'ancienneté de fondation.

Digitized by Google

abstraction des limites paroissiales naturelles pour ne s'occuper que des limites artificielles, — procédé moins sûr que la comparaison avec les limites seigneuriales mais plus facile à mettre en pratique — j'ai pu dessiner sur carte une série de zones analogues à celle de Sauvairé, de dimensions à peu près semblables, et dont l'inventaire archéologique donnait les mêmes résultats : ferté, ou au moins grosse ferme au centre; trois ou quatre courts [1] dans la circonscription; chapelle du VI^e^ siècle avec droits sur les autres églises de la circonscription.

III. En troisième lieu, les circonscriptions ecclésiastiques nous révèlent sous le nom d'archiprêtrés des divisions territoriales douées des caractéristiques suivantes :

1° Elles contiennent un nombre entier de ces zones dont il vient d'être précédemment question;

2° Leur chef-lieu — et lui seul — peut montrer *avec certitude* des monnaies carolingiennes frappées à son nom [2];

3° Elles sont toujours traversées par une grande route communiquant directement avec le chef-lieu de *pagus*, et leur propre chef-lieu est sur ses bords;

4° Leur ressort se confond avec celui des baronnies militaires du début du moyen âge, quoique le chef-lieu en soit parfois différent.

Trois divisions territoriales nous apparaissent donc dans la campagne : celles qui ont donné naissance à la seigneurie, à la paroisse primitive, à l'archiprêtré. Qu'elles fussent plus anciennes que la dénomination sous laquelle je viens de les désigner, l'inventaire archéologique est là pour en faire la preuve : il y a des caractéristiques qui ne peuvent pas être accidentelles quand elles se répètent

[1] Il y a toujours au moins trois courts; la quatrième, quand elle existe, porte toujours le nom de Court-de-Serzais, Court-de-Charzais, Court-de-Sezais, ou analogue.

[2] J'exclus ici les monnaies d'attribution incertaine, et celles frappées dans le, chefs-lieux de baronnie qui ont succédé parfois aux chefs-lieux d'archiprêtrés comme on verra plus loin, ainsi que celles des abbayes jouissant de l'immunité.

Digitized by Google

aussi régulièrement. Il importe donc de déterminer quelles divisions anciennes elles représentent.

Dans la première circonscription rurale, la plus faible, la superficie et la présence d'une unique maison chef-lieu à fondations antiques font reconnaître sans aucun doute le *fundus* gallo-romain, c'est-à-dire la portion de territoire concédée à quelque colon par les nouveaux maîtres du pays pour y installer une exploitation agricole et perpétuée à raison des privilèges attachés.

La deuxième circonscription rurale, la circonscription moyenne, se distingue surtout par ce fait que les principales caractéristiques relevées sont d'origine fiscale. La ferté, dont je vais donner une description d'après ce que j'ai pu relever pour celle de Sauvairé, est assurément un établissement fiscal. Elle se compose d'un rectangle de 70 mètres sur 45, orienté avec une légère déviation vers l'est et entouré d'un mur percé d'une seule porte, vers le sud. A l'intérieur, une cour entourée de constructions que les actes postérieurs désignent comme magasins à blé et pressoir. Au milieu du mur nord, une tour-donjon; à l'est une maison qui paraît avoir été le logement du *prepositus*, et dans l'angle sud-est, le *cippus* ou prison, dit au moyen âge, «le cep». Devant la porte sud, une vaste place, où se tenait un marché[1]. Un vallon qui s'étend tout auprès, à l'est, avait son extrémité obstruée par un barrage pour former un étang qui actionnait un moulin, et les terres d'amont constituaient un domaine dit *la Couture*. Ceci correspond bien à ce que l'on sait des anciens *fisci*, à la fois exploitation foncière de l'État et lieu de perception des impôts souvent reçus en nature, ainsi qu'aux attributions de ses préposés chargés en même temps de la police locale.

Extérieurement au mur nord de la ferté existait une chapelle entourée de son cimetière et avoisinée d'une maison qu'un acte de 954 désigne comme résidence du curé. Cette chapelle était assurément postérieure à la ferté de Sauvairé, car son orientation est normale tandis que celle de la ferté ne l'est pas et procède d'un mode plus ancien de détermination de l'orient. Elle remonte,

[1] Ce plan s'applique identiquement à deux autres fertés que j'ai pu étudier : celles de Thiversay (Fontenay-le-Comte) et de Saint-Maxire. A Thiversay, l'église est devenue après agrandissement considérable l'église Notre-Dame; la tour-donjon et la tour du Nord-Ouest, ont été utilisées la première comme chapelle funéraire des Brisson, la deuxième comme clocher de l'église.

Digitized by Google

autant qu'on peut croire, au VI^e^ siècle à en juger par le style des tombes qui l'entourent et de son portail principal conservé dans l'église qui lui a succédé où on l'a transporté au XI^e^ siècle. Or tout ceci cadre fort bien avec un passage de la vie de saint Pient, évêque de Poitiers de 540 à 564, où il est dit que ce prélat obtint du roi la construction d'églises rurales. Il n'est pas d'endroit plus indiqué pour des églises élevées aux frais de l'État que les dépendances de ses *fisci*, et, étant donné l'usage ecclésiastique de modeler les circonscriptions religieuses sur les circonscriptions civiles existantes, il est tout naturel de penser que la paroisse desservie par cette église était identique au ressort fiscal au centre duquel elle se trouvait placée. On peut donc voir à bon droit dans la paroisse primitive de Saint-Hilaire-de-Sauvairé — c'est-à-dire la paroisse du moyen âge augmentée de la paroisse postérieure de la Court-des-Loges et des prieurés de Payré, Chassenon, Xanton et Denant — la confirmation de l'étendue de l'ancien ressort du *fiscus* de Sauvairé tel qu'il nous est apparu sur la carte.

La troisième circonscription rurale, la plus vaste, paraît avoir été un multiple de la précédente dont elle contient un nombre entier. Les monnaies qu'on y a frappées indiquent un lieu de concentration des redevances reçues par les *fisci*, celui où on les convertissait en numéraire; la baronnie militaire que nous verrons lui succéder, fait soupçonner un caractère militaire, un centre de recrutement local. Or si nous prenons les attributions connues du seul fonctionnaire inférieur souvent cité par les textes, le *tunginus* et son successeur le *centinarius*, nous constatons précisément que celui-ci avait pour mission de concentrer les impôts dus à l'État, de saisir les débiteurs du fisc, d'assurer la police en temps de paix et le recrutement de cent hommes pour l'armée en temps de guerre, c'est-à-dire des attributions qui cadrent très bien avec les faits constatés. Nous devons donc être ici en présence de la *centena* des documents carolingiens.

Fundus, *fiscus*, *centena*, voilà donc trois circonscriptions territoriales reconnues dans la campagne. Quel rôle y jouaient-elles?

Si nous les ajoutons aux deux autres connues par les textes, le *pagus* et la *civitas*, cela donne cinq circonscriptions administratives, mais il n'est guère vraisemblable qu'elles aient constitué cinq échelons successifs : cela supposerait un luxe de fonctionnaires et une emprise de l'Etat qui ne cadrent pas avec les faits historiques.

Digitized by Google

Le Bas Poitou dont nous nous occupons est en effet une région de grande colonisation romaine mais surtout de colonisation privée. Cette plaine vaste et fertile, comprise entre l'Herbauge au nord et les marais de la Sèvre au sud, avait été répartie de bonne heure entre des colons qui y avaient créé des exploitations agricoles aussi nombreuses que prospères, les *fundi*. L'Etat, qui vit principalement des subsides des citoyens, avait réclamé sa part de cette richesse et organisé des points de perception des impôts en nature, — autrement dit des *fisci*, — d'où le blé des redevances s'expédiait vers les garnisons de l'intérieur pour être affecté à la subsistance des troupes.

Aux temps troublés du Bas-Empire, on avait pris des mesures de protection pour ces *fisci* dont les magasins abritaient des approvisionnements à la fois indispensables pour l'Etat et tentants pour les pillards : de là la forme de fertés (*firmitas*) sous laquelle nous constatons la plupart des *fisci* poitevins.

Il avait fallu cependant faire aussi la part des protecteurs de l'ordre, de ces auxiliaires auxquels les empereurs avaient dû recourir et à qui ils avaient reconnu cette *tertia romanorum*, ce prélèvement du tiers des biens dont parlent les codes barbares. Il en résulta de nouveaux domaines, constitués aux dépens des anciens *fundi*, à raison de quatre par circonscription fiscale. Trois d'entre eux, appelés courts (*curtis*) furent donnés en bénéfice à des serviteurs de l'Etat, notamment aux Wisigoths et aux Francs dès l'établissement de ceux-ci dans le pays [1]; le quatrième, plus considérable d'ailleurs, appelé la couture (*cultura*), était réservé au roi ou au comte et exploité en régie directe par le préposé du fisc. C'est sur les terres de ce dernier qu'on installa à titre de serfs les Sarrasins ramassés par bandes entières après la bataille du Vieux-Poitiers en 732 [2], et qui y formèrent un court supplémentaire.

Fundus et *fiscus* apparaissent donc ici non pas comme des échelons administratifs mais comme l'organisation de base, la cellule-mère. Le *fundus* représente le domaine rural privé, avec son propriétaire et ses fermiers; le *fiscus*, le groupement d'un certain nombre de ces

[1] De là le nom barbare que portent les fertés : *Sabariacum* (Sauvairé), *Theodberciacum* (Thiversay), etc.

[2] Courts-de-Serzais, de Charzais, de Cezais, etc., dérivés de *Curtis Sarracenum*.

Digitized by Google

domaines et de leurs habitants. Ce point où les intérêts individuels prenaient contact avec l'État, ce lieu où l'isolement rural cessait par les transactions conclues sur le marché contigu était bien celui qui était le plus désigné pour le règlement des affaires communes à l'ensemble. C'est ce que comprit le pouvoir central qui y mit le siège de sa justice, attestée par la présence du *cippus* (prison), et aussi l'Eglise y mettant son curé et sa chapelle. En somme ce devait être — et ce devint en effet par la force des choses, — le centre des activités locales jusque-là éparses, un futur chef-lieu de commune, le centre rural, complément des *vici* ou bourgs indigènes.

L'organisation administrative ne commence qu'ensuite, par la *centena* qui groupe les *fisci* sous l'autorité du *centenarius;* la *vicaria* qui groupe les *centenæ* sous celle du *vicarius;* le *comitatus* qui groupe les *vicariæ* sous celle du *comes*.

Cette organisation rurale était-elle spéciale au Poitou? ou, tout au moins, quelle y était la part des circonstances locales?

J'ai pris pour contrôle une région à la fois très éloignée de la précédente et de développement ethnique très différent : le Cambrésis [1]. Cette province n'a pas précisément les vastes dimensions du Poitou : simple *pagus* auquel les circonstances politiques ont valu au IIIe siècle de posséder, à la suite d'un transport, la capitale de la *civitas*, puis d'obtenir une autonomie qui l'a détaché de cette *civitas* et lui a fait suivre d'autres destinées, il est en outre un pays frontière sur lequel les éléments étrangers ont beaucoup plus agi que sur le Poitou. La colonisation romaine est ici aussi faible et tardive qu'elle fut intense et précoce là-bas : les *fundi* sont à peu près localisés dans la vallée de l'Escaut et de deux affluents : la Sensée et la Warnelle; la grande plaine environnante ne devait être alors qu'une lande où on élevait les moutons dont la laine servait à faire les fameuses étoffes dites *birrus*, spécialité du pays, et n'a été réellement livrée à l'agriculture qu'à l'époque franque. Le *fundus* cambrésien est donc plus vaste et plus inégalement réparti que le *fundus* poitevin; la *curtis*, ce *fundus* franc, a pris en revanche des proportions inusitées et forme ici un village au lieu d'une simple ferme.

[1] Arrondissement de Cambrai (Nord).

Digitized by Google

Néanmoins, l'examen de la carte paroissiale, avec élimination des limites naturelles pour s'en tenir aux limites artificielles, fait apparaître ici aussi des circonscriptions analogues à celles du Poitou, — et l'inventaire archéologique, de son côté, indique au centre de chacune d'elles un point qualifié en des langues diverses : château ou *fiscus* [1]. Tout contre ce point, et là seulement pour toute la circonscription, il y a un gros domaine cultivable appelé « la couture » (*cultura*) et aux environs trois courts. Les églises des courts et celle du point central ont entre elles un lien de dépendance.

Sous des apparences un peu différentes et d'ailleurs très explicables, il y a donc en Cambrésis un régime foncier et une organisation locale analogues à ceux du Poitou. Toutefois l'évolution n'y a pas été tout à fait semblable : le *fiscus* cambrésien est moins souvent devenu chef-lieu de commune : dans beaucoup de circonscriptions fiscales, il y avait en effet un village indigène dont le *fiscus* ne fut qu'une dépendance. L'insécurité des frontières n'avait évidemment pas permis la dissémination des exploitations rurales comme dans les pays calmes, et des centres villageois existaient déjà lorsque se forma l'organisation étudiée ici.

Le domaine réservé, la « couture », a pris en Cambrésis une ampleur inconnue en Poitou, allant jusqu'à être une *marca* [2]; en revanche, les magasins des *fisci* n'ont pas le développement de ceux des fertés. C'est la résultante de la situation agricole si différente dans les deux régions : dans un pays où l'agriculture n'était guère développée, l'Etat devait tirer plus de ressources de son domaine propre que de celui des particuliers; mais c'est cependant aussi la preuve d'une conception analogue du groupement des intérêts privés et des domaines fonciers.

Quant à la *centena*, la carte des divisions ecclésiastiques nous indique trois doyennés parallèles à la vallée de l'Escaut : ceux de Cambrai, du Câteau et de Beaumetz. Leur origine civile est indéniable et leur date de création certaine, car ils correspondent aux trois grands groupes ethniques entre lesquels se répartit le Cambrésis : zone centrale gallo-romaine, zone orientale où furent

[1] Masnières (du bas latin *manerium* : manoir); Sailly (du franc *sala* : château); Hérouville (du bas latin *villa* : château); Thun (du saxon *tun* : fisc); Villus (du bas latin *villare* : ferme); Marcoing (du franc *marca* : domaine).

[2] Marcoing, Marquion, Marcq en Ostrevent.

Digitized by Google

implantés les Wendes au v[e] siècle; zone occidentale où se groupèrent les colons francs vers la même époque. Pour être donc un peu postérieures à celles de Poitou, ces trois *centenæ* (qui ici portèrent le nom de « vidamies ») n'en procèdent pas moins d'une idée analogue, et ici encore se constatent les mêmes principes directeurs : une organisation locale basée sur des domaines individuels groupés par l'État dans un but fiscal, et une administration générale dont le degré inférieur est une centralisation de *fisci* et de forces de police.

Née vers la fin du III[e] siècle, en pleine activité au VI[e] à la formation des paroisses rurales, encore existante au VIII[e] lors de l'invasion sarrasine, cette organisation des campagnes n'est plus guère apparente au X[e], bien qu'en réalité elle n'ait jamais disparu entièrement. La raison en est qu'elle ne fut pas supprimée : seule, une évolution divergente des différents éléments qui la composaient fut cause de sa désuétude.

Le *fundus*, loin de s'effacer et de tomber comme de nos jours au rang de simple propriété privée, avait vu sous les rois Francs s'accroître son importance, non pas tant, il est vrai, sous la forme de *fundus* que sous celle, très proche, d'*alleu* et de *bénéfice*. Il avait continué à être nettement délimité à raison de l'obligation, — ou de la dispense, selon les cas — d'assurer la rentrée des impôts et la levée d'hommes du contingent militaire qui incombait à son propriétaire et il avait pris les allures d'une entité administrative.

Lorsque vint cette décentralisation excessive qui marque la fin de la dynastie carolingienne, son importance ne put que croître comme croissaient les pouvoirs de son propriétaire, et cela aboutit à la seigneurie, c'est-à-dire à la reconnaissance par l'État d'une situation privilégiée, que le pouvoir royal réduira d'ailleurs progressivement au moyen âge jusqu'à n'être plus guère que nominale au moment de sa suppression définitive en 1789.

Parallèlement, le *fiscus* décroissait d'importance. Le pouvoir central, de plus en plus faible, laissait peu à peu les pouvoirs locaux empiéter, et c'était la dislocation lente. Les impôts, pourvus d'affectation spéciale, n'allaient plus la plupart du temps jusqu'au trésor royal; les immunités restreignaient la circonscription; les courts, données en bénéfice, s'immobilisaient entre les mains d'une famille, les fertés entre celles du comte; des morceaux détachés entraient

Digitized by Google

dans le domaine des églises ou des fonctionnaires locaux devenus héréditaires [1]. Pire encore, l'Église, bien loin de conserver l'ancien cadre comme elle le fit pour les circonscriptions supérieures (diocèses, archidiaconés, archiprêtrés), prit ici l'initiative de le rompre. Avec l'accroissement de la population, la chapelle étant devenue trop petite et la paroisse trop vaste pour un seul curé, l'évêque avait provoqué la construction de chapelles de secours dans les grands domaines. Au début, vers le VIII^e^ siècle, ce n'était assurément qu'un expédient officieux, car la délimitation du rayon d'action du nouveau desservant fut timide : on n'osa pas tracer de frontières dont le pouvoir royal pût prendre ombrage, et on se borna à suivre un chemin ou un ruisseau, même au risque de couper en deux les hameaux et les domaines. Malgré les inconvénients d'un découpage aussi illogique, l'initiative ecclésiastique eut succès et finit par être admise officiellement : c'est que les raisons de nombre de personnes et de distance du chef-lieu qui avaient motivé le fractionnement paroissial jointes aux rivalités locales avaient amené la formation spontanée de sous-groupements civils, avec, cette fois, l'église paroissiale pour point central, ou plus exactement le porche de cette église aménagé par un auvent de grandes dimensions et des bancs de pierre en lieu de délibération des notables. Telle était la situation que connut le moyen âge, origine de nos communes rurales.

La circonscription fiscale ne subsista guère à peu près intacte que comme ressort judiciaire. Le juge (sénéchal ou bailli) avait bien son autorité très affaiblie et limitée par les immunités et les transports de juridiction, mais le pouvoir royal, dans son persévérant effort de reconstitution de la puissance de l'État, fit peu à peu, par rachat ou réunion à la Couronne, disparaître la plupart des exceptions. Aussi ne faut-il pas trop s'étonner de voir reparaître les anciennes circonscriptions fiscales à la fin du XVIII^e^ siècle. Sous le nom de cantons, ce furent les *fisci* qui ressurgirent presque exactement, soit que la Constitution de 1791 qui les institua ait pris pour base d'anciens ressorts judiciaires, soit que — simplement — le souci de

[1] La ferté de Sauvairé et son domaine direct furent ainsi découpés au X^e^ siècle en cinq morceaux : seigneurie de la Tour de Sauvairé (tour-donjon et ferme de la Couture); seigneurie du Cep (prison et jardin adjacent); seigneurie du Marché (foirail); seigneurie de Saint-Hilaire (centre de la ferté et église, dons du comte à l'abbaye de Saint-Hilaire-le-Grand); seigneurie de Saint-Martin (étang, moulin et prairie donnés à l'abbaye de Saint-Martin-de-Limoges).

Digitized by Google

grouper les paroisses devenues communes en évitant qu'une agglomération pût dépendre de deux circonscriptions ait abouti à la reconstitution de la paroisse originaire. La Constitution de l'an III alla plus près encore de l'état primitif en mettant une seule municipalité par canton. Ce ne fut d'ailleurs qu'une survie très éphémère, comme l'on sait : les municipalités communales supprimées furent rétablies dès l'an VIII, et les cantons totalement refondus en l'an X, cette fois sans aucun souci du passé.

La seule chose à retenir est que le *fiscus* apparaît dans l'histoire comme l'ancêtre commun de nos communes rurales et de nos cantons.

Si maintenant nous passons à l'administration générale, nous ne trouvons guère que les divisions ecclésiastiques pour nous en rappeler le souvenir. Au point de vue civil le bouleversement est complet, au moins en apparence, surtout en Bas Poitou, et s'explique par les circonstances de la disparition du système.

Le Bas Poitou, plus qu'aucune autre région, avait eu à souffrir des Normands au IXe siècle, car ceux-ci installés à l'île de Ré, près de l'embouchure de la Sèvre Niortaise, pénétraient par là dans le pays qu'ils pressuraient ou pillaient. Ce fut donc aussi spécialement sur lui, qu'il fallait protéger, que porta la réorganisation militaire instituée alors[1]. Le marais de la Sèvre fut abandonné à son sort, mais ses bords furent jalonnés de châteaux-forts (Velluire, Oulmes, Benet, etc.), chargés d'arrêter les incursions en plaine. Les chefs militaires qui y résidaient, — et qui semblent avoir eu en bénéfice chacun deux anciens *fisci* (celui où ils résidaient et un autre à l'arrière) — furent placés sous le commandement du *centenarius* devenu *baron*, et celui-ci sous le commandement du *vicarius* devenu *viguier* ou *vicomte* selon les cas. Seulement, par raison stratégique, la résidence du baron et du vicomte ne fut pas toujours maintenue là où était celle du *centenarius* et du *vicarius*. Ainsi le *centenarius* d'Ardin eut pour successeur le baron de Fontenay, installé en amont des défenses de la Vendée, — et le *vicarius* de Brioux eut pour successeur le *viguier* de Niort, en amont des défenses de la Sèvre. L'Église,

[1] Ceci explique les anomalies administratives, signalées par Longnon dans son *Atlas historique de la France*. Il s'agit d'une région très remaniée, où les traces de deux organisations successives se superposent, la première relevant de Brioux, la seconde de Poitiers.

Digitized by Google

elle, ne déplaça généralement pas son archiprêtre mais parfois divisa son archiprêtré en instituant un doyenné dont le titulaire avait la même résidence que le baron[1].

En résumé, dans les circonscriptions administratives rurales que nous venons de voir, il y avait quant aux grandes lignes bien des ressemblances avec la situation moderne : une administration locale où le *fundus* joue le rôle de nos gros domaines ruraux et le *fiscus* celui de nos communes; au-dessus, le premier degré de l'administration générale, la *centena*, analogue à notre canton, — et cela n'a rien qui doive surprendre : entre l'ancêtre et le descendant, malgré les différences apparentes, il y a des rapprochements qui s'imposent.

[1] Tel est le cas de l'archiprêtré d'Ardin dont on détacha au XI^e^ siècle le doyenné de Fontenay. Cette divergence de chef-lieu de l'archiprêtré et de la baronnie explique les obscurités des textes sur les vigueries poitevines relevées par La Fontenelle de Vandoré où le plus souvent *pagus* désigne la division ecclésiastique et *vicaria* le division civile. En réalité il s'agit de la même circonscription à double chef-lieu et non de deux échelons administratifs civils.

Digitized by Google

UN
COMPTE DE MENUES DÉPENSES
DE L'HÔTEL DU ROI
PHILIPPE VI DE VALOIS
POUR
LE PREMIER SEMESTRE DE L'ANNÉE 1337.

COMMUNICATION DE M. ROBERT FAWTIER.

Le manuscrit *Additional Roll 4143* du Musée Britannique est un rouleau de 4 m. 04 de long, sur 285 millimètres de large. Il est formé de huit peaux cousues bout à bout et en parfait état de conservation. Il a très certainement appartenu aux archives de la Chambre des Comptes comme tant d'autres documents de la collection du baron de Joursanvault. C'est en effet à la vente de celle-ci, où il constituait le lot 475, qu'il fut acheté, en novembre 1839, pour le Musée Britannique [1].

Réglé à la mine de plomb, écrit d'un seul côté, à l'exception du titre répété au dos de la première peau, par une seule main, en lignes de 200 millimètres, il contient un compte des menues dépenses de l'hôtel de Philippe VI de Valois pour les mois de janvier à juin inclus de l'année 1337. Les articles composant ce compte sont écrits à la suite les uns des autres sans jamais aller à la ligne. Seul un petit trait ondulé sépare chaque article de son voisin.

[1] C'est ce que nous apprend une note de la main de Sir F. Madden au dos du rouleau, en dessous du titre, et qui correspond au catalogue de la vente de cette célèbre collection.

Digitized by Google

Dans la marge, de place en place, on trouve un total partiel. On a ainsi dix-neuf inscriptions en marge, mais il est impossible de découvrir aucune espèce de méthode dans la répartition de celles-ci, soit en ce qui concerne le nombre des jours, des articles ou des lignes. Certains jours se trouvent même faire partie de deux totaux partiels. Un total général figure à la fin du compte mais dans le texte. Chose relativement rare dans la comptabilité médiévale, il est exact, comme le sont les totaux partiels.

La disposition intérieure des articles est assez uniforme : d'abord le nom de la personne à laquelle le payement a été fait et sa fonction, suivis du motif pour lequel la somme a été versée. Ensuite, mais moins régulièrement, on a le nom du fonctionnaire par qui, ou à la relation duquel, le payement a été effectué; puis le lieu et la date du payement, enfin la somme versée. Celle-ci est toujours exprimée en monnaie de compte, jamais en monnaie réelle. Du fait que l'on ne spécifie pas quelle monnaie de compte est employée, il est bien évident que nous avons à faire à des parisis [1].

Contrairement à ce que l'on trouve d'ordinaire dans les documents du même genre, le nom du comptable par qui le compte est rendu ne se trouve pas indiqué dans le titre; mais il est bien évident, d'après le contenu du texte, que c'est le compte rendu par le maître de la Chambre aux deniers du roi. C'est, à cette époque, Pierre de Rochefort [2]. Ce fonctionnaire semble avoir rassemblé en un compte, contrairement à ce qui semble s'être passé aux époques antérieures [3], toutes les menues dépenses de l'hôtel du roi, sans distinction des métiers par lesquels elles ont dû être faites. On y trouve pêle-mêle des frais de missions, des aumônes, des achats d'animaux, des indemnités pour dégâts causés lors des gîtes royaux, des achats de matériel de chancellerie, etc.

[1] C'est en effet en parisis que compte toujours le maître de la Chambre aux deniers dans les *Journaux du Trésor de Philippe VI de Valois*, éd. J. Viard, Paris, 1899, in-8°, dans la *Collection des documents inédits*, voir à l'index s. v. Petrus de Berna.

[2] Borrelli de Serres, *Recherches sur divers services publics du XIII^e^ au XVII^e^ siècle*, t. III, Paris, 1909, p. 189.

[3] Dans les tablettes de l'hôtel publiées aux tomes XXI et XXII du *Recueil des Historiens de la France*. Mais il est juste d'ajouter que, ces tablettes étant des notes personnelles, rien n'empêche d'admettre que l'on en ait tiré les éléments de comptes tels que celui qui nous occupe. Malheureusement nous ne possédons aucun de ceux-ci.

Digitized by Google

Ce document semble avoir échappé jusqu'à présent à l'attention des érudits. On ne saurait d'ailleurs s'attendre à y rencontrer des renseignements sensationnels. Mais pour connaître la vie de la Cour sous le premier Valois il n'est point sans intérêt et parfois le détail qu'il note peut contribuer à la compréhension de l'histoire générale du temps. Il est amusant de voir Jean, duc de Normandie, le futur vaincu de Poitiers et l'hôte plus ou moins volontaire de l'hôtel Savoy à Londres, se faire envoyer de Vincennes un roman si lourd qu'il faut un cheval pour le porter[1] et faire donner une aumône à une pauvre femme dont ses lévriers ont étranglé les oies[2], surtout quand on se rappelle que plus tard, pendant son séjour forcé en Angleterre, on le verra se réjouir à la lecture des romans et faire donner à une pauvre femme de Londres une aumône en compensation du lait qu'un de ses lévriers « qui allait esbattre, espandit » [3].

Nous pouvons également, grâce à ce compte, reconstituer, presque au jour le jour, l'itinéraire de l'hôtel, et partant du roi Philippe VI de Valois, pendant les six premiers mois de l'année 1337. Cet itinéraire s'établit ainsi qu'il suit :

1er janvier.	Le Louvre à Paris (n° 1).
2 janvier.	Brunoy (n° 2).
3-4 janvier.	Villeneuve-Saint-Georges (nos 3, 4, 7).
5-10 janvier.	Vincennes (nos 8, 9, 12, 14).
11-26 janvier.	Le Louvre à Paris (nos 15, 17, 20, 23, 25, 27, 33, 37, 39, 44, 45).
27-28 janvier.	Saint-Germain-en-Laye (46, 50, 57).
29 janvier-14 février.	Poissy (nos 52, 54, 60, 63, 68, 70, 71, 73, 76, 77, 80, 81, 82, 83, 84, 90).
15-16 février.	Saint-Cloud (nos 92, 94, 96).
17-23 février.	Vincennes (nos 98, 99, 101, 102, 104, 107).
24-27 février.	Villeneuve-Saint-Georges (nos 109, 110, 114, 115).
28 février-9 mars.	Vincennes (nos 116, 117, 118, 119, 124, 125, 127).
11-12 mars.	La Chasse (nos 128, 129, 132, 136).
13-15 mars.	Le Val-Notre-Dame (nos 138, 141, 142).
16-17 mars.	Royaumont (nos 150, 151, 152, 155).

(1) *Infra*, n° 175.
(2) *Infra*, n° 41.
(3) Cf. Coville, dans *Histoire de France* d'E. Lavisse, t. IV, 1, p. 108.

Digitized by Google

18-25 mars.	Saint-Christophe-en-Halate (nos 158, 159, 162, 163, 164, 167, 168, 171, 175).
26 mars-6 avril.	Moncel-lès-Pont-Sainte-Maxence (nos 176, 178, 179, 180, 181, 183, 184, 185, 189, 190, 192, 194, 195).
7-9 avril.	Asnières-sur-Oise (nos 196, 197, 198, 199, 201, 202).
10 avril.	Herblay (nos 203, 204).
11-20 avril.	Poissy (nos 206, 207, 210, 215, 217, 220, 221, 222, 223, 229).
22-26 avril.	Maubuisson (nos 230, 232, 234, 235).
28 avril-1er mai.	Vincennes (nos 352, 236, 239, 240, 241).
4 mai.	Maubuisson (no 242).
6-7 mai.	Gisors (nos 245, 247).
8-14 mai.	Maineville (nos 252, 254, 256, 259, 260, 261, 265).
16 mai.	Maubuisson (nos 266, 267).
17 mai.	Saint-Denis (nos 270, 271).
19 mai.	Vincennes (no 273).
20 mai.	Maubuisson (no 275)[1].
21-24 mai.	Vincennes (nos 277, 279, 281, 282).
26-31 mai.	Paris (nos 283, 284, 285, 286, 287, 291, 292, 293).
1er-2 juin.	Vincennes (nos 294, 297).
3-5 juin.	Villeneuve-Saint-Georges (nos 298, 301, 305).
6-30 juin.	Vincennes (nos 307, 310, 312, 313, 316, 317, 318, 320, 326, 331, 332, 335, 336, 340, 341, 343, 344, 345, 349, 350, 351).

On est également frappé en lisant ce document de l'activité épistolaire que déploie le roi. Sur 351 articles que contient notre compte, on n'en relève pas moins de 185 relatant des payements faits à des messagers porteurs de lettres expédiées, sauf quelques exceptions, par le roi. Sans doute, parmi ces lettres, un certain nombre adressées aux veneurs, fauconniers ou officiers des chasses royales, ne présentent pour l'histoire qu'un intérêt secondaire,

[1] On admettra difficilement que l'Hôtel ait pu être le 19 à Vincennes, le 20 à Maubuisson, pour se retrouver de nouveau à Vincennes le 21. L'article est cependant formel, le payem nt du 20 a bien été fait à Maubuisson. Il faudrait peut-être admettre qu'un comptable de l'Hôtel a pu se trouver en ce lieu et faire le payement. Il aurait pu y rester après le départ de l'Hôtel pour Saint-Denis et rejoindre ultérieurement à Vincennes.

Digitized by Google

mais il en est beaucoup dont les destinataires sont des personnages considérables, et où l'on peut admettre qu'il pouvait être question des affaires de l'État. Encore ne faudrait-il pas exagérer et ne pas oublier que les gens de cour sont friands de la plume. Quoi qu'il en soit, Philippe VI nous apparaît comme un grand envoyeur de lettres. Nous en trouvons une nouvelle preuve dans ce fait que du 1er janvier au 30 juin 1337 il n'a pas été utilisé moins de quarante-quatre livres de cire rouge pour le « sceau du secret ». En faisant toutes les réserves nécessaires et en se gardant d'exagérations dangereuses, on a néanmoins l'impression que l'action directe du roi est assez grande et s'exerce en dehors des grands organes de gouvernement, tels que le Parlement, la Chambre des comptes, etc. C'est là une indication qui ne manque pas d'intérêt.

Sur un autre point, le compte qui nous occupe présente quelque intérêt. Le dernier historien du pouvoir guérisseur des rois de France écrivait en effet : « De Philippe le Bel à Charles VII nous n'avons aucune pièce comptable qui se rapporte au pouvoir guérisseur [1]. Or, notre compte contient trente-cinq mentions concernant des malades venus se faire guérir par le roi, *pacientes morbum Regis*.

Si, comme le veut l'historien du miracle royal, le nombre des malades venus se faire toucher par le roi guérisseur nous fournit une indication sur la popularité et le prestige de la royauté, on devra reconnaître que la royauté française était en 1337 dans une position favorable. Sans doute, à la même époque, le nombre des malades touchés par Édouard III d'Angleterre est plus considérable [2], mais l'origine des scrofuleux venus vers Philippe VI nous montre, à tout le moins, que la foi au miracle royal s'étendait non seulement à tout le royaume mais encore aux grands fiefs voisins. Les malades venus vers le roi — à l'exception de trois d'entre eux dont nous n'avons pas réussi à déceler l'origine, — se répartissent ainsi : Bretagne, 6; Brabant, 1; Bourgogne, 4; Berry, 2; Flandre, 2; Picardie, 1; Lorraine, 2; Angoumois, 1; Blésois, 2; Normandie, 3; Champagne, 1; Poitou; 1, Nivernais, 1; Languedoc, 1; Bourbonnais, 2; Ponthieu, 1; Vivarais, 1.

[1] M. Bloch, *Les Rois Thaumaturges*, Strasbourg, 1924, in-8° (publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, fasc. 19), p. 433.

[2] M. Bloch, *op. cit.*, p. 101.

Digitized by Google

A propos de cette origine, une question se pose. Un malade venu pour se faire guérir nous est donné, par exemple, comme étant originaire de Bretagne. Cela veut-il dire qu'il a fait, à seule fin de se faire « toucher », le voyage de son pays d'origine au lieu où se trouvait le roi, ce qui est la thèse de M. Bloch, ou bien faut-il admettre plus simplement que, se trouvant non loin de la résidence royale, ce malade aura profité de cette occasion pour se faire guérir. On ne saurait faire valoir en faveur de la première explication le montant de l'aumône remise aux scrofuleux par le portier de l'Hôtel. Yvonet Le Ront, originaire de la pointe Saint-Mathieu au Finistère, reçoit 5 sous [1], tandis que Constant Laurent, de Troyes-en-Champagne, en reçoit dix [2]. Il semble plus vraisemblable, et ceci fournirait un commencement de preuve en faveur de la seconde explication, que le montant de l'aumône est en rapport direct avec la distance qu'a dû parcourir le malade pour venir se faire guérir. Ne voyons-nous pas un scrofuleux originaire de Saint-Brieuc recevoir dix sous [3] tandis qu'Yvonet Le Ront, mentionné plus haut et qui nous est donné comme originaire du Finistère, en reçoit cinq. Il semble bien, et l'on pourrait multiplier les exemples analogues, qu'Yvonet Le Ront a dû parcourir pour venir se faire « toucher » par Philippe VI une distance inférieure à celle parcourue par le scrofuleux briocin. Cela n'a d'ailleurs rien de certain car le montant de l'aumône a pu être déterminé par la bonne volonté, plus ou moins sollicitée, du portier de l'Hôtel. Il ne faut pas oublier quand il s'agit de fonctionnaires de l'ancienne monarchie les mots de Lord Sandwich à Samuel Pepys : « Ce n'est pas le salaire d'une place qui enrichit un homme, mais les occasions d'obtenir de l'argent pendant qu'il occupe cette place. »

Enfin, pour l'histoire de l'hôtel du roi ce document fournit le nom d'une foule de personnages de l'entourage royal et donne un moyen de contrôler et de rectifier, pour l'année 1337, les documents relatifs à l'hôtel de Philippe VI jadis publiés et commentés avec tant de science par M. Viard [4].

[1] *Infra*, n° 277.
[2] *Infra*, n° 322.
[3] *Infra*, n° 267.
[4] *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LV, 1894, pp. 465-487, 598-626.

Digitized by Google

MINUTE MISIE HOSPICII DOMINI REGIS A PRIMA DIE JANUARII ANNO DOMINI MILLESIMO CCC° TRICESIMO SEXTO USQUE AD PRIMAM DIEM JULII SEQUENTEM ANNO DOMINI MILLESIMO CCCXXXVII°

1. Perrota de Dieppa, paciens morbum Regis, pro elemosina, per dictum Le Gois, portarium Regis, mercurii, prima januarii, apud Luperam Parisius : 5 s.

2. Dictus Lermite, nuncius, missus de Brunayo super Ederam portare litteras domino Montismorenciaci[1] apud Montemmorenciaci, jovis, n[a] januarii : 5 s.

3. Laurencius Bineti, nuncius, missus inde portare litteras episcopo Laudunensi[2] versus Bellummontem super Asiam, veneris, m[a] januarii, apud Villam Sancti Georgii : 4 s.

4. Theobaldus Lothoringus, nuncius, missus de Brunayo predicto portare litteras archiepiscopis[a] Rothomagensi[3] et Remensi[4] et domino Guidoni Caprarii[5], Parisius, et inde, Florencio de Bailliaco, cambellano domini ducis Normannie[6], apud Bellosanne in Normanniam, veneris predicta, apud Villam Novam predictam : 10 s.

5. Johanninus Theobaldi, sequens curiam, missus de Brunayo predicto portare litteras Gaufrido de Valenes[7] apud Sanctum Kales in Cenomano, dicta die, ibi : 10 s.

6. Guillotus Grimont, equitator, missus inde tunc portare litteras Regine[8] apud Pontem Sancte Maxencie : 6 s.

7. Guiotus Brito, nuncius, missus de Villanova Sancti Georgii pre-

[a] Le manuscrit portait *episcopis* qui a été rayé et remplacé par *archiepiscopis*.

[1] Charles, sire de Montmorency, maréchal de France (ANSELME, III, 573).

[2] Roger d'Armagnac, évêque de Laon, 1336-1339 (ANSELME, II, 103).

[3] Pierre III Roger (12 déc. 1330-19 déc. 1338).

[4] Jean II de Vienne, oct. 1334-14 juin 1351 (ANSELME, II, 11).

[5] Guy Chevrier, maître de la Chambre des comptes, mort en 1343 (*Journaux du Trésor de Charles IV le Bel*, éd. Viard, Paris, 1917, in-4° [Coll. des doc. inédits], p. 912, n. 2).

[6] Jean, fils aîné de Philippe VI, plus tard roi de France sous le nom de Jean II.

[7] Ce chambellan du duc de Normandie est appelé «de Valleines» ou «de Villanis» dans les *Journaux du Trésor de Philippe VI de Valois*, éd. Viard, n[os] 462 et 1800.

[8] Jeanne de Bourgogne, morte en 1349 (ANSELME, I, 103).

Digitized by Google

dicta portare litteras Guilloto Maillardi, arcuario domini ducis[1], apud Regalem Locum juxta Compendium, sabbato, IIIe Januarii : 5 s.

8. Regnaudinus de Compendio, portarius Regis, missus de Vicenis portare litteras Regine apud Louvres in Parisiaco, dominica, Ve januarii : 19 d.

9. Emericus Anglicus, portarius domini ducis Normannie, pro III chardonnerellis et una cagia emptis pro dicto domino duce per Yvonem de Bruolio, ad relacionem Gervasii des Fontennes, portarii dicti domini, martis, VIIe januarii, apud nemus predictum[2] : 6 s. 8 d.

10. Symonetus, adjutor falconum Regis missus inde tunc portare litteras Yvoneto de Montigniaco[3], et quesiturus unum falconem Regis, et pro expensis dicti falconis factis ipsum adportando de Montigniaco ad curiam : 5 s.

11. Perotus Biaucosin, qui duxit inde tunc canes versus venatores apud Fontembliaudi, pro dono, per Guillotum Pagii, valletum porte : 10 s.

12. Laurencius Bineti, nuncius, missus inde portare litteras Regi Navarre[4] apud Anetum, mercurii, VIIIe januarii : 5 s.

13. Johannes Paste, de Garderoba domini ducis, pro elemosina dicti domini, per dominum Richardum de Mantot, elemosinarium dicti domini, mercurii predicta, apud nemus predictum : 6 s. 6 d.

14. Johannes Sevoulez, menesterellus, pro dono ad habendum calciamenta, per dominum Michaelem de Reucourt, veneris Xe januarii, ibi : 6 s.

Summa : 4 l. 5 s. 9 d. par.

15. Dictus Cambremer, nuncius, missus de Lupera Parisius portare litteras domino Percevallo de Varenis[5] apud Varenas in Bria, sabbato, XIe januarii : 3 s.

[1] C'est de Jean, duc de Normandie, qu'il s'agit toujours ainsi.

[2] C'est toujours Vincennes qui est ainsi désigné.

[3] Le journal du Trésor de Charles IV le Bel pour le terme de Noël 1322 mentionne un « Yvonetus de Montigniaco » comme écuyer du roi Philippe V en 1319 (éd. Viard. n° 1218) et un « Yvo de Montignyaco » apparaît comme chevalier et maître de l'Hôtel de Philippe VI dans les journaux du Trésor de ce roi (éd. Viard. nos 1116 et 3549).

[4] Philippe III, fils de Louis de France, comte d'Évreux, roi de Navarre par son mariage avec Jeanne, fille de Louis X le Hutin (Anselme, I, 281).

[5] Ce personnage apparaît comme écuyer du comte de Valois, le futur Philippe VI, dans les journaux du Trésor de Charles IV le Bel (éd. Viard. nos 4033, 4034, 5491).

Digitized by Google

16. Thierricus Valentis de Parisius, pro II libris cere rubee ab eo emptis pro parvo sigillo secreti Regis, sabbato predicta, apud Luperam predictam : 5 s.

17. Guiotus Brito, nuncius, missus inde portare litteras domine Nigelle, quondam uxori domini Johannis de Flandria [1], apud Crepicordium in Cameracino, dominica, XII[a] januarii : 10 s.

18. Perrotus Le Batart, nuncius, missus inde tunc portare litteras Johannino Boudardi, panetario domini ducis Normannie, ad domum suam versus Rothomágum : 6 s.

19. Colinus Dandifer, nuncius domini ducis Normannie, missus inde tunc portare litteras domino Alenconii [2] apud Vernolium in Pertico : 12 s.

20. Dictus Petitpas, nuncius, missus inde portare litteras dominis Henrico de Meudone, Symoni Porcherii, magistris forestarum et aquarum, et domino Philippo Dauvini, superiori falconario [3], in forestam Aurelianensem, martis, XIII[i] januarii : 10 s.

21. Dictus Tavele, nuncius, missus inde tunc portare litteras marescallo de Tria [4] apud Vaumain in Normannia : 5 s.

22. Symon Belin, equitator, missus de Sancto Arnulpho in Aquilina portare litteras domini ducis Regi et Regine Parisius, martis predicta : 12 s.

23. Johanneta de Renes in Britania, paciens morbum Regis, pro elemosina, per Guillemotum David, portarium, mercurii XV[a] januarii, apud Luperam Parisius : 5 s.

24. Dominus Johannes de Andresello [5], pro minutis elemosinis Regis, sibi missis per dictum Guillemotum, dicta die, ibi : 5 s.

[1] Alix de Clermont-Neele, fille de Gui I[er] de Clermont-Neele, sire d'Offemont, maréchal de France, et de Marguerite de Tourotte, dame d'Offemont, veuve de Jean II de Flandres, seigneur de Saint-Dizier (Anselme, II, 764).

[2] Charles II de Valois, comte d'Alençon, second fils de Charles de Valois, comte de Valois, et de Marguerite de Sicile, mort à la journée de Crécy en 1346 (Anselme, I, 269).

[3] Le P. Anselme (VIII, 742) prétend, à tort, que les prédécesseurs d'Eustache de Gaucourt, le premier selon cet auteur à porter le titre de grand fauconnier de France, ont porté seulement le titre de maîtres de la fauconnerie royale. Philippe Dauvin, auquel il consacre d'ailleurs une courte notice (VIII, 744) semble bien avoir porté le titre de grand fauconnier.

[4] Mathieu de Trie, maréchal de France, mort en 1344 (Anselme, VI, 687).

[5] Sur ce chambellan de Philippe VI, voir *Journaux du Trésor de Philippe VI de Valois*, éd. Viard, p. 117, n. 1.

Digitized by Google

25. Simonetus, adjutor falconum, missus inde portare litteras Johanni Avisque, falconario Regis, apud Fay in Belvacinio, jovis, XVI[a] januarii : 6 s.

26. Colinus Normannus, nuncius, pro expensis suis factis ducendo unum canem currentem inde Mahieto Venatori[1], apud Fontembliaudi, jovis predicta : 5 s.

27. Dictus Lermite, nuncius, missus inde portare litteras domino Philippo Dauvini, superiori falconario, in Boulonesio, veneris, XVII[a] januarii : 16 s.

28. Laurencius Bineti, nuncius, missus inde tunc portare litteras Mahieto Venatori, apud Fontembliaudi : 4 s.

29. Johannes Le Lasseur de Carnoto, firetarius, pro dono domini ducis Normannie, per Gaufridum de Valenes, ad relacionem Gervasii des Fontennes, sabbato, XVIII[a] januarii, apud Sanctum Piatum : 4 s.

30. Johannes Berner de Campo Garnerii, pauper homo, pro dono, per dominum Hugonem de Rinlliaco, magistrum Hospicii, ad relacionem dicti Gervasoti, dicta die, ibi : 2 s.

31. Johannes de Mota[2], pauper nobilis homo, pro dono, per Gaufridum de Valaines, ad relacionem dicti Gervasoti, dicta die, ibi : 10 s.
Summa : 6 l. par.

32. Henrietus de Lauduno, custos alancium domini ducis Normannie, qui remansit infirmus apud Fortem Domum, pro dono, per dictum dominum Hugonem, dicta die, ibi : 10 s.

33. Petrus de Merinu, de Vitriaco supra Ligerim, paciens morbum Regis, pro elemosina, per dictum Le Gois, portarium, dominica, XIX[a] januarii, apud Luperam Parisius : 5 s.

34. Theobaldus Lothoringus, nuncius, missus inde tunc portare

(1) Ce personnage est appelé Mahiet le Veneur, dans l'ordonnance d'Epiers, du 4 juin 1328, publiée par M. Viard (*loc. cit.*, p. 486). Il était veneur royal. On le retrouve sous le non de Mahiet de Loncfort dans la liste des gages de l'Hôtel (*loc. cit.*, p. 603). On peut donc lire soit «Mahieto, venatori», soit «Mahieto Venatori».

(2) Un personnage de ce nom apparaît comme le second époux de la veuve d'Ourry l'Alemant, dans le Journal du Trésor de Charles IV le Bel du 9 novembre 1323 (éd. Viard, n° 3992).

Digitized by Google

litteras magistro Johanni de Charrolis[1] apud Latigniacum supra Maternam : 2 s.

35. Jaquenotus, menestrellus domini ducis, missus de Espernone portare litteras dicti domini Regi et Regine Parisius, dominica, XIX^a^ januarii, apud Sanctum Leodegarium in Aquilina : 8 s.

36. Symon Belin, equitator, missus de Sancto Piato portare litteras Regi et Regine Parisius, dicta die, ibi : 8 s.

37. Thierricus Valentis, pro II libris cere rubee ab eo emptis pro parvo sigillo secreti Regis, lune, XX^a^ januarii, apud Luperam Parisius : 5 s.

38. Colinus Dandifer, nuncius domini ducis Normannie, pro expensis suis factis eundo de Forti Domo juxta Carnotum quesiturus pecuniam a magistro Petro de Ruppeforti Parisius pro expensis dicti domini ducis, et redeundo ad curiam apud Sanctum Leodegarium in Aquilina, per 3 dies, a XVII^a^ januarii usque ad XX^am^ dicti mensis, lune predicta, apud Neauflo le Viez : 12 s.

39. Johannotus de Brueriis, nuncius, missus de Lupera Parisius portare litteras Mahieto Venatori, apud Fontembliaudi, mercurii, XXII^a^ Januarii : 4 s.

40. Thierricus Valentis, pro 10 libris cere ab eo emptis pro luminari Johannis Comitis, quondam hastatoris in Coquina Regis, inhumati dicta die, 21 d. ob. pro libra, mercurii predicta, apud Luperam predictam : 17 s. 11 d.

41. Hardretus Courandi[a], scutifer Regis[2], pro dono domini ducis cuidam pauperi mulieri, cujus leporarii dicti domini ducis strangulaverunt anseres suos in itinere, 12 obolos albos sibi redditos, mercurii, XXII^a^ januarii, apud Sanctum Clodoaldum : 3 s. 2 d. ob.

42. Dominus Richardus de Mantot, elemosinarius domini ducis Normannie, pro oblacionibus in minutis candelis pro dicto domino duce

[a] Ms. Couraudi. Cf. *Journaux du Trésor de Philippe VI de Valois*, éd. Viard *ad indicem*, *s. v.* Hardretus Courant.

[1] Ce notaire royal apparaît dans les journaux du Trésor de Charles IV le Bel (éd. Viard, n^os^ 8181 et 9392) comme chargé de missions importantes. Il avait été, en particulier, désigné pour se rendre en Gascogne en 1325, mais la paix rendit inutile sa mission et il dut rendre ses frais de voyage touchés d'avance. On le retrouve parmi les notaires de l'Hôtel dans le document publié par M. Viard, *loc. cit.*, n. 599.

[2] Il devint plus tard maître de l'écurie du duc de Normandie. Cf. *Journaux du Trésor de Philippe VI de Valois*, éd. Viard, n° 541.

Digitized by Google

Beate Marie Parisius, lune, XIII[e] januarii, qua die ibi missam audivit, dicta die ibi : 10 d.

43. Dictus dominus Richardus, pro elemosina cuidam pauperi homini qui cantavit coram dicto domino duce apud Gournes, dicta die ibi : 3 s.

44. Johannetus de Brueriis, nuncius, missus de Lupera Parisius portare litteras archiepiscopo Remensi apud Vicennam in Normannia, sabbato, XXV[e] januarii : 10 s.

45. Willemotus David, portarius, missus inde portare litteras episcopo Belvacensi[1] apud Belvacum, dominica, XXVI[e] januarii : 10 s.
Summa : 4 l. 18 s. 11 d. ob.

46. Theobaldus Lothoringus, nuncius, missus de Sancto Germano in Laya portare litteras Guerino de Fillemain[2], apud Paucam Curiam, et inde Henrico de Meudone apud Lorriacum in Vastineto, lune, XXVII[e] januarii : 8 s.

47. Giletus Haveti, adiutor canum Regis, missus inde tunc portare litteras P[errotus] Venatori[3] et Guillelmo Maillardi apud Choisiacum juxta Compendium, et pro expensis quatuor canum currencium factis eos ducendo dicto Guillelmo Maillardi : 8 s.

48. Johanninus Theobaldi, sequens curiam, missus inde tunc portare litteras Raoleto Cocheti et Tarino, venatoribus Regis, apud Vivarium in Vallesio : 5 s.

49. Dictus Pontoise, sequens curiam, missus inde portare litteras archiepiscopo Rothomagensi et Cancellario[4], Parisius, martis, XXVIII[e] januarii : 16 d.

50. Guillelmus Le Pesmè, sequens curiam, missus inde tunc portare litteras baillivo Aurelianensi[5] vel ejus locum tenenti apud Aurelianum : 10 s.

[1] Jean I[er] de Marigny, élu en 1312 et transféré à l'archevêché de Rouen en 1347 (Anselme, II, 271).

[2] Ce personnage est énuméré parmi les veneurs royaux dans l'ordonnance du 5 juin 1328 (Viard, *loc. cit.*, p. 486).

[3] Perrot le Veneur, également un des veneurs royaux, dans la même ordonnance.

[4] Etienne de Vissac, seigneur d'Arlenc et de Murs, chancelier de France (Anselme, VI, 324).

[5] Philippe Cassine. Cf. *Inventaire d'anciens comptes royaux dressé par Robert Mignon...*, publié par C.-V. Langlois, Paris, 1899, in-4° (*Historiens de France. Documents financiers*, t. I[er]), p. 24.

Digitized by Google

51. Johannes Girardi, pro factura III parium calligarum de quibusdam manicis ad tunicam et uno capucio dupplicando, et pro pennis supertunicalium et tunicarum hardiatarum magistri Johannis, fatui, reparandis, pro toto, per dominum Michaelem de Reucourt, martis predicta, apud Sanctum Germanum predictum : 9 s.

52. Guiotus Brito, nuncius, missus de Pissiaco portare litteras domino de Bouvilla[1], apud Creciacum in Bria, mercurii, XXIX[a] januarii : 5 s.

53. Garnotus de Suessione, missus inde tunc portare litteras domino Bouchardo de Montemorenciaci apud Montemmorenciaci : 2 s. 8 d.

54. Johannes de Ponte Audomari[a], equitator, missus inde portare litteras Regine Parisius, jovis, XXX[a] januarii : 2 s. 8 d.

55. Colinus Normannus, nuncius, missus inde tunc portare litteras magistro Reginaldo de Molinis[2], secretario Regis, Parisius : 18 d.

56. Hanequinus Flamingus[b], equitator domini ducis, missus inde tunc portare litteras Regine Parisius vel apud Vicennas : 4 s.

57. Prior Sancti Germani in Laya, pro liberatione sua II dierum quibus Rex fuit apud Sanctum Germanum predictum, lune, XXVII[a] januarii, et martis sequenti, 3 s. per diem, jovis predicta, apud Pissiacum predictum : 6 s.

58. Thierricus Valentis, pro 2 libris cere rubee ab eo emptis pro parvo sigillo secreti Regis, per magistros Hospicii, dicta die, ibi : 5 s.

59. Dicta La Joceste de Sancto Germano in Laya, pro uno pari lintheaminum duorum latorum et una sargia perditis apud Juvenem Vallem circa Sanctum Germanum, CCCXXXV°, quo tempore Rex ibi fuit, sibi redditis per predictos, dicta die, ibi : 14 s.

60. Dictus Lermite, nuncius, missus inde portare litteras priorisse

[a] Ms. : Ponteaudomaris.

[b] Ms. : Flamigus. Le scribe a oublié la barre de suspension au-dessus de l'i. Il s'agit probablement du même personnage qui apparaît sous le nom de Hannequin le Flamenc parmi les chevaucheurs de l'Écurie du roi dans l'ordonnance de l'hôtel de Philippe VI publiée par M. Viard (*loc. cit.*, p. 481).

[1] Ce doit être Jean de Clisson, seigneur de Milly-en-Gâtinais, fils d'Olivier III, seigneur de Clisson, et de Blanche de Bouville, fille aînée et héritière de Jean de Bouville, seigneur de Bouville et de Milly, et de Marguerite de Beaumez (Anselme, VI, 203).

[2] Sur ce personnage, voir *Journaux du Trésor de Philippe VI de Valois*, éd. Viard, p. 245, n° 1, et *Journaux du Trésor de Charles IV le Bel*, éd. Viard, p. 11, n° 1.

Digitized by Google

de Longo Campo[1] et domine Blanche de Francia[2], sorori ibi, veneris, xxxi[a] januarii : 18 d.

61. Guiotus Brito, nuncius, missus inde tunc portare litteras domino de Morolio[3] apud Morolium juxta Ambianis : 8 s.

62. Johannes de Ponteaudomari, equitator, missus inde tune portare litteras Regine apud Luperam, Parisius : 2 s. 8 d.

63. Dictus Tavele, nuncius, missus inde tunc portare litteras baillivo Andegavensi et Cenomannensi ad suam bailliviam : 16 s.

64. Perrotus Le Batart, nuncius, missus inde tunc portare litteras gentibus Compotorum Parisius : 18 d.

64 *bis*. Robinus de Malassis, missus inde tunc portare litteras gentibus Compotorum, Parisius : 2 s.
Summa : 113 s. 10 d.

65. Perrinus Hardi, pro hostelagio III leporarum Regis pro leporibus per XLII dies mensium decembris et januarii Parisius, per dominum Michaelem de Recourt, veneris predicta, apud Pissiacum predictum : 8 s.

66. Ysabellis la Jordaine, de Sancto Germano in Laya, pro una culcitra perdita apud Pissiacum, circa Sanctum Johannem anno CCCXXXIII°, quo tempore Rex ibi fuit, sibi reddita per magistros Hospicii, dicta die, ibi : 12 s.

67. Guillemeta la Coquerelle, de Treteville in Normannia, paciens morbum Regis, pro elemosina, per dictum Le Gois, portarium, dicta die, ibi : 5 s.

68. Johannes Caillo, de Tornaco in Flandria, paciens morbum Regis, pro elemosina, per Guillemotum David, portarium, sabbato, prima februarii, ibi : 5 s.

69. Dictus Lermite, nuncius, missus inde tunc portare litteras Thesaurariis[4] Parisius pro litteris dirigendis Pape[5], cardinalibus de

[1] Marie de Lions (*Gallia Christiana*, t. VII, p. 946).

[2] Blanche de France, fille de Philippe V, roi de France, et de Jeanne de Bourgogne, mise au monastère de Longchamps, encore enfant, en 1315, y mourut le 26 avril 1358 (Anselme, I, 94).

[3] Bernard VI de Moreuil, seigneur de Moreuil, chevalier, conseiller du roi, plus tard maréchal de France, mort en 1350 (Anselme, VI, 714).

[4] Geoffroy de Fleury et Jean Chauvel. Cf. Borrelli de Serres, *Recherches sur divers services publics du XIII[e] au XVII[e] siècle*, t. III, Paris, 1909, in-8°, p. 104. Guillaume Balbet qui remplaça Mathieu Guete, mort le 30 janvier, ne fut nommé que le 2 mars.

[5] Benoit XII.

Digitized by Google

Prenestre [1], Eduensi [2], et episcopis Avinionensi [3] et Ruthenensi [4] et inde custodi foreste Senardi, in Senardum : 2 s. 8 d.

70. Mathelotus, hostiarius aule, pro minutis elemosinis in itinere pro Rege et domino duce, 10 obolos albos sibi redditos, sabbato predicta, apud Pissiacum predictum : 2 s. 8 d.

71. Petronilla Langueneste, de Dieppa, paciens morbum Regis, pro elemosina, per dictum Le Gois, portarium, lune m[a] februarii ibi : 5 s.

72. Laurencius Bineti, nuncius, missus inde tunc portare litteras Preposito Parisiensi [5] Parisius : 18 d.

73. Dictus Petitpas, nuncius, missus inde portare litteras episcopo Cameracensi [6] apud Cameracum, martis, m[a] februarii : 12 s.

74. Colinus Normannus, nuncius, missus inde tunc portare litteras domino Almarico de Meulanto [7], Parisius vel apud Meldis : 2 s. 2 d.

75. Dictus Lermite, nuncius, missus inde tunc portare litteras baillivo Viromendensi [8] in suam bailliviam, et pro cremento unius viagii quo missus fuit domino Philippo Dauvini, superiori falconario, apud Coursayum in Flandria : 14 s.

76. Andrietus, marescallus Regis, pro minutis elemosinis Regis in itinere, 6 obolos albos sibi redditos, mercurii, v[e] februarii, apud Pissiacum predictum : 19 d.

77. Johannotus de Brueriis, nuncius, missus inde tunc portare litteras archiepiscopo Remensi apud Pontem Episcopi in Normannia et pro cremento unius viagii, quo missus fuit dicto archiepiscopo apud Viennam : 10 s.

[1] Pierre des Prez, cardinal-évêque de Palestrina.

[2] Pierre Bertrand, évêque d'Autun, cardinal du titre de Saint-Clément.

[3] Jean III de Cojordan (Gams, *Series Episcoporum*, p. 504).

[4] Bernard d'Albi (Gams, *op. cit.*, p. 613).

[5] Pierre Belagent, garde de la Prévôté de Paris (Felibien, *Histoire de la ville de Paris*, p. 576 et Pr. t. III, p. 652).

[6] Guillaume II d'Auxonne (Gams, *op. cit.*, p. 527).

[7] Un personnage de ce nom apparaît comme seigneur du Neubourg et capitaine en Picardie dans le Journal du Trésor de Philippe VI de Valois en mars 1350 (éd. Viard, n° 4309).

[8] Galeran de Vaux, 1337-1340. Cf. H. Waquet, *Le Baillage de Vermandois* Paris, 1919, in-8°, p. 181 (Bibl. de l'École des hautes études. Sc. hist. Phil. fasc. 213).

Digitized by Google

78. Thomas Aquardi, equitator, missus inde tunc portare litteras comiti Drocensi [1] Parisius : 4 s.

79. Laurencius Bineti, nuncius, missus inde portare litteras Philippo de Bourgis apud Luperam, Parisius, veneris, VII[a] februarii : 2 s.

80. Colinus Le Royde, equitator, missus inde portare litteras gentibus Compotorum Parisius, sabbato, VIII[a] februarii : 4 s.

81. Laurencius Bineti, nuncius, missus inde portare litteras domino Percevallo de Varenis, magistro Hospicii, apud Varenam in Bria, martis, XI[a] februarii : 3 s.

82. Thierricus Valentis, pro II libris cere rubee pro parvo sigillo secreti Regis, per magistros Hospicii, martis predicta, apud Pissiacum predictum : 5 s.

83. Daniel de Bosco, de Gugabinie in Britania, paciens morbum Regis, pro elemosina, per Guillemotum David, portarium, mercurii, XII[a] februarii, ibi : 5 s.

Summa : 104 s. 7 d.

84. Remonda, de Couvenes in Vivieroys, paciens morbum Regis, pro elemosina, per Philipotum de Rudolio, portarium, jovis, XIII[a] februarii, ibi : 5 s.

85. Dominus Hugo de Rinlliaco, magister Hospicii, pro elemosinis, pro domino duce veniendo de Carnoto Parisius, 15 obolos albos, sibi missos per Silvestrum, summularium suum, dicta die, ibi : 4 s.

86. Dictus Lermite, nuncius, missus inde tunc quesiturus pergamenum a thesaurario Capelle Regis Parisius, pro Camera Denariorum et pro notariis curiam sequentibus : 2 s.

87. Johannes de Ponteaudomari, equitator, inde tunc missus portare litteras Hardreto Courandi, scutifero Regis, Parisius : 2 s. 8 d.

88. Robinus Moisi, de Sancto Germano in Laya, pro uno pulvinari perdito apud Pissiacum, mense maii CCCXXXVI[o], quo tempore Rex ibi fuit, sibi reddito per magistros Hospicii, jovis predicta, apud Pissiacum predictum : 3 s.

89. Thomas, pelliparius ibi, pro uno pulvinari perdito tunc et ibi, sibi reddito per predictos, dicta die, ibi : 6 s.

89 *bis*. Guillelmus de Camera, ibi, pro uno pulvinari perdito tunc et ibi, sibi reddito per predictos, dicta die, ibi : 5 s.

[1] Pierre, comte de Dreux, fils de Jean II, comte de Dreux, et de Jeanne de Beaujeu, mort en 1355 (Anselme, I, 430).

Digitized by Google

90. Colinus Dandifer, nuncius domini ducis, missus inde portare litteras domine Ysabelli de Vallesio [1] apud Vicennas, veneris, XIIIe februarii : 4 s.

91. Theobaldus Lothoringus, nuncius, missus inde tunc portare litteras Colardo de Trapis, servienti armorum Regis, ad domum suam versus Trapas : 18 d.

92. Perrota Lambelotte, de Dola in Burgundia, paciens morbum Regis, pro elemosina, per Philipotum de Rudolio, portarium, sabbato, XVe februarii, apud Sanctum Clodoaldum : 10 s.

93. Colinus Normannus, nuncius, missus inde tunc portare litteras domine Ysabelli de Bourbonia [2], apud Vicenas : 18 d.

94. Theobaldus Lothoringus, nuncius, pro dono ad habendum unam boetam, sabbato predicta, apud Sanctum Clodoaldum predictum : 18 s.

95. Johanninus, pagius palefredorum domini ducis, pro factura robe sue et aliorum minutorum, per Gaufridum de Valaines, ad relacionem Philipoti Nicolay, valleti porte, dicta die, ibi : 6 s. 6 d.

96. Colinus Normannus, nuncius, missus inde portare litteras Mahieto Venatori, apud Fontembliaudi, et Guerineto de Fillemain apud Paucam Curiam, dominica, XVIe februarii : 6 s.

97. Guiotus Brito, nuncius, missus inde tunc portare litteras domino de Bourbonio [3], domino Hugoni de Pommarcio et domino Guidoni Caprarii [4], Parisius : 12 d.

98. Theobaldus Lothoringus, nuncius, missus de Vicenis portare litteras Thesaurariis Parisius, et alias litteras dirigendas Pape et Cardinali vicecancellario [5], lune, XVIIe februarii : 12 d.

99. Philippus de Gays, scutifer Regis, pro minutis elemosinis pro Rege in itinere veniendo de Sancto Clodoaldo apud Vicenas, 8 obolos

[1] Isabelle de Valois, plus tard abbesse de Fontevrault, morte en 1349 (Anselme, I, 101).

[2] Isabelle de Valois, sœur de Philippe VI, mariée depuis le 25 janvier à Pierre Ier de Bourbon (Anselme, I, 299).

[3] Louis de Clermont, seigneur de Bourbon, fils de Robert de Clermont et de Béatrice, dame de Bourbon.

[4] Ces deux personnages figurent comme maîtres de la Chambre des Comptes dans les Ordinaires du Trésor pour les années 1338 et 1339, publiés par M. Viard à la suite des journaux du Trésor de Philippe VI de Valois, nos 5394 et 5661.

[5] Pierre Després, cardinal-évêque de Preneste, vice-chancelier de l'Église Romaine de 1325 à 1361 (Eubel, *Hierarchia Catholica*, t. I, p. 15).

Digitized by Google

albos redditos dicto Philippo qui eos mutuaverat, lune predicta, apud nemus predictum : 2 s. 2 d.

100. Johannes d'Avaucourt[1], pro minutis elemosinis pro Rege in itinere, veniendo inde ad nemus predictum, sibi redditos, dicta die, ibi : 18 d.

Summa : 4 l. 10 d.

101. Dictus Petitpas, nuncius, missus inde tunc portare litteras domino Albigniaci apud Albigniacum juxta Corbiam, martis, XVIIIe februarii : 8 s.

102. Johannes de Caprosia, equitator missus inde portare litteras domino Henrico de Meudone apud Fraxinas, mercurii, XIXe februarii : 4 s.

103. Gaufridus de Vallaines, cambellanus domini ducis, pro dono cuidam pauperi mulieri, 6 obolos albos sibi missos per Gervasium des Fontennes, dicta die, apud nemus predictum : 19 d.

104. Thomassia Deue, de Mousteriolo supra mare, paciens morbum Regis, pro elemosina, per Willemotum David, portarium, jovis, XXe februari, ibi : 5 s.

105. Dictus Lermite, nuncius, missus inde portare litteras Evirano, falconario Regis, apud Noviomum in Tereschia, veneris, XXIe februarii : 10 s.

106. Guiotus Brito, nuncius, missus inde tunc portare litteras castellano de Dourdano apud Dourdanum : 3 s.

107. Johanninus Quare, valletus Danielis, falconarii Regis, pro expensis suis factis portando unum falconem Regis de Vicenis apud Challetam juxtam Montem Argi, et reportando inde unum alium falconem ad curiam, per VI dies, et pro galinis pro dictis falconibus, dominica, XXIIIe februarii, apud nemus predictum : 8 s.

108. Dictus Tavele, nuncius, pro cremento unius viagii, quo missus fuit de Pissiaco portare litteras baillivo Andegavensi et remansit infirmus in itinere, dicta die, ibi : 12 s.

109. Prepositus regis ribaldorum[2], pro executione facta de quodam sassore bursarum apud Vicenas, per dominum Percevallum de Varenis, magistrum Hospicii, lune XXIIIIe februarii, apud Villam Novam Sancti Georgii : 9 s. 10 d.

[1] Écuyer de la Cuisine de l'Hôtel en 1359. Cf. *Journaux du Trésor de Philippe VI de Valois*, éd. Viard, nos 998, 1416 et 1993.

[2] Jean de Saint-Denis qui fut enterré le 15 mars suivant. Cf. *infra*, n° 149

Digitized by Google

110. Theobaldus Lothoringus, nuncius, missus inde portare litteras Thesaurariis Parisius, martis, XXV[a] februarii : 16 d.

111. Guiotus Grimont, equitator, missus inde tunc portare litteras domino Alenconii apud Vernolium vel apud Britolium in Normannia : 16 s.

112. Perrotus de Vindocino, equitator, missus inde portare litteras vicecomiti Meleduni [1] apud Blandiacum in Bria, mercurii, XXVI[a] februarii : 4 s.

113. Theobaldus Lothoringus, nuncius, missus inde tunc portare litteras Thesaurariis Regis, bis, Parisius : 2 s. 4 d.

114. Thierricus Valentis, pro II libris cere rubee ab eo emptis pro parvo sigillo secreti Regis, mercurii predicta, XXVI[a] februarii, apud Villam Novam predictam : 5 s.

115. Perrotus de Vindocino, equitator, missus inde portare litteras fratri P. de la Baume [2] apud Meledunum super Secanam, jovis XXVII[a] februarii : 8 s.

116. Thesaurarii Regis, pro III libris cere pro luminari Baudeti, quondam custodis summariorum fabrice Regis, 22 d. pro libra, veneris, XXVIII[a] februarii, apud Vicenas : 7 s. 4 d.

117. Thierricus Valentis, pro II libris cere rubee pro parvo sigillo secreti Regis, lune, III[a] martii, ibi : 5 s.

118. Robertus de Bouterviller [3], pro minutis elemosinis in itinere pro Rege, 4[or] obolos albos sibi traditos, martis, III[a] martii, ibi : 13 d.

119. Theophania de Castillon, sequens curiam, pro dono ad redditum suum, per dominum Michaelem de Reucourt, magistrum Hospicii, mercurii, V[a] martii, ibi : 10 s.

120. Isabelota la Picarde, sequens curiam, pro simili, per dictum dominum Michaelem, dicta die, ibi : 10 s.

[1] Jean I[er], vicomte de Melun, grand chambellan de France, mort en 1347 (Anselme, VIII, 433).

[2] Il s'agit peut être ici du dominicain Pierre de Baume, théologien célèbre de l'époque.

[3] Échanson du roi comme on le voit ici même (n° 313) et dans l'ordonnance de l'Hôtel publiée par M. Viard, *loc. cit.*, p. 475, il se retrouve, chevalier et maître de l'Hôtel en 1349 (*Journaux du Trésor de Philippe VI de Valois*, éd. Viard, n° 867).

Digitized by Google

121. Agnessonne de Brebencia, paciens morbum Regis, pro elemosina, per Philipotum de Rudolio, portarium, dicta die, ibi : 5 s.
Summa : 6 l. 16 s. 6 d.

122. Colinus Normannus nuncius, missus inde tunc portare litteras episcopo Cameracensi, apud Cameracum : 16 s.

123. Dictus Lermite, nuncius, missus inde tunc portare litteras Thesaurariis et gentibus Compotorum Parisius : 12 d.

124. Guiotus Brito, nuncius, missus inde tunc portare litteras gentibus Compotorum Parisius, jovis, VI[a] martii : 12 d.

125. Dictus Lermite, nuncius, missus inde portare litteras magistro Petro de Verbria [1] Parisius, sabbato, VIII[a] marcii : 12 d.

126. Dictus Petitpas, nuncius, missus inde tunc portare litteras Cancellario Parisius : 12 d.

127. Philipotus Nicolai, valletus porte, pro elemosina in itinere pro Rege, unus obolus albus sibi redditus, dominica, IX[a] martii, apud nemus predictum : 3 d.

128. Guiotus Brito, nuncius, missus de Chassia juxta Dosmont portare litteras domino de Noeriis [2] Parisius, martis, XI[a] martii : 18 d.

129. Perrea et Agnes de Muerins, pacientes morbum Regis, pro elemosina, per Regnaudinum de Compendio, portarium, martis predicta, apud Chassiam predictam : 10 s.

130. Johannes Sevoulez, pro calciamento habendo, per dominum Michaelem de Reucourt, dicta die, ibi : 2 s.

131. Dictus Lermite, nuncius, missus inde tunc portare litteras comiti de Barro [3] apud Vicenas, et domino Johanni de Castell[ari] Parisius : 18 d.

132. Philipotus Nicolay, valletus porte, missus inde quesiturus II falcones Regis apud Gressium in Bria, mercurii, XII[a] martii : 8 s.

133. Jaquemardus de Sancto Walerico, equitator, missus inde tunc portare litteras Regine versus Milliacum in Vastineto : 12 s.

134. Ferricus de Reclosis, equitator, missus inde tunc portare

(1) Secrétaire du roi (*loc. cit.*, p. 187, n° 2).

(2) Miles X de Noyers, maréchal de France, grand bouteiller de France. *Journaux du Trésor de Charles VI le Bel*, éd. Viard, p. 43, n° 4.

(3) Henri IV, comte de Bar, qui venait de succéder à son père Édouard I[er] mort à Famagouste le 11 novembre 1336.

Digitized by Google

litteras comiti de Dampno Martino [1] apud Dampnum Martinum : 4 s.

135. Colinus Dandifer, nuncius domini ducis, missus inde tunc portare litteras Regi et Regine Navarre [2] Parisius : 4 s.

136. Thierricus Valentis, pro II libris cere albe pro cornu Regis cerando [3], per magistros Hospicii, mercurii predicta, apud Chassian predictam : 8 s.

137. Dictus Thierricus, pro II libris cere rubee ab eo emptis pro parvo sigillo secreti Regis, per predictos, dicta die, ibi : 5 s.

138. Guillotus Cotini, equitator, missus de Valle Beate Marie portare litteras domino Johanni de Castellari [4] Parisius, jovis, XIIIe martii : 4 s.

139. Colinus Dandifer, nuncius domini ducis, missus inde tunc portare litteras Regine versus Milliacum in Vastineto : 8 s.

140. Robertus Tetardi, de Grolayo pro una culcitra perdita apud Dosmont, circa Penthecostem, anno CCCXXXIIIIe, quo tempore Rex ibi fuit, sibi reddita per magistros Hospicii, jovis predicta, apud Vallem Beate Marie : 16 s.

141. Colinus le Royde, equitator, missus inde portare unam cedulam Argentario Regis [5] Parisius, veneris, XIIIIe martii : 4 s.

142. Gervasius de Fontennes, portarius domini ducis, missus de Chassia justa Dosmont portare venationem Regine apud Vicenas, pro ipsa danda parvis canibus suis, veneris predicta, apud Vallem predictam : 4 s.

143. Teveninus de Bisoncio, nuncius, missus inde portare litteras gentibus Parlamenti Parisius, sabbato, XVe martii : 2 s.

[1] Jean II de Trie, comte de Dammartin (Anselme, VI, 671).

[2] Jeanne de France, fille de Louis X, roi de France, et de Marguerite de Bourgogne (Anselme, I, 282).

[3] Je n'ai pu découvrir ce dont il s'agit dans cet article. La corne du roi peut évidemment désigner le cor de chasse du roi ou sa coupe, encore que l'emploi d'une corne pour boire paraisse bien invraisemblable au XIVe siècle. Il s'agirait en tout cas d'une corne dont on boucherait ou mastiquerait une fissure avec de la cire blanche. Mais la quantité de cire employée semble bien considérable. D'autant plus que le même article se retrouve plus loin au 1er juin (n° 296).

[4] Ne faudrait-il pas corriger en «Johanni de Castellione» et reconnaître dans ce personnage le queux de France et le futur souverain maître de l'Hotel? *Journaux du Trésor de Charles VI*, éd. Viard, p. 333, n. 1.

[5] Guillaume de Montreuil (Borrelli de Serres, *Recherches*.... t. III, p. 209).

Digitized by Google

144. Lothoringus, nuncius, missus inde tunc portare litteras domino Alenconii apud Mauves, et comitissa Alençonii apud Vernolium in Pertico : 10 s.

Summa : 6 l. 4 s. 3 d.

145. Yvonetus Brito, equitator, missus inde tunc portare litteras Regine apud Sanctum Maturinum de Liricantu : 16 s.

146. Guiotus Brito, nuncius, missus inde tunc portare litteras regi Navarre apud Anetum : 5 s.

147. Dictus Lermite, nuncius, missus inde tunc portare litteras gentibus Compotorum et II marescallis Francie Parisius : 2 s.

148. Colinus le Royde, equitator, missus inde tunc portare litteras Regine apud Sanctum Maturinum de Liricantu : 16 s.

149. Thierricus Valentis, pro IIII^{or} libris cere pro luminari Johannis de Sancto Dyonisio, quondam prepositi regis ribaldorum, inhumati sabbato predicta, 22 d. pro libra, sabbato predicta, apud Vallem predictam : 7 s. 4 d.

150. Colinus Dandifer, nuncius domini ducis, missus de Regali Monte juxta Asnerias portare litteras dicti domini Regine apud Sanctum Maturinum de Liricantu, dominica, XVI^{a} martii : 12 s.

151. Johanneta la Mulote, de Villare juxta Restum, pro elemosina, per elemosinarium [1], dominica predicta, apud Regalem Montem predictum : 5 s.

152. Colinus Normannus, nuncius, missus inde portare, litteras Florencio de Lailliaco apud Bellam Osanam, lune, XVII^{a} martii : 5 s.

153. Johanninus Boudardi, panetarius domini ducis, pro minutis elemosinis in itinere pro Rege, 8 obolos albos sibi redditos, lune predicta, apud Regalem Montem predictum : 2 s. 2 d.

154. Raolinus Boudardi, valletus serviens in aula [2], pro expensis suis factis eundo de Vicenis cum venatoribus, de precepto Regis, in forestam Livriaci in Alneto, per III dies, per dominum de Cerix [3], superiorem magistrum Hospicii, dicta die, ibi : 12 s.

155. Perrotus de Gambes, serviens Regis, Parisius, pro expensis suis factis adducendo unum prisionarium de Parisius ad curiam apud

[1] Guillaume de Feuquerolles *ou* Feucherolles (Anselme, VIII, 226 et *Journaux du Trésor de Philippe VI de Valois*, éd. Viard, p. 3, n. 2).

[2] On le retrouve en 1350 comme écuyer de la cuisine du duc de Normandie. *Journaux du Trésor de Philippe VI de Valois*, éd. Viard, n° 4648).

[3] Guy, seigneur de Ceris, *dit* Le Borgne de Ceris (Anselme, VIII, 313).

Digitized by Google

abbatiam Regalis Montis, pro reditu suo inde Parisius, per dictum dominum de Cerix, ad relacionem Perroti Dauviller, dicta die, ibi : 10 s.

156. Johannotus de Brueriis, nuncius, pro cremento unius viagii, quo missus fuit de Villanova Sancti Georgii portare litteras domino Balduyno de Ruppibus et domino Mauricio Chamaillardi [1] in Andegaviam, dicta die, ibi : 8 s.

157. Teveninus de Bisoncio, nuncius, missus inde tunc portare litteras gentibus Compotorum Parisius, et Preposito Parisiensi apud Parisius : 2 s.

158. Dictus Pontoise, sequems curiam, pro dono ad eumdem ad quamdam abbatiam in qua Rex sibi concesserat victum suum, martis, XVIII[a] martii, apud Sanctum Christoforum in Halata : 10 s.

159. Laurencius Bineti, nuncius, pro cremento unius viagii quo missus fuit portare litteras domino Balduyno de Ruppibus et domino Mauricio Chamaillardi apud Andegaviam, Mercurii, XIX[a] Martii, ibi : 8 s.

160. Colinus Dandifer, nuncius domini ducis Normannie, missus inde tunc portare litteras Regis Regine apud Vicenas : 6 s.

161. Johannotus de Brueriis, nuncius, missus inde tunc portare litteras domino de Noeriis apud Vandeuvre in Campania : 11 s.

162. Thierricus Valentis, pro II libris cere rubee ab eo emptis pro parvo sigillo secreti Regis, mercurii predicta, apud Sanctum Christoforum predictum : 5 s.

163. Teveninus de Bisoncio, nuncius, missus inde portare litteras episcopo Silvanectensi [2] apud Silvanectum, jovis, XX[a] martii : 12 d.
Summa : 7 l. 3. s. 6 d. par.

164. Dictus Lermite, nuncius, missus inde portare litteras episcopo Noviomensi [3] apud Noviomum, veneris, XXI[a] martii : 4 s.

165. Teveninus de Bisoncio, nuncius, missus inde tunc portare litteras domino Alenconii apud Liram in Pertico, et pro expensis III[or] canum factis eos ducendo illuc : 12 s.

166. Guillotus Cotini, equitator, missus inde tunc ex parte Regis

[1] Conseiller et maître des Requêtes de l'Hôtel en février 1350 (*loc. cit.*, n° 3959).
[2] Étienne de Villiers (Gams, *op. cit.*, p. 628).
[3] Guillaume Bertrand (Gams, *op. cit.*, p. 590).

Digitized by Google

obviam canibus qui quondam fuerunt comitis de Barro, apud Silvanectum vel ibi circa, et expectando ibi dictos canes donec venissent, per III dies, cum uno prandio : 14 s.

167. Perrotus de Novavilla, equitator, missus inde portare litteras Regine apud Vicenas, Regi Navarre et Constabulario Francie [1] Parisius et apud Creciacum in Bria, sabbato, XXII° martii : 12 s.

168. Johannes de Bras de Pourpoing, qui interfecit unum lupum, pro dono, per Reginaldum de Sancto Medardo, hostiarium armorum Regis, ad relacionem dicti Potemain, valleti porte, sabbato predicta, apud Sanctum Christoforum predictum : 10 s.

169. Colinus Dandifer, nuncius domini ducis, missus inde tunc portare venationem Regine apud Vicenas, pro dando parvis canibus suis : 8 s.

170. Maria la Barbiere, de Silvanecto, pro una culcitra et uno pulvinari perditis in Hospicio Regis, apud Moncellum juxta Pontes Sancte Maxencie, circa Sanctum Johannem, anno CCCXXXIII°, quo tempore Rex ibi fuit, sibi redditis per magistros Hospicii, sabbato predicta, apud Sanctum Christoforum predictum : 18 s.

171. Lothoringus, nuncius, missus inde portare litteras Thesaurariis [2] Regis Parisius, lune, XXIII° martii : 4 s.

172. Guillotus Grimont, equitator, missus inde tunc portare litteras Rogero Bernardi [3] apud Montem Letherici : 16 s.

173. Guillotus Biaufilz, equitator, missus inde portare litteras Regine apud Vicenas, et eam invenit apud Pontisaram : 12 s.

174. Hebertus de Ruppe, prepositus regis ribaldorum, pro salario bourrelli Noviomensis, qui scidit aurem Robino Moisi [4] et signavit ad florem lilii Johannem Sabel, per dominum de Cerix, superiorem magistrum Hospicii, lune predicta, apud Sanctum Christoforum predictum : 16 s.

175. Colinus Dandifer, nuncius domini ducis, missus inde quesi-

[1] Raoul Ier de Brienne, comte d'Eu (Anselme, VI, 126).

[2] Guillaume Balbet, nommé le 2 mars, doit être ajouté. Cf. *supra*, n. 69.

[3] S'agit de Roger Bernard, comte de Périgord? En ce cas il faudrait supposer l'omission du mot «domino».

[4] Est-ce le personnage du même nom, originaire de Saint-Germain-en-Laye, qui apparaît à l'article 88?

Digitized by Google

turus unum romancium [1] versus Reginam apud Vicenas, et pro locagio unius equi qui attulit dictum romancium, martis, xxv[a] martii : 10 s.

176. Gervasotus Laguete, pro dono Regis, 1 florenum ad scutum, ad relacionem dicti Raoleti, mercurii, xxvi[a] martii, apud Moncellum juxta Pontes Sancte Maxencie : 16 s.

177. Dictus Lermite, nuncius, missus inde tunc portare litteras magistro P[etro] de Ruppeforti Parisius : 4 s.

178. Dominus Johannes de Andres[ello], pro elemosina Regis cuidam pauperi mulieri apud Sanctum Christoforum in Halata, unum florenum ad scutum, missum dicto domino Johanni, qui eum mutuaverat, per Raoletum Laval, valletum porte, jovis, xxvii[a] martii, apud Moncellum predictum : 16 s.

179. Colinus Normannus, nuncius, pro cremento unius viagii, quo missus fuit de Monte Argi portare litteras gruerio Campanie, per dominum de Cerix, superiorem magistrum Hospicii, veneris, xxviii[a] martii, ibi : 4 s.

180. Dictus Lermite, nuncius, missus inde portare litteras domino Hugoni de Pommarcio et domino Guidoni Caprarii Parisius, sabbato, xxviii[a] Martii : 4 s.

181. Aelipdis de Cenomano, sequens curiam, pro dono ad reditum suum, per dominum Johannem de Andres[ello], ad relacionem Guerini de Monciaco, valleti porte, dominica, xxx[a] martii, ibi : 10 s.

182. Summa : 9 l. 10 s.

183. Maria la Chandeliere, pro una culcitra perdita apud Moncellum juxta Pontes Sancte Maxencie, circa Sanctum Johannem Baptistam, anno cccxxxiii[o], quo tempore Rex ibi fuit, sibi reddita per magistros Hospicii, lune, xxxi[a] martii, apud Moncellum predictum : 16 s.

184. Johannes de Cadomo, commorans apud Pontes, serrurarius, pro uno colerio de ferro ab eo empto pro alaute domini ducis, redditos Henrieto de Lauduno, qui eos mutuaverat, per Florencium de Lailliaco, ad relacionem Gervasii des Fontennes, martis, prima aprilis, apud Moncellum predictum : 3 s.

185. Margueta de Gougon, paciens morbum Regis, pro elemosina, per dictum Le Gois, portarium, mercurii, ii[a] aprilis ibi : 10 s.

[1] Il s'agit évidemment d'un très gros manuscrit puisqu'il faut un cheval pour le porter. Un manuscrit complet du Lancelot-Graal, du type de ceux que M. Lot qualifie de «cycliques», pourrait être ici désigné.

Digitized by Google

186. Johanninus de Prisiaco, batellarius, qui duxit dominum ducem spaciatum cum una nassella per vivarium abbacie de Moncello, pro dono, per Florencium de Lailliaco, ad relacionem Gervasii de Fontennes, dicta die, ibi : 5 s.

187. Jaquetus de Sancto Walerico, equitator, missus inde tunc pro certis negociis pro Rege Parisius, per dominum Johannem de Andres[ello] : 12 s.

188. Laurencius Bineti, nuncius, missus inde tunc portare litteras Thesaurariis Parisius, et portare duas alias litteras dictis Thesaurariis, que dirigebantur Regi Castelle [1] et domino Fernando de Sauch, militi : 3 s.

189. Domina Ada La Tyulaise, de Silvanecto, pro II pulvinariis perditis apud Moncellum juxta Pontes, mense septembris CCCXXXIIII°, quo tempore Rex ibi fuit, sibi redditis per magistros Hospicii, mercurii, II[a] aprilis, apud Moncellum predictum : 10 s.

190. Philipotus de Arsorville, missus inde portare litteras baillivo Gisorcii vel ejus locum tenenti apud Gisorcium, jovis, III[a] aprilis : 2 s.

191. Colinus Dandifer, nuncius domini ducis, missus inde tunc portare litteras domine Sebille de Sancto Juliano apud Vicenas : 6 s.

192. Odinetus de Damarcio, equitator, missus inde portare litteras domino de Noeriis et domino Hugoni de Pommarcio Parisius, veneris, III[a] aprilis : 6 s.

193. Johanninus Theobaldi, sequens curiam, missus inde tunc portare litteras Cancellario et episcopo Attrebatensi [2] Parisius : 3 s.

194. Stephanus, serrurarius, de Pontibus, pro uno flore lilii de ferro ab eo empto pro malefactoribus signandis, per dominum de Cerix, superiorem magistrum Hospicii, veneris predicta, apud Moncellum predictum : 18 d.

195. Jehannotus de Brueriis, nuncius, missus inde portare litteras preposito Parisiensi Parisius, et inde episcopo Carnotensi versus Carnotum, et eum invenit apud Pongoin, dominica, VI[a] aprilis : 8 s.

196. Thierricus Valentis, pro III libris cere rubee ab eo emptis pro parvo sigillo secreti Regis, lune, VII[a] aprilis, apud Asnerias : 10 s.

[1] Alphonse XI, roi de Castille et de Léon de 1312 à 1350.
[2] Jean Mandevilain (Gams, *op. cit.*, p. 495).

Digitized by Google

197. Stephanus de Bisoncio [1], nuncius, missus inde portare litteras Johanni de Milone [2] Parisius, martis, VIII[a] aprilis : 2 s.

198. Raolinus Boudardi, valletus Regis serviens in aula, pro expensis suis factis eundo de Pontibus Sancte Maxencie cum canibus domini ducis in forestam de Quoie, dominica, VI[a] aprilis, et lune ad prandium, martis predicta, apud Asnerias predictas : 6 s.

199. Colardus de Trapis, serviens armorum Regis, pro minutis elemosinis pro Rege in itinere, 15 obolos albos, sibi redditos, dicta die, ibi : 4 s.

200. Guiotus Brito, nuncius, missus inde tunc portare litteras domino Johanni de Versailles apud Versailles : 2 s.

201. Odinetus de Damarcio, equitator, missus inde portare litteras Johannino de Jeucourt, valleto Regis servienti in aula, Parisius, mercurii, IX[a] aprilis : 4 s.

Summa : 113 s. 6 d.

202. Perrota de Melloto, pauper mulier commorans apud Asnerias, pro elemosina domini ducis, per dominum Richardum de Mantot, elemosinarium dicti domini, mercurii predicta, apud Asnerias predictas : 5 s.

203. Teveninus de Bisoncio, nuncius, missus de Erblayo portare litteras domino Gaufrido de Bello Monte [3], in Cenomannum, jovis X[a] aprilis : 5 s.

204. Garmundus de Damvillari in Lothoringia et Stephanus de Gerve in Bituricinio, pacientes morbum Regis, pro elemosina, per dictum Le Gois, portarium, jovis predicta, apud Erblayum predictum, quilibet 5 s. equaliter : 10 s.

205. Baudetus de Silvanecto, valletus Mourrelli de Porta, burgensis Silvanectensis, qui adduxit Regi duos leporarios ex parte dicti Amourelli, pro dono, per dominum, Johannem de Andres[ello], ad relacionem dicti Goys, dicta die, ibi : 10 s.

206. Theobaldus Lothoringus, nuncius, missus de Pissiaco portare litteras episcopo Ebroycensi [4] apud Ebroycas, veneris, XI[a] aprilis : 5 s.

[1] Ne faudrait-il pas lire Teveninus de Bisuncio. Cf. *supra*, n[os] 143, 157, 163 et *infra*, n[os] 203 et 204.

[2] Trésorier de France en 1334, promu maître des Comptes en 1336. Cf. Borrelli de Serres, *op. cit.*, t. III. pp. 103-104.

[3] Sur ce chambellan de Philippe VI. Cf. *Journaux de Philippe VI de Valois* éd. Viard, p. 87, n. 1.

[4] Godefroy III de Fré (Gams, *op. cit.*, p. 550).

Digitized by Google

207. Avelota de Bures in Burgundia, paciens morbum Regis, pro elemosina, per dictum Le Gois, portarium, sabbato, XII[a] aprilis, apud Pissiacum predictum : 10 s.

208. Osenotte de Terte Fontree in Burgundia, paciens morbum Regis, pro simili, per dictum [Le] Gois, dicta die, ibi : 5 s.

209. Colinus Le Royde, equitator, pro expensis factis conducendo II damas bis, quos Rex mittebat Regine de Asneriis apud Moncellum juxta Pontes, per dominum Johannem de Andres[ello], ad relacionem dicti [Le] Gois, dicta die, ibi : 6 s.

210. Colinus Dandifer, nuncius domini ducis pro XXV ferris barbeletis emptis per eum Parisius pro balista dicti domini, per Florencium de Luilliaco, ad relacionem Gervasii des Fontennes, dominica, XIII[a] aprilis, ibi : 12 s.

211. Jaquemardus de Sancto Walerico, equitator, missus de Chassia portare litteras Henrico de Meudone apud Sanctum Germanum in Laya, et inde Regine apud Moncellum justa Pontes, dicta die, ibi : 8 s.

212. Dictus Lermite, nuncius, missus inde tunc portare litteras Jaquemino de Balleste, armurario Regis, Parisius : 2 s.

213. Laurencius Bineti, nuncius, missus inde tunc portare litteras Johanni de Milone Parisius : 18 d.

214. Johannotus de Brueriis, nuncius, missus inde tunc portare litteras Petro des Boves, hostiario armorum domini ducis, ad domum suam juxta Gisorcium : 3 s.

215. Johannotus le Mascon, de Partenayo in Pictavia, paciens morbum regis, pro elemosina, per dictum Le Gois, portarium, lune XIIII[a] aprilis, apud Pissiacum predictum : 5 s.

216. Laurencius Bineti, nuncius, missus inde portare litteras domino de Noeriis Parisius, martis, XV[a] aprilis : 2 s.

217. Johannotus Godefridi, pagius leporariorum Regis, pro suis et III canum currentium Regis expensis factis eos ducendo de Pissiaco Maillardo, venatori domini ducis in forestam Aquile, per III dies, et pro expensis dicti Johannoti factis redeundo inde apud Pissiacum predictum, pro toto, martis predicta, apud Pissiacum predictum : 8 s.

218. Johannotus de Brueriis, nuncius, missus inde tunc portare litteras domino de Noeriis et marescallo de Tria, Parisius : 18 d.

219. Thierricus Valentis, pro II libris cere rubee ab eo emptis pro

Digitized by Google

parvo sigillo secreti Regis, martis predicta, apud Pissiacum predictum : 5 s.

220. Colinus le Royde, equitator, missus pridem de Robarderia portare litteras Danieli, falconario Regis, apud Mairoles in Carnoticinio et eum invenit apud Carnotum, mercurii, XVI[a] aprilis, ibi : 6 s. Summa : 111 s.

221. Colinus Lothoringus et Colinus Hurtevin, batellarii apud Pissiacum, qui duxerunt spaciatum dominum ducem per rippariam Secane, pro dono, per Florencium de Lailliaco, ad relacionem Gervasii des Fontennes, jovis, XVII[a] aprilis, ibi : 16 s.

222. Dictus Lermite, nuncius, missus inde portare litteras baillivio Caleti ad suam bailliviam, veneris, XVIII[a] aprilis : 8 s.

223. Yvonetus Brito, custos parvorum canum Regis, pro dono, per dominum Johannem de Andres[sello], ad relacionem Philipoti de Rudolio, portario, sabbato, XIX[a] aprilis, apud Pissiacum predictum : 10 s.

224. Dictus Petitpas, nuncius, pro cremento unius viagii, quo missus fuit portare litteras domino Gaufrido de Bellomonte in Andegaviam et eum invenit in Britanniam, dicta die, ibi : 8 s.

225. Florencius de Lailliaco [a] et Guillelmus de Meignelers, pro minutis elemosinis pro domino duce, sibi missis per Petrum des Boves, hostiarium armorum dicti domini, dicta die, ibi : 2 s. 11 d.

226. Micheletus de Paciaco, pro billiardis et billis ab eo emptis pro domino duce, per Florencium de Lailliaco, ad relacionem dicti Petri, dicta die, ibi : 10 s.

227. Colinus Dandifer, nuncius domini ducis, missus inde tunc portare litteras dicti domini domine Sebille, apud Vicenas : 4 s.

228. Thierricus Valentis, pro II libris cere rubee pro parvo sigillo secreti Regis, dicta die, ibi : 5 s.

229. Colinus Niormannus, nuncius, missus de Pissiaco portare litteras domino Guillelmo de Alvagoria apud Aurilliacum in Villeta in Andegavia, veneris, XX[a] aprilis : 16 s.

230. Florencius de Lailliaco, cambellanus domini ducis, pro dono dicti domini cuidam valleto qui invenit anulum suum, unum denarium auri ad scutum, redditum Tassino du Bruille [1], famulario camere dicti

[a] *Ms.* Lailliaci.

[1] Il apparaît comme tailleur du duc de Normandie en 1349 (*Journaux du Trésor de Philippe VI de Valois*, éd. Viard, n° 1009).

Digitized by Google

domini, qui eum mutuaverat, ad relacionem Emerici Anglici, portarii dicti domini, veneris, XXII[a] aprilis, apud Malum Dumum juxta Pontisaram : 16 s.

231. Johannotus de Brueriis, nuncius missus inde tunc portare litteras Niqueto, lupario Regis, apud Castrum Thierrici : 5 s.

232. Laurencius Bineti, nuncius, missus inde portare litteras domino Jacobo de Noa Parisius, mercurii, XXIII[a] aprilis : 16 d.

233. Ferricus de Reclosis, equitator, missus inde tunc portare litteras Johanni Chauvelli Parisius : 16 d.

234. Teveninus de Bisoncio, nuncius, missus inde portare litteras receptori Viromendensi [1] apud Chauniacum in Viromendia, veneris, XXV[a] aprilis : 6 s.

235. Johanninus de Pontisara, quem Rex mittebat ad abbatiam Sancti Audoeni Rothomagensis pro victu suo ibi habendo, pro dono ad eumdem illuc, per dominum Nicolaum Palmerii, magistrum Hospicii, sabbato, XXVI[a] aprilis, apud Malum Dumum predictum : 5 s.

236. Guillotus de Chars, valletus Petri Touseti, pro suis et duorum canum currentium Regis expensis factis eos ducendo de Vicenis Johanni Droconis, arcuario Regis, apud Compendium, per III dies, et pro expensis dicti Guilloti redeundo inde ad curiam, per II dies, per dominum Gaufridum de Bellomonte, lune, XXVIII[a] aprilis, Vicenas, : 10 s.

237. Dictus Petitpas, nuncius, missus inde tunc portare litteras Nicolao Behucheti [2], apud Cenomannum : 12 s.

238. Oudinetus de Damarcio, equitator, missus inde tunc portare litteras comiti Alençonii, apud Vernolium in Pertico : 16 s.
Summa : 7 l. 12 s. 7 d.

239. Guiotus Brito, nuncius, missus inde portare litteras magistro Symoni Moteau, apud Barrum super Albam, mercurii, XXX[a] aprilis : 10 s.

240. Raolinus Boudardi, valletus serviens in aula, pro expensis suis factis eundo cum canibus Regis in Chassiam foreste Montismorenciaci, per I diem, circa Pascham CCCXXXVII[a], ultra 13 d. quos percipit per diem quando est in Hospicio Regis, mercurii predicta, apud nemus predictum : 2 s. 11 d.

241. Richardus de la Marsonnete et plures alii lathomi et taillatores petrarum qui operantur in bosco Vicennarum, pro dono domini

[1] Jean Le Boursier, receveur de 1330 à 1339, Cf. WAQUET, *op. cit.*, p. 204.
[2] *Journaux du Trésor de Philippe VI de Valois* éd. Viard, p. 878, n. 3.

Digitized by Google

ducis Normannie, per P[etrum] des Boves, hostiarium armorum dicti domini, jovis, prima maii, ibi : 10 s.

242. Mathelotus, hostiarius aule, pro minutis elemosinis pro Rege in itinere eundo de Sancto Dionisio apud Francamvillam, dominica, IIIa maii, apud Malum Dumum juxta Pontisaram : 16 s. 9 d.

243. Johannes de Ponte Audomari, equitator, missus inde tunc portare litteras Adardo des Taules [1], scutifero Regis, que dirigebantur Ricouardo Le Royde et magistro Guillelmo Marescalli [a], [servienti armorum] Regis et custodi sejourni [2] : 4 s.

244. Guillelmus Foveti, nuncius, missus inde tunc portare litteras domini ducis Normannie domino Guillelmo de Melloto [3] Parisius : 4 s.

245. Thierricus Valentis, pro II libris cere rubee pro sigillo secreti Regis, martis, VIa maii, apud Gisorcium : 5 .

246. Guillelmus de Ruissello, de Gisorcio, pro dampno unius panni qui fuit ante logiam lissiarum apud Gisorcium, propter solem, martis predicta, die prelii inter dominum de Pois [4] et dominum Guillelmum de Friquans, et pro locagio dicti panni, per magistros Hospicii, dicta die, ibi : 10 s.

247. Colinus Dandifer, nuncius domini ducis Normannie, missus inde portare litteras Regine apud Vicenas, mercurii, VIIa maii : 6 s.

248. Johannotus Sutoris, equitator, missus inde tunc portare litteras Johanni de Milone et Guillelmo de Mousterolio, argentario Regis, Parisius : 8 s.

[a] *Ms.* Marescallo.

[1] Oudard d'Etaules, maître de l'Écurie et maître de l'Hôtel de Philippe VI, mort après 1358 (voir Ernest Petit, Les *Bourguignons de l'Yonne à la cour de Philippe de Valois,* Auxerre, 1899, in-8°, p. 4 à 11).

[2] Guillaume de Champagne *dit* le Maréchal, sergent d'armes du roi et garde de son séjour. Cf. *Journaux du Trésor de Philippe VI de Valois,* éd. Viard, p. 141, n° 1.

[3] Ce personnage semble avoir été maître de l'Hôtel de la reine (*ibidem*, n°s 2975, 3377, 3421).

[4] Jean Ier Tyrel, seigneur de Poix, fils de Guillaume III Tyrel, sire de Poix, et d'Isabelle de Brimeu eut, selon le P. Anselme (t. VII, p. 822), démêlé contre Pierre de Sarcus, au nom de son fils, touchant le château de Friquans et se battit en champ clos à Gisors contre ce seigneur le 6 mai 1337. Cf. également J. Viard, *Lettres d'État enregistrées au Parlement sous Philippe VI, 1328-1350,* Paris, 1899, in-8°. (Extrait de l'Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France, années 1897-1898, n° 87.)

Digitized by Google

249. Johannes de Ponte Audomari, equitator, missus inde tunc portare litteras gentibus Compotorum Parisius et expectavit responsum : 14 s.

250. Huetus Touardi, de Boubers, pro una culcitra perdita apud Gisorcium circa Magdalenam anno cccxxxiiii°, quo tempore Rex ibi fuit, sibi reddita per magistros Hospicii, mercurii predicta, apud Gisorcium predictum : 16 s.

251. Johannes Bertaudi, ibi, pro uno pulvinari perdito tunc et ibi, sibi reddito per predictos, dicta die, ibi : 4 s.

252. Guiotus Brito, nuncius, missus de Menevilla portare litteras Regi Navarre apud Anetum, jovis, viii^a^ maii : 3 s.

253. Dictus Petitpas, nuncius, missus inde tunc portare litteras gentibus Compotorum et Thesaurariis Parisius : 4 s.

254. Colinus Le Royde, equitator, missus inde portare litteras Regine apud Vicenas, veneris, ix^a^ maii : 10 s.

255. Perrotus Bastardi, nuncius, missus inde tunc portare litteras Cancellario et Johanni de Milone Parisius : 4 s.

256. Guillotus Biaufilz, equitator, missus inde tunc portare litteras domino de Gomigniaco apud Gisorcium, sabbato, x^a^ maii : 4 s.

257. Odinetus de Damarcio, equitator, missus inde tunc portare litteras Luce Strabonis, tailliatori Regis, Parisius : 8 s.

258. Colinus Dandifer, nuncius domini ducis Normannie, missus inde tunc portare litteras Regine Navarre apud Anetum : 8 s.

259. Guillotus Biaufilz, equitator, missus inde portare litteras gentibus Compotorum Parisius, dominica, xi^a^ maii : 8 s.
Summa : 7 l. 19 s. 8 d.

260. Dictus Brisejonc, valletus palefredorum domini ducis, missus inde portare litteras dicti domini Regine apud Vicenas, lune, xii^a^ maii : 8 s.

261. Perrotus de Vindocino, equitator, pro expensis unius equi Regis, quem ipse equitavit eundo de Pontibus Sancte Maxencie ad partes Avinionenses, qui remansit infirmus apud Niveriis, per xi dies, mense aprilis, sibi redditis per magistros Hospicii, lune predicta, apud Menevillam predictam : 16 s.

262. Perrotus Bastardi, nuncius, missus inde tunc portare litteras Droyno de Melloto et Johanni de Milone Parisius, martis, xiii^a^ maii : 4 s.

Digitized by Google

263. Johannotus de Brueriis, nuncius missus inde tunc portare litteras episcopo Cathalanensi [1] Parisius : 4 s.

264. Perrotus Cotelle, equitator, missus inde tunc portare litteras domino Roberto de Pinquigneyo et preposito Parisiensi Parisius : 8 s.

265. Dictus Lermite, nuncius, missus inde portare litteras domine Regine, quas dictus Brisejonc, valletus palefredorum domini ducis, attulit de Vicenis apud Menevillam domino de Noeriis apud Boloniam, mercurii, XIIII^a^ maii : 14 s.

266. Guillotus Biaufilz, equitator, missus de Malodumo juxta Pontisaram portare litteras episcopo Belvacensi apud Belvacum, veneris, XVI^a^ maii : 8 s.

267. Ivonetus de Ponte, de Sancto Brioco in Britania, paciens morbum Regis, pro elemosina, per Philipotum de Rudolio, portarium, veneris predicta, apud Malum Dumum predictum : 10 s.

268. Thierricus Valentis, pro II libris cere rubee pro sigillo secreti Regis, per magistros Hospicii, dicta die, ibi : 5 s.

269. Nicolaus Martini de Pontisara, pro uno tapeto de lana perdito apud Pontisaram, circa Sanctum Johannem Baptistam anno CCCXXXVI°, quo tempore Rex et dominus dux ibi fuerunt, in fourraria dicti domini ducis, sibi reddito per predictos, dicta die, ibi : 8 s.

270. Laurencius Bineti, nuncius, missus de Sancto Dyonisio in Francia portare litteras domini ducis Normannie Gaufrido de Valaines, cambellano dicti domini, apud Sanctum Kales in Cenomano, sabbato, XVII^a^ maii : 12 s.

271. Johannes Girardi, frater magistri Johannis, fatui Regis, pro uno pileo de faustro et quibusdam caligis pro dicto magistro Johanne et pro suis robis reparandis, sabbato predicta, apud Sanctum Dyonisium : 10 s. 6 d.

272. Hugueninus Martini, de Caritate super Ligeram, paciens morbum Regis, pro elemosina, per Regnaudinum de Compendio, portarium, dicta die, ibi : 5 s.

273. Emericus Gerius, de Bernaco in Angolesima, paciens morbum Regis, pro elemosina, per Guillotum David, portarium, lune, XIX^a^ mai apud Vicenas : 5 s.

[1] Philippe III de Melun (GAMS, *op. cit.*, p. 535).

Digitized by Google

274. Dictus Petitpas, nuncius, missus inde tunc portare litteras domino P. de Cingueriis [1] ad domum suam versus Verbriam : 4 s.

275. Heluysis Clare, de Berthere in Britannia, paciens morbum Regis, pro elemosina, per Regnaudinum de Compendio, Martis, xx[a] maii, apud Malum Dumum predictum : 5 s.

276. Regnaudinus de Compendio, portarius Regis, missus de Meneville portare litteras Regine apud Vicenas, per dominum Gaufridum de Bellomonte, ad relacionem Guillemoti David, portarii, dicta die, ibi : 8 s.

277. Yvonetus le Ront, de Sancto Matheo in finibus terrarum, paciens morbum Regis, pro elemosina, per Guillemotum David, portarium, mercurii, xxi[a] maii, apud Vicenas : 5 s.

278. Guillemeta de la Varenne, de Monsterolio juxta Vicenas, pro dampno unius culcitre combuste apud Vicenas circa Sanctos Jacobum et Philippum anno cccxxxvii[o], quo tempore Rex ibi fuit, sibi reddita per magistros Hospicii, dicta die, ibi : 4 s.
Summa : 7 l. 3 s. 6 d.

279. Dictus Paul de Sancto Thoma, de Monte Pessulano, paciens morbum Regis, pro elemosina, per Regnaudinum de Compendio, portarium, jovis, xxii[a] maii, ibi : 10 s.

280. Laurencius Gaignart, menesterellus de cornemuse, qui joculavit coram domino duce, pro dono, per Yvonem de Brolio, ad relacionem Emerici Anglici, portarii, dicta die, ibi : 16 s.

281. Thierricus Valentis, pro III libris cere rubee pro sigillo secreti Regis, veneris, xxiii[a] maii, ibi : 10 s.

282. Petrus de Roquemont, hostiarius armorum, pro minutis elemosinis pro Rege in itinere, 25 obolos albos sibi redditos et Thome La Vache qui eos mutuaverat, sabbato, xxiiii[a] maii, ibi : 6 s. 11 d.

283. Perrotus Bastardi, nuncius, missus de Parisius portare litteras domino Symoni Porcherii, in foresta de Lande Pourrie, lune, xxvi[a] maii, 16 s.

284. Johanninus Quarre, valletus ripparie, missus inde tunc

[1] Il faut vraisemblablement corriger en «Petro de Cugneriis» et reconnaître dans le destinataire de la lettre portée par Petitpas le conseiller au Parlement. Voir sur celui-ci la note de M. Viard dans les *Journaux du Trésor de Philippe VI de Valois*, p. 2, n. 3, à compléter par ce que dit Borrelli de Serres, *op. cit.*, t. III, pp. 264-265.

Digitized by Google

portare litteras et duos falcones Johanni de Cerens, falconario Regis, apud Cerens le Bouteiller : 5 s.

285. Hardretus Courandi, scutifer Regis, pro minutis elemosinis pro Rege in itinere pluries, 24 obolos albos sibi missos per Johannem de Vivariis, marescallum servientium armorum, lune predicta, Parisius 6 s. 5 d.

286. Laurencius Bineti, nuncius, missus inde portare litteras Ricouardo le Royde, receptori Flandrensi, apud Brugas, martis, XXVII[a] maii : 15 s.

287. Perrinus Malingre, sequens curiam, pro expensis suis factis ducendo III[or] canes currentes Johanni Droconis, arcuario Regis, apud Regalem Locum juxta Compendium, Mercurii, XXVIII[a] Maii, Parisius : 8 s.

288. Eliotus Petri, qui attulit Regi litteras de Vasconia, per dominum Symonem d'Ercri [1], pro dono, per magistrum P[etrum] de Verbria, dicta die, ibi : 10 s.

289. Jaquemardus de Sancto Walerico, equitator, missus inde tunc portare litteras comitisse Hanonie [2] versus Noviomum : 16 s.

290. Guerinotus de Suessione, sequens curiam, missus inde tunc portare litteras Huguenino de Bierri et Gileto de Maligniaco, scancionario Regis, in Burgundia : 10 s.

291. Dictus Lermite, nuncius, missus inde portare litteras domino Johanni de Argentolio, magistro Hospicii, ad domum suam versus Noviers in Burgundia, jovis, XXIX[a] maii : 16 s.

292. Guiotus Brito, nuncius, missus inde tunc portare litteras domino Nicolao Palmarii, magistro Hospicii, apud Giemum super Ligerim, veneris, XXX[a] maii : 8 s.

293. Dominus Guillelmus de Villaribus [3], clericus Requestarum Hospicii, pro elemosina pro Rege in itinere, sibi missos per Nicasium, ejus clericum, sabbato, XXXI[a] maii, Parisius : 19 d.

[1] Simon d'Arquery, maître des requêtes de l'hôtel, plus tard maître des arbalétriers et capitaine général de Languedoc. Cf. VIARD, *Journaux du Trésor de Charles IV le Bel*, n° 1340.

[2] Jeanne de Valois, sœur de Philippe VI, mariée en 1305 à Guillaume I[er] le Bon, comte de Hainaut et de Hollande. Son mari mourut cette même année 1337 et elle se retira au monastère de Fontenelles.

[3] Sur ce personnage voir A. THOMAS, *Bernard de Panassac et Guillaume « de Villaribus » d'après des documents nouveaux*, dans *Annales du Midi*, XXIX (1917), p. 225.

Digitized by Google

294. Johannotus de Brueriis, nuncius, missus de Vicenis portare litteras domini ducis Normannie cambellano de Tanquarville, dominica, prima junii : 12 s.

295. Thierricus Valentis, pro II libris cere rubee pro parvo sigillo secreti Regis, dominica predicta, apud nemus predictum : 5 s.

296. Dictus Thierricus, pro II libris cere albe pro cornu Regis cerando, dicta die, ibi : 8 s.

297. Johanninus Quarte, adjutor ripparie, pro expensis suis factis eundo de dicto bosco quesiturus unum falconem Regis a Daniele, falconario dicti domini, et pro expensis suis factis reportando dictum falconem inde ad nemus predictum vel circa et pro expensis dicti falconis, lune [a], II[a] Junii : 5 s.

Summa : 9 l. 4 s. 11 d.

298. Johanninus Theobaldi, sequens curiam, missus de Nova Villa Sancti Georgii portare litteras domino Bouchardo de Montemorenciaci apud Taverniacum, martis, III[a] junii : 2 s.

299. Micheletus Rousselli, sequens curiam in Coquina, missus inde tunc portare litteras domino Montismorenciaci versus Montemmorenciaci : 2 s.

300. Perrotus Bastardi, nuncius, missus inde tunc portare litteras domino de Socourt [1] apud Montigniacum le Tigneus : 4 s.

301. Dictus Moriau, sequens curiam in Coquina, missus inde portare litteras vicecomiti Meleduni [2] apud Blandiacum in Bria, mercurii, IIII[a] junii : 2 s.

302. Mahietus de Suessione, sequens curiam, missus inde tunc portare litteras comiti et comitisse Alençonii apud Vernolium in Pertico : 6 s.

303. Richardinus le Heure, adjutor falconum Regro, missus inde tunc portare litteras domino Montismorenciaci, apud Adenville versus Britolium in Normannia, et pro uno falcone reportando : 8 s.

304. Johanninus la Geline, valletus sequens curiam, missus inde tunc portare litteras Cancellario Regis Parisius : 12 d.

[a] *Ms.* Iunii.

[1] Il s'agit très probablement de Gilles de Soyecourt, échanson de France depuis 1328. Cf. Anselme, VIII, 521.

[2] Jean I[er], vicomte de Melun, sire de Tancarville, chambellan de France et chambellan héréditaire de Normandie (Anselme, VIII, 443).

Digitized by Google

305. Colinus Dandifer, nuncius domini ducis, missus inde portare litteras Guillelmo de Mousterolio, argentario Regis, Parisius, jovis, v[a] junii : 2 s.

306. Raoletus Anglicus, versus dominum ducem missus inde tunc quesiturus unam joculatricem organorum apud Meldis, pro ludendo coram domino duce : 3 s.

307. Guillelmus la Cauche, barbitonsor, et dictus Papillon, valletus palefredorum domini ducis Normannie, pro minutis elemosinis in itinere pro dicto domino, per Florencium de Lailliaco, ad relacionem Emerici Anglici, portarii, veneris, vi[a] junii, apud Vicenas : 2 s. 9 d.

308. Guiotus Brito, nuncius, missus inde tunc portare litteras domino de Noeriis apud Alnetum juxta Livriacum : 12 d.

309. Dominus Symon Cholet[1], miles, pro dono Regis cuidam joculatrici veniendo de Villa Nova Sancti Georgii apud Vicenas, sibi missos per Reginaldum les Champs, ejus scutiferum, veneris predicta, apud nemus predictum : 5 s.

310. Symonetus, adjutor falconum, pro expensis suis factis portando unum falconem Regis de Vicenis Johanni de Novion, falconario Regis, apud Vi supra Evam, sabbato, vii[a] junii, ibi : 7 s.

311. Johannes d'Osmont, hostiarius armorum, pro minutis elemosinis Regis, dicta die, ibi : 16 d.

312. Reginaldus, de Nostra Domina de Famtrilles in Bourbonnesio, paciens morbum Regis, pro elemosina, per dictum Le Gois, portarium, dominica, viii[a] junii, ibi : 5 s.

313. Robertus de Boutervillari, scancionarius, et Hardretus Courandi, scutifer Regis, pro minutis elemosinis Regis in itinere, sibi redditos, lune, ix[a] junii, ibi : 3 s.

314. Johanninus Quarte, adjutor falconum, pro expensis suis factis eundo de Vicenis quesiturus unum falconem Regis a Galioto Fierdezure, falconario Regis, apud Ausque juxta Sanctum Audomarum in Artesio, dicta die, ibi : 14 s.

315. Thierricus Valentis, pro II libris cere rubee pro sigillo secreti Regis, dicta die, ibi : 5 s.

316. Dictus Lermite, nuncius, missus inde portare litteras baillivis Ambianensi[2] et Viromandensi ad suas baillivias et invenit baillivum Ambianensem apud Mousterolium super mare, martis, x[a] junii : 16 s.

[1] *Journaux du Trésor de Charles IV le Bel*, éd. Viard, p. 109, n° 2.
[2] Jean du Cange. Cf. Inventaire de Robert Mignon, p. 23.

Digitized by Google

317. Dictus Petitpas, nuncius, missus inde portare litteras episcopo Attrabatensi Parisius, mercurii, xi[a] junii : 8 d.

318. Robinus de Sancto Germano, valletus cursariorum Regis, pro elemosinis Regis in itinere, sibi redditos, veneris, xiii[a] junii, apud nemus predictum : 19 d.
Summa : 4 l. 13 s.

319. Colinus Dandifer, nuncius domini ducis Normannie, missus inde tunc portare litteras Regine Navarre apud Breval : 8 s.

320. Guiotus Brito, nuncius, missus inde portare litteras magistro Courrardo de Fontenayo, lathomo, et Johanni de Silvanecto, clerico operum Regis apud Montjoye, sabbato, xiii[a] junii : 16 d.

321. Dictus Hardi, heraudus Francie, pro dono domini ducis, per Florencium de Lailliaco, ad relacionem Gervasii des Fontennes, portarii dicti domini, sabbato predicta, apud nemus predictum : 10 s.

322. Constancius Laurencii de Trecis, paciens morbum Regis, pro elemosina, per Guillotum David, portarium, dicta die, ibi : 10 s.

323. Guerinus de Monciaco, valletus porte, missus inde tunc portare litteras domino de Noeriis apud Alnetum : 8 d.

324. Johannes Pelleti, valletus palefredorum domini ducis, pro dono ad solvendum facturam robe sue, per Florencium de Lailliaco [a], ad relacionem Gervasii de Fontennes, portarii dicti domini, sabbato predicta, apud nemus predictum : 5 s.

325. Johannes de Gaillardo, equitator, missus inde tunc portare litteras baillivo Gisorcii vel ejus locum tenenti apud Gisorcium : 8 s.

326. Johanninus Theobaldi, valletus sequens curiam, missus inde tunc portare litteras venatori in forestam Senardi : 12 d.

326 *bis*. Regnaudinus de Abbatisvilla in Pontivo, Petrus et Johannes Giberti d'Yssay in Bleseyo, pacientes morbum Regis, pro elemosinas per dictum Le Gois, portarium, dominica, xv[a] junii, apud nemus predictum, quilibet 5 s. equaliter : 15 s.

327. Petrus Dalloigne, valletus serviens in aula, pro dampno quod unus bonus homo habuit in suis gaignagiis per que gentes Regis transierunt eundo de Erblayo apud Pissiacum, mense aprilis, redditos dicto Petro qui eos mutuaverat per magistros Hospicii, dicta die, ibi : 6 s.

328. Ludovicus de Bellomonte, valletus scindens, pro minutis

[a] *Ms.* Luilliaco.

Digitized by Google

elemosinis pro Rege in itinere eundo de Pontisara apud Sanctum Dyonisium sibi redditos dicta die ibi : 15 d.

329. Thierricus Valentis, pro II libris cere rubee pro sigillo secreti Regis, dicta die, ibi : 5 s.

330. Colinus Andree, de garde robe (*sic*) Regis, pro dono ad eumdem ad partes suas, per dominum Gaufridum de Bellomonte, ad relacionem dicti Le Gois, portarii, dicta die, ibi : 10 s.

331. Fouquinus Craouart, de Sancto Audomaro in Flandria, Johannes Ballevat, de Ponte de Charte in Bituricinio, et Perrinus, de Boissiaco in Burgundia, pacientes morbum Regis, pro elemosina, per Guillemotum David, portarium, lune, XVI[a] junii, apud nemus predictum, quilibet 5 s., equaliter : 15 s.

332. Laurencius Bineti, nuncius, missus inde portare litteras comitisse Sancti Pauli [1] et domino de Couciaco [2], in Suessionensi et in Picardia, veneris, XX[a] junii : 12 s.

333. Theobaldus Lothoringus, nuncius, missus inde tunc portare litteras comiti et comitisse Alenconii apud Britolium in Normannia : 8 s.

334. Aelipdis, dicta Lenglesche de Epantu, de Trignello in Britania, paciens morbum Regis, pro elemosina, per Guillemotum David, portarium, veneris predicta, apud nemus predictum : 10 s.

335. Stephanus Tavele, nuncius, missus inde portare litteras baillivis Ambianensi et Viromendensi ad suas baillivias, sabbato, XXI[a] junii : 16 s.

336. Richardinus le Lievre, adjutor falconum Regis, pro expensis suis factis portando unum falconem Regis ad mutam apud Serens le Bouteiller, et redeundo inde ad curiam apud Vicenas sine falcone, per dominum Johannem de Andres[ello], ad relacionem Guillemoti David, portarii, dicta die, apud nemus predictum : 6 s.
Summa : 7 l. 8 s. 3 d.

337. Guiotus Brito, nuncius, missus inde tunc portare litteras deputatis ad levandum exitus terrarum domini Johannis de Cabilone in Andegavia et Pictavia apud Parisius : 8 d.

338. Remondinus, hostiarius aule, pro elemosinis Regis in itinere

[1] Jeanne de Fiennes, femme de Jean de Châtillon, comte de Saint Pol (Anselme, VI, 107).

[2] Enguerrand VI, seigneur de Coucy, fils de Guillaume, sire de Coucy, et d'Isabeau de Châtillon (Anselme, VIII, 545).

Digitized by Google

cuidam pauperi menesterello solum pedem habenti, 1 denarium auri ad scutam, dominica, XXII[a] junii, ad boscum predictum : 16 s.

339. Perrotus Bastardi, nuncius, pro dono ad infirmitatem suam per dominum Johannem Campodavoine, magistrum Hospicii, dicta die, ibi : 16 s.

340. Magister Domus Dei de Scala, pro uno pulvinari perdito apud Livriacum in Alneto, circa festum Sancte Crucis in septembri CCCXXXVI[o] quo tempore Rex ibi fuit, sibi redditos per magistros Hospicii, lune, XXIII[a] junii, ibi : 5 s.

341. Dictus Lermite, nuncius, missus inde portare litteras dominis de Vallemcourt, de Novelle et de Tupigniaco, in Cameracinium, martis, XXIIII[a] junii : 12 s.

342. Colinus Dandifer, nuncius domini ducis Normannie, missus inde tunc portare litteras Regine Navarre, apud Breval : 8 s.

343. Colinus Normannus, nuncius, missus inde portare litteras episcopo Meldensi [1] apud Germigniacum in Bria, mercurii, XXV[a] junii : 2 s. 8 d.

344. Theobaldus, de Coulombecco in Lothoringia, paciens morbum Regis, pro elemosina, per dictum Le Gois, portarium, jovis, XXVI[a] junii, apud nemus predictum : 5 s.

345. Johannotus Picardi, pagius canum Regis, pro expensis suis factis ducendo II canes currentes Regis de Vicenis venatoribus apud Villare juxta Restum, per II dies, veneris, XXVII[a] junii, ibi : 4 s.

346. Perrotus Bastardi, nuncius, missus inde tunc portare litteras baillivis Ambianensi et Viromendensi vel eorum locum tenentibus ad suas baillivias et expectavit responsionem : 18 s.

347. Petrus de Cuisa, valletus serviens in aula, missus inde tunc portare litteras Guiardo de Moncellis in Belvacinio, pro uno falcone Regis habendo, apud Moncellos predictos : 8 s.

348. Thierricus Valentis, pro III libris cere rubee pro sigillo secreti Regis, veneris predicta, ad dictum nemus : 10 s.

349. Guiotus de Belvaco, Rogerinus Regis et Teveninus Bernot, valleti servientes in aula, pro expensis suis factis querendo unum falconem Regis circa Sanctum Maurum, per 1 diem, per Egidium de Bousincourt, valletum scindentem coram Rege, sabbato, XXVIII[a] junii, ibi : 8 s.

[1] Jean de Meulant (GAMS, *op. cit.*, p. 576).

Digitized by Google

350. Colinus Normannus, nuncius, missus inde portare litteras baillivo Andegavensi et Cenomannensi vel ejus locum tenenti in Andegavia, dominica, xxix[a] junii : 16 s.

351. Hanequinus Bollegarus, pro dampno quod servientes armorum fecerunt in hospicio in quo fuerunt hospitati apud Ourgon in Provencia, anno cccxxxv°, quo tempore Rex fuit apud Sanctum Ludovicum de Marseillia, redditos dicto Hanequino, qui eos mutuaverat, de precepto domini Michaelis de Reucourt, magistri Hospicii, lune, xxx[a] junii, apud nemus predictum : 6 s.

352. Thierricus Valentis, pro II libris cere rubee pro sigillo secreti Regis, lune, xxviii[a] aprilis, apud nemus predictum, per magistros Hospicii non computatis et cetera, dicta die, ibi : 5 s. par.

Summa : 7 l. 4 d.

353. Summa totalis pro minutis missis : 122 l. 4 s. 11 d. ob.

INDEX ALPHABÉTIQUE

Abbatisvilla in Pontivo [*Abbeville, Somme*], 326 *bis*.
Ada La Tyulaise (domina).
Adenville versus Britolium in Normannia [*Damville, Eure*], 303.
Adjutores falconum Regis. *Voir* Le Heure, Le Lievre, Simonetus.
Aelipdis, dicta l'Englesche de Epantu, de Trignello in Britannia, paciens morbum Regis, 334.
Aelips de Cenomano, sequens curiam, 181.
Agnes, de Muerins, paciens morbum Regis, 129.
Agnessone, de Brebencia, paciens morbum Regis, 121.
alauta, 184.
Alba [*l'Aube, rivière*], 239.
Albigniaco, dominus de —, 101.
— um juxta Corbiam [*Aubigny, Somme, C[on]* de *Corbie*], 101.
Alenconii [*Alençon, Orne*] comes, 238, 302, 333.
— comitissa, 144, 302, 333.
— dominus, 19, 111, 144, 165.
Almaricus de Meulanto, 74.
Alnetum juxta Livriacum [*Aulnay-sous-bois, Seine-et-Oise*], 154, 308, 323.
Alvagoria (Guillelmus de).
Ambianis (*Amiens, Somme*], 61.
— ensis baillivus, 316, 335, 346.
Amourellus de Porta, burgensis Silvanectensis, 205.
Andegavia [*Angers, Maine-et-Loire*], 156, 159, 224, 229, 337, 350.
— ensis baillivus, 108.
— ensis et Cenomannensis baillivus, 63, 350.
Andree (Colinus), de garderoba Regis, 330.
Andresello (Johannes de).
Andrietus, marescallus Regis, 76.
Anetum [*Anet, Eure*], 12, 146, 252, 258.
Anglicus (Emericus), portarius ducis Normannie, 9, 230, 280, 307.
— (Raoletus), 306.
anseres, 41.
anulum, 230.
Aquardi (Thomas), equitator, 78.
Aquile foresta [*la forêt de l'Aigle, près de Laigle, Eure*, 217.

Digitized by Google

Aquilina [*le pays d'Yveline, en Seine-et-Oise*], 22, 35.
Archiepiscopi. *Voir* Remensis, Rothomagensis.
Arcuarius Regis. *Voir* Droconis.
— ducis Normannie. *Voir* Maillardi.
Argentarius Regis, 141. *Voir aussi* Guillelmus de Monsterolio.
Argentolio (Johannes de).
Armurarius Regis. *Voir* Jaqueminus de Ballcste.
Arsorville (Philipotus de).
Arthesium [l'*Artois*], 314.
Asia [l'*Oise, rivière*], 3.
Asnerie [*Asnières-sur-Oise, Seine-et-Oise, C^on de Luzarches*], 150, 196, 198, 202, 209.
Attrebatensis [*Arras, Pas-de-Calais*] episcopus, 193, 317.
Aurelianum [*Orléans, Loiret*], 50.
— ensis baillivus, 50.
— ensis foresta, 20.
Aurilliacum in Villeta in Andegavia [*Orillé, Maine-et-Loire, C^on et C^ne de Thouarcé*], 229.
Ausque juxta Sanctum Audomarum in Arthesio [*Ausques, Pas-de-Calais, C^on de Marquise, C^ne Tardighen*], 314.
Avaucourt (Johannes d').
Avelota, de Bures in Burgundia, paciens morbum Regis, 207.
Avinionenses [*Avignon, Vaucluse*] partes, 261.
— ensis episcopus, 69.
Avisque (Johannes), falconarius Regis, 25.

Bailliaco (Florencius de).
Baillivi. *Voir* Ambianensis, Andegavensis, Aurelianensis, Caleti, Cenomannensis, Gisorcii, Viromandensis.
Balduinus de Ruppibus, 156, 159.
balista, 210.
Balleste (Jaqueminus de).
Ballevat (Johannes), de Ponte de Charte in Bituricinio, paciens morbum Regis, 331.
Barbitonsor. *Voir* La Cauche.
Barro [*le Barrois*], comes de —, 131, 166.
— um super Albam [*Bar-sur-Aube, Aube*], 239.
Bastardi (Perrotus), nuncius, 255, 262, 283, 300, 339, 346.
Batellarii. *Voir* Hurtevin, Johanninus de Prisiaco, Lothoringus.
Baudetus, quondam custos summariorum fabrice Regis, 116.
— de Silvanecto, valletus Mourelli de Porta, 205.
Behucheti (Nicolaus), 237.
Belin (Simon), equitator, 22, 36.
Bellosanne *seu* Bella Osanna in Normannia [*Bellozane, Seine-Inférieure, C^on de Gournay-en-Bray, C^ne de Brémontier-Merval*], 4, 152.
Bellomonte (Gaufridus de).
— (Ludovicus de)
Bellus Mons super Asiam [*Beaumont-sur-Oise, Seine-et-Oise C^on de L'Isle Adam*], 3.
Belvacum (*Beauvais, Oise*] 45, 266.
— o (Guiotus de).
— censis episcopus, 45, 266.
— cinium [*le Beauvaisis*], 25, 347.
Bernacum in Angolesima [*Bernac, Charente, C^on de Villefagnan*], 273.
Bernardi (Rogerus).
Berner (Johannes), de Campo Garnerii, 30.
Bernot (Teveninus), valletus serviens in aula, 349.
Bertaudi (Johannes), 251.
Berthere in Britannia [*Berhet, Côtes-du-Nord. C^on de La Roche-Derrien* (?)] 275.
Biaucosin (Perotus), 11.
Biaufilz (Guillotus), equitator, 173, 256, 259, 266.
Bierri (Hugueninus de).
bille, 226.
billiardi, 226.
Bineti (Laurencius), 3, 12, 28, 72, 79, 81, 159, 188, 213, 216, 232, 270, 286, 332.

Digitized by Google

Bisuncio (Stephanus de).
— (Teveninus de).
Bituricinium [*le Berry*], 204, 331.
Blancha de Francia, soror in monasterio Longi Campi, 60.
Blandiacum in Bria [*Blandy, Seine-et-Marne, C^on de Mereville*], 112, 301.
Bleseyum [*le Blésois*], 320 *bis*.
boeta, 94.
Boissiacum in Burgundia [*Boissey, Ain, C^on de Pont-de-Vaux*], 331.
Bollegarus (Hanequinus), 351.
Bolonia [*Boulogne-sur-Seine, Seine* (?)], 265.
Bosco (Daniel de).
Boubers [*Boubiers, Oise, C^on de Chaumont-en-Vexin*], 250.
Bouchardus de Montemorenciaci, 53, 298.
Boudardi (Johanninus), pannetarius ducis Normannie, 18, 153.
— (Raolinus), valletus serviens in aula, 154, 198, 240.
Boulonesium [*le Boulonnais*], 27.
Bourbonia (Ysabellis de).
— o [*Bourbon-l'Archambault, Allier*], dominus de —, 97.
Bourbonnesium [*le Bourbonnais*], 312.
Bourgis (Philippus de).
Boussincourt (Egidius de).
Boutervillari *seu* Bouterviller (Robertus de).
Bouvilla [*Bouville, Seine-et-Oise, C^on d'Étampes*], dominus de —, 52.
Boves (Petrus des).
Bras de Pourpoing (Johannes de).
Brebencia (Agnessone de).
Breval [*Bréval, Seine-et-Oise, C^on de Bonnières*], 319, 342.
Bria [*la Brie*], 52, 112, 132, 343.
Briscjone (dictus), valletus palefredorum ducis Normannie, 260, 265.
Britannia [*la Bretagne*], 23, 83, 224, 267, 275, 334.
Brito (Guiotus), nuncius, 7, 17, 52, 61, 97, 106, 124, 128, 146, 200, 239, 252, 292, 308, 320, 337.
Brito (Yvonetus), equitator, 145.
— (—), custos parvorum canum Regis, 223.
Britolium in Normannia [*Breteuil, Eure*], 111, 303, 333.
Brueriis (Johannotus de).
Bruge [*Bruges, Belgique, P^ce de Flandre Occ^le*], 286.
Bruillo (Tassinus de).
Brunayum super Ederam [*Brunoy-sur-Yères, Seine-et-Oise, C^on de Villeneuve-Saint-Georges*], 2, 3, 4, 5.
Bruolio (Yvo de).
Bures in Burgundia [*Bure-les-Templiers, Côte-d'Or, C^on Recey-sur-Ource*], 207.
Burgundia [*la Bourgogne*], 92, 207, 208, 290, 291.

Cabilono (Johannes de).
Cadomo (Johannes de).
cagia, 9.
Caillo (Johannes), de Tornaco in Flandria, paciens morbum Regis, 68.
calciamenta, 14, 130.
Caleti [*le pays de Caux*] baillivus, 222.
calige, 51, 271.
Cambellani ducis Normannie. *Voir* Florencius de Lailliaco, Gaufridus de Valainnes.
— us de Tanquarvilla. *Voir* Tanquarvilla.
Cambremer (dictus), nuncius, 15.
Camera (Guillelmus de).
Camera Denariorum, 86.
Cameracum [*Cambrai, Nord*], 73, 122.
— censis episcopus, 73, 122.
— cinium [*le Cambrésis*], 17, 341.
Campania [*la Champagne*], 161.
— e gruerius, 179.
Campodavoine (Johannes), magister Hospicii Regis, 339.
Campus Garnerii [*Changarnier, Seine-et-Oise, C^on de Chevreuse, C^ne de Saint-Lambert*], 30.
Cancellarius [Francie], 49, 126, 193, 255, 304.

Digitized by Google

candele, 42.
canes, 11, 26, 47, 142, 165, 169, 198, 217, 236, 240, 287, 345.
Capella Regis Parisius. *Voir* Parisius.
Caprarii (Guido), 4, 97, 180.
Caprosia (Johannes de).
capucium, 51.
Cardinalis vicecancellarius Ecclesie Romane, 98.
— Eduensis. *Voir* Eduensis.
— Preneste. *Voir* Preneste.
Caritas supra Ligerim [*La Charité-sur-Loire, Nièvre*], 272.
Carnotum [*Chartres, Eure-et-Loir*], 29, 38, 85, 195, 220.
— ensis episcopus, 195.
— icinium [*le Chartrain*], 220.
Castellari (Johannes de).
Castelle [*la Castille*], rex, 188.
Castillon (Theophania de).
Castrum Thierrici [*Château-Thierry, Aisne*], 231.
Cathalanensis [*Châlons-sur-Marne, Marne*] episcopus, 263.
Cenomano (Aelips de).
Cenomannum [*Le Mans, Sarthe*], 203, 237.
— ensis baillivus. *Voir* Andegavensis.
cera alba, 136, 296.
— rubea, 16, 37, 58, 82, 114, 117, 137, 162, 196, 219, 228, 245, 268, 281, 295, 315, 329, 348, 352.
— pro luminari, 40, 116, 149.
Cerens *seu* Serens le Bouteiller [*Séranle-Bouteiller, Oise, C^on de Chaumont-en-Vexin*], 284, 336.
Cerens (Johannes de).
Cerix [*Cirey-sur-Blaise, Haute-Marne, C^on de Doulevant*], dominus de —, superior magister Hospicii, 154, 155, 174, 179, 194.
Chalieta juxta Montem Argi [*Chalette, Loiret, C^on de Montargis*], 107.
Chamaillardi (Mauricius), 156, 159.
Chardonerelli, 9.
Charrolis (Johannes de).
Chars (Guillotus de).
Chassia juxta Dosmont *seu* Chassis foreste Montismorenciaci [*La Chasse, Seine-et-Oise, C^on de Montmorency, C^on de Saint-Prix*], 128-136, 142, 211, 240.
Chauniacum in Viromandia [*Chauny, Aisne*], 234.
Chauvelli (Johannes), 233.
Choisiacum juxta Compendium [*Choisy-au-Bac, Oise, C^on de Compiègne*], 47.
Cholet (Simon), miles, 309.
Cingueriis (P. de).
Clare (Heluysis), de Berthere in Britannia, paciens morbum Regis, 275.
Clericus operum Regis. *Voir* Johannes de Silvanecto.
Cocheti (Raoletus), venator Regis, 48.
Colardus de Trapis, serviens armorum Regis, 91, 199.
colerium de ferro, 184.
Colinus Dandifer.
— Hurtevin.
— Le Royde.
— Lothoringus.
— Normannus.
Comitis (Johannes), hastator in Coquina Regis, 40.
Compendium [*Compiègne, Oise*], 7, 47, 236, 287.
— o (Regnaudinus de).
Compotorum gentes, 64, 64 *bis*, 80, 123, 124, 147, 157, 249, 253, 259.
Constabularius Francie, 167.
Constancius Laurencii.
Corbia [*Corbie, Somme*], 101.
cornu Regis, 136, 296.
Cotelle (Perrotus), equitator, 264.
Cotini (Guillotus), equitator, 138, 166.
Couciaco [*Coucy-le-Château, Aisne*], dominus de —, 332.
Coulombeccum in Lothoringia [*Colombey-les-Belles, Meurthe-et-Moselle*], 344.

Digitized by Google

Courandi (Hardretus), scutifer Regis, 41, 87, 285, 313.
Courrardus de Fontenayo, lathomus, 320.
Coursayum in Flandria [?], 75.
Couvenez in Vivieroys [?],84.
Craouart (Fouquinus), de sancto Audomaro in Flandria, paciens morbum Regis, 331.
Creciacum in Bria [*Crécy-en-Brie, Seine-et-Marne*], 52, 167.
Crepicordium in Cameracinio [*Crèvecœur-sur-l'Escaut, Nord, C^on de Marcoing*], 17.
Cuisa (Petrus de).
culcitra, 66, 140, 170, 183, 250.
Custos alancium ducis Normannie. *Voir* Henrietus de Lauduno.
— foreste Senardi, 69.
— sejourni. *Voir* Marescalli.
— summariorum fabrice Regis. *Voir* Baudetus.

Dalloigne (Petrus), valletus serviens in aula, 327.
Damarcio (Odinetus de).
dame, 209.
Dampnum-Martinum [*Dammartin-en-Goële, Seine-et-Marne*], 134.
— o — o, comes de —, 134.
Damvillare in Lothoringia [*Damvillers, Meuse*], 204.
Dandifer (Colinus), nuncius ducis Normannie, 19, 38, 90, 135, 139, 150, 160, 169, 175, 191, 210, 227, 247, 258, 305, 319, 342.
Daniel, falconarius Regis, 107, 220, 297.
— de Bosco, de Gugabinie in Britannia, paciens morbum Regis, 83.
Dauviller (Perrotus), 155.
Dauvini (Philippus), superior falconarius, 20, 27, 75.
David (Guillemotus *seu* Willemotus), portarius, 23, 24, 45, 68, 104, 273, 276, 277, 322, 331, 334, 336.
Des Fontennes (Gervasius).
Des Taules (Odardus).
Deue (Thomassia), de Monsterolio supra mare, paciens morbum Regis, 104.
Dieppa [*Dieppe, Seine-Inférieure*], 1, 71.
Dola in Burgundia [*Dôle, Jura*], 92.
Dosmont [*Domont, Seine-et-Oise, C^on de Montmorency*], 128, 140.
Dourdanum [*Dourdan, Seine-et-Oise*], 106.
— o, castellanus de —, 106.
Drocensis [*Dreux, Eure-et-Loir*] comes, 78.
Droconis (Johannes), arcuarius Regis, 236, 287.
Droynus de Melloto, 262.

Ebroyce [*Évreux, Eure*], 206.
— ensis episcopus, 206.
Eduensis [*Autun, Saône-et-Loire*], cardinalis, 69.
Egidius de Bousincourt, valletus scindens coram Rege, 349.
Elemosinarius ducis Normannie. *Voir* Richardus de Mantot.
— Regis, 151.
Eliotus Petri.
Emericus Anglicus.
— Gerius.
Episcopi. *Voir* Attrebatensis, Avinionensis, Belvacensis, Cameracensis, Carnotensis, Cathalanensis, Ebroycensis, Laudunensis, Meldensis, Noviomensis, Ruthenensis, Silvanectensis.
Equitatores. *Voir* Aquardi, Belin, Biaufilz, Brito, Cotini, Cotelle, Fericus de Reclosis, Flamingus, Grimont, Jaquemardus de Sancto Walerico, Johannes de Caprosia, Johannes de Gaillardo, Johannes de Ponte Audomari, Le Royde, Odinetus de Damarcio, Perrotus de Novavilla, Perrotus de Vindocino, Sutoris.

Digitized by Google

equus, 175, 261.
Erblayum [*Herblay, Seine-et-Oise, C^on d'Argenteuil*], 203, 204, 327.
Ercri (Simon d').
Espernon [*Épernon, Eure-et-Loir, C^on de Maintenon*], 35.
Eviranus, falconarius Regis, 105.

Falconarii Regis. *Voir* Avisque, Daniel, Dauvini, Eviranus, Fierdezure, Johannes de Cerens, Johannes de Novion.
falcones, 10, 107, 132, 284, 297, 303, 310, 314, 336, 347, 349.
Famularius ducis Normannie. *Voir* Tassinus de Bruille.
Fatuus Regis. *Voir* Johannes (magister).
Fay in Belvacinio [*Fay-en-Beauvaisis, Oise, C^on de Chaumont*], 25.
Ferrandus de Sauch, miles, 188.
ferra barbeleta, 210.
Ferricus de Reclosis, equitator, 134, 233.
Fierdezure (Galiotus), falconarius Regis, 314.
Fillemain (Guerinus de).
Firetarius. *Voir* Le Lasseur.
Flamingus (Hanequinus), equitator ducis Normannie, 56.
Flandria [*la Flandre*], 68, 75, 331.
— (Johannes de).
— ensis receptor. *Voir* Le Royde (Ricouardus).
Florencius de Bailliaco, *seu* Laillinco *sive* Luilliaco, cambellanus ducis Normannie, 4, 152, 184, 186, 210, 221, 225, 226, 230, 307, 321, 324.
flos lilii de ferro pro malefactoribus signandis, 194.
Fons Bliaudi [*Fontainebleau, Seine-et-Marne*], 11, 26, 28, 39, 96.
Fontenayo (Courrardus de).
Fontennes (Gervasius des).
Foreste. *Voir* Aquile, Aurelianensis, Lande Pourrie, Livriacum in Alneto, Montismorenciaci, Quoie.
Forestarum et aquarum magistri. *Voir* Henricus de Meudone, Porcherii.
Fortis Domus juxta Carnotum [*La Forte-Maison, Eure-et-Loir, C^on de Chartres, C^ne de Prest*], 32, 38.
Fouquinus Craouart.
Fourraria ducis Normannie, 209.
Foveti (Guillelmus), nuncius, 244.
Francavilla [*Franconville, Seine-et-Oise, C^on de Montmorency*], 242.
Francia (Blancha de).
Fraxine [*Fresnes, Seine, C^on de Villejuif*], 102.
Friquans (Guillelmus de).

gaignagia, 327.
Gaignart (Laurencius), menesterellus de cornemuse, 280.
Gaillardo (Johannes de).
galine, 107.
Galiotus Fierdezure.
Gambes (Perrotus de).
Garderoba ducis Normannie, 13.
Garmundus de Damvillari in Lothoringia, paciens morbum Regis, 204.
Garnotus *seu* Guerinotus de Suessione, sequens curiam, 53, 290.
Gaufridus Andree.
— de Bellomonte (dominus), 203, 224, 236, 276, 330.
— de Valenes *seu* Valaines, cambellanus ducis Normannie, 5, 29, 31, 95, 103, 270.
Gays (Philippus de).
Gerius (Emericus), de Bernaco in Angolesima, paciens morbum Regis, 273.
Germigniacum in Bria [*Germigny-l'Évêque, Seine-et-Marne, C^on de Meaux*], 343.
Gervasius *seu* Gervasotus des Fontennes, 9, 29, 30, 31, 103, 142, 184, 186, 210, 221, 321, 324.
Gervasotus Laquete.
Gerve in Bituricinio [*Gièvres, Loir-et-Cher, C^on de Selles-sur-Cher* (?)], 204.

Digitized by Google

Giberti (Johannes), d'Yssay in Bleseyo, paciens morbum Regis, 326 *bis*.
— (Petrus), d'Yssay in Bleseyo, paciens morbum Regis, 326 *bis*.
Giemun supra Ligerim [*Gien, Loiret*], 292.
Giletus de Maligniaco, scancionarius Regis, 290.
— Ilardi.
Girardi (Johannes), 51, 271.
Gisorcium [*Gisors, Eure*], 190, 214, 245, 246, 250, 256, 325.
— ii baillivus, 190, 325.
Godefridi (Johannotus), pagius leporariorum Regis, 217.
Gomigniaco [*Commegnies, Nord, C^on du Quesnoy*], dominus de —, 256.
Gougon (Margueta de).
Goys. *Voir* Le Goys.
Gournes [*Gournets, Eure, sur les Andelys, C^on de Fleury-sur-Andelle*], 43.
Gressium in Bria [*Gretz, Seine-et-Marne, C^on de Tournan*], 132.
Grimont (Guillotus), equitator, 6, 111, 172.
Grolayum [*Groslay, Seine-et-Oise, C^on de Montmorency*], 140.
Guerinotus. *Voir* Garnotus, Guerinus.
Guerinus *sive* Guerinotus de Fillemain, 46, 96.
— de Monciaco, valletus porte, 181, 323.
Gugabinie in Britannia [*Guingamp, Côtes-du-Nord* (?)], 83.
Guiardus de Moncellis, 347.
Guido Caprarii.
Guillelmus de Alvagoria, 229.
— de Camera, 89 *bis*.
— de Friquans (dominus), 246.
— de Meignelers, 225.
— de Melloto, 244.
— de Monsterolio, argentarius Regis, 248, 305.
— de Ruissello, de Gisorcio, 246.
— de Villaribus (dominus), clericus Requestarum Hospicii, 293.
Guillelmus Foveti.
— La Cauche.
— Le Pesme.
— Maillardi.
— Marescalli.
Guillemeta de la Varenne, de Monsterolio juxta Vicenas, 278.
— La Coquerelle.
Guillemotus David.
Guillotus Biaufilz.
— Cotini.
— de Chars, valletus Petri Touseti, 236.
— Grimont.
— Maillardi.
Guiotus Brito.
— de Belvaco, valletus serviens in aula, 349.

Halata [*la forêt d'Halatte au nord de Senlis*], 158.
Hanequinus Bollegarus.
— Flamingus.
Hanonie [*le Hainaut*], comitissa, 289.
Hardi (dictus), heraudus Francie, 321.
— (Perrinus), 65.
Hardretus Courandi.
Hastator in Coquina. *Voir* Comitis.
Haveti (Giletus), adjutor canum Regis, 47.
Hebertus de Ruppe, prepositus regis ribaldorum, 174.
Heluysis Clare.
Henricus de Meudone, magister forestarum et aquarum, 20, 46, 102, 211.
Henrietus de Lauduno, custos alancium ducis Normannie, 32, 184.
Heraudus Francie. *Voir* Hardi.
Hospicium Regis, 170, 240.
— ii — clericus Requestarum. *Voir* Guillelmus de Villaribus.
— ii — magistri, 58, 59, 66, 82, 88-89 *bis*, 136, 137, 140, 170, 183, 189, 246, 250, 251, 261, 268, 269, 278, 327, 340, 352.

Digitized by Google

Voir aussi : Campodavoine, Cerix, Hugo de Rinlliaco, Johannes de Argentolio, Michael de Reucourt, Palmerii, Percevallus de Varenis.
Hostiarii armorum ducis Normannie. *Voir* Petrus des Boves.
— Regis. *Voir* Johannes d'Osmont, Petrus de Roquemont, Reginaldus de Sancto Medardo.
— aule. *Voir* Mathelotus, Remondinus.
Huetus Touardi.
Hugo de Pommarcio, 97, 180, 192.
— de Rinlliaco, magister Hospicii, 30, 22, 85.
Hugueninus de Bierri, 290.
— Martini.
Hurtevin (Colinus), batellarius, 221.

Isabelota la Picarde.
Ivonetus de Ponte, de Sancto Brioco in Britannia, paciens morbum Regis, 267.

Jacobus de Noa, 232.
Jaquemardus *seu* Jaquetus de Sancto Walerico, equitator, 133, 187, 211, 289.
Jaqueminus de Balleste, armurarius Regis, 212.
Jaquenotus, menesterellus ducis Normannie, 35.
Jeucourt (Johanninus de).
Joculatrix, 309.
— organorum, 306.
Johannes (magister), fatuus Regis, 51, 271.
— Avisque.
— Ballevat.
— Berner.
— Bertaudi.
— Caillo.
— Campodavoine.
— Chauvelli.
— Comitis.
— de Andresello, 24, 178, 181, 187, 205, 209, 223, 336.
Johannes de Argentolio, magister Hospicii, 291.
— d'Avaucourt, 100.
— de Bras de Pourpoing, 168.
— de Cabilone, 337.
— de Cadomo, serrurarius, 184.
— de Caprosia, equitator, 102.
— de Castellari, 131, 138.
— de Cerens, falconarius Regis, 284.
— de Charrolis (magister), 34.
— de Flandria, 17.
— de Gaillardo, equitator, 325.
— de Milone, 197, 213, 248, 255, 262.
— de Mota, pauper homo nobilis, 13.
— de Novion, falconarius Regis, 310.
— d'Osmont, hostiarius armorum, 311.
— de Ponte Audomari, equitator, 54, 62, 87, 243, 249.
— de Sancto Dionysio, quondam prepositus regis ribaldorum, 149.
— de Silvanecto, clericus operum Regis apud Montjoye, 320.
— de Versailles, 200.
— de Vivariis, marescallus servientium armorum, 285.
— Droconis.
— Giberti.
— Girardi.
— Le Lasseur.
— Pelleti.
— Sabel.
— Sevoulez.
Johanneta, de Renes in Britannia, paciens morbum Regis, 23.
— La Mulote.
Johanninus, pagius palefredorum ducis Normannie, 95.
— Boudardi.
— de Jeucourt, valletus Regis serviens in aula, 201.
— de Pontisara, 235.
— de Prisiaco, batellarius, 186.
— La Geline.
— Quare.
— Theobaldi.

Digitized by Google

Johannotus de Brueriis, nuncius, 39, 44, 77, 156, 161, 195, 214, 218, 231, 263, 294.
— Godefridi.
— Le Mascon.
— Picardi.
— Sutoris.
Juvenis Vallis circa Sanctum Germanum [*Jovenval, Seine-et-Oise, C^on de Saint-Germain-en-Laye, C^on de Fourqueux* (?)], 59.

La Barbiere (Maria), de Silvanecto, 170.
La Baume (P. de).
La Cauche (Guillelmus), barbitonsor, 307.
La Chandeliere (Maria), 183.
La Coquerelle (Guillemeta), de Treteville in Normannia, paciens morbum Regis, 67.
La Geline (Johanninus), valletus sequens curiam, 304.
Laguete (Gervasotus), 176.
La Joceste (dicta), de Sancto Germano in Laya, 59.
La Jordaine (Ysabellis), de Sancto Germano in Laya, 66.
La Marsonnete (Richardus de).
Lambelotte (Perrota), de Dola in Burgundia, paciens morbum Regis, 92.
La Mulotte (Johanneta), de Villare juxta Restum, 151.
Lande Pourrie [*la forêt de Lande Pourrie, à l'Est de Mortain, à la limite des départements de l'Orne et de la Manche*], foresta, 283.
Langueneste (Petronilla), de Dieppa, paciens morbum Regis, 71.
La Picarde (Isabelota), sequens curiam, 120.
Lathomi, 241. *Voir aussi :* Courraudus de Fontenayo.
Latigniacum supra Maternam [*Lagny-sur-Marne, Seine-et-Marne*], 34.
La Tyulaise (domina Ada), de Silvanecto, 189.
Laudunensis [*Laon, Aisne*] episcopus, 3.
— o (Henrietus de).
Laurencii (Constancius), de Trecis, paciens morbum Regis, 322.
Laurencius Gaignart.
La Vache (Thomas), 282.
Laval (Raoletus de).
La Varenne (Guillemeta de).
Le Batart (Perrotus), nuncius, 18, 64.
Le Gois (dictus), portarius Regis, 1, 33, 67, 71, 185, 204, 205, 207, 208, 209, 215, 312, 326 *bis*, 330, 344.
Le Heure (Richardinus), adjutor falconum Regis, 303.
Le Lasseur (Johannes), de Carnoto, firetarius, 29.
Le Lievre (Richardinus), adjutor falconum Regis, 336.
Le Mascon (Johannotus), de Partonayo in Pictavia, paciens morbum Regis, 215.
L'Englesche de Epantu (Aelipdis, dicta).
Le Pesme (Guillelmus), sequens curiam, 50.
leporarii, 41, 65, 205.
Lermite (dictus), nuncius, 2, 27, 60, 69, 75, 86, 105, 123, 125, 131, 147, 164, 177, 180, 212, 222, 265, 291, 316, 341.
Le Ront (Yvonetus), de Sancto Matheo in finibus terrarum, paciens morbum Regis, 277.
Le Royde (Colinus), equitator, 80, 141, 148, 209, 220, 254.
— (Ricouardus), receptor Flandrensis, 243, 286.
Les Champs (Reginaldus), scutifer domini Simonis Cholet, 309.
Liger [*la Loire, rivière*], 292.
lintheamina, 59.
Lira in Pertico [*La Vieille-Lyre, Eure, C^on de Rugles*], 165.
lissie, 246.
Livriacum in Alneto [*Livry, Seine-et-Oise, C^on d'Aulnay-sous-Bois*], 340.
—, foresta, 154, 308.

Digitized by Google

Longus Campus [*Longchamp, Seine, C^on de Boulogne*], prioressa de — o — o, 60.
Lorriacum in Vastineto [*Lorris en Gâtinais, Loiret*], 46.
Lothoringia [*la Lorraine*], 204, 344.
— us (Colinus), batellarius, 221.
— us (Theobaldus), nuncius, 4, 34, 46, 91, 94, 98, 110, 113, 144, 171, 206, 333.
Louvres in Parisiaco [*Louvres, Seine-et-Oise, C^on de Luzarches*], 8.
Lucas Strabonis.
Ludovicus de Bellomonte, valletus scindens, 328.
Luparius Regis. *Voir* Miquetus.
Lupera. *Voir* Parisius.
lupus, 168.

Magistri Hospicii. *Voir* Hospicium Regis.
Mahietus Venator.
— de Suessione, sequens curiam, 302.
Maillardi (Guillelmus), 47.
— (Guillotus), arcuarius ducis Normannie, 7.
Maillardus, venator ducis Normannie, 217.
Mairoles in Carnoticinio [*Marolles, Eure-et-Loir, C^on de Thiron-Gardais*], 220.
Malassis (Robinus de).
Maligniaco (Giletus de).
Malingre (Perrinus), sequens curiam, 287.
Malum Dumum juxta Pontisaram [*Maubuisson près Pontoise, Oise*], 230, 235, 242, 266, 267, 275.
manice, 51.
Mantot (Richardus de).
Marescalli (Guillelmus), serviens armorum Regis et custos sejourni, 243.
Marescallus de Tria. *Voir* Tria.
— Regis. *Voir* Andrietus.
— servientium armorum. *Voir* Johannes de Vivariis.
— i Francie, 147.
Margueta de Gougon, paciens morbum Regis, 185.
Maria La Barbiere.
— La Chandeliere.
Martini (Hugueninus), de Caritate supra Ligerim, paciens morbum Regis, 272.
— (Nicolaus), de Pontisara, 269.
Mathelotus, hostiarius aule, 70, 242.
Mauricius Chamaillardi.
Mauves [*Mauves-sur-Huine, Orne, C^on de Mortagne*], 144.
Meignelers (Guillelmus de).
Meldis [*Meaux, Seine-et-Marne*], 74, 306.
— ensis episcopus, 343.
Meledunum super Secanam [*Melun, Seine-et-Marne*], 115.
— i vicecomes, 112, 301.
Melloto (Droynus de).
— (Guillelmus de).
— (Perrota de).
Menesterellus, 338. *Voir aussi* : Sevoulez.
— de Cornemuse. *Voir* Gaignart.
— ducis Normannie. *Voir* Jaquenotus.
Meneville [*Mainneville, Eure, C^on de Gisors*], 252, 261, 265, 276.
Merinu (Petrus de).
Meudone (Henricus de).
Meulanto (Almaricus de).
Michael de Reucourt, magister Hospicii, 14, 51, 65, 119, 120, 130, 351.
Micheletus de Paciaco, 226.
— Rousselli.
Milliacum in Vastineto [*Milly, Seine-et-Marne*], 133, 139.
Milone (Johannes de).
Miquetus, luparius Regis, 231.
Moisi (Robinus), 88, 174.
Molinis (Reginaldus de).
Moncelli in Belvacinio [*Monceaux-l'Abbaye, Oise, C^on de Formerie*], 347.
— is (Guiardus de).

Digitized by Google

Moncellum juxta Pontes Sancte Maxencie [*Moncel, Oise, C^on de Pont-Sainte-Maxence, C^ne de Pont-Point*], abbatia, 170, 176, 178, 183, 184, 186, 189, 194, 209, 211.
Monciaco (Guerinus de).
Mons Argi [*Montargis, Loiret*], 107, 179.
Mons Letherici [*Montlhéry, Seine-et-Oise*], 172.
Monsmorenciaci [*Montmorency, Seine-et-Oise*], 2, 53, 299.
Montemorenciaci (Bouchardus de).
Montismorenciaci dominus, 2, 299, 303.
Montismorenciaci foresta, 240.
Mons Pessulanus [*Montpellier, Herault*], 279.
Montigniacum le Tigneus [*Montigny, Oise, C^on de Meignelay* (?)], 300.
Montigniacum [*Montigny* (?)], 10.
Montigniaco (Yvonetus de).
Montjoye [*Montjoie, Seine-et-Oise, C^on de Dourdan, C^ne de Clairefontaine*], 320.
morbus Regis. *Voir* Pacientes morbum Regis.
Moriau (dictus), sequens curiam in Coquina, 301.
Morolium juxta Ambianis [*Moreuil, Somme*], 61.
—— o, dominus de —, 61.
Mota (Johannes de).
Moteau (magister Simon), 239.
Mourellus. *Voir* Amourellus.
Monsterolium juxta Vicenas [*Montreuil-sous-Bois, Seine*], 278.
—— supra mare [*Montreuil-sur-mer, Pas-de-Calais*], 104, 316.
Monsterolio (Guillelmus de).
Muerins (Agnes de).
—— (Perrea de).

nasselle, 186.
Navarre [*la Navarre*] regina, 135, 258, 319, 342.
—— rex, 12, 135, 146, 167, 252.
Neufle le Viez [*Neauphle-le-Vieux, Seine-et-Oise, C^on de Montfort l'Amaury*], 38.
Nicasius, clericus domini Guillelmi de Villaribus, 293.
Nicolaus Behuchoti.
—— Martini.
—— Palmerii.
Nicolay (Philipotus), valletus porte, 95, 127, 132.
Nigelle [*Nesle, Somme*] domina, quondam uxor domini Johannis de Flandria, 17.
Niveriis [*Nevers, Nièvre*], 261.
Noa (Jacobus de).
Noeriis [*Noyers, Yonne*], dominus de —, 128, 161, 192, 216, 218, 265, 308, 323.
Normannia [*la Normandie*], 21, 44, 67, 77, 111, 186, 303.
—— e dux, 4, 7, 9, 13, 18, 19, 22, 29, 32, 35, 38, 41-43, 70, 85, 150, 184, 198, 202, 210, 221, 225-227, 230, 241, 244, 260, 269, 270, 280, 294, 306, 307, 321.
Normannus (Colinus), nuncius, 26, 55, 74, 93, 96, 122, 152, 179, 229, 343, 350.
Nostra Domina de Famtrilles in Bourbonnesio [?], 312.
Notarii sequentes curiam, 86.
Novavilla (Petrus de).
Novelle [*Noyelles-sur-l'Escaut, Nord, C^on de Marcoing* (?)], dominus de —, 341.
Noviers in Burgundia [*Noyers, près de Mortrois, C^on de Pouilly-en-Auxois, Côte-d'Or* (?)], 291.
Noviomum [*Noyon, Aisne*], 164, 289.
—— ensis bourrellus, 174.
—— episcopus, 164.
Noviomum in Tereschia [*Nouvion en Thiérache, Aisne*], 105.
Novion (Johannes de).
Nuncii ducis Normannie. *Voir* Dandifer.
—— Regis. *Voir* Bastardi, Binoti, Brito, Cambremer, Foveti, Johannotus de

Digitized by Google

Brueriis, Le Batart, Lermite, Lothoringus, Normannus, Petitpas, Robinus de Malassis, Stephanus de Bisuncio, Tavele, Teveninus de Bisuncio.

Odardus des Taules, scutifer Regis, 243.
Odinetus de Damarcio, equitator, 192, 201, 238, 257.
Osenotta de Terte Fontree in Burgundia, paciens morbum Regis, 208.
Osmont (Johannes d').
Ourgon in Provencia [*Orgon, Bouches-du-Rhône*], 351.

P. de Cingueriis, 274.
P. de la Baume (frater), 115.
P[errotus] Venator.
Paciaco (Micheletus de).
Pacientes morbum Regis. *Voir* Aelipdis, Agnes, Agnessone, Avelota, Ballevat, Caillo, Clare, Craouart, Daniel de Bosco, Deue, Garmundus, Gerius, Giberti, Ivonetus, Johanneta, La Coquerelle, Lambelotte, Langueneste, Laurencii, Le Mascon, Le Ront, Margueta, Martini, Osenotta, Paul de Sancto Thoma, Perrea, Perrinus, Perrota, Petrus de Merinu, Reginaldus, Regnaudinus, Remonda, Stephanus, Theobaldus.
Pagius canum Regis. *Voir* Picardi.
— leporariorum Regis. *Voir* Godefridi.
— palefredorum ducis Normannie. *Voir* Johanninus.
Palmerii (Nicolaus), magister Hospicii Regis, 235, 292.
Pannetarius ducis Normannie. *Voir* Boudardi.
pannus, 246.
Papa [Benoît XII], 69, 98.
Papillon (dictus), valletus palefredorum ducis Normannie, 307.
Parisiensis prepositus, 72, 157, 195, 264.
Parisius, 4, 16, 22, 36, 38, 49, 54-56, 64-65, 69, 72, 74, 78-80, 85, 87, 97, 98, 110, 113, 123-126, 131, 135, 138, 141, 143, 147, 155, 157, 167, 171, 177, 180, 187, 188, 192, 193, 195, 197, 201, 212, 213, 216, 218, 232, 233, 244, 248, 249, 253, 255, 257, 259, 262, 264, 283, 285, 287, 293, 304, 305, 317, 337.
—, Beata Maria, 42.
—, capelle Regis thesaurarius, 86.
—, Lupera, 1, 15, 23, 37, 39, 40, 44, 62, 79.
Parlamenti gentes, 143.
Partenayum in Pictavia [*Parthenay, Deux-Sèvres*], 215.
Paste (Johannes), de garderoba ducis Normannie, 13.
Pauca Curia [*Paucourt, Loiret, C^on de Montargis*], 46, 96.
Paul de Sancto Thoma (dictus), de Monte Pessulano, paciens morbum Regis, 279.
Pelleti (Johannes), valletus palefredorum ducis Normannie, 324.
Pelliparius. *Voir* Thomas.
penne, 51.
Percevallus *seu* Parcevallus de Varenis, magister Hospicii Regis, 15, 81, 109.
pergamenum, 86.
Perotus. *Voir* Perrotus.
Perrea de Muerins, paciens morbum Regis, 129.
Perrinus de Boissiaco in Burgundia, paciens morbum Regis, 331.
— Hardi.
— Malingre.
Perrota de Dieppa, paciens morbum Regis, 1.
— de Melloto, 202.
— Lambelotte.
Perrotus Bastardi.
— Biaucosin.
— Cotelle.

Digitized by Google

Petrotus Dauviller.
— de Gambes, serviens Regis, 155.
— de Novavilla, equitator, 167.
— de Vindecino, equitator, 112, 115, 261.
— Le Batart.
Perticum [*le Perche*], 19, 144, 165, 288, 302.
Petitpas (dictus), nuncius, 20, 73, 101, 126, 224, 237, 253, 274, 317.
Petri (Eliotus), 288.
Petronilla Langueneste.
Petrus Dalloigne.
Petrus des Boves hostiarius armorum ducis Normannie, 214, 225, 226, 241.
— de Cuisa, valletus serviens in aula, 347.
— de Merinu, de Vitriaco supra Ligerim, paciens morbum Regis, 33.
— de Roquemont, hostiarius armorum, 282.
— de Ruppeforti (magister), 38, 177.
— de Verbria (magister), 125, 288.
— Giberti.
— Touseti.
Philipotus de Arsorville, 190.
— de Rudolio, portarius, 84, 92, 121, 223, 267.
— Nicolay.
Philippus Dauvini.
— de Bourgis, 79.
— de Gays, scutifer Regis, 99.
Picardi (Johannotus), pagius canum Regis, 345.
Picardia [*la Picardie*], 332.
Pictavia [*le Poitou*], 215, 337.
pileus de faustro, 271.
Pinquigneyo (Robertus de).
Pissiacum [*Poissy, Seine-et-Oise*], 52, 57, 65, 66, 70, 76, 82, 88, 89, 108, 206, 207, 215, 217, 219, 223, 229, 327.
Pois [*Poix, Somme*], dominus de —, 246.
Pommarcio (Hugo de).
Pongoin [*Pontgoin, Eure-et-Loir, C^on de Courville*], 195.
Pons de Charte in Bituricinio [*Châtres-sur-Cher, C^on de Mennehou-sur-Cher*(?)], 331.
Pons Episcopi in Normannia [*Pont-l'Évêque, Calvados*], 77.
Ponte (Ivonetus de).
Ponte Audomari (Johannes de).
Pontes Sancte Maxencie [*Pont-Sainte-Maxence, Oise*], 6, 170, 184, 194, 198, 211, 261.
Pontisara [*Pontoise, Seine-et-Oise*], 173, 230, 242, 266, 269, 328.
Pontisara (Johanninus de).
Pontivum [*le Ponthieu*], 326 *bis*.
Pontoise (dictus), sequens curiam, 49, 158.
Porcherii (Simon), magister forestarum et aquarum, 20, 283.
Porta (Amourellus de).
Portarius ducis Normannie. *Voir* Anglicus (Emericus).
— Regis. *Vois* David, Le Gois, Philipotus de Rudolio, Regnaudinus de Compendio.
Potemain (dictus), valletus porte, 168.
Preneste [*Palestrina, Italie, P^ce de Rome*], cardinalis de —, 69.
Prepositus Parisiensis. *Voir* Parisiensis.
— regis ribaldorum, 109. *Voir aussi :* Hebertus de Ruppe, Johannes de Sancto Dionysio.
Prisiaco (Johanninus de).
Provencia [*la Provence*], 351.
pulvinaris, 88-89 *bis*, 170, 251, 340.

Quare *sive* Quarre *seu* Quarte (Johanninus), valletus Danielis, falconarii Regis; valletus ripparie; adjutor ripparie; adjutor falconum, 107, 284, 297, 314.
Quoie [*la forêt de Coye, au S. de la forêt de Chantilly, dans le C^on de Creil*], foresta, 198.

Digitized by Google

Raoletus (dictus), 176.
— Anglicus.
— Cocheti.
— de Laval, valletus porte, 178.
Raolinus Boudardi.
Receptores. *Voir* Flandrensis, Viromandensis.
Reclosis (Ferricus de).
Regalis Locus juxta Compendium [*Royallieu-lès-Compiègne, Oise, C^on de Compiègne*], 7, 287.
Regalis Mons juxta Asnerias [*Royaumont, Seine-et-Oise, C^on de Luzarches, C^er d'Asnières-sur-Oise*], 150, 151, 153, 155.
Regina [Francie], 6, 22, 35, 36, 54, 56, 62, 133, 139, 142, 145, 148, 150, 160, 167, 169, 173, 175, 209, 211, 247, 254, 260, 265, 276.
Reginaldus, de Nostra Domina de Famtrilles in Bourbonnesio, paciens morbum Regis, 312.
— de Molinis, secretarius Regis, 55.
— de Sancto Medardo, hostiarius armorum Regis, 168.
— Les Champs.
Regis (Rogerinus), valletus serviens in aula, 349.
Regnaudinus de Abbatisvilla in Pontivo, paciens morbum Regis, 326 *bis*.
— de Compendio, portarius Regis, 8, 129, 272, 275, 276, 279.
Remensis [*Reims, Marne*] archiepiscopus, 4, 44, 77.
Remonda, de Couvenez en Vivieroys, paciens morbum Regis, 84.
Remondinus, hostiarius aule, 338.
Renes in Britannia [*Rennes, Ille-et-Vilaine*], 23.
Restum [*La forêt de Retz, Aisne*]. *Voir* Villare juxta Restum.
Reucourt (Michael de).
Rex [*Philippe VI*], 22, 35, 36, 57, 59, 66, 70, 76, 88, 99, 100, 107, 118, 127, 153, 154, 158, 160, 166, 170, 176, 178, 183, 187, 189, 199, 205, 209, 235, 269, 278, 282, 285, 288, 293, 309, 311, 313, 318, 328, 338, 340, 351.
Richardinus Le Heure.
— Le Lievre.
Richardus de la Marsonnete.
— de Mantot, elemosinarius ducis Normannie, 13, 42, 43, 202.
Ricouardus Le Royde.
Rillinaco (Hugo de).
Robarderia [*La Robardière, Loir-et-Cher, C^on Mondoubleau, C^ne Baillou*], 220.
Robertus de Boutervillari seu Bouterviller, scancionarius Regis, 118, 313.
— de Pinquigneyo, 264.
Robertus Tetardi.
Robinus de Malassis, nuncius, 64 *bis*.
— de Sancto Germano, valletus cursariorum Regis, 318.
— Moisi, 88, 174.
Rogerinus Regis.
Rogerus Bernardi.
romancium, 175.
Roquemont (Petrus de).
Rothomagum [*Rouen, Seine-Inférieure*], 18.
— ensis archiepiscopus, 4, 49.
— Sanctus Audoenus. *Voir* Sanctus Audoenus.
Rousselli (Micheletus), sequens curiam in Coquina, 299.
Rudolio (Philipotus de).
Ruissello (Guillelmus de).
Ruppe (Hebertus de).
Ruppeforti (Petrus de).
Ruppibus (Balduynus de).
Ruthenensis [*Rodez, Aveyron*] episcopus, 69.

Sabel (Johannes), 174.
sagia, 59.
Sancti Pauli [*Saint-Pol, Pas-de-Calais*] comes, 332.
Sancto Dionysio (Johannes de).
Sancto Germano (Robinus de).

Digitized by Google

Sancto Juliano (Sebilla de).
Sancto Medardo (Reginaldus de).
Sancto Thoma (Paul de).
Sancto Walerico (Jaquemardus de).
Sanctus Arnulphus in Aquilina [*Saint-Arnoult-en-Yvelines, Seine-et-Oise, C^on de Dourdan*], 22.
Sanctus Audoenus Rothomagensis [*l'Abbaye de Saint-Ouen, à Rouen*], 235.
Sanctus Audomarus in Arthesio [*Saint-Omer, Pas-de-Calais*], 314.
Sanctus Audomarus in Flandria [*Saint-Omer-Capelle, Pas-de-Calais, C^on Audruicq*], 331.
Sanctus Briocus in Britannia [*Saint-Brieuc, Côtes-du-Nord*], 267.
Sanctus Christoforus in Halata [*Saint-Christophe, Oise, C^on de Pont-Sainte-Maxence, C^ne de Fleurines*], 158, 162, 168, 170, 174, 178.
Sanctus Clodoaldus [*Saint-Cloud, Seine-et-Oise, C^on de Sèvres*], 41, 92, 94, 99.
Sanctus Dionysius in Francia [*Saint-Denis, Seine*], 24, 270, 271, 328.
Sanctus Germanus in Laya [*Saint-Germain-en-Laye, Seine-et-Oise*], 46, 51, 57, 59, 88, 211.
— i — i — prior, 57.
Sanctus Kales in Cenomano [*Saint-Calais, Sarthe*], 5, 270.
Sanctus Leodegarius in Aquilina [*Saint-Léger-en-Yvelines, Seine-et-Oise, C^on de Rambouillet*], 35, 38.
Sanctus Ludovicus de Marseillia [*Saint-Louis de Marseille*], 254.
Sanctus Matheus in finibus terrarum [*Pointe-Saint-Mathieu, Finistère, C^on de Saint-Renan, C^ne de Plougonvelin*], 277.
Sanctus Maturinus de Liricantu [*Larchant-Saint-Mathurin, Seine-et-Marne, C^on de La Chapelle-la-Reine*], 145, 148, 150.
Sanctus Maurus [*Saint-Maur, Seine*], 349.
Sanctus Piatus [*Saint-Piat, Eure-et-Loir, C^on de Maintenon*], 29, 36.
Sassor bursarum, 109.
Sauch (Fernandus de).
Scala, domus dei de — [*Chelles, Seine-et-Marne, C^on de Lagny*], magister, 340.
Scancionarius Regis. *Voir* Gilctus de Maligniaco, Robertus de Boutervillari.
Scutifer Regis. *Voir* Courandi, Odardus des Taules, Philippus de Gays.
Sebilla de Sancto Juliano (domina), 191, 227.
Secana [*la Seine, rivière*], 221.
Secretarius Regis. *Voir* Reginaldus de Molinis.
Senardi foresta [*la forêt de Sénart, entre Paris et Corbeil*], 325.
Senardi — e custos, 69.
Sequentes curiam. *Voir* Aclips de Cenomanno, Garnotus de Sucssione, La Picarde, Le Pesme, Maliotus de Suessione, Malingre, Moriau, Pontoise, Rousselli, Theophania de Castillon.
Serrurarii. *Voir* Johannes de Cadomo, Stephanus.
Servientes armorum, 351. *Voir aussi :* Colardus de Trapis, Marescalli, Perrotus de Gambes.
Sevoulez (Johannes), menesterellus, 14, 130.
sigillum parvum secreti Regis, 16, 37, 58, 82, 114, 117, 137, 162, 196, 219, 228, 245, 268, 281, 295, 315, 329, 348, 352.
Silvanectum [*Senlis, Oise*], 163, 166, 170, 189.
— ensis burgensis. *Voir* Amourellus de Porta.
— ensis episcopus, 163.
— o (Baudetus de).
— o (Johannes de).
Silvester, summularius ducis Normannie, 85.
Simon Belin.
— Cholet.
— d'Ercri, 288.

Digitized by Google

Simon Moteau.
— Porcherii.
Simonetus, adjutor falconum Regis, 10, 25, 310.
Socourt [*Soyécourt, Somme, C^on Chaulnes*], dominus de —, 300.
Stephanus, de Gerve in Bituricinio, paciens morbum Regis, 204.
—, serrurarius, de Pontibus, 194.
— de Bisuncio, nuncius, 197.
— Tavele.
Strabonis (Lucas), tailliator Regis, 257.
Suessione (Garnotus de).
— (Mahietus de).
Suessionensis [*le Soissonnais*], 332.
Summularius ducis Normannie. *Voir* Silvester.
supertunicales, 51.
Sutoris (Johannotus), equitator, 248.

Tailliator Regis. *Voir* Strabonis.
— es petrarum, 241.
Tanquarvilla [*Tancarville, Seine-Inférieure, C^on de Saint-Romain*], Cambellanus de —, 294.
tapetum lane, 269.
Tarinus, venator, 48.
Tassinus de Bruille, famularius ducis Normannie, 230.
Tavele (dictus), nuncius, 21, 63, 108.
— (Stephanus), nuncius, 335.
Taverniacum [*Taverny, Seine-et-Oise, C^on de Montmorency*], 298.
Tereschia [*la Thiérache*], 105.
Terre Fontree in Burgundia [*Terre-fondrée, Côte-d'Or, C^on de Recey-sur Ource*], 208.
Tetardi (Robertus), de Grolayo, 140.
Teveninus Bernot.
Teveninus de Bisuncio, nuncius, 143, 157, 163, 165, 203, 234.
Theobaldi (Johanninus), sequens curiam, 5, 48, 193, 298, 326.
Theobaldus de Coulombecco in Lothoringia, paciens morbum Regis, 344.
— Lothoringus.
Theophania de Castillon, sequens curiam, 119.
Thesaurarius Capelle Regis Parisius, 86.
— ii, 69, 98, 110, 113, 128, 188, 253.
— ii Regis, 116, 171.
Thierricus Valentis.
Thomas, pelliparius apud Pissiacum, 89.
— Aquardi.
— La Vache.
Thomassia Deus.
Tornacum in Flandria [*Tournai, Belgique*], 68.
Touardi (Huetus), de Boubers, 250.
Touseti (Petrus), 236.
Trape [*Trappes, Seine-et-Oise, C^on de Versailles*], 91.
— is (Colardus de).
Trece [*Troyes, Aube*], 322.
Tretevilla in Normannia [*Etreville, Eure, C^on de Routot* (?)], 67.
Tria, Marescallus de —, 21, 218.
Trignellum in Britannia [*Trégonneau, Côtes-du-Nord, C^on de Bégard* (?)], 334.
tunica, 51.
— e hardite, 51.
Tupigniaco [*Tupigny, Aisne, C^on de Wassigny*], dominus de —, 341.

Valenes *seu* Valaines (Gaufridus de).
Valentis (Thierricus), de Parisius, 16, 37, 40, 58, 82, 114, 117, 136, 137, 149, 162, 196, 219, 228, 245, 268, 281, 295, 296, 315, 329, 348, 352.
Vallencourt [*Walincourt, Nord, C^on de Clary*], dominus de —, 341.
Vallesium [*le Valois*], 48.
— o (Ysabellis de).
Valleti. *Voir* Bernot, Boudardi, Brisejonc, Dalloigne, Egidius de Bousincourt, Guerinus de Monciaco, Guiotus de Belvaco, Johanninus de Jeucourt, La Geline, Ludovicus de Bellomonte, Nicolay, Papillon, Pel-

Digitized by Google

leti, Petrus de Cuisa, Potemain, Quarre, Raoletus de Laval, Regis, Robinus de Sancto Germano, Theobaldi.
Vallis Beate Marie [*Val-Notre-Dame, Seine-et-Oise, C^on d'Argenteuil, entre Argenteuil et Sartrouville*], 138, 140, 142, 149.
Vandeuvre in Campania [*Vendeuvre-sur-Baise, Aube*], 161.
Varene. in Bria [*Varennes-sur-Seine, Seine-et-Marne, C^on de Montereau*], 15, 81.
— is (Percevallus de).
Vasconia [*la Gascogne*], 288.
Vastinetum [*le Gâtinais*], 133.
Vaumain in Normannia [*Vauxmain, Seine-Inférieure, C^on de Maromme, C^er de la Vaupalière*], 21.
Venator (Mahietus), 26, 28, 39, 96.
— (Perrotus), 47.
Venatores, 11, 154, 326, 345. *Voir aussi :* Cocheti, Tarinus, Venator.
— ducis Normannie. *Voir* Maillardus.
Verbria [*Verberie, Oise, C^on de Pont-Sainte-Maxence*], 274.
— (Petrus de).
Vernolium in Pertico *sive* in Normannia [*Verneuil-sur-Avre, Eure*], 19, 111, 144, 238, 302.
Versailles [*Versailles, Seine-et-Oise*], 200.
— (Johannes de).
Vi super Evam [*Vic (?)*], 310.
Vicene *seu* Vicenarum nemus *vel* boscus [*Vincennes, Seine*], 8, 9, 13, 56, 90, 93, 98-100, 103, 107, 109, 127, 131, 142, 154, 160, 167, 169, 173, 175, 191, 227, 236, 240, 241, 247, 254, 260, 265, 273, 276-278, 294-296, 307, 309, 310, 314, 318, 321, 324, 326 *bis*, 331, 334, 336, 338, 344, 345, 348, 351, 352.
Vicenna in Normannia [?], 44.
Vienna [*Vienne, Isère*], 77.
Villa nova Sancti Georgii [*Villeneuve-Saint-Georges, Seine-et-Oise, C^on de Boissy-Saint-Léger*], *seu* Villa Sancti Georgii, 3, 4, 5, 7, 109, 114, 156, 298, 309.
Villare juxta Restum [*Villers-Cotterets, Aisne*], 151, 345.
Villaribus (Guillelmus de).
Vindocino (Perrotus de).
Viromandia [*le Vermandois*], 234.
— ensis baillivus, 75, 316, 335, 346.
— ensis receptor, 234.
Vitriacum super Ligerim [*Vitry-sur-Loire, Saône-et-Loire, C^on de Bourbon-Lancy*], 33.
Vivariis (Johannes de).
Vivarium in Vallesio [*Vivières, Aisne, C^on de Villers-Cotterets*], 48.
Vivieroys [*le Vivarais*], 84.

Willemotus David.

Ysabellis de Bourbonia, 93.
— de Vallesio, 90.
— La Jordaine.
Yssay in Bleseyo [?], 326 *bis*.
Yvo de Bruolio *seu* Brolio, 9, 280.
Yvonetus Brito.
— de Montigniaco, 10.
— Le Ront.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHRONIQUE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

ANNÉES 1928 ET 1929.

Au cours des années 1928 et 1929, se sont continués et achevés presque partout les versements dans les archives départementales des papiers judiciaires qu'entraîna la réforme de septembre 1926, particulièrement en ce qui concerne les papiers centenaires des justices de paix qu'au cours de leurs inspections d'archives communales, les archivistes ont généralement, par leurs propres moyens, récupérés. Là où l'exécution de la réforme n'a pu encore avoir lieu, c'est que des questions de locaux y ont fait obstacle. Une circulaire du 25 juin 1929 a donné toutes indications utiles pour la répartition, dans les diverses séries du cadre, des papiers de cette origine.

La loi du 14 mars 1928, modifiant celle du 25 ventôse an XI, a autorisé les notaires et les chambres de notaires à déposer, en totalité ou en partie, dans les archives départementales leurs minutes vieilles de 125 ans, sous réserve de l'avis favorable des Conseils généraux. Sauf dans trois départements, le Cher, l'Ille-et-Vilaine et la Vienne, ces assemblées ont émis le vote de principe qui leur a été demandé à ce sujet et ont en général délégué à leurs commissions départementales les pouvoirs nécessaires pour autoriser les dépôts de cette nature, à mesure qu'il en serait proposé. Les résultats de cette loi sont déjà appréciables : dans 35 départements, des dépôts notariaux ont été faits en 1928 et 1929, certains très importants; dans les Basses-Alpes, un seul notaire a déposé

Digitized by Google

1.500 registres. Il est permis d'espérer que, dans les années à venir, la progression ira croissant. On sait que, dans un certain nombre de départements, principalement dans ceux du Midi, et sans attendre le vote de la loi qui, là, a régularisé un état de fait, des dépôts notariaux considérables avaient déjà été effectués; le rapport de l'archiviste des Hautes-Alpes note qu'il y avait à Gap, en 1864, 7 registres de notaires; en 1879, 38, en 1914, 3.869; en 1921, 4.812; en 1928, 5.469; il ne reste plus, dans ce département, qu'un millier de registres anciens à obtenir encore; mais si l'on eût commencé à déposer cinquante ans plus tôt, ce dépôt précieux eût été plus que doublé. Par cette loi bienfaisante, l'une des sources historiques les plus abondantes se trouve mise à la portée des travailleurs.

Dans nombre de départements, on continue à noter aussi des dépôts, au chef-lieu, d'archives communales anciennes, en exécution de la loi du 29 avril 1924.

Dans les départements frontière, une circulaire du 18 juin 1929, prise en accord avec l'administration des douanes, a prescrit le versement aux archives départementales des dossiers de navires conservés dans les bureaux des directions régionales, et cette mesure a été étendue, depuis, aux registres de soumissions de francisation.

Les dons de particuliers, de familles, de collectionneurs ont été, comme par le passé, nombreux, et il y a eu quelques acquisitions heureuses, comme celle des archives du château de Menars en Loir-et-Cher.

Des versements des directions et bureaux de l'enregistrement, en exécution des circulaires des 16 janvier 1928 et 5 mars 1929, se sont poursuivis presque partout en 1928 et 1929, enrichissant d'un apport très appréciable les séries C et Q de nos dépôts.

L'incendie de la bibliothèque de Dunkerque, survenu en avril 1929, et dans lequel a disparu, en totalité, le dépôt annexe des archives du Nord qui y avait été constitué, a été l'occasion d'une circulaire conjointe des Ministres de l'intérieur et de l'instruction publique, du 24 mai 1929, laquelle a invité les préfets à renforcer ou à prescrire, dans les dépôts d'archives et leurs annexes, toutes les mesures utiles de préservation contre le feu.

Le corps des archivistes départementaux a, au cours de ces deux

Digitized by Google

années, subi deux pertes sensibles : M. Gabriel Pérouse, archiviste de la Savoie, est mort à Chambéry le 5 décembre 1928; M. Max Bruchet, archiviste du Nord, qui fut longtemps en Haute-Savoie le voisin de M. Pérouse, est mort à Lille le 26 novembre 1929. Tous deux travailleurs infatigables, techniciens émérites, érudits et historiens distingués, auteurs de remarquables travaux, ils ont l'un et l'autre succombé à la tâche. Ils étaient l'honneur de la corporation; leur mémoire est digne de respect.

Henri COURTEAULT,
membre du Comité des travaux historiques,
Directeur des Archives.

1. **Ain** (*M. O. Morel*) [1928]. — Classement des papiers des anciens bailliages et de quelques justices féodales, des registres paroissiaux et d'état civil antérieurs à 1803 (lacunes considérables pour l'arrondissement de Gex); — récolement des archives municipales anciennes de Bourg déposées aux archives départementales; — rédaction d'un répertoire détaillé des documents concernant le pays de Gex trouvés au cours de la mission annuelle à Genève et Lausanne.

[1929.] — Dons : par M. Beyssac, pièces concernant l'église de Loyes, les Chartreux de Montmerle et l'abbaye de Saint-Rambert; — par M. de Varicourt, une vingtaine de pièces sur le protestantisme à Lyon et à Gex; — par M. le chanoine Philippe, une quinzaine de minutes de notaires.

Versement : par l'administration des Domaines, 653 reg. de formalité, et 1131 reg. de tables (jusqu'à 1825).

Achèvement de la rédaction de l'inventaire des registres du Conseil du département, du directoire et de l'administration centrale du département; — classement et inventaire détaillé des archives de Trévoux.

2. **Aisne** (*M. L. Broche*) [1928]. — Versement : par les greffes de justices de paix, papiers centenaires (11 greffes seulement, les 26 autres ayant perdu pendant la guerre leurs papiers anciens).

Classement des archives anciennes de Chauny déposées aux archives départementales (528 art.), des papiers du greffe de l'ancien tribunal de Vervins (9.416 art.), préparation du répertoire numérique des séries modernes; reconstitution par expéditions authentiques de documents des archives communales (17.106 rôles), et des actes de l'état civil pour la période 1790-1839 (pour 378 communes).

Digitized by Google

[1929.] — Classement des minutes notariales (série E), des papiers des justices de paix (série L), de diverses séries modernes (au total 1.608 articles); continuation de l'impression de l'inventaire des archives communales antérieures à 1790 (E supplément); continuation de la reconstitution des archives communales détruites (33.000 rôles expédiés).

3. **Allier** (*M. M. Fazy*) [1928]. — Dons : par M. le Dr Cornillon, dossier sur la seconde République et le second Empire (comités secrets, luttes électorales, journaux locaux, affiches; extraits des manuscrits de Claude Henry Dufour, un des auteurs de l'*Ancien Bourbonnais*, copies des états de services des officiers originaires du Bourbonnais, ayant pris part à la guerre de l'Indépendance de l'Amérique et d'autres officiers bourbonnais); — par M. Pierre Buffaut, papiers sur les familles Desages, de Buxerolles, et les paroisses de Cérilly, Valigny, etc. (XVIe-XVIIIe s.); — par M. Tiersonnier, archives du château de Paraize (jadis de la paroisse de Livry-en-Bourbonnais, et de la châtellenie de Bourbon-l'Archambault, aujourd'hui Livry, Nièvre), comprenant, entre autres, des pièces relatives aux familles Seguin, David Alixaud, Aladane, Vigier, Bezas, un sommier de tous les fiefs de la généralité de Moulins vers 1788, le tome II d'un sommier des fiefs du duché de Bourbonnais, un sommier des fiefs relevant de la Tour carrée de Saint-Pierre-le-Moutier, un sommier des fiefs du comté de la Marche, une copie de la charte de fondation de la collégiale de Moulins; — par les archives de Saône-et-Loire, quelques pièces d'état civil du XVIIIe s. concernant les communes de Chassenard et de Luneau; — par les archives du Rhône, acte de l'an II (créance Chardonnet).

Versements : par la justice de paix de Cusset, papiers de 1789 à 1825; — par le tribunal de Montluçon, correctionnel jusqu'en 1830.

Classement de la collection Chazaud et des papiers légués par le chanoine Clément; continuation du tome II de l'Inventaire de la série L.

A signaler dans les archives communales : au Donjon, délibérations depuis le 1er juillet 1792, reg. par. depuis 1539 pour le Donjon et Malleray, depuis 1661 pour Huillaux; — à Avrilly, depuis 1647; — au Bouchaud, depuis 1681; états de section de 1791; — à Chassenard, reg. par. pour Chassenard depuis 1547, pour Lée depuis 1613; états de section; — à Lenax, reg. par. depuis 1665; — à Loddes, depuis 1618; — à Luneau, depuis 1609 pour Luneau, depuis 1652 pour Lurcy-sur-Loire; états de section, matrice de la contribution foncière; — à Montaigüet, états de section, matrices; — à Montcombroux, reg. par. depuis 1634; — à Neuilly-en-Donjon, depuis 1718; rôles fonciers, emprunt forcé pendant la Révolution; — au Pin, reg. par. depuis 1618;

Digitized by Google

— à Saint-Didier-en-Donjon, depuis 1692; — à Saint-Léger-sur-Vouzance, depuis 1588.

[1929.] — Dons : par les archives du Loiret, documents généalogiques sur la région; — par celles du Puy-de-Dôme, 4 pièces, dont 2 plans, sur un projet d'hospice central d'aliénés et d'épileptiques à établir dans l'ancienne abbaye de Septfonds (1838); — par M. le marquis de Matharel, 15 pièces, dont 13 pièces généalogiques bourbonnaises et 2 concernant la collégiale de Saint-Nicolas-de-Montluçon (un acte de 1310); — registre de délibérations de la commune de Veauce sous la Révolution.

Classement des papiers concernant l'ancienne province de Bourbonnais (copies et analyses des pièces publiées dans les deux vol. des *Titres de la maison ducale de Bourbon*, recueillies par l'ancien archiviste Chazaud et l'archiviste actuel); — continuation de l'inventaire de L.

A signaler dans les archives communales : à Bourbon-l'Archambault, reg. paroissiaux depuis 1635, délibérations depuis 1764; — à Buxières-les-Mines, reg. par. depuis 1654; délibérations depuis 1790; — à Franchesse, reg. par. depuis 1599, délibérations depuis 1790; — à Saint-Aubin, reg. par. de Saint-Aubin depuis 1643, de Bessai-le-Monial depuis 1673; documents du XVIII^e s. et de la Révolution; — à Saint-Hilaire, reg. par. depuis 1586, délibérations depuis 1790; dossiers antérieurs à 1789; — à Saint-Plaisir, reg. par. depuis 1629, délibérations depuis 1790; matrice de la contribution foncière pour 1792; — à Vieure, reg. par. depuis 1567; délibérations depuis 1788; — à Ygrande, reg. par. depuis 1583; quelques pièces antérieures à 1789; fonds révolutionnaire important.

A signaler, à Bourbon-l'Archambault, archives anciennes de l'hospice, peu considérables, mais intéressantes (le rapport de l'archiviste en donne l'inventaire sommaire : sous la cote H 1, lettre de Saint-Vincent-de-Paul, sans date).

4. **Basses-Alpes** (*M. G. Bailhache*) [1928]. — Versements : par les greffes des tribunaux, 13 reg. (Digne), 13 reg., 84 liasses (Barcelonnette), 4 reg., 14 liasses (Castellane), 5 reg., 36 liasses (Forcalquier), 14 reg., 18 liasses (Sisteron), de documents allant jusqu'à 1830, plus 169 reg. et 19 liasses d'état civil (jusqu'à 1832); — par le bureau de l'Enregistrement de Digne, 162 reg. de Digne (1813-1865), 71 de l'ancien bureau de Barrême (1755-1866), 87 de l'ancien bureau de Mezel (1775-1865).

Dépôts : archives anciennes des communes de Taulanne, la Robine, Verdaches, le Vernet, Tanaron, Castellane, Braux, Senez, Ubraye.

Dons : par M^me^ Latil et M^e^ A. Honnorat, 470 reg. anciens de l'étude

Digitized by Google

d'Annot (1494-1800), comprenant le fonds de 3 anciens notaires d'Annot et ceux des petites études anciennes de Braux, Ubraye, Saint-Benoît, Le Fugeret, Méailles; — par M. Hermellin et Me A. Honnorat, 80 reg. des anciens notaires de Senez et de Blieux (1596-an x); — par M. le chanoine Reynaud, 3 sacs de papiers concernant la seigneurie de Beaucouse, dans la vallée de Thoard.

Réintégrations : par les archives de Digne, 2 cahiers (série L); — par celles de Seine-et-Marne, 1 parchemin sur Louis du Chaine, évêque coadjuteur de Senez (18 mai 1615); — par celles de Thorame, 1 reg. de la Société populaire (1792-an II).

Acquisitions : minutier du notaire Monet Augier, de Thorame-Haute (1468-1480); — 6 cartons de papiers provenant des archives communales de Saint-Paul, dont le plus ancien reg. de délibérations (1543 et 1573).

Achèvement du classement du fonds notarial de Forcalquier (500 reg. et 86 pratiques, 1449-an x); des archives communales déposées; de l'état civil, des versements des justices de paix.

A signaler dans les archives communales : à Taulane, fragment d'un cadastre de 1722; — à La Robine, reg. par. depuis 1673, 4 cadastres; — à Montlaux, comptes retrouvés de 1782 à 1789; — à L'Hospitalet, reg. par. depuis 1669; — à Saumane, depuis 1634; délibérations (1752-1757, 1770-1773; déposées à Digne); — à Redortiers, reg. par. depuis 1668; succursale de Contadour depuis 1725; — à Revest-du-Bion, depuis 1610; cadastre antérieur à 1701; — à Carniol, cadastres (1661, 1724, 1764); reg. par. (1687-1792); — à Revest-des-Brousses, délibérations depuis 1707, 2 cadastres (1675, XVIIIe s.), reg. par. depuis 1603, reg. du bureau de charité (1717-an XIV).

[1929.] — Versements : par les justices de paix de Riez, 6 reg., 30 liasses; de Saint-Étienne-les-Orgues, 3 liasses; de Banon, 5 liasses; de Reillanne, 5 liasses; de Mézel, 4 liasses; — par le bureau de l'enregistrement de Manosque, 75 reg. de tables provenant du bureau de Manosque et de celui, supprimé, de Valensole.

Dépôts : archives anciennes et révolutionnaires des communes de la Robine, Thorame-Haute, Riez, Montlaux, l'Hospitalet, Saumane, Redortiers, Carniol, Ongles, Lambert, Ainac, Archail; — par M. Coste, notaire à Mézel, reg. anciens de son étude, à savoir : Mézel (1532-an IX, 213 reg., 44 cahiers), Estoublon (1585-an IV, 68 reg., 1 cahier), Saint-Julien d'Asse (1589-1621, 7 reg., 1 cahier); — par M. Bongarçon, notaire à Riez, 1.500 reg. anciens, concernant Riez et les études supprimées de Montagnac, Quinson, Puimoisson; — par Me Bayle, notaire à Turriers, minutes anciennes de son étude antérieures à 1804, comprenant des notaires de Turriers (1576-1755), Bayons (1580-1789),

Digitized by Google

Bellaffaire (1576-1753), Gigors (1574-1787), Venterol, Piégut et Urtis (1686-1764), Sigoyer de Dauphiné (Hautes-Alpes) (1657-1773), Bréziers (Hautes-Alpes) (1593-1625).

Dons : par M^lle^ de Salve, 16 reg. notariés de Vachères (1556-1655) et cadastre de ce village (1588); — par M. le chanoine Andrieu, cartulaire du chapitre de l'église de Digne (1320-1356), autrefois conservé dans la bibliothèque du marquis de Sièyes; — par M. Marion, 4 reg. notariés de Digne (XVI^e^-XVII^e^ s.).

Réintégrations : par les archives communales de Saint-Paul-sur-Ubaye, 14 reg. notariés des XV^e^-XVI^e^ s.; — par celles de Mallefougasse, 20 cahiers annuels de l'état civil révolutionnaire en double; — par celles de Cruis, 10 cahiers analogues; — par celles de Valsaintes, 1 cahier de naissances de l'an VII en double; — par celles d'Ubraye, 4 cahiers annuels d'état civil en double; — 1 reg. de la Société populaire de Castellane (1792-1793), 1 reg. de la Société populaire de Thorame-Haute (1792-an II) et une liasse de reg. et papiers de la Société populaire de Riez, provenant des archives déposées de ces localités.

Achèvement du classement des fonds notariaux d'Annot et de Senez (481 et 86 articles); classement des archives communales déposées; organisation des suites des sous-séries E titres de familles et communautés; classement et répertoriage des versements de justices de paix et des bureaux de l'enregistrement, des sous-préfectures de Castellane et Sisteron.

A signaler dans les archives communales : à Ainac, cadastre de 1735; — à Archail, cadastre de 1742, déposé aux archives départementales ainsi que le reg. par. de 1603-1792; — à Revest des Brousses, délibérations depuis 1707; 2 cadastres (1675 et XVIII^e^ s.), reg par. depuis 1603; registre du bureau de charité (1717-an XIV); — à Lambert, reg. par. depuis 1672.

5. **Hautes-Alpes** (*M. G. de Manteyer*) [1928]. — Réintégrations : des archives de la Moselle, 2 brefs d'Innocent XI à l'évêque de Gap (27-28 mai 1760); — de M. l'abbé Aye, cadastre d'Orcières (1551-1552) et archives de la commune d'Ancelle (9 liasses, 1498-1776), parmi lesquelles 3 fragments de reg. notariaux de Jacques Fabri (1507-1508), et Guillaume Le Blanc (1598-1599, 1602-1603); — des archives de l'Isère, onze liasses de procédures, provenant des bailliages de Gap (1578-1785), de Briançon (1573-1785), de la baronnie d'Avançon (1721-1722), de la judicature de Saint-Firmin (1684-1790), du Valgaudemar (1636-1790), de Saint-Disdier (1720-1787), et de Tallard (1594-1596).

Acquisition : extrait du cadastre de Baratier (22 juillet 1486).

Digitized by Google

Dons : par M. Meizel, état des chutes de neige et des avalanches (1926-1927); — par M. Masimbert, procuration des maires du Briançonnais à Jean-François Rochas, maire de Névache, pour poursuivre le payement des fournitures à l'armée des Alpes en l'an VI (28 juillet 1819); — par M. Ch. Roman-Amat, 2 liasses de 475 pièces relatives à Tallard, Mison, Sigottier, Ribiers, etc. (1343-1907); — par M. Bois, conseiller général, 6 vol. de minutes notariales de Me Bertieu-Sartre (1702-1731) et de Me Antoine Albert (1744) au Villar-d'Arène; 4 liasses des assemblées communales anciennes du Villar-d'Arène; — par M. Villevieille, conseiller général, papiers personnels de la famille Abel; — par M. l'abbé Bayard, correspondance de deux curés du diocèse de Grenoble, l'un catholique, M. Dumolard, l'autre constitutionnel (1795-1801); — par M. l'abbé Grimaud, mandat de payement du chapitre d'Embrun au sieur Bevons, son maître de musique (1710); — par M. H. Robert, papiers de la famille Para, du Villar-de-Sigoyer (1676-1825); — par M. Paul Plat, 3 fragments de la bulle d'érection du prieuré de Saint-Jérôme du Pin-de-Curban, délivrée le 9 août par un pape d'Avignon en faveur de 5 frères; — par M. Vollaire, plan de Gap au 1000e (1825).

Dépôts : par M. le procureur de la République fonds de l'état civil ancien de Briançon et d'Embrun; — par M. Jean Jaussaud, notaire à Serres, fonds des minutes notariales de Serres, Savournon, Le Bersac, Montrond, L'Epine, Montmorin, Bruis, Sainte-Marie, Ribeyret, Orpierre, Montjay, Chanousse, La Bâtie-Montsaléon, Aspres-sur-Buëch (214 reg., XVIIe-XIXe s.); cadastre de Serres (1560-1570), registres des judicatures de Montmorin (1726-1793), La Piarre et Sigottier (1723-1746), reconnaissances générales de la terre de Chanousse (1619-1752), livre de raison de Nicolas Meissas, médecin de Serres; — par M. le maire de Gap, archives anciennes de la ville, sauf l'état civil; — par M. le maire de Neffes, archives anciennes : registre d'assemblées (1606-1607), cadastres de 1612; livre de raison des affaires de la communauté de 1658 à l'an X; reg. paroissiaux (1651-1699, 1700-1731); — par le gérant de l'étude de feu M. de Ribiers, et par l'entremise du président du tribunal, minutes notariales des études de Mison (1588-1599), Ribiers (1625-1812), Châteauneuf-de-Chabre, Antonaves, Pomet, Saléon (1672-1818); — par la Commission administrative de l'hospice de Gap, livre des réceptions et des professions des sœurs de Saint-Joseph de la maison de charité de Gap (1734-1789), cartulaire de cette maison (1709-an VI), sommier des rentes de l'hôpital civil (1828-1901); — par M. le procureur de la République, documents centenaires du greffe du tribunal de Gap, et liasses de l'ancien état civil des greffes de Briançon et Embrun.

Digitized by Google

Revision du classement de la série B; achèvement du répertoire numérique de la série D; projet d'impression de l'état sommaire du fonds Joseph Roman; récolement des archives anciennes de Gap.

A signaler dans les archives communales : à Réallon et à Puy-Sanières, cadastres de 1715 et 1617, déposés aux archives départementales; — à Briançon, continuation du classement par M. Thomé de Maisonneufve des archives anciennes.

[1929.] — Dons : par M. de Manteyer, 47 imprimés (13 mai 1609-1er octobre 1787), provenant des archives communales de Tallard, circulaires administratives, financières et militaires jadis recueillies par M. Clément Amat, conseiller général; — par M. Paul Maignien, correspondance administrative entre l'évêque de Gap et les autorités civiles et militaires au sujet des excès auxquels se livrait la jeunesse de Vars vis-à-vis des filles de cette commune (1er-10 janvier 1825); — par M. J. Meizel, fragment sur parchemin d'un accord entre le prieur de Romette et l'évêque de Gap au sujet des dîmes de Saint-Bonnet et des Infournas (2 mars 1239); état des chutes de neige et observations glaciologiques de 1927-1928, par le service des eaux et forêts; — par M. Mouren, copie certifiée, d'après les archives de l'Isère, des reconnaissances de deux moulins et de deux paroirs de Chabottes faites par Jean et Pons Albert (8 juin 1448); — par M. Reynaud, nomination de Xavier Blanc comme premier adjoint de Gap (3 mai 1848); — par M. Tourrès, 41 documents relatifs au Moulin-Neuf de Gap (1480-1790); — par M. Muller, conservateur du Musée dauphinois à Grenoble, 75 photographies de la région des Hautes-Alpes; — par M. le Dr Bernard, de Gap, cours de philosophie de la fin du XVIIIe siècle, attribuable à Surdan; — par M. Pierre Isnel, 11 pièces sur Saint-Véran (1260-1706); — par M. J. Hubert, archiviste de Seine-et-Marne, plan manuscrit de la place d'Embrun par Vallier de la Peyrouse, officier du génie (1er octobre 1775); — copie du XIXe siècle de la critique du Nobiliaire de Provence d'Artefeuil par Barcillon de Mauvans (ms. provenant de l'abbé Paul Guillaume); par M. Cordier, relieur à Gap, reg. des délibérations de la commune d'Aiguilles (1836-1877), et pages 899-914 de son coursier ancien, avec liste des consuls de 1573 à 1790.

Réintégration : par les archives de l'Isère, de l'ancien cadastre de Lardier (1653-1664), provenant du fonds de la cour des aides de Dauphiné, en échange de deux rôles de la taille d'Uriage de 1547.

Versements : archives du greffe de Briançon, par M. le procureur de la République; — par Me Tanc, notaire à Gap, 9 registres de minutes de Me Chaix, notaire à Gap (1812-1844); — par les hoirs de Me Fabre, notaire à Orpierre, 137 reg. de 1602 à 1851, plus 5 fragments complétant des reg. déjà déposés, le tout provenant des notaires Armand,

Digitized by Google

d'Aigremont, Faure, Saint-Avon Michel, Maigre, Maigre-Desboissettes, Auruolle, Rancou, notaires à Orpierre, Laborel, Villebois. Barret-les-Bas, Ballons, Lachau, Vers et Izon; — par les archives des Basses-Alpes, répertoires de Jean-Antoine Vollaire, notaire à Barcilonnette, et de Joseph-Jacques-André Augier, notaire à Esparron (ans VII-XIV); — par la commune de Pelleautier, archives anciennes et modernes (jusqu'à 1822) (cadastres de 1634, 1663, 1768, reg. paroissiaux depuis 1693); — 49 reg. de minutes provenant de petites localités où il ne peut plus exister de notaire (complément du dépôt effectué le 26 octobre 1927).

Classement des papiers judiciaires versés en 1928; revision de l'ensemble de la série B, qui a permis de trouver trois liasses considérées comme perdues, et d'en extraire 9 reg. paroissiaux d'Embrun, de Saint-Crépin et de Tallard, 35 liasses de papiers de la famille de Renard, propriétaire d'Avançon (1614-1677) (avec des titres de la maison de Rame, du XV[e] s.), 25 liasses des papiers du Bureau de l'Élection; rédaction du répertoire de la série B; continuation de l'impression de l'état sommaire du fonds Amat-Roman.

6. **Alpes-Maritimes** (*M. L. Imbert*) [1] [1928]. — Dons : par les archives des Basses-Alpes, protocole des actes reçus par P. Laure, notaire à Briançonnet (1530); — par celles du Calvados, arrêté et lettre des administrateurs provisoires de la ci-devant principauté de Monaco (1[er] mai 1793).

Versements : par les greffes des justices de paix de Levens et d'Antibes, papiers centenaires.

Récolement réglementaire; — commencement de l'impression de l'inventaire du fonds *Citta et contado di Nizza* à l'*Archivio di stato* de Turin et du répertoire numérique du fonds sarde (1814-1860).

[1929.] — Dons : par les archives du Loiret, consultation pour le comte de Grasse contre la communauté du Bar au sujet de la prétention émise d'imposer à la taille le détail des fermiers du seigneur (1770); — par M. Beri, lettre du Ministre des affaires étrangères relative aux accords intervenus entre la France et l'Italie depuis le 7 mars 1861 en ce qui concerne le régime des franchises établi en faveur des propriétaires de la zone frontière.

Acquisition : manuscrit des *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique et civile de la ville de Grasse* par le P. Cresp (1762).

Dépôt : par M[e] Costa, notaire à Grasse, ses minutes anciennes.

[1] M. Imbert, précédemment archiviste de Vaucluse, succède le 1[er] mars 1928 à M. Latouche, nommé maître de conférences à la faculté des lettres de Grenoble et admis à l'honorariat.

Digitized by Google

Commencement de la reconstitution du fonds de l'administration pendant la première occupation française (an VIII-1814); classement des dossiers du Domaine : concessions temporaires et définitives; continuation à Turin du dépouillement du fonds «Nice et Comté», relevé de tous les documents concernant les localités comprises dans le comté de Nice (de Beuil à Villeneuve).

A signaler dans les archives communales : à Bezaudun, délibérations (1644-1790); comptes consulaires depuis 1675; terriers (1664-1665, 1678, 1756); reg. par. depuis 1638; — à Biot, vidimus de 1473 de la donation aux Templiers du lieu de Biot par Alfonse II (1209); acte d'habitation pour Lucas d'Oneille et une colonie génoise, accordé par le roi René (1470); — à Bouyon, délibérations depuis 1698, cadastres et allivrements (1720-1770, 3 reg.), livres de syndicats, comptes, quittances, dont plusieurs en langue vulgaire (1584-XVIII[e] s.), comptes des fournitures faites aux troupes françaises et espagnoles (1744 et s., 3 liasses); élection des recrues pour le régiment de Nice (XVIII[e] s.); mémoriaux et pièces de procédure contre le seigneur (Lascaris), les communautés voisines (XVII[e] s.); reg. par. depuis 1647; 5 petits reg. de comptes consulaires de 1592, 1601, 1610, 1625, 1648, 1651 ont été déposés aux archives départementales; — au Broc, transactions, privilèges, actes divers, depuis le XIV[e] siècle; délibérations (1641-1790); comptes (XVII[e]-XVIII[e] s.); cadastres (XVII[e]-XVIII[e] s.) 6 reg.; privilèges et exemptions accordés par G. de Marle, sénéchal, à B. de Giraud, seigneur du lieu, pour dommages soufferts par lui en guerre (28 septembre 1388), par Marie, reine de Jérusalem, aux hommes du Broc pour services rendus contre son ennemi Vital de Blois, capitaine de Thorenc et Gattières (21 juin 1390); — à Carros, délibérations depuis 1674; terriers de 1595, 1660, 1693, 1750; livres des deniers communaux (1630-1771); reg. par. depuis 1660; livre de la confrérie du *Corpus Domini* avec comptes de marguilliers, inventaires de la paroisse (1667-1790); — à Cipières, délibérations depuis 1600; comptes et pièces comptables depuis 1571; reg. par. depuis 1691; — à La Colle, reg. par. depuis 1705, livre de raison de l'hôpital Saint-Jacques (1765-1785); — à La Gaude, délibérations depuis 1604; 7 cadastres (XVII[e]-XVIII[e] s.); comptes trésoraires (XVII[e]-XVIII[e] s.); reg. par. depuis 1615; inventaire des titres de La Gaude, par Laugier, notaire (1752); — à Entraunes, délibérations depuis 1636; délibérations du bureau de charité et mont-de-piété (1754-1860); — à Greolières, délibérations depuis 1640; comptes trésoraires depuis 1656; reg. par. depuis 1676; — à Guillaumes, délibérations depuis 1586; reg. par. depuis 1714; — à Opio, délibérations depuis 1609; reg. par. depuis 1703; — à Peone, délibérations depuis 1720; registre de répartition

Digitized by Google

des terres du Cartier et près de l'Alpe (1444); cadastres et livres des transports (1684, 1714, 1735, 1756-1796); rôles du bétail (1756-1794); «causats» ou budgets (1773-1792), comptes communaux (1722-1791), reg. concernant le partage des bois (1767, 1 reg.); reg. des actes, titres, procès-verbaux, transactions (XVII^e-XVIII^e s.), inventaire des papiers et écritures de la communauté par J.-Fr. Clary, notaire (1778); transaction avec la communauté de Guillaumes (1791); hommages au seigneur de Beuil (XVI^e-XVIII^e s.); — au Rouret, partage des eaux de la font de Troussanne (1726); pièces relatives à des corvées pour le fort Vauban (XVIII^e s.); — à Saint-Martin-d'Entraunes, délibérations (1658-1788); cadastres et allivrements (1621, 1760), livre de la taille (XVIII^e s.); comptes consulaires et pièces à l'appui (1682); à Saint-Paul-du-Var, reg. par. depuis 1589; — à Tourette-sur-le-Loup, délibérations depuis 1572; cadastres de Valette et Tourette (XVIII^e s., 4 reg.); reg. par. (1606-an II); — à Vallauris, séries anciennes : AA (1506-1770), BB (délibérations, 1646-1791), CC cadastres (1567-1785, 8 reg.); comptabilité (1569-1790); reg. par. depuis 1618; — à Villeneuve-d'Entraune, délibérations (1625-1793), terriers (1661, 1702), budgets (1702-1792), comptes (1710-1792); investitures, hommages, inféodations (1566-1764); biens et droits : montagne du Pasqueiret (XV^e-XVIII^e s.); titres sur l'église (XVI^e-XVIII^e s.).

7. **Ardèche** (*M. J. Regné*) [1928]. — Versements : par le bureau d'enregistrement d'Annonay, 85 reg. dont 5 provenant de Satillieu, reg. des délibérations du conseil de fabrique et des comptes de la fabrique de Satillieu (1893-1906), documents de la fabrique d'Annonay (même période); — par les bureaux de l'enregistrement de Bourg-Saint-Andéol, 80 reg. et des Vans, 119 reg.; — par le greffe du tribunal départemental 1.408 reg. d'état civil (1803-1832).

Dons : par M. le sénateur Cuminal, manuscrit de l'ouvrage sur l'enseignement technique industriel et commercial en France et à l'étranger, publié en 1912 par le donateur et M. Astier; «souvenirs à M. Cuminal à l'occasion de la Légion d'honneur» (1^er novembre 1912); — par M^mes Champ et M. Douay, moulages de plâtre représentant les masques des trois suppliciés de l'auberge sanglante (affaire de Peyrebeilhe); — par les archives de la Drôme, trois cahiers de procédure concernant l'abbaye de Cruas (1711-1714-1718), pièce notariée de 1534 concernant les Carmes de Tournon.

Classement des registres d'état civil; — rédaction de l'état sommaire (joint au rapport de l'archiviste) des manuscrits du fonds Mazon.

[1929.] — Dons : par M. A. Le Sourd, 2 reg. du notaire Daniel Arcajon, d'Aubenas (1618-1630); — par les archives de la Drôme,

Digitized by Google

fragment de compte du receveur des États du Vivarais (1582); — par les archives du Puy-de-Dôme, 9 pièces sur le prieuré de Chanéac (1725-1741); lettres de provision par Catherine de Médicis de l'office de bailli d'Annonay pour Fleury de Boulieu (3 janvier 1561).

Réintégration : par les archives du Gard, cahiers paroissiaux de Chassagnes (1779-1780) et de Chambonas (1692-1780); reg. d'état civil protestant de Châteauneuf de Vernoux, Saint-Barthélemy-le-Pin (1672-1682), Gluiras (1669-1683), Issamoulenc, le Gua, Ajoux (1662-1682), Lagorce (1668-1685), Marcols (1659-1683), Saint-Pierreville (1669-1681), Les Vans (1638-1785).

Classement du fonds des tribunaux de Privas et de Largentière; impression de l'État sommaire de la section manuscrite du fonds Mazon; rédaction du répertoire des anciens cadastres conservés dans les communes ou déposés aux archives départementales (série 3 E) (ce répertoire est imprimé à la suite du rapport de l'archiviste).

8. **Ardennes** (*M. J. Massiet du Biest*) [1928]. — Acquisitions : collection Albert Baudon, comprenant les copies prises par cet érudit dans les archives, aujourd'hui détruites, de Rethel (1379-1756), ses notes sur les gouverneurs de Rethel et les communes du canton (M. le Dr Meugy a complété cette acquisition par la remise de quelques copies et originaux de même origine); — reproductions photographiques de vues et monuments du sud du département.

Dons : par M. H. Bourin, brevet de gouverneur de Charleville et du Mont-Olympe pour François de Harville des Ursins, marquis de Palaiseau (1er février 1665); — par M. Simon, titre de la famille Jadot, de Sedan, pour des prés à Douzy (28 novembre 1153); — par M. Lagrive, plan ancien du château de Warnécourt.

Versements : par le greffe du tribunal de Sedan, dossiers correctionnels; 2 reg. aux sentences du tribunal de commerce; 1 reg. aux sentences de la cour Rochehaut, duché de Bouillon (XVIIIe s.); — par le tribunal de Charleville, menus reg. du greffe (an VIII-1870), qualités (an VIII-1829), enquêtes (1791-1832), expertises (an VIII-1829), adjudications (1812-1826); — par les justices de paix de Chaumont-Porcien, 15 liasses (1792-1827), de Flize, 11 liasses (1792-1827), de Fumay, 5 liasses (1801-1825), de Givet (avec Chooz et Treignes), 14 liasses (1791-1827), de Mézières, 16 liasses (1791-1826), de Renwez, 13 liasses (1791-1828), de Rumigny (avec Liart et l'Échelle), 17 liasses (1790-1827), de Monthermé, 10 liasses (1797-1827). — Les dossiers du tribunal départemental des dommages de guerre sont venus occuper l'un des greniers destinés aux versements du service de la Reconstitution.

Continuation de l'impression des inventaires de E et F; — récolement

Digitized by Google

des séries anciennes A à L, qui a fait apparaître quelques pertes d'articles non reconnues encore depuis la guerre; — continuation du reclassement des petites justices (série B); — classement des archives de la famille d'Argy (château de la Garenne à Sedan), communiquées par M. Pierre Lamotte d'Argy.

A signaler dans les archives communales : à Anchamps, collection d'ordres de la commandature allemande de Revin (1914-1918); — à Attigny, une dizaine de reg. d'état civil anciens depuis 1670, en très mauvais état, par suite de leur enfouissement pendant la guerre; — à Chooz, reg. paroissiaux depuis 1655, archives anciennes à retrouver; — à Contreuve, rég. par. depuis 1687; — à Coulommes, extraits d'un terrier de 1610; les lacunes précédemment constatées dans les reg. paroissiaux entre 1675 et 1691 n'existaient pas; — à La Ferée, reg. par. depuis 1692; — à Fraillicourt, depuis 1673; — à Haudrecy, les reg. anciens de la fabrique depuis 1772 paraissent perdus; il existe chez un particulier des copies d'actes paroissiaux remontant à 1649; — à Liart, archives de guerre intéressantes; — à Rubigny, reg. par. depuis 1666; — à Tourcelles-Chaumont, fragment d'un ancien terrier (XVIII[e] s.); — à Tourteron, rég. paroissiaux depuis 1639; — à Vaux-lès-Rubigny, depuis 1679; — à Villers-sur-le-Mont, depuis 1661; — à Vireux-Wallerand, les archives anciennes et révolutionnaires qui étaient intéressantes ont été pillées à diverses époques; il peut en rester des fragments dans les greniers de la mairie.

[1929.] — Dons : par M. Thirion de Monclin, documents concernant la seigneurie d'Herbigny (XIII[e] s.-an VIII); — par M. le colonel Donau, archives du général Béraud d'Arimond, contenant, entre autres, correspondance d'Henry de Camyn, adjudant général chef de brigade à l'armée des Alpes et à diverses armées (1791-1798), un carnet de notes du même (1793-1794), papiers administratifs de M. Godet, garde-magasin des vivres à l'armée d'observation d'Allemagne, division Molitor (1809-1811); titres de propriété à Givet des familles Godet, de la Contamine et Béraud d'Arimond (fin XVIII[e]-début XIX[e] s.); notes manuscrites de La Catte, de Lartigues et du D[r] Beugnies sur l'histoire de Givet; archives de la famille de Rubecourt de Gotteshem (1573-an IX); minutes de transports et procédures devant la justice de Chooz, près Givet (1573-XVIII[e] s.), avec un sceau et un extrait de la charte de Chooz de 1372; — par M. Grignon, de Dommery (par l'intermédiaire de M. Paul Laurent), débris des archives de la famille de Gentil; — par M. E. Gennesseaux (par le même intermédiaire), correspondances et titres concernant les droits seigneuriaux à Dommery (1782-1792), plus quelques papiers des archives communales de Dommery, des comptes, quelques lettres, et des bons de réquisition des armées alliées

Digitized by Google

(1811-1881); — par M. J. Lefranc, attestation du sous-préfet de Sedan concernant les moyens d'existence de M. Demaillan, ancien officier de l'armée de Condé et page de la grande écurie (4 déc. 1819); — par les archives de la Meuse et provenant de la collection Buvignier-Clouet, collection d'édits, ordonnances, arrêts, factums concernant la principauté de Sedan (1545-1774); procédures et factums (1764-an III), concernant, entre autres, les manufactures de Sedan et l'activité du subdélégué Husson; correspondances et titres de famille provenant du ministre protestant de Metz, Pierre Ferry, ancien ministre à Francheval, notes et brouillons concernant un synode général vers 1611, relations de divers événements, dont un voyage du cardinal Mazarin à Sedan vers le milieu du XVII^e s.; dossier intitulé « principauté de Château-Regnaut », formé de débris des archives du Conseil privé de la princesse de Conti et d'une collection d'ordonnances et déclarations (1575-1777); — par M. H. Taminiau, papiers et notes personnelles (manuscrits d'ouvrages littéraires, extraits et coupures de journaux, 1890-1926); — par M^me^ la vicomtesse de Guerville (par l'intermédiaire de M. de Sars), débris des archives de l'abbaye de Chehery (1670-1792); — par M^me^ Colin, vue reconstituée de Mézières au XVI^e^ s.; — par M^me^ Masthias, planisphère gravée de 1753.

Acquisitions : quittance de rentes en blé dues sur les terrages de Tournes (25 mai 1404); — certificat de civisme au lieutenant du génie Charles Lenoir (an II); — pétition, contresignée par le maréchal Berthier, par les canonniers et grenadiers de la garde nationale de Sedan (an XII).

Versements : par les bureaux des domaines de Mézières, 165 reg. d'actes civils (1800-1865) et 70 tables depuis 1791; de Charleville, 132 reg. et 103 tables des mêmes époques; — par le tribunal de Sedan, résidus de rôles de jugements, de dossiers correctionnels (1890-1900), d'assistance judiciaire et d'accidents du travail (1902-1912), 2 reg. aux jugements du tribunal de commerce (an X-1806, 1855-1875), 1 reg. aux correspondances (1821-1823), état civil de Torcy (1737-an V), 4 cahiers d'état civil protestant de Sedan (1581-1591).

Dépôt : par la ville de Mézières, 358 reg. et 137 liasses d'archives de la période 1790-1914.

Inventaire, dans la série F, du fonds du grand maître des eaux-et-forêts Coulon; classements dans les séries B et E (état des cahiers d'état civil protestant de Sedan subsistants; les pertes ne portent guère que sur les années 1560, 1564, 1596-1597).

9. **Ariège** (*M. É. Laval*) [1928]. — Versements : par les greffes des tribunaux, arrêts de la Cour d'assises, jusqu'en 1830, jugements

Digitized by Google

civils et qualités jusqu'en 1830, jugements correctionnels jusqu'en 1876, dossiers de procédure conservés après triage; — par les greffes des justices de paix de Foix, 24 liasses, 23 cahiers (1807-1830), de Tarascon, 36 liasses, 40 cahiers, 4 registres (1791-1830), de Saurat, supprimé en l'an x, 10 liasses, 56 cahiers.

Dépôt : par la commune de Rabat, archives anciennes (complément).

Rédaction d'une table-répertoire de tous les reg. paroissiaux; classement et numérotage provisoire des papiers judiciaires récemment versés; continuation du catalogue du fonds ariégeois de la bibliothèque.

A signaler dans les archives communales : à Antras, reg. par. depuis 1685; droits d'usage sur la montagne de l'Izard et autres (XVI^e-XVIII^e s.); — à Augirein, reg. par. depuis 1743; — à Balaguères, depuis 1730; cadastre (XVII^e s.); reddition des comptes des marguilliers d'Alas (fin XVIII^e s.); documents divers (forêts, etc.) (1664-1771); — à Bethmale, reg. par. depuis 1683; cadastre de 1668; — à Bonac-sur-Lez, reg. par. depuis 1680; cadastre (1664-1667); — à Bordes-sur-Lez, reg. par. depuis 1758; cadastre (1671-1672); copie du livre des charges et décharges (1736); reddition des comptes des marguilliers (XVIII^e s.); — à Cescau, reg. par. depuis 1742; terrier (1666); — à Engomer, reg. par. depuis 1681; cadastres d'Astien (1666), d'Engomer (1666); — à Galey, reg. par. depuis 1773; cadastres (1667-1707); muances (XVIII^e s.); terrier (fin XVII^e s.); — à Irazein, cadastre (1666); délibérations depuis 1791; — à Saint-Jean, terrier (1676); délibérations du Conseil de fabrique (1757-1816); — à Saint-Lary, reg. par. depuis 1743; documents relatifs aux droits d'usage sur les montagnes de l'Estremaille et autres (XVII^e-XVIII^e s.); — à Seintein, reg. par. depuis 1750; — à Uchentein, terrier (XVIII^e s.); — à Saint-Lizier, reg. par. depuis 1627; délibérations (1628-1673 et 1790-an V); compoix de 1772; à l'hospice civil, délibérations depuis l'an V, reg. des malades (1778-an V); reg. des legs depuis 1566; reg. des enfants trouvés (1780-1825); reg. des sommes reçues (1733-1745).

[1929.] — Don : par les archives de Tarn-et-Garonne, achat du fief du Bastar par l'abbaye de Boulbonne en 1306 (copie du XVII^e s.).

Dépôt : par la commune de Freychenet, état civil ancien (1751-an VIII).

Versements : par la sous-préfecture (supprimée) de Pamiers, 952 articles); — par le bureau d'enregistrement de Foix, 159 reg. de formalité et de tables; — par les greffes des tribunaux, 58 articles; — par les justices de paix du Mas d'Azil, 8 reg. (an VI-1831), de Massat, 19 reg., 1 liasse (1811-1830), de Sainte-Croix, 12 liasses (an IV-1830).

Revision de la série R en vue de la préparation d'un répertoire

Digitized by Google

numérique; remaniement des fonds judiciaires conformément à la circulaire du 25 juin 1929; achèvement du répertoire numérique de S; classement des papiers venus de l'enregistrement et de la sous-préfecture de Pamiers; — études sur les forges du pays de Foix et le commerce des fers au milieu du XVIII[e] s., et sur les suspects et le comité révolutionnaire de l'Ariège.

A signaler dans les archives communales : à Aigues-Juntes, terrier de 1782; — à Baulou, cadastre de 1758; — à Celles, reg. par. depuis 1626; extrait des reconnaissances du lieu de Celles (1593); mémoires divers au sujet des droits d'usage de la commune (XVIII-XIX[e] s.); — à Freychenet, ancien plan de 1812; — à Nalzen, reg. par. depuis 1768; — à Soula, depuis 1637; privilèges et reconnaissances de la châtellenie de Roquefixade (1658-1672); — à Camarade, terrier (1669), muances (XVII[e] s.); reg. par. depuis 1681; — à Gabre, depuis 1670; terrier (XVII[e] s.); — à Aleu, cadastre de 1761; — à Boussenac, cadastre de 1763, avec dénombrement et procès-verbal de visite du bois de Candailh (1713-1736); — à Massat, reg. par. depuis 1701, terrier (1738-1743, 1768-1776); arpentement de la vallée et vicomté de Massat (XVII[e] s.); — à Soulan, reg. par. depuis 1730, terriers (1668, 1672), muances (1781); — à Contrazy, terrier (1667); — à Sainte-Croix, délibérations depuis 1790, terrier (1649), reconnaissances féodales de 1584, reg. par. depuis 1652; plans de 1784.

10. **Aube** (*M. P. Piétresson de Saint-Aubin*). [1928.] — Réintégrations par la mairie de Bouy-Luxembourg, recueil de notes historiques sur la fabrique (XVIII[e] s.); — par celle de Plessis-Gâtebled, déclarations faites au terrier de la seigneurie (1686-1764); titres de la fabrique (1628-1786); procès entre les habitants et le curé au sujet des dîmes des vins (1732-1734); — par celle de Courteron, compte de la fabrique (1767); — par celle de Neuville-sur-Seine, dossiers relatifs aux familles Roy (1770-1813), Hérard (1685-1781), Guyot (1782-1801), Prugnier (1751), Pageot (1751), Verdin (1765); 6 pièces relatives à la chapelle Saint-Jacques de Neuville (1688-1732); titres de la fabrique de Neuville-sur-Seine (XVII[e]-XVIII[e] s.) (entre autres, marchés avec Bouchardon pour la sculpture de deux rétables en 1729, avec Jean-Simon Pinot et Louis Herluison, sculpteurs à Mussy-sur-Seine et à Troyes, pour la réfection d'une croix de cimetière et de bâtons de confrérie, 1759-1736); — par celle de Marolles-les-Bailly, plan des seigneuries de Marolles, Poligny, Chauffour et Bidan (1753); — par les archives de l'Yonne, reg. par. de Saint-Lupien (1668-1674).

Dons : par M. le baron de Curel, 16 pièces concernant des immeubles à Sainte-Savine et Chicherey (1610-1659); original et copie d'une bulle

Digitized by Google

de Clément XIII, conférant à Noël Missonnet, chantre de Saint-Urbain de Troyes, le décanat vacant de cette collégiale (4 novembre 1766); 5 pièces sur la famille Mandonnet de Troyes (1698-1785); — par Mme Garrel, 40 plans et dessins d'édifices locaux dressés par son mari, ancien architecte départemental; — par les archives de la Côte-d'Or, procès-verbal de réception de P.-H. Petit comme maître bonnetier à Troyes (1775); — par M. Chandon de Briailles, correspondance commerciale de la famille Gréau, industriels troyens (1776-1815); — par M. Chevalet, reg. intitulé «administration générale des accises et péages, produits de la 4e année» (1769-1770); — par M. Louis Morin, plan des terres de la ferme de La Motte-Beaurepaire, à la Rivière-de-Corps (1810); — par Mlle Bernon, plan géométrique de l'emplacement du château, cour et parc de Longsols (1783); partage des immeubles des successions de Pierre Mauffroy (1790) et d'Anne Collas, sa veuve (an IV); vente d'immeuble à Mesnil-Lettre (26 mars 1685); — par M. le chanoine Pénard, pièces sur la famille du Gretz et ses seigneuries des Clausets-lez-Vaucogne, Somsois, Saint-Ouen, les familles Muzac et de Mertrus-Saint-Ouen (1539-1820); sur la famille de La Morre et la seigneurie de La Ville-aux-Bois-lez-Soulaines (1779-1827); registres de comptabilité, notes diverses, plaquette impr. rarissime : *Lettre, d'Héloise à Abélard, traduction libre de M. Pope, par M. C*[*ollardeau*] (au Paraclet, 1762, in-8°, 23 p.); recueil des poésies par un élève sorti de la classe de 3e du collège de Troyes en août 1792, entremêlé d'un récit de ce qui se passait à Troyes d'août 1792 à fin décembre 1793.

Dépôts : par les hospices de Troyes, complément du versement de leurs archives anciennes effectué sous le Second Empire (125 pièces parchemin, 542 pièces papier, depuis 1189); — par la commune de Bouy-Luxembourg, déclaration des usages (1634); extrait d'un inventaire de titres mentionnant un acte relatif aux usages de Bouy (1793); — par la commune du Plessis-Gâtebled, compte du trésorier de la commune (1798); — par celle de Ville-sous-la-Ferté, délibérations (1792-1842); compte du maire (1790-1791), plan des bois communaux (1741).

Versements : par les receveurs des domaines d'Aix-en-Othe et de Troyes, 7 dossiers sur les fabriques de Bercenay-en-Othe, Bucey-en Othe, Estissac, Villemaur, Sainte-Madeleine de Troyes et la mense épiscopale de Troyes (pièces modernes).

Continuation de l'impression du tome III de l'Inventaire sommaire de C (l'Introduction à ce volume sera consacrée à l'histoire du dépôt depuis sa création en 1790 : le dépôt comprend, pour les séries anciennes et révolutionnaires, 44. 383 articles, dont 14 pièces antérieures au XIe s.; la plus ancienne sur parchemin, de 854, le plus ancien reg. sur papier, de 1309); — publication, en tirage à part de l'Inventaire

Digitized by Google

de la collection Contassot; — continuation du dépouillement du fonds de Clairvaux (H); rangement, après triage, des archives des tribunaux.

A signaler dans les archives communales : à Arconville, matrice de la contribution foncière (an VII); — à Balnot-sur-Laignes, nominations de maîtres d'école (1754-1793); — à Courteron, mémoire des frais avancés par les habitants au procès contre le marquis de Montmort et le comte de Rieux au sujet des droits féodaux (1771-1786); — à Neuville-sur-Seine, baux et reconnaissances d'hypothèques au profit de la communauté passés par les détenteurs de parties des fossés d'enceinte, des fours et des pressoirs de Neuville; ventes de récoltes et d'arbres (1630-1784); — à Ville-sous-Laferté, plan des bois communaux (1741).

[1929.] — Versements : par les justices de paix d'Arcis-sur-Aube (157 reg., 86 liasses, 1790-1830); de Bar-sur-Aube (36 liasses, 1807-1830); — de Bar-sur-Seine (37 liasses, an II-1830, complément du versement de 1923); — de Bouilly (7 reg., 45 liasses, 1791-1830); — de Chaource (199 reg., 43 liasses, 1790-1830; plus bailliage de Chaource, audiences, reg. divers, minutes, 57 reg., 11 liasses (XVI^e-XVIII^e s.); communauté de Chaource, reg. des assemblées et divers, (9 reg., 1746-1784); subdélégation des prévôts des marchands et échevins de la ville de Paris à Chaource, audiences et minutes (2 reg., 3 pièces, 1734-1788); élection de Chaource, audiences (1 reg., 1676-1677); justice d'Arthonnay (1 liasse, XVI^e-XVII^e s.), bailliage de Channes (1 liasse, XVII^e s.), justice de Cussangy (1 liasse, XVI^e-XVIII^e s.), justice des Granges, (3 reg., 2 pièces, 1711-1786); justice des Loges-Margueron, Vongrey et Charmets (1 reg., 1735-1737); prévôté de Praslin (2 reg., 1 liasse, 1625-XVIII^e s.); justice de Quinerot (1 liasse, 1677-1772); justice de Villemorien) 16 reg., 1 liasse, XVII^e-XVIII^e s.); — de Chavanges (27 reg., 61 liasses, 1791-1830; plus bailliage de Chavanges, 3 liasses, 1742-1790; justice de Labraux, 1 liasse, 1766-1788; justice de Tanières et Surmont, 1 liasse, 1763-1788); — d'Ervy-le-Châtel (50 liasses, 1791-1830; plus justice de Davrey, 1 liasse, 1784-1790; bailliage d'Ervy, 1 liasse, 1770-1785; justice de Monthiérault, 1 liasse, 1779-1788; bailliage de Villeneuve-au-Chemin, 3 pièces, 1781; famille Baltazar, à Sens, 1 liasse, 1660-1720); — d'Estissac (61 liasses, 1791-1830; plus bailliage de Saint-Liébault, 1 liasse, 1735-1790); — de Lusigny (60 reg., 49 liasses, 1791-1830); — de Marcilly-le-Hayer, (18 reg., 57 liasses, 1791-1830); — de Méry-sur-Seine (14 reg., 42 liasses, 1791-1830); — de Mussy-sur-Seine (6 reg., 15 liasses, 1811-1831; plus bailliage de Mussy-l'Évêque, 1 reg., 1 liasse, 1725-1776; bailliage d'Aumont, 1737-1748, 1 liasse); — de Nogent-sur

Digitized by Google

Seine (35 liasses, an VII-1830; complément du versement de 1923); — de Piney (42 reg., 42 liasses, 1791-1831; plus reg. d'écrou de la maison de dépôt, 1 reg., ans IX-XII); — de Ramerupt (85 reg., 40 liasses, 1791-1830); — des Riceys (57 reg., 23 liasses, 1790-1830); — de Romilly-sur-Seine (36 liasses, 1791-1830); — de Soulaines (37 liasses, 1791-1830); — de Troyes, 2e canton (1827-1839, 4 liasses, complément du versement de 1927); — de Vendeuvre-sur-Barse (21 reg., 40 liasses, 1790-1830; plus 116 liasses de minutes notariales de Vendeuvre, Villy-en-Trodes, Beurey, Thieffrain, 1547-1797; seigneurie de Vendeuvre, 1341-XVIIIe s., 3 liasses, 2 copies anciennes de chartes de franchise de 1272 et 1341; fabrique de Vendeuvre, XVIIe-XVIIIe s., 1 liasse, fabrique de Cunfin, 1 liasse, 1736-1742; communauté de Vendeuvre, 1 liasse, XVIIIe s., bailliage et gruerie de la Villeneuve-Mesgrigny, 2 reg., 5 liasses, 1693-1790; gruerie du Temple-les-Vendeuvre et usages d'Amance, 1 liasse, 1763-1787; municipalité de Vendeuvre, enregistrement des rapports de police, 1 reg., 1790-an III); — de Villenauxe (40 liasses, 1791-1830).

Réintégrations : sur la mairie d'Auxon, requête au Parlement sur l'administration des biens de la fabrique (1774), correspondance de la municipalité cantonale (an IV-an VI); — sur la mairie de Brienne-le-Château, pièces diverses provenant de la fabrique (1725-1763), inventaire des meubles et effets des Minimes (1790); — sur la mairie de Lusigny, pièces sur la fabrique (1609-1674); délibérations et actes de la municipalité cantonale (ans IV-VIII); — sur la mairie de Ramerupt, comptes de la fabrique (1742-1781); inventaire des vases sacrés de l'église déposés au district d'Arcis-sur-Aube (an II); archives du greffe de la justice de paix du canton du Coclois (1792-an X); — sur la mairie de Vauchonvilliers, plan des seigneuries de Vauchonvilliers et du Val-Suzenay (1725); — sur la mairie de Vendeuvre, épaves de la justice de paix (1791-an XIII); — sur la mairie de Villenauxe, pièces provenant des fabriques de Dival et de Villenauxe (1782-an II) et de l'abbaye de Nesle-la-Reposte (XVIe-XVIIIe s.).

Dons : par M. H. de Colmont, un acte de 1754 sur la famille Delaporte; — par M. Chevalet, 45 pièces sur les familles de Foissy, de Mesgrigny, Clément, Chaulmonnet, Paillot, Vigneron, Labrun, Guérard; — par M. Allart de Mesgrigny, divers opuscules sur les Mesgrigny; — par MM. Mauffroy, procédures entre J.-B. Comparot et les habitants de Longsols; — par M. Bernot, plan de la délimitation des finages de Vannes et de Charley entre les seigneuries du chapitre de Troyes et de Pierre-Guillaume de Chavaudon, seigneur de Sainte-Maure.

Dépôt : par Me Etrillard, notaire à Ramerupt, 260 liasses de minutes de ses prédécesseurs aux diverses études du canton et de la région

Digitized by Google

(XVII^e-XVIII^e s.) et 2 liasses de minutes des justices locales de Chaudrey, Magnicourt, Pougy, Verricourt.

Continuation de l'impression de l'introduction au t. III de l'Inventaire de G; classement du fonds de Clairvaux (3 H); triage des derniers versements judiciaires.

A signaler dans les archives communales : les archives anciennes de Troyes ont été transportées à la bibliothèque de la ville; — à Auxon, correspondance de la municipalité avec le district d'Ervy et le département de l'Aube, 1791-an IV (106 pièces); déclaration des pâtures communales du Tremblet, appartenant aux habitants de Vert et Ronceray, paroisse d'Auxon (25 oct. 1639); documents sur l'hôpital et bureau de charité (XVIII^e-XIX^e s.); — à Brienne-le-Château, registres des adjudications (1792-an III); — à Montpothier, reg. paroissiaux depuis août 1668; — à Ramerupt, matrices des impositions et états de sections (époque révolutionnaire); — les archives hospitalières de Villenauxe, mélangées à celles de la ville, en devront être séparées pour être classées et inventoriées; elles remontent à 1694.

11. **Aude** (*M. J. Poux*) [1928]. — Dons : par M. le D^r Courrent, copie moderne d'actes en traduction française concernant les communautés de Saint-Jean-de-Barrou et de Castelmaure (charte de coutumes du 27 août 1218); — copie d'une charte concédant des droits forestiers aux habitants de Lanet, par Pierre del Castelh, leur seigneur (15 juin 1438); copie d'un acte intéressant les seigneuries de Villesèque-des-Corbières et de Mandourelle, d'après l'original de l'étude Favatier, de Narbonne (27 nov. 1737); — par M. A. Sarraute, compoix de Ginestas (1532); livre de connaissements portant consignation de 48 affrètements de marchandises transportées de Narbonne à Marseille et Toulon (22 décembre 1807-17 décembre 1809).

Versements : par 16 bureaux de l'Enregistrement, 1669 articles, dont 165 reg. de l'ancien régime, 38 reg. et 9 liasses de l'époque révolutionnaire, 827 reg. et 10 liasses de formalités civiles antérieures à 1825, 620 reg. de formalités judiciaires antérieures à 1866.

Revision et organisation définitive de la série L, avec rédaction du répertoire numérique; classement du versement de l'Enregistrement.

A signaler dans les archives communales : à Bagnoles, reg. par. depuis 1604; délibérations depuis 1709; 2 compoix (XVIII^e s.); ancien plan (fin XVIII^e s.); comptes des tailles de la communauté (1758-1789); — à Berriac, reg. par. depuis 1653, compoix (1706); plan (1750-1752); brevettes de la taille (1780-1788); — à Caunes-Minervoix, reg. par. depuis 1593; délibérations (1603-1636, 1714-1789);

Digitized by Google

rôles de la taille (1719-1787), de la capitation (1745-1789); 6 compoix (1637-1780), plan (XVIII^e s.); recueil d'ordonnances royales, d'arrêts du Conseil, de règlements de l'intendant sur les affaires militaires, la justice et la police (1710-1789); papiers de la Société populaire (ans II-III); cahier de doléances (1789), dossiers des assemblées primaires (1790-an VII); — à Cavanac, reg. par. depuis 1686; compoix (1706); délibérations depuis 1751; extrait de la recherche du diocèse pour 1532 et 1616; — à Cazilhac, reg. par. depuis 1752; compoix (1671, 1762); — à Conques, reg. par. depuis 1583; délibérations depuis 1712; compoix (1788); atlas parcellaire (1779); — à Cucugnan, reg. par. depuis 1610; recherches des territoires de Cucugnan et Quéribus en 1538; reconnaissance de la communauté de Cucugnan en 1673; adjudication du château de Quéribus au chevalier de Combes (1782); — à Duilhac, reg. par. depuis 1658; — à Fraissé-des-Corbières, depuis 1635; — à Ladern, depuis 1623; compoix (1611, 1694, 1780, 1784); — à Laure, reg. par. depuis 1553; délibérations depuis 1680; rôles des tailles et capitations (1764-1789), compoix (1735); — à Lavalette, reg. par. depuis 1630; compoix (1665, 1694, 1766); délibérations (1615-1673); plan parcellaire (1764); reçu du peintre Gamelin pour un saint Sébastien (1777); refonte des cloches paroissiales en 1763 et 1773; — à Leuc, reg. par. depuis 1688; compoix (1743); — à Montclar, reg. par. depuis 1702; délibérations (1758-1767); compoix (1688); — à Peyriac-Minervois, reg. par. depuis 1643; délibérations depuis 1602; — compoix (1471, 1476, 1521, 1546, 1550, 1552, 1558, 1566, 1588, 1590, 1601, 1644, 1654, 1668, 1764; actes du bailliage de Peyriac (1721-1786); actes originaux de 1363 (reconstruction de la ville), 1483 (exemption du droit d'aubaine), 1565 (création d'un marché hebdomadaire); — à Pomas, reg. par. depuis 1606; compoix (XVIII^e s.); — à Preixan, reg. par. depuis 1631; compoix (1700); plan parcellaire (1767); — à Rouffiac d'Aude, reg. par. depuis 1633; compoix (1693); — à Rouffiac-des-Corbières, reg. par. depuis 1698; compoix (1754); — à Roullens, reg. par. depuis 1642; compoix (fin XVIII^e s.); — à Saint-Hilaire, reg. par. depuis 1696; délibérations depuis 1760; brevettes de la taille (1702-1790); compoix (1694); — à Trausse, reg. par. depuis 1682; compoix (1697), brevette (1770); — à Trèbes, reg. par. depuis 1702; délibérations depuis 1671; compoix (1712-1742), brevettes (1674, 1790); règlements pour les fournitures d'étapes (1737, 1743); — à Tuchan, reg. par. depuis 1683; délibérations depuis 1674; — à Verzeille, reg. par. depuis 1640; compoix (1765); — à Villalier, reg. par. depuis 1608; délibérations depuis 1744; compoix (fin XVII^e s.); atlas parcellaire (1772); — à Villarzel-Cabardès, fragments de reg. par. (1708-1745); — à Villefloure, reg. par. depuis 1607; compoix (1696); — à Villegailhenc, reg. par. depuis

Digitized by Google

1621; délibérations depuis 1625; compoix (1710), comptabilité consulaire (1528-1615); — à Villemoustausson, reg. par. depuis 1600; délibérations depuis 1664; compoix (1606); atlas parcellaire (1747).

[1929.] — Dépôt : par Me Guerre, notaire à Castelnaudary, minutes de G. Boissadel, notaire à Souilhe (14 sept. 1613-24 août 1652) (15 reg.); de J. Boissadel, notaire à Souilhe (1er oct. 1652-28 sept. 1693) (19 reg.); de J. Soumet père et fils, notaires à Castelnaudary (26 janvier 1751-19 février 1777 et 26 juin 1782-25 prairial an IX) (34 reg.); de J. Domerc, Gauzy, Germain, Guillaume et Jean-François Domerc, notaires à Labastide-d'Anjou (3 mai 1601-9 nivôse an IX) (68 reg.).

Versement : par le greffe du tribunal de Narbonne, 198 reg. paroissiaux et d'état civil.

Rédaction du répertoire numérique de la série M (2.971 articles); mise en état définitive du fonds des registres de formalités, versés par l'enregistrement (1.575 articles).

A signaler dans les archives communales : à Pouzols, reg. paroissiaux depuis 1578; — à Bize, depuis 1593; plans parcellaires (XVIIIe s.); — à Rieux-Minervois, reg. par. depuis 1594; — à Lézignan, depuis 1605; délibérations depuis 1682; six terriers (1682, 1732, 1758, 1762, 1770, 1790); cahier de comptes de l'hôpital (1699-1770); pièces relatives à l'administration de la communauté (1662-1789); à Ginestas, reg. par. depuis 1614, délibérations depuis 1585, terriers de 1559, 1564, 1570, 1652, 1770; pièces relatives aux privilèges de la communauté (1331-1337), à l'organisation du consulat (1337-1340), aux droits d'usages, pacages et forestages (1346-1533), aux reconnaissances féodales envers le prieur de Fontcaude (1553), à l'affirmation de la souveraineté particulière du roi (1598), aux affaires militaires de la province (1657-1789); — à Pezens, reg. par. depuis 1615; déclarations des communautés du diocèse (1657-1787); procédures entre la communauté et M. de Fournas (1749-1790); dossier sur les pertes occasionnées aux récoltes par les inondations, grêles et gelées depuis 1770; — à Saint-Denis, reg. par. depuis 1619; — à Ventenac d'Aude, depuis 1624; — à Pennautier, depuis 1627; délibérations (1678-1708), correspondance de l'administration locale (1778-1793); — à Aiguesvives, délibérations (1722-1790); — à Aragon, délibérations depuis 1745; — à Azille, depuis 1724; livre terrier de la seigneurie contenant le détail des reconnaissances souscrites par la population en 1545 et 1601 en faveur de l'abbaye des Clarisses; — à Canet, délibérations depuis 1737; documents sur l'administration politique et financière de la commune; — à Fraissé-Cabardès, délibérations de 1599 à 1786; — à Laredorte, depuis 1700; plans de la fin du XVIIe s.; — à Marseillette, délibérations depuis 1703; reg. par. depuis 1654; —

Digitized by Google

à Roubias depuis 1740; actes de l'œuvre paroissiale Sainte-Eulalie (1554-1789).

12. **Aveyron** (*M. B. de Gaulejac*) [1928]. — Versements : par les tribunaux de Millau et de Saint-Affrique, papiers centenaires et état civil (1737-1792 pour Millau, 1737-an x pour Saint-Affrique); — par les justices de paix de Millau, 27 reg. (an XI-1830), de Laguiole, 15 reg. (1791-1828), de Mur-de-Barrez (an XII-1830); de Cassagnes-Bégonhès, 15 reg., 64 cahiers (an III-1830), d'Estaing, 28 reg. et 1 répertoire (1793-1829), pour Estaing, 1 reg. pour Villecomtal (1791-an X), 2 reg. pour Le Nayrac (an IV-an IX), livre-journal de Laurens, médecin au Pechméja (an XI-1808); — par la Direction de l'Enregistrement, 1 reg. de délibérations et de comptabilité du Conseil de fabrique de Nayrac (1891-1906), 1 liasse de documents relatifs à la construction de l'église de Laissac (1877-1894).

Dons : par M. H. Bousquet, commission donnée par le cardinal Georges d'Armagnac et Paul de Carrett, évêque de Cahors, lieutenants du roi en Languedoc, à Hugues-Roger de Cahuzac, lieutenant particulier du sénéchal de Carcassonne pour prendre le commandement du ban et de l'arrière-ban de sa sénéchaussée (22 juin 1552); — par M. le chanoine Verlaguet, cadastre de Mouret (1450); — par M. P. Guibert, appointement du sénéchal de Villefranche pour Pierre Mazars, fermier au château de Lestang, contre Guillaume Couderc et sa femme (2 mai 1787).

Dépôts : par M. le maire d'Aubin, 2 cadastres (1408-1435, 1502); — par Me Fabié, notaire à Peyrelau, minutes anciennes de l'étude supprimée de Me Julien, de Rivière : notaires de Liancous (1355-1777, 75 reg.), de Rivière (1562-1762, 86 reg.), de Peyrelau (1422-1760, 20 reg.), de La Cresse (1554-1666, 1 liasse, 6 reg.), de Compeyre (2 reg., 1415-1551), de Millau (1508-1517, 1 reg.), de Vimenet (1528-1529, 1 reg.), divers (1517-1563, 4 reg.); — par la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, reg. de notaires de Bozouls (1545-1747, 57 reg.), d'Agen (1688-1719, 5 reg.), de Villefranche (4 reg., 1641-1646), de Saint-Geniez (3 reg., 1530-1598); de Rodelle (2 reg., 1531, 1706), de Rodez (1 liasse, 1569-1675), de Rignac (6 liasses, XVIIe-XVIIIe s.), de Clermont-l'Hérault (1 reg., 1530-1531).

Mise en ordre de la série B et de la série E notaires, de la série E état civil; continuation de l'impression de l'inventaire de G; commencement du classement, dans L, des justices de la période révolutionnaire.

A signaler dans les archives communales : à Coubisou, reg. par. 1700-1772); au presbytère, reg. relatif à la communauté des prêtres

Digitized by Google

obituaires (XVI^e s.); — au Nayrac, reg. par. depuis 1623; — à Saint-Hippolyte, depuis 1646; reg. de délibérations de la communauté (1776); — à Montezic, reg. par. de Bès-Bédène depuis 1678; — à Murols, au presbytère, reg. de reconnaissances (1630); — à Lacroix-Barrez, reg. par. depuis 1740, de Murols, depuis 1675, de Bars depuis 1692; — à Taussac, reg. par. de Lez depuis 1713; cadastre (1666); — à Therondels, au presbytère, insinuations de donations (1617-1732); — à Cantoin, au presbytère, dossier sur la confrérie de Saint-Laurent (XVI^e-XVII^e s.) : statuts, mandement de B. de Corneillan, lettre de Georges d'Armagnac, brefs du pape, etc.; — à Lacalm, au presbytère, registre de la fraternité des prêtres (XVI^e s.); — à Alpuech, cadastre de 1582, lausime accordée par Charles d'Armagnac à Jean Cabrol pour l'acquisition du lieu d'Alpuech (1487), reg. relatif à la capitation (1705).

[1929.] — Versements : par l'administration des eaux et forêts, 2 reg. intitulés « Réformation des eaux et forêts en la maîtrise de Rodez » (1673), et « Plans des bois des communautés assis dans le ressort de la maîtrise de Rodez » (1673).

Dons : par M. Rebois, documents sur la famille Coussaune, de Nuces (1348-1666); — par M. l'abbé Rigal, 1 reg. de Pierre dels Herms, notaire de Sainte-Eulalie d'Olt (1684-1693), 1 reg. de Raymond Riolis, notaire d'Espalion (1436-1447); reconnaissances de la châtellenie de Saignes en faveur de l'abbaye de Conques (1611); livres-journaux de MM. Flaugergues et Alary, avocats à Conques (1755-1853); minutes notariales de deux Flaugergues, notaires à Conques (1558-1676, 2 reg.), de Guillaume de Souilhaco, notaire d'Espalion (1458-1460, 1 reg.); de Guillaume Pomarède, notaire d'Estaing (?) (1458-1460, 1 reg.), d'Aldias, notaire de Gabriac (1571-1572, 1 reg.); registre d'actes notariés sur la famille Aldebert, de Lassouts (XVI^e s.); registre des délibérations consulaires de Conques (17 févr. 1630-7 sept. 1636); — par M. Serpantier, de Campagnac, documents sur la fraternité des prêtres de Canac et de Campagnac, dont série de comptes (fin XVI^e-début du XVII^e s.), listes d'obits, fondations, documents sur des constructions ou réparations d'églises sur la nomination des consuls et syndics (prix fait pour une cloche de Campagnac en 1597); lettres de provision de l'abbaye de Bonneval pour Michel de Romieu (1632); — par M. le chanoine Verlaguet, calque de l'adhésion à la Société populaire de Rodez des électeurs des districts de l'Aveyron (1790), documents sur les familles de la Tour de Salles-Comtaux (1680-1685) et Vigouroux, seigneur de Cougousse (1407-1417); possessions de Jean Estyene, prieur de Vieilleire au Bourg de Salles-Comtaux (1642); inventaires de titres donnés aux Chartreux de Rodez concernant les paroisses d'Inières, Camboulas, Boscansoles (XVII^e s.); délibérations

Digitized by Google

de la municipalité d'Aunac (15 avril 1793-8 février 1795); documents sur les familles de Camboulas (1284, 1300), Astorg de Salles-Comtaux; reconnaissance pour Pierre de *Calvaruppe*, habitant de Rodez, par deux habitants de Vanc (1433); composition entre Hélène, abbesse de Saint-Sernin-sous-Rodez, et les damoiseaux Gibelin et Bernard Cortès, de Bozouls, au sujet de biens sis dans la paroisse de Saint-Julien (1346); acte relatif à la rançon de François de Scoraille, prisonnier à Réalmont du sieur de Tanus (4 nov. 1589); documents sur la communauté de Salles-Comtaux, notamment charte de coutumes (1280), sur les prieurés de Saint-Austremoine, de Saint-Laurent de Salles, sur la famille de Vanc-Perrin-Roques, etc.; — par M. le marquis de Matharel, donation par Philippe de Rabastens, sieur de Combret, à Borbugne d'Humières, sa femme (1589).

Dépôts : par Me Pouget, notaire à Marcillac, minutes d'Agar, Barliès, Barre, notaires de Marcillac (1711-an v, 45 reg.), de Brunet, notaire de Bournazel (1701-1750, 6 reg.), d'Espinasse, Droc, Romieu, notaires de Salles-Comtaux (1705-an viii, 16 reg.), de Franques, notaire d'Auzits (1768-an vi, 10 reg.); — par Me Nayrolles, notaire à La Salvetat, minutes de Desmazels, notaire de Castelnau-Peyralès (1690-1739, 50 reg.), de Mazenc, notaire de La Salvetat (1744-1788, 22 reg.), de Molinier, notaire de Calmont-de-Plancage (1643, 1 reg.); — par la commune d'Aurelle-Verlac, cadastres de las Ginestes (1678), de Verlac (1685), de Saint-Martin-de-Monbon (1685).

Récupération : documents des archives municipales d'Espalion (AA. 20 : copie des compositions de 1266, 1341, 1455; DD : rôles d'arrentement des pâtis communaux (1540-1597), document relatif au péage (1563).

Achèvement du classement de la série E notaires : continuation de celui de la série L; continuation de l'impression de l'inventaire de la série G.

A signaler dans les archives communales: à Curières, cadastres de la Roquette-Bonneval (1664) et de Curières (1564, copie de 1730); — à Condom, état-civil d'Aunac (1668-1808), de Condom (1703-an vii), de La Bastide (1779-1792); — à Saint-Chély-d'Aubrac, échanges au terroir de la Taillade (1665), rôles de pacageurs et défricheurs de la commune de Bonnefont (1793); — à Castelnau-de-Mandailles, cadastres de Gircoulès (1681), Mandailles (1607), Castelnau (xvii^e s.); — à Sainte-Eulalie d'Olt, reg. de baptêmes de 1588-1696, écrit dans un ancien reg. d'obligations; — à Saint-Laurent d'Olt, reg. par. d'Estables (1561, 1627-1684); — à Saint-Saturnin, rôles de la taille de La Capelle-Bonance (1787), de La Roque-Valzergues (1700-1737, 1742, 1781), matrice cadastrale de La Capelle (1791); — à

Digitized by Google

Saint-Martin-de-Lennes, reg. par. depuis 1676; — à Vimenet, depuis 1683; — à Lapanouse, reg. de mutations (1715); à Lavernhe, cadastre de Saint-Grégoire (XVII[e] s.); — à Recoules-Prévinquières, reg. par. depuis 1606 (petit reg. d'obits), reg. de mutations (1684-1753).

13. **Belfort** (*M. M. Griveaud*, archiviste de la Haute-Saône) [1928]. — Versements : par le bureau des Domaines et des actes judiciaires de Belfort, 72 reg. (actes judiciaires, tribunal civil et tribunal de commerce, 8 févr. 1791-10 mars 1824), 14 reg. (sommiers des biens et revenus des émigrés, des comptes ouverts avec les acquéreurs des biens des émigrés et des biens nationaux en général, des biens des communes cédés et de leurs revenus, 1792-1819); — par le bureau des actes civils de Belfort, 59 reg. (actes civils publics, an V-1822), 20 reg. (actes sous seings privés, an IX-1823); — par le bureau des successions de Belfort, 39 reg. (1791-1824); — par le bureau de Giromagny, 31 reg. (actes civils publics, actes sous seings privés et mutation après décès, 1791-1823), 19 reg. (tables des acquéreurs et nouveaux possesseurs, des vendeurs, des contrats de mariages, des extraits de sépultures, des successions, 1791-1824); — par le bureau de Delle, 92 reg. (sommiers des biens nationaux, etc., 1791-1824); — par le tribunal de Belfort, 34 reg. par. et d'état civil de la ville de Belfort (1787-an IX).

Réintégration : sur la commune de Sevenans, terrier de la seigneurie (XVIII[e] s.), inventaire estimatif des biens contribuables de la communauté (1785), inventaire estimatif des biens de Leupe (1779).

A signaler dans les archives communales : à Delle, presque achèvement du classement des archives anciennes par M. Joachim.

[1929.] — Réintégration : sur un particulier, archives de l'ancien bailliage de Giromagny.

Échange : avec les archives du Haut-Rhin, de sept liasses concernant des communes de ce département (1808-1870) contre un inventaire sur Delle du fonds de l'ancien chapitre de Belfort.

Dépôt : des archives communales anciennes d'Auxelles-Bas.

Rédaction du répertoire numérique de la série S.

A signaler dans les archives communales : à Saint-Dizier, terrier de 1770, fragments de matrices et de comptes de l'époque révolutionnaire; — à Villers-le-Sec, reg. par. depuis 1740; 30 pièces sur parchemin (XVIII[e] s.); pièces comptables de l'époque révolutionnaire et de l'Empire, réquisitions faites par les Autrichiens au moment de l'invasion.

14. **Bouches-du-Rhône** (*M. R. Busquet*) [1928]. — Versements : par la Direction de l'enregistrement, 1.312 reg.; — par les bureaux

Digitized by Google

de Saint-Chamas et d'Aubagne, 9 liasses de documents relatifs à la comptabilité et aux biens des fabriques paroissiales de Berre, Fos, Saint-Chamas, Veleux, Ventabren, Saint-Sauveur d'Aubagne, Gémenos, les Pennes (1872-1906); — par les greffes des justices de paix d'Aix nord et sud et du tribunal de simple police, par ceux d'Arles-ouest, Orgon et Saint-Rémy, documents centenaires; — par l'inspection académique, 260 liasses de documents remontant à 1850.

Dépôts : par les notaires de Lançon, Salon, Martigues et Eyguières 3.712 registres; — par la mairie de Maussanne, archives de la vallée des Baux et archives de la commune jusqu'à 1827.

Acquisitions : terrier de l'abbaye de Montmajour (1519-1570); — recueil d'édits, déclarations du roi, arrêts du Conseil et règlements imprimés relatifs aux fonctions parlementaires remplies par la Cour des comptes durant l'exil du parlement d'Aix, de 1771 à 1775.

Dons : de M. Labarre, livre de raison de Pierre Pastoret, notaire à Seillans (fin XVII[e] s.); — de M. Joseph Fournier, 1 reg. de rubriques du notaire Urtis (1749), avec généalogie de l'étude; — de M. J. Castinel, monographies communales, brochures, notices, articles de journaux sur l'histoire du Var et des Bouches-du-Rhône.

Commencement de l'impression du répertoire de l'Intendance; rédaction du répertoire du fonds du Bureau des finances; préparation du classement du fonds de l'archevêché d'Arles; rédaction des répertoires des cinq fonds notariaux versés et des fonds Lieutard et Perraud, versés en 1903-1904; — à l'annexe d'Aix, classement des procédures du Parlement et ses juridictions subordonnées, et répertoriage sur fiches des fonds notariaux Mouravit et Laucagne.

A signaler dans les archives communales : à Marseille, continuation du répertoire de CC; presque achèvement du classement et de l'inventaire de GG.

[1929.] — Versements : par l'administration de l'Enregistrement, 6 reg. d'actes civils (1861-1865) versés par le bureau des huissiers de Marseille; 1 reg. de correspondance (1807-1811), versé par le bureau des actes judiciaires du Palais de justice de Marseille, 634 reg. (1713-1824) des bureaux d'Arles, Aix, La Ciotat, Gardanne, Martigues, Peyrolles, Orgon, Saint-Chamas, Saint-Rémy, Salon, Roquevaire Tarascon; — par les justices de paix d'Aubagne, Châteaurenard, La Ciotat, Roquevaire, les Saintes-Maries de la Mer, 180 articles (1873-1828); — par l'Administration des Douanes, 45 ballots de dossiers de navires (an II-1843) et 33 ballots de manifestes (1917-1919); — par le maire des Saintes-Maries, archives anciennes jusqu'à 1800; — à Aix, anciennes minutes de l'étude Vachier (293 reg., XVI[e]-XVIII[e] s.) (tous les fonds notariaux d'Aix sont réunis désormais au dépôt départemental

Digitized by Google

du Palais de justice); — à Marseille, 55 reg. de l'étude Coquard (xv^e-xviii^e s.), complétant un versement antérieur; — 7 reg. (matricules des juridictions de Saint-Andiol et de Noves, 1 reg. de reconnaissances de Noves, xv^e-xvi^e s.), versés par M^e Lautier, notaire à Noves.

Réintégration : sur le greffe du tribunal civil d'Aix, 1 reg. paroissial de Rognes et 1 reg. des vêtures des Grands Carmes d'Aix.

Échange avec les archives de Marseille : un lot de chartes, cahiers, documents divers à réintégrer dans les fonds des hôpitaux de Marseille, du chapitre de la Major, de Saint-Victor, de Montmajour, de l'Intendance sanitaire et dans les fonds notariaux (1373-1815), contre 8 reg. du secrétariat de la ville, du tribunal municipal de Saint-Lazare et du greffe des arbitrages (1568-1722).

Dons : par M. R. Jourdan-Barry, documents sur la famille d'Entrechaux (xvii^e-xviii^e s.); — par la Bibliothèque Nationale, clichés photographiques directs du ms. nouv. acq. lat. 1991 (statuts et taxations des bénéfices du chapitre métropolitain d'Aix, xiv^e s.), volé avant 1907 aux archives des Bouches-du-Rhône; — par les archives du Loiret, 23 pièces sur les Salins de Berre, la famille de Quiqueran-Ventabren, etc. (1615-1839); — par M. J. Castinel, nombreuses brochures rarissimes d'histoire locale.

Acquisitions : 1 terrier de Montmajour (1454-1455); — 60 lettres au capitaine de Boyer-Bandol (1576-1623), intéressantes pour les opérations militaires au temps de la Ligue; — Dictionnaire biographique ms. de Saurel; — collection Gassier (218 vol.), recueils des factums, consultations, plaidoyers, formés par le dernier syndic de robe de la noblesse de Provence au sujet des affaires dans lesquelles le corps de la noblesse fut intéressé (1756-1789).

Continuation de l'impression du Répertoire numérique du fonds de l'Intendance de Provence; rédaction de la table générale du fonds de l'Amirauté de Marseille et des mers du Levant; classement du fonds de l'archevêché d'Arles; classement du fonds des Saintes-Maries; établissement d'une table générale de la collection Gassier; classement du versement du contrôle de l'enregistrement de Marseille.

A Aix, classement et répertoire des procès civils du Parlement et des juridictions subordonnées, de 320 reg. du fonds notarial Laucagne; aménagement du fonds de l'hôpital des incurables d'Aix.

Le tome V «Histoire politique et administrative du département», de la publication des «Bouches-du-Rhône», 11^e vol. de l'ouvrage, dont l'archiviste en chef assure le secrétariat général, est à la veille de paraître.

A signaler dans les archives communales : à Marseille, achèvement du répertoire ms. de la série CC; — à Arles, le dépôt départemental annexe (minutes notariales) compte 1103 articles classés; — à Aubagne,

Digitized by Google

rétablissement du classement des archives anciennes par M. Isnard, archiviste de la ville de Marseille.

15. **Calvados** (*M. R. Sauvage*) [1928]. — Versements : par l'administration de l'Enregistrement : 587 reg. de formalités (bureaux de Caen); — par la Cour d'appel de Caen et les 6 anciens tribunaux de 1re instance, papiers judiciaires, en exécution des circulaires des 9 et 14 octobre 1926.

Réintégration : par les archives de l'Eure, 1 reg. du tabellionnage de Beaumont-en-Auge (déc. 1570-août 1571) et cahiers de l'imposition ordinaire de 1790 pour Crémanville et Saint-Martin-le-Vieux (Genneville); — par les archives de la Seine-Inférieure, reg. par. du Breuil (canton de Blangy) pour 1635-1640.

Dons : par M. Anquetil, documents sur les familles de Cheux, Quesnel de la Rozière, Riboult; — par Mme Butet-Hamel, 34 dossiers, 1 reg. concernant Vire, le Bocage normand et des Virois notables; — par M. Cauchie, papiers Roger, concernant le développement de la plage de Riva-Bella (Ouistreham); — par M. le commandant Fanet, documents sur les familles Fanet, Lerpux, Bomhard, Jean, Le Large de la Vallée, Pascal, Prévost, de la Croix (XVIe-XIXe s.); — par M. Fontaine, collections (incomplètes) de divers journaux de l'époque de la dernière guerre; — par M. le chanoine Trèche, notes de feu le chanoine Masselin sur les Samaritains, les voies romaines, la Normandie antique, les noms de lieu anciens, l'ancien diocèse de Bayeux, diverses villes et localités du département, la généalogie de diverses familles normandes, l'archéologie et l'histoire normandes, etc.; — par M. Villedieu, factums (XIXe s.); documents sur les familles Angot, Osmont, Vallée; bannie et adjudication de la mense conventuelle de Saint-Étienne de Caen (1766); — documents provenant du legs Travers : sur les familles Avauleau, de Bonnechose, sieur de Bougy, Bretocq, Cotentin, Devaux, Du Jardin, Fournier de Tilly, Hauton de la Vernière, Landry, Le Bouteiller, Le Chartier de la Drouctière, Lecomte, Le Maître Desjardins, Le Menant, Paris, Rioult sieur d'Ouilly, de Saint-Germain d'Entremont, Tirard-Deslongchamps, Tortouin, Vattier; fragment d'un gage-plége de la seigneurie de Magny-en-Bessin (fin du XVe s.); notes historiques de l'abbé de la Rue; notes de Léchaudé d'Anisy et lettres à lui adressées; 2 lettres du chevalier de Crévecœur-Baussy (1786), etc.

Reprise de l'inventaire du fonds de l'intendance de Caen (série C); classements divers dans les séries B, D, E, F, G; publication du t. II de l'inventaire de la série E (baronnies d'Aunay-sur-Odon et de Creully, seigneurie de Bavent), avec additions ou t. I (duché d'Harcourt); classement dans les séries révolutionnaires et modernes.

Digitized by Google

Au dépôt annexe de Bayeux : dons par M. le chanoine Le Mâle : «remarques de ce qui se passe dans le Calvados et surtout dans Caen et environs», par Jean-Jacques-Victor Dufour, jardinier caennais (1772-1850); remarques des antiquités de la ville de Caen; fragments d'un cartulaire de l'évêché de Bayeux (1223-1472); enregistrement de la provision de Gilles Poirier, moine de Hambye, à la chambrerie de Saint-Étienne de Caen (1624); — supplique à l'évêque de Bayeux de Beaunier, prieur-curé de Courseulles, contre M. de Bellemare, seigneur du lieu (1743); — présentation à l'évêque de Bayeux, par Jacques-Gabriel, ms. d'Oilliamson de Saint-Germain, de Pierre du Hazé pour la cure de Caligny (1764); — liste des prêtres déportés en exécution de la loi du 26 août 1792 (bureau de Lisieux); — notice sur Jacques Blondel, curé de Saint-Pierre de Lisieux (1750-1831); — notes de Chalmé sur l'histoire de Vire (legs de l'abbé Danguy); — actes de baptême, mariage, inhumation à Grainville-sur-Odon (1858-1908), etc.

[1929.] — Dons : par les archives du Loiret, commission, pour le capitaine Lautour, d'une compagnie dans le régiment provincial de Caen (1773); 3 lettres de Saillant et Ryon au libraire caennais Manoury (1769-1774); notes sur la famille de La Cour de Balleroy, provenant du Cabinet héraldique (1843); — par les archives du Puy-de-Dôme, plan au 1.000e de la terre de Tilly-sur-Seulle, vendue en 1858; — par feu Mgr Lemonnier, évêque de Bayeux et Lisieux, 45 cartons de titres divers (XVe-XIXe s.), rassemblés par feu l'abbé Arsène Danguy, décédé en 1915 curé de la Graverie, et provenant, pour la majeure partie, du chartrier du château de Carville (canton de Bény-Bocage) (familles de Carville de Tilly, Sonnet, de Saint-Pol, Gautier de Grandchamp, de Bois-Malherbe, de Carville, etc.); — par M. V. Hunger, lettres de provision du procureur fiscal de l'abbaye de Saint-Étienne-de-Caen pour Simon le Coustelier (1609) et d'official de l'abbaye de Sainte-Trinité de Caen pour Tanneguy Le Coustellier, chanoine du Saint-Sépulcre (1627); — par M. Émile Leroi, papier terrier du fief de Poussy, appartenant à Pierre-Jacques de Brunville (1750); — par M. Séjourné, dossier de signatures de notaires du Calvados (XIXe s.); — par M. le Dr Thomas, plaids du fief de la Falaise, à Campigny, canton de Balleroy (1515-1528); — par M. Villedieu, archiviste de Caen, pièces sur les familles Auber, Auvray, Brière, Carrel, Chemin, Couture de Troismonts, Hébert de Sainte-Marie, Taillebois, Hérier, Lair, Léger du Verbois, Le Moutonnier de Saint-Julien, Lescalley, Letellier, Leterrier, Lhonoré, Moutier, Pierre de la Fresnée, Roger, Surosne; — du legs Travers, papiers sur les familles Salles, Lebourg, Folliot, Hébert, Héleine, Lenterin, Letôt, Paris, Poittevin, Rouenard.

Acquisitions : cartulaire du fief de Boussigny, à Sallen, canton de

Digitized by Google

Caumont (fin xv^e^ s.); — collation par François de Nesmond, évêque de Bayeux, de la prébende de Castilly à Bernard Picques, docteur en Sorbonne (1694); — requête d'Eustache Rohée, curé, et des paroissiens de Notre-Dame de La Poterie, de Bayeux, au sujet d'un chemin entre l'église et le cimetière.

Versement : par le greffe du tribunal de Caen, achèvement du versement antérieur.

Réintégration : sur les archives communales, diverses pièces sur les paroisses de Conteville, Guibray, Maizet, Renémesnil, Saint-Julien de Caen, Saint-Pair, Vignats.

Achèvement de la mise en ordre de la série B (11.745 articles cotés, plus 2.573 reg. et 2.439 liasses non cotés); — continuation de l'impression de l'inventaire de C (articles 4276-4343); — classement du fonds de la seigneurie de Poussy (série 1 E), des fonds des tribunaux de commerce de Caen, Bayeux, Falaise, Lisieux, Vire (1791-1807).

A signaler dans les archives communales : à Falaise, achèvement du classement des séries anciennes; — à Vire, commencement de la reconnaissance des archives déménagées de Vire à Caen après l'incendie de 1925; — au dépôt annexe de Bayeux, 10 articles nouveaux (xvi^e^- xix^e^ s.).

16. **Cantal** (*M. E. Delmas*) [1928]. — Don : par M. l'abbé Pastisson, 2 liasses de documents sur la paroisse de Marmanhac.

Acquisition : titres de famille intéressant les familles de Barriac, de Durban, de Prallat.

Versement : par la Direction des domaines, 3 liasses sur le grand séminaire et les fabriques de Brezons, Saint-Flour et Salins.

Mise en ordre, récolement et répertoire numérique des fonds des bailliages de Calvinet et de Vic et des justices seigneuriales de l'arrondissement d'Aurillac.

A signaler dans les archives communales : à Condat, reg. par. depuis 1672; — à Marcenat, depuis 1621; — à Sainte-Anastasie, depuis 1700; — à Anglars, depuis 1651 (lacune de 1675 à 1750); — à Arches, depuis 1680; — à Sourniac, depuis 1727; — à Jaleyrac, depuis 1675; — à Barriac, depuis 1760; — à Pléaux, délibérations depuis 1790; reg. par. depuis 1646; — au Vigean, depuis 1631; délibérations depuis 1792; — à Chalvignac, reg. par. depuis 1695; — à Salins, depuis 1679; — à Drugeac, depuis 1638.

[1929.] — Dons : par M^me^ Fesq, papiers de la famille Roger-Ducos; — par M. l'abbé Pastisson, six liasses de documents sur la paroisse de Marmanhac sous l'ancien régime; — par les archives du Puy-de-Dôme, 31 pièces (1604-an iv).

Acquisitions : deux actes d'Ant. Sarrat, président au bailliage d'Au-

Digitized by Google

rillac (3 sept. 1583) et d'Ant. Brugier, président de l'élection de Saint-Flour (7 mars 1617); — appel de M. de Lesseps, préfet du Cantal, aux maires du département (placard impr., juin 1815); — correspondance entre l'abbé Migne (de Saint-Flour), l'éditeur des Patrologies, et l'abbé Prompault (1849-1859).

Continuation de l'inventaire du fonds du district de Saint-Flour; — revision de la série Q en vue de la rédaction d'un répertoire; — continuation du classement de la série O et de la constitution des liasses de la série B.

A signaler dans les archives communales : à Salers, reg. par. depuis 1640; — à Saint-Étienne de Chomeil, depuis 1668; — à Menet, depuis 1594; — à Apchon, depuis 1741; — à Saint-Hippolyte, depuis 1737; — à Cheylade, depuis 1631; — à Dienne, depuis 1568; — à Villedieu, depuis 1699; — aux Deux-Verges, depuis 1680; — à Saint-Urcize, depuis 1692; — à Lieutades, depuis 1701; — à Chaudesaigues, depuis 1670; — à Espinasse, depuis 1667.

17. **Charente** (*M. L. Burias*) [1928]. — Dons : par M. Genty, ancien chef de bureau aux archives, copies de pièces sur les foires de la Charente, les octrois de Cognac, les mercuriales de Barbezieux, les protestants d'Angoumois (XVI^e-XIX^e s.); — par M. Pinasseau, carte au 50.000^e, où il a marqué tous les monuments, stations, ruines antérieures au V^e siècle.

Dépôts : cahiers de catholicité par les communes de Coulonge (1793-1818), Malaville (1633-1664, 1668-1793), Nonaville (1663-1665, 1706-1792), Vouharte (1647-1669, 1708-an II), de Verteuil (1692-1696, 1737-1738), de Viville (1722-1731); — par la commune de Birac, 1 reg. de délibérations (an XII-1811), 3 reg. d'ordre et de correspondance (ans IX-XI, 1816-1821); — par celle de Cellettes, reg. de délibérations (1792-1858); — par celle de Nonaville, *idem* (1794-an VIII); — par celle de Saint-Bonnet, *idem* (an II-1841); — par celle de Vouharte, *idem* (an II-1838).

Continuation de l'impression de l'inventaire de G; — classement en partie des séries O et S, du supplément de la série L.

A signaler dans les archives communales : à Barbezieux, reg. par. depuis 1606; reg. protestants (1583-1585, 1595-1604, 1613-1634, 1670-1684); — à Blanzac, reg. par. depuis 1636, délibérations depuis 1790; — à Chebrac, reg. par. depuis 1692; — à Cellettes, depuis 1627; — à Eraville, depuis 1706; — à Fontclaireau, depuis 1617; — à Maine-de-Boixe, depuis 1752; — à Marsac, depuis 1696; — à Montignac-Charente, depuis 1678; — à Mouton, depuis 1740; — à Puyreaux, depuis 1617; — à Saint-Bonnet, depuis 1603 (déposés à

Digitized by Google

Angoulême); — à Verteuil, depuis 1610; 1 reg. militaire (congés, désertions, punitions, liste des conscrits, ans IV-VIII); — à Vignolles, reg. par. depuis 1624; — à Viville, depuis 1773; — à Xambes, depuis 1635 (avec ceux de Coulonge).

[1929.] — Dépôts : cahiers de catholicité par les communes d'Aignes (1627-1640, 1646-1671, 1689, 1691-1692, 1696-1723, 1726-1757, 1760-1792), de Becheresse (1692-1704), de Cressac (1633-1657, 1662-1675, 1677, 1684, 1688-1754, 1758-1792), de Saint-Cybard-de-Montmoreau (1670-1677, 1682-1693, 1695-1704, 1713-1724, 1729-1740, 1742-1746, 1748-1793), de Saint-Eutrope-de-Montmoreau (1669-1672, 1679-1681, 1686-1690, 1697-1704, 1706-1711, 1714-1717, 1722-1724, 1727-1734, 1737-1739, 1746-1793), de Saint-Groux (1649-1795), de Sers (1612-1634, 1644-1676, 1671-1678, 1692-1736), de Vervant (1648-1732), de Villognon (1664-1683); — reg. de délibérations par les communes d'Aignes (1790-1831), de Beaulieu et Cloulas (1792-1837), de Becheresse (1790-an II), de Dignac (1773-1837), de Saint-Eutrope (1793-1837), de Sers (1790-1809), de Vervant (an II-1826), de Villars (an II-1838), de Villognon (an X-1820).

Versement : par la commune de Saint-Eutrope, registre d'arpentage de 1747.

Réintégrations : reg. de catholicité de Cellettes (1692-1693), Dignac (1725-1735), Fontclaireau (1697-1704), Luxé (1692-1693), Maine-de-Boixe (1692-1695), Mansle (1693-1697), Mouton (1646-1649, 1677-1687), Puymoyen (1705), Torsac (1603-1604); — par les archives de la Charente-Inférieure, reg. par. de Courcome (1744-1754), Herpes (1731-1751), Saint-Fraignes (1737-1754), Sigogne (1738-1754).

Achat : registre de gendarmerie d'Angoulême (ans II-VII).

Don : par M. Debect, dossier sur les familles Robinet et Guimberteau (XVII^e-XVIII^e s.).

Triage et classement du supplément de la série L (500 art.); classement des reg. par. et d'état civil versés après la réforme judiciaire; — continuation de l'impression de l'inventaire sommaire de G.

A signaler dans les archives communales : à Angoulême, continuation du classement des séries modernes; — à Amberac, reg. par. depuis 1632; — à Bécheresse, depuis 1692 (ils remontaient à 1611); — à Courgeac, reg. par. perdus de 1710 à 1792; — à Deviat, arpentage du XVIII^e s.; — à Dignac, reg. par. de Dignac depuis 1725, de Beaulieu et de Cloulas depuis 1783, arpentement (XVIII^e s.); — à Mansle, reg. par. depuis 1645; cahier appartenant à Vouharte (1603-1627), 1 reg. protestant; — à Mouthiers, reg. par. depuis 1660 (avec lacunes), arpentage

Digitized by Google

(1746); — à Pérignac, reg. par. depuis 1653, arpentage (1744); — à Roullet, reg. par. depuis 1654, délibérations de 1789; — à Saint-Estèphe, reg. par. depuis 1656; — à Saint-Eutrope, arpentage (1747); — à Torsac, reg. par. depuis 1652; — à Villebois-Lavalette, depuis 1636; un reg. mémorial, ouvert en 1848, sur l'histoire de la commune; — à Vœuil-et-Giget, reg. par. depuis 1613; — à Voulgézac, depuis 1614.

18. **Charente-Inférieure** (*M. F. de Vaux de Foletier*) [1928]. — Versements : par le tribunal d'arrondissement de Saintes, 28 reg., 399 liasses (1675-1849); — par celui de Saint-Jean-d'Angely, 553 reg., 394 liasses (1639-1872); — par la Direction de l'enregistrement, 7 reg., 2 liasses (sommier d'édifices nationaux, ventes de biens d'émigrés, fabriques paroissiales); — par le bureau d'enregistrement de La Rochelle, actes judiciaires, 30 reg. (1806-1824); actes civils, 60 reg. (1808-1826); — par celui de Courçon, 43 reg. (1732-1825); — par celui de Cozes, 17 reg. (1807-1824); — par celui de Marans, 31 reg. (1728-1794); — par celui de Mirambeau, 2 reg. (1714-1715, 1745); — par celui de Tonnay-Boutonne, 1 liasse (XIX^e s.).

Réintégrations : du greffe de la justice de paix de Saint-Pierre-d'Oléron, 1 liasse de la justice de la baronnie de Saint-Pierre-Limeuil (1761-1780); — de celui de Surgères, 6 reg. de la justice de la baronnie de Surgères (1695, 1771, 1784-1786); — de la mairie de Pont-l'Abbé-d'Arnoult, 1 reg. de la municipalité de canton de Pont-l'Abbé (an III-an VI), et 1 reg. du «comité civil» du canton de Pont-l'Abbé (1789-1791); — de la mairie de Saint-Romain-de-Benet, 1 reg. d'état civil de l'an II.

Dons : par M. L. Grasilier, environ 3.100 fiches (copies, extraits, résumés et documents d'archives (principalement des Archives nationales) ou de bibliothèques parisiennes sur des personnages, des localités et des institutions de l'Aunis et de la Saintonge); — par M. Ch. Dion, papiers sur la famille Le Berton de Bonnemie (XVIII^e s.); — par M. Tuzèbe, affiches de la période révolutionnaire et impériale; — par les archives des Deux-Sèvres, actes notariés de La Rochelle et de Surgères.

Acquisitions : acte sur la famille Viette de la Rivagerie et le présidial de La Rochelle (1744); — registre de commerce de la maison Rahon, à La Rochelle (1786-an X); — documents iconographiques, cartes et plans de la région.

Dépôt : par M^e Bonniot, notaire à La Rochelle, minutes de ses prédécesseurs, 728 liasses (1533-1800).

Digitized by Google

Mise en ordre et classement des versements des tribunaux et des domaines.

A signaler dans les archives communales : à Antignac, reg. par. depuis 1657; — à Aulnay, délibérations depuis 1788; reg. par. depuis 1688, reg. protestant de 1685; — à La Barde, reg. par. depuis 1730; — à Bedenac, depuis 1656; — à Bernay, depuis 1652 pour Bernay, 1668 pour Breuilles; — à Blanzac, depuis 1621; — à Cercoux, depuis 1620; — à Chambon, depuis 1609; délibérations depuis 1790; — à Champagne, reg. par. depuis 1740; délibérations depuis 1790; — à Clam, reg. par. depuis 1692; — à Colombiers, depuis 1654; délibérations depuis 1789; — à Dampierre-sur-Boutonne, reg. par. depuis 1626; délibérations depuis 1790; contrôle des habitants de la commune nés depuis le 1er janvier 1753 jusqu'au 31 décembre 1772; — à Fléac-sur-Seugne, reg. par. depuis 1600; — à Gémozac, depuis 1612; — à La Génétouze, depuis 1664; délibérations des maires et adjoints de La Génétouze, Cressac et le Haut-Mont réunis (ans VIII-X); — à Lozay, reg. par. depuis 1659; — à Montguyon, depuis 1638; — à Montils, depuis 1639; — à Montlieu, depuis 1615; — à Mosnac, depuis 1710; délibérations depuis 1790; — à Nachamps, reg. par. depuis 1628; délibérations depuis 1790; — à Péré, reg. par. depuis 1725; — à Pérignac, depuis 1579; reg. de la fabrique (1717-1840); — au Pin-Saint-Denis, reg. par. depuis 1700; — à Pont-l'Abbé-d'Arnoult, reg. par. depuis 1710; délibérations et procès-verbaux divers depuis le 10 septembre 1789; reg. de la municipalité de canton réintégrés aux archives départementales; — à Saint-Aigulin, reg. par. depuis 1674; délibérations depuis 1790; états de sections de 1791; — à Saint-Froult, reg. par. depuis 1780; — à Saint-Hippolyte, depuis 1623; — à Saint-Loup, depuis 1692; — à Saint-Martial-de-Vitaterne, depuis 1692; — à Saint-Martin-de-Coux, depuis 1707; — à Saint-Romain-de-Benet, délibérations depuis 1791; — à Saint-Simon-de-Bordes, reg. par. depuis 1598; — à Saint-Sulpice-d'Arnoult, depuis 1631; délibérations depuis 1790; — à Sainte-Même, reg. par. depuis 1666; — à Soubise, depuis 1675 pour Soubise, depuis 1748 pour Saint-Martin-des-Loriers et des Epaux; dossier sur le Dr Savigny, de Soubise, l'un des survivants de la *Méduse;* — à Trizay, reg. par. de Saint-Jean-l'Évangéliste, depuis 1728, de Notre-Dame-de-Monthérault depuis 1679; — à La Vallée, depuis 1685 pour Saint-Vivien, depuis 1700 pour Saint-Denis-de-Lhoumée; — à La Villedieu, depuis 1662; — à Villexavier, depuis 1637.

[1929.] — Versements : par la recette principale des Douanes, 7 liasses de dossiers de navires; — par les greffes de la justice de paix de La Rochelle-Est, 37 liasses, 25 reg. (1791-1828); — de La Rochelle-

Digitized by Google

Ouest, 32 liasses, 8 reg. (1792-1829); — d'Aigrefeuille, 37 liasses (1792-1829); — de la Jarrie, 22 liasses (an IX-1827); — par le bureau d'enregistrement de la Jarrie, 50 reg.

Réintégrations : par la mairie de Ballans, doubles des reg. par. de 1676, 1682-1685, 1700, 1739, 1757-1758; — par celle d'Yves, dossiers du tribunal de Marennes perdus lors du transfert des documents judiciaires et retrouvés, sur la route, par la gendarmerie.

Dons : par M. Beaulieu, parchemin de 1597 concernant Puilboreau; — par M. Chavignot, 2 reg., 5 liasses de la famille Regnaud de Beaumont (titres de familles, correspondances, armements de navires, pièces sur St-Domingue, XVI^e-XVIII^e s.); — par M. L. Grasilier, nouveaux lots de documents iconographiques et de fiches sur l'histoire d'Aunis et de Saintonge; — par M. Mörch, 2 liasses de cartes, plans, gravures, affiches, documents divers; — par les archives du Loiret, 6 pièces concernant La Rochelle, Rochefort, Surgère, Dompierre (XII^e-XVIII^e s.); — par celles de Tarn-et-Garonne, 1 pièce (XVIII^e s.).

Dépôts : par M^e Sacré, notaire à La Rochelle, minutes de ses prédécesseurs à La Rochelle, Andilly, Angoulins, Esnandes, 187 liasses (1521-1806).

Continuation de la rédaction de l'inventaire sommaire de E familles.

A signaler dans les archives communales : à Archiac, registre du château d'Archiac, (1649-1660); registre de Saint-Pierre-d'Archiac (1664-1792); reg. par. d'Arthenac depuis 1607, de Saint-Maigrin (1630-1653); délibérations depuis le 22 juillet 1790; — à Ballans, reg. par. depuis 1674; — à Barzan, depuis 1693; — à Beauvais-sur-Matha, depuis 1618; reg. de la contribution patriotique (décembre 1789); papiers divers, pièces de notaires, papiers judiciaires, etc. (XVIII^e-XIX^e s.); — à Bresdon, reg. par. depuis 1676; — à Bussac-Forêt, reg. par. depuis 1636 (dans celui de 1740-1751, inventaire des mobiliers et des ornements des églises de Bussac et de Lugeras); — à Chevanceaux, reg. par. depuis 1642; — à Coivert, depuis 1671; — à Croix-Chapeau, depuis 1675; — à Dœuil, depuis 1679; — à Echillais, depuis 1700; délibérations depuis 1789; — à Eguille, depuis 1718; — à Fontaine-Chalendray, depuis 1603; — à Fontenet, depuis 1745; — au Gicq, depuis 1747; — à Haimps, reg. par. depuis 1630; — à Landes, depuis 1655; délibérations depuis 1790; — à Louzignac, depuis 1739; — à Macqueville, depuis 1652; — à Massac, depuis 1615; — à Meschers-les-Bains, depuis 1712; — à Plassac, depuis 1610; délibérations depuis 1790; — à Plassay, depuis 1790, reg. par. depuis 1659; — à Retaud, depuis 1607; — à Romegoux, depuis 1637; — à Saint-Julien-de-l'Escap, depuis 1677; — à Saint-Maigrin, depuis 1654; — à Saint-Pierre-du-Palais, depuis 1702; — à Saint-

Digitized by Google

Porchaire, depuis 1612; — à Saint-Sulpice-de-Royan, depuis 1646; — à Siecq, depuis 1685; — à Sonnac, depuis 1628; — aux Touches-de-Périgny, depuis 1724; — à Varaize, depuis 1750; — à Vergné, depuis 1680.

19. **Cher** (*M. A. Gandilhon*) [1928]. — Versements : par le tribunal civil de Bourges, 1.817 liasses ou registres; — par la Cour d'appel, 488; — par les justices de paix, 964 (an IX-1831).

Dons : par M. l'abbé de Laugardière, extrait d'une chronique du chapitre Saint-Ursin de Bourges; documents sur les familles Gourru, Gaulmier, Ragueau, Tixier (XVII^e-XVIII^e s.); — par M. de Font-Réaulx, extraits du cartulaire du chapitre Saint-Étienne de Bourges; — par M. Lacour, copies de chartes concernant la seigneurie de Vierzon, tirées de l'*Urkundenbuch fur die Geschichte des Niederrheins* de Lacomblet; — par M. le président de la caisse d'épargne de Bourges, fragment d'un acte de vente du XV^e s.; — par M. Ponroy, testament de Claude Alabat, conseiller et secrétaire du roi (1661); — par M. Turpin, copies d'actes d'état civil relatifs au conventionnel Jacques Pelletier; — par les archives de l'Allier, ordonnance de l'intendant de la généralité de Bourges et pièce concernant le bailliage de Charenton; — par celles du Loiret, 2 liasses concernant les seigneuries de Brécy et de Moulins-sur-Yèvre; — par celles du Calvados, titre de procédure concernant l'abbaye de Plaimpied; — par celles de l'Indre, titres concernant la baronnie de Vailly et l'hôpital de Lignières, fragments de comptes du duché de Berry (XV^e s.); — par celles de la Nièvre, lettres du préfet du Cher à l'ingénieur des ponts-et-chaussées pour l'érection de divers monuments; — par les Archives nationales, copie d'une donation de Charles, duc de Berry (collection Chappée); — par la mairie de Serruelles (Cher), 2 cahiers où sont résumées les vertus médicales des plantes (début du XIX^e s.).

Acquisitions : documents sur les familles Cherrier de Champré, Durbois et la Grange-Montigny.

Dépôt : par la Société des antiquaires du Centre : papiers Roubet (complément) contenant, entre autres, un inventaire des titres des terres, justices et seigneuries de Givry, Cours-les-Barres (XVIII^e s.); titres concernant la famille Le Gallois et ses alliances (XVII^e-XVIII^e s.); comptes de recettes et de dépenses de Gabriel Fournier et de Michel-Augustin-Claude Le Gallois, receveur des tailles et octrois de l'élection de Bourges (18 reg., 1691-1708); titres relatifs à la famille de Durbois (XVIII^e-XIX^e s.); aveu et dénombrement de la terre de Sévry (Cher); titres de la terre de Nangeville (Loiret); titres des familles du Mesnil-Simon et de Ponnard (1458-1693); collection de plans de villes

Digitized by Google

fortifiées et de grandes batailles du XVIIIe s.; titres relatifs à la seigneurie de Gardefort (1325-XIXe s.); registre servant à inscrire les délibérations du comité de l'arrondissement de Bourges, établi pour surveiller l'instruction primaire (1828-1832); — titres de la famille Grangier (1475-1827).

Classement du fonds de l'abbaye de Saint-Satur (série H); mise à part de 500 documents, munis de sceaux; — rangement sommaire des versements judiciaires; — continuation de l'impression de l'inventaire de la série G, du répertoire numérique de la série E, de l'inventaire de E supplément (Nérondes et Neuilly-en-Dun), de l'inventaire sommaire des archives de Saint-Amand.

A signaler dans les archives communales : à Argenvières, reg. par. depuis 1668; — à Saint-Bouize, matrice de 1790-1793; — à Veaugues, les archives hospitalières vont être déposées aux archives départementales.

[1929.] — Versements : par le tribunal de commerce de Bourges, 72 liasses ou registres (an VIII-1874).

Dons : par M. Chauveau-Mayet, 6 grands atlas des terres de Charost et Mareuil (XVIIIe s.); — par la Société historique du Cher, pièces sur des familles du Saint-Amandois, plans des galeries souterraines de Bourges; — par M. Mellot, affiches électorales du département du Cher (1849), pièce sur le comté de Sancerre (XVIIIe s.); — par M. le général Pierret, dossier sur les fêtes officielles données à Bourges en 1862 et 1877 lors du voyage de Mac-Mahon; — par M. Lambert, registre de fois et hommages et 10 pièces sur Osmoy et Raymond (XVIIe-XVIIIe s.); — par M. de Laugardière, pièce sur Félix Pallet, avocat au siège présidial de Bourges; — par les archives du Loiret, 12 liasses de pièces sur les seigneuries de Brécy et de Moulins-sur-Yèvre (XVe-XVIIIe s.); — par les archives de l'Indre, 10 rôles de taille de la paroisse de Limeux (1715-1724).

Acquisitions : 2 autographes de Henry Maret, député du Cher, et de Philibert Audebrand; — pièces sur les justices des abbayes de Saint-Ambroix et de Saint-Sulpice à Bourges; — arrêté interdisant les jeux de hasard à Châteaumeillant; — pièces sur plusieurs familles du Berry (XVIe-XVIIIe s.).

Classement des papiers venus des tribunaux de Bourges, Sancerre et Saint-Amand et du tribunal de commerce de Bourges; rangement de la série O en vue de la préparation d'un répertoire numérique; continuation de l'impression de l'inventaire de la série G (possessions de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire), et de celle des inventaires des archives communales d'Aubigny-sur-Nère et de Saint-Amand.

A signaler dans les archives communales : à Charentonnay, 2 reg.

Digitized by Google

paroissiaux de 1669 à 1761; — à Chaumoux-Marcilly, un reg. d'enregistrement des lois et décrets d'octobre 1789 au 10 novembre 1790, un reg. des délibérations municipales du 14 février 1790 au 2 vendémiaire an III; — à Saint-Doulchard, reg. par. depuis 1737.

20. **Corrèze** (*M. R. Rohmer*) [1928]. — Dépôts : par la mairie de Dampnat, 7 reg. d'état civil ancien (1642-1806) et registre de la municipalité (1790-an III); — par la mairie du Lonzac, reg. des délibérations depuis 1791.

Dons : par M. le comte de Sainte-Fortunade, 3 sacs de documents intéressant l'histoire locale (XV^e^-XVIII^e^ s.); — par les archives de l'Allier, sommation de payement à M^e^ Rebière, pharmacien à Brive (1785-1788).

Versements : par la justice de paix de Treignac, dossiers de 1791 à 1826; — par celle d'Uzerche, 86 liasses (1600-1774).

Distribution du répertoire numérique de la série F; continuation de l'impression de l'inventaire de la série E; triage des fonds judiciaires; préparation de l'installation aux archives du fonds Clément-Simon.

A signaler dans les archives communales : à Affieux, palpe de 1747; — à Albussac, reg. paroissiaux depuis 1704; palpes de 1752; — à Bort, reg. par. depuis 1617; — à Cornil, depuis 1627; palpe de 1754; — à Cublac, reg. par. depuis 1692, mais lacune grave de 1695 à 1799; — à Espartignac, quelques feuillets seulement de reg. paroissiaux (1681-1802); palpe de 1792; — à Forges, reg. par. depuis 1676; palpe de 1757; — à Laguenne, reg. par. depuis 1632; — à Neuvic, reg. par. de 1660 à 1794 égarés; — à Saint-Bonnet-Elvert, reg. par. depuis 1663; — à Saint-Étienne-aux-Clos, depuis 1647; palpe de 1748; — à Saint-Jal, reg. par. depuis 1690; palpe de 1756; arpentement (XVIII^e^ s.); — à Saint-Ybard, palpe de 1753, reg. par. depuis 1701; — à Ségur, depuis 1756; palpe de 1748; délibérations depuis 1791; — à Treignac, reg. par. depuis 1675, état général des fonds de 1747; — à Uzerche, reg. par. de Saint-Nicolas (1579-1791), de Notre-Dame (1663-1791), de la commune de Sainte-Eulalie (1650-1826); reg. des délibérations de la municipalité (1792-an XIII); 4 incunables de 1465 (?), 1478, 1489 et sans date, provenant de l'abbaye du Glandier; — à Venarsal, 1 reg. paroissial (1691-1792).

[1929.] — Dons : par M. le maire de Bort, manuscrit de Marmontel intitulé « Conseils de l'amitié »; — par M^me^ Porquet, minutes de Bonjean, notaire à Clergoux (1771-1783), et de Guillebeaux, notaire à Egletons (1751-1771); pièces concernant les juridictions de Champagnac-la-Noaille, Clergoux, Sédières (1759-1783); — par les archives du Puy-

Digitized by Google

de-Dôme, reconnaissances en faveur de Guillaume de Lestrange sur les paroisses de Saint-Hilaire-Foissac, Saint-Julien-près-Bort, etc. (1404); — par les archives du Loiret, dossier sur les seigneurs de Castel-Novel (1611-1665); — par celles de la Dordogne, acte de vente au profit de Me Pierre Bigorie, greffier de Lubersac (1613).

Versement : par la justice de paix d'Uzerche, procès devant la sénéchaussée d'Uzerche de Blaise de la Fagerdie, seigneur de la Treille, contre Jean Leyniat et consorts (1769-1770).

Dépôts : par Me Deschamps-Mavallier, notaire à Tulle, minutes de Dejubert (1677-1777), de Faige et Maturier (1700-1765), de Boudrie (1756-1788), 59 liasses; — par la commune de Cublac, état civil (1692-an x) et délibérations (1790-1826); — par celle de Saint-Bonnet-Elvert, état civil (1663-1807); — par celle de Beyssac, actes paroissiaux et d'état civil (1606-an ix); — par celle d'Estivaux, actes paroissiaux et état civil (1751-1793).

Classement des dossiers des justices de paix de Beynat, Meyssac, Laroche-Canillac, Uzerche (71 liasses, 21 portefeuilles) et du dépôt Deschamps-Mavallier; triage des dossiers criminels; commencement de l'impression de l'inventaire de la série 1 E.

A signaler dans les archives communales : à Saint-Julien-aux-Bois, reg. par. à partir de 1667 (lacune de 1694 à 1719); — à Troche, depuis 1708.

21. **Corse** (*M. P. Graziani*) [1928]. — Versements : achèvement des versements des fonds des tribunaux et de la Cour d'appel de Bastia, comprenant, pour la Cour d'appel, entre autres, les arrêts du Conseil supérieur (1781-1788), les papiers du tribunal criminel de la Corse, siégeant à Corte (1792-1794), du tribunal suprême de Corte sous le royaume anglo-corse (1794-1796), des tribunaux criminels du Golo et du Liamone, de la Cour spéciale (an vii-1806), du tribunal d'appel d'Ajaccio (an ix-1806), de la Cour d'appel; des registres de notaires (*ceppi*), de Casinca, Alesani, Rostino (xvii^e-xviii^e s., 13 reg.), de Bustanico (1647, 1 reg.), de Rapale (1560, 1 reg.), de Castifao et Moltifao (xvii^e s., 3 reg.), d'autres localités (xvii^e s., 53 reg.); — pour le tribunal de Bastia : période génoise, 3 *fogliazzi* (1761-1769); période française d'avant la Révolution, 18 liasses et 1 reg. de la chapelle de l'Alzeto; Révolution : tribunal du district de Bastia, 5 reg. d'audiences (1791-1794); tribunal anglo-corse de Bastia, 5 reg. civils (1794-1796); tribunal civil du Golo, 180 à 200 reg. notariaux, reg. par. et d'état civil; — pour le tribunal de Calvi : juridiction de Calvi sous la domination royale (1771-1791), tribunal de l'Ile-Rousse sous la Révolution et du tribunal de la Balagne sous le régime anglo-corse (1794-1796),

Digitized by Google

40 art.; 220 reg. d'insinuations et de contrôle des actes et des exploits des bureaux de Calvi, Ile-Rousse, Algajola (XVIII[e] s.), cahiers paroissiaux (1770-1802); — pour le tribunal de Corte, 120 reg. de l'ancienne juridiction royale de Corte (1771-1786) et des études de notaires (XVIII[e] s.); 130 reg. par., dont beaucoup antérieurs à 1770 (certains recouverts de parchemins manuscrits, l'un d'eux ms. des lettres de Cicéron, fin XII[e] ou début XIII[e] s.); — pour le tribunal de Sartène, 15 reg., 15 liasses, 25 boîtes, affaires civiles et criminelles (1770-1790); cahiers paroissiaux (1770-1802).

Continuation de l'inventaire de l'ancienne maréchaussée (pièces provenant de l'ancienne juridiction de l'amirauté, tribunal institué en 1768 avec 2 sièges, Ajaccio et Bastia); continuation de l'impression du t. III de l'inventaire du *Civile Governatore*.

[1929.] — Classement des registres anciens du greffe de la Cour d'appel de Bastia; reconnaissance et identification de 40 registres dits «manualetti delle udienze» (audiences du gouverneur, 1643-1768, audiences des vicaires, 1662-1727), faisant partie de la série B génoise; — commencement d'un répertoire de la série N.

A signaler dans les archives communales : à Alata, quelques reg. par. à partir de 1641 (acte de baptême de Charles-André Pozzo di Borgo); dénombrements (1623-1671); «ceppo» de Lazaro Mattei de Renno, notaire à Ajaccio (1636-1645); tous ces documents ont été déposés aux archives départementales; — à Sarrola-Carcopino, reg. de mariages provenant du couvent de St-François-de-la-Mezzana (1706-1738); cahier de sentences des podestats (1783), 22 cahiers paroissiaux (1770-an XIV); — à Calcatoggio, reg. par. depuis 1689; — à Ambiegna, quelques feuillets de reg. par. remontant à 1770 (versés aux archives départementales); — à Cannelle, reg. par. depuis 1780 (lacunes); — à St-André-d'Orcino, depuis 1690 (lacunes).

22. **Côte-d'Or** (*M. F. Claudon*) [1928]. — Dons : par M. de Chevannes, titres sur la famille Ranfer de Montceau (1614-an II); contrats de rente, billets, quittances, transactions, obligations diverses (1585-1793); titres domaniaux concernant Auxant, Bar-le-Régulier, Beaune, Ecutigny, Nolay, Oucherotte, Saussey, Voichey, Montceau, Echarnant, Grandmont (XVII[e]-XIX[e] s.), entre autres, un extrait du terrier de la baronnie de La Roche-Pot (1600), un terrier de la seigneurie de Mouillon (1630-1642); — par M. l'abbé Debrie, titres sur la famille Vaillant de Meixmoron (XVII[e]-XVIII[e] s.); généalogie de la famille de Fontette par Peincedé avec pièces à l'appui (XVIII[e] s.); — par M. Paul Michaud, reg. des audiences de la justice de la châtellenie royale de Germolles et prévôté de Montaigut (1663-1665); acquisition de 13 jour-

Digitized by Google

naux de terre à Pagny par Leonor Chabot, comte de Charny (XVI^e s.); — par M. l'abbé Reinert, bail et déclaration des biens de la chapelle N.-D. de la Blanche en l'église de Champdôtre (1673-1679); correspondance et notes diverses (1586-1828); — par les archives de Saône-et-Loire, reg. par. de Manlay (1754-1615, 1638-1792), de Marcheseuil (1638-1692).

Versements : par la Cour d'appel de Dijon, appels correctionnels (1811-1827), Chambre d'accusation, arrêts et dossiers (1811-1827), correspondance du parquet général (1^er quart du XIX^e s.); Cour d'assises, arrêts de 1811 à 1824 (très intéressants pour l'histoire de la Terreur blanche); — par le tribunal départemental de la Côte-d'Or, reg. par. et d'état civil antérieurs à 1822 (321 pour Dijon, 64 pour les trois autres arrondissements); répertoires des notaires de l'arrondissement de Dijon, 1^ers reg. de délibérations du tribunal de Dijon; jugements, procès-verbaux, adjudications, sentences arbitrales, jugements sur requêtes, qualités, etc. (an VIII-1827); pièces annexes des mariages; — par les justices de paix de Dijon, sections du Centre et de la Maison commune, de l'Unité et de la Sincérité, 18 liasses, 8 cahiers (1791-an X); sections des Jacobins et de la Halle, de l'Égalité et de la Halle, de l'Égalité et de la Fidélité, 1 liasse, 9 p., 1 cah. (1791-an IX); sections des Bénédictins et des Carmes, de Saint-Bénigne et de Crébillon, de Crébillon et de la Liberté, de la Liberté et de la Fraternité, 10 liasses, 3 cah., 1 répertoire (1791-an X); — de Dijon extra-muros, 5 liasses, 2 cah. (1791-an VIII); — de Dijon-Est, 27 liasses, 30 cah. (an X-1819); — de Dijon-Ouest, 30 liasses, 24 cah. (an IV-1821); tribunal de police municipale de Dijon, 25 cah. (an IV-1806); — d'Arc-sur-Tille, 5 liasses (1792-an X); — de Fleurey-sur-Ouche, 8 liasses, 6 cah. (1790-an V); — de Lantenay, 10 liasses, 2 cah. (1791-an X); — de Messigny, 1 liasse (ans II-IX); — de Plombières, 2 liasses (1790-an X); — de Saint-Julien, 2 liasses (1791-an X).

Continuation de l'inventaire des reg. des délibérations du chapitre de Beaune (1674-1731), 8 reg., et des plumitifs (au total 26 reg.); classement et mise sur fiches des reg. des administrations des sept districts du département (série L), et répertoire de la correspondance générale; classement et répertoire numérique d'une partie de la série P.

[1929.] — Dons : par M. l'abbé Reinert, titres relatifs à l'administration de leur domaine par les religieuses Jacobines de Dijon, puis par le syndicat des créanciers de ce monastère (1765-1791); — par M. Joseph Simonin, terrier de la seigneurie d'Agencourt (1778-1779); — par feu le chanoine Thomas, documents sur la famille Viart de Chalvosson, alliée à la famille de Jean Bart (1560-1886); échange

Digitized by Google

de maison et terres situées à Franxault et Tillenay entre Hugues Jannon, antique mayeur d'Auxonne et Jacques Jannel, lieutenant civil au bailliage de Saint-Jean-de-Losne (14 avril 1625); «L'orateur du peuple, par Martel, n° 6, juillet 1791; «Journal de la Révolution», n° 338, 16 juillet 1791; poésies et chansons satiriques (XVIII[e] s.); — par les archives de la Dordogne, bail à cens perpétuel par les veuve et héritiers de Guiot de La Borde, à Montmançon, au profit de Perrenot Pasquault et Henriette, sa femme, de divers héritages sis au même lieu (19 novembre 1429, 5 septembre 1445); — par les archives du Loiret, commission du roi Louis XIV à Colbert pour passer le contrat d'acquisition de la baronnie de Pagny au profit de Louis, comte de Vermandois, amiral de France, fils naturel du roi, sur M[lle] d'Elbeuf (5 juin 1673).

Réintégrations : de Beaune, 2 registres des délibérations de l'administration municipale du canton de Pommard ou Beaune-campagne (24 brumaire an IV-30 germinal an VIII); — de Broindon, doubles de reg. paroissiaux (1692-1697, 1699-1701); — de Marcilly-Ogny, doubles de reg. paroissiaux (mai 1692-mars 1695); — de Morey, documents sur la chapelle St-Jean-Baptiste en l'église du lieu (1739-1792); — de Quemigny-et-Poisot, doubles de reg. par. (1681-1682); — de Sussey, doubles de reg. par. (1713-1724); — d'Urcy, reg. des actes de catholicité de la paroisse (1813-1857, 1861); livre de comptes de la fabrique (1804-1858); — de Villars-Fontaine, grosse du terrier de la seigneurie et dépendances, appartenant à Hubert-Joseph Pasquier, ancien conseiller au parlement de Bourgogne (1776-1777).

Versements : par les bureaux de l'Enregistrement, 331 reg. de formalité et tables terminés avant 1825 et 50 liasses de papiers relatifs à l'administration des domaines nationaux; — par les justices de paix d'Aignay-le-Duc, 16 liasses, 2 cahiers (1790-an X), 29 liasses (an X-1826); d'Arconcey, 6 liasses (ans VI-X); d'Arc-sur-Tille, 5 liasses (1792-an X); de Baigneux-les-Juifs, 14 liasses (1791-an X), 29 liasses (an X-1826); de Beaumont-sur-Vingeanne, 14 liasses (1790-an X); de Bèze, 13 liasses (1790-an X); de Binges, 13 liasses, 1 cahier (1790-an X); de Bligny-sur-Ouche, 14 liasses, 1 reg. (1790-an X), 28 liasses, 2 reg. (an XI-1827); de Châteauneuf, 13 liasses (1791-an X); de Dijon, 35 liasses, 12 cahiers (1791-an X), 57 liasses, 54 cahiers (an X-1829), tribunal de simple police, 12 cahiers (ans IV-X) 13 cahiers (an XI-1806); de Fleurey-sur-Ouche, 8 liasses, 6 cahiers (1790-an IX) de Laignes, 18 liasses (1790-an X), 40 liasses (an X-1827); de Lantenay, 10 liasses, 2 cahiers (1790-an X); de Messigny, tribunal de police, 1 liasse (ans II-IX); de Minot, 4 liasses (1790-an X); de Mirebeau, 14 liasses (1790-an X), 27 liasses (an X-1827); de Molesme, 16 liasses (1790-an X); de Mont-Saint-Jean, 13 liasses (1791-an X); de Normier, 14 liasses

Digitized by Google

(1791-an x); de Plombières, 2 liasses (1790-an x); de Pouilly-en-Auxois, 15 liasses (1791-an ix), 25 liasses, 2 reg. (an x-1826); de Précy-sous-Thil, 14 liasses (1790-an x); 30 liasses (an x-1827); de Rouvray, 12 liasses, 2 cahiers (1791-an x); de Saint-Julien, 2 liasses (1791-an x); de Saulieu, 21 liasses, 1 cah. (1790-an ix), 34 liasses, 8 cah. (an x-1827); de Savoisy, 16 liasses (1790-an x); de Seurre, 16 liasses, 27 cah. (1808-1827); de Sombernon, 11 liasses, 4 cah. (1791-an x), 27 liasses (an x-1827); de Talmay, 26 liasses, 4 cah. (1790-an x); de Veuvey-sur-Ouche, 2 liasses (1791-an x); de Villaines-en-Duesmois, 14 liasses (1790-an x); de Vitteaux, 25 liasses, 3 cah. (1791-an ix), 27 liasses, 2 cah. (an x-1827; de Nuits-Saint-Georges, 23 liasses, 32 reg. et cah. (1791-1827); d'Aiserey, 13 liasses, 4 cah. (1790-an x); de Genlis, 13 liasses, 1 cah. (1790-an x); de Pluvault, 13 liasses (1790-an x); de Rouvres-en-Plaine, 13 liasses, 3 cahiers (1790-an x); du canton de Genlis, 26 liasses, 142 cah. (an x-1827); — de Fontaine-Française, 35 liasses, 9 cahiers (1790-1827); — d'Arnay-le-Duc, 25 liasses, 30 cah. (an xi-1827); d'Auxonne, 42 liasses, 15 cahiers (an xi-1832); de Beaune-ville, 16 liasses (1791-an x); de Beaune-campagne, 7 liasses (1790-an x); de Beaune-Nord et Sud, 67 liasses (an x-1827); de Bouze, 10 liasses (1790-an x); de Merceuil, 8 liasses (1790-an x); de Meursanges, 18 liasses (1791-an x); de Meursault, 12 liasses (1791-an x); de Savigny, 6 liasses (1790-an x); de Grancey-le-Château, 11 liasses, 6 cah. (1790-an x); 28 liasses 41 cah. (an x-1834); de Salives, 13 liasses, 9 cah. (1790-an x); d'Is-sur-Tille, 86 liasses, 69 cah. (an x-1828); de Liernais, 39 liasses, 15 cah. (1791-1828); de Marcheseuil, 12 liasses, 6 cahiers (1791-an x); de Montbard, 31 liasses, 28 cah. (an iii-1833); de Moutier-Saint-Jean, 4 liasses (1793-an iii); d'Autricourt, 12 liasses, 20 cah. (1790-an x); de Montigny-sur-Aube, 12 liasses, 32 cah. (1790-an x); 26 liasses, 25 cah. (an x-1827); de Nolay, 36 liasses, 5 cah. (1790-1829); de Corpeau, 1 liasse (1792-an x); de Recey-sur-Ource, 36 liasses (1790-1825); de Minot, 12 liasses (1791-an x); de Vanvey, 12 liasses (1790-an x); de Saint-Seine-l'Abbaye, 13 liasses, 21 cah., 28 vol. (1791-1827); de la Margelle, 12 liasses, 15 cah. (1790-an x); de Selongey, 30 liasses, 1 cah. (1790-1827). En même temps, ont été versés par les justices de paix d'Aignay-le-Duc, Baigneux-les-Juifs, Bligny-sur-Ouche, Pontailler-sur-Saône et Vitteaux, 21 cah., 37 liasses et 52 pièces isolées provenant de justices de l'ancien régime, et par celle de Pouilly-en-Auxois, les documents provenant de l'administration municipale du canton (an iv-an viii), 10 cahiers et 96 p.

Achèvement de l'analyse des délibérations du chapitre collégial de Beaune (20 reg. de 1731 à 1789) et continuation de l'impression de l'inventaire (t. IV de G); établissement du répertoire des fonds de

Digitized by Google

district (série L) par M. Nolin; répertoire numérique d'une partie de la série P, par M. Cival; commencement du triage des papiers du parquet général (XIXe s.) [dossiers intéressants pour l'histoire politique]; reconnaissance des papiers des services de guerre et mise sur fiches; classement provisoire des documents versés par les tribunaux.

23. **Côtes-du-Nord** (*M. Fr. Merlet*) [1928]. — Dons : d'un anonyme, document sur les seigneuries de la Houssaye (1725), de Matignon (1537, 1561), de Montafilant (compte du receveur, 1499-1500), de Poumelin (1768, 1780); sur les familles Amelot, Botrel, Rigolleur; sur les paroisses de Plestin, Saint-Cast (compte des trésoriers, 1688), Saint-Juvat (inventaires des joyaux et meubles, 1638, 1645), Saint-Maden (inventaire des titres, 1649), Saint-Potan (compte des trésoriers, 1608, 1624), fragment de journal de bord (1812).

Réintégrations : sur les communes de Bourbriac, papiers provenant du greffe de la justice de paix; — de Châtelaudren, 11 reg. par. (1716-1768), reg. de correspondance de la municipalité de canton (an IV-an VIII); — du Leslay, cahier de délibérations du général de la trêve (1789-1792); 2 pièces sur les familles Lelay et Touzé; — de Loudéac, 1 reg. d'écrou de la prison (an VII-1816); — de Moustéru, acte de baptême d'une cloche du manoir de l'Isle (1651), 6 feuillets (cour de Guingamp, exploits de sergent (1640-1649); famille Connan, XVIIe siècle, droit civil coutumier, successions (fin XVe siècle); — de Plessix-Balisson, 2 reg. par. (1678-1679); 1 feuillet provenant d'un traité avec double glose concernant les peines canoniques (début du XIVe s.); — de Pleudihen, 6 reg. par. (1674-1743); — de Plouer, 9 reg. par. (1697-1749), 1 fragment de ms., avec double glose concernant les limites du pouvoir des autorités ecclésiastiques (début du XIVe s.); — de Pontrieux, procès-verbal des États généraux de Bretagne tenus à Rennes (30 septembre-30 décembre 1776); — de Quemper-Guézennec, 1 reg. par. (1669-1670), contrat au sujet d'un enfeu en faveur de Charles du Vieux-Chastel, sr de Kervillen (6 octobre 1647); — de Quévert, 3 reg. par. (1707, 1711, 1723); — de Saint-Clet, 1 reg. par. (1690), 1 reg. des comptes des trésoriers (1663-1674), 3 comptes des trésoriers (1829-1832); — de Saint-Connan, 6 reg. d'état civil (1792-an IV), fragment d'un copie de lettres du commissaire exécutif près la municipalité de canton de Saint-Gilles-Pligeaux (ans V-VI); — de Saint-Gilles-les-Bois, constitution de rente (1622), échange de terres entre le seigneur de Tuonpont et diverses personnes (fin XVIIe s.); — de Saint-Hélen, 1 reg. de délibérations du général de la paroisse (1745-1768); — de Saint-Nicolas-du-Pelem, 9 reg. par. de Bothoa (1694, 1696-1703); — de Saint-Samson, 2 reg. par. (1674, 1702), 1 reg. de délibérations

Digitized by Google

du général de la paroisse (1752-1772); — de Saint-Solen, 1 feuillet et 1 reg. par. (1690-1693); — de Squiffiec, 1 reg. de délibérations du général de la paroisse (1748-1758); — des archives du Finistère, 9 reg. par. de Plounérin (1682-1683, 1733-1735, 1739, 1752, 1755-1756), provenant du greffe de Morlaix; 1 tableau des bénéfices de l'évêché de Tréguier (XVIII[e] s.); — des archives du Morbihan, 2 reg. par. de Saint-Jouan-de-l'Isle (1689-1690); — des archives de Seine-et-Marne, contrats provenant de la cour de Barach (1572), de celle de Guingamp (1556), de celle de Lanvollon (1604-1610), de celle de La Roche-Derrien (1561-1583); régaires de Tréguier (1552-1566); seigneuries de Kergozon (titres féodaux, 1521-1787), de Plehedel (compte du trésorier, 1509), famille de Lespinay (1664-1683); — de la bibliothèque de Saint-Brieuc, délégation à l'abbé de Bégard pour la visite des abbayes du Relecq et de Bon-Repos (18 mai 1685); — d'un anonyme, reg. par. d'Uzel (1670).

Versements : par le tribunal de Saint-Brieuc, reg. d'état civil de l'arrondissement (1793-an X), de celui de Dinan (ans IX-X), de celui de Loudéac (1541-an X), plus papiers judiciaires de ces trois arrondissements jusqu'en 1827; — par le tribunal de Guingamp, reg. d'état civil de la période révolutionnaire antérieurs à l'an XI, papiers judiciaires jusqu'en 1828; — par le tribunal de Lannion, 35 reg. d'état civil de Troguéry (1772-an VII); — par les justices de paix de Bourbriac, 4 liasses, 6 cahiers (1790-1830); — de Châtelaudren, 39 liasses, 44 cahiers (entre autres minutes et reg. de la juridiction de Perrien, 1766-1788; 4 pièces de la juridiction de Créhéren (1689-1750), 1 pièce sur la famille Garel, de Plouvara (1727), recouverte d'un acte de 1597 concernant Marie Mordellet, de Plélo); — de Corlay, 38 liasses, 78 cahiers (dont 2 pièces du comté de Quintin, 1789-1790); — d'Étables, 9 liasses, 3 cahiers (1822-1830); — de Gouarec, 34 liasses, 43 cahiers, 2 pièces (greffes de Mellionec et de Gouarec, an VI-1830); — de Plœuc, 36 liasses, 21 cahiers (1793-1831); — de Pontrieux, 44 liasses, 24 cahiers (an IV-1829); — de Saint-Nicolas-du-Pélem, 31 liasses, 29 cahiers (greffes de Saint-Gilles-Pligeaux et de Bothoa; 1790-1830), 1 contrat du duché de Lorges (1766).

Dépôts : par M. Chassin du Guerny, contrats et autres pièces provenant des fonds suivants : sénéchaussée d'Anjou (1715), juridictions du comté de Plouer (1631-1772), du comté de Quintin (1683), de la Villeneuve-Pligeaux et de Coëtmaloen (1691); province de Bretagne, bureau de Plouer (état de recettes de divers droits, 1733-1768); seigneurie de Plouer (compte du receveur, 1731); — par la commune de la Landec, 103 reg. par. (1630-1787); — par celle de Moustéru, 32 reg. par. (1598-1699); — par celle de Saint-Connan, 22 cahiers par. et d'état civil (1737-an X).

Digitized by Google

Achèvement du classement de la collection des reg. paroissiaux, dont le répertoire numérique est en préparation.

A signaler dans les archives communales : à Bourbriac, reg. par. depuis 1640; — à Châtelaudren, depuis 1606; délibérations depuis 1777; reg. de la police contentieuse de la ville (1791-an II); — à Cohiniac, reg. par. depuis 1634; — à Gurunhuel, depuis 1635; — à Lanfains, depuis 1618; — à Languenan, depuis 1599; — à Lanvallay, depuis 1596; — à Leslay, depuis 1675; — à Plessix-Balisson, depuis 1678; — à Pleudihen, depuis 1588; — à Plouer, depuis 1503; — à Plounévez-Quintin, depuis 1619; — à Pommery-le-Vicomte, depuis 1640; — à Pont-Melvez, depuis 1659; — à Quemper-Guézennec, reg. par. depuis 1593; — à Quévert, depuis 1695; — à Saint-Adrien, depuis 1636; délibérations depuis 1790; — à Saint-Clet, reg. par. depuis 1651; déclarations patriotiques (janvier-mai 1790); reg. de comptes de la fabrique (1663-1673); — à Saint-Connan, reg. par. depuis 1737; — à Sainte-Tréphine, depuis 1700; — à Saint-Fiacre, depuis 1633; — à Saint-Gilles-les-Bois, depuis 1668; — à Saint-Hélen, depuis 1597; — à Saint-Nicolas-du-Pélem, depuis 1575; — à Saint-Samson, depuis 1543; — à Saint-Solen, depuis 1675; — à Squiffiec, depuis 1646; — à Taden, depuis 1607; délibérations depuis 1790; — à Tressaint, reg. par. depuis 1653; — à Vieux-Bourg, depuis 1649, (à la sacristie).

[1929]. — Dons : par M. René Couffon, 281 pièces sur la famille de Suasse de Kervégant, notamment comptes et correspondance avec la marquise de Chavagnac (1742-1757); 6 pièces sur les districts de Lamballe, Lannion, Saint-Brieuc (1793-an V); 29 pièces sur les biens nationaux (généralités) (1792-1809); 174 pièces sur les biens de 1re et 2e origine (1792-an VIII); 18 pièces sur des prêtres déportés (1793-an V); 350 pièces sur des émigrés (1791-an VII); 1 pièce (s. d.) sur l'indemnité aux émigrés de Freslon, 4 pièces sur les domaines (successions vacantes, partage avec l'État); — par les héritiers de M. Paul Ruellan, 12 reg. ou cahiers et 15 pièces imprimées, comprenant des copies de lettres (an IX-1834); des comptes d'armement et émoluments des équipages (1833-1886), des journaux de recettes et dépenses des navires le *Neptune* et l'*Amphitrite*, le *Saint-Jean* et la *Bonne-Mère* (1818-1873); un reg. d'enregistrement des polices d'assurances maritimes (1847-1851); un lot de pièces sur la société d'assurances mutuelles de la baie de Saint-Brieuc (1845-1862); — par M. Fr. Merlet, copie d'une bulle d'Urbain VIII accordant des indulgences aux membres de la confrérie des Trépassés en la collégiale de Quintin (13 nov. 1642).

Réintégrations : sur la commune de Bréhat, doubles de reg. par. (1672-1715, 1717-1719); 16 feuillets de garde provenant d'une

Digitized by Google

bible du XV^e^ siècle et d'un ouvrage de Guillaume Budé, *Commentarii linguae grecae;* — sur celle de Brélévenez, doubles de 11 reg. d'état civil (1717, 1721, 1749, 1789, ans III, VIII et IX); double d'un inventaire général des registres de l'état civil de 1615 à l'an V; inventaire général des biens de la fabrique (an II); — sur celle de Broons, cahier de délibérations de la municipalité de canton (27 brumaire an IV-14 prairial an VIII); — sur celle de Coatréven, 5 feuillets de garde provenant d'un traité de sciences naturelles (en latin, XVII^e^ s.); — sur celle de Collinée, doubles d'état civil (1693, 1792); — sur celle d'Eréac, 46 contrats provenant des juridictions du Chastellier, Beaumanoir et Limoëlan (1665-1674), 1 pièce sur la famille Lefeuvre, de Plénée (an III), doubles de reg. par. (1680-1687), 1 cahier de sépultures de Lanrelas (1623-1630), 1 feuillet d'un cahier pour l'inscription des promesses de legs et fondations envers la fabrique d'Eréac (mai-sept. 1642); — sur celle du Gouray, cahier de délibérations du général de la paroisse (1777-1789), et délibérations de la municipalité de canton (1790-1793, ans VII-VIII); — sur celle de Gurunhuel, reg. par. en double (1676); — sur celle de La Harmoye, doubles de cahiers par. (1694-1695-1700, 1703); — sur celle de Kerity, doubles de cahiers par. (1735) et d'état civil (an VI); — sur celle de Kermaria-Sulard, doubles de cahiers par. (1636-1647, 1674); — sur celle de Languenan, 3 feuillets de garde de cahiers par. contenant des mandements de Louis XIII (1632) et Louis XIV (1664) et une transaction devant les notaires de la cour de Lanmeur (XVIII^e^ s.); — sur celle de Lanmodez, double de cahiers par. (1695, 1697-1699, 1735, 1790, 1792); 3 reg. de délibérations du général de la paroisse (1694-1710, 1738-1790); un double d'inventaire des archives et objets mobiliers de la commune (12 déc. 1842); — sur celle de Lanrelas, doubles de cahiers par. (1692-1693), 1 feuillet de garde du cahier de sépultures de 1546 provenant d'un ms. de théologie du XIV^e^ siècle; — sur celle de Loscouet-sur-Meu, cahier de comptes des trésoriers de la fabrique (1723-1749); 2 feuillets d'extraits du reg. des sépultures de 1557 à 1653; — sur celle de Mérillac, doubles de cahiers par. (1716-1731), et d'état civil (an III); cahier de délibérations du général de la paroisse (1780-1789); — sur celle de Minihy-Tréguier, doubles de cahiers par. (1669, 1688-1692); documents provenant de l'ancienne fabrique (5 cahiers, 78 pièces, XVIII^e^ s.); — sur celle de Mûr, un reg. de baptême de la trêve de Saint-Connec (1610-1620); — sur celle de Penvénan, délibérations du général de la paroisse (XVIII^e^ s.); — sur celle de Pleubian, doubles de reg. par. (1668-1669, 1718-1719); 22 feuillets d'état civil de la trêve de Kerbors (1647-1649, 1721-1722); sur celle de Pleudaniel, fragment d'un terrier de la seigneurie de Troas pour Pleumeur-Gautier et Pleudaniel (vers 1781); doubles d'état civil (1673, 1697-1698, 1727, 1792);

Digitized by Google

délibérations du général de la paroisse (XVIII^e s.); — sur celle de Pleumeur-Gautier, doubles d'état civil (1655-1793); — sur celle de Ploubazlanec, *idem* (1792) et doubles de la paroisse de Perros-Hamon (1687-1689); — sur celle de Plougrescant, rôle des habitants de la paroisse (XV^e s.), sentence de l'official de Tréguier (XV^e s.); — sur celle de Plouguernével, doubles d'état civil (1668-1794); un double de cahier par. de la trêve de Bonen (1675) et 7 cahiers de doubles de la trêve de Locmaria (1671-1735), 1 cahier paroissial de la trêve de Saint-Gilles-Gouarec (1673); un acte de mesurage des terres relevant de la seigneurie de Lestrouvallen (15 janv. 1680); 1 cahier et 77 pièces provenant de l'ancienne fabrique, procédure d'une affaire contre le général de la paroisse; — sur celle de Plouguiel, fragments de contrats devant les cours de Lannion et de Rennes (1544-1566); fragment d'un missel du XV^e siècle et de comptes du fief des régaires de Tréguier pour Langazou en Minihy, Kerderrien, Trêveznou en Langoat (XV^e s.); fragments d'un reg. des fondations du chapitre de Tréguier (XV^e s.) et d'un missel propre de Tréguier (XIV^e s.); doubles d'état civil (1689, 1716-1717, 1724-1725); — sur celle de Plumaugat, double d'état civil (1693); — sur celle de Saint-Gildas, doubles d'état civil (1694-1695, 1699-1702, 1732-1735); — sur celle de Saint-Jacut-du-Mené, *idem* (1715); — sur celle de Saint-Launeuc, terrier général de la seigneurie (XVII^e s.); — sur celle de Saint-Solen, 4 feuillets de comptes des trésoriers de la fabrique (1682-1704); doubles d'état civil (1690-1761); — sur celle de Trélévern, *idem* (1693-1694); documents provenant de l'ancienne fabrique (3 cahiers, 63 p., XVIII^e s.); — sur celle de Trézény, double d'état civil (1738); — sur celle de Troguéry, *idem* (1695-1696, 1715-1717); — des archives du Finistère, cahier par. de Saint-Michel-en-Grève (12 janv.-25 nov. 1712); 10 pièces de déclarations des biens et revenus ecclésiastiques des paroisses de l'ancien diocèse de Cornouaille (janv.-mai 1790); — des archives du Morbihan, un cahier par. de la trêve de Rosquelfen (1688) et 3 de la paroisse de Saint-Martin-des-Près (1744-1746).

Dons : par les archives du Loiret, pétition de F. Le Pomellec, maire de Saint-Brieuc, à la Chambre des députés, pour demander la suppression de l'impôt du sel (10 déc. 1835); — par les archives de Seine-et-Marne, lettre de Caze de la Bove, intendant de Bretagne, au docteur Bagot, le félicitant des tournées qu'il a faites aux environs de Saint-Brieuc, pour enrayer l'épidémie de dysenterie (1^er oct. 1779).

Versements : par le greffe du tribunal de Saint-Brieuc, 8 liasses de cahiers de naissances de Saint-Brandan, des mariages de Saint-Carreuc et des décès de Lanleff, Lanloup, Pléhédel, Plouha, Pludual (1793-an X); — par le greffe du tribunal de Guingamp, 110 cahiers d'état

Digitized by Google

civil de l'ancien arrondissement de Lannion (ans IX-X); — par celui du tribunal (supprimé) de Lannion, reg. d'état civil, ans IX-X, reg. judiciaires et liasses diverses (1824-1830 pour le correctionnel, an VIII-1830 pour le civil); reg. d'état civil divers, distincts de la collection du greffe et déposés par les paroisses ou communes en vue de leur reconstitution ou pour tout autre motif; — par les greffes des justices de paix de Broons, minutes (an XI-1810, 1820-1827, 1829-1830); répertoires (1821-1830); — de la Chèze, répertoires (an III-1830), reg. d'audiences (ans IX-XI), registre de dépôt de la commune (an IX); — de Collinée, minutes (an XII-1830), répertoires (an XII-1810, 1813-1830); registres de conciliation (1809-1817, 1819-1827), feuilles d'audiences (1823-1825); — de Merdrignac, juridictions de la sénéchaussée de Vannes, du duché de Rohan aux sièges de la Chèze, Loudéac et la Trinité, de l'abbaye de Lantenac, de Langourla et annexes, du Parc, Locmaria et Limoëlan, de Vaucouleurs et du Mottay, pièces de procédure et copies de contrats (1668-1787); greffe de paix, minutes et répertoires (an XII-1830), registres de conciliations (1807-1817, 1819-1831), feuilles d'audience (1823-1830), registre des vacations (1825-1831), etc.; — par les greffes de Moncontour, minutes, 1807-1830, répertoires (an XII-1832), reg. d'audiences (1808-1825); — de Mûr, minutes (1791-1830), répertoires (an V-1829), reg. d'audience (1793, ans VI-XI), etc.; — de Perros-Guirec, minutes (1792-1830), répertoires (an III-an XI, an XIII-1807, 1809, 1810, 1812-1830), reg. des tutelles (1792-an III, ans V-VI); — de Plouguenast, minutes (1807-1830), répertoires (1807-1816, 1820-1831); reg. de non-conciliation (1805-1815), d'audiences (1807-1815); — d'Uzel, minutes, répertoires, reg. d'offices d'audiences, de conciliation, de la police correctionnelle, du tribunal de police, etc. (1792-1839).

Dépôts : par les communes de Gurunhuel, de Kermaria-Sulard, de Languenan, de Mérillac, de Pleumeur-Gautier, de Plouguernevel (avec Bonen), de Saint-Gildas, de Saint-Solen, de Trélévern, registres paroissiaux et d'état civil (à signaler un cahier de 1504-1530 pour Plougrescant). Dès avant l'ordonnance de 1667, les cahiers étaient parfois, quoique rarement, tenus en double exemplaire.

Mise en ordre et classement, en vue du répertoire numérique, du fonds de l'état civil.

A signaler dans les archives communales : à Bodéo, reg. par. depuis 1700 seulement (l'inventaire de 1842 les signalait depuis 1598); — à Bréhat, depuis 1593; — à Brélevenez, depuis 1615; — à Broons, depuis 1558; — à Camlez, depuis 1669; — à Contreven, depuis 1659; — à Collinée, depuis 1680; — à Eréac, depuis 1609; — à La Ferrière, depuis 1683; — au Gouray, depuis 1677; — à La Harmoye, depuis

Digitized by Google

1657; — à Hengoat, depuis 1652; — à Illifaut, depuis 1638; — à Kerbors, depuis 1647; — à Kerity depuis 1631; — à Kermaria-Sulard, depuis 1614 (en très mauvais état); — à Langoat, depuis 1743; — à Langourla, depuis 1685; — à Lanmodez, depuis 1695; — à Lanrelas, depuis 1570 (baptêmes et mariages), 1546 (sépultures); — au Loscouet-sur-Meu, depuis 1584; — à Louannec, depuis 1622; — à Mérillac, depuis 1654; — à Minihy-Tréguier, depuis 1663; — à Penvenan, depuis 1640; cahiers de délibérations du général de la paroisse (1728-1790); — à Pleubian, reg. par. depuis 1624; — à Pleudaniel, depuis 1649; — à Pleumeur-Gautier, depuis 1516 (possède dans le département le plus ancien reg. pour les mariages (1517) et les sépultures (1536); — à Ploubazlanec, depuis 1610 (avec Lannévez, depuis 1672, et Perros-Hamon, depuis 1673); — à Plouezec, depuis 1593; — à Plougrescant, depuis 1504 (lacune de 1539 à 1642 pour les baptêmes); — à Plouguiel, depuis 1621; — à Plounez, depuis 1585; — à Plumaugat, depuis 1591; — à La Prenessaye, depuis 1613; — à Saint-Glen, depuis 1608; — à Saint-Gouëno, depuis 1654; — à Saint-Jacut-du-Mené, depuis 1605; — à Saint-Launeuc, depuis 1586; — à Saint-Vran, depuis 1638; — à Sévignac, depuis 1603; — à Trédarzec, depuis 1720; — à Tremorel, depuis 1741; — à Trevon-Treguignec, depuis 1634; — à Trezeny, depuis 1643; — à Troguery, depuis 1683.

24. **Creuse** (*M. H. de Berranger*) [1928]. — Versement : par l'administration des Domaines, 424 reg. de formalités centenaires (tables du XVIII^e^ s. versées par les bureaux d'Ahun et de Crocq); — par les tribunaux de Guéret, Aubusson, Bourganeuf et Chambon, papiers centenaires pour le civil; correctionnel et criminel jusqu'en 1897; — par les justices de paix d'Auzances, Bénévent, Chambon-sur-Voueize, Châtelus-Malvaleix, Chénérailles, La Courtine, Evaux, Gentioux, Grand-Bourg, Guéret, Jarnages, 398 liasses, 215 cahiers ou reg. antérieurs à 1828; à Auzances, quelques papiers de justices seigneuriales (XVIII^e^ s.); à Aubusson, série de minutes de la châtellenie, depuis 1740; — par la commune de Saint-Chabrais, doubles de reg. paroissiaux (1672-1692, 1760-1761).

Dépôts : par la mairie de Jarnages, terrier de la châtellenie (1680); — par l'ordre des avocats de la Creuse, 2 reg. de délibérations (ancien barreau de Guéret, 1830-1913); — par la société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, 20 liasses de papiers sur diverses familles de Crozant (XVII^e^-XVIII^e^ s.); 12 liasses de titres de la famille Rougier (seigneuries de Beaumont et des Maison) (1534-1766); quittance notariée relative à l'achat de la seigneurie de Pontarion (1609).

Digitized by Google

Dons : par Mlle Beudot, documents sur les paroisses de Beissat et de Crozant (1735-an VIII); — par M. Proust, rôle de la taille à Saint-Médard (XVIIIe s.); — par les archives de l'Allier, documents sur Felletin (an VII), la prévôté de Chambon (1790), la famille Masson (1745-1747); — par les archives du Puy-de-Dôme, 4 liasses de notes sur l'agriculture dans la Creuse, et recueil de décisions du Conseil d'État relatives au même département; fonds de la seigneurie de Boussac (186 liasses), jadis acquis par M. Cousin de La Tour-Fondue et offert par lui aux archives du Puy-de-Dôme, avec liberté d'en disposer.

Acquisition : copie d'une étude partiellement inédite de Gault de Saint-Germain sur la Creuse au début du XIXe siècle; — 2 liasses de documents de toute provenance sur un grand nombre de familles marchoises.

Mise en distribution du répertoire numérique de H; commencement du répertoire de G; remise en état d'un ancien répertoire manuscrit de Q.

A signaler dans les archives communales : à Chambon-sur-Voueize, reg. par. depuis 1574; — à Saint-Chabrais, depuis 1660; — à La Courtine, depuis 1713; — à Evaux, depuis 1543; registres de mercuriales (1754-1790); — à Gentioux, depuis 1682; — à Bénévent-l'Abbaye, depuis 1572; — à Châtelus-Malvaleix, depuis 1630; — à Roches, depuis 1682; — à Saint-Dizier-les-Domaines, depuis 1582; — à Jarnages, dossier sur les réfugiés espagnols (1840).

[1929.][1] — Dépôts : par la mairie de Blaudeix, état de sections de la période révolutionnaire; — par la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, papiers sur plusieurs familles de Moutier-Rozeille et de Felletin; documents sur la seigneurie, la communauté d'habitants et plusieurs familles de la Borne, papiers de l'abbé Bouteiller, ancien curé de Vallière, relatifs surtout à la bailie du Masvoudier (1536-an VI); autographes des hommes politiques de la Creuse au XIXe siècle et titres de familles La Roche-Aymon, Schönberg, Varillas; — par M. Lacrocq, documents sur les familles Guillon (1647-1745) et Tacquenet (1574-an II), pièce relative aux fortifications de Gué et (1609); — par M. de Loriol, titres sur plusieurs familles de la Creuse, les Barnabites de Guéret, l'abbaye du Moutier d'Ahun; — par les archives du Loiret, notes généalogiques sur les familles du Breuil de Souville.

Versements : par les justices de paix d'Aubusson, Bourganeuf,

[1] M. Jacques Levron, archiviste-paléographe, succède le 1er octobre 1929 à M. de Berranger, nommé archiviste de la Sarthe.

Digitized by Google

Boussac, Crocq, Dun, Felletin, Pontarion, 293 reg. ou cahiers, 296 liasses, dont 25 de la châtellenie d'Aubusson (1732-1790).

Réintégrations : sur la mairie de Saint-Quentin, doubles des reg. paroissiaux (1677-1680), et titres de la communauté des prêtres de la paroisse.

Triage du fonds de Boussac, versé par les archives du Puy-de-Dôme; répertoire sur fiches de la série E notaires; commencement de l'impression du répertoire de la série G; classement des papiers versés par les tribunaux.

A signaler dans les archives communales : à Crocq, reg. paroissiaux, depuis 1621; — à Saint-Quentin, état de sections de 1791, reg. par., depuis 1599; — à Faux-Mazuras, reg. par., depuis 1682 (lacunes); — à Boussac-Bourg, depuis 1698; — à Dun, depuis 1619 (avec ceux de l'ancienne paroisse de Sagnat, depuis 1711).

25. **Dordogne** (*M. G. Lavergne*) [1928]. — Dons : par M. le comte de Saint-Saud, arrêt du Parlement de Bordeaux (5 sept. 1778), défendant d'incendier les bois et les landes, notamment en Périgord et dans la Double; lettre du sénéchal de Périgord à M. de Laage de la Bleretie (22 sept. 1656), le convoquant pour le service du roi contre les Espagnols; registres de la recette du taillon de Périgord (1593, 1607); — par M. L. Didon, vente entre A. Folquier, de Carsac, et G. Delpi, marchand de Sarlat (7 mars 1307); quittance pour le sieur de Vins de Masnègre (24 juillet 1647); — par le commandant Amadieu, 2 mémoires sur la domanialité et la baronnie et châtellenie de Nouhon (1773); contrat de mariage de Jean-Pierre de la Cropte de la Chassaigne avec Suzanne de Raymond de Saint-Seurin (14 mai 1639); vente de la seigneurie de Cumond et de Sallebœuf (1664); — par M. Ch. Aublant, reconnaissances pour Guy et Jean d'Abzac de la Douze dans les paroisses de Coulounieix, Coursac et Sanilhac (1460-1491); — par M. le Dr Lafon, constitution de rente par la comtesse de Beaumont à Mlle de Frazans (2 avril 1784); 8 pièces sur la famille de Galard de Béarn (1737-1771); traité entre la dame Lavech de Faurie et ses enfants (26 juillet 1793); 3 pièces sur la famille de Caumont La Force (1727-1764); mémoires, états et correspondance relatifs aux créanciers du marquis de La Cropte de Bourzac (1753-1788); — par M. du Luc, archives du château de Saint-Sernin de la Barde, en Bergeracois (familles de Fayolle, de Buade, de Bunis, Labrue, Merle de la Ramade); — par M. Senzillon, plan en couleurs de la rivière de l'Isle aux abords de Périgueux (début du XIXe s.); — par les archives de la Corrèze, fragment de parchemin sur certaine cure *de Sancto Maximino* (XVIe s.); — par celles de Seine-et-Marne, minutes de notaires périgourdins (XVIIe-XVIIIe s.).

Digitized by Google

Dépôt : par la mairie de Condat-sur-Trincou, reg. par. (1653-1791), reg. des délibérations (1791-an II).

Versements : par l'administration de l'Enregistrement, 2.741 reg. de formalités (jusqu'en 1828 et 1846); quelques reg. de l'ancien contrôle des domaines, reg. relatif à la régie des biens nationaux; 29 reg. et 75 pièces provenant des anciens établissements ecclésiastiques (1838-1906).

Classement des versements de l'Enregistrement; triage des papiers de la justice de paix et de la mairie de Montignac (il s'y est trouvé quelques liasses du tribunal du district); dépouillement des papiers Juge de la Coste et des titres familiaux et seigneuriaux, contenus dans les dons récents de MM. de Fayolle et du Lac (fonds de Calvimont).

A signaler dans les archives communales : à Bergerac, la collection léguée par M. Pourquery de Boisserin contient un grand nombre de reg. par., de procédures ou de reg. d'audiences des juridictions seigneuriales du ressort de l'ancienne sénéchaussée secondaire de Bergerac; reg. par. de Saint-Jacques, depuis 1656; de la Madeleine et Saint-Christophe, depuis 1639, de Gabanelle, depuis 1663, de Sainte-Foy-des-Vignes, depuis 1730; de Saint-Laurent-des-Vignes, depuis 1736; de La Conne, depuis 1645; état-civil protestant depuis 1653; — à Cogulot, depuis 1664; — à Condat, depuis 1653; délibérations depuis 1791; — à Flaugeac, reg. par., depuis 1700; — à Fonroque, depuis 1756; — à Limeyrat, depuis 1604; — à Mescoulès, depuis 1673; rôles de contribution foncière (1791-1792); — à Monbos, reg. par., depuis 1688; — à Monestier, depuis 1718; important reg. ouvert en 1790 et donnant jusqu'à l'an IV un tableau complet des événements du temps; — à Monplaisant, reg. par. depuis 1618; — à Mussidan, depuis 1613, délibérations de la commission administrative de l'hospice (1787-1813); — à Négrondes, reg. par., depuis 1604; — à Plazac, depuis 1633; — à Pontours, depuis 1653; — à Puyguilhem, depuis 1685; — à Saint-Astier, depuis 1638; — à Sigoulès, depuis 1683 (Sigoulès) et 1725 (Lestignac); — à Siorac-de-Ribérac, depuis 1621; — à Vaunac, depuis 1626; — à Villhac, depuis 1660.

[1929.] — Dons : par les archives du Loiret, 3 documents relatifs à la famille Girard de Langlade (1667-1766) et 1 pièce de procédure pour Hector d'Aubusson, s[r] de Montaud et Saint-Paul (1646); — par M. le comte de Saint-Saud, mémoire imprimé sur la baronnie d'Auberoche (1738); acte de fondation de la chapelle de Saint-Geniès (1327); contrat d'assence par Jean du Barry de la Renaudie en faveur de Pierre Faure, marchand de Nontron (1460); pièces relatives à J.-B. de Caux de Blaquetot, baron de Pressac et des Grangiers (1791-1832) et à Frédéric Briffault et Alix d'Abzac de la Douze, sa femme (1828-1836);

Digitized by Google

— par M. le Dr Lafon, ordonnance des maîtres des requêtes de l'hôtel concernant Jean du Lau de la Coste d'Allemans, curé de Saint-Sulpice de Paris (1765); quittance à un laquais de M. de Bourdeille ayant porté du Périgord à Poitiers des lettres et dépêches concernant le service du roi (1616); — par M. Personne, obligation consentie en faveur de Marguerite du Cheyron, veuve de Joseph Martin, avocat en Parlement (1670).

Réintégration : de la mairie de Flaugeac, doubles des registres d'état civil (naissances) pour les ans II à VII.

Versement : par les bureaux de l'Enregistrement, tables alphabétiques, registre d'actes civils pour le bureau de Thiviers, 30 sommiers de la régie des biens nationaux versés par les bureaux de Montignac et de Vergt (en tout 1331 reg.).

Le classement des papiers des greffes et des justices de paix a permis de retrouver des pièces intéressantes, comme le cahier de doléances de La Bachellerie (1789), la commission de garde-chasse et pêche de l'abbaye de Terrasson (1754), le procès-verbal de visite de l'église de Nailhac (1717), des rôles d'impositions pour les paroisses de Saint-Geniès et de Valaujouls; — répertoire numérique du fonds Jay de Beaufort (162 art.), précieux pour l'histoire économique et politique des environs de Périgueux depuis le XIVe siècle; — classement du fonds de Calvimont-Saint-Martial; — classement des reg. d'état civil; — répertoire du fonds de l'hôpital de Nontron et, dans la série L, de la subdivision des municipalités de canton.

A signaler dans les archives communales : à Beaupouyet, reg. par. depuis 1753; — à Bergerac, collection Pourquery de Boisserin, provenant pour la plus grande partie des papiers du tribunal de district de Belvès, séant à Monpazier (reg. et procédures de 20 juridictions seigneuriales de ce ressort, répertoires de notaires, reg. d'état civil de Beaumont, Belvès, Capdrot, Carves, Doissac, Lavaur, Limeuil, Marsalés, Mauzac, Monpazier, Montferrand, Paleyrat, Sainte-Alvère, Sainte-Foy-de-Belvès, Siorac); — à La Boissière-d'Ans, reg. par. depuis 1606; — à Grignols, depuis 1711; délibérations de la fabrique (an XII-1846), reg. de plaintes (1815), correspondances relatives à la suppression du chef-lieu de canton, à la conscription, à la garde nationale, etc.; — à Jaure, reg. par. depuis 1606; — au Pizou, depuis 1621; — à Sainte-Eulalie-d'Ans, depuis 1678, et reg. par. de Saint-Pardoux-d'Ans (1611-1624); — à Saint-Sauveur-Lalande, depuis 1673 (lacunes); — à Tourtoirac, depuis 1694; — à Vanxains, depuis 1582.

26. Doubs. (*M. M. Pigallet*) [1928]. — Versements : par le bureau de l'enregistrement des actes judiciaires de Besançon, 650 reg.

Digitized by Google

Achèvement du répertoire imprimé de IV E (communes et confréries), du classement et du catalogue de la série H [le rapport de l'archiviste achève de donner le cadre de classement de cette série], rédaction du répertoire de II E (familles, 2e supplément).

A signaler dans les archives communales : à Athose, reg. par. depuis 1756; — à Autechaux (Blamont), terrier (1750), procès-verbal de délimitation avec communes voisines (vers 1770), transaction entre les communes d'Autechaux et Vurpillot (1737); — à Avoudrey, plan et procès-verbal de délimitation (1750); reg. par. depuis 1727; — à Belmont plan de bois (1742); — à Blamont, reg. des mandements du receveur (1766, an III); inventaire des titres et papiers trouvés dans les coffres des archives de la bourgeoisie de Blamont (1773); constitutions de rentes, actes de vente (XVIIIe s.); reg. par. depuis 1607; — à Ecot, depuis 1686; — à Epenouse, plan des bois (XVIIIe s.); — à Etalans, terrier (1767), arpentement (1708), plan des forêts (1741); reg. par. depuis 1589; — à Eysson, depuis 1694; — à Flangebouche, depuis 1737; partage de terrains communaux (1664); — aux Fourgs, arpentement (1670); plusieurs terriers (XVIIIe s.); reg. par. depuis 1747; — à Fuans, comptes (XVIIIe s.), délimitation avec Guyans-Vennes (1665-1783); reg. par. depuis 1788; — à Domprel, plan des bois (1752); — à Goux, terrier (1775); reg. par. depuis 1768; — à Grandfontaine-Fournets, arpentement (1780); reg. par. depuis 1722; — à Grandfontaine-sur-Creuse, traité concernant la reconstruction de l'église de Domprel (1761); partage et transaction concernant les terrains communaux (1751); délimitation avec Domprel et Grandfontaine (1743); — à Guyans-Vennes, terrier (1701), arpentement (1750), plan des bois (1783); — aux Hôpitaux-Neufs, érection de la confrérie du Saint-Sacrement (1705), reliques données à l'église Sainte-Catherine (1718), comptes des confréries de Saint-Jean-Baptiste et du Saint-Esprit (1704, XVIIe-XVIIIe s.); terrier (1788); reg. par. depuis 1664; — aux Hôpitaux-Vieux, copie ms. de documents anciens concernant la localité (1393-1800), reg. par. depuis 1694; — à Jougne, traité de délimitation des villages des Fourgs et de Sainte-Croix (1552); mandement de terrier (1603); reg. par. depuis 1646; — à Landresse, terriers (1738-1764); reg. par. depuis 1674; — à Longemaison, arpentement (XVIIIe s.), plans du territoire (1780), des bois d'Avoudrey (1737); reg. par. depuis 1776; délibérations depuis 1780; — aux Longevilles, inventaire des titres et papiers de la municipalité (1793); correspondance de Vionnet de Maringoné (1814-1820), 5 reg.; reg. par. depuis 1646; — à Mathay, transactions avec les habitants de Lucelans (1509, 1771, 1783); plan des bois (1748); reg. par. depuis 1568; — à Nods, arpentements (1739, 1768); reg. par. depuis 1773; — à Passonfontaine, depuis 1767; — à Rochejean, charte de franchises (1293), gabelle des Clées et Lignerole pour les

Digitized by Google

habitants de la seigneurie de Rochejean (1259); procès avec le procureur du seigneur (1497); péage du pont de la Taverne (1484); reg. par. depuis 1570; délibérations depuis 1789 (3 pages sur les troubles de fin juillet 1789); — à Saint-Antoine, procès avec l'abbaye du Mont-Sainte-Marie (XVII^e-XVIII^e s.); reg. par. depuis 1589; — à Saint-Maurice, terrier (1754); arpentement (XVIII^e s.); reg. par. depuis 1716; — à Touillon-et-Loutelet, terrier (XVIII^e s.), arpentement (1788); — à Valdahon, réparations à l'église (1744), terrier, dressé par Lagier (1743); reg. par. depuis 1589; — à Vanclans, plan de bois (1738); — à Vellerot-lez-Vercel, procès-verbal de délimitation et plan (1550), terrier (1708); bornage et aménagement des bois (1780); — à Vermierfontaine, arpentement (1682); reg. par. depuis 1769; — à Vernois-lez-Belvoir, terrier (1788); reg. par. depuis 1783; — à Villars-sous-Écot, plan de bois (1739); reg. par. depuis 1651; — à Villers-la-Combe, terrier (1747); plan de bois (1742); transaction avec Landresse (1743, 1765); reg. par. depuis 1650.

[1929.] — Dons : par M. le chanoine Mabille, documents sur la commune de Rurey (notamment copie du cahier de doléances); — par les archives de l'Oise, documents sur la pêche; — par la bibliothèque de Besançon, 5 reg. et 2 vol. sur la justice de la mairie.

Rangement et établissement d'un cadre de classement de la série D (en onze subdivisions, 409 art.; ce cadre est publié *in-extenso* dans le rapport de l'archiviste); — achèvement du répertoire de la sous-série II E (supplément) par l'établissement du répertoire des art. 3667-4030 (publié *in-extenso* dans le rapport); mise sous presse du répertoire III E (notaires); — distribution du répertoire de IV E (communautés et confréries); rédaction du répertoire de la série H.

A signaler dans les archives communales : à Alaise, reg. par. depuis 1685; — à Amancey, depuis 1545; délibération depuis 1691; — à Bolandoz, reg. par. depuis 1652, procès depuis 1517; — à Cléron, reg. par. depuis 1610; arpentement de 1743; — à Coulans, plan de 1781; reg. par. depuis 1737; — au Crouzet, arpentement de 1731; — à Déservillers, reg. par. depuis 1651; censier (1593); — à Doulaize, arpentement (1766); forêts (1678); — à Eternoz, reg. par. depuis 1621, censier des redevances au chapitre Saint-Antoine de Nozeroy (1656), délimitation avec les localités voisines (1405); — à Fertans, arpentement (1712); — à Flagey, arpentement (1685); — à Gevresin, arpentement (1764); — à Labergement-du-Navois, reg. par. depuis 1738 (quelques documents du XVII^e s.); — à Lizine, plan (1663); reg. par. depuis 1603; — à Malans, répartement (1724); rôle du sel de Fertans (1761); reg. par. (1687); — à Montmahoux, arpentement (1750), procès contre Gevresin depuis 1578; — à Nans-sous-Sainte-

Digitized by Google

Anne,reg. par. (1708), arpentement (1745); — à Refranche, traité avec Malans au sujet de la pâture (1419), reg. par. de Coulans depuis 1552; — à Reugney, comptes d'échevins (1661); reg. par. (1634); à Sainte-Anne, arpentement (1739); — à Silley, procès avec Bolandoz et communes voisines depuis 1629; — à Audeux, reg. par. (1641); — à Auxon-Dessous, depuis 1701; — à Auxon-Dessus, depuis 1593 (lacunes); — à Burgille, depuis 1619; — à Chemaudin, depuis 1603; reconnaissances générales (1681); traités au sujet des limites avec Pirey, Serre, Franois; — à Corcondray, reg. par. depuis 1699; — à Courchapon, depuis 1643; — à Dannemarie, délibérations depuis 1602; — à Ferrières, depuis 1706; plans de 1793; — à Francy, reg. par. depuis 1763; — à Jallerange, depuis 1685; arpentement (1773); — à Lantenne, reg. par. (1698); arpentement des bois (1713); — à Lavernay, reg. par. (1659); — à Mazerolles, arpentement (XVIIIe s.); — à Mercey-le-Grand, reg. par. (1570); — à Miserey, depuis 1641; délimitation avec les communes voisines (1552); procès divers depuis 1550; arpentement (XVIIIe s.); à Moncley, reg. par. depuis 1764; — au Moutherot, plans des bois (1785); — à Noironte, plan du bois (1743); copie du dénombrement de la seigneurie de la Tour (1582); — à Pelousey, reg. par. depuis 1685; — à Pouilley-les-Vignes, depuis 1646; — à Placey, plans des bois (1737); — à Pirey, procès depuis 1504; délimitations avec Miserey (1545); reg. par. depuis 1621; — à Recologne, depuis 1662; délibérations de la municipalité de canton (an IV); — à Ruffey, reg. par. depuis 1712; partage de bois avec Chevigney (1580); procès avec Brussey (XVIIIe s.); — à Sauvagney, reg. par. depuis 1774; — à Serre-les-Sapins, depuis 1731; — à Vaux, depuis 1773; terrier de la seigneurie de Vaux et Mazerolles (1603); — à Villers-Buzon, dénombrement de la seigneurie de Corcondray et dépendances (1584).

27. **Drôme** (*M. J. de Font-Réaulx*) [1928]. — Dons : par M. le chanoine Magnat, 60 cahiers et 2 liasses contenant la transcription des actes des abbayes de Léoncel, de Bouvantes, de Saint-Félix et de Saint-Ruf (en parties) conservés aux archives du département; — par M. l'abbé Chavanet, déclarations de biens pour l'établissement du cadastre du Buis (1636).

Versements : par le bureau d'enregistrement du Buis, 3 sacs de registres, dont ceux concernant les domaines nationaux; — par celui de Chabeuil, 67 reg. (XIXe s.); — par les justices de paix de Buis-les-Baronnies, de Séderon, de Châtillon-en-Diois, minutes de 1791 à 1826.

Réintégrations : doubles d'état civil de la période révolutionnaire sur les mairies d'Aix-en-Diois, Barbières, Baume-d'Hostun, Beaure-

Digitized by Google

gard, Bonneval, Boulo, La Chapelle-en-Vercors, Châtillon-en-Diois, Donzère, Glandage, Jaillans, Lus-la-Croix-Haute, Meymans, Pierrelate, Ravel, Rochechinard, Rochefort-Samson, Saint-Martin-en-Vercors, Saint-Julien-en-Vercors, Saint-Roman, Treschenu.

Dépôts : par Me Chauvet, notaire à Saulce, 37 reg. de Loriol et Mirmande (1715-an XII); — par Me Romieu, notaire au Buis, minutes de la fin du XVe au début du XVIIIe s. (16 sacs, 5 caisses); — par Me Bernard, notaire à Mévouillon et Séderon, 8 sacs de minutes; — par la mairie de Ravel, archives anciennes.

Acquisitions : 3 vol. de factums de la région de Montélimar; — notes généalogiques de M. Devès sur quelques familles des cantons de Grignan et de Valréas et de Saint-Paul-Trois-Châteaux; — 45 lettres de Payan du Moulin (XIXe s.); — papiers de la famille Laget (XVIIe-XVIIIe s.) (receveur des tailles au XVIIe s., liquidateur de biens des consistoires et de religionnaires fugitifs) et de la famille Barbier (de Villecrose) [XVIIe-XIXe s.].

Continuation de la rédaction et de l'impression de l'inventaire de la série L.; — classement des fonds des Cordeliers de Romans et de Crest et des Minimes du Bourg-de-Péage, des dépôts communaux de Montbrun et Ravel.

A signaler dans les archives communales : à Alixan, délibérations (1659-1678); cahiers de procédures (vers 1440); — à Barbières, parcellaire de Fiancayes; délibérations (1733-1735); rôles et charges locales (1772 et ss.); — à Baume-d'Hostun, inventaire des parchemins et terriers du château (1757); cadastre de 1650; — à Charpey, comptes (1736-1789); — à Châteauneuf-d'Isère, délibérations (1769-1772), rôles de taille (1592, 1648), de capitation (1730, 1766), comptes ou pièces de comptes (1591, 1602, 1626-1628, 1635, 1672, 1726, 1755, 1766); — à Hostun, cadastre (1725); — à Saint-Agnan-en-Vercors, reconnaissances à M. de Souberoche (1686); — à Saint-Julien-en-Vercors, fragments de cadastres, comptes (1696-1697, 1723, 1729-1736, 1741); tailles (1635-1640); délibérations (1654-1761); — à Saint-Martin-en-Vercors, cadastre (XVe s.); comptes (1654-1781); — à Boulo, délibérations du bureau des pauvres (XVIIe s.-1827); — à Glandage, reg. par. (1665-1682, 1779-1792), livre des pauvres (1695-1764), recette de la seigneurie (1775-1783), réquisitions militaires (1765-1785); — à Lus-la-Croix-Haute, procès de la maîtrise de Die (1785 et ss.); — à Ravel, parcellaire (1710), coursier (1767); rôles, comptes et pièces annexes depuis 1625; droits seigneuriaux (1688); reg. par. depuis 1700; reg. protestants depuis 1770; — à Saint-Roman, délibérations (1768-1769), reg. protestants (1773-1792); — à Treschenu, reg. par. de Menée et des Nonnières (1664-1792); — à Donzère, reconnaissances à l'évêque de Viviers (1504),

Digitized by Google

cadastre (1582); — à La Garde-Adhémar, délibérations du bureau de charité (1768-1789), comptes (1788-1792), papiers Lombard, curé, Maurin et Vincent (XVII^e-XVIII^e s.); — à Granges-Gontardes, reconnaissance à Jehan de Moreton (1585); terrier (1646), liève (1767), cadastre (XVIII^e s.); — à Pierrelatte, délibérations (1700-1713, 1725-1736, 1740-1742, 1747-1754, 1761-1790); livre de raison du prince de Conti.

[1929.] — Dons : par M. l'abbé Marbois, registre de notes de Brochony, notaire à Saint-Maurice-sur-Eygues (1627); cahiers de reconnaissances au prieuré de Nyons à Visan (1508, 1609, 1646, 1682); — par M^me^ Artige, 9 lettres du librettiste valentinois Gallet à Borel de Valence (XIX^e s.); — par M^me^ Lieutier de Lachau, papiers de la famille Delachau et ses alliances (complément d'un achat fait en 1912); — par les archives du Loiret, pièces sur la famille de Grignan (XVII^e-XVIII^e s.); — par celles du Puy-de-Dôme, 4 parchemins, offerts par M. le marquis de Matharel, concernant Valence (1483, 1502, 1509, 1574); — par les archives communales de Saint-Bonnet, documents sur les familles Michat et Pallier.

Versements : par le bureau d'enregistrement de Crest, 31 reg. de tables (XVIII^e-XIX^e s.); — par la justice de paix de Grand-Serre, papiers depuis 1802, avec ceux des justices antérieures de Montrigaud, Moras, Hauterives (depuis 1791).

Récupérations : 1 cahier de Marsanne (ans V-VI), dans une reliure d'état-civil; — doubles d'état civil de Bathernay, Creyers, Marsanne, Mours, Moras, Les Pilles, Saint-Bonnet-de-Valclérieux, Saint-Roman, Villeperdrix.

Acquisition : 1 reg. du notaire Frère, de Romans (1684-1688).

Continuation de l'inventaire des registres d'arrêtés de la Révolution (5 feuilles tirées); analyse des délibérations du district de Nyons; classement des archives anciennes de Saint-Bonnet-de-Valclérieux; mise sur fiches du millier d'articles des dépôts notariaux faits l'année précédente; commencement du classement des fonds judiciaires de la Révolution.

A signaler dans les archives communales : à Moras, liasse sur la marquillerie (1755-1790); — à Lens-Lestang, délibérations (1773-1781); — à Saint-Bonnet-de-Valclérieux, rôles de tailles (1654-1748); rançons de capitation et projets (1701-1748); comptes et pièces justificatives (1661-1745), dettes et divers; copies d'actes par Vivier, notaire (1664-1698); comptes de la construction de la cure (1681-1686); logements militaires (1679-1708); inventaire de 1698; — à Charmes, délibérations de 1786-1788, comptes et pièces jointes (1649-1650, 1743, 1749-1750, 1754-1760, 1772, 1774); — états de section à Grand-Serre, Hauterives, Lens-Lestang, Montrigaud, Moras, Saint-Christophe-

Digitized by Google

et-le-Laris, Arthonnay, Charmes, Margis, Montchenu; — à Moras, 2 cahiers de la municipalité de canton (depuis l'an VII).

28. **Eure** (*M. M. Baudot*) [1928]. — Réintégrations : 1 reg. de la confrérie de Saint-André-de-Cahaignes (1807-1887); — reg. des délibérations et des comptes de la fabrique de Cahaignes (1780-1809); — reg. de la société populaire d'Ecouis (an II), quelques pièces sur l'organisation de la garde nationale (XIX^e s.), provenant de la mairie de Normanville.

Dons : par M^me veuve Trutat, important chartrier du château de Vaux-sur-Eure (XIV^e-XVIII^e s.); — par les archives du Calvados et de l'Oise, documents sur plusieurs régions du département de l'Eure (XV^e-XVIII^e s.); — par M. Poussier, aveu concernant le fief de Freneuse-sur-Risle (1609).

Acquisition : contrats et aveux relatifs à des biens sis à Dardez, Reuilly et Fontaine-sous-Jouy (XVII^e-XVIII^e s.).

Dépôt : par la commune de Romilly-la-Puthenaye, reg. par. de Romilly et Bougy (XVII^e-XVIII^e s.).

Classement et répertoire des reg. paroissiaux des greffes de Bernay, Louviers et Pont-Audemer; — classement et inventaire des documents provenant des intendances et des administrations financières d'ancien régime entrés aux archives depuis la publication de l'inventaire de la série C.

[1929.] — Réintégrations sur des archives communales : terriers et gages-plèges de la seigneurie d'Ajou et du Moulin-Chapel (XVI^e s.), terrier de la seigneurie de Venables, registre de la confrérie de la charité d'Autheuil (XVII^e-XVIII^e s.), registres de la fabrique d'Aclou (XVII^e-XVIII^e s.), gage-plège de 1743 et journal des rentes de la seigneurie d'Aclou (1750).

Dons : par les archives de la Seine-Inférieure, documents sur Pont-Audemer et l'abbaye du Bec-Hellouin; archives du Loir et pièces des XVII^e-XVIII^e s. sur cette abbaye; — par M. J. L'Hôpital, chartriers des Lejeune de Saint-André-en-la-Marche et de la ferme des Brûlins, au Plessis-Grohan (intéressants documents des XVI^e-XVIII^e s.); — par M. Ch. Leroy, copie du gage-plège et du terrier (1669) de la baronnie du Hauzey; — par un anonyme, recueil de pièces de procédure sur Reuilly et la famille Damonville (XVII^e-XVIII^e s.).

Acquisitions : lot de minutes de tabellionnages de Saint-Georges-du-Vièvre, Saint-Philibert-sur-Risle, Montfort, Brionne, La Haye-du-Theil (XVII^e-XVIII^e s.).

Triage des archives de l'ancienne sous-préfecture de Pont-Audemer; classement et rédaction d'un répertoire numérique de la série L; inven-

Digitized by Google

taire de la collection de lettres à Dupont de l'Eure, déposée à la mairie du Neubourg.

29. **Eure-et-Loir** (*M. M. Jusselin*) [1928]. — Dépôts : par Me Tribalet, notaire à Chartres, suite de ses minutes (1700-an x) (un premier dépôt avait été fait en 1922 des minutes de 1491-1699); — par Me Renaudot, notaire à Terminiers, minutes, du XVIe s. à 1788; — par la ville de Chartres, table des reg. paroissiaux, mariages (1620-1792), et 9 pièces de la série T; — par le musée de Chartres, 3 pièces imprimées du XVIIIe s.

Dons : par les archives de la Sarthe, 14 reg. par. de Croissy-le-Sec (1636-1710); — par les archives de l'Eure, rôle du vingtième pour l'ordre de Malte dans l'élection de Verneuil (1754); rôle des tailles et vingtièmes pour les paroisses du département actuel relevant de l'élection de Verneuil (1772); rôle des impositions à Dampierre-sur-Avre (1792); — par les archives de l'Oise, titres des biens de Jean le Fachu, l'aîné et le jeune, marchands d'Orléans, seigneurs en partie du Boulay-Mivoye (Eure-et-Loir) (1464-1508); fragment d'une vente de terre à Frazé (1684); fragment d'acte de vente à Montigny-le-Chartif (9 nov. 1618); jugement de la justice de Charbonnières (1705); bail à ferme de la métairie de Meulières, paroisses de Neuvy-en-Beauce et de Beaudreville (1777); — par les archives du Pas-de-Calais, 3 parchemins, provenant des archives du Doubs, 2 du XVIe s., 1 du 9 avril 1602 (vente à Dangeau); — par M. le chanoine Delaporte, fragments d'un compte des distributions pour le chapitre de Chartres (XVIe s.); — par M. l'abbé Chanteux, pièces concernant des maisons et jardins à Chartres et aux environs (familles Brouilhet de la Carrière, Tronson, etc.) (XVIIe-XVIIIe s.); — par M. de la Martinière, pièces concernant la ferme des Eviers, commune de Viabon (complément d'un don fait en 1927).

Inventaire d'un supplément de la série C constitué par d'importants résidus; rédaction d'un inventaire général des 3.000 plans du dépôt; continuation du répertoire critique des anciens inventaires.

[1929.] — Dons : par les archives de la Mayenne, jugement du présidial de Chartres intéressant Philippe Martin, avocat à Nogent-le-Rotrou (27 mars 1720); — par les archives du Loiret, liasse de documents paraissant provenir des papiers de M. Boucher, juge au tribunal de Châteaudun; — par M. de Mianville, 8 pièces sur la terre de Germenet, paroisse de Langet (1333-1703); — par M. Gastambide, extrait des registres de l'évêché de Coutances contenant copie de 5 actes sur la présentation à la cure de Cricqueville-en-Bessin (Calvados) par l'abbé de Saint-Nicolas de Blanche-Lande (1650-1754); vente d'une maison à

Digitized by Google

Courville (24 juillet 1618); pièces sur le droit des religieuses de Saint-Michel-du-Bosc (Manche), sur les coutumes des foires de cette localité (copie du XVI[e] de documents du XIV[e] siècle); partage des successions de Nicolas Lefebvre et sa femme devant Nicolas Guillard, notaire à Sours (19 avril 1655); état des meubles du château de Courville en 1769; — par M. le chanoine Delaporte, compte de la recette et dépense des fermiers de la commanderie de Sours et d'Arville pour le domaine de Sours (1760); — par M. de Matharel, pièce sur une rente à Berchères-sur-Vesgre (19 nov. 1773); — par le receveur de l'enregistrement de Nogent-le-Rotrou, 3 reg. d'insinuations du bureau de Thiron, rattaché à celui de Nogent sous la Révolution.

Dépôts : par la commune des Ressuintes, anciens titres de la fabrique (1691-1810); — par celle de Coudray-au-Perche, anciens reg. par. et d'état civil (jusqu'en 1807), et reg. des délibérations (1835-1853); — par M[e] Picard, notaire à Chartres, minutes anciennes de son étude (1522-1826); on y trouve le procès-verbal original de la réception de la Sainte Ampoule, apportée à Chartres par des moines de Marmoutier pour le sacre d'Henri IV (27 févr. 1594) (texte publié en 1827).

Réintégration : par M. E. Saffroy, cahier de parchemin, concernant une maison à Chartres (1611).

Versement : par la sous-préfecture (supprimée)de Nogent-le-Rotrou, 7 tonnes de papiers.

Classement et mise en ordre définitive de la série P; refonte de la série O.

30. Finistère (*M. H. Waquet*) [1928]. — Dons : par M. de Villers, 4 quittances du receveur de la seigneurie du Châtel (1783); — par un anonyme, 7 pièces concernant divers particuliers de Brest et Morlaix (1816-1879); — par M. le D[r] Chauvel, adresse du préfet Billard aux «citoyens» du Finistère en 1831.

Réintégrations : par les archives d'Ille-et-Vilaine, 5 titres cléricaux de l'évêché de Léon (1578-1610), pièce relative aux réparations en 1579 d'un moulin à mer appartenant à l'abbaye de Saint-Mathieu, au Conquet; accord entre des cousins Nicolas, de Dinéault et Plomodiern, au sujet du manoir de Ti-Bohennec, en Dinéault (20 juillet 1672); — par les archives des Côtes-du-Nord, cahiers paroissiaux de la trêve de Saint-Quijeau, paroisse de Plouguer (1710), de Saint-Goazec (1754), de Plonévez-du-Faou (1759), de la trêve du Moustoir, en Châteauneuf-du-Faou (mars-juin 1702); pièce sur l'administration de la ville de Morlaix (10 nivôse, an IV).

Versements : par le greffe du tribunal de Quimper, dossiers criminels et correctionnels de 1827 à 1897, moins le correctionnel antérieur

Digitized by Google

à 1877, détruit par l'humidité; — par celui du tribunal de Brest, reg. par. antérieurs à 1792 et d'état civil jusqu'à l'an x; — par celui du tribunal de Châteaulin, de même; — par celui de Quimperlé, état civil de 1792 à l'an x; — par les greffes des justices de paix d'Arzans, Bannalec, Briec, Carhaix, Châteaulin, Châteauneuf-du-Faou, Concarneau, Douarnenez, Fouesnant, Huelgoat, Pleyben, Plogastel-Saint-Germain, Pont-Aven, Pont-l'Abbé, Pont-Croix, Quimperlé, Rosporden, Scaër, minutes, répertoires et autres pièces centenaires (documents sur la vie maritime, les naufrages, le règlement des affaires d'épaves pendant la période révolutionnaire); — par 18 bureaux de l'enregistrement, reg. d'actes civils publics, d'actes sous seings privés, tables diverses (1808-1826); par le bureau de Brest, sommier et titres du domaine du Châtel, antérieurs à la Révolution, 20 reg. de recettes des biens nationaux (1re et 2e origines).

Dépôt : par la commune de Saint-Jean-Trolimon, délibérations (1776-1808) et reg. par. (1661-1790).

Continuation de l'impression de l'inventaire sommaire (index alphabétique du fonds du présidial de Quimper et de la cour de Concarneau), du classement de la série L, de la mise en ordre des documents versés; — à Brest, continuation de l'impression du t. IV (amirauté de Léon).

A signaler dans les archives communales : à Morlaix, réintégration de 23 cahiers in-fol. contenant les «États au vray» et les «Comptes de la miserie ordinaire de Morlaix» (1745-1746, 1784-1785), égarés depuis 30 ans; — à Ergué-Gabéric, réintégration par le presbytère des reg. par. de 1629 à 1792; — de même à Kergloff, depuis 1594; — à Bolazec, reg. par. depuis 1705; — à Châteauneuf-du-Faou, table des baptêmes de 1624 à 1800; — à Serignac, délibérations depuis le 7 mars 1784.

[1929.] — Dons : par la Chambre des avoués de Quimper, divers dossiers provenant de l'étude supprimée de Me Soudry, avoué (journaux anciens, aveux du XVIIIe s., correspondances relatives à la politique locale de 1800 à 1910); — par M. L. Vignols, relation de deux voyages au Sénégal en 1778-1779 par l'abbé Berton; — par les archives d'Ille-et-Vilaine, procès-verbal de remise de titres au chapitre de Quimper (1555); acte de prise de possession de la chapellenie de la Fontaine-Blanche, en Plougastel-Daoulas (1651); transaction entre le général de la paroisse de Trégunc et le prêtre Rodolphe Le Guiffant au sujet de la résidence (1670); factum imprimé pour une procédure civile à Landerneau (1737); — par les archives du Loiret, mémoire d'un officier d'état-major de l'armée, composé à Brest en 1774 et signé de Sevin de Series (traité de stratégie et de tactique).

Digitized by Google

Versements : par les greffes des justices de paix de Daoulas, reg. et minutes de 1791 à l'an V, de l'an X à 1827, minutes de la justice de Hanvec (1791-an XIII), de celle d'Irvillac (1791-an X); — du Faou, minutes depuis 1791, répertoires depuis 1824; — d'Ouessant, minutes depuis 1811, et minutes de notaires de 1633 à l'an VII; — de Saint-Pol, reg. d'audiences (1791-1807), minutes (1793-1827); minutes et pièces diverses des justices de Plouénan, Plouvorn et Roscoff (an III-an X); — de Sizun, minutes depuis l'an V; — par 24 bureaux de l'Enregistrement, 1205 registres, dont 30 antérieurs à 1792.

Acquisitions : mémoire de 1761 sur le bagne du port de Brest; — lettre du préfet Rudler au ministre de la guerre sur la situation générale du département.

Dépôts : par la commune de Commana, état-civil ancien (1703-an XI); — par celle de Locmélar, baptêmes (1614-1673), reg. par. (1674-1699); — par celle de Plougasnou, baptêmes (1555-1665), mariages (1608-1610, 1623-1665), décès (1657-1665); comptes (1646-1649, 1679-1681, 1684, 1707, 1724-1727, 1734-1737, 1779-1781, 1785, 1786, 1791), rôles de fouages (XVII^e-XVIII^e s.), titres de propriété, titres divers concernant surtout les relations avec la trêve de Saint-Jean-du-Doigt (1559-1791).

Continuation du classement de la série L et de certains fonds de la série Q.

A signaler dans les archives communales : à Plounéventer, reg. de mariages (1613-1657), cahiers paroissiaux à partir de 1669.

31. Gard (*M. M. Gouron*)[1] [1928]. — Dons : par les archives des Hautes-Alpes, fragment de 8 feuillets d'un reg. d'extensoires du notaire Étienne Blanchon, de Saint-Michel d'Euzet (1334-1338); — par M. Guillard, donation par Antoine de la Fare, s^r de Soleyral, habitant de Saint-Flour-du-Pompidou, à son fils (1505); — par M. Bouzanquet, reg. des souscriptions pour l'érection du monument aux enfants du Gard morts pour la France (1914-1918); — par M. Falgairolle, notes extraites de l'état civil protestant de Nîmes (1571-1792); — par M. Broc, acte de vente d'une vigne à Saint-Jean-de-la-Roque, commune de Quissac (Anduze, 16 décembre 1517); — par M. Rameye (legs), notes sur l'histoire de Vallabrègues; — par M. Carayon, reg. de notes brèves d'André Alméras, notaire à Pont-Saint-Esprit (mars 1534-mars 1535).

Versement : par l'administration de l'Enregistrement, 870 reg. (ancien régime et reg. de formalité centenaires); pièces concernant les fabriques d'Aimargues, de Bagnols, de Bessèges.

[1] M. Gouron, précédemment archiviste des Landes, succède le 1^er mai 1928^e à M. Chobaut, nommé archiviste de Vaucluse.

Digitized by Google

Réintégration : par le greffe de la justice de paix de Saint-Hippolyte-du-Fort, 5 copies des compoix de Monoblet, Saint-Roman de Cadières, La Cadière, Cézas et Cros (XVII[e] s.) et 5 reg. des greffes des anciennes justices de Cézas et Cambo, Pompignan et du bureau de charité de Saint-André-de-Valborgne (XVII[e]-XVIII[e] s.).

Dépôts : par la commune de Montfrin, ses archives antérieures à 1830 (l'état-civil seulement jusqu'à 1793); — par M[e] Robert, notaire à Saint-Jean-du-Gard, 598 reg. et 21 liasses de minutes (1413-1784), parmi lesquels reg. d'audiences de tribunaux secondaires, tels que ceux d'Anduze (1413), Aigremont, Saint-Jean-du-Gard, La Taule, Montvaillant (1453-1782), Peirolles, Pied de la Coste, 1 reg. de délibérations de Peirolles et des extraits de compoix de Torgueilhe, Aigledines, Saint-Jean-du-Gard; — par M[e] Laugier, notaire à Saint-Quentin-la-Poterie, 55 reg., 8 liasses, y compris les fragments d'un compoix de Vallabris.

Distribution du t. V de l'inventaire de la série E par M. Bligny-Bondurand et préparation du t. VI; — récolement réglementaire.

A signaler dans les archives communales : à Beaucaire, documents sur la foire, la liquidation des dettes de la ville; titres de l'hôpital, dispositions prises pour le passage du duc de Richelieu, le logis des troupes, relation de la prise de Barcelone en 1697, mémoires des États de Languedoc au duc de Penthièvre sur les droits de poids à la foire, lettres de Necker, 151 reg. terriers, 11 reg. provenant de la viguerie de Beaucaire, etc.; — à Bernis, reg. par. depuis 1633; — à Marguerittes, depuis 1646; délibérations depuis 1541, livre des reconnaissances de la Charité (1458-1487), plusieurs compoix; — à Pont-Saint-Esprit, délibérations depuis 1555; plusieurs terriers; lettres d'intendants; — à Remoulins, inventaire de 1682, délibérations depuis 1686; marché entre les consuls et trois maçons d'Avignon pour la réparation des remparts (21 mars 1356); procès intéressant le duché d'Uzès; — à Valleraugue, délibérations depuis le XVI[e] s.; — à Vergèze, compoix (1742); reg. par. depuis 1674, délibérations depuis 1592, reg. de délibérations du bureau de charité établi en 1691; — au Vigan, délibérations depuis 1506 (le don de M. Gay, du Vigan, aux archives départementales, signalé en 1927, comprend les papiers de la famille de Cambis, d'où sont sortis les barons d'Alès, les papiers de la famille d'Assas-Montdardier, et ceux de l'avocat feudiste Laguze-Lavalette); — à l'hôpital du Pont-Saint-Esprit, beaux cartulaires.

[1929.] — Dons : par M. Falguière, fonds d'archives d'Aguze-Lavalette (ce fonds considérable, provenant d'un avocat feudiste, président du tribunal du district du Vigan, renferme entre autres, des minutes notariales et les titres de la maison de Cambis); — par M[me] Poirier,

Digitized by Google

titres de propriété de l'aumônerie de Saint-Gilles (1200-1793) et papiers sur les Escudier de Beaulieu; — par les archives du Loiret, 2 documents dont 1 sur le lycée de Nîmes en 1809; — par M. Blanc, dossier sur la famille Bénézet, de Nîmes; — par M. Hugues, photographies de cartes anciennes de la région des Costières; — par M. Razoux, mémoire historique de Jean Favenc, de Nègrepelisse (1480-1768), et recueil des consultations d'avocats (1732-1784).

Acquisition : manuscrit du «Jugement de Paris», comédie de Vincent de Saint-Laurent, jouée à Nîmes en 1781.

Réintégrations : par l'intermédiaire de M. Mabelly, documents de comptabilité ancienne provenant de la commune de Junas; — sur la commune de Marguerittes, 6 reg. de la municipalité de canton (ans IV-VII); — sur la mairie de Sommières, 2 reg. des contributions du canton (ans III-VI).

Dépôts : par Me Lamau, notaire à Nîmes, 138 reg. de notaires de cette ville (1515-1871); — par Me Accarias, notaire à Nîmes, 105 reg. des notariats de Clarensac, Montpezat et Nîmes (1620-1820).

Versements : par les bureaux de l'Enregistrement, 1765 reg. des XVIIIe et XIXe s.; — par le greffe du tribunal civil, 167 reg. d'état civil de l'arr. d'Alès (1793 à 1802), plus 2 reg. antérieurs; — par les juges de paix de Nîmes et d'Uzès, jugements, procès-verbaux, actes de conciliation (an IV-1830, 131 art.); — par M. le chanoine Tallagrand, archiprêtre de Beaucaire, archives du chapitre collégial de Beaucaire (dont une petite partie seulement existait aux archives du Gard), fonds très important (XVIe-XVIIIe s.), provisoirement classé sous les cotes G 1666-1757; ouvrages manuscrits du Dr Blaud sur les antiquités et la topographie médicale du canton de Beaucaire, documents sur la fabrique de Notre-Dame de Pomiers (1800-1897).

Rangement dans les diverses séries respectives (sauf B) des documents anciens épars dans le dépôt; — impression de l'inventaire analytique du fonds des corporations (série E) et du répertoire numérique de la sous-série V E; préparation du répertoire de II C.

A signaler dans les archives communales : à Manduel, reg. par. depuis 1687, documents sur les garrigues, les biens communaux, les inféodations, mémoires d'avocats dans un procès contre le marquis de Calvisson (1669-1856); — à Anduze, reg. par. depuis 1605, état civil protestant depuis 1648; délibérations depuis 1545; inventaire ancien de 1693, documents des XVIIe-XVIIIe s. en vrac; — à Moussac, délibérations depuis 1684; — à Saint-Chaptes, délibérations depuis 1614; livre des baux (1754), arrêt pour la dame de Brueys (1684), brevet général de compoix (1725); — à Saint-Hippolyte-du-Fort, 14 compoix de Pompignan, Cros, Lacadière, Monoblet, Cézas, etc.,

Digitized by Google

registre d'audiences de Pompignan et Cambo; registre d'un notaire de Figeac (1621-1661) contenant les actes de la famille protestante Celier; 20 cahiers de justices de Cézas, Cambo, Pompignan, Monoblet (1726-1746) (à verser aux archives départementales); — à Sanilhac-et-Sagriès, délibérations depuis 1640; — à Aimargues, les archives anciennes, dont l'inventaire imprimé existe, sont versées cette année aux archives départementales; — à Montpezat, délibérations depuis 1625; état civil protestant (1770-1792); registre de l'assemblée de charité de 1688; — à Uzès, documents concernant la juridiction de l'évêque, à verser aux archives départementales; les archives anciennes sont reclassées par M. Fabre; les archives du château, où deux érudits seuls ont été jusqu'ici admis à travailler, sont très belles : 200 cartons de titres de Crussol (20 reg. de notaires de Valence), de titres d'Assier, documents sur Bellegarde, Aimargues, le péage de Beaucaire, etc.; documents sur les hôtels de Conti, d'Uzès, de la Vallière, de Choiseul, à Paris (XVII^e-XVIII^e s.), sur les théâtres de Paris (1773-1785), il existe un inventaire ms. de ce beau fonds par d'Albiousse.

32. **Haute-Garonne.** (*M. B. Faucher*) [1928]. — Don : par les exécuteurs testamentaires de feu le colonel de Gavarret, papiers de cette famille, jadis propriétaire des seigneuries de Saint-Léon et Caussidières (4 liasses de parchemins du XVI^e s. et 2 arbres généalogiques).

Réintégrations : par les archives du Gers, 5 reg. par. de Garin, Oô, Saint-Aventin et Vigneaux (1738-1767); — par la commune de Loubens-Lauragais, copie du compoix de 1724; — par la Direction des contributions directes, 14 compoix ou plans communiqués en l'an XIII et intéressant l'abbaye de Boulbonne, les communautés de Martignan, Saint-Pé-del-Bosc, Villefranche, 12 localités de l'Ariège, de l'Aude et de Tarn-et-Garonne (rétrocession sera faite de ceux-ci).

Versements : par l'administration de l'Enregistrement, plus de 1.500 reg. de formalité centenaires (seuls manquent ceux du bureau de Muret); — par le greffe de la Cour d'appel, lot considérable de dossiers d'appels correctionnels (1851-1870); — par les justices de paix de Aspet, Bagnères-de-Luchon, Barbazan, Carbonne, Rieux, Saint-Béat, Saint-Martory, Salies-du-Salat, minutes et procédures centenaires.

Dépôts : par M^e Fabre, président honoraire de la Chambre des notaires, 78 testaments mystiques (XVIII^e s.) et 3 prises en charge d'offices notariaux (an XI-1807); — par M^e Lascazes, minutes de trois de ses prédécesseurs, Fargues et Campmas (1786-1822), 41 art.

Rétablissement de l'ordre ancien dans les pièces de la commanderie de Rayssac (Tarn); — constitution en série régulière des manuscrits proprement dits; — continuation du répertoire de E et dépouillement

Digitized by Google

des reg. par. et des premiers reg. d'état civil provenant des greffes; — continuation du classement de la série L; triage et catalogue de la plus grande partie des papiers judiciaires versés; — distribution du t. I de l'inventaire du fonds de Malte.

A signaler dans les archives communales : à Albiac, reg. par. depuis 1656; cadastre (1668); — à Beauville, cadastre de Toutens (1640-1669); — à Cambiac, cadastre de 1606; — à Caragoudes, reg. par. depuis 1691, compoix de Soaune, Falgairac, Caragoudes (XVIII^e s.); — au Faget, cadastre de 1699-1706; — à Loubens-Lauraguais, reg. par. depuis 1647; — à Mascarville, depuis 1677; — à Maureville, depuis 1657; — à Saussens, cadastre de 1766; — à Ségreville, reg. par. depuis 1646; — à Vendine, cadastre de 1599, 1637; — à Argut-Dessus, terrier (1788), reg. par. depuis 1728; — à Arlos, reg. par. à partir de 1648 pour Arlos, de 1640 pour Ladivert; — à Baren, titres forestiers de la commune (XVII^e-XVIII^e s.); — à Bezins-Garraux, livres terriers (1782-1785); — à Burgalays, titres forestiers (1315-XIX^e s.); — à Cazaux-Layrisse, compoix (1664-1667); — à Chaum, livres terriers (1666, 1780); — à Estenos, compoix (XVIII^e s.), muancier (1754); — à Eup, reg. par. (1691); — à Fos, délibérations (1767-1772, 1792-an IV), brouillon du cadastre de 1738-1742, reg. par. depuis 1640; cartulaire municipal (2^e moitié du XVIII^e s.); — à Melles, reg. par. depuis 1692; terrier (XVIII^e s.), cahier de doléances de 1789 retrouvé à Fos; — à Juzes, délibérations depuis 1744; — à Maurens, reg. par. depuis 1632; — à Montegut-Lauragais, depuis 1674, cadastre de 1615 avec son «livre brevet» de 1718; — à Mourvilles-Hautes, cadastre (1619); — à Nogaret, reg. par. depuis 1739, cadastre (1687); — à Roumens, délibérations depuis 1758, reg. par. depuis 1658; — à Saint-Félix-de-Lauragais, délibérations depuis 1601, reg. par. de 5 paroisses, depuis 1596, cartulaire municipal du XVII^e s. (avec copie de documents remontant au XV^e); cadastre (début XVII^e s.); — à Saint-Julia, reg. par. depuis 1615; délibérations depuis 1676; — au Vaux, délibérations depuis 1756; reg. du bureau des pauvres depuis 1789.

[1929.] — Acquisition : registre des arrêtés du représentant du peuple, Laurence, envoyé en mission dans le Gers, la Haute-Garonne, le Tarn (floréal-messidor an III).

Don : par M. Cabié, résidu des notes de son frère l'érudit Ed. Cabié, entre autres cartes manuscrites intéressant le sud-ouest.

Réintégration : par l'archiviste de l'Aveyron, M. de Gauléjac, à qui est due cette importante réintégration, plus de 300 chartes, dont 200 antérieures au XIII^e s., et beaucoup en langue vulgaire, jadis soustraites par un érudit aveyronnais au fonds de Malte, commanderies des Canabières et de Sainte-Eulalie; — par le maire de Saint-Béat,

Digitized by Google

16 cahiers de doléances de 1789 de paroisses de la Haute-Garonne ou des Hautes-Pyrénées ayant jadis ressorti à l'élection de Rivière-Verdun; — par les communes d'Argut-Dessus, Argut-Dessous, Arlos, Bezins-Garraux, Bonrepos-Riquet, Boutex, Francarville, Guran, Lez, Marignac de Saint-Béat, Saint-Félix-de-Lauragais, Verfeil, doubles de reg. paroissiaux.

Cession : à la Bibliothèque nationale, 6 feuillets, trouvés dans une reliure provenant d'un manuscrit ayant appartenu à Charles V.

Versements : par les greffes des justices de paix de Revel et Verfeil, papiers centenaires; — par Me Douzans, notaire à Grenade, 342 reg. ou liasses (1456-an x); — par Me Cousse, notaire à Montesquieu-Volvestre, 333 reg. ou liasses (1481-an xii); — par Me Expert, notaire à Auterive, 363 reg. ou liasses (1535-an x).

Rédaction d'un répertoire sommaire du fonds de l'Université de Toulouse; catalogue et cotation des reg. de l'état civil; — continuation du répertoire numérique de la série L, des dépouillement, triage et classement des papiers judiciaires; catalogue des trois dépôts notariaux ci-dessus.

A signaler dans les archives communales : à Agassac, rôle du taillon (1769); reg. par. depuis 1613; — à Ambax, état de sections de la période révolutionnaire; — à Boissède, reg. par. depuis 1609; — à Coueilles, depuis 1629; — à Frontignan-de-l'Isle, fragments de cadastre (xviie s.), états de section de la période révolutionnaire, matrice foncière de 1791; — à Labastide-Paumes, reg. par. depuis 1631, cadastre (1786); — à Lilhac, compoix de 1776-1779; — à Martisserre, fragments de cadastre du xviie s.; — à Molas, délibérations depuis 1738; département des décimes du clergé de Lombez de 1723; — à Montbernard, compoix (1751); — à Salherm, 2 matrices de rôles de la contribution foncière (1791, an v); — à Auzas, reg. par. depuis 1670; compoix (1761, 1786); — au Frechet, reg. par. depuis 1623; compoix (1664); délibérations depuis 1790; — à Lafitte-Toupière, compoix (1787); — à Saint-Médard, cadastre (1762); — à Belbeze-Escoulis, reg. par. depuis 1636; — à Castelbiague, compoix depuis 1671; — à Figarol, muancier de 1754; — à His, compoix de 1779; — à Marsoulas, délibérations (1781-1788); — à Mazères-du-Salat, depuis 1773; — à Montastruc-de-Salies, 2 compoix (xviie s. et 1790); — à Roquefort, délibérations depuis 1754; — à Saleich, reg. par. depuis 1686; — à Salies-du-Salat, compoix du xviiie s.; — à Touille, cahier par. de 1581-1582, moitié roman, moitié français; — à Lasserre, compoix du xvie s. et de 1663; — à Levignac, reg. par. depuis 1599; belle série de documents cadastraux depuis le milieu du xviie s.; — à Leguevin, reg. par. depuis 1631, délibérations depuis 1747; — à Merenvielle,

Digitized by Google

muancier (1684), fragments d'un plan terrier du XVIII^e s.; — à Pradères-les-Bourguets, rôle de la taille de 1729; — à La Salvetat-Saint-Gilles, plans terriers d'origine seigneuriale (1732, 1784).

33. **Gers** (*M. R. Pagel*) [1928]. — Dons : par la succession Branet, manuscrits d'histoire ancienne de M. Ditandy; travaux sur la sénéchaussée d'Armagnac; — par M. Barada, papiers de la maison d'Arcamont (XVIII^e-XIX^e s.); — par M. Luscan, procès-verbal de vente, comme bien national, du château de Saint-Lary.

Classement des papiers des conservations des hypothèques de Lombez, Mirande et Lectoure; rédaction du répertoire méthodique de la série E, état civil; — impression du répertoire numérique de la série Q; — relevé, dans tous les greffes des justices de paix, des documents centenaires à verser aux archives départementales, et continuation du triage des archives du greffe du tribunal de commerce d'Auch.

A signaler dans les archives communales : à Aignan, reg. paroissiaux depuis 1669; — à Castelnau-d'Auzan, reg. par. remontant à 1640, en déficit, terrier de 1687, livre de charges de 1718; — à Castéra-Lectourois, reg. par. de 1654 à 1791, terriers de 1666 et du XVIII^e s.; livre de charges de 1718; transaction de 1525; — à Chélan, les archives anciennes sont déposées à Auch; — à Dému, reg. par. depuis 1670; terrier de 1660; — à Eauze, reg. par. depuis 1661; — à Lagarde-Fimarcon, depuis 1724; deux terriers de 1763; — à Manciet, reg. par. depuis 1688; — à Marsolan, reg. par. de Tressens (1700), de Saint-Georges (1633), de Marsolan (1600); livres de jurades de 1606 à 1640; livres de charges (1674, 1733, 1764); notes historiques de M. Descamps; — à Masseube, reg. par. depuis 1609; délibérations depuis 1694; terriers (1692, 1772); — à Miradoux, reg. par. depuis 1638; terrier et reg. de jurades; — à Mirande, délibérations du directoire du district à réintégrer aux archives départementales; — à Montréal, comptes consulaires (1411-1502); terrier de 1430 et livre de charges de 1769 (en mauvais état); reg. par. de Montréal depuis 1675, de Corneillan depuis 1727, de Rouilhac-Arquisan depuis 1701; — à Plaisance, reg. par. depuis 1646; terrier (1760); — à Riscle, reg. par. depuis 1668; — à Terraube, les reg. par. de 1585 à l'an II en déficit; délibérations depuis 1753; terriers de 1594, 1599, 1662; — à Villecomtal, reg. par. depuis 1692; terrier du XVI^e s. incomplet.

[1929.] — Don : par la succession Branet, complément du don de l'année précédente.

Dépôts : par la commune d'Aignan, 2 reg. par. (1669-1792); — par celle de Castet-Arrouy, 4 reg. par. (1686-1792); — par celle de

Digitized by Google

Montréal-du-Gers, comptes consulaires (1399-1730), 18 reg.; 2 dossiers de rôles de tailles (1543-1764); impositions, capitation, 1 doss. (1693-1769); comptes, pièces justificatives, 1 doss. (XVIII[e] s.); livres de fiefs, 3 reg. (1430, 1537, 1747), livres terriers, 3 reg. (1511, XVII[e] s., 1769), divers, 4 doss. (1472-1747); — par M. Lamarque, notaire à Fleurance, 83 reg. de minutes de notaires de Saint-Puy et de Fleurance.

Classement des papiers judiciaires des tribunaux d'Auch et de Lombez; triage des versements des justices de paix; rédaction du Répertoire numérique de L; achèvement de l'impression du Répertoire de H et H additions; continuation de l'impression de l'Inventaire sommaire de la série I (fonds de Vergès).

A signaler dans les archives communales : à Arblade-le-Haut, reg. par. d'Arblade depuis 1702, de Loissan depuis 1747; terriers; arpentement du Cap d'Arblade (1668); — à Aux-Aussat, reg. par. depuis 1668, terriers d'Aux (1761, 1773), d'Aussat (1749), de Lannefrancon (1775-1776); — à Bascous, reg. par. depuis 1674; livres de charges de 1686 à 1781; — à Bazian, reg. par. depuis 1640; terriers (1670, 1780); — à Belmont, reg. par. depuis 1624; terrier (1658), livre de charges (1752-1765), comptes (1787-1789); — à Betplan, terrier (XVII[e] s. et 1723); — à Blousson-Serian, reg. par. depuis 1674; terrier (1666), livre de charges (1765-1790); — à Cazaux-Villecomtal, reg. par. depuis 1687 égarés; — à Labarthète, terrier (1707), allivrement (1719); — à Lagraulas, reg. par. depuis 1667; terrier (1669), livre de charges (1746-1767); — à Lannepax, reg. par. depuis 1644; délibérations depuis 1751; rôles de tailles (1700-1779); dossiers de procès (1700-1789); — à Lannux, terriers du XVI[e] s., de 1669, 1734; livre de charges (1734-1787); allivrement (XVII[e] s.), rôles de tailles (XVIII[e] s.); — à Luppé, reg. par. depuis 1693, terriers (1552, 1667); — à Malabat, reg. par. depuis 1720; terrier (XVII[e] s.); — à Maumusson-Laguian, reg. par. depuis 1729, livre de charges (1691-1716), arpentement (1657); — à Monlezun, reg. par. depuis 1693; terriers (1665, 1718); — à Monpardiac, reg. par. depuis 1746; terrier (1702), livre de charges (1771); — à Mormes, reg. par. depuis 1743; — à Projan, depuis 1754; terrier de 1786; — à Ramouzens, reg. par. depuis 1679; terrier (1669); — à Riscle, terriers de 1701, 1780; — à Saint-Germé, reg. par. depuis 1718; — à Saint-Justin, terrier de Samaran (1663), livres de charges (1678-1689, 1685-1792), terrier de Samazando (1665); — à Saint-Mont, reg. par. depuis 1670, livre de charges (1769); — à Segos, reg. par. de Bilhère (1675-1769); livre de charges (1693); — à Sembouès, reg. par. depuis 1709; — à Tillac, reg. par. depuis 1737, terrier (1665), livre de charges (1738-

Digitized by Google

1742); — à Troncens, reg. par. depuis 1718; terrier et livre de charges (XVII^e s.); — à Vergoignan, reg. par. depuis 1669.

34. Gironde (*M. G. Loirette*) [1928]. — Dépôts : par la mairie de Soussac, reg. paroissiaux de 1632-1652, 1646-1670, 1657-1673, 1674-1685, 1694-1697, 1700-1710, 1710-1711, 1712-1725, 1730-1735, 1741-1756, 1766-1790, non inventoriés dans le vol. de E supplément (arr. de La Réole); cadastre de 1673 (en mauvais état); — par la mairie de Bayas, reg. paroissiaux de 1663 à 1792; cahier sur la convocation des États généraux de 1789; cahier de doléances; liste alphabétique des députés du Tiers de la sénéchaussée de Guyenne; liste des commissaires pour procéder à la rédaction du cahier général; liste alphabétique des 200 électeurs des paroisses de la sénéchaussée de Guienne; délibérations diverses (1789-1790).

Dons : par les archives de Seine-et-Marne, bulle d'institution canonique de M^gr de Voyer de Paulmy, archevêque de Bordeaux (1720); — par la Direction des domaines, pièces sur l'instance en revendication de la citadelle de Blaye engagée contre l'État en 1829 par la famille de Gramont (entre autres, concession par Charles VIII au sire de Gramont de la moitié de la coutume de Bayonne et confirmation par François I^er, 26 septembre 1485 et 23 mars 1515); documents sur la raffinerie de salpêtre de Bordeaux (1687-1770); documents sur l'ancien hôtel des postes, rue Porte-Dijeaux (an IV-1830), sur les établissements de spectacle de Bordeaux (1780-1820), sur la sénatorerie de Bordeaux (1806); expéditions d'actes de vente de divers domaines royaux (1757-1758).

Versements : par la Direction des domaines, une centaine de registres et liasses provenant des fabriques supprimées en 1905 (reg. de délibérations, livres de comptes, de caisse, etc.); — par le greffe de la cour d'appel, arrêts de la cour d'assises (1811-1870), pourvois en cassation (1811-1870), procédures criminelles portées en cour d'assises (1811-1836); chambre des mises en accusation (an X-an XI, 1811-1816, 1822-1831, 1862-1870); reg. des condamnés (an IV-1808, 1811-1865); conspiration Randan (1817, 1 cart.); — par le greffe du tribunal de Lesparre, dossiers correctionnels (an IX-1895), jugements correctionnels (1817-1870), jugements sur requêtes (1807-1870), plumitifs civils de Lesparre (1812-1869), répertoires du greffe (an IX-1870), répertoires des notaires (1800-1870), rapports d'experts (1809-1866), pièces déposées (1820-1870), actes de dépôts (1808-1870), actes et procès-verbaux (an VIII-1870), cahiers des charges (1808-1869), renonciations et acceptations bénéficiaires (1806-1835), faillites (1862-1870), ordres et contributions (1800-1870); — par le greffe du tribunal de La Réole, dossiers correctionnels (1854-1894),

Digitized by Google

feuilles d'audience du tribunal correctionnel (1820-1869), feuilles d'audience des référés (1807-1869), répertoires des notaires (1800-1870), dossiers de faillites (1846-1869), renonciations et acceptations bénéficiaires (1808-1868), rapports d'experts (1800-1869), cahiers des charges (1830-1869), jugements de commerce (1807-1869), reg. des actes de dépôts (1810-1869), jugements sur requêtes (1856-1869), actes du greffe (1800-1869), ordres (1830-1868); — par le greffe du tribunal de Blaye, ordres (1806-1869), qualités d'instances (1807-1868), dossiers correctionnels (an IX-1838), reg. divers (condamnés, dépôts, etc.); — par le greffe du tribunal de Bazas, dossiers correctionnels (1854-1875) (les archives du greffe de Libourne ont disparu dans l'incendie de 1902).

Classement du fonds de l'élection de Bordeaux; inventaire du fonds du Bureau des finances; — refonte de la série notariale et de la série E familles; — classement du fonds des Jésuites; — continuation du regroupement de la série O; — publication de la table alphabétique de l'inventaire de la sous-série 1B.

A signaler dans les archives communales : à Macau, reg. paroissiaux depuis 1680; — au Pian, depuis 1745; — à Arcins, depuis 1626; pièces relatives aux biens communaux et aux marais (1723-1789); — à Arsac, reg. par. depuis 1758; pièces d'un procès avec la famille Ségur au sujet de la propriété des landes (XVIII[e] s.); — à Cantenac, reg. par. depuis 1602; comptabilité du syndic (1786-1790), composition de la garde nationale (1791), correspondance (1786-1793); documents sur les propriétés communales (1764-1789); livre de la confrérie de Saint-Jean-Baptiste (1782-1792); — à Cussac, reg. paroissiaux depuis 1665 (lacune de 1684 à 1702); — à Labarde, depuis 1670; ancien reg. de l'église Saint-Martin, commencé en 1763; — à Lamarque, reg. par. depuis 1632; — à Listrac, depuis 1705; — à Soussans, depuis 1614; — à Cénac, depuis 1701 (lacune de 1703 à 1713); — à La Tresne, depuis 1590; — à Sadirac, depuis 1629; — à Berson, depuis 1606 (fragments de 1621 à 1663); — à Campugnan, depuis 1669; — à Saint-Genès de Blaye, depuis 1610; — à Saint-Martin-de-Blaye, depuis 1601; — à Prignac-et-Cazelles, depuis 1692; — à Saint-Trojan, depuis 1783; — à Teuillac, depuis 1631; — à Marcenais, depuis 1715 (les reg. de 1685 à 1714 paraissent égarés); — à Marsas, depuis 1598; un reg. de la 1re municipalité (7 février 1790); — à Aillas, reg. par. depuis 1596; reg. d'Aillas-le-Vieux, depuis 1644; de Monclaris, depuis 1696; de Sigalens, depuis 1657; — rôles des tailles et de la capitation, arpentement de 1671; — à Auros, reg. par. depuis 1701 (les archives de la mairie vendues pendant la guerre); — à Berthez, reg. par. depuis 1609; — à Brouqueyran, depuis 1734 (archives détruites pendant la guerre); — à Coimères, reg. par.

Digitized by Google

depuis 1677; — à Lados, depuis 1647; — à Birac, depuis 1677; — à Gajac, depuis 1655; — à Gans, quelques extraits de reg. par. à la mairie de Bazas (1695-1715); — à Lignan, depuis 1696; cadastre de 1671 (non signalé dans l'inventaire de E supplément); — à Sauviac, reg. par. depuis 1668, arpentement de 1672 (non signalé); — à Cauvignac, reg. par. depuis 1743; arpentement de 1672; — à Cours, reg. par. depuis 1631, arpentement de 1672 (non encore signalé); — à Grignols, reg. par. de Saint-Martin de Gleyrouet, Saint-Michel de Campin, St-Pierre de Flaujac, Notre-Dame de Sadirac et Saint-Sylvestre, son annexe, Saint-Jean d'Auzac et Saint-André de Lacouture, son annexe; St-Jean de Mazerol et Saint-Martin de Loubens (1606-1792, lacunes de 1606 à 1698); terriers de Campin, Monclaris, Mazerolles, le Mazerol, Lacouture, Esguerdes, Gouts, Loubens (1761); rôle des tailles de la juridiction de Grignols (1789), comprenant Auzacq, Lacouture, Esguerdes, Saint-Loubert, le Mazerol, Campin, Loubens, Sadirac, Saint-Sylvestre, Sendets, Monclaris, Sigalens, Gouts, Mazerolles (tous documents non inventoriés dans E supplément); — à Labescau, arpentement (1787); — à Lavazan, arpentement (1672); — à Marions, reg. par. depuis 1659; terrier (1672), non inventorié dans E suppl.; — à Masseilles, reg. par. de St-Martin-de-Masseilles, St-André de Cauvignac, Saint-Hilaire-du-Thil, son annexe, depuis 1675; arpentements de Thil et de Masseilles (1672); — à Sendets, reg. par. depuis 1680; — à Sillas, depuis 1638; — à Landerrouet, depuis 1641; — à Mesterrieux, depuis 1697; — à Monségur, archives anciennes importantes, cartulaire de l'Esclapot, etc. (inventaire dans E suppl. 3247-3306); — à Neuffons, reg. par. depuis 1641; arpentement (1671); — au Puy, reg. par. de Sainte-Anne du Puy et de la chapelle de Coutures, son annexe, depuis 1692; arpentement (1645); — à Auriolles, reg. par. depuis 1676 (fragments jusqu'à 1752); — à Caumont, reg. par. (église Saint-Vincent, et chapelle Sainte-Catherine de Castelmoron d'Albret) depuis 1637; terrier de la ville et juridiction de Castelmoron (1734), rôle de la capitation (1775); — à Landerrouet, reg. par. depuis 1691; — à Listrac-de-Durèze, depuis 1640; — à Massugas, de 1603 à 1772; arpentement (1673); — à Pellegrue, reg. par. de Saint-André-de-Pellegrue (depuis 1637); de Saint-Pierre de Genac (depuis 1612), de Notre-Dame de Lareyre (1661), de St-Laurent-du-Bois et St-Martin de Cervolle (1682), de Massugas et Bouffiagues (1773-1789), registre de la jurade (1746-1785); reg. pour servir au régiment patriotique de la ville et juridiction de Pellegrue (14 juillet 1790-3 thermidor an VII); arpentements de Pellegrue, Genas, Lareyre, Vignolle (1674); — à Saint-Antoine-du-Queyret, reg. par. depuis 1649, arpentements (1665, 1672); — à Saint-Ferme, reg. par. depuis 1687; terrier (XVII^e s.); rôles de tailles (1775-1789); — à Soussac, reg. par. depuis

Digitized by Google

1632 (retrouvés depuis l'inventaire de E supplément); terrier (XVIIIe s.) (un autre de 1673 est aux archives départementales); — à Baigneaux, reg. par. depuis 1645 (reg. antérieur de 1626 à 1642 égaré); — à Bellebat, depuis 1666; — à Bayas, depuis 1663; — à Lapouyade, depuis 1614; — à Maransin, depuis 1654; — à Saint-Ciers-d'Abzac, depuis 1664; 1 reg. du notaire Bigaud (région de Saint-Denis-de-Piles, Sablons, etc., XVIIe s.); — à Saint-Martin-du-Bois, reg. par. depuis 1573; registre de la fabrique (1617-1778); — à Savignac-de-l'Isle, reg. par. depuis 1703; — à Tizac-de-Galgon, depuis 1616; — à Caplong, depuis 1672; arpentement (1738); — aux Lèves-et-Thoumeyragues, reg. par. de St-Pierre-des-Lèves et N.-D. de Thoumeyragues depuis 1672; cahier d'abjuration de Thoumeyragues (1676-1693); — à Riocaud, reg. par. de 1653-1792, perdus avant 1880; arpentements (1632-1636, 1637); — à La Roquille, cadastre (1737); — à Sainte-Foy-la-Grande, archives anciennes dont il existe un inventaire détaillé; documents non inventoriés dans E suppl. : *liber recognitionum Fratrum Minorum* (1503-1651); livres de reconnaissances (1503-1566, 1632-1686), livre de reconnaissances pour le syndic des Cordeliers des couvents de Libourne et de Sainte-Foy (1599-1621), reg. de comptabilité des Franciscains de Sainte-Foy (1713-1770), actes relatifs au couvent des Filles de la Foi (XVIIe-XVIIIe s.), correspondance des subdélégués de Sainte-Foy (1771-1772).

[1929.] — Versements : par le greffe du tribunal civil de Bordeaux, papiers correctionnels de 1854 à 1895 (1125 liasses); — par les bureaux de l'Enregistrement, registres de formalité centenaires et tables des registres antérieurement versés (1146 vol.); — par l'administration des douanes, dossiers des navires.

Rédaction de l'inventaire du fonds de l'élection de Bordeaux, continuation de l'impression de l'inventaire du supplément du Bureau des finances; préparation de la table générale de l'inventaire de la série C; rédaction d'un répertoire manuscrit des minutes notariales; refonte de la série E familles; — regroupement et reclassement de la série O.

A signaler dans les archives communales : à Saint-Aubin, reg. par. depuis 1606; — à Saint-Médard-en-Jalles, depuis 1680; — à Le Taillan, depuis 1603; — à Beychac-et-Cailleau, reg. par. de Saint-Marcel de Beychac depuis 1609, de Saint-Pierre de Caillau depuis 1629; — à Montussan, depuis 1648; — à Saint-Sulpice-et-Cameyrac, depuis 1638 pour Saint-Sulpice, depuis 1631 pour Saint-Cyr de Cameyrac; — à Yvrac, depuis 1677; — à Cambes, depuis 1663; — à Camblanes, depuis 1692 pour Sainte-Eulalie de Camblanes, depuis 1590 pour Saint-Pantaléon de Meynac, livre de la fabrique de Meynac (1658-1791); — à Baurech, reg. par. depuis 1621 (lacune de 1693 à 1774); — à Saint-Caprais-

Digitized by Google

de-Bordeaux, depuis 1586; — à Bonnetan, depuis 1604; — à Camarsac, depuis 1598; — à Carignan, depuis 1614; — à Croignon, depuis 1597; — à Fargues, depuis 1736; — à Lignan, depuis 1669; — à Bégadan, depuis 1601; — à Saleyrac, depuis 1637; — à Canéjean, depuis 1676; — à Cestas, depuis 1594; — à Martignas, depuis 1691; documents anciens sur le fief de Nigès; — à Saint-Jean d'Illac, quelques reg. par. de 1686-1691, 1704-1712; — à Bourdelles, depuis 1653 (lacune de 1668 à 1737); cadastre de 1672; — à Casseuil, reg. par. de 1694 et depuis 1701;—à Gironde, depuis 1679 pour Notre-Dame de Gironde, depuis 1661 pour Sainte-Pétronille; — à Lamothe-Landerron, reg. par. de 1619-1620 et depuis 1663 pour Saint-Martin-de-Serres, et depuis 1647 pour Saint-Albert; livre de comptes de la fabrique de Saint-Albert (1678-1749); arpentement des paroisses de Saint-Martin et Saint-Albert (1672-1673); — à Mongauzy, reg. par. depuis 1648; cadastre de 1672; registre de passeports (1792-an III), matrices de l'époque révolutionnaire, livre des charges et décharges (an VIII); — à Montagoudin, reg. par. depuis 1653, cadastre de 1672; — à Saint-André-du-Garn, reg. par. depuis 1655; — à Caudrot, depuis 1621; registres de la jurade (1637-1675, 1704-1751, 1758-1789); délibérations depuis 1789; terrier de 1672; matrice de 1790; — à Saint-Martin-de-Sescas, reg. par. à partir de 1720; — à Saint-Pierre d'Aurillac, depuis 1610; — à Camps, fragments de reg. par. de 1662 à 1727; — à Chamadelles, depuis 1642; — aux Eglisottes, depuis 1692; arpentements des villages de Pastey-des-Fertis et Calandreau (1744, 1754); — au Fieu, reg. par. depuis 1692; — à Porchères, depuis 1688; — à Saint-Christophe-du-Double, depuis 1642; — à Saint-Seurin-sur-l'Isle, depuis 1654; — à Cadillac-sur-Dordogne, depuis 1631; — à Fronsac, depuis 1592; — à Galgon-et-Queyrac, depuis 1639 pour Galgon, et depuis 1640 pour Queyrac; — à Lalande-de-Fronsac, depuis 1681; — à Périssac, depuis 1588; — à La Rivière, depuis 1621; — à Saillans, depuis 1627; — à Saint-Aignan, depuis 1624; — à Saint-Genès de Fronsac, depuis 1670; — à Tarnès, depuis 1685; — à Vérac, depuis 1627 (fragments); — à Villegouge, depuis 1648; — aux Billaux, depuis 1742 pour l'église Saint-Georges-de-Guestres; — à Lalande-de-Libourne, depuis 1668; — à Pomerol, depuis 1612; — à Saint-Emilion, depuis 1538, archives anciennes très riches (délibérations de la jurade, 1458-1790); — à Francs, reg. par. depuis 1633; pièces sur la famille Gaufreteau (1629-1670); — à Gours, reg. par. depuis 1770; — à Néac, depuis 1755; — à Parsac, depuis 1620 (lacunes); — à Saint-Cibard, depuis 1692; rôles des tailles et des vingtièmes de 1770; — à Saint-Sauveur-de-Puynormand, reg. par. depuis 1623; — à Bossugan, depuis 1678 (fragments jusqu'en 1700 et lacunes de 1701 à 1773); — à Doulezon, depuis 1657.

Digitized by Google

35. **Hérault** (*M. M. Oudet de Dainville*) [1928]. — Dépôts : par Me Martin, notaire à Lodève, minutes anciennes (370 art.).

Versements : par les greffes des tribunaux de Saint-Pons et de Lodève, par ceux des justices de paix d'Olonzac, Murviel-lez-Béziers, Saint-Chinian, Capestang, La Salvetat, Olargues, Saint-Gervais-sur-Mare, Lunas, Bédarieux, Agde, Mèze, Florensac, Frontignan, papiers centenaires; — par les bureaux de l'enregistrement de Montpellier, Olonzac, Saint-Chinian, Béziers, Saint-Pons, Bédarieux, reg. centenaires.

Dons : par M. le chanoine Durand, charte hypothécaire du 5 mai 1130.

Réintégration : de Murviel, doubles de 2 reg. par. (1692-1696, 1699-1715).

Continuation du classement du fonds de la Cour des comptes (15.500 liasses actuellement dépouillées); commencement de l'analyse des reg. d'enregistrement; — achèvement de l'inventaire du chartrier de La Serre d'Aroux; — répertoire du minutier Martin; — continuation de l'inventaire du greffe de la maison consulaire de Montpellier.

A signaler dans les archives communales : à Bédarieux, délibérations du Conseil politique (1771-1776); — à Lunas, brevette incomplète (1735-1766); compoix (XVIIe s.); arrêt du Parlement concernant le bois de Valcrose et requête à l'intendant (1783); déclarations de défrichement (1771); nombre des âmes qui sont dans la paroisse de Caunas et nombre de feux (1791); — à Murviel-lez-Béziers, reg. par. depuis 1667; — à Olonzac, délibérations depuis 1597; reg. par. depuis 1617; compoix (XVe s.); reconnaissances en faveur du roi par divers habitants (1605); documents sur les milices (XVIIe s.); — à Saint-Gervais-sur-Mare, production des sieurs Mas père et fils, du masage de Rougas, contre M. de Seymaudi, seigneur de Saint-Gervais (1779-1780); délibérations (1790-1810); — à la Salvetat-sur-Agout, délibérations depuis 1792.

[1929.] — Dépôts : par Me Laissac, notaire à Olargues, 336 articles (1522-1788), parmi lesquels un reg. de 1563-1567, où, à défaut d'actes, le notaire Philippe Colaire, devenu protestant, a transcrit une narration assez détaillée des troubles du royaume, particulièrement de ceux de la région; Colaire servait dans les troupes protestantes comme anspessade; — par Me Caladou, notaire à Montagnac, 114 articles (1556-1790) de notaires de Montagnac, Lézignan, Marseillan, Tressan, Saint-Pargoire, Valmagne, Villeveyrac (entre autres un manuel de 1556-1562 des contrats reçus par Guillaume Briffaud pendant les deux grandes foires de Montagnac); — par Me Marc, 174 articles (1541-1808), de notaires de La Salvetat, d'Anglès, la Cabarède, la Caune, le Fraisse et Nages.

Digitized by Google

Versements : par les greffes des justices de paix de Lunel, Ganges, les Matelles, Claret, Castries, Mauguio, papiers centenaires (au greffe de Claret, fragment du notaire Antoine «de Claro», 1486; à celui de Castries, compoix de 1619, comptes de l'administration du bien des pauvres (1671-1684); — par les bureaux de l'Enregistrement de Béziers, Clermont-l'Hérault, Lunel, Ganges, Gignac, Sète, Montagnac, la Salvetat, Lodève, registres centenaires.

Dons : par les héritiers de la famille Pavée de Villevieille, documents sur cette famille, qui a donné un contre-amiral et bailli de l'ordre de Malte; — par le professeur Paul Delmas, plan du château de Rieux-Mérinville (XVIII^e s.).

Réintégration : par les archives du Gard, cahier d'un registre de minutes d'Antoine Méjean, notaire de Montpeyroux (1724); — par celles de la Dordogne, 3 pièces sur la famille des Girard, sieurs de Coulondres.

Continuation du classement du fonds de la Cour des comptes (20.200 liasses actuellement dépouillées) et de l'analyse des registres d'enregistrement (10 feuilles de cette analyse imprimées); classement des trois fonds notariaux déposés; d'un fonds d'archives privé; classement et répertoriage des papiers des greffes des justices de paix.

A signaler dans les archives communales : à Assignan, compoix de 1668; — à Babeau, au presbytère, liasse de procédures entre les curés et le syndic des hameaux de Babeau, Bouldoux et Donnadieu (XVII^e-XVIII^e s.); — à Béziers, belles archives anciennes, dont M. de Dainville a entrepris le répertoire (son rapport donne l'essentiel des séries AA, BB, CC); — à Cebazan, compoix de 1619 (contient mention de lieux-dits inconnus); — à Cessenon, reg. par, depuis 1608; délibérations depuis 1541; livres de la confrérie du Saint-Sacrement (1655-1780), de la confrérie du Rosaire (1680-1740), reg. du bureau des pauvres (1684-1829); — à Fozières, délibérations depuis 1790; compoix de 1642; reg. par. depuis 1661; — à Ganges, chartes de 1234 à 1511; registres d'audiences de la Cour de Ganges depuis 1464; les archives de Ganges conservent en outre une magnifique collection de 475 registres de notaires (1280-1722), dont M. de Dainville a dressé le répertoire, et de nombreux reg. de reconnaissances des XIII^e, XIV^e, XV^e siècles; — à Montpellier, continuation de l'inventaire du greffe de la maison consulaire, suivant les reg. de Joffre, et de son impression; — à Oupia, riches archives anciennes, incomplètement répertoriées par Berthelé; — de même à Paulhan; — à Saint-Etienne-de-Gourgas, compoix de 1769, reg. par. depuis 1692; — à Saint-Maurice, compoix de 1643, de 1666; reg. par. depuis 1645; — à La Vacquerie, 2 compoix du XVII^e siècle; reg. par. depuis 1706; — à Villespassans, compoix de 1743.

Digitized by Google

36. **Ille-et-Vilaine** (*M. H. Bourde de la Rogerie*) [1928]. — Dons : par M. Noël, documents sur les familles du Bois de la Vrillière et de la Riboisière; mémoire sur les biens des Carmes de Josselin (1776); factums et mémoires politiques (1788-1820); — par M. l'abbé Lemasson, 34 pièces de l'époque révolutionnaire concernant l'administration, la réquisition et la contribution dans la région de Saint-Malo; — par M. de Villers, 3 liasses de titres de la famille Lauvage de la Martinière et familles alliées de la région de Laval; documents et mémoires tendant à rattacher les familles Le Jay, Le Clerc et de la Porte, du Maine, à des maisons plus illustres; autobiographie de l'abbé Le Joy de Boismorin; documents sur les privilèges des juges de Laval et sur les droits d'usage de quelques paroisses dans les forêts appartenant aux ducs de la Trémoïlle, comtes de Laval et barons de Vitré; — par M. de la Bigne-Villeneuve, bulletins sur les sessions des États de Bretagne de 1776 et 1778.

Acquisitions : dossiers concernant les familles Bertelot, Ramé, Marcille (arrêt de maintenue, 1668), Quillivic (généalogie), de la Forest, de Pleine-Fougères, Turquety, etc., les évêchés de Rennes et de Saint-Malo, la paroisse Saint-Jean de Rennes, les Cordeliers de Notre-Dame de Grâce, près de Guingamp; les troubles de la chouannerie à la Baussaine; le camp de Coulie (1871); — lettres, notes et descriptions écrites par un officier de marine, Le Rodellec du Porzic, au cours de ses croisières dans le Levant (1820-1821), aux Antilles (1826) et en Algérie (1830).

Réintégrations : sur les mairies, doubles de reg. par. de Bais (1705), Bazouges (1675-1684), Montours; — par les archives des Côtes-du-Nord et de la Manche, reg. par. de Saint-Léonard (1688) et de Cendres (1791); — par le tribunal de Rennes, 10 reg. d'état civil de la Bouexière, Bruz, Cintré, Orgues et Saint-Gondran (1791-an X); — par l'ancienne sous-préfecture de Montfort, 13 reg. par. de Saint-Urriac (1634-1747).

Versements : par le greffe du tribunal de Vitré, 5.479 reg. ou cahiers par. et d'état civil antérieurs à l'an XI; 8 reg. d'état civil protestant de Vitré; reg. de profession et de décès des couvents des Bénédictins (1737-1782), des Ursulines (1680-1787), des Augustines hospitalières (1760-1773), de l'hôpital Saint-Nicolas (1773), de l'Hôtel-Dieu de Vitré (1724-1792), 1 reg. de sépultures de la collégiale de la Guerche (1620-1678); feuillets de comptes (trouvés dans des reliures) de la ville et de l'évêché de Rennes (XV^e^-XVI^e^ s.); — par le maire de Saint-Coulomb, bulle papale notifiant la nomination d'Yves Mayence, évêque de Rennes (1506); autre bulle, incomplète, sur l'organisation du chapitre de Rennes (1543); — par la mairie de Champeaux, reg. d'audiences des juridictions de Châteaubourg (1764-1790) et du Fayel

Digitized by Google

(1777-1781), minutes des greffes et de notaires seigneuriaux (1701-1796) et de la justice de paix de Châteaubourg (1792-1800); quelques papiers de familles, comptes et pièces administratives concernant la collégiale de Champeaux (1599-1789) et les paroisses de Broons, Châteaubourg, Izé et Taillis (1700-1791); — par les archives du Calvados, mémoires et factums relatifs à divers incidents de l'histoire des États de Bretagne (XVIII[e] s.); placard sur l'hôpital Sainte-Anne de Rennes (1758); mémoire sur la découverte des terres australes, par le navigateur malouin Benard de la Harpe (1754).

Revision, au Palais de justice, des arrêts de la Grand' Chambre ; commencement du classement des arrêts concernant les causes criminelles; triage des dossiers des procès; continuation du classement de la série E (familles).

A signaler dans les archives communales : à Noyal-sur-Seiche, reg. par. depuis 1493; — à Saint-Servan, papiers provenant du général de Rochambeau, gouverneur des Antilles en 1793; — à Saint-Malo, réorganisation du dépôt municipal qui abrite aussi les dossiers de l'ancienne amirauté.

[1929.] — Dons : par M. Bougenot fils, notes et documents sur Vitré et la région voisine, réunis par son père, avoué à Vitré, archiviste-paléographe (documents sur la chouannerie et les événements révolutionnaires de 1789 à 1800, les derniers jours du prince de Talmont, les sociétés révolutionnaires de Vitré, etc.; registre de la juridiction de Châteaubourg, aveux, baux, délibérations et actes de procédure des paroisses de Moncautour, Montreuil-sous-Pérouse, Saint-Germain-du-Pinel, des prieurés et des couvents de Vitré, des familles de la Trémoille, Caillel, de Sévigné, etc.); — par M. P. de Coniac, 2 liasses de factums et de mémoires du XVIII[e] s. sur les affaires religieuses, et des procès de familles, mémoire sur la mine de Pontpéan présenté en 1762 au Bureau du commerce par Paris-Duverney; — par M. le comte de Langle, dossier sur la famille d'Acigné et ses terres (XVI[e]-XVIII[e] s.); — par M[me] Esquieu, rapports et lettres du directeur de l'école de sculpture, peinture et dessin de Rennes au début du XIX[e] s.; — par M. de Villers, factums sur l'affaire de la Chalotais, pièces sur la réorganisation de la garde nationale de Rennes sous la Restauration; — par un anonyme, 3 mandements des ducs de Bretagne accordant divers privilèges aux barons de Vitré (1413-1420); trois déclarations des évêques de Rennes, portant que Jeanne de Laval, comme baronne de Vitré et d'Aubigné, doit porter un des bâtons du dais de l'évêque à sa première entrée dans la ville, mais a le droit d'emmener ensuite la haquenée épiscopale et d'emporter tous les ustensiles de cuisine; — par les archives du Puy-de-Dôme, requête au Régent par les États de Bretagne (1718); — par celles du Loiret,

Digitized by Google

nomination de contrôleur des amendes de la juridiction de Fougères (1700); — par celles des Côtes-du-Nord, 1 reg. des décès de l'hôpital de Dol (1786).

Acquisitions : un compte ducal du XV^e^ s.; — un compte de la monnaie de Rennes de 1758; — quelques titres de l'église de Saint-Christophe-des-Bois et de l'hôpital de Vitré; — lettres adressées au Parlement de Bretagne par des conseillers envoyés en délégation à Paris en mars-avril 1789; — titres sur les familles d'Acigné, Ballan (plantation à Saint-Domingue), Bégasse, Boullaire, de la Bigne, etc.

Réintégration : reg. d'état civil en double des mairies du Chatellier (1707) et de Saint-Marc-sur-Couesnon (1691-1692, 1698).

Versement : par les bureaux d'enregistrement de Comborn, Dol, Janzé, Louvigné-du-Désert, Montfort, Rennes, Saint-Malo, Saint-Néen, Saint-Servan, reg. antérieurs à 1825.

Continuation du classement du fonds du Parlement; — revision des papiers de famille de la série E; — ouverture du dépôt annexe de Saint-Malo, à l'Hôtel-de-Ville : y sont conservés les fonds de l'amirauté et du consulat de Saint-Malo, les dossiers du tribunal de commerce antérieurs à 1816.

A signaler dans les archives communales : à Chaumeré, reg. par. depuis 1602.

37. **Indre** (*M. E. Hubert*) [1928]. — Dons : par M. le baron de la Motte, 12 liasses de titres (1368-1789), extraits du chartrier de Beauregard (aveu et dénombrement de l'hôtel du Plessis, paroisse de Velles, et du bois du Plaix, rendu en 1368 par Agnès de Perouse, veuve de Musart de Ceris, etc.); — par M. Deshais, titres du domaine de la Drevaudière, paroisse de Paulmery, actuellement commune de Fontguenand (1571-1765); — par M. l'abbé de Laugardière, pièces concernant la seigneurie de Mézières-en-Brenne et les forges de Corbançon; — par les archives de Seine-et-Marne, acte de vente du lieu de l'Epine-Fauveau et de la Poste-aux-Chevaux, par Leblanc de Marnaval et ses créanciers à Joachim Mery, bourgeois de Paris (25 janvier 1782); — par M. Cordonnier-Détrie, reproduction photographique d'un ex-voto provenant de l'ancienne chapelle des Miracles de l'abbaye de Déols et constitué par un texte sur parchemin orné d'écussons armoriés aux armes des La Tour-Landry, seigneurs de Châteauroux; — par M^me^ Imbault, estampages d'inscriptions tumulaires relevées par son mari dans les églises de la région de Saint-Benoit-du-Sault; — par M^me^ Lambert, empreinte du sceau d'Hardoin de Magnac (XIV^e^ s.).

Acquisition : quelques reg. par. de Lourouer-Saint-Laurent (1771-

Digitized by Google

1779), et copie d'une note du curé Guesdron sur les dimes et novales de sa paroisse (1772).

Rédaction des répertoires numériques des séries B et K; — le rapport de l'archiviste donne l'état de tous les fonds d'archives notariales intéressant le département, conservés tant aux archives départementales qu'aux Archives nationales et dans les études de notaires.

[1929.] — Mise sous presse du Répertoire numérique de la série L; — achèvement de la rédaction du Répertoire numérique de la série C, y compris les articles versés par le greffe du tribunal de Châteauroux.

Le rapport de l'archiviste donne l'état des documents entrés depuis l'an XIII jusqu'en 1928 aux archives de l'Indre par suite de dons, réintégrations, acquisitions, versements, ainsi que d'intéressants détails sur le fonds, acquis en 1867, de documents collectionnés par Augustin Lemaigre, qui fut quelque temps archiviste, puis archiviste adjoint à la préfecture; son père, ancien procureur fiscal de la baronnie de Levroux, était resté dépositaire à la Révolution des archives de la justice de Levroux, parmi lesquelles figure un magnifique inventaire des titres de l'ancienne abbaye de Landais (XV^e^-XVIII^e^ s.); dans les papiers d'Augustin Lemaigre, se trouvent en outre un inventaire général des titres du trésor de Levroux en 1715, un mémoire historique sur la ville, le château et le chapitre de Vatan (1748-1751), des titres du domaine de Lezay, près de Guilly, de la seigneurie de Fontgoin (1408-1564), des documents sur les terres d'Aize et de Buxeuil, enfin une copie des mémoires de Charles Fournier de Carles de Pradines, seigneur de Romesac, source de renseignements précieux pour l'histoire générale au temps d'Henri IV et de Louis XIII (sur le supplice de Chalais, les sièges de La Rochelle et de Montpellier, notamment).

38. Indre-et-Loire (*M. E. Delmas*) [1928]. — Dons : par les archives de l'Indre, minutes concernant la justice seigneuriale de Bois-Mortier, ancienne châtellenie relevant du château de Loches et, pour une partie, du fief de la Tour-Isoré (commune de Nouans) (XVII^e^-XVIII^e^ s.); — par M. de Saint-Amand, pièces intéressant les seigneurs d'Epigny (fief situé à Ligueil) (XVIII^e^ s.); — par un anonyme, et par l'intermédiaire des archives de la Vienne, 5 chartes sur parchemin, ayant appartenu aux chartriers des abbayes de Villeloin, Saint-Julien de Tours et Marmoutier; l'une, déjà connue par des copies, est un faux diplôme de Louis le Pieux du 27 mai 817; les 4 autres sont des actes particuliers de mai 908, octobre 949, janvier 958, septembre 1062 (ce dernier publié par Métais d'après des copies).

Classement des papiers des greffes de Chinon et Loches et continuation du classement des reg. d'état civil.

Digitized by Google

[1929.] — Dons : par les archives du Loiret, 44 pièces dont 43 intéressent l'abbé Pousset, bénéficier de l'église collégiale de Loches, titulaire de la chapelle du Crucifix (1721-1746); — par la Bibliothèque nationale (collection Chappée), 552 pièces concernant l'ancien fief de Cosson, relevant de l'Hôtel noble de Vernon, sis à Vernon, canton de Vouvray.

Classement des fonds des greffes de Tours, Chinon, Loches et de l'ancien état civil, et des papiers de la sous-préfecture de Loches.

A signaler dans les archives communales : à Chouzé-sur-Loire, reg. par. depuis 1567; délibérations depuis 1789; — à La Chapelle-Blanche, reg. par. depuis 1623; — à La Ville-aux-Dames, depuis 1573; — au Louroux, depuis 1680; — à Ligueil, depuis 1560; délibérations depuis 1787; — à Manthelan, reg. par. depuis 1596; — à Saint-Branchs, depuis 1625.

39. **Isère** (*M. G. Letonnelier*) [1928]. — Dons : par l'Académie delphinale, 4 lettres-patentes de Louis XIV (1651-1670); rôles de montres et revues passées en 1600-1601 (3 p.); actes intéressant les familles Beymond (1724), La Blachère (1745), La Font (1709), Vernay (1695); procédures intéressant la commune du Percy (1649); — par les archives du Calvados, 10 arrêtés imprimés du parlement du Dauphiné (12 juillet 1768); — par celles de la Drôme, « Griefs pour S^r Bertrand Bonne, 1699 » et « Mémoire pour S^r Jacques Cros, de Valbonnais, 1730 »; — par M. Flandrin, liasse de documents sur la ville de Saint-Marcellin (XVII^e-XVIII^e s.); « mémoire pour la communauté des notaires de Grenoble et pour tous les notaires de la province, en la cause de M^e de La Grange contre M. le procureur général de la Chambre des Comptes » (ms. du XVIII^e s.); — par M. Gallet, copie d'une notice » de M. Rey sur l'église de Clelles; — par M. Masimbert, divers factums et collection de lettres pastorales d'évêques de Grenoble du XIX^e s.; *ex-libris* dauphinois; — par M. Muller, acte notarié intéressant la famille Berton (1708); procédure de 1682, relative aux Frères Prêcheurs de Grenoble, suivie d'un plan très intéressant d'une partie de Grenoble du XVII^e s.; liasse de pièces du XIX^e s., relatives à l'instruction publique à Grenoble; — par M^me Repellin, 4 reg. de notaires de Saint-Jean-en-Royans (1631, 1646-61); — par les archives de Seine-et-Marne, lettre imprimée de Grégoire, ancien évêque de Blois, aux électeurs de l'Isère (28 septembre 1819); — par M. Vassy, 2 liasses de documents sur la famille Montfort de Ressis; collection de pièces sur les communes de Beauvoir-de-Marc, Eyzin-Pinet, Savas-Mépin et Vienne; — par M. Vial, ordonnance de Lesdiguières (28 juin 1613); — par M. Saint-Olive, photographies d'églises.

Digitized by Google

Acquisitions : 46 pièces sur la commune de Vinay (XIV^e-XVIII^e s.); — copie de lettres de Marie-Charles-Isidore de Mercy, né à Maubec (Isère), en 1736, mort archevêque de Bourges en 1811; — actes et lettres de Claude Simon, évêque de Grenoble (1802-1822); — 75 pièces sur diverses familles du Dauphiné (XIII^e-XVII^e s.); — 66 minutaires de notaires d'Avignonet, Clelles, Grenoble, Gresse, Monestier-de-Clermont, Saint-Guillaume, Savel, Sinard (XVI^e-XVIII^e s.) et du notaire Jean Des Vignes, de Margès (Drôme) (1358-1359).

Dépôts : par M^e Teste, notaire à Pontcharra-sur-Bréda, 372 minutaires de notaires d'Eybens, Goncelin, Theys, Pontcharra, Saint-Maximin et Die (XVI^e-XVIII^e s.); — par M^e Idelon, notaire à Grenoble, 125 minutaires et 1 liasse de testaments mystiques de notaires de Grenoble, Lans et Pont-en-Royans (XVIII^e-XIX^e s.); — par M^e Pajot, notaire à Beaurepaire, 143 minutaires de notaires de Beaurepaire, Pajay, Pommier-de-Beaurepaire (XVIII^e s.); — par M^e Cousin, notaire à Grenoble, 72 minutaires des notaires Trinché et Falatieu, de Grenoble (XVIII^e-XIX^e s.); — par les communes de Montaud, archives anciennes (1658-1800), de La Rivière, *ibid.* (XVII^e-XVIII^e s.), de Réaumont, minutes de 4 notaires (1545-1602), de Vourey, archives anciennes, de Simandres, archives anciennes (XVII-XVIII^e s.).

Versements : par 25 bureaux de l'Enregistrement, 637 reg.; — par le greffe du tribunal de Vienne, doubles des reg. par. antérieurs à 1792, documents judiciaires antérieurs à 1827 (sauf rapports d'experts et reg. de jugements); — par le greffe du tribunal de Grenoble, doubles des reg. par. de l'arrondissement de Saint-Marcellin; — par la justice de paix de Saint-Symphorien-d'Ozon, documents antérieurs à 1826.

Achèvement de l'impression du Répertoire des minutaires de notaires; — préparation du Répertoire des comptes des châtelains et des trésoriers; — classement des fonds du greffe de la Cour d'appel et du tribunal de Grenoble; — découverte dans des reliures de minutaires de deux fragments du *Tristan en prose* et du *Roman de la Rose*.

A signaler dans les archives communales : à Virieu, délibérations depuis 1701; reg. par. depuis 1608; 2 terriers (XVII^e s.); parcellaires du marquisat de Virieu avec courcier (XVIII^e s.) et de la commune de Blandin (1750); documents sur l'hôpital de la Madeleine (depuis le XVI^e s.); — à Bilieu, reg. par. depuis 1618; — à Blandin, depuis 1641; parcellaire et courcier (1738); — à Charavines-les-Bains, reg. par. depuis 1675, reliés avec des fragments de parchemin du XI^e s., contenant des vies de saints; — à Chassignieu, reg. par. depuis 1612; parcellaire et courcier (1737); — à Chélieu, reg. par. depuis 1602; parcellaire et courcier (1737); — à Doissin, reg. par. depuis 1669; — à Montrevel, depuis 1641; parcellaire et courcier (1661); — à Oyeu,

Digitized by Google

reg. par. depuis 1700; parcellaire et courcier (XVIII^e s.); pièces sur la chartreuse de la Sylve-Bénite (XV^e-XVIII^e s.); — à Panissage, reg. par. depuis 1688; parcellaire et courcier (1737); — au Passage, reg. par. depuis 1651; parcellaire (XVI^e s.); atlas cadastral (fin XVIII^e s.); — au Pin, reg. par. depuis 1772; parcellaire (1737); — à Saint-Ondras, reg. par. depuis 1738; parcellaires (XVI^e et XVIII^e s.); — à Clelles, 1 parcellaire (4 autres égarés); nombreux documents des XVII^e-XVIII^e s.; — à Chichilianne, reg. par. depuis 1780; procédures (XVII^e-XVIII^e s.); — à Lalley, reg. par. depuis 1653; délibérations depuis 1726; procédures (XVII^e-XVIII^e s.); — au Monestier-du-Percy, reg. par. depuis 1645; délibérations depuis 1679; 4 parcellaires (XVII^e s.); rôles de la taille et comptes depuis 1601; — au Percy, reg. par. depuis 1736; délibérations depuis 1626; parcellaire (XVII^e s.); rôles de la taille, comptes, pièces de procédure (XVII^e-XVIII^e s.); — à Saint-Martin-de-Clelles, reg. par. de Trézanne depuis 1707; parcellaire (XVII^e s.); — à Bourg-d'Oisans, reg. par. depuis 1609, délibérations depuis 1593; parcellaires (1630, 1720); nombreux documents anciens en vrac (viendront aux archives départementales); — à Allemont, reg. par. depuis 1744, délibérations depuis 1792; 5 courciers ou parcellaires (1652-1789); — à Auris, reg. par. depuis 1673; délibérations depuis 1679; 5 parcellaires (XVI^e-XVIII^e s.); nombreux documents anciens; — à Besse, reg. par. depuis 1611; délibérations depuis 1663; 6 parcellaires (XVI^e-XVIII^e s.); comptes, rôles, procédures depuis le XVI^e s.; minutaires de notaires (XVI^e s.); — au Freney-d'Oisans, reg. par. depuis 1623; délibérations depuis 1680; 15 parcellaires et courciers (XVI^e-XVIII^e s.); fonds important de documents anciens (XVI^e-XVIII^e s.); — à Huez, reg. par. depuis 1735; 5 cadastres (XVI^e-XVIII^e s.); 3 reg. de reconnaissances en faveur de François de Lorraine, seigneur d'Oisans; procédures (1607-1640); — à Livet-et-Gavet, reg. par. depuis 1715; parcellaire (1696); actes d'assemblées, comptes, rôles de la taille, procédures (XVII^e-XVIII^e s.); — à Mizoën, délibérations depuis 1591; parcellaires et courciers (XVI^e-XVIII^e s.); comptes consulaires, rôles de la taille, procédures (XVI^e-XVIII^e s.); — à Mont-de-Lans, reg. par. depuis 1710; délibérations depuis 1680; 15 parcellaires et courciers depuis 1527; nombreux documents anciens à partir de 1445; — à Ornon, reg. par. depuis 1636; délibérations depuis 1645; parcellaires (1618-1757); collection très importante de pièces anciennes (XVI^e-XVIII^e s.); — à Oulles, reg. par. depuis 1667; procédures, albergements, reconnaissances concernant la montagne du Grand-Galbert (XIV^e-XVIII^e s.); — à Oz, fragments de parcellaires (XVII^e s.); — à Saint-Christophe-en-Oisans, reg. par. depuis 1690; délibérations depuis 1745; 7 parcellaires (XV^e-XVIII^e s.); rôles de la taille, comptes consulaires, procédures, pièces relatives aux affaires militaires (XVII^e-XVIII^e s.); — à Vaujany, reg. par. depuis

Digitized by Google

1683, délibérations depuis 1790; 2 parcellaires (XVII^e s.); — à Venosc, reg. par. depuis 1737; parcellaire et courcier (XVIII^e s.); — à Villard-Notre-Dame, reg. par. (1660-1736); parcellaire et courcier (1722); — à Villard-Reculas, reg. par. (1705-1762); — à Villard-Reymond, parcellaires (1722).

[1929.] — Dons : par M. Crozet, documents sur les familles Bethoux et Durand, de La Mure (XVIII^e-XIX^e s.); — par M. A. Eymin, notaire à Monaco, inventaires et procès-verbaux de ventes d'effets et d'objets religieux intéressant le district de Saint-Marcellin (an III); — par M^me^ Faure, documents des XVII^e-XVIII^e s. sur les familles Faure, de Beauregard, Vincent, de Pariset, Baret, Ravix, Bernard, Bret, Buisson, de Franquières, Gerin, Jallat, Ollagnier, de Ponnat, Frier, Bovier de Portes, et sur la commune de Pariset-Seyssinet; — par M. le D^r^ Flandrin, 3 quittances du receveur général du Dauphiné pour les châtelains du Perrier et Entraigues, Montalban et Upaix (12 septembre 1377, 1^er^ juillet 1381, 24 octobre 1391), documents sur les familles Algoud, Astesan, Barthelon, Bernard, Blanc, Boisset, Christophe, Drevet, Gainchot, Galleand, Gantet, de Geofre, Giry, Imbert, Jay, Join, Juine, Lapassat, Laurant, Lieutier, Martinon, Mellier, Naudin, Nery, Petit-Lavallée, Philip, Plâtre, de Richaud, Sestin, Simond (XVII^e-XVIII^e s.), Marquiand de Saint-Isnier et Viro (XVII^e s.); deux documents sur les notaires de Grenoble (1689, 1736); — par M. le commandant Juster, documents sur la guerre 1914-1918; — par M. Lagier, indications généalogiques sur sa famille; — par M. G. de Manteyer, deux rôles de la taille sur les habitants du mandement d'Uriage (octobre-novembre 1547); — par M. le commandant Le Masson, deux lettres inédites de Vaucanson (1735) et mémoire inédit sur cet inventeur; — par M^me^ Magne-Rouchaux, glanes sur Bourgoin et l'ancien bailliage de Saint-Marcellin; copies de documents de la Chambre des Comptes sur Rives, Beaucroissant, Bressieux, Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs; — par M. le marquis de Matharel, acte de vente passé à Corbelin en faveur de Philibert Revoyre (22 juin 1521); — par M. Masimbert, 34 factums et mémoires imprimés sur des familles et communes du Dauphiné (XVIII^e-XIX^e s.); — par M. Müller, lot d'*ex libris* dauphinois; — par M. Soyer, archiviste du Loiret, documents sur la famille Emé de Saint-Jullien et 2 minutaires de Ballet, notaire à Vienne (1691-1693); — par MM. Amieux et Flandrin, photographies d'un plan de la montagne Sept-Laux près Allevard, et de vues de Saint-Laurent-de-Grenoble.

Acquisitions : 2 plans sur un projet de salle de spectacle à Grenoble en 1826; — papiers sur les familles Rolland et Ferrand (XVIII^e s.); — lettres de François Ponsard (s. d.), de Mascranny d'Orlandi (21 novembre 1627), du maréchal Randon (s. d.), de Boissac-Virieu

Digitized by Google

(17 octobre 1768); — 11 pièces sur les limites entre Dauphiné et Savoie du côté du Guiers (1758-1759); — un recueil de jurisprudence du Dauphiné.

Versements : par la justice de paix de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, archives anciennes de 1791 à 1796; — par les 37 bureaux de l'enregistrement, 1881 registres.

Dépôts : par la mairie de la Tronche, archives anciennes et modernes jusqu'à 1830 (8 sacs); — par celle de Bourg-d'Oisans et par l'intermédiaire de M. Louis Cortès, archives anciennes (fin du XV^e^-XVIII^e^ s., 16 sacs); — par celle de Saint-Michel-les-Portes, 1 liasse de documents (XVIII^e^ s.); — par celle de Bizonnes, rôles de taille et procédures (XVII^e^-XVIII^e^ s.); — par celle de Longechenal, 3 cartes du plan parcellaire du XVIII^e^ s.; — par celle de Brezins, 7 liasses et 1 reg. parcellaire (XVII^e^ s.); — par celle de Penol, 2 liasses et 2 reg. parcellaires (XVII^e^ s.); — par celle de Sardieu, 1 liasse (XVII^e^-XVIII^e^ s.); — par celle de Meyzieu, inventaire des titres de la terre de Meyzieu, de la maison-forte de Rambion et du domaine de Genas (XVIII^e^ s.); — par celle de Chavanoz, cadastre de 1641; — par celle de Jonage, 11 liasses (XVI^e^-XIX^e^ s.); — par celle de Jons, 8 liasses, 1 reg. (XVI^e^-XIX^e^ s.); — par celle de Villette-d'Anthon, 2 parcellaires (XVII^e^-XVIII^e^ s.).

Continuation du Répertoire des comptes des châtelains et des trésoriers (dernière partie du fonds de la Chambre des comptes); classement des fonds communaux versés.

A signaler dans les archives communales : au Grand-Lemps, reg. paroissiaux depuis 1693, cadastre de 1642; délibérations depuis l'an IV; — à Apprieu, reg. par. (1659), parcellaire (1737); — à Belmont, reg. par. (1722), délibérations (1791, lacune an II-1837); parcellaire (1702); — à Bevenais, reg. par. (1610), parcellaire (1629), délibérations (1792); — à Biol, reg. par. (1670); — à Bizonnes (1730); — à Burcin (1691), courcier et parcellaire (XVIII^e^ s.); — à Châbons, reg. par. (1611), délibérations (1790); — à Colombe, reg. par. (1701), délibérations (1790), parcellaire (1646), courcier (1783); — à Flachères, reg. par. (1662); — à Longechenal (1659); délibérations (1792); parcellaires et courciers (fin du XVI^e^ et XVIII^e^ s.); — à Saint-Didier-de-Bizonnes, reg. par. (1650); courcier (1697); — à Saint-Étienne-de Saint-Geoirs, reg. par. (1625), délibérations (1790); confirmation des chartes et franchises communales (1538); actes d'assemblée (1609-1790); parcellaire (1654); — à Bressieux, reg. par. (1703); — à Brezins, reg. par. (1680), relié avec un fragment de manuscrit du XII^e^ s.; — à La Frette, reg. par. (1713), parcellaire (1681); — à Penol, reg. par. (1626); — à Plan (1725); — à Saint-Michel-de-Saint-Geoirs, reg. par. (1688), parcellaire et courcier (1648), 2 parteurs (1738,

Digitized by Google

1760); — à Saint-Pierre-de-Bressieux, reg. par. (1620), parcellaire et courcier (1697); — à Saint-Siméon-de-Bressieux, reg. par. (1700), parcellaire et courcier (1696); libertés de Bressieux (1288, 1336), jugement de 1669; — à Sardieu, reg. par. (1663) (en déficit), délibérations (1790); — à Sillans, reg. par. (1641), parcellaire (1655); — à Meyzieu, reg. par. (1605), parcellaire (1701), courciers (1701, 1751), délibérations (1790); pièces anciennes (XVII^e-XVIII^e s.); — à Anthon, reg. par. (1659), délibérations (an II); — à Charvieu, reg. par. (1754); — à Chassieu (1688); — à Chavagnieu (1716); — à Chavanoz (1598); parcellaire (1641), courcier (1718); — à Decines-Charpieu, reg. par. (1630), délibérations (1790); rôles de taille et de capitation; — à Janneyrias, reg. par. (1655), courcier (1738), déclarations faites par les propriétaires de fonds de la communauté de Janneyrias (1791); — à Jonage, reg. par. (1679), délibérations (1792), parcellaire (1641); — à Jons, reg. par. (1747); — à Pusignan (1620; signature de Massillon sur un acte de baptême de 1690); parcellaire (1620); — à Villette d'Anthon, reg. par. (1609); — à Sassenage, reg. par. (1613), délibérations (an II); 2 parcellaires et un courcier (XVII^e s.); — à Engins, reg. par. (1716), parcellaire (1642); — à Fontaine, reg. par. (1727); délibérations (1792); actes d'assemblées (1704-1789); — à Noyarey, reg. par. (1714); — à Seyssinet-Pariset (1656); délibérations (1790); — à Seyssins, reg. par. (1627), cadastre (1641); — à Veurey, reg. par. (1636), délibérations (an VIII); documents anciens en vrac.

40. Jura (*M. C. Davillé*) [1928]. — Dons : par M. Midol, 3 cartons de copies de documents de la Bibliothèque et des Archives nationales et des archives du Jura; 12 libelles sur les Foncine (1726-1777), un recueil factice de documents sur les Rousses (1697-1850), 266 pièces; — par M. Péclet, copie moderne d'inventaire d'Acey.

Versement : par le tribunal de Lons-le-Saunier, table de l'état civil de Lons (1772-an X); — par la direction de l'Enregistrement, papiers des fabriques (1819-1905).

Continuation du classement des papiers versés par les tribunaux; du classement du fonds de Saint-Jean-Baptiste-de-Salins; reclassement des cartes et plans.

A signaler dans les archives communales : à Champagnole, documents sur la forge des Isles (1778), sur l'établissement de la grande route de Champagnole (1787); reg. paroissiaux depuis 1718; — à Dôle, depuis 1546; délibérations depuis 1480; recensements de 1550, 1574, 1595, 1630; documents révolutionnaires intéressants; — à Dampierre, reg. par. depuis 1552; — à Foncine-le-Bas, papiers du

Digitized by Google

notaire Richardet (1718-1729); — à Foncine-le-Haut, documents anciens depuis 1373, sur la cure et l'église en 1617, 1736, 1776; — à Fraisans, archives anciennes depuis 1676; — à La Loye, arpentement de 1789; reg. par. depuis 1649 (lacune de 1669 à 1702); un reg. par. de Villette-les-Dôle de 1630-1635; état de sections (1791); — à Moirans, très riches archives anciennes; délibérations (1631-1670, 1778-1782, 1787-1790); reg. par. (1576, 1582-1792, lacune de 1719 à 1746); — à Montbarrey, terrier de 1781, reg. par. depuis 1737 (lacune de 1748 à 1765); — à Mont-sous-Vaudrey, documents anciens de 1629 à 1736, acquis en 1906; un acte de 1420; — à Planches-en-Montagne, plan de Montliboz de 1787; reg. par. depuis 1737; — à Port-Lesney, reg. par. de 1552 à 1590 non signalés à l'inventaire; documents sur Guy Arménier et le parlement de Dôle au xv^e^ siècle; — à Rochefort-sur-Nénon, reg. par. depuis 1661; documents sur l'église (1717 à 1740); arpentement de 1791; — à Vaudrey, arpentement de 1774; reg. par. anciens disparus jusqu'en 1756; document de l'an II sur la voie de Lahon; — à Villers-Farlay, reg. par. depuis 1624 (lacune de 1664 à 1689), comptes d'échevins de 1725, 1730, 1735 et jusqu'à 1789; — à Salins, reg. par. de Saint-Anatole (1529-1792), de Saint-Jean-Baptiste (1583-1792), de Saint-Maurice (1535-1561, 1607-1792), de Notre-Dame (1552-1592) (le classement des archives anciennes par l'archiviste départemental est en cours).

A signaler dans les archives hospitalières : à Lons-le-Saunier, inventaire en cours d'exécution.

[1929.] — Dons : par M. Blondeau, 99 pièces sur le prieuré de Saint-Lupicin (1551-1724).

Triage des papiers de la sous-préfecture de Poligny et des greffes, revision et reclassement des registres paroissiaux et des dépôts d'archives communales.

A signaler dans les archives communales : à Alièze, reg. par. depuis 1679; — à Baume-les-Messieurs, depuis 1536; — aux Bouchoux, depuis 1680; documents sur P. F. Rochat, du canton de Berne, protestant converti en 1745, ancien commis aux salines de Montmorot; — à Cesancey, arpentement de 1768; reg. par. depuis 1740; — à Chaumergy, arpentement de 1762; plan de bois (1789); reg. par. depuis 1787; — à Chaumont, un acte de 1782-1783 dans les délibérations; — à Chemin, reg. par. depuis 1693; détails sur la restauration de l'église en 1700; arpentement de 1791; à la justice de paix, documents sur la justice seigneuriale de Saint-Aubin, depuis 1700 (à verser aux archives départementales); — à Chilly-le-Vignoble, comptes de 1727, documents anciens (1627-1694); reg. par. depuis 1669; — à Gevingey, depuis 1642; manuel de cens et rentes de Louise du Pin, fille du seigneur du

Digitized by Google

Sorbier (1586); — à Messin-lès-Chilly, terrier (1700), délimitation avec Chilly (1681), comptes (1737); — à Poligny, reg. par. depuis 1617; plan de la ville (1789); — à Pont-de-Pointe, reg. par. depuis 1596; — à Saint-Lupicin, depuis 1685; — à Saint-Maur, depuis 1615; comptes d'échevins (1702-1772); testament du R. P. Dunod (1725); arpentement (1772); — à Septmoncel, reg. par. depuis 1595; délibérations depuis 1687; procès avec Longchaumois (1530); — à Tavaux, reg. par. depuis 1686; procès avec l'abbesse de Remiremont (1733-1741); — à Trenal, arpentement (1760); reg. par. depuis 1714; — au Vernois, arpentement (1745); pièces sur le val de Voiteur (1698), sur le bois de Rhonay (1750); délibérations depuis le 6 octobre 1789; — à Salins-les-Bains, délibérations depuis 1789; — la réorganisation des archives de Lons-le-Saunier est en cours.

41. **Landes** (*MM. M. Gouron, puis P. Aimès*)[1] [1928]. — Dons : par M. L. Dufour, 2 livres de raison de Dupouy, marchand à Pontaut (1750); journal rédigé par la baron de Cauna lors de l'invasion des Anglais en 1815; lettre de la jurade de Grenade à l'intendant de Guyenne (1703); contredit du syndic des forains de Grenade à un état fourni par les jurats au subdélégué de l'intendant François de Lassalle (2 juin 1677); arrêt du Conseil d'État commettant Étienne Rey pour le recouvrement du produit de la vente des offices de contrôleurs des commissaires aux saisies réelles (28 août 1696); titres de la maison de Mireder; papiers de Candau, Ponsan, Dufau, Lassalle de Canenx, Castelmerle, Pétastet; copies de diverses pièces, état des religieux du diocèse d'Aire, livre des droits seigneuriaux de l'abbaye de Saint-Sever (1766), statuts de la confrérie de la Sainte Trinité à Saint-Sever (1750); — par M. le chanoine Foix, inventaire des meubles et archives de l'abbaye de Cagnotte (1731); — par M. Beaulieu, circulaires adressées à Touyaa et Origet, premiers directeurs de l'enregistrement dans les Landes pour l'interprétation des lois de finances; — par un anonyme, dossier sur Denis Bergeron, garde de la monnaie de Morlaas; 4 pièces dont « ordenances confirmades per lo Rey en las monedas de son pais sobiran de Bearn » (11 novembre 1581).

Réintégrations : par la commune d'Amou, reg. des élections du canton d'Amou (1790-1817) et reg. des déclarations de patentes (1832) et des délibérations de la commune (1837-1851); reg. des séances de la société populaire d'Amou (23 octobre 1793-20 pluviôse an III), suivi de congés, passeports et engagements volontaires (1818-1861) et de l'enregistrement des lois du canton (1789-an IV).

[1] M. Aimès, archiviste-paléographe, succède le 1er juin 1928 à M. Gouron, nommé archiviste du Gard.

Digitized by Google

Versements : par les justices de paix de Montfort, Poyanne, Saint-Martin-de-Seignanx, Soustons, Dax, Castets, Aire, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Sabres, Morcenx, 23 liasses, 95 paquets de papiers centenaires.

Dépôt : par Me Bordes, notaire à Mont-de-Marsan, minutes de ses prédécesseurs (1579-1814) et minutes éparses de Destouesse, notaire à Vicq (1611), de Labre et Desclaux, notaires à Saint-Sever (1616, 1623), de Desperon, notaire à Aurice (1641), de Lespès, notaire à Tartas (1670), de Salles, notaire à Mont-de-Marsan (1773), au total 325 liasses, 6 reg.

Publication des Répertoires numériques des séries K et S; continuation de la rédaction et de l'impression de l'inventaire des archives de Dax; classement des fonds des sous-préfectures; classement et répertoire manuscrit des reg. et dossiers de la Cour d'assises, des tribunaux d'exception et du tribunal de Mont-de-Marsan.

A signaler dans les archives communales : à Aire, reg. par. depuis 1683; délibérations depuis 1695; reg. de l'hospice (1654-1835); — à Saint-Paul-lès-Dax, reg. par. depuis 1637; — à Saint-Sever, 4 reg. de correspondance de la municipalité sous la Révolution (29 ventôse an IV- 8 brumaire an XI); — à Tartas, papiers de la sénéchaussée, des administrations du canton et du district (à réintégrer aux archives départementales).

[1929.] — Dons : par M. Léon Dufour, gravures et portraits de la région landaise; documents divers, entre autres testament de Samuel du Mayne, seigneur de Tilh (1649); lettre de M. de Mesmes (27 mars 1762); proclamation de Wellington (3 mars 1814); lettre de Fabre Poirier sur l'insurrection des nègres à Kayes (10 février 1792); lettres du représentant du peuple Dyzès; documents et notices sur Frédéric Bastiat; lettre de l'évêque constitutionnel Jean-Pierre Sauriac (11 pluviôse an VIII); condamnation à mort de Joseph Darbins par la commission extraordinaire de Saint-Sever (4 germinal an II); — par M. le maire de Biarrotte, copie d'un manuscrit relatif à l'histoire de sa commune pendant la Révolution (1790-an IV); — par l'archiviste du Gard, de la part de M. Lartigue, papiers concernant la famille Saint-Aubin de Biscarrosse et les localités de Capbreton et Labenne; — par l'archiviste du Loiret, érection de la baronnie de Roquefort en marquisat pour Pierre-François de Lassalle (1740); mémoire de Ritter, ingénieur des ponts et chaussées, sur l'envahissement des Landes par les dunes (1852).

Réintégrations : par la commune de Mimizan, délibérations du Conseil de district de Tartas et du Conseil municipal de Mimizan (an II-1823); — par celle de Habas, délibérations du Conseil général du district de Dax (1792-an IV); arrêtés des représentants du peuple (1793-an III); 5 registres contenant des arrêtés préfectoraux (an VIII-1820), des

Digitized by Google

arrêtés du directoire du département et de la préfecture (1790-1812), de la correspondance de la sous-préfecture de Dax (an IX-1820), des arrêtés et lettres du district et sous-préfecture de Dax (an II-1823); — par celle de Villeneuve-de-Marsan, papiers sur les seigneuries de Monguilhem et Lagarde (1319-1784); — par celle de Pujo-le-Plan, terrier de la baronnie de Pujo (1700); — par le bureau de l'enregistrement de Tartas, table alphabétique des successions collatérales dont le centième denier à été payé (1735-1777), registre de contrôle des actes de notaires (1705-1711), registre brouillard de testaments à enregistrer de la Révolution.

Versements : par les bureaux de l'enregistrement, 316 registres; — par les justices de paix de Villeneuve, Tartas est et ouest, Sore, Labrit, Geaune, Pouillon, Pissos, Amou, Saint-Sever, Mont-de-Marsan, Gabarret, Mugron, Grenade, Hagetmau, Mimizan, Parentis-en-Born, Peyrehorade, Roquefort, 245 articles.

Dépôts : par Me Capdeville, notaire de Saint-Sever, minutes des notaires Méricamp (1694-1812), Duplantier (1787-1855), Girard (1691-1731), Dufau (1744-an XII), Cabiro (1701-1763), Dubédout (1727-1746), Lacoste (1748-1831), Lafont (1747-an X), Daugreilh (1763-an VIII), Darribère (1737-1786), Destouet (1682-1793), Lafaurie (1763-1828), La Porterie (1682-1703), Douat (1715-1763); — par Me Cadilhon, notaire de Saint-Sever, minutes de Darnaud (1780-an VII), Larrieu (1742-1751), Dubalen (1736-1760), Laborde (1669-1778), Lamathe (1683-1752), Cassaigne (1758-1776), Durrieu (1779-an IX), Bustarret (1757-1823); — par Me Latou, notaire à Mont-de-Marsan, minutes de Gourgues (1666-1668), Lamarque (1673-1695), Cazade, père et fils (1696-1757), Darrimajour (1757-1765), Duvignau, père et fils (1738-1757, 1778-an V), Dupouy (1754-1760), Palue (1662-1680), Garralon (1681-1722), Bernard (1702-1710), Broqua (1785-an XIV); — par la commune de Pujo-le-Plan, livre terrier de la paroisse de Saint-Martin (XVIe s.); — par celle de Nerbis, reg. de délibérations (1790); — par celle de Mugron, un reg. de l'hospice (1805-1832).

Classement des 6.000 vol. provenant de la mense épiscopale d'Aire; rédaction d'un inventaire des cartes et plans; classement de la série O; mise sous presse du Répertoire de U; continuation de l'impression de l'inventaire des archives de Dax.

A noter dans les archives communales : à Pouillon, reg. par. depuis 1607; délibérations depuis le 8 octobre 1792; — à Habas, reg. par. depuis 1692; arpentement (XVIIe s.); nombreux documents de l'époque révolutionnaire; — à Labastide-d'Armagnac, terrier (1642); — à Gabarret, reg. par. depuis 1757; — à Mauvezin, depuis 1736 (reg. disparus

Digitized by Google

pour la période depuis 1668); — au Frêche, depuis 1645; — à Mazerolles, depuis 1696; pour Beaussietz, depuis 1733; — à Villeneuve-de-Marsan, depuis 1683; nombreux documents anciens; — à Pujo-le-Plan, reg. par. depuis 1610; — à Saint-Cricq, depuis 1732; — à Mugron, délibérations depuis 1733; — à Laurède, depuis 1727; statuts de la forêt communale (1732); — à Saint-Paul-lès-Dax, reg. de correspondance (nivôse an III-8 octobre 1813), reg. de délibérations (février 1790-messidor an III); reg. des arrêtés et procès-verbaux (14 messidor an III-25 février 1814); reg. des procès-verbaux (nivôse an III-1809).

42. **Loir-et-Cher** (*M. A. Betgé*) [1928]. — Acquisitions : archives du château de Menars (45 articles, 1665-XIX[e] s.), contenant, entre autres, titres personnels et de famille, dettes et créances du marquis de Marigny, titres de propriété, correspondance des régisseur et entrepreneur des travaux de Menars, comptabilité, bailliage de Menars, droits de chasse et de pêche, confection du terrier, exploitation des bois et vignes, carte du lieu de Montcourtois, fief de Fontpertuis, moulin de Tavers, domaine d'Auvilliers, etc.; — obituaire de l'abbaye de la Guiche (de religieuses nobles, fondée au XIII[e] s.); — lettre du comte de Salaberry et de M. de Beaucorps-Créqui au vicomte de La Rochefoucauld, lui recommandant Louis de La Saussaye, le futur historien (1827); — plan d'un bois à M. Mesnard de Chouzy (1774); — état au vrai de la recette du droit de gabelle au grenier à sel de Blois (1568); — lettre de Mgr de May de Termont, évêque de Blois (1773).

Dons : par M. le D[r] Lesueur, dossiers sur le projet d'érection à Blois vers 1850 d'une statue de Denis Papin et sur la fondation en 1847-1848 d'une colonie agricole dans le département; — par M. Mongella, titres de propriété, dont un acte de vente d'un étang à Tremblevif (1503).

Réintégrations : des archives de la Sarthe, cahiers paroissiaux d'Epuisay (1692, 1694-1696), Glatigny (1773), Savigny (1695), Saint-Marc-du-Cor (1692-1695); — des archives du Loiret, cahiers paroissiaux de Chaumont-sur-Tharonne (1737-1739), et Courbouzon (1681-1683); pièce relative à l'assemblée départementale de Vendôme et Châteaudun.

Versements : par les justices de paix de Droué, Mondoubleau, Montoire, Morée, Savigny, Saint-Amand, papiers centenaires, comprenant les archives des justices supprimées en l'an X du Gault, de La Ville-aux-Clercs, de Villedieu; — par la mairie d'Autainville, rôles et états pour l'imposition du 20[e] (1768-1790), titres de propriété et comptes de l'ancienne fabrique (1685-1779), déclarations censuelles rendues au prieuré de Vallières (1754-1768); — par la mairie de Sou-

Digitized by Google

day, recueil factice de pièces (1390-1758), dossier sur des constructions et réparations à l'église et au presbytère (un plan de 1554); titres de propriété de la fabrique (1310-1740), 17 comptes de cette fabrique (1727-1760), cartulaire du couvent des religieuses de Souday (ordre des sœurs de Montoire, 1476-1735); — par les bureaux de l'enregistrement de Blois, 630 reg. de formalité (dont plusieurs de l'ancien régime) et liasses sur les biens nationaux.

Dépôts : par la ville deBlois, de documents acquis, en même temps que le fonds de Menars par le département et comprenant : inventaires après décès d'Anne-Martin de Villiers, femme de Nicolas Chauvel de la Martinière (1664), de son mari (1696), de Jean-Pierre Chauvel de la Martinière, grand bailli d'Orléans (1737); documents sur le président au Parlement de Paris Charles Amelot (1726, 1745), sur la famille de la Saussaye (1539-1732), inventaire après décès de la marquise d'Avaray (1728), mémoire de la Chambre des comptes de Blois contre le bailliage de Blois (XVIII^e s.), instructions pour l'assemblée préliminaire du département de Blois (1787), procédure du tribunal de Blois contre l'auteur des *Observations à Bonaparte sur le projet de la Constitution de l'an VIII;* — par M. de Fontarce (transmis par les archives de l'Indre), fonds des seigneuries d'Oucques et de Briou (86 articles), contenant documents sur les familles d'Eschelles, de Beauxoncles, de Saintray, de l'Hôpital, de Taillement, Bégon, de Villebrême, et papiers personnels du comte de Briou, émigré.

Continuation du classement de la série B; répertoriage des registres versés par l'Enregistrement et de l'état civil du greffe de Romorantin; classement du fonds de Menars; des archives des justices de paix; inventaire du fonds de la seigneurie d'Oucques; triage des papiers judiciaires de Blois et Vendôme; — continuation de l'impression de l'inventaire de H.

[1929.] — Versements : par les justices de paix de Contres, Marchenoir, Neung-sur-Beuvron, papiers centenaires, 141 liasses (contenant les archives des anciennes justices de paix supprimées en l'an X de Chaumont-sur-Tharonne et Oucques); — par le service des Ponts-et-Chaussées, cartes et projets de construction de routes, beaucoup du XVIII^e s., donnant le tracé des parcs des châteaux de Menars, Fleury, Saint-Denis, Beauregard, Cormeré, etc.; plan de construction du pont de Blois au début du XVIII^e s., œuvre de Gabriel, et plans de démolition et de réfection d'arches de ce pont lors de l'approche des Vendéens, puis en 1814; — par les bureaux de l'Enregistrement de Bracieux, Contres, Droué, Herbault, Lamotte-Beuvron, Marchenoir, Mer, Mondoubleau, Montrichard, Morée, Romorantin, Salbris, Vendôme, 926 registres dont beaucoup antérieurs à 1789 ou de l'époque révolutionnaire

Digitized by Google

(entre autres le «Sommier et registre de recette des biens de Lavoisier, fermier général, propriétaire du domaine de Freschines»); — par M. Leroy, papiers de l'Œuvre des démobilisés de Loir-et-Cher.

Réintégrations : de la mairie de Chouzy-sur-Cisse, 3 rôles de l'imposition du vingtième et des impositions ordinaires (1779-1790); — de celle de Mer, relevé des biens appartenant à l'Hôtel-Dieu de cette localité avec la désignation des tenanciers (XVIII[e] s.) et divers documents provenant de la justice de paix; — de celle de Saint-Lubin-en-Vergonnois, un compte de la «boiste» fondée en l'église de cette paroisse (1633-1639).

Dons : par les archives de la Haute-Loire, documents sur diverses familles du Vendômois (1493-XVIII[e] s.), lettre imprimée de l'évêque de Blois aux administrateurs du département de Loir-et-Cher (s. d.), arrêt du Conseil d'État sur le payement des taxes dues par les officiers de l'élection de Vendôme (1644); — par les archives du Loiret, titres de familles (1666-1773), cahier d'état civil de la paroisse de Josnes (1788); — par la Bibliothèque nationale, comme provenant de la collection Chappée, titres de familles du Vendômois et titres de propriété de biens sis dans la paroisse Saint-Ouen (1539-1846).

Dépôts : par les communes de Saint-Rimay et de Villavard, état civil ancien (1582-an XI et 1609-1809); — par M[e] Richard, notaire à Contres, M[e] Thibault, notaire à Herbault, M[e] Charon et M[e] Villain, notaires à La Motte-Beuvron, M[e] Saunier, notaire à Marchenoir, M[e] Hallé, notaire à Mer, M[e] Boudier, notaire à Montrichard, minutiers notariaux remontant, soit à la fin du XVI[e] s., soit au début du XVII[e] s.; dans le dépôt de M[e] Boudier, un compte de dépenses (1582-1615) de la famille des célèbres financiers Sardini, propriétaires de Chaumont, enveloppait des liasses de minutes.

Rangement et classement des minutes notariales déposées; refonte de la série Q par suite des derniers versements des bureaux de l'Enregistrement; Répertoire de la série E état civil; — continuation de l'impression de l'inventaire de la série H.

43. **Loire** (*M. L. Biernawski*) [1928.] — Dons : par M. Arnaud, bail à cens intéressant Saint-Chamond (1472); — par les archives de la Nièvre, lettre au bureau intermédiaire de Roanne (1790); — par celles du Rhône, lettres, extraits de rôles, tableau des fonctionnaires publics du canton de Saint-Georges-en-Couzan qui n'ont pas assisté à la fête du 2 pluviôse an VII; pièces diverses intéressant Boën, Chazelles-sur-Lyon, Chevrières, Saint-Galmier, Saint-Georges-en-Couzan, Saint-Pierre-de-Bœuf, Saint-Symphorien-de-Lay (1790-an IX).

Versements : par les bureaux de l'Enregistrement de Boën-Noir-

Digitized by Google

étable, Charlieu, Feurs, Néronde, Roanne, Saint-Chamond, Saint-Galmier, Saint-Haon-le-Châtel, Saint-Just-en-Chevalet, Saint-Rambert, Saint-Symphorien-de-Lay, registres centenaires.

Continuation du répertoire de la série M; classement des versements judiciaires et de l'enregistrement; continuation de l'impression de l'inventaire de la série L.

A signaler dans les archives communales : à Bussières, reg. par. depuis 1674; — à Chandon, depuis 1605; délibérations depuis 1788; — à Chirassimont, reg. par. depuis 1692; — à Cuinzier, depuis 1661; — à Doizieu, depuis 1700; — à La Gresle, depuis 1663; — à La Pacaudière, depuis 1602; — à Mornand, depuis 1631; — à Nandax, depuis 1767; — à Pouilly-sous-Charlieu, depuis 1638; — à Sail-les-Bains, depuis 1674; — à Sail-sous-Couzan, depuis 1673; — à Saint-Denis-de-Cabanne, depuis 1703; — à Saint-Hilaire-sous-Charlieu, depuis 1628; — à Saint-Nizier-sous-Charlieu, depuis 1651; — à Saint-Agathe-en-Donzy, depuis 1676; — à Sainte-Colombe, depuis 1609; — à Sauvain, depuis 1629; — à Violay, depuis 1638; — à Vivans, depuis 1650; — à Vougy, depuis 1632.

[1929.] — Dons : par les archives du Loiret, 5 documents sur la famille Girard de Vaugirard (1685-1786).

Versements : par la justice de paix de Charlieu, minutes (an IX-1830, 25 liasses); — par celle de la Pacaudière, jugements (an VIII-1829, 11 cahiers), audiences (an IX-1825, 7 cahiers), bureau de paix (1806-1812, 7 cahiers), répertoire des actes (an IX-1824, 10 cahiers), minutes (an VIII-1830, 26 liasses); par les bureaux de l'enregistrement de Boën, Feurs, La Pacaudière, Néronde, Roanne, Saint-Chamond, Saint-Galmier, Saint-Haon-le-Châtel, Saint-Just-en-Chevalet, Saint-Symphorien-de-Lay, registres de 1715 à 1825.

Continuation du répertoire numérique de la série M.

A signaler dans les archives communales : à Arcon, reg. par. depuis 1664; — à Bourg-Argental, depuis 1611; délibérations depuis 1788; — à Boyer, reg. par. depuis 1603; — à Chandieu, depuis 1570; — à Cherier, depuis 1700; — à Coutouvre, depuis 1700; — à Feurs, depuis 1586; délibérations depuis 1788; — à Firminy, reg. par. depuis 1617; — à Lézigneux, depuis 1614; — à Marcilly, depuis 1696; — à Marcoux, depuis 1672; — à Montbrison, depuis 1580; — à Pradines, depuis 1638; — à Rive-de-Gier, depuis 1668; — à Roanne, depuis 1527; à la bibliothèque de la ville, fonds du duché de Roannais (série E des archives départementales) et fonds Noellas (XVI^e^ et XVIII^e^ s.); — à Saint-Chamond, reg. par. depuis 1596; — à Sainte-Agathe-la-Bouteresse, depuis 1673; — à Verrières, depuis 1657; — à Villemontais, depuis 1651.

Digitized by Google

44. **Haute-Loire** (*M. É. Delcambre*) [1928]. — Dons : par M. le Dr Morel, minutes Bourjac, notaire d'Agizoux (1687-1690); rôles des tailles de Venteuges et de Meyronne (XVIIIe s.); papiers de famille de Venteuges (XVIIIe s.); — par les archives du Calvados, dossier relatif aux mines de Saint-Berain (1838).

Acquisition : brevet de terrier en faveur de Christophe de Malbec, sieur de Briges (1774); terrier pour Joachim Amargier, bourgeois de Saugues (1484-1502).

Versements: par le greffe du tribunal du Puy, mandement de Bonas : informations (1771-1790); audiences de la prévôté de Brioude (1761-1762); — par ce greffe et par ceux des tribunaux de Brioude et d'Yssingeaux, papiers judiciaires de 1790 à 1898; — par le greffe de paix de Tence, minutes Delaup (1749-1754), Jouffre (1705), Tavernier (1685-1710), notaires à Tence; juridiction de Montregard, jugements et procès-verbaux (1778-1786); jugements et procès-verbaux du bureau de paix (1791-1830); — par le greffe de paix de Brioude, jugements et procès-verbaux (1790-1830); — par le greffe de Paulhaguet, justices de Paulhaguet (1785-1790), de Saint-Ilpize (1719-1782), de Chassagnes (1778-1790), de Flagheac (1727), de Lacougeat (1777-1787), de Cusse (1778-1790), de Domeyrat (1723-1730), jugements et procès-verbaux du bureau de paix (1793-1830); — par le greffe de la Chaise-Dieu, bailliage de la Chaise-Dieu (1736-1776), justices de Murs (1755-1759), de Boissieux (1756-1766), jugements du bureau de paix (1791-1830); — par le greffe de Bas-en-Basset, juridiction de Rochebaron (XVIe-XVIIIe s.); bailliage du Forez (siège de Montbrison) (XVIIe-XVIIIe s.); juridictions de Valprivas (XVIIIe s.), de Saint-Pal-en-Chalençon (XVIIe-XVIIIe s.), de Monistrol-sur-Loire (1732), bailliage du Chauffour (XVIe-XVIIIe s.); bureaux de paix de Bas (1791-1830) et de Saint-Pal (ans VIII-IX); — par le greffe d'Auzon, juridiction de Reilhac (1755-1779), bureau de paix (1791-1830); —, par les greffes du Puy, de Loudes, de Monistrol, de Saint-Paulien, du Monastier, de Solignac, de Saint-Julien-Chapteuil, de Montfaucon, de Fay-sur-Lignon, d'Allègre, de Saugues, de La Voûte-Chilhac, de Langeac, de Blesle, de Craponne, de Pinols, d'Yssingeaux, jugements et procès-verbaux jusqu'à 1830; — par le greffe de Vorey, bureaux de paix de Rosières (1792-an VI) et de Vorey, jugements et procès-verbaux (1792-1830); — par les bureaux de l'Enregistrement, reg. antérieurs à 1824; les bureaux de Craponne, d'Allègre, de Tence, de Bas, de Saint-Didier ont versé des reg. antérieurs à 1813.

Rédaction d'un répertoire des fonds de la série H; continuation du classement de la série 2 E (familles).

A signaler dans les archives communales : à Saint-Hostien, reg. par.

Digitized by Google

depuis 1663; 34 plans (XVIII^e s.); — à Bonneval, reg. par. depuis 1692; — à Jullianges, depuis 1755; — à Loudes, depuis 1685; — à Craponne, depuis 1628; — à Vorey, depuis 1645; lettre-patente de Louis XIII concédant aux habitants la création d'un marché (février 1625); — à Solignac-sur-Loire, reg. par. depuis 1620, compoix (1744); — au Brignon, reg. par. depuis 1727; — aux Vastres, depuis 1761; cadastres [1593, 1639]; — au Mazet-Saint-Voy, reg. par. depuis 1687; — à Fay-sur-Lignon, depuis 1721; — au Chambon-sur-Lignon, cadastre (XVIII^e s.); — à Saint-Julien-Chapteuil, reg. par. depuis 1669; — à Tence, depuis 1774; — à Blesle, depuis 1617; délibérations depuis 1788; — à Lempdes, reg. par. depuis 1676; — à Félines, depuis 1669; — à Javaugues, depuis 1657; — à Grenier-Montgon, depuis 1673; — à Vieille-Brioude, depuis 1602; — à Bains, depuis 1701; — à Saint-Jean-Lachalm, depuis 1645; — à Saint-Privat-d'Allier, depuis 1682; — à Pinols, reg. par. (1668-1676); — à Ferrussac, depuis 1718 (pour Le Cros); — à La Voûte-Chilhac, depuis 1648.

[1929.] — Versements : par 15 bureaux de l'Enregistrement, tables antérieures à 1825 (84 reg.).

Dons : par M. Laroche, 11 reg. de minutes Desbrus, notaire au Monastier (1741-1799); — par M. le chanoine Mercier, 1 reg. de minutes Bernard, notaire à Beaulieu (1582-1588); compoix de Lavalemblavès (XVII^e-XVIII^e s.), et fragment de registre des sentences de la juridiction de Lavalemblavès; brevets de terriers pour l'Université Saint-Mayol et de Lavalemblavès (XVII^e-XVIII^e s.); terrier pour Louis Portal, bourgeois du Puy (1672-1678); papiers des familles Bertrand (de Rosières), Giraud de la Chaud, Delolme de Galavel.

Dépôt : par la Commission des hospices du Puy, papiers de famille conservés dans l'établissement (à mesure du classement).

Classement de la série 2 E (papiers de famille) (1693 liasses actuellement classées) et des papiers de famille de l'hôpital du Puy; — continuation de la publication de l'inventaire de H supplément (hospices du Puy).

A signaler dans les archives communales : à Saint-Didier-en-Velay, reg. par. depuis 1674; — à Saint-Pal-de-Mons, depuis 1664; — à Saint-Victor-Malescourt, depuis 1666.

45. Loire-Inférieure (*M. E. Gabory*) [1928]. — Don : par M. Clair-Vincent, papiers sur la garde nationale mobile nantaise en 1870.

Acquisitions : lettre du général Grigny, concernant la poursuite de Charette (26 ventôse an IV); — lettre du chef vendéen Esprit Baudry (24 ventôse an XI); — lettre de la reine Marie de Médicis (janvier 1613).

Digitized by Google

Continuation de l'impression des inventaires de B et de E supplément, mise en ordre des versements de l'état civil des greffes des tribunaux.

A signaler dans les archives communales : à Marsac, reg. par. depuis 1467.

[1929.] — Dons : par les archives du Loiret, documents sur la famille de Bruc; — par M. le marquis de Dion, trois collections reliées des journaux l'*Union bretonne* et l'*Ouest et le Nationaliste*.

Continuation de l'impression de l'inventaire de la série E supplément.

46. **Loiret** (*M. J. Soyer*) [1928]. — Dons : par les archives du Cher, billets de faire-part de décès de familles orléanaises (XIX^e^-XX^e^ s.); — par celles de Loir-et-Cher, 2 pièces fragmentaires concernant la famille orléanaise Cardinet (1641, 1648); — par celles du Calvados, 2 documents sur la famille Pérot de Montargis (XVIII^e^ s.); diplôme de licencié en droit civil et canon délivré par l'Université de Caen à Everquin de Vertonville, orléanais (1769).

Versements : par le greffe du tribunal d'Orléans, reg. de l'état civil protestant de Châtillon-sur-Loire (1668-1684); — par les justices de paix d'Artenay, Beaugency, Beaune-la-Rolande, Bellegarde, Briare, Châteauneuf-sur-Loire, Châteaurenard, Châtillon-Coligny, Châtillon-sur-Loire, Cléry-Saint-André, Courtenay, Ferrières, Gien, Jargeau, La Ferté-Saint-Aubin, Lorris, Malesherbes, Meung-sur-Loire, Montargis, Neuville-aux-Bois, Orléans, Outarville, Ouzouer-sur-Loire, Patay, Pithiviers, Puiseaux, Sully-sur-Loire, 934 art. de documents centenaires; — par l'administration de l'Enregistrement, 9 liasses de titres provenant des établissements ecclésiastiques supprimés.

Dépôt : par la municipalité de Bray, état civil de 1614 à 1792, plan de partage des communaux (1794).

Publication du t. I de l'inventaire de la série C; classement et rédaction du répertoire des reg. par. et d'état civil versés par les tribunaux; classement des titres des fiefs et des familles, 1 et 2 E; continuation du classement de la collection Herluison, du répertoriage des séries modernes; et de l'inventaire des archives communales d'Orléans.

A signaler dans les archives communales : à Bou, reg. par. depuis 1600; — à Nesploy, reg. par. depuis 1629; — à Sully-sur-Loire, délibérations depuis 1780.

[1929.] — Dons : par M. Couret, 45 pièces concernant Laurent de Villentroys, Gentil, Guillaume de Saint-Heuslin, Brillon, trésoriers de France à Orléans (XVII^e^-XVIII^e^ s.); — par M. Lesieur, 14 pièces concernant la famille Mareau, dont un livre de raison (1717-1757); 28 pièces

Digitized by Google

concernant la famille Fouquet (de Selles-Saint-Denis, Chaumont-sur-Tharonne, Chilleurs-aux-Bois, Vierzon-Ville, 1738-1740).

Versements : par l'administration de l'Enregistrement, 1.230 reg. de formalité centenaires (les reg. des actes judiciaires vont jusqu'à 1866).

Dépôts : par la municipalité de Nesploy, reg. par. (1629-1702); 12 documents concernant les droits d'usage accordés ou confirmés par les rois de France aux habitants de Nesploy (1475-1659); — par la municipalité de Sully-sur-Loire, 156 pièces (privilèges royaux, titres de rente, baux, transactions, 1504-1807).

Continuation du classement et rédaction du répertoire des reg. par. et d'état civil versés par les greffes, du classement des sous-séries 1 E (fiefs), 2 E (familles), 4 E (communes et municipalités), 5 E (corporations); des sous-séries 1 F (collection Herluison) et 6 G (cures et fabriques paroissiales, chapelles); de la reconnaissance et de l'analyse sommaire de tous les papiers postérieurs à l'an VIII; — achèvement de la recherche des actes d'Henri II, François II, Charles IX et Henri III (450 actes) pour l'Académie des Sciences morales; —commencement d'une étude sur l'origine et la formation des noms de lieux du Loiret; — continuation de la rédaction et de l'impression de l'inventaire des archives communales d'Orléans (série GG).

A signaler dans les archives communales : à Darvoy, reg. par. depuis 1646; — à Férolles, délibérations depuis 1787; — à Griselles, 13 documents, de 1372 à 1602, relatifs au droit de pacage dans la forêt de Montargis, entre autres 2 chartes d'Isabeau de Bavière des 11 octobre 1402 et 29 octobre 1403, et 2 chartes de François II (1560) et d'Henri III (1578); — à Neuvy-en-Sullias, reg. par. depuis 1594; — à Saint-Martin-sur-Ocre, depuis 1660; — à Sandillon, reconnaissance de rente concernant le domaine des Imbardières (30 décembre 1594) et dossier relatif au rétablissement du culte catholique (ans IV-XI); — à Sigloy, reg. par. depuis 1620, délibérations depuis 1790; — à Tigy, reg. par. depuis 1623.

47. Lot (*M. V. Fourastié*) [1928]. — Dons : 40 reg. ou liasses d'actes de notaires d'Aynac; — par les archives de la Corrèze, lettre signée « Sainte-Alvère » à M. Clausels, bourgeois de Figeac (6 oct. 1756); mémoire envoyé en 1868 au préfet du Lot sur l'oppidum gaulois de Murcens (commune de Cras); — par M. l'abbé Depeyre, baux à fief consentis par Henry de Valsergues, sieur de Labouffie (fin XV^e^ s.), et copie d'un « brevet des fiefs reconnus en faveur du maréchal de Montpezat ».

Réintégration : cadastre de Lherm (1608-1664), trouvé au château de Péchaurié.

Digitized by Google

Continuation de l'impression de la table générale de l'inventaire sommaire; mise en ordre des reg. paroissiaux.

A signaler dans les archives communales : à Bagat, cadastre de 1685; — à Belmontet, reg. par. depuis 1690; — à Ginouillac, reg. de procès-verbaux des séances du Conseil de la commune (1789-1794); — à Labastide-Murat, reg. par. depuis 1671; — à Lacave, depuis 1664; — à Montfaucon, cadastre de 1776, reg. par. depuis 1604; — à Reilhaguet, depuis 1720; — à Sainte-Croix, depuis 1690; — à Saint-Sozy, depuis 1733; — à Valprionde, depuis 1623; — à Vayrac, 2 contrats de louage de domestiques (1772-1774).

[1929.] (*M. J. Dropet*) [1]. — Don : par les archives de la Corrèze, acte sur parchemin concernant la ville de Martel (1456), deux actes, en mauvais état, de 1274 et 1470.

Récolement réglementaire; — continuation du classement de la série E état civil, et de l'impression de la table générale de l'Inventaire sommaire; — mise en ordre de la série GG des archives communales de Figeac.

48. Lot-et-Garonne (*M. R. Bonnat*) [1928]. — Dons : prestation de serment d'André Garnier, abbé de Gondon, au pape Jules II (XVI^e s.); — par M. Lavigne, cession par la marquise de Caumont à Pierre Lavigne de Puymiclan, d'un droit de prélation sur des prés sis à Saint-Vincent-d'Agmé (1786); — par M. Marboutin, rôles de la taille et du dixième (1703-1705), fragment de livre terrier (1649-1650) ou contenant des actes de la police consulaire pour Sainte-Bazeille; — par M. Fabre, lettres missives, ordonnances, brevets de rois et reines de France, du duc de Candale et du maréchal de Matignon pour les Laugnac et les du Lau de Lusignan, avec un dénombrement de la seigneurie de Xaintrailles (1511-1723); — par M. de Lagrange-Ferrègues, 409 pièces intéressant le Lot-et-Garonne et les familles marmandaises les plus connues et les plus anciennes (1600-1882).

Dépôts : par M^e Laffite, notaire de Penne-d'Agenais, minutiers notariaux d'Hautefage (1752-1806), 56 liasses, 24 reg., 1 carton, et de Penne (1670-an XI), 85 liasses, 34 reg.; — par la commune de Caubon, arpentement général de la juridiction et paroisse; — par celle de Romestaing, délibérations du Conseil général de Romestaing (1^er juillet 1791-1^er nov. 1793).

Réintégrations : des archives de la Dordogne, sommier des déclarations des biens de main-morte (1788-1789), provenant du bureau de

[1] M. Dropet, archiviste-paléographe, succède, le 1^er mars 1929, à M. Fourastié, admis à l'honorariat.

Digitized by Google

Miramont de Guyenne; — des archives du Gers, 10 cahiers par. de Moriax (1737-1773).

Versement : par le greffe de la Cour d'appel d'Agen, plumitif des audiences du présidial d'Agenais (9 janvier-31 juillet 1769), papiers des divers tribunaux révolutionnaires, de la Cour d'appel, de la Chambre des mises en accusation, de la Cour d'assises (après triage, 75 reg. et 204 liasses).

Triage et classement des archives de la Cour d'appel, du minutier Laffite, installation de la série L.

A signaler dans les archives communales : à Saint-Géraud, charges et décharges de la communauté (1742-1792); — à Castelnaud-sur-Gupie, reg. par. depuis 1700; — à Beaupuy, charges et décharges de la communauté (1780-1787); — à Montpouillan, reg. par. de Saint-Étienne-de-Sendex (1621-1660) et de Saint-Jean-de-Montpouillan (1728-1792); — à Romestaing, reg. par. depuis 1720; — à Cocumont, délibérations depuis 1790; délibérations de la Société populaire (1794-1795) (à réintégrer aux archives départementales).

[1929.] — Dépôts : par Me Sergent, notaire à Rayssas, 19 reg. et 270 liasses de 1659 à 1840 (notaires Dubosc, Gauché, Gratiolet, Fabre et Cominal, de Prayssas; Dubédat, de Galapian; Bérard, Marrauld, Garrigues, Boudet, de Lacépède; Dardes et Tourtarel, de Madaillan; Delpech et Ruffe, de Lafitte; Deltruch, de Cours; Lacroix et Monteil, de Montpezat; — par Me Atger, notaire à Montpezat, 110 liasses ou registres (XVIIe s.-1811) (notaires Sercan, de Lusignan-le-Grand; Guérineau, de Madaillan-Lusignan; Caminade, de Granges; Cornier, de Montpezat); — délibérations du Conseil général de la commune de Birac (2 févr.-23 juillet 1790); — arpentement de la juridiction de Labastide-Castelamouroux (1672), provenant de Sainte-Gemme-Martaillac; — correspondance de l'intendant avec la communauté de Caumont (101 pièces, 1606-1783) et cahier de doléances de cette paroisse (1789); — arpentement de Puch de Gontaud (1639); registre des charges et décharges de la juridiction (1676-1706); — cahiers de l'état civil protestant de Monheurt (1767-1791).

Versements : par les greffes des justices de paix de Castelmoron, minutes des jugements et actes divers (an X-1830, 30 liasses), et du Mas d'Agenais (an X-1830, 29 liasses).

Dons : par les archives du Puy-de-Dôme, acte de notoriété du greffe de la justice de paix d'Astaffort pour Séjouret, né à Saint-Domingue; — par M. Bonnat, ordonnance des consuls de Mézin réglementant le marché et le prix de la volaille et du gibier (1764); — par M. Barret, minutes de Bardèche, notaire royal à Lévignac-de-Seyches (1767); arpentements de Seyches et de Cadillac (1634-1755), documents divers

Digitized by Google

sur Seyches (XVII^e-XVIII^e s.); — par M^lle Junqua, livre d'arithmétique de François Teissier (1754); plumitifs d'audiences, plaintes, enquêtes, jugements provenant de la justice de paix de Saint-Barthélemy (6 mars 1791-16 brumaire an VII); papiers de la famille Mazeau de Ravailloux (1656-1789, 1743-an IV); — par divers, baillette d'une pièce de terre à Antagnac par André de Bonnal, sieur de Sauviac (1572); enquête sur la situation de Miramont (1790).

Réintégrations : de Seyches, délibérations de l'administration cantonale (21 brumaire an IV-13 germinal an VII); — de Castelmoron, jugements et actes divers de la justice de paix de Verteuil-d'Agenais (1793-an VI); délibérations de l'administration cantonale (14 brumaire an IV-5 messidor an VII); — de Miramont, délibérations de la Société populaire (1793-an III); justice de paix : délibérations, jugements, actes divers (an IV-an VI); — de Puch, délibérations de l'administration cantonale (22 brumaire an IV-30 ventôse an VII); affaires diverses (ans VI-VII); — de Monheurt, délibérations de la Société populaire (19 nivôse an II-30 germinal an III).

Continuation de l'inventaire de E supplément; classement des versements, dépôts, dons et réintégrations.

A signaler dans les archives communales : à Caumont, correspondances (1631-1789); actes de la jurade (1630-1693); nomination de consuls, trésoriers, fabriciens, état des charges de la communauté (1664-1771); état civil protestant (1669-1672); taxe des grains et denrées, mercuriales (1651); délibérations municipales (1787-8 prairial an III); — à Sembas, reg. par. de Bourbon (aujourd'hui Le Castella), 1678-1738; — à Birac, enregistrement des lois et décrets (2 mai 1790-6 mai 1792); délibérations depuis 1790; — à Seyches, transcription des lois et décrets (1790-1791), délibérations depuis 1790; — à Coulx, reg. par. depuis 1657; — à Fourques, reg. par. de 1642 à 1744; comptes de dépenses de Pierre Foussat, syndic des pauvres près du bureau de bienfaisance (1720-1834); — à Monheurt, délibérations depuis 1790; — à Miramont, jurades, actes détachés (1643-1784), arpentement (1704); livre des dépenses de la communauté par son trésorier Armand (1773-1790), déclarations et visites des vins recueillis dans la juridiction (1755-1761); fourleaux (1752-1758, 1781-1793); délibérations du Conseil général de la commune (2 mars 1790-10 frimaire an IV); procès-verbaux et actes de la municipalité (15 nov. 1789-25 brumaire an IV); états décadaires de l'agent national (ans II-III); comptes (1791-an III); rôle de la capitation (1790), matrice de la contribution foncière (1791); registres des engagements de troupes (1792-1793); déclarations des dettes contractées envers les prêtres déportés et les émigrés (1792-1793); état civil de

Digitized by Google

la commune de Beffery (1792-an x) et de Miramont (à partir de l'an II); les archives de l'administration cantonale, non moins riches, sont à verser aux archives départementales; — à la Sauvetat-du-Dropt, 125 pièces des XVII^e-XVIII^e s.; délibérations du Conseil général de la commune (8 août 1790-4 frimaire an IV); correspondance (ans II-VII); élections (1790-an X); délibérations de l'administration cantonale (17 brumaire an IV-24 floréal an VIII).

49. **Lozère** (*M. R. Daucet*) [1928]. — Dons : par M. l'abbé Gibelin, pièce (imprimée) sur le régime des terres dans la domerie d'Aubrac (1784); mémoire (imprimé) produit par le dom d'Aubrac dans un procès en revendication de censive (1774); jugement pour le procureur fiscal contre les religieux de l'abbaye d'Aubrac (1670); procès entre le curé des Laubies et le seigneur d'Estables (XVIII^e s.); — par les archives du Calvados, proclamation imprimée de la Société populaire de Florac en 1793; — papiers sur la famille Rotguié de la Valette.

Versements : par la justice de paix de Grandrieu, 19 reg. de jugements, procès-verbaux et actes divers (1793-1826).

Continuation de l'impression du Répertoire des notaires; — triage des papiers judiciaires versés et des séries R, T, X.

A signaler dans les archives communales : à Auroux, reg. par. depuis 1603; — à Châteauneuf-de-Randon, depuis 1660; compoix de 1644; — à Grandrieu, reg. par. depuis 1692; — à Laval-Atger, depuis 1632; — à Ribennes, depuis 1607; compoix de 1556; — à Saint-Alban, terriers (1684, 1807); — à Saint-Bonnet-de-Montauroux, reg. par. au presbytère, depuis 1651.

[1929.] — Versements : par le greffe du tribunal de Mende, 377 reg. d'état civil; — par les greffes des justices de paix, 235 reg., plus des liasses d'égal volume (les greffes de Saint-Germain-du-Teil et de Saint-Alban ont eu leurs papiers détruits par le feu).

Dépôt : par la commune de Prévenchères, état civil antérieur à la Révolution.

Réintégration : par les archives du Gard, 99 cahiers ou reg. curiaux ou protestants des XVII^e-XVIII^e s., intéressant des localités cévenoles, et 2 reg. de minutes de M^e Pellet, notaire à Molezon (1673) et de M^e Martin, notaire à Chasseradès (1715).

Classement des papiers provenant de la sous-préfecture de Florac; commencement du classement de la série B; classement des papiers des greffes; continuation de l'impression du répertoire des minutes des notaires.

A signaler dans les archives communales : à Altier, reg. par. depuis

Digitized by Google

1676; délibérations depuis 1789; — à Chauchailles, reg. par. depuis 1634; — à Pierrefiche, depuis 1715; — à Prévenchères, depuis 1711; compoix (XVIII[e] s.); — à Saint-Julien-du-Tournel, le presbytère possède des reg. paroissiaux remontant à 1652 et des actes anciens (fondations, accords, testaments, etc.) des XVI[e]-XVII[e] s.; — à Saint-Pierre-de-Nogaret, reg. par. depuis 1713; — à Saint-Rome-de-Dolan, depuis 1772 (quelques feuillets de 1706 et 1707); — à Vialas, depuis 1691.

50. **Maine-et-Loire** (*M. M. Saché*) [1928]. — Dons : par M[me] la vicomtesse de Changy, ses papiers de famille (150 pièces de 1382 à 1788), contenant entre autres des comptes et mémoires du comte de Villebois-Mareuil, gouverneur de la Guyane, mort en 1788; — par M. de Montavon, lettres-patentes de Louis XIII réglementant l'entrée dans les abbayes, à titre de frères lais, des soldats estropiés ou grièvement blessés au service du roi (mars 1624), et édit fondant au bénéfice des mutilés de guerre « une communauté en ordre de chevalerie sous le nom de commanderie de Saint-Louis » (déc. 1633); — par M. le comte de Bastard d'Estang, sentence d'entérinement de lettres royaux ordonnant le partage de la succession de François de Beauvau, sieur du Rivau, et de Charles de Beauvau (1527).

Réintégrations : du greffe de paix et de la mairie de Chalonnes, juridiction de la baronnie, 2 liasses (1703-1790); pièces relatives à des baux, à l'entretien de chemins de halage et aux levées et turcies de l'île de Chalonnes, 2 liasses (1425-1790); 1 reg. des délibérations de la municipalité de canton (an IV-an VII); — du greffe de paix et de la mairie de Rochefort, 1 reg. de transcription des jugements de la juridiction de la baronnie de Rochefort et de la châtellenie de Cour de Pierre, y annexée, relevant de l'abbaye du Ronceray d'Angers (1669-1673); 3 liasses du greffe civil et criminel de cette juridiction (1642-1692); égail de l'impôt de la gabelle à Rochefort pour 1705; 1 reg. de délibérations de la municipalité de canton (ans IV-VIII).

Versements : par la Direction des domaines, 1 reg. de comptes du petit séminaire de Beaupréau; — par les bureaux de cette administration séant à Angers, Saumur, Beaupréau, Chalonnes, Champtoceaux, Châteauneuf-sur-Sarthe, Chemillé, Cholet, Gennes, Baugé, Doué, Longué, Montfaucon, Segré, Candé, plus de 1.700 reg. de formalité et autres de l'ancien régime et jusqu'en 1824; — par le greffe du tribunal d'Angers, 147 reg. d'état civil de Cholet (1792-1802).

Inventaire de l'état civil protestant et publication de l'analyse des registres des églises d'Angers-Sorges, de Baugé-Beaufort et de Saumur; — classement de diverses parties de la série M.

A signaler dans les archives communales : à Blaison, reg. par. depuis

Digitized by Google

1591; — à Beaufort, depuis 1527; délibérations depuis 1790; — à Brion, reg. par. depuis 1542, délibérations depuis 1789; — à Brissac, reg. par. depuis 1578; — à Blou, depuis 1612; — à Chalonnes-sur-Loire, depuis 1668; — à Chavagnes-les-Eaux, depuis 1701; — à Cizay-la-Madeleine, depuis 1596; — à Cuon, depuis 1562; — à Chartrené, depuis 1587; — à Gohier, depuis 1601; délibérations depuis 1790; — à Longué, reg. par. depuis 1579; délibérations depuis 1790; — à Martigné-Briand, reg. par. depuis 1597; — à Montfort, depuis 1613; — à Montreuil-Bellay, reg. par. depuis 1581; délibérations depuis 1790; — à Mouliherne, reg. par. depuis 1702; — au Puy-Notre-Dame, depuis 1585; — à Rochefort-sur-Loire, depuis 1592; — à Saint-Aubin-de-Luigné, depuis 1742; — à Saint-Laurent-de-la-Plaine, depuis 1644; — à Saint-Mathurin, depuis 1572; — à Saint-Rémy-la-Varenne, depuis 1595; — à Saint-Sulpice, depuis 1585; — à Tigné, depuis 1689; — à Vaudelenay-Rillé, depuis 1613; — aux Verchers, depuis 1598; — à Vernantes, depuis 1583; — à Vernoil, depuis 1685.

[1929.] — Versements : par les bureaux de l'enregistrement de Montreuil-Bellay, Brézé et Puy-Notre-Dame, 335 reg. de 1687 à 1824.

Réintégration : sur la commune de Grézillé, registre de la tenue d'assise de la châtellenie d'Alligny à la requête d'Henri de la Lande, seigneur de ladite châtellenie (1770).

Dons : par les archives du Loiret et par la Bibliothèque nationale, qui les a détachées du fonds Chappée, diverses pièces, entre autres : vente de la terre de Chevillon à Mougin Maubert par Jean de Beauvau, sénéchal d'Anjou (1466); — ordonnance du duc d'Anjou autorisant l'aliénation de partie des landes d'Auverse comprises dans la terre du Fresne, pour leur défrichement (1777); — cessions de sommes d'argent dues sur la succession de Denis Prestre, élu à Saumur, à André Gueniveau, sieur de la Frelonnière, ancien président du grenier à sel de Saumur (1680-1687); — procès-verbal d'estimation des mines de houille de Saint-Georges-Châtelaison, dressé par l'ingénieur Louis Cordier en 1808.

Continuation de l'inventaire des registres d'état civil protestant de Saumur.

A signaler dans les archives communales : à Notre-Dame d'Allençon, reg. paroissiaux depuis 1602; — à Ambillou, depuis 1678; — à Avrillé, depuis 1548; — à Beaucouzé, depuis 1614; — à Brigné, depuis 1598; à Carbay, depuis 1586; — à Chambellay, depuis 1611; — à Champigné, depuis 1561; — à Champteussé, depuis 1521; — à Chemellier, depuis 1606; — à Chenillé-Changé, depuis 1574; délibérations depuis 1789; — à Cherré, reg. par. depuis 1591; — à Coutures, depuis 1601; — à Grésillé, depuis 1674; délibérations depuis 1789; — à Louerre, depuis 1665; — à Louresse-Rochemenier, depuis 1592; — à Luigné, depuis

Digitized by Google

1580; — à Marigné, depuis 1533; — à Martigné-Briand, depuis 1597; — à Montreuil-sur-Maine, depuis 1587; — à Noyant-la-Plaine, depuis 1662; — à Pouancé, depuis 1623; — à la Previère, depuis 1581; — à Querré, depuis 1616; — à Saint-Augustin-des-Bois, depuis 1592; — à Saint-Jean-de-Linières, depuis 1588; — à Saint-Léger-des-Bois, depuis 1677; — à Saulgé-l'Hôpital, depuis 1629; — à Sœurdres, depuis 1595; — à Thorigné, depuis 1607; délibérations depuis 1790 (lacune an III-1816).

51. **Manche** (*M. P. Thomas-Lacroix*) [1928]. — Dons : par un anonyme, correspondance adressée par M. de Gerville aux préfets de la Manche touchant l'histoire et l'archéologie du département; — par M. Deries, lettres d'Alexis de Tocqueville à Léonor Havin; — par M. le chanoine Lemasle, imprimés de la période révolutionnaire; — par les archives du Calvados, documents concernant la région d'Avranches, entre autres des titres de rentes de la seigneurie de Lingreville (XVI^e^ s.)

Versements : par l'hospice de Saint-Lô, ses archives anciennes, 496 liasses et 2 registres (dont le cartulaire de l'établissement); — par l'administration de l'Enregistrement, dossiers des anciennes fabriques antérieures à la loi de séparation (titres de fondations et journaux de comptabilité).

Continuation de l'impression de l'inventaire de H, t. IV (abbaye de Montebourg); — classement dans la série B du versement fait en 1924 par le greffe de Valognes, et dans la série E des reg. d'état civil; dans la série L, des dossiers du tribunal criminel de la Manche.

[1929.] — Dépôts : par l'hospice de Saint-Lô, 20 liasses et 3 registres (complément du dépôt de 1928); — par M^e^ Marion, notaire à Cherbourg, 694 vol. de minutes anciennes; — par la Société archéologique de la Manche, ms. en 6 vol. contenant les notes de l'abbé Bernard, curé de Néhou, sur les communes de l'arrondissement de Saint-Lô.

Classement des papiers versés en 1924 par les tribunaux, notamment de la collection des 400 registres venus de Coutances et remontant au XVII^e^ siècle (un ancien reg. de bailliage remonte au XV^e^ s. et va du 13 mars 1466 au 24 octobre 1467).

A signaler dans les archives communales : à Saint-Senier-sous-Avranches, reg. paroissiaux depuis 1617; — à Chavoy, depuis 1693; — à La Godefroy, depuis 1661; — à La Gohannière, depuis 1692; — au Val Saint-Père, depuis 1674; — à Marcey, depuis 1598; compte des trésoriers de la paroisse de 1765-1766; reg. de délibérations depuis le 18 juillet 1790; — à Plomb, reg. par. depuis 1652; — à Pontaubault,

Digitized by Google

depuis 1678; — à Ponts, depuis 1616; — à Saint-Brice, depuis 1623; — à Saint-Jean-de-la-Haize, depuis 1668; — à Saint-Loup, depuis 1600; délibérations depuis 1780; — à Saint-Osvin, reg. par. depuis 1616; — à Vains, depuis 1529; délibérations depuis 1788; — à Saint-Quentin, reg. par. depuis 1652; archives de la fabrique (1570-1790); délibérations depuis l'an VIII; — à Valognes, reg. par. depuis 1580; délibérations depuis 1691; reg. militaires de délibérations (1702-1790); comptes (1749-1789); 7 liasses de dossiers du XVIII^e s., parmi lesquels pièces concernant l'abbaye de Montebourg, la maîtrise des eaux et forêts de Brix; reg. de l'élection (1781-1791); délibérations de 1790-an II (2 reg.); reg. de la Société des Amis de la Constitution et de la Société montagnarde de Valognes, 11 reg. du district (le tout à réintégrer aux archives départementales).

52. **Marne** (*M. J. Berland*) [1928]. — Dons : par les archives de l'Yonne 5 cahiers paroissiaux de Clesles (1669-1673); — par celles de la Meuse, 5 dossiers de la ligne de Revigny à Vouziers (1878).

Versement : par le préfet du tribunal d'Epernay, reg. d'état civil et papiers judiciaires centenaires.

Continuation de l'impression de l'inventaire sommaire de la série H; reclassement de la série L; — publication d'un ouvrage sur l'hôtel de l'Intendance de Champagne, aujourd'hui préfecture de la Marne.

[1929.] — Dons : par M. le marquis de Lesseville, 6 liasses de documents sur sa famille, le château et la terre d'Aulnay-le-Châtel (à partir du XIV^e s.); — par M^me Précardin-Linard, 4 liasses de documents sur le fief de Sommércourt (Dampierre-le-Château) (XVII^e-XVIII^e s.); — par M. Jacob, Bulletin de la République (1848);

Réintégration : par les archives de l'Aube, 1 reg. d'état civil d'Œuvy (1675).

Versement : par les justices de paix d'Ay, Avize, Ecury, Épernay, Fére-Champenoise, Fismes, Saint-Remy-en-Bouzemont, Sompuis, Thiéblemont, Verzy, Vitry, papiers centenaires, comprenant les fonds des anciennes justices de paix d'Ablois, Jâlons, Hautvillers, Louvois.

Continuation de l'impression de l'inventaire de la série H; revision de la série B.

53. **Haute-Marne** (*M. L. Delessard*). — Dons : par M. Lereuil, *Catalogus canonicorum et prosbendariorum ecclesiæ Lingonensis* (22 mars 1768), 1 cahier de 46 p.; — par M. l'abbé Humblot, brouillon d'une supplique contre Joseph Mouillet, curé de Vignory, et Nicolas Royer le jeune, marguillier (vers 1792); projet de compte entre M. de la Baume,

Digitized by Google

prieur de Vignory et M. Monillet (s. d.); 3 lettres, de M. de la Baume à Me Bertrand, procureur à Vignory (1782-1786); contrat entre Guillaume Albert, recteur d'école, et les habitants de Mirbel (18 février 1776); 11 pièces sur les bois de Bréchainville (Vosges) (1714-1756); observations pour l'intelligence des estimations et division des terres de la Haute-Champagne, coutume et ressort du bailliage de Chaumont-en-Bassigny, dépendantes de la succession du baron de Thiers (1777); inventaire des titres du terrage de Perrogney (XVIIIe s.); 4 pièces de procédure entre Jean Mollerat, contrôleur argentier des petites écuries du duc d'Orléans, et Pierre Magnien, marchand à Humberville (1777-1787); 5 pièces concernant la succession de Nicolas-Etienne d'Humberville (ans IX-XII).

Versements : par les tribunaux civils de Chaumont, Langres et Wassy, papiers civils, correctionnels (et pour Chaumont. criminels), de 1825 à 1850 (complément du versement antérieur); — par la justice de paix de Chaumont, documents divers (1792-1835), 41 liasses, 47 reg.; — par la justice de paix de Juzennecourt, documents divers (1791-1830), 30 liasses, 55 reg.

Impression des feuilles 7-9 du t. II de l'inventaire sommaire de la série G; continuation du classement de la série L (200 liasses); achèvement du répertoire de la série U; rédaction de 138 fiches pour un répertoire général des chartes de franchises, projeté par la Société d'histoire du droit; — impression des feuilles 13 à 16 de l'inventaire des archives de Chaumont et continuation de sa rédaction (série G).

A signaler dans les archives communales : à Chevillon, reg. par. depuis 1639 (lacunes); délibérations depuis le 26 octobre 1788; — à Avrainville reg. par. depuis 1616; — à Bienville, depuis 1652; pièces anciennes en déficit; — à Breuil-sur-Marne, reg. par. depuis 1677; — à Curel, depuis 1668 (le 1er reg., 1612-1667, est en déficit); — à Eurville, depuis 1554 (lacunes); délibérations depuis le 15 juin 1786; — à Fontaines-sur-Marne, reg. par. depuis 1660; — à Gourzon, depuis 1616 (lacunes); — à Maizières, depuis 1669; — à Narcy, depuis 1639; délibérations depuis 1786; — à Osne-le-Val, reg. par. depuis 1624; — à Pres-sur-Marne, depuis 1637 (dans le 1er reg. mention d'une forte épidémie en 1636); — à Rachecourt-sur-Marne, depuis 1692; — à Sommeville, depuis 1692; délibérations depuis le 30 avril 1788; — à Juzennecourt, reg. par. depuis 1703; — à Argentolles, depuis 1702 (lacunes); — à Autreville, depuis 1603; délibérations depuis le 5 octobre 1788; — à Buchey, depuis 1680; — à La Chapelle-en-Blaisy, depuis 1674; — à Colombey-les-deux-Eglises, depuis 1674 (archives anciennes déposées aux archives départementales); — à Curmont, depuis 1698; — à Gillancourt depuis 1681; — à Havricourt, depuis 1690; — à Maran-

Digitized by Google

ville, depuis 1621 (lacune de 1635 à 1657); — à Meures, depuis 1674; délibérations depuis le 7 sept. 1788; — à Montheries, reg. par. depuis 1648; — à La Mothe-en-Blésy, depuis 1681; — à Rennepont, depuis 1621; — à Rizaucourt, depuis 1678; — à Saint-Martin, depuis 1676 (le 1er reg. 1671-1675 en déficit); délibérations depuis le 14 sept. 1788; — à Sexfontaines, reg. par. depuis 1653; — à Valdelancourt, depuis 1674; — à Vaudrémont, depuis 1671 (lacunes); acte de 1536 sur le droit de pâturage dans le bois du Desfoy; plan des bois communaux (1744); — à La Villeneuve-aux-Frênes, reg. par. depuis 1693; — à La Villeneuve-au-Roi, les reg. par. de 1540 à l'an IX ont brûlé en l'an X.

[1929.] — Versements : par le greffe du tribunal civil de Langres, six pièces concernant le duché-pairie de Langres et le bailliage de Sens (XVIe-XVIIIe s.), provenant de la bibliothèque du palais de justice; — par la justice de paix de Chevillon, 140 reg. et 40 liasses (1790-1831); — par la direction de l'Enregistrement, 3.000 kg. de reg. divers.

Dons : par les archives de l'Oise, 7 pièces, provenant de la collection Chappée, concernant les familles Barillot, Maréchal, Boilletot, Truchet, Cuillet, Pierre, Geoffroy et les communes de Chassigny, Chauffour, Hortes (1697-1778), et *vidimus* des lettres de fondation des Minimes de Bracancourt (8 avril 1497); — par M. Valton, ancien notaire à Chaumont, documents sur le domaine d'Epailly (Côte-d'Or), Bissey-la-Côte, le moulin de Thoire (1555-1869) (145 pièces); plan des héritages dépendant de la terre et seigneurie de Rennepont (1788); livre des comptes et revenus des biens de la succession de feu M. Picard (an IX-1842); inventaire des actes de l'étude de Me Onias, notaire à Juzennecourt (1804-1822); procès-verbal d'abornement de propriétés sises sur Rennepont et Maranville (1851); tableau d'assemblage du plan cadastral de Lamothe-en-Blaizy; — par Me Mouton, notaire à Chaumont, titres d'une maison rue de l'Étape-au-Vin (aujourd'hui rue Victoire de la Marne) à Chaumont (1556-1703, 53 pièces); — par M. l'abbé Humblot, 1 reg. d'inventaire des archives de la collégiale de Saint-Jean-l'Evangéliste de Châteauvillain (XVIIIe s.).

Mise en distribution du répertoire numérique de la série U; continuation de l'inventaire des délibérations du chapitre de Langres (série G), du classement de la série L et de l'inventaire des archives de Chaumont.

A signaler dans les archives communales : à Clefmont, reg. par. depuis 1632; — à Audeloncourt, depuis 1630; — à Bassoncourt, depuis 1668; — à Breuvannes, depuis 1679 pour la partie de France, et depuis 1658 pour la partie de Lorraine; délibérations depuis 1719; — à Buxières-lès-Clefmont, reg. par. depuis 1679; — à Choiseul, depuis 1622; délibérations depuis le 14 mars 1790 et 8 fol. d'un reg. antérieur de 1787; — à Colombey-lès-Choiseul, reg. par. depuis 1716 pour Mori-

Digitized by Google

mond, Vaudinvilliers (actuellement territoire de Colombey) et Froçourt (actuellement territoire de Breuvannes), et depuis 1673 pour Colombey; délibérations depuis 1789 pour Colombey et 1788 pour Vaudinvilliers, Frocourt, les Gouttes; — à Cuves, reg. par. depuis 1683; — à Daillecourt, depuis 1598 (et non 1622, suivant l'inventaire de 1843); — à Lénizeul, depuis 1661; — à Longchamp, depuis 1640, transaction entre les habitants et François de Mailly sur le partage des bois (12 août 1561); — à Maisoncelles, reg. par. depuis 1659; — à Mennouveaux, depuis 1676; — à Merrey, charte d'affranchissement par Edme de Choiseul (25 févr. 1419); reg. par. depuis 1673; — à Meuvy, depuis 1630; délibérations depuis déc. 1789; — à Millières, reg. par. depuis 1608; — à Noyers, depuis 1664; — à Perrusse, depuis 1723; — à Rangecourt, depuis 1671; — à Thol-lès-Millières, depuis 1675; — à Poissons, depuis 1700; — à Aingoulaincourt, depuis 1693; — à Annonville, depuis 1668; — à Bettoncourt-le-Haut, depuis 1673; — à Bressoncourt, depuis 1676; — à Brouthières, depuis 1657; — à Cirfontaines-en-Ornois, depuis 1681; — à Echenay, depuis 1653; — à Effincourt, depuis 1654; — à Epizon, depuis 1669; documents sur un procès avec le marquis de Reynel touchant les bois (1742-1793); — à Germay, depuis 1650; — à Germisay, depuis 1676; — à Gillaumé, depuis 1682; délibérations depuis le 17 août 1788; — à Harmeville, reg. par. depuis 1688; pièces sur un procès des habitants contre M. de La Vallée-Pimodan; transaction de 1762 avec Nicolas-Fr. Maillot, sieur de Jevoncourt, Harméville et autres lieux; — à Lézéville, reg. par. depuis 1676; — à Montreuil-sur-Thonnance, depuis 1654 (au 1er reg., 2 pages de notes du curé Gayat de 1715 à 1771); délibérations depuis 1788; — à La Neuville-au-Bois, reg. par. depuis 1676; — à Noncourt-sur-le-Rongeant, depuis 1642 (de 1670 à 1692; les actes sont à Sailly); — à Pancey, reg. par. depuis 1672; — à Paroy-sur-Saulx, depuis 1669; — à Sailly, depuis 1671; — à Saudron, depuis 1661; — à Soulaincourt, depuis 1676; — à Thonnance-les-Moulins, depuis 1670.

54. **Mayenne** (*M. E. Laurain*) [1928]. —Versements: par les greffes des justices de paix d'Ambrières, Argentré, Chailland, Craon, Bierné, Evron, Grez-en-Bouère, Meslay, Saint-Aignan-de-la-Roë, Sainte-Suzanne, minutes judiciaires centenaires; — par les bureaux de l'Enregistrement de Château-Gontier, Ambrières, Ernée, Evron, Loiron, Mayenne, Meslay, Montsurs (Soulgé-le-Bruant), Sainte-Suzanne, 186 reg. (du bureau de Mayenne, nombreuses pièces anciennes sur les fabriques d'Alexain, la Bazouge-des-Alleux, Châtillon-sur-Colmont, Notre-Dame-de-Mayenne, Saint-Martin-de-Mayenne, sur la cure de Saint-Ouen-des-Vallons, 8 liasses de papiers relatifs aux biens nationaux.

Réintégration : par les archives de la Sarthe, 64 cahiers et fragments

Digitized by Google

divers de reg. par. de la Bazoche-Montpinson (1750), de Bouère (1692), de Bouessay (1692-1695, 1737-1789), de Champéon (1713, 1778), de Couesmes (1679, 1681-1684, 1688-1690), de Hercé (1737), de Montreuil (1684), de Moulay (1756), de Saint-Brice (1693), de Saint-Pierre-sur-Erve (1692-1695).

Dépôts : par Me Bouttier, notaire à Château-Gontier, minutes des notaires Deschamps (1650-1714), Bonneau (1742-an x), Rigault (1653-1695), Lefaucheux (1698-1719), Loré (1743-1783), Laumaillé (1753-an viii), Maingot (1719-1741), de Château-Gontier, et Maingot (1670-1718), de Saint-Aignan-de-Gennes; — par Me Turquet, notaire à Meslay, minutes des études supprimées d'Arquenay, la Bazouge-de-Chéméré, Bazougers, Cossé-en-Champagne.

Dons : par les archives du Calvados, 2 pièces relatives au Bois-Thibault (1663-1665), et 4 pièces concernant François Patry de Laubinière, marchand et changeur pour le roi à Château-Gontier (1741-1757); — par M. René Delaunay, compte de la seigneurie de Landivy et Mausson (1614), — par Mme Robert, 4 reg. de la châtellenie de Vaiges (1519-1718).

Classement des versements, réintégrations et dépôts reçus et dépouillement à l'usage du public.

[1929.] — Versements : par les greffes des justices de paix de Cossé-le-Vivien, du Horps et de Lassay, papiers centenaires.

Réintégration : par la mairie de Cossé-le-Vivien, deux reg. de délibérations de la municipalité de canton (8 frimaire an iv-25 pluviose an viii).

Dons : par la Bibliothèque nationale (collection Chappée), sentence interlocutoire dans l'instance entre Anne Bahier, veuve Secoué, et Julien Bardoul, sieur de la Garde (18 fév. 1738); — par les archives de l'Indre, sept pièces sur la famille Girard de Charnacé.

Acquisitions : mémoire de Mme de la Tour-Landry, veuve de Jacques de Birague, contre les sieurs de Birague et de Montaigu (1693); — cahiers de doléances des paroisses de Ballots, Denazé, Pommerieux, la Rouaudière et la Selle-Craonnaise (1789).

Dépôts : par Me Cornilleau, notaire à Chailland, protocoles des notaires Le Tissier, Laigneau, Despierre, Gascoin et Gascoin-Villette (1700-an viii), de Chailland; Levannier (1772-1780), de La Croixille; Benoiste (1694-1760), de Saint-Germain-le-Guillaume; Palicot, Bougrain, Bodereau, de Saint-Hilaire-des-Landes (1709-an ix); — par Me Bellanger, notaire à Craon, protocoles de Duroger, Ferron, Houdmon, Lanier, Valet, Gillard, Letort-Lhommeau, Huault, notaires à Craon (1673-an viii).

Digitized by Google

Classement des minutes notariales déposées, des papiers de la police générale et de la police administrative.

55. **Meurthe-et-Moselle** (*M. P. Marot*) [1928]. — Versements : par le greffe du tribunal de Toul, dossiers centenaires; — par l'administration des domaines, 10 liasses de documents concernant les anciens établissements ecclésiastiques.

Dons : par M. des Robert, 13 pièces originales concernant Nicolas Valet, maître de la monnaie au début du XVI^e^ siècle (1515-1700); fragment de registre contenant l'enregistrement des lettres scellées en la Chambre des comptes de Lorraine (1699-1701).

Récolement réglementaire; — classement (par M. Caillet, archiviste-paléographe) du fonds du tabellionage de Lorraine; — continuation de la rédaction et de l'impression de l'inventaire de la série E supplément (par M. Duvernoy, archiviste honoraire).

[1929.] — Versements : par l'administration de l'Enregistrement, 1229 registres; — par celle des Mines, documents provenant de l'administration allemande du bassin de Briey pendant la guerre; — par les archives de la Moselle, dossiers de l'administration civile du territoire d'occupation de Longwy et Briey (1914-1918, 204 liasses); — par le greffe du tribunal civil de Toul, épaves de ses archives.

Dépôts : par 4 notaires de Nancy, M^e^ Baudot, minutes de 1724 à l'an X (128 liasses); M^e^ Japiot, minutes de 1721 à l'an VIII (61 liasses); M^e^ André, minutes de 1773 à 1882 (27 liasses); M^e^ Larmoyer, minutes de 1688 à 1801 (113 liasses).

Réorganisation du dépôt et regroupement des séries, tant dans le dépôt principal qu'à l'annexe Saint-Léopold; — classement des minutes du Tabellion de Lorraine; préparation du répertoire du fonds de Vienne (avec l'aide de M. Caillet, archiviste-paléographe), revision du classement des registres de la série Q; — classement des archives du tribunal criminel de la Meurthe (an VIII-1811), de la Cour d'appel (1811-1820), des assises (1811-1820), du tribunal de 1^re^ instance de Nancy (an VIII-1811), de la Cour prévôtale des douanes, par M. d'Herbécourt, archiviste-paléographe; — continuation de l'impression de l'inventaire de la série E supplément (archives de Vézelise), rédigé par M. Duvernoy.

A signaler dans les archives communales : à Barisey-la-Côte, reg. par. depuis 1693; — à Allamps, depuis 1669 (1711 à 1720 perdus); — à Colombey-les-Belles, depuis 1619; — à Allain-aux-Bœufs, depuis 1661 (lacunes jusqu'en 1725); comptes des syndics (1769-1790); — à Mont-l'Etroit, reg. par. depuis 1674; — à Bayonville, depuis 1685; vergements de 1728 à 1737, 1745, 1784; un reg. des actes de recon-

Digitized by Google

naissance de cens et rentes (depuis 1777); — à Bouillonville, reg. par. depuis 1660; — à Aingeray, depuis 1692; délibérations depuis 1790; — à Boucq, depuis 1724; — à Bruley, depuis 1692; — à Ecrouves, depuis 1641; — à Gondreville, depuis 1600; dossier de reconstruction de l'église (1768-1774); — à Trondes, reg. par. depuis 1669. — Le travail de reconstitution dans les archives des communes des régions libérées est encore à faire en entier.

56. **Meuse** (*M. M. Rousset*) [1928].— Versements : par le bureau des domaines de Montmédy, 7 reg. des fabriques de Chauveney-le-Château et Jametz.

Don : par la bibliothèque de Châlons-sur-Marne, acte notarié sur une vente de terres et de prés à Damvillers (26 avril 1669); — par un anonyme, arrêt du Parlement de Metz concernant l'érection en paroisse du village de Bonzée-en-Woëvre (12 juin 1787).

Réintégration : par les archives de Meurthe-et-Moselle, 27 dossiers concernant des communes, des établissements publics et des voies ferrées de la Meuse.

Classements divers dans les séries E état civil, M, O, S; des papiers judiciaires provenant de la Cour d'assises et du tribunal de 1re instance de Bar.

A signaler dans les archives communales : à Abainville, reg. paroissiaux depuis 1655; catalogue des ornements de l'église; registre d'ordre de la garde nationale de Gondrecourt-le-Château et d'Abainville (1830-1831); — à Badonvilliers, reg. par. depuis 1680; — à Cousances-aux-Bois, depuis 1684; — à Delouze, depuis 1638; délibérations depuis 1791; — à Gérauvilliers, reg. par. depuis 1688; — à Grimaucourt-près-Sampigny, depuis 1661; — à Rigny-la-Salle, depuis 1676; — à Rosières-en-Blois, depuis 1629.

[1929.] — Dons : par les archives du Loiret, 2 pièces sur Montmédy et 5 sur une famille meusienne; — par M. Chastel, les journaux meusiens (1835-1855); — par M. le général de Morlaincourt, pièces sur neuf familles meusiennes et petit fonds d'archives (1566-1798) provenant de la seigneurie de Longchamp-sur-Aire; — par M. le chanoine Frussotte, 3 lots de pièces sur une famille meusienne, sur la commune et la fabrique de Mauvages (1586-1793); — par M. le marquis de Matharel, 4 parchemins (1608-1673) sur une famille meusienne.

Acquisition : « Registre et copie du plaidoyé faict en la Court de Parlement à Paris... sur le faict de la souveraineté de la terre de Voy » (1534-1535).

Digitized by Google

Dépôt : par Me Collot, notaire à Bar-le-Duc, minutes anciennes de son étude (150 articles).

Versement : par l'administration de l'Enregistrement, 526 reg. de formalité.

Classement des papiers du bailliage de Bar-le-Duc; — triage et rangement des papiers de 264 communes (série O); — classement dans V et X de papiers des sous-préfectures de Commercy et Verdun.

A signaler dans les archives communales : reg. par. depuis 1670; — à Corniéville, depuis 1739; délibérations depuis 1788; — à Euville, délibérations depuis 1721; comptes communaux (1664-1705, 1709-1744); reg. par. depuis 1621; — à Jouy-sous-les-Côtes, depuis 1688 (avec lacunes); pièces sur l'occupation étrangère en 1814; — à Juvigny-sur-Loison, délibérations depuis 1774; état civil depuis 1648; dossier sur les réquisitions militaires de 1792, 1814, 1870; — à Rambluzin, délibérations depuis 1754 (l'état civil ancien est aux archives départementales); — à Vertuzey, reg. par. depuis 1671; — à Vignot, délibérations depuis 1751; reg. par. depuis 1603; importantes archives anciennes bien tenues; — les riches archives anciennes des hospices de Verdun, conservées à l'hospice Saint-Catherine, ont été, après la dernière guerre, récolées sur l'inventaire imprimé et encartonnées.

57. **Morbihan** (*M. J. de la Martinière*) [1], [1928]. — Dons : par Mgr de Villeneuve, lettre de Clément Maillot, ancien chef de chouans, à M. de Tuault, où il détaille ses états de service; registre de procès-verbaux du syndicat des procureurs de la ville de Ploërmel (1663-1667); — par M. Le Mintier de Léhélec, documents sur les seigneuries de Commenant (1535-1838) et le Bézit (XVIe s.-1784) et le moulin de Trévelo-en-Caden (1657-an VII); sur Suzanne de Caradeuc, femme de Jean de Couëssin de la Béraye, puis de Philippe de Talhouët de Sévérac (1736-1768); — par M. Raut, mémoire sur la disparition des loups dans le Morbihan; — par M. l'abbé Davalan, pièces sur les familles Odeyé, Jouan de Rozanduc et de Villejouan, de Rospiec, le Hars (1740-1743); dossier des états de service d'Alexis Lucas-Pommeray, mort commandant en 1811 durant la guerre d'Espagne; dossier sur la métairie du Petit-Bézit en Treffléan (1574-1791); — par M. l'abbé Marmagnant, interdiction aux milices bourgeoises d'accompagner en armes la procession nocturne de Saint-Vincent, à Vannes (1733); — par un anonyme, dossiers sur la grande et la petite chouannerie; — par les archives des Côtes-du-Nord, aveu de Jeanne de Fronsac au seigneur de Derval de ce qui est tenu de

[1] M. G.-B. Duhem, archiviste-paléographe, succède le 1er octobre 1928 à M. de la Martinière, admis à l'honorariat.

Digitized by Google

lui dans la paroisse d'Augan (14 nov. 1411); déclaration par Claude Kermasson des privilèges qui lui appartiennent comme chantre de l'église de Vannes (2 déc. 1672).

Réintégrations : par l'archiprêtre de la cathédrale de Vannes, reg. des délibérations de l'administration municipale du canton de Pluneret (29 germ. an V-20 prair. an VII), suivies de délibérations de la municipalité et des arrêtés du maire (an VIII-1802); — par les archives des Côtes-du-Nord, quelques reg. de paroisses ou trêves du Saint, de Saint-Martin-d'Oust, de Saint-Martin-de-Josselin, de Ménéac, 13 cahiers de Saint-Samson.

Dépôt : par Me Daigre, notaire à Vannes, 80 dossiers de minutes (complément d'un précédent versement);

Versement : par l'administration de l'Enregistrement, registres centenaires.

Classement des archives venues de la sous-préfecture de Lorient et des reg. paroissiaux venus des greffes.

[1929.] (*M. G.-B. Duhem.*) — Dons : par M. Viaud-Grand-Marais, travail manuscrit sur Cillard de Kérampoul; — par un anonyme, documents sur la petite chouannerie.

Réintégration : sur la mairie de Carnac, trois registres de la municipalité de canton de Locmariaquer.

Dépôts : par la commune de Caro, état civil jusqu'en 1829; — par celle de Brandérion, archives anciennes.

Versements : par les bureaux de l'enregistrement de Belle-Ile, le Faouët, Guémené, Guer, Hennebont, Josselin, Locminé, Mauron, Muzillac, Port-Louis, La Roche-Bernard et Sarzeau, tables alphabétiques des registres clos avant 1829.

Continuation de l'inventaire de la série G, classement des fonds de l'abbaye de Langonnet et des prieurés dépendant de Marmoutier, dont celui de Saint-Martin-de-Josselin.

58. **Moselle** (*M. P. d'Arbois de Jubainville*) [1928]. — **Dons : par les** archives de la Meuse, état des communes de la Moselle ayant fait partie du duché de Bar; — par celles du Rhône, collection de documents relatifs aux seigneuries de Varize et de Raville (1305-1777); — par l'Académie de Metz, reg. des délibérations de l'assemblée municipale de Cattenom en 1788-1789; collection de journaux de la Moselle en 167 vol. (1830-1869).

Continuation du classement de la série B qui comprend 11.112 articles et commencement de l'impression de son répertoire; — publication du répertoire de la série E (28.805 articles); — confection d'un répertoire de la collection de sceaux.

Digitized by Google

A signaler dans les archives communales : à Algrange, reg. par. depuis 1740; — à Ancy-sur-Moselle, depuis 1627; — à Angevillers, depuis 1689; — à Antilly, depuis 1696; — à Argancy, depuis 1640; — à Ars-Laquenexy, depuis 1689; — à Audun-le-Tiche, depuis 1765; aveux et dénombrements (1786-1787) déposés aux archives départementales; — à Augny, reg. par. depuis 1637; délibérations depuis 1792; — à Ay-sur-Moselle, reg. par. depuis 1700; délibérations depuis 1789; — à Basse-Ham, reg. par. depuis 1693; — à Basse-Kontz, depuis 1787; — à Béchy, depuis 1681; — à Berg, depuis 1740; — à Beux, depuis 1669; — à Borny, depuis 1712; — à Cattenom, depuis 1681; — à Chailly-lès-Ennery, depuis 1702; — à Chanville, depuis 1703; — à Châtel-Saint-Germain, depuis 1686; — à Cheminot, depuis 1734; — à Chérisey, depuis 1664; délibérations depuis 1770; — à Chesny, reg. par. depuis 1665; — à Courcelles-sur-Nied, depuis 1653; — à Cuvry, depuis 1674; — à Dornot, depuis 1730; — à Ennery, depuis 1669; — à Fameck, depuis 1671; — à Fèves, depuis 1734; — à Fey, depuis 1651, documents relatifs à la justice de Fey (1682-1688); — à Flocourt, reg. par. depuis 1654; — à Florange, délibérations depuis 1788; — à Fontoy, depuis 1690; — à Foville, depuis 1667; — à Grandrange, depuis 1689; — à Garche, depuis 1689; — à Goin, depuis 1678; délibérations depuis 1788; abornement des biens communaux (1771); — à Gorze, reg. par. depuis 1672; délibérations depuis 1787; comptes de ville depuis 1635; — à Gravelotte, reg. par. depuis 1692; — à Hagondange, depuis 1687; — à Hauconcourt, depuis 1652; — à Haute-Kontz, depuis 1670; — à Havange, depuis 1698; — à Hayange, depuis 1692; — à Hayes, depuis 1651; délibérations depuis 1778; — à Hunting, reg. par. depuis 1783; — à Illange, depuis 1690; délibérations depuis 1790; — à Juville, reg. par. depuis 1684; — à Königsmacker, depuis 1681; — à Laquenexy, depuis 1677; — à Liéhon, depuis 1690; — à Lorry-lès-Metz, depuis 1637; — à Lorry-Mardigny, depuis 1664; — à Louvigny, depuis 1651; — à Luppy, depuis 1671; — à Magny, depuis 1659; — à Maizeroy, depuis 1704; — à Maizery, depuis 1792; — à Maizières-lès-Metz, depuis 1701; — à Manom, depuis 1663; — à Marange-Silvange, depuis 1674; délibérations depuis 1787; — à Marieulles-Vezon, reg. par. depuis 1732; — à Marly, depuis 1613; — à Marspich, depuis 1731; — à Mécleuves, depuis 1665; — à Metz, confection d'un répertoire numérique des fonds modernes; — à Montois-la-Montagne, reg. par. depuis 1677; — à Moyeuvre-Grande, depuis 1667; — à Neufchef, terrier (1685); compte de gestion (1770); — à Norroy-le-Veneur, reg. par. depuis 1692; délibérations depuis 1791; — à Nouilly, reg. par. depuis 1622; — à Orny, depuis 1669; — à Ottange, depuis 1645; — à Pagny-lès-Goin, depuis 1694; — à Peltre, depuis 1671; — à Pommérieux, depuis 1655; — à Pontoy, depuis 1665; — à Pournoy-

Digitized by Google

la-Chétive, depuis 1674; — à Pournoy-la-Grasse, depuis 1669; — à Retonfey, depuis 1683; — à Rettel, depuis 1645; — à Rezonville, depuis 1656; — à Russange, depuis 1693; — à Sainte-Marie-aux-Chênes, depuis 1694; — à Saint-Epvre, depuis 1759; — à Saint-Julien, depuis 1679; — à Saint-Jure, depuis 1681; — à Saint-Privat-la-Montagne, depuis 1684; — à Saulny, depuis 1636; — à Secourt, depuis 1701; — à Semécourt, depuis 1677; délibérations depuis 1789; — à Servigny-lès-Raville, reg. par. depuis 1713; — à Sillegny, depuis 1690; — à Silly-sur-Nied, depuis 1655; — à Solgne, depuis 1708; — à Talange, depuis 1659; — à Terville, depuis 1697 (c'est l'état civil de Veymerange); — à Thimonville, depuis 1693; — à Trossange, depuis 1665; — à Uckange, depuis 1661; — à Vallières, depuis 1630; — à Vaux, depuis 1700; — à Vernéville, depuis 1707; — à Vigny, depuis 1674; — à Vigy, depuis 1669; — à Villers-Stoncourt, depuis 1684; — à Vionville, depuis 1665; — à Vitry-sur-Orne, depuis 1663; — à Volkrange, depuis 1688; délibérations depuis 1788; — à Vry, reg. par. depuis 1665.

[1929.] — Dépôt : par la commune de Goin, 2 reg. par. (1678-1690) et 3 reg. de délibérations (1788-1881).

Dons : par les archives de Meurthe-et-Moselle, obituaire du chapitre de Saint-Etienne de Sarrebourg (XIV^e-XV^e s.); — par les archives de la Meuse, 7 documents relatifs à l'aliénation de rentes appartenant aux hospices de Metz et situées dans le ressort des recettes domaniales de Commercy et de Void.

Réintégration : par les archives de Meurthe-et-Moselle, reg. par. de Diane-Capelle, Guermange, Haut-Clocher, Langatte, Loudrefing, Hilbesheim, Metting, Schalbach, Vibersviller (XVII^e-XVIII^e s.).

Publication et distribution de l'État général par fonds et séries des archives historiques (ancien régime et période révolutionnaire), avec préface de A. Vidier; continuation de l'impression du répertoire de la série B.

A signaler dans les archives communales : à Aboncourt, reg. par. depuis 1670 (les doubles ont brûlé au greffe de Thionville en 1870); — à Arraincourt, depuis 1695; — à Arriance, depuis 1735; délibérations depuis 1788; — à Bertrange, reg. par. depuis 1692; — à Berweiler, depuis 1744; — à Bettelainville, depuis 1739; délibérations depuis 1776; — à Beyren-lès-Sierck, depuis 1743; — à Bionville, reg. par. depuis 1690; — à Bisten-en-Lorraine, depuis 1775; — à Boucheporn, depuis 1666; — à Bousse, depuis 1754; délibérations en allemand depuis 1656, en français depuis 1663; — à Bouzonville, délibérations depuis 1749; — à Brettnach, reg. par. depuis 1751; — à Budling,

Digitized by Google

depuis 1687; — à Burtoncourt, depuis 1696; — à Charleville, depuis 1622; — à Chémery, depuis 1753; — à Condé-Northen, depuis 1713; — à Coume, depuis 1748; — à Courcelles-Chaussy, depuis 1668; — à Créhange, le 1er reg. (1665-1705) est déposé aux archives départementales, les suivants manquent jusqu'à la Révolution; — à Distroff, depuis 1769; — à Ebersviller, depuis 1673; — à Eblange, depuis 1751; — à Escherange, depuis 1690; — à Faulquemont, depuis 1648; — à Filstroff, depuis 1686; — à Fouligny, depuis 1693; — à Freistroff, depuis 1618; — à Grindorff, depuis 1691; — à Guénange, depuis 1689; — à Guerstling, depuis 1774; — à Guerting, depuis 1723; — à Guinglange, depuis 1659; — à Guinkirchen, délibérations depuis 1731; — à Guirlange, depuis 1765; — à Hagen, depuis 1772; — à Ham-sous-Varsberg, depuis 1771; — à Han-sur-Nied, depuis 1750; — à Hargarten, depuis 1739; — à Haute-Vigneulle, depuis 1644; — à Helstroff, depuis 1700; — à Hémilly, depuis 1721; — à Herny, depuis 1677; — à Hettange-Grande, depuis 1692; — à Hinckange, depuis 1710; — à Holacourt, depuis 1690; — à Holling, depuis 1785 (de 1742 à 1784 aux archives départementales); — à Inglange, depuis 1689; — à Jussy, depuis 1675; délibérations depuis 1787; — à Kanfen, reg. par. depuis 1677; — à Kédange, depuis 1764; — à Kemplich, depuis 1683; — à Kirsch-lès-Sierck, depuis 1682; — à Laumesfeld, depuis 1707; — à Launstroff depuis 1734; — aux Etangs, depuis 1687; — à Longeville-lès-Metz et à Longueville-lès-Saint-Avold, depuis 1668; — à Luttange, depuis 1680; délibérations depuis 1788; — à Mainvilliers, reg. par. depuis 1681; — à Manderen, depuis 1740; — à Many, depuis 1682; — à Marange-Zondrange, depuis 1664; — à Merten, depuis 1689; — à Metzeresche, depuis 1682; — à Metzervisse, depuis 1692; — à Mey, depuis 1627; — à Montenach, depuis 1728; — à Narbéfontaine, depuis 1767; — à Niedervisse, depuis 1766 (de 1728 à 1765 aux archives départementales); — à Œutrange depuis 1690; — à Ottonville, depuis 1626; — à Oudrenne, depuis 1688; — à Piblange, depuis 1716; — à Pontpierre, depuis 1680; — à Puttelange-lès-Thionville, depuis 1740; — à Rodemach, depuis 1682 pour Simming, depuis 1704 pour Rodemach; — à Roupeldange, depuis 1741; — à Rurange, depuis 1691; — à Saint-Hubert, depuis 1701; — à Sainte-Barbe, depuis 1681; — à Sainte-Ruffine, depuis 1701, délibérations depuis 1788; — à Sanry-lès-Vigy, depuis 1703; — à Schwerdorff, depuis 1723; — à Scy-Chazelles, depuis 1700; — à Téting, depuis 1662; — à Thicourt, depuis 1676; — à Tromborn, depuis 1689; — à Vahl-lès-Faulquemont, depuis 1725; — à Varize, depuis 1658; — à Varsberg, depuis 1680; — à Valimont, depuis 1661; — à Vaudreching, depuis 1653; — à Villing, depuis 1756; — à Vittoncourt, depuis 1672; — à Volmerange-lès-Boulay, depuis 1732; — à Volstroff, depuis 1698; — à Waldweistroff,

Digitized by Google

depuis 1785; — à Waldwisse, depuis 1785; — à Zoufftgen, depuis 1658.

59. **Nièvre** (*M. P. Destray*) [1928]. — Don : par Mlle Ducrot, 16 liasses et 1 reg. touchant la famille de la Roche-Luppy et la maîtrise royale des eaux et forêts de Nevers.

Acquisitions : 1 lettre de Charles Dupin. 1 de l'ancien préfet Fiévée, 1 portrait de Dupin aîné; — terrier de la seigneurie de Beaudéduit (1538); — lot de documents concernant la région de Druy et de Sougy (XVIIe-XVIIIe s.), entre autres le terrier de la seigneurie de La Brosse (1776).

Réintégration : sur les archives communales de Nevers, rôle d'impositions de l'Assemblée provinciale du Nivernais (10 déc. 1789) et rôle des patentes pour le district de Nevers (1791).

Versement : par l'administration de l'Enregistrement, registres centenaires du contrôle des actes, des sous-seing privé et des mutations par décès avec les tables et répertoires.

Mise en état de la série E état civil.

A signaler dans les archives communales : à Armes, reg. par. depuis 1674; — à Billy-sur-Oise, depuis 1593; — à Brèves, depuis 1609; — à Chevroches, depuis 1692; — à Dornecy, depuis 1667; — à Pousseaux, depuis 1670; — à Surgy, depuis 1644; — à Trucy-l'Orgueilleux, depuis 1621; — à Villiers-sur-Yonne, depuis 1650; — à Dirol, depuis 1654; — à Flez-Cuzy, depuis 1604; — à La Maison-Dieu, depuis 1631; — à Lys, depuis 1713; — à Metz-le-Comte, depuis 1630; — à Monceaux-le-Comte, depuis 1696; — à Nuars, depuis 1670; — à Beuvron, depuis 1620; — à Grenois, depuis 1700.

[1929] (*M. A. Biver*) [1]. — Réintégrations : par la commune de Varzy, 23 pièces concernant l'administration cantonale et l'administration municipale de plusieurs communes de l'arrondissement de Clamecy.

Dons : par Me Gallicher-Lavanne, notaire, 4 reg. de délibérations de Donzy (1708-1760); — par M. le chanoine Frussotte, de Verdun, 27 documents.

Acquisitions : reçu de 350 livres pour la vente de l'office de lieutenant juge ordinaire et garde du scel de la terre d'Arquian (31 janvier 1646);— mémoire du Bureau de la ville de Paris, sur la répartition des voitures à fournir aux troupes par les paroisses voisines de Châtel-Censoy (27 juin 1733); — arrêt du Parlement condamnant Jean Alexandre, dit Saint-

[1] M. Biver, archiviste-paléographe, succède le 16 juin 1929 à M. Destray, décédé le 7 avril précédent. Le rapport de 1929 est rédigé par M. Martin, chef de bureau; les inspections d'archives communales ont été faites par M. Biver.

Digitized by Google

Jean, à être rompu vif à Saint-Pierre-le-Moutier et brûlé pour assassinats à Aubigny-le-Chétif (19 sept. 1780); — arrêt du Conseil d'État condamnant Buisson, secrétaire du roi à Dijon, à payer les droits de détail des vins par lui vendus à Nevers (16 août 1707); — arrêt du Parlement au sujet des testaments, codicilles et clauses dérogatoires (11 juillet 1716); — arrêt du Conseil d'État sur des délits par des cabaretiers de Nevers et Crux-le-Châtel (5 avril 1723); — édit réduisant à 12 les offices de notaire de la ville de Nevers (14 janvier 1780); — note transmettant le signalement de Nicolas Blot, marchand forain à Nevers, prévenu de vols et de conspiration (15 messidor an II); — procès entre le curé de Saint-Lazare de Nevers et les administrateurs de la léproserie (24 octobre 1588); — titres de propriété de la terre dite La Grange de Pomay, à Saint-Jean-de-Lichy (1405-1478).

Classement dans les séries B (présidial de Saint-Pierre-le-Moutier) et E (état civil).

A signaler dans les archives communales : à Azy-le-Vif, reg. par. depuis 1766; — à Langeron, depuis 1610; — à Luthenay-Uxeloup, depuis 1694; — à Mars-sur-Allier, depuis 1634; — à Saint-Parize-le-Châtel, depuis 1652; délibérations depuis 1789; — à Saint-Pierre-le-Moutier, depuis 1616, plus l'état civil de Cougny de 1558 à 1618; — à Château-Chinon, délibérations depuis le 25 décembre 1765; reg. par. depuis 1516; registres de correspondance de 1790 à 1793; 1 reg. de district à réintégrer aux archives départementales; à l'hospice, archives intéressantes (sentence contre le curé d'Oroux du 12 avril 1608, nombreux titres de rentes des XVII^e^ et XVIII^e^ s.); — à Clamecy, délibérations depuis le 1^er^ janvier 1737; reg. par. depuis 1567; 1 reg. de rentes (XVII^e^ s.); à l'hospice, inventaire des anciens titres et déclarations, arrêts, lettres patentes, du 18 sept. 1627 au 6 janvier 1670; — à Cosne, reg. par. depuis 1564 (Saint-Jacques) et 1605 (Saint-Agnan), délibérations depuis 1756; à l'hôpital, délibérations depuis 1760; — à Luzy, reg. par. depuis 1610; — à Nevers, reg. par. depuis 1560 (Saint-Pierre); délibérations depuis 1789.

60. **Nord** (*M. Max Bruchet*) [1928]. — Dons : par M. Théry, documents sur l'abbaye du Mont Saint-Eloi, nomination de l'abbé de La Cœuillerie (1786), sur la dîme de Nomain (1756), sur la juridiction du marquis d'Aoust à Sin-le-Noble (1746); — par M. le commandant Hocq, documents sur la chapelle Notre-Dame-des-Prés, à Douai (1680), sur un fief à Wavrin (1705), sur la recette du doyenné de Lille (1752); — par M. Rolants, brevets du gendarme Racine (an. IV), du garde national Verdain (1790), vues du beffroi détruit de Comines; — par M. Dubuisson, plans de vieilles maisons de Lille; — par M. Boulanger, plan de la prison Saint-

Digitized by Google

Pierre de Lille, du pont de la porte des Malades à Lille, élévation de la porte de Paris à Lille.

Versement : par le greffe du tribunal civil de Dunkerque, papiers correctionnels et divers dossiers non retenus lors du versement de 1924-1925.

Continuation de l'impression du répertoire numérique de H (fonds bénédictins et cisterciens); — achèvement du répertoire en 2 vol. par M^lle^ Lancien, du fonds de l'Audience des ducs de Bourgogne pour la partie antérieure à 1530 (série B) (ce fonds remonte à 1382; 5909 actes analysés); — mise à la disposition du public des 15.000 fiches sur les familles des Pays-Bas, d'après les registres du Parlement de Douai, rédigées par M. Denis du Péage, archiviste paléographe, collaborateur bénévole; — rédaction par M^lle^ Lancien du répertoire de C supplément (1299 articles du fonds des intendances, précieux pour l'étude économique des provinces du Nord au XVIII^e^ s., les opérations militaires et les garnisons des places du Nord); — classement et rédaction par la même d'un supplément au fonds du bureau des finances (C 571-1831); — rédaction par M^lle^ Dubois d'un inventaire analytique détaillé des dénombrements des fiefs de Flandre, Artois, Hainaut et Tournaisis contenus dans le même fonds (5666 fiches); — classement par M^lle^ Lancien de 49 liasses d'actes passés devant les échevinages et les notaires, intéressant des familles de la Flandre wallonne et du Cambrésis; — mise à la disposition du public du répertoire alphabétique (2 vol.) du fonds du Tabellion des notaires de Lille; — achèvement du classement du fonds du chapitre Saint-Amé de Douai (série G); — classement par M^lle^ Lancien de 5000 pièces (XIII^e^-XVIII^e^ s.) de la partie du fonds de la cathédrale de Cambrai, dite « Poestés de Cambrai » (très important pour l'histoire des familles de Cambrai, les archives municipales ayant été presque entièrement détruites); — commencement d'un inventaire analytique et méthodique de la série X.

Documents retrouvés au cours de la revision du cumulus inventorié des séries historiques; 19 reg. aux sentences de l'officialité de Cambrai (1442-1771); 1 reg. aux décrets de cette juridiction (1713-1725), 1 très précieux registre des censures et excommunications (1637-1663), 43 registres aux causes de cette officialité (1602-1782), 19 registres aux causes du bailliage du chapitre cathédral de Cambrai (1406-1790), 35 reg. aux causes de la juridiction de l'évêque au Câteau (1633-1791), 22 reg. aux causes de Câtillon (1660-1786), nombreux embrefs concernant Aubencheul-au-Bois, Fontaine-Notre-Dame, Masnières, Troisvilles, Villers-Outreau, dénombrements de fiefs du Cambrésis, etc.

A signaler dans les archives communales : à Lille, répertoire analy-

Digitized by Google

tique par M. Lemaire, des bans du magistrat (très important pour l'étude des institutions et de la vie économique de Lille du xv[e] au xviii[e] s.).

[1929.] — Dons et réintégrations : par M. le chanoine Delamotte, titres de seigneuries et de biens (1254-1759), situés à Antreuilles, Armentières, Avelin, Bersée, Blandain, Cappelle-en-Pévèle, Chémy, Croix, Deulémont, Dunkerque, Elesmes, Ellegnies, Emmerin, Ennevelin, Erquinghem-Lys, Esquermes, Frelinghien, Ilem, Houplin, Lambersart, Lannoy, Lille, Lompret, Menin, Meurchin, Mons-en-Barœul, Pérenchies, Phalempin, Pont-à-Vendin, Roncq, Rumes, Sailly-lez-Lannoy, Saint-Genois, Sottegem, Steenbecque, Templeuve-en-Pévèle, Verlinghem, Vertain, Wahagnies, Wallon-Cappel, Warhem; documents sur les familles d'Audenfort, Bacquehem, Becquart, Bettignies, Bollaert, Boulogne, Castelain, Courtcheuse, Cuvillon, De Cock, De Gast, Delecambe, Déliot, Des Waziers, De Wilde, Du Chasteler, Du Hot, Durietz, Du Tailly, Gaillard, Gosson, Grébert, Hangouart, Hooquenoden, Hugues, Imbert, Jacobs, Jacobs d'Hailly, Jongheryex, Lachier, de La Grange, Lallemand, La Lobbe, Lannoy, Lausnoy, Lautens, Le Bailly, Le Maistre, Le Pippre, Le Prévost de Basserode, Le Vaillant, Logenhaghen, Massiet, Montmorency, Muiron, de Noyelles, de Palme, Petitpas, Rouzé, Saint-Marcq, Segon, Spitaels, Thiennes, Thieulaine, Tibaut, de Tramecourt, Turpin, Van der Meer, de Varick, Vrediere, Watrelos (65 art., xv[e]-xviii[e] s.); — par les archives du Loiret, congé accordé au sieur de Vouldy par le prince de Condé (12 oct. 1646); écluse du canal de la Bourre à Merville (1778); défense de la place de Douai (1777); fortifications du Quesnoy et de Condé (1784-1793) (6 dossiers); — par M. Turpin, confrérie du Sacré-Cœur à Wambrechies; actes relatifs à Englefontaine (1692-an III); — par M. de La Charrie, taille de Celles et de Molembaix (1694); — par M. le marquis de Beaufort, titres des familles Mailliart et Leprehon (1666-1670); — par les archives du Doubs, actes passés devant divers échevinages de la pairie d'Avesnes et de la région de Valenciennes, concernant les familles Choris à Avesnes, Baudoin à Avesnelles, Legrand et de Gorgnies à Sebourg, Biseau à Préseau, Resteau à Douchy, de Tenre et Morelle à Maing, Aoustin à Fenain, Thomas à Condé, Cauchie à Valenciennes (1485-1720); — par la mairie de Dax, 2 reg. des arrêtés du représentant du peuple Roger Ducos pour la ville de Landrecies et sa reconstruction (germinal-fructidor an III); — par les archives du Calvados, port de Dunkerque, prise de bateau anglais en 1782; remarque sur les pensées de Jean-Bart en 1790; pétition pour la pêche à la baleine (1836); filature du lin à Lille et Douai (1837); — importantes monographies communales de Cassel et de Bavinchove, remises par MM. les maires Masselis et Moriaux.

Digitized by Google

Dépôt : minutes de Me Buisson, notaire à Orchies, provenant des études Nicolas et Hyacinthe Fontaine, Beaumain, Pierre Tonnel, Boilly (1693-1806).

Mise en distribution du *Répertoire des fonds bénédictins et cisterciens* (série H), œuvre de l'archiviste; préparation pour l'impression de la table du Trésor des Chartes; rédaction de la table du répertoire des Fiefs du bureau des finances; classement (par Mlle Lancien) des liasses inorganisées du fonds des États (série C) (1 liasse sur les États généraux des Provinces-Unies de 1708 à 1713; étude par (Mlle Lancien), de layettes de titres flamands (1311-1764) et anglais et allemands (1652-1764), reconnus comme provenant du fonds de la cathédrale de Cambrai; — dépouillement et analyse (par M. Flament) du fonds du tribunal correctionnel du Nord (série L).

A signaler dans les archives communales : l'incendie, en avril 1929, de la bibliothèque de Dunkerque a amené la destruction des fonds du Gros de Dunkerque, du tribunal de commerce, de l'Amirauté et des registres de catholicité de l'arrondissement de Dunkerque, provenant du greffe de 1re instance, qui y formaient une annexe du dépôt départemental.

61. **Oise** (*M. J. Béreux*) [1928]. — Dons : par M. Chappée, vente d'une part de maison à Borest (1739) et 6 actes du XVIIIe s.; — par un anonyme (transmis par les archives des Côtes-du-Nord), papiers de Jean-Gabriel-Noël Amelin, capitaine d'artillerie de marine à Compiègne, né vers 1787 (1834-1838); — par M. le Dr Bresset, notice manuscrite, datant de la Restauration, sur le château royal de Compiègne; — par les archives de Seine-et-Marne, charte originale de Jean, sire de Hangest, approuvant un échange de terre, intéressant le prieuré de Saint-Mard-sur-Avre (février 1279); — par les archives du Doubs (par l'intermédiaire de celles de la Seine), 10 actes de 1573 à 1782, intéressant la famille Thibaut, de Saint-Leu-d'Esserent, François de Turmenies, sieur de Neuville (1705), Pierre Hachette, bourgeois de Paris (1623), les familles Boicervoise et de Regnonval, de Beauvais (1634), Léonor de Saint-Leu (1573); — par la ville de Beauvais, 15 pièces sur la famille Rigollot, de Beauvais (XVIIIe s.-1867).

Réintégration : de Vaudancourt, 9 fragments de comptes et délibérations de la fabrique (1770-1774); — de Reilly, 1 reg. de comptes de la fabrique (1724-1792).

Versements : par le greffe du tribunal civil de Compiègne, 76 articles judiciaires (répertoires de notaires, jugements forestiers, etc., 1791-1834), 37 reg. d'écrou (1758-1864), 945 reg. par. et d'état civil, dont quelques-uns remontant à 1542 pour Saint-Maurice de Noyon; —

Digitized by Google

par les greffes des justices de paix d'Attichy, Chaumont-en-Vexin, Clermont, Compiègne, Creil, Estrées-Saint-Denis, Liancourt, Mouy, Nivillers, Noailles, Pont-Sainte-Maxence, documents centenaires (entre autres, d'Attichy, les titres judiciaires de la seigneurie et paroisse, puis du canton de Rethondes, 1758-an VI; de Nivillers, les audiences de la prévôté-châtellenie de Bresles, 1788-1790); — par l'administration des domaines, 471 reg. de formalité centenaires et 1 liasse.

Acquisitions : 9 parchemins concernant les possessions de Saint-Maurice-de-Senlis à Senécourt, dans la paroisse de Bailleval, et le comte de Clermont (1262-1580); papiers provenant du chartrier de l'abbaye d'Ourscamp et concernant Catenoy (1220-1417) et la ferme de Ereuse à Bailleul-le-Soc (1173-1229); — reg. de délibérations de la municipalité cantonale de Liancourt (an V-an VI); — sentence des requêtes du Palais concernant un fief de 35 arpents à Hardivillers-en-Vexin (27 mars 1555); — 79 minutes de Pulleu, notaire à Clermont (1673-1674); — fragments du chartrier de Montméliau, Mortefontaine, Bertranfosse, minutes de notaires de Plailly (26 liasses, XVII^e-XVIII^e s.); — aveu et dénombrement du fief de la Mothe-Flaman à Bonneuil-en-Valois, par Claude de Blandin pour le terrier du duché de Valois (1670) et acte de foi et hommage du même fief (1745); — 128 pièces sur Salency, Attichy, Clermont, Senlis, Maignelay (XVII^e-XIX^e s.), titres de la baronnie de Catheux depuis 1614, papiers sur M. Fombert de Villers, de Clermont (1792-1822); contrat de 1617 où intervient Charles de Macon, sieur de Belle-Assise, 11 lettres et actes de la famille des Béchameil, marquis de Nointel (1661-1741).

Rangement et mise en état des papiers judiciaires de Clermont et de Compiègne et de ceux de la sous-préfecture de Clermont.

A signaler dans les archives communales : au Plessis-Brion, reg. par. depuis 1629; — à Boury, depuis 1607; — à Sérifontaine, depuis 1633, délibérations depuis 1790; — à Lattainville, délibérations depuis 1787; — à Chambors, depuis 1679, délibérations depuis 1790; — à Morienval, reg. par. depuis 1607; — à Saint-Jean-aux-Bois, états de la population (1762-1769), 60 minutes de l'ancienne juridiction abbatiale (XVIII^e s.); — à Attichy, reg. par. de 1554.

[1929.] — Versements et dépôts : par la justice de paix de Grandvilliers, actes de conciliation pour le district (1790-1791); actes extra-judiciaires pour le canton de Feuquières (an V); jugements, procès-verbaux de conciliation et non-conciliation et actes extra-judiciaires pour les cantons de Grandvilliers (4 reg., 19 liasses, 1785-an X), de Sarcus (5 liasses, ans III-X), de Sommereux (12 liasses, 1791-an X); minutes de jugements et autres actes (29 liasses, an XI-1830), répertoires (1 liasse, 1809-1820), plumitifs (1 liasse, 1827-1893); —

Digitized by Google

par les archives de la Somme, actes paroissiaux de Boursines, Conteville, Fontaine-Saint-Lucien, Formerie, Le Frétoy et Tronquoy, Hainvilliers, Hilloy, La Berlière, La Neuville-sur-Ressons, Luchy, Mareuil-la-Motte, Mesnil-Conteville, Ponceaux, Roquencourt, Saint-Quentin-des-Prés (1582-1789); — par le greffe du tribunal de Beauvais, reg. par. et d'état civil d'Agnetz (1751-1797, 6 reg.), de Fresneaux (1797-1828, 1 reg.), de Godenvillers, Grandvilliers-aux-Bois, Plainval, Saint-Rémy-en-l'Eau, Tricot, Viefvillers (6 liasses, 1614-1790); — par les archives de l'Isère, vidimus d'un accord de décembre 1275 entre les seigneurs de Méru et Fosseuse sur les obligations de banalité imposées aux habitants de Méru (13 août 1344); — par les archives de l'Eure, rôle d'impositions sur les immeubles de la paroisse de Saint-Germer (1745); — par la commune de Cauvigny, testaments (1650, 1683-1694), comptes (1692-1720); — par celle de Mouy, titres concernant des rentes (15 dossiers, 1787); — par celle de Neuville-Bosc, délibérations (1737-1769), compte par le curé Gravet de la recette et de la dépense des sommes destinées aux pauvres filles à marier et aux pauvres garçons pour leur apprendre un métier (1773-1783); titres des rentes (1605-1792); actes concernant les revenus du chapelain de Tumbrel (1704); — par celle de Grandvilliers, reg. de dîme et champart de l'abbaye de Saint-Lucien (XVIII^e s.); reg. de patente, d'inscriptions civiques et d'engagements volontaires; 1 registre d'écrou (1811-1820).

Acquisitions : titres de la ferme et du fief de Caigneux sur les terroirs de Rochy-Condé et de Bailleul-sur-Thérain (1579-an VIII); — minute de notaire parisien portant 3 quittances autographes du duc d'Humières, gouverneur de Compiègne et capitaine des chasses de la forêt (1694-1695); inventaire des titres de Jean-François Lepetit, sieur de Renicourt, propriétaire dans les régions de Chambly et Gerberoy (XVIII^e s.); — annonces imprimées de ventes concernant la ferme d'Estrées-Saint-Denis, le bois de Favières, la terre d'Arsy (an IX).

Dons : par la Bibliothèque nationale (collection Chappée), nomination et réception d'un garde-chasse de l'abbaye de Marcheroux (1745); — par M. l'abbé Tesson, 28 pièces imprimées (1764-1825), dont plusieurs ordonnances de police et sentences rendues par le bailli du comté-pairie de Beauvais (XVIII^e s.).

Continuation de la remise en ordre des séries historiques; rangement des papiers de la sous-préfecture de Clermont et des fonds judiciaires récemment versés (parmi ceux-ci se trouvent des papiers concernant la collégiale Notre-Dame et la fabrique Saint-Samson de Clermont, les fabriques de Domeliens-Royaucourt et de Ferrières, le couvent de Wariville, les Ursulines, Trinitaires et Saint-Lazare de Clermont; on y trouve aussi l'acte d'assemblée du maire, des pairs et de l'union de

Digitized by Google

Beauvais au temps de la Ligue; — continuation par M. Langlois du répertoire des biens nationaux commencé par M. Roussel.

A signaler dans les archives communales : à Saint-Just-en-Chaussée, reg. par. depuis 1599; — à Briot, délibérations depuis 1790; — au Vaumain, reg. par. depuis 1632; — à Monts, depuis 1676.

62. **Orne** (*M. R. Jouanne*) [1928]. — Réintégrations : par les archives du Calvados, 1 reg. de catholicité de Montreuil-au-Houlme (1744-1789); 42 cahiers concernant les paroisses d'Aubry-le-Panthou, les Authieux, Camembert, Carnettes, Cerisy-Belle-Étoile, Champ-Haut, les Champeaux, Échauffour, Échaumesnil, Frênes, La Genevraie, Guerquesalles, le Merlerault, Montmarcé, Montilly, le Pont-de-Vie, Roiville, Saint-Pierre-des-Loges; — par l'intermédiaire de M. Jaulme, liasse de documents de la fabrique de Saint-Georges-des-Groseilliers (XVII^e-XVIII^e s.).

Dons : par les archives du Calvados, 24 pièces concernant le trésor de l'église de Saint-Germain d'Échauffour (1671); — dossier contenant une plainte de Robert Frère, du Sap, contre sa fiancée, Anne Viole, pour laquelle il avait fait de nombreuses dépenses pendant qu'il la recherchait (1692); prospectus (imprimé) d'un établissement de charité formé, avant la Révolution, dans la paroisse de Saint-Denis-sur-Sarthon par l'abbé Colombet, «pour aider les pauvres à ensemencer leurs terres dans les saisons convenables».

Continuation de l'impression de l'inventaire sommaire de la série G; — classement des versements des greffes; classement et inventaire des archives du greffe de la justice de paix de Mortagne; classement des registres d'état civil des greffes; préparation de la publication des cahiers de doléances des corporations d'Alençon.

A signaler dans les archives communales : à Argentan, pièces concernant la confrérie des prêtres (1690-1695); les chapelains de Saint-Martin et la confrérie de Charité (1698-1786); procès-verbal et jugement de délimitation des paroisses de Saint-Martin et de Saint-Germain (1782-1787); registres de police intérieure (1770-1789); table alphabétique des actes de l'hôtel de ville (1777); importantes archives révolutionnaires; — à Flers, reg. par. depuis 1637; — à Mortagne, Recueil des antiquités du Perche, par Léonard Bart, sieur des Boullais, de Mortagne au Perche, en l'an 1613 (213 p.); délibérations des habitants de la paroisse de Sainte-Croix (1784-1787); délibérations de la ville depuis 1758; — à Saint-Sulpice-sur-Rille, reg. par. depuis 1658; délibérations depuis 1788 (dans la reliure de 4 petits reg. du début du XIX^e s., trouvé 3 fragments d'un inventaire des titres de la chambre des comptes de Blois, 1530-1550); — à Sées, délibérations

Digitized by Google

depuis 1652; reg. par. depuis 1577; archives importantes (xvii^e-xviii^e s.).

[1929.] — Dons : par M. Nicolas, documents sur Bagnoles et la forge de Champsecret, provenant d'une étude d'avoué de Domfront (1807-1840); — par les archives des Ardennes, vente de biens au village de la Landrière, paroisse du Grais (27 oct. 1712); — par M. Maréchal, placards de l'époque révolutionnaire et du 1^er Empire; — par M. Lasseur, ingénieur principal du service vicinal, documents sur Alençon (1652-1789), Argentan (1747-1776), Lonrai (1761-1811), la seigneurie du Bel, commune de Joué-du-Bois (1577-1705), Congé, Semallé, Ventes-de-Bourse (1740-1777), la famille Hignard, d'Alençon (1724-1831); — par M^lle Petit, 31 pièces (xviii^e s.) sur la famille Peuray, de Sainte-Scolasse et de Bures.

Versements : par M. le sous-préfet d'Argentan, titres de propriété de la sous-préfecture (xvii^e-xviii^e s.), proclamation de Vaudoré, sous-préfet provisoire d'Argentan en 1830; reçu des Allemands (février 1871) pour versement de contribution de guerre par la commune de Touquettes; — par la justice de paix de Pervenchères, minutes des justices de paix de Coulimer (1790-an ix), 10 liasses; de La Perrière (ans iii-x), 8 liasses; de Pervenchères (an x-1830), 29 liasses; répertoire des actes (an xiii-1830), 1 liasse; — par la justice de paix de Nocé, minutes de la justice de paix de Réaux (ans iii-v), 3 liasses, de celle de Nocé (an xiv-1829), 25 liasses; — par l'administration de l'enregistrement, 1926 reg. (y compris les tables).

Réintégrations : sur la sous-préfecture de Mortagne, un fragment du reg. de délibérations de la commune de Berd'huis (16 janvier-23 mai 1790), pétitions et correspondance adressées au directoire du district de Mortagne (1791-an ii), rôles de taille de Laigle (1788), et de contribution mobilière de Laigle et Tourouvre (1792), mémoires des communes de l'arrondissement de Mortagne sur l'application de la constitution civile du clergé et la suppression de certaines paroisses (1791); — sur la commune de Pervenchères, doubles de reg. par. (1617-1626, 1668-1669), documents sur Saint-Quentin-de-Blavoux (1580-1600), et la baronnie de Villeray (xvii^e s.); — sur la commune de Saint-Quentin-de-Blavoux, double de reg. par. (1638-1670); — sur la commune de Neuilly-sur-Eure, greffe de la haute-justice, terre et seigneurie de Neuilly, Beaulieu, la Roulandière, 6 liasses (1685-1789), reg. de plaids (1685-1789); — sur la commune de Champs, comptes de la fabrique (1696-1787); — sur celle des Menus, documents sur la fabrique, inventaires, catalogue de donateurs et bienfaiteurs, comptes, quittances, contrats, etc. (xvi^e-xviii^e s.).

Inventaire de la série G; classement des reg. d'état civil venus des

Digitized by Google

greffes; tri des archives des sous-préfectures; classement des archives hospitalières de Sées; organisation d'une exposition de documents révolutionnaires; commencement de l'impression des cahiers de doléances des corporations d'Alençon.

A signaler dans les archives communales : à Bellavilliers, reg. par. depuis 1608; — à Bizou, depuis 1605; — à Bretoncelles, depuis 1572; — à Champs, depuis 1603; délibérations depuis 1788; — à la Lande-sur-Eure, reg. par. depuis 1614; — à Loisail, depuis 1680 et fragments d'un reg. de 1603; — à la Madelaine-Bouvet, depuis 1656; — au Mage, depuis 1583; — aux Menus, depuis 1605; — à Mortrée, deux reg. de délibérations de la municipalité de canton (an IV-an VIII), à verser aux archives départementales; — à Moutiers-au-Perche, reg. par. depuis 1597; — à Neuilly-sur-Eure, depuis 1668; — au Pas-Saint-Lhomer, depuis 1647; — à Pervenchères, depuis 1596; — à Saint-Quentin-de-Blavon, depuis 1564; — à Verrières, depuis 1584.

Les archives hospitalières de Sées possèdent des chartes remontant au début du XIII[e] s.; on peut y signaler aussi le reg. du consistoire (1659-1684), le livre de rentes de la Maison-Dieu (9 janvier 1416-1422).

63. **Pas-de-Calais** (*M. G. Besnier*) [1928]. — Dons : par M. A. Delétoille, plans avec répertoires des fiefs d'Imercourt et Hervin, à Saint-Laurent-Blangy (1759), Noulette (1787), sources de la Sensée, château de Barly-Fosseux (XIX[e] s.); par le commandant Hocq, aveu à Leulinghem-lès-Tournehem (XVIII[e] s.).

Acquisitions : huit Almanach d'Artois (1757-1792); — rapport du fief du Hamel, à Beuvry (1563); actes concernant les familles Boyaval, Delehelle, Gravelines, à Chocques, Estaires, Lapugnoy (1520-1764); contrat de mariage Carton de Loos, d'Arras (1599) auquel assiste Wallerand Obert de Gaudiempré, l'historien des troubles de 1578.

Versements : par le greffe du tribunal de Béthune, registres paroissiaux en moyenne depuis 1737, sauf Blessy (1705-1707), Carvin (1698-1715), Ligny-lès-Aire (dep. 1667); vêtures, etc. des communautés religieuses; — par le greffe du tribunal de Montreuil-sur-Mer, registres paroissiaux, en moyenne depuis 1668 pour la partie picarde de l'arrondissement, 1737 pour les paroisses de l'ancien Artois, notamment quelques cahiers inédits (1593-1612) pour trois paroisses de la ville même de Montreuil; registres judiciaires oubliés lors du versement de 1888 : audiences (50 années entre 1664 et 1790), insinuations, saisies, hypothèques, etc., du bailliage même de Montreuil (XVIII[e] s.); audiences

Digitized by Google

de la châtellenie de Lisbourg (1771-1778), etc.; — par les archives de la Somme, 48 testaments reçus par les curés de Grofflliers et Conchil-le-Temple (1617-1640), actes de Saint-Martin-d'Esquinecourt à Montreuil (1674-1699), etc.; — par la Direction des domaines, dossiers séquestrés de fabriques concordataires, notamment délibérations de Sains-lès-Fressin, Ergny, Rumilly, Verchocq, etc.; environ 2.000 registres de formalité (1803-1830; Arras, en dépôt jusqu'en 1865; registres manquant pour les bureaux cantonaux détruits, au cours de l'occupation allemande, de Bapaume, Bertincourt, Lens, Marquion, Vimy, Vitry-en-Artois, en totalité et Laventie en partie).

L'examen des parchemins ayant servi à confectionner les reliures a fait retrouver, entre autres documents, dix feuillets d'un cartulaire du chapitre d'Arras (XIV^e^ s.), donnant partie de dix actes de 1233 à 1298 et un de 1390, provenant des cahiers d'état civil du canton de Vitry; — 80 feuillets de comptes (XIV^e^-XVII^e^ s.) du chapitre et de la ville d'Arras, d'établissements de la région boulonnaise; — 14 feuillets d'une enquête du Parlement de Paris sur le péage de Bapaume (XV^e^ s.); — 17 feuillets d'une procédure intéressant une famille Wermel, de Beaumetz-les-Loges (v. 1500); — 70 fragments d'aveux, baux, ventes, procédures (XV^e^-XVIII^e^ s.) intéressant Annezin, Barastre, Barlin, Blangermont, Frévent, Locon, Orville, Richebourg, Saint-Floris, Sapignies, Warnecques, les familles de Boubers, de Beauvois, Houzeau, Tassart, etc., la fondation du couvent des Annonciades de Béthune (1527); — 38 feuillets de montres, etc. (XV^e^-XVIII^e^ s.); — 23 feuillets de manuscrits liturgiques ou théologiques, etc.

A signaler dans les archives communales : le transfert dans le nouveau local de la bibliothèque municipale d'Arras au Palais Saint-Vaast, des archives de ladite ville; — le transfert et la réunion à la bibliothèque de Boulogne-sur-Mer, des archives communales antérieures à 1800, comprenant : la partie inventoriée; un supplément constitué par une collection Gros et divers documents omis, dont une charte de 1338 de Marguerite d'Évreux; les fonds de l'évêché et des établissements religieux laissés en dépôt annexe des archives départementales, suivant convention du 25 juin 1868.

[1929.] — Dons : par M^lle^ Cappe de Baillon, dossiers de notes de son père, livre de raison de M^me^ de Grand-Rullecourt (1739-1770), aveu de la seigneurie de Warluzel (1742), etc.; — par M. le chanoine Delamotte, bibliothécaire de la ville de Saint-Omer, après partage avec les archives du Nord, papiers paraissant provenir surtout de la famille de Sainte-Aldegonde : seigneurie de Bours, registres de saisines (1761-

Digitized by Google

1789), compte de régie pendant la Révolution, etc.; aveux à la seigneurie du Valhuon; fondation d'une chapelle Notre-Dame de Bonne fin à Coulomby (1735); familles Caron, Gaillart; enquête d'Hostel de Beaulieu, dame de Verquigneul (1717); cense d'Esquerdes (1708); baronnie de Sailly-au-Bois (XVIII[e] s.); cectes divers à Monchy-Breton, Racquinghem, Hallines, Haute-Avesne, Nortkerque (famille Mordacq, 1603) Nordausque, Laventie, etc. (1496-XIX[e] s.).

Acquisition : table des articles d'histoire locale publiés dans la France du Nord, région boulonnaise (1894-1913), etc.

Versements : par la bibliothèque municipale de Rouen, reconnaissance de dette de Niceti Pelletier, comédien, à Arras (1754); — par les archives du Loiret, quatre mémoires sur les fortifications et écluses d'Aire, Calais et Saint-Omer (1745-1783); — par la Direction des domaines : environ 1.500 registres de tables (1791-1830) des registres de formalité, ces tables remontant à 1704 en partie, pour les bureaux du Boulonnais et de la Picardie (Ardres, Boulogne, Calais, Étaples, Guines, Hucqueliers, Samer, les registres correspondants ont été détruits lors du bombardement de 1915).

Dépôts : par S. G. Mgr Jullien, restes des archives diocésaines : missions (1795), organisation concordataire, constitution de la fabrique de la cathédrale (1802-1809), cardinalat de Mgr de la Tour-d'Auvergne (1840); — protestation collective contre la suppression des fabriques d'Arras (27 février 1791); — fabriques diverses d'Arras : Saint-Aubert, Saint-Étienne, la Madeleine, la Chapelette, Saint-Nicolas-en-l'Atre (confrérie Saint-Adrien, 1631-1633); — fabrique Sainte-Croix, d'Arras : 118 testaments (1486-1577); fondations et rentes : partie de 150 dossiers anciennement inventoriés, cartulaire (1607-1724), réduction (1730); taxe des pauvres (1693); domaines de Plouvain (fondation de Jean de Rely, évêque d'Angers, depuis 1439), de la Tramerie, à Waziers (depuis 1499); — fabrique Saint-Nicolas-sur-les-Fossés, d'Arras : fondations (partie de 200 dossiers anciennement inventoriés, depuis 1426), réduction (1724); domaines et dimes de Bours, Beaurains, Foncquevilliers, Hénin-sur-Cojeul; procédure contre les Dominicains, etc.; — fabrique Saint-Jean-en-Rouville, d'Arras : domaines d'Angres (depuis 1399), Quiéry-la-Motte (procès contre le chapitre d'Arras, etc., depuis 1473), Sapignies (procès contre les princes d'Epinoy); droits d'amortissement; obituaire (1605), etc.; — fabrique Saint-Géry, d'Arras, charte d'amortissement (1459), marché pour l'orgue (1717-1753), procès contre Dupuich, seigneur d'Angres (1683-1706), la comtesse de Souastre (1682), etc.; — par M[e] Fricotelle, notaire à Arras, transcrits des études de ses prédécesseurs : Flippes

Digitized by Google

(1727-1747), un reg.; Hamel (1748-1753), un reg.; Bellier (1748-1787), 4o reg.; Leclercq (1789-1792), 3 reg.; minutes Leclerc (1790-1801), 13 liasses, Bollet (1802-1804), 3 liasses.

A signaler dans les archives communales : à Desvres, le classement du fonds ancien : fonds Dumont de Courset constitué par des dons de M^me^ la comtesse Malet de Coupigny et de M. le chanoine Delamotte, comprenant titres seigneuriaux (depuis 1400), correspondance du naturaliste agronome Dumont, notamment avec Boucher de Perthes (1791-an XIV), subdélé gation et syndicat du Boulonnais (1729-1766); fabrique de Desvres (1643-1791); minutes notariales (XVII^e^-XVIII^e^ s.); compte échevinal (1646); — à Saint-Omer, versement de 41 registres et 10 liasses provenant des anciennes archives de la place (an III-1846), inventoriées vers 1905 avec celles de la place de Calais, des chefferies du génie d'Arras (places d'Arras, Béthune, Saint-Omer, Hesdin et Montreuil) et de Boulogne (places de Boulogne et Calais), de l'École du génie d'Arras et de l'annexe de Calais de la Direction d'artillerie de Dunkerque.

64. **Puy-de-Dôme** (*M. P. Fournier*) [1928]. — **Dépôt** : par M^e^ Bonfils, notaire à Courpière, minutes anciennes de son étude, 1583-1791 (parmi lesquelles des papiers concernant les justices d'Aubusson, 1788, la Barge, Belime, la Peyrouse, 1732-1739, Genestoux, 1731, Laudent, 1788; testament de Benoît de Fontbertasses, 1643).

Dons : par M. Beaulaton, minutes des notaires Brosson (1523-1564), Leyrit (1575-1576), à Tournoël; Brosson, à Charbonnières-les-Varennes (1574-1599); — par M. Pierdet, documents sur diverses familles de Cournon (1602-1827), les consuls de Cournon (1650-1751), les familles Devaux (1755-1829), Escot (1659-1686), Champflour et Crespat (1660), Desolias (1670-1676), la seigneurie d'Aubière (1618-1655); — par M. Salveton, bornage entre Saint-Germain-Lembron et le Broc (1406); reçu de titres de la marguillerie de Nonette (1718); — par M. Reynouard, bail à terme du four banal de Reignat (commune de Montaigut-le-Blanc), 1738; — par M. Segret, accord entre l'abbesse de Blesle et le seigneur de Mercœur (1241, n. s.); — par M. Pouget, manuscrit de Félix Brun sur l'enfance de Delille à Chanonat; — par M. l'abbé Coiffier, vente au chapitre du Port d'une cour près de l'église (1230, v. s. février); — par M. le marquis de Matharel, documents sur la seigneurie de Saint-Georges-ès-Allier (1593-1597); sur les seigneurs d'Orcet (1453-1775), sur les familles Benoît, Mascon, Barbat du Clozel, Bardet, Benard, Bergounioux, Bertrand-Bachalias,

Digitized by Google

de Boissieux, Bourlin, Brun, de Carbonnières, Champflour, Chaptard, de Chassouneyres, de Chateaubodeau, de Chazeron, Chevarlanges, Clerard, Cousin de la Tour-Fondue, Croisier, Daucher, Defarges, Degeorges, Degré, Delolme, Du Cros, Dujon, Du Lac de Puydenet, d'Escuroux, d'Estang de Layre, Faydit, Forestier, Fournier de Faugonnet, Galliot, Goyon, Hureau, Jaffeux, Jarghaud, Laguayte, Maugue, Miallet, Micquereau, de Montaigut, de Montmorin de Saint-Hérem, de Murat d'Allagnat, Pautryer, Peghoux, Peloux, de Perpezat du Mas, Peyronny, Picher, Pignolet, de Polignac de Saint-Germain, de Ravel, Reynaud, Rochette de Malauzat, Saignal, de Viry, de Vissaguet; sur la charité de Saint-Esprit-du-Broc (1370); le prieuré d'Esteil (1715), celui de Marsat (1514); le luminaire de Merdogne (Gergovie) (1369), l'hôpital de Riom (1530), l'abbaye de Saint-Amable de Riom (1504), la confrérie de Saint-Cassy (?) de Riom (1481), le chapitre de Ruines (1397), la cure de Saint-Bonnet-ez-Montaignes (1787), le chapitre cathédral de Saint-Flour (1673), le prieuré de Saint-Pourçain (1537); arrêt d'enregistrement de l'édit créant un présidial à Clermont (31 juillet 1551); commission à M. de la Barre, intendant en la généralité de Moulins, pour exercer les mêmes fonctions dans celle de Riom (1658); — par M. Combaud, lièvre de la seigneurie de Collanges (1724-1729), reconnaissances de la terre de Cousances (1494-1629); — par les archives de l'Allier, 32 pièces sur des personnages et des terres auvergnats.

Acquisition : procès de Martial de Clary, baron de Saint-Angel, contre le prieur de Saint-Angel (cant. d'Ussel) (1701-1752); — inventaire des titres de la baronnie de Saint-Angel (XVIII^e s.), t. I.

Versement : par la direction de l'Enregistrement et des Domaines, 8 reg. d'établissements ecclésiastiques antérieurs à la loi de Séparation.

Achèvement de l'organisation du traitement des nouvelles acquisitions (le rapport donne l'état du travail, par séries, pour faire suite à l'état inséré au rapport de 1925); — à l'annexe de Riom, récolement détaillé et reclassement des fonds judiciaires (par M. Monicat); il reste à classer 200 à 300 registres et une dizaine de paquets.

A signaler dans les archives communales : continuation du classement des archives de Thiers et d'Issoire et des archives hospitalières d'Issoire.

[1929.] — Dons : par M^me^ M. Groisne, documents sur la famille Groisne (d'Olliergues) (1741-1829); — par M^me^ E. Delotz, documents sur la famille Lasteyras (d'Egliseneuve près Billom): ferme des seigneuries de Billom, Mauzun et Montmorin, des dîmes d'Isserteaux, des

Digitized by Google

terres d'Escolore, Auteyras et Nouaillat (xvi^e s.-1792), affaires municipales (1782-1830), divers (1675-1845); — par M. de Roquefeuil-Pradt, livre d'obligations des curé et prêtres de Bourg-Lastic (1621-1642); — par M. Franck Imberdis, papiers provenant de la collection de M. Fr. Mège, grand'père du donateur, et complétant un don antérieur de 1921, entre autres, registre des audiences du bailliage d'Arlanc (fragment, 1742), terrier de Prondines (1495-1496); inventaire des archives de la communauté des procureurs de la sénéchaussée de Riom (1720); documents sur les familles de Veyny (1775-1850), Rudel du Miral (1807-1837), de Sarrazin (1823-1839); lettre de la Société des amis de la Constitution d'Issoire à celle des Feuillants (20 août 1791); plans concernant la Hollande (an x); lettre de Meynadier sur l'émeute de 1841 à Clermont; généalogie de la famille Pascal; papiers de Gaultier de Biauzat (1788-1815), etc.; — par M. Paul Gautier, documents sur Beauregard-l'Evêque (1635-an II), sur Étienne Bessé, fermier de la directe de Layat (1745-1778) et Antoine Besse, juge de paix (an IX-1812); — par M. Fournier, vente au profit de Jean Gardette, notaire à Ambert (1507), bail du moulin de Sayat par Gaspard Leloup, seigneur de Montfan, Blanzat, etc. (1618); — par les archives du Loiret, documents sur les familles Girard, seigneurs de Martinges (1577-1609) et Bonnevie (1673-1733); — par des anonymes, plans de terroirs des communes de Jax, Mazerat-Aurouze, Saint-Étienne-près-Allègre, Saint-Georges-d'Aurac et de la fortification de Pondichéry (xviii^e s.); lettres de militaires aux armées (ans II-III); — par les héritiers Guillemot, collection Antoine Guillemot, très importante pour l'histoire de Thiers.

Acquisitions : vente d'un pré aux appartenances d'Auzelles, au profit de Jacques de Tineyre (1469); bail à ferme du greffe triennal de l'élection de Basse-Auvergne au profit de Blaise Pascal (1628); «table des décisions sur le contrôle des actes», Orléans, 1753.

Réintégrations : sur des minutes notariales déposées, comptabilité des consuls de Riom (1678-1683), liève du domaine royal à Riom (xviii^e s.); — sur des archives communales, reconnaissances et terriers pour Hellain Dufilhat (1592-1594), pour Antoine du Chier (1522-1523), pour le seigneur d'Ambert (1585-1590), pour la maison de Barges (1410-1485), plans de Chavagnat et de Tire (commune de Champétières (xviii^e s.); — titres de nombreuses familles (xvi^e-xviii^e s.); — doubles de reg. par. de Celles et de la Chapelle-sur-Usson.

Versements : par le greffe de la justice de paix de Combronde, papiers centenaires; — par la Direction de l'enregistrement, 54 articles.

Reprise par M. Rouchon du classement du fonds du chapitre du Port; classement de minutes notariales antérieurement déposées et

Digitized by Google

des dépôts faits par des archives communales; — à l'annexe de Riom, commencement du classement des articles restant à classer.

65. **Basses-Pyrénées** (*M. P. Lorber*) [1928]. — Le rapport de 1928 est entièrement consacré aux dispositions prises ou à prendre pour le déménagement du dépôt départemental, provisoirement installé depuis 1908 dans des chapelles désaffectées, et le transport des collections anciennes, de la bibliothèque historique et de ce qui a pu être logé d'archives modernes aux Ursulines dans le nouveau local de l'ancien Parlement de Navarre restauré à l'usage du Conseil général et des archives. Ce déménagement et ce transport, d'abord prévus pour l'automne de 1928, ont dû être remis à l'année suivante.

Classement des papiers provenant des greffes des tribunaux et des acquisitions récentes.

[1929.] — Le rapport est entièrement consacré au compte rendu des opérations qui ont suivi le transfert des archives dans le nouveau local du «Parlement». A la suite, M. Lorber a imprimé une très intéressante notice historique, rédigée par lui à cette occasion, sur l'ancien Parlement de Navarre, créé en 1620, qui siègea dans l'édifice actuel bâti en 1586 sur l'emplacement de l'ancienne maison des évêques de Lescar, et reconstruit après l'incendie de janvier 1716.

66. **Hautes-Pyrénées** (*M. G. Balencie*) [1928]. — Versements: achèvement du versement des papiers du greffe du tribunal départemental, entre autres de vingt layettes de cahiers paroissiaux remontant à 1680.

Continuation du classement de la série M.

Le rapport de l'archiviste est suivi de l'état sommaire du versement des minutes de l'étude Barbe, opéré en 1927; ces minutes vont de 1475 à 1821.

A signaler dans les archives communales : à Beaucens, un parchemin de 1537; — à Bôô-Silhen, cahiers paroissiaux depuis 1765; — à Saint-Pastous, quelques actes d'état civil ancien remontant à 1750; — à Sère-Argelès, reg. paroissiaux depuis 1763; — à Arrayou, depuis 1765; — à Gazost, terrier de 1762, cahiers paroissiaux depuis 1750; — à Jarret, état civil depuis 1640; — à Ornex, terriers de 1726 et 1745; — à Ossen, reg. paroissiaux depuis 1733, fragment de terrier de 1790 (mauvais état); — à Ségus, reg. par. depuis 1611; titres anciens égarés; — à Viger, cahiers par. depuis 1780; — à Cabanac, depuis 1660; beau terrier de 1770, par Cousso, de Bénac; — à Castelvieilh, quatre terriers, l'un de 1605, de Bernard Lamarque, de Pujo, le second, de

Digitized by Google

1680, d'Arnaud Douat, d'Ibos, les deux autres du XVIII^e siècle; — à Castéra-Lou, reg. par. depuis 1701, terrier de 1672, de Douat, arpenteur d'Ibos; délibérations depuis 1793; — à Chelle-Debat, terriers de 1704 (par Fr. Fauron, de Monsa, comté de Foix), de 1726 (par Denis Peyragus, de Tuzaguet), de 1744 (par Etienne Bajac, d'Ibos); reg. par. depuis 1676; — à Dours, depuis 1681; — à Louit, depuis 1647; — à Marquerie, depuis 1692; 2 terriers, dont un de 1728, par Laurent Campaignolle, de Bordères; — à Pouyastruc, reg. par. depuis 1684.

[1929.] — Dons : par M. Edouard Privat, livre de raison de Cécile Dubarry (XVIII^e s.); — par M. Blanc, documents sur la Bigorre et le Comminges (XVI^e-XVIII^e s.).

Préparation d'un état sommaire des papiers versés par les greffes; continuation du classement de la série M et de l'impression de l'inventaire de la série L.

67. **Pyrénées-Orientales** (*M. M. Robin*) [1928]. — Dons : par M. de Lacvivier, documents et copies provenant de la succession de M. Tastu, érudit roussillonnais, entre autres, pièces relatives aux pasquiers de Capcir et de Cerdagne, et 1 reg. en catalan, intitulé « Index du livre des résolutions du chapitre de la collégiale Saint-Jean » [de Perpignan]; — par M. Salsas, fragments de notules du notaire Raymond Bertrand concernant le prieuré et les habitants de Corneilla-de-Conflent, cahiers ou fragments de cahiers du notaire Perpignan Roca, de Corneilla (1397-1427); 7 notules de Julien Amill, notaire de Prades (1403-1438); 1 notule du même (1417-1420).

Dépôts : par M^e Joseph Baux, notaire à Perpignan, minutes de M^e Jean Mundi et M^e Joseph Boluix (1814-1826), 8 reg.; — par M^e Pyguilhem, notaire à Rivesaltes, 41 reg. ou liasses de minutes de M^es Jacques, Alphonse et Philippe Marquier (1805-1849); — par M^e Delcos, notaire à Perpignan, 45 reg. de minutes de M^e Abdon-Sennen Tastu (1820-1824) et de M^e Antoine Talayrac (1824-1844).

Reprise de l'impression de la table du t. I de l'inventaire de la série B; presque achèvement du classement des anciens fonds judiciaires formant la suite de la série B.

[1929.] — Dons : par M. de Lacvivier, complément (3 liasses) du don de l'année précédente (notes, copies, analyses de documents anciens par M. Tastu); — par M. Bruchet, archiviste du Nord, papiers de M. Desplanque, ancien archiviste des Pyrénées-Orientales (copies faites pendant son séjour en Roussillon).

Continuation de l'impression de la table du t. I de l'inventaire de

Digitized by Google

la série B et du classement des anciens fonds judiciaires (viguerie du Roussillon et Vallespir, bailliage de Perpignan).

68. **Bas-Rhin** (*M. A. Eckel*, archiviste en chef; M. *L. Metzger*, archiviste adjoint) [1928]. — Réintégration : par les archives de la Moselle, 26 dossiers concernant les fortifications de Strasbourg (1788-1870), restitués en 1922 par le gouvernement allemand.

Dons : par M. Sadoul, documents sur des questions d'ordre militaire (1er quart du XIXe s.); — par les archives du Calvados, un mémoire de la Société des Sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin de 1836 sur la culture du tabac.

Versements : par les juges de paix de Benfeld et de Bischwiller, documents centenaires.

Continuation de l'inventaire des délibérations et arrêtés des administrations départementales sous la Révolution; reclassement de la collection des registres paroissiaux; traduction en allemand des *Principes généraux* à l'usage des communes rurales.

A signaler dans les archives communales : à Adamswiller, reg. paroissial protestant (1704-1816); — à Asswiller, terrier (1760); — à Baerendorf, terrier (1773, 5 vol.); — à Berg, terrier (1758, 3 vol.); reg. par. protestant (1713-1794); — à Bettwiller, terrier (1692), censier (1764); — à Burbach, terriers (1734, 4 vol.); — à Bust, terriers (1778, 5 vol.); — à Diedendorf, reg. par. : luthériens (1698-1797); réformés (1699-1797); terriers (1693, 1759); censier (XVIIIe s.); — à Diemeringen, censiers (2 vol., XVIIIe s.); — à Durstel, censier (1778), terrier (XVIIIe s.); — à Eschwiller, terrier (1781, 3 vol.); — à Eywiller, terriers (1734, 5 vol.), reg. par. protestant (1713-1745); — à Goerlingen, terriers (XVIIIe s., 2 vol.); — à Hirschland, terriers (1758, 4 vol.); — à Kirrberg, terriers (1736, 1759); — à Mackwiller, terriers (1734, 1757); reg. par. protestant (1712-1794); — à Ottwiller, terrier (1734); — à Pistorff, octroi aux habitants de droits d'usage dans la forêt du Reckersberg par Philippe, comte de Nassau-Sarrebrück (1551); terriers (1734, 5 vol.); comptes communaux (XVIIIe s.); — à Rauwiller, terriers (1737, 1760); — à Rexingen, terrier (1734), reg. par. (1713-1794); — à Siewiller, terrier (1735), ban d'Ellenbach, village disparu (1735); — à Thal près Drulingen, terriers (1758, 2 vol.); — à Volksberg, autorisation par Jean-Auguste, comte palatin du Rhin, aux habitants de s'acquitter dans une certaine mesure en espèces des corvées (1602); — à Waldhambach, reg. par. (1788-1792); — à Weyer, terriers (1737, 1774, 1781); — à Wolfskirchen, reg. par. (1698-1807); — à Zollingen, terriers (1734, 4 vol.); reg. par. protestant (1771-1793); — à Artolsheim, terrier (1774); répertoire des propriétés de

Digitized by Google

l'église (1561); comptes communaux (depuis 1730); — à Elsenheim, comptes communaux (depuis 1666); — à Heidolsheim, pièces concernant l'église (depuis 1763); — à Hessenheim, terrier (1763-1765); — à Hilsenheim, terrier (1669); comptes communaux depuis 1661; — à Muttersholtz, terrier (XVIII^e s.); concession d'armoiries (1600); absolution générale pour la paroisse (1614); pièces de procédure avec les seigneurs de Ratsamhausen (XVII^e s.); — à Ohnenheim, pièces de procédure concernant les biens communaux (depuis 1770); — à Saasenheim, terrier (XVIII^e s.); audiences de la justice de Schvenau (1698); — à Schvenau, terrier (1737); — à Schwobsheim, terrier (1696); — à Sundhouse, quelques comptes depuis la fin du XVII^e s.; pièces sur les biens communaux et l'église (XVIII^e s.); — à Wittisheim, comptes communaux depuis 1701; — à Allenwiller, reg. par. catholiques depuis 1667; terrier (XVIII^e s.); — à Crastatt, terrier (1664); — à Gottenhausen, reg. par. depuis 1720; terrier (1692); lettres de noblesse de Ferdinand IV, empereur d'Allemagne, pour François et Georges Farbert (1654); — à Hohengoeft, terrier (1699); — à Jetterswiller, plan du ban (XVIII^e s.); — à Lochwiller, reg. par. depuis 1680; censier de l'église Saint-Jacques (1690); terriers de l'église (1720), de la commune (1723); comptes communaux (XVIII^e s.); — à Otterswiller, terrier et censier (1660); plan cadastral du ban (XVIII^e s.); — à Rangen, reg. par. (1775-1787); — à Reinhardsmunster, obligations hypothécaires (1621, 1713); terrier (1656); moulin de Champagne, affaire de cours d'eaux (1748); location de biens communaux (1767); — à Salenthal, reg. par. (1761-1792); — à Schweinheim, droits de pâturage dans la marche de Marmoutier (1733), 2 terriers (XVIII^e s.); — à Westhouse, terrier (1664), censier (1758); — à Zehnacker, terrier (1749); — à Zeinheim, terrier (1661); — à Balbronn, reg. par. catholiques depuis 1688; protestants depuis 1737, terriers (XVIII^e s.), constitutions de rentes (XVI^e-XVII^e s.); transaction avec Flexbourg et Still au sujet des communaux (1579); vente par le comte de Hanau-Lichtenberg d'une maison dite Probsthaus (1615), autorisation par ledit comte de contracter un emprunt (1627); — à Bergbieten, terriers (1661-1668), reg. des adjudications des communaux (1752-1797); — à Dahlenheim, terriers (1660-1687); reg. par. catholiques depuis 1685; — à Dangolsheim, constitutions de rente (XV^e-XVII^e s.); transaction des habitants avec les juifs (1524); convention avec des communes voisines pour la construction d'un pont sur la Mossig (1559); enregistrement d'actes passés devant la municipalité (1616-1793); reg. par. (1600-1792); terriers (1687); — à Flexbourg, terrier (1749); — à Kirchheim, reg. par. catholiques depuis 1685; reg. des adjudications et biens communaux (1686-1767); comptes communaux (XVII^e-XVIII^e s.); — à Marlenheim, reg. contenant les listes des magistrats et agents du

Digitized by Google

village depuis 1583; — à Nordheim, reg. des biens de l'église (1579); audiences de justice, listes des magistrats et agents du village et règlements de leur service (1663-1790); reg. des impositions royales (1766), comptes communaux et de fabrique depuis 1650, terrier de 1781; recensement de la population (XVIII^e s.) reg. par. à la cure; — à Odratzheim, comptes communaux (XVIII^e s.); — à Romanswiller, reg. par. cath. depuis 1693; protestants depuis 1593; terrier (1586); censier (1705); — à Traenheim, terrier (XVIII^e s.); — à Wangen, compromis conclus par Guillaume, évêque de Strasbourg, dans un litige entre les seigneurs de Wangen et la commune (1514); transaction avec Marlenheim au sujet des limites des bans des deux communes (1556); — à Westhoffen, comptes communaux (XVII^e-XVIII^e s.); terrier (XVII^e s.); délibérations (XVIII^e s.); censier (XVIII^e s.); reg. des contrats passés devant la municipalité (XVIII^e s., 37 vol.); — à Durrenbach, reg. par. depuis 1682; terrier (1727); — à Eberbach, terrier (1727); comptes et procédures (XVIII^e s.); — à Eschbach, reg. par. depuis 1787; terrier (1727); — à Forstheim, terrier et anciens cadastres (1659, 1687, 1722); — à Frœschwiller. reg. par. (XVIII^e s.); terriers, comptes communaux; — à Gversdorf, terrier (1731), 4 parchemins sur les biens communaux (XIV^e s., 1470, 1586, 1699); — à Gunstett, reg. par. depuis 1673; 4 terriers (XVII^e-XVIII^e s.); — à Lampertsloch, terrier (1715); — à Langensoultzbach, reg. par. depuis 1655; terrier (1723); — à Mattstal, reg. par. depuis 1639; terrier (1743); comptes communaux depuis 1756; pièces sur les propriétés communales depuis 1582; — à Mitschdorf, terrier (1717); compte (1602); procès-verbal de délimitation (XVIII^e s.); — à Morsbronn, reg. par. depuis 1737; terrier (1732); — à Nehwiller près Woerth, terrier (1755); — à Oberdorf, reg. par. depuis 1736; terrier (1727); — à Preuschdorf, reg. par. depuis 1751; terrier (XVIII^e s.); — à Walbourg, reg. par. depuis 1744; — à Kriegsheim, terrier (1724); — à Oermingen, terriers (1757), reg. par. à la cure; protestants au presbytère d'Herbitzheim.

[1929.] — Dons : par les archives du Loiret, 4 plans et 1 reg. contenant des mémoires, lettres, devis et dessins se rapportant à des travaux effectués sur le Rhin vers 1737-1739; — par les archives du Puy-de-Dôme, comptes du sieur de Sauvignac, garde-magasin des vivres à Haguenau, puis à Strasbourg (1708-1710); — par le directeur de la manufacture des tabacs de Strasbourg, 5 liasses de dossiers sur les fonctionnaires des diverses administrations financières d'avant 1870 et sur le service des mines.

Versements : par les greffes des tribunaux cantonaux de Drulingen, Obernai, Wasselonne et Wœrth, papiers centenaires.

Continuation de l'analyse des délibérations du Conseil général à

Digitized by Google

l'époque révolutionnaire, classement du fonds de la justice du grand chapitre de la cathédrale.

A signaler dans les archives communales : à Dappigheim, terrier de 1725; — à Salmbach, terrier de 1713; — à Blaesheim, lettres reversales des deux nobles Bock de Blaesheim pour le fief de Saint-Hippolyte et d'Elsenheim (1442); transaction entre les communes de Blaesheim et Entzheim au sujet de la délimitation des deux bans (1550); — à Geispolsheim, terriers de 1767 et 1782; — à Lipsheim, registre des contrats enregistrés au greffe de la municipalité (1688); — à Niederhausbergen, reg. par. depuis 1603.

69. **Haut-Rhin** (*M. E. Herzog*) [1928]. — Versements : par le tribunal de 1re instance de Colmar, actes d'état civil des communes du Haut-Rhin et du Bas-Rhin (arrondissement de Sélestat) de 1793 à 1840; déclarations de changements de noms de juifs (au total environ 30.000 cahiers et registres).

Dons : par M. l'abbé Hans, complément de sa précédente donation (voir *Chronique des Archives* de 1926-1927, p. 173); — par M. l'abbé Kupferer, comptes communaux et forestiers des ville et seigneurie de Lautenbach (1674 et 1772).

Réintégration : de la mairie de Wihr-au-Val, 3 dossiers de jugements en matière forestale de la seigneurie de Wihr-au-Val (1761, 1785, 1788); imprimés de l'époque révolutionnaire.

Achèvement de l'impression de l'*État général des fonds* avec préface de M. Vidier; — classement dans les séries B, C, E, H de documents retirés des fonds notariaux; — commencement de l'inventaire de la série E état civil; — triage et classement dans les diverses séries modernes des dossiers versés sans bordereau par la préfecture en 1925; — classement des archives communales de Wihr-au-Val.

A signaler dans les archives communales : à Thann, et à Orbey, reconstitution projetée du fonds disparu par copies provenant d'autres dépôts; — à Guebwiller, impression de l'inventaire; — préparation d'une instruction bilingue, facilitant l'adaptation des prescriptions du nouveau règlement des archives communales.

[1929.] — Versement : par la mairie de Colmar, un reg. d'audiences du bailliage de Wintzenheim (1614-1628), faisant partie du fonds de la seigneurie du Haut-Landsberg.

Don : par M. Schœdelin, vice-président du tribunal de Colmar, trois jugements concernant les conscrits réfractaires du Haut-Rhin (1805, 1807).

Acquisition : un lot de documents (XIVe-XVIIIe s.) complétant le fonds

Digitized by Google

constitué par le don de l'abbé Hans, ancien curé de Bergheim (voir *Chronique* de 1927).

Mise en distribution de l'*État général des fonds* des archives du Haut-Rhin; reclassement dans les diverses séries anciennes des documents provenant du fonds Mazarin et du versement du tribunal de Belfort; état sur fiches des registres paroissiaux et d'état civil.

A signaler dans les archives communales : à Guebwiller, publication de l'inventaire du fonds ancien, par M. Ginsburger; — à Soultz, réorganisation du dépôt qui permettra de verser aux archives départementales les documents de l'administration cantonale révolutionnaire; — de même à Turckheim; — à Ostheim, les archives, qu'on croyait disparues depuis un incendie, il y a dix ans, ont été retrouvées presque intactes et vont être classées; — à Thann, les archives sont en cours de reclassement aux archives départementales; — à Masevaux, découverte du fonds complet de l'ancienne juridiction seigneuriale de Masevaux-Rougemont et du fonds du tribunal cantonal de l'époque révolutionnaire : à réintégrer aux archives du département.

70. **Rhône** (*M. C. Faure*) [1928]. — Dons : par les archives du Puy-de-Dôme, quittances données à M. de Saint-Seine, premier secrétaire de l'intendance de Lyon, par divers employés pour leurs appointements, de 1758 à 1762; — par M. Constant Tissot, actes de vente d'une maison à Lyon, ventes de terres à Oullins, lettres, procédures (XVI^e^-XIX^e^ s.); — par le département du Calvados, tableau des anciens et nouveaux noms des communes formant l'arrondissement du district de la campagne de Commune-Affranchie (pièce imprimée).

Réintégration : sur la commune de Mornant, pièces provenant de la municipalité de canton (an IV-an VIII).

Versements : par le greffe du tribunal supprimé de Villefranche, état civil de 1793 à 1832 environ; dossiers correctionnels de plus de trente ans; jugements civils, saisies immobilières, jugements sur requêtes, ordres, adjudications, rapports, qualités, répertoires de notaires; — par la direction de l'Enregistrement, délibérations ou comptabilité de conseils de fabrique (137 reg. ou liasses).

Classement des anciennes archives transférées de la préfecture; classement partiel du versement du tribunal de Villefranche et des documents judiciaires de l'époque révolutionnaire antérieurement venus des greffes de tribunaux; récolement, continuation et impression de l'inventaire du fonds de Malte; répertoire des documents donnés ou achetés sous l'administration de M. Guigue.

A signaler dans les archives communales : à Chassagny, papiers de l'époque du Premier Empire; — à Givors, délibérations depuis 1788;

Digitized by Google

— à Millery, reg. par. depuis 1592; règlement et comptes de la confrérie de la charité (1737-1792), reg. des assemblées de la luminaire de l'église (1773-an II); atlas des propriétés foncières (1791); délibérations depuis 1787; documents sur la municipalité de canton (ans II-VIII), à verser aux archives départementales, ainsi qu'un reg. de la commune d'Orliénas renfermant l'enregistrement des lois et quelques délibérations de 1793 à l'an III; — à Montagny, délibérations depuis 1788; — à Saint-Andéol-le-Château, dossiers sur l'occupation autrichienne de 1815 et l'insurrection de 1817; — à Chasselay, reg. de délibérations de la municipalité cantonale (ans IV-VIII), à verser aux archives départementales; — à Civrieux-d'Azergues, un reg. d'actes de baptême, mariage et sépulture de 1776 à 1783, non signalé à l'inventaire imprimé; — à Ecully, délibérations depuis 1789; — à Saint-Rambert-l'Ile-Barbe, archives antérieures à la Révolution en bon état (inventaire imprimé par M. Guigue); — à Saint-Laurent-d'Agny, reg. par. depuis 1642.

A signaler dans les justices de paix : à Givors, documents provenant des anciennes juridictions de Givors, Montagny, Irigny, Brignais, de 1710 à la Révolution (environ 40 liasses), et papiers de la justice de paix du canton de Millery (1792-an VI); — à Limonest, documents de la période révolutionnaire (1791-an VIII), provenant des justices de paix de Chasselay et de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (versement aux archives départementales demandé); — à Mornant, minutes depuis l'an II, reg. d'audiences, répertoires.

[1929.] — Dons : par les archives de la Corrèze et du Loiret, 4 pièces (XVII^e-XVIII^e s.).

Versements : par les greffes des justices de paix de Givors et de Limonest, papiers centenaires; — par les bureaux de l'Enregistrement : 52 reg. de l'ancien régime et 715 reg. de formalité centenaires.

Dépôt : par la commune de Chassagny, documents de l'époque de la Révolution et du Premier Empire.

Continuation du classement des papiers judiciaires de la période révolutionnaire; classement (par M^lle de Saint-Exupéry) du fonds de la collégiale de Beaujeu, et récolement du fonds du chapitre de Saint-Just; — continuation de l'inventaire du fonds de l'ordre de Malte et de son impression.

A signaler dans les archives communales : à Cenves, délibérations depuis 1788; — à Propières, acte sur parchemin de 1327 (vente de cens à Louis de Charlieu), déposé aux archives départementales; délibérations depuis 1788; — à Saint-Jacques-des-Arrêts, depuis 1789; — à Trades, reg. par. depuis 1626; — à Larajasse, documents de l'époque révolutionnaire et de l'occupation autrichienne en 1814; — à Brindas,

Digitized by Google

documents sur l'église (XVII^e-XVIII^e s.); — à Charbonnières, délibérations depuis 1787; — à Courzieu, reg. par. depuis 1642; délibérations depuis 1790; — à Thurins, rôle de tailles de 1769; — à Vaugneray, reg. par. depuis 1647.

71. **Haute-Saône** (*M. M. Griveaud*) [1928]. — Don : par M. le chanoine Plaisonnet, 9 reg. de comptes du chapitre de Lure (1773-1781).

Dépôt : par la commune de Varogne, ses archives anciennes jusqu'à 1815 (entre autres, charte d'affranchissement de 1691, cahiers de doléances de 1789).

Versements : papiers centenaires des justices de paix d'Amance, Autrey-lès-Gray, Champagney, Champlitte, Combeaufontaine, Dampierre-sur-Salon, Faucogney, Fresne-Saint-Mamès, Gray, Gy (inventaire après décès de 1708), Héricourt, Jussey (avec les justices de Jonvelle, Corre, Blondefontaine, 1 sommier des revenus du seigneur abbé de Luxeuil à Velleminfroy, 1768), Luxeuil, Marnay, Mélisey (avec Saint-Barthélemy), Montbozon (32 reg. ,1790-1826, et documents provenant de l'ancienne justice seigneuriale, 1698-1789), Noroy-le-Bourg, Pesmes (anciennes archives de la justice seigneuriale, 1786-1790), Port-sur-Saône, Rioz, Saulx, Scey-sur-Saône, Vauvillers, Vesoul (et ancien canton de Colombier), Villersexel, Vitrey (et ancien canton de Morey); — par l'administration de l'Enregistrement, 2.853 reg., parmi lesquels beaucoup de documents de l'ancien régime et de la période révolutionnaire, notamment du bureau de Vesoul, 92 pièces concernant divers couvents et monastères (1590-an IX).

Classement des reg. par. et d'état civil provenant des greffes, des archives des justices de paix et de celles de l'Enregistrement.

A signaler dans les archives communales : à Breuches, reg. par. depuis 1681; — à Brévilliers, depuis 1761; terrier de 1756; délibérations de la seigneurie de Montbéliard (1657-1675); — à Chambornay-lès-Bellevaux, reg. par. depuis 1678; donation à l'abbaye de Bellevaux par Pierre de Trêve, de l'écluse et du moulin de Chambornay (1140) (copies du XVIII^e s.), charte de Ponce de la Roche, confirmant l'établissement de l'abbaye de Bellevaux dans un lieu désert, sis sur les confins de Chambornay et de Cirey (XII^e s.; en copie du XVIII^e s.); — à Chaumercenne, reg. par. depuis 1678; dénombrement (1737); délibérations (1767-1789); — à Cirey-lès-Bellevaux, reg. par. (1776-1782), rôles d'imposition (1739-1774); contestations sur les bois des Neuves-Granges (1713); — à Corbenay, reg. par. (1706-1792); — à Echenoz-la-Meline, reg. par. depuis 1670; — à Fontaine-lès-Luxeuil, depuis 1610; arpentement général (1737); — à Frasne-le-Château, reg. par. depuis 1595; — à Morey, depuis 1578; traité entre le sire de Vergy

Digitized by Google

et le sieur de Morey (1511); arpentement (1757); communauté des religieux bénédictins (1764-1790); ses procès avec la communauté de Morey (1780); fondations de messes (1790-1792, 1797); — à Polaincourt, reg. par. depuis 1652; — à Rupt, depuis 1675; charte d'affranchissement (1443); — à Sornay, reg. par. depuis 1567, délibérations depuis 1790; — à Varogne, reg. par. depuis 1647; 1 reg. de reconnaissances (1727); — à Vaux-le-Montcelot, arpentement (1774); — à Vellefrie, reg. par. depuis 1681; — à Villers-lès-Luxeuil, depuis 1588.

[1929.] — Dons : par M. Girardot, comme provenant de la succession de M. Marcelet, curé de Pressy, documents sur le prieuré de Marteroy (1648) et le chapitre de Vesoul (XVII^e-XVIII^e s.).

Dépôt : par M^e Cousin, notaire à Vesoul, minutes de ses prédécesseurs Claude et Jacques Aymonnet (1663-1714), Miroudot (1714-1731), Clerc (1731-1736), Cornu (1736-1771), Petitclerc (1771-1801) (57 cartons).

Tri des papiers judiciaires; préparation des répertoires numériques des séries L et S.

A signaler dans les archives communales : à Anjeux, reg. paroissiaux depuis 1642; terrier de 1710; reg. de reconnaissances de 1788; comptes de gestion (1774-1794); réparations à l'église (1767-1790), documents de l'époque révolutionnaire (1790-1794); — à Borey, reg. par. depuis 1609, délibérations depuis 1790; acte de l'official de la cour de Besançon (6 août 1503); cartulaire de la communauté d'habitants (XVIII^e s.); pièces diverses de l'époque révolutionnaire, liasse sur l'occupation autrichienne et russe (1814-1815); — à Brotte, reg. par. depuis 1721, délibérations depuis 1790; — à Conflans, reg. par. depuis 1687; 1 reg. d'arpentement et de mesurage (1719), 1 reg. de métrage et arpentage (1720); — à Esprels, pièces sur les biens communaux (1554-1785), comptes d'échevins (1681-1774), procès avec le chapitre de Dôle (1736-1790); — à Francalmont, reg. par. depuis 1648; reg. d'arpentement (1740); — à Montagney, reg. par. depuis 1600, délibérations depuis 1792, placards et affiches de l'époque révolutionnaire, plan d'arpentement de 1742; — à Montjustin, reg. par. depuis 1564; — à Pomoy, depuis 1737; délibérations depuis 1790; — à Villersexel, reg. par. depuis 1673.

72. **Saône-et-Loire** (*M. A. Morgand*) [1928]. — Dons : par les archives de l'Allier, 9 pièces sur diverses familles de Bourbon-Lancy et la commune de Digoin (XVII^e-XVIII^e s.); — par M. Malo, photographie

Digitized by Google

de l'acte de consécration de l'église Saint-Jean-de-Vaux (17 janvier 1462); — par M. le vicomte de Chansiergues-Ornano, histoire manuscrite de la seigneurie de Tramayes; — par M. Derost, acte original sur parchemin, intéressant la famille de Sombernon et la châtellenie de Couches (1328); — par les archives du Rhône, lettre signalant aux représentants en mission en Saône-et-Loire les difficultés de faire passer au delà de la Loire les fourrages du district de Bellevue-les-Bains (Bourbon-Lancy), destinés aux armées des Alpes et des Pyrénées.

Acquisitions : copie du XVI^e^ s. des procès-verbaux de délimitation des duchés de Bourgogne et du Bourbonnais en 1503 et des justices des seigneuries d'Artaix et de Narbot en 1557; — lettre de M. de Sartines à M. de la Chaussade lui mandant les raisons qui s'opposent à la démolition de la porte de Digoin à Charolles (16 juin 1780); — lettre autographe du conventionnel Charles Millard au ministre de la guerre, relative à la destitution de Roberjot aîné et à une réclamation contre Pavalier, «aristocrate» à Mâcon (16 germinal an II).

Réintégrations : de Cluny, quelques doubles des reg. de catholicité de la paroisse Notre-Dame (1683-1693) et de la paroisse Saint-Marcel (1706-1721); — de Demigny, cahiers paroissiaux en double (1681-1792); — de Diconne, doubles et copies de reg. par. (1705-1720).

Dépôts : 3 liasses de minutes de l'ancienne étude Gautheron (complément d'un dépôt précédent); — par M^e^ Clerget, notaire à Mâcon, minutes anciennes de son étude et de celles supprimées de M^e^ Jobert (152 liasses, depuis 1676).

Versement : par le greffe de l'ancien tribunal d'Autun, papiers judiciaires.

Continuation de l'impression de l'inventaire sommaire de la série G; — répartition entre les diverses séries des versements judiciaires; commencement d'un répertoire de la section état civil, répertoire des plans.

A signaler dans les archives communales : à Bragny-sur-Saône, reg. par. depuis 1672; — à Farges, depuis 1744; — à Saint-Gervais-en-Vallière, depuis 1676; — à Saint-Loup-de-la-Salle, depuis 1602; — à Verdun-sur-le-Doubs, depuis 1576; — à Verjux, depuis 1681; — à Virey, depuis 1697.

[1929.] — Dons : par M^mes^ Pellorce, 19 pièces (XVI^e^-XVIII^e^ s.) sur les familles Baudinot et Chénard, les habitants de Gigny-sur-Saône et Paray-le-Monial, les hôpitaux de Charlieu et Mâcon; — par les archives du Loiret, 6 pièces sur la famille Girard, de Chalon-sur-Saône.

Acquisitions : insinuation des lettres-patentes accordant quatre foires annuelles à Amanzé (9 août 1651); — actes concernant les familles du Blé d'Uxelles, Savary de Brèves, de Marcilly-Cypierre, de

Digitized by Google

Fitz-James, de Thiard de Bissy, Berbier de Dracy, et les habitants de Verdun-sur-le-Doubs; — requête des ecclésiastiques détenus à Mâcon, réclamant à Reverchon, commissaire de la Convention, leur mise en liberté (30 thermidor an II); — livre d'ordres de l'adjudant général Achon, commandant du bataillon de Saône-et-Loire (an II-an XI); acte relatif à la commune de Perrigny-la-Plaine.

Réintégrations : sur la mairie de Beauvernois, reg. de reconnaissances de la seigneurie de Beauvernois, appartenant à Claude-François de Neufchâtel et Françoise de Rye, sa femme, en 1563 (copie du XVIII[e] s.); — sur la mairie de Bellevesvre, inventaire général des archives de Charles-François de Bernard de Montessus, comte de Bellevesvre (1753); — sur la mairie de Saint-Maurice-lès-Couches, doubles des cahiers paroissiaux de 1694, 1695, 1701-1705, 1707, 1709 et des extraits de 1726-1728.

Classement du minutier notarial Gautheron, déposé l'année précédente, de 2.047 reg. versés par l'Enregistrement, des cahiers paroissiaux de Demigny, Fragnes et Saint-Maurice-lès-Couches; continuation de l'impression de l'inventaire sommaire de la série G.

A signaler dans les archives communales : à Aluze, reg. par. depuis 1623; ,— à Bourgneuf-Val-d'Or, depuis 1625; — à Bouzeron, depuis 1668; — à Chagny, depuis 1598; terrier de la baronnie de Chagny; — à Chamilly, reg. par. depuis 1617; — à Change, depuis 1731; — à Charrecey, depuis 1673; — à Chassey, 40 documents des XVII[e]-XVIII[e] s. à déposer aux archives départementales; — à Chaudenay, reg. par. depuis 1624; — à Cheilly-les-Maranges, depuis 1673; — à Dennevy, depuis 1698; — à Dezize-les-Maranges, depuis 1628; — à Fontaines, depuis 1602; — à Mercurey, depuis 1623; — à Remigny, depuis 1680; — à Rully, depuis 1676; — à Saint-Gervais-sur-Couches, depuis 1640; — à Saint-Léger-sur-Dheune, depuis 1618; — à Saint-Maurice-lès-Couches, depuis 1626; ,— à Saint-Sernin-du-Plain, depuis 1702; — à Sampigny-les-Maranges, depuis 1636.

73. **Sarthe** (*M. J. L'Hermitte*) [1928]. — Dons : par les archives du Calvados, bail du prieuré de Saint-Laurent-de-la-Haye à Touvoye-en-Saint-Corneille et Savigné-l'Évêque (30 septembre 1664); déclaration de récoltes en 1795 par Louis Pelé sur jugement du tribunal civil de la Sarthe (8 germinal an IV); extrait mortuaire de Louise Bouteloup, section de l'Unité, commune du Mans (16 pluviôse an XII); — par les archives de Seine-et-Marne, 5 pièces relatives à la paroisse de Saint-Ouen-en-Champagne.

Réintégrations : sur la commune de la Chapelle-Saint-Aubin, reg. de la fabrique et de la municipalité (1765-an III); — sur la commune

Digitized by Google

de Lavardin, documents sur l'administration municipale de canton (ans v-viii).

Versements : par les greffes des justices de paix de Sillé-le-Guillaume, minutes, an iii-1843, répertoires, an iii-1843, feuilles d'audience, 1808-1835 (avec lacunes), reg. des émoluments, 1825-1875 (lacunes); — de Saint-Calais, minutes, an x-1827 et an v-an x; répertoires, an vii-1827; — de Bessé-sur-Braye (rattaché à Saint-Calais), minutes, 1792-an x; audiences, 1792-an iv; conciliations, 1792-an v; — de Bouloire, minutes, an iv-1831; répertoires, 1810-1831; — de Tresson (rattaché à Bouloire), minutes, 1791-an x; ventes de meubles, ans ii-vii; — de Sablé-sur-Sarthe, minutes et reg., 1790-1827; conseils de famille, an x-1827; — de Précigné (rattaché à Sablé), actes divers, 1792-an x; — de Mamers, actes divers et jugements, 1806-1827; — de Beaumont-sur-Sarthe, minutes, an ii-1827; reg. de jugements, 1808-1827 (lacune de janvier 1812 à juillet 1813); conciliations, 1807-1815; conseils de famille, 1817-1826; — du Mans (1er canton), minutes, 1791-1828; 2e canton, minutes, an ii-1826; 3e canton, minutes, an x-1827; — par la sous-préfecture supprimée de Saint-Calais, onze tonnes de papiers à trier et répartir.

Classement sommaire des papiers versés par les greffes des tribunaux, continuation de l'inventaire sommaire de H supplément.

[1929.] [1] — Dons : par les archives de Loir-et-Cher, de deux pièces relatives au moulin de Guitter à Chérancé (8 février 1529) et à la terre et métairie de la Pelourie, à Panon (3 janvier 1674); — par les archives du Loiret, de deux pièces de 1731 et 1789.

Réintégrations : sur la commune de Vaas, du registre des séances de l'administration centrale du canton de Vaas (30 germinal an iv-29 prairial an viii); — sur celle de La Ferté-Bernard, de 5 registres des délibérations de l'administration municipale de canton (20 brumaire an iv-10 messidor an viii).

Achèvement de l'inventaire sommaire des archives de l'hôpital de Mamers et de l'hospice de Bonnétable (série II supplément 245 à 328); rédaction de l'inventaire des archives du bureau de bienfaisance de Bonnétable.

74. Savoie (*M. G. Pérouse*) [1928] [2]. — Versement : par les greffes des tribunaux d'Albertville, Chambéry, Moutiers, Saint-Jean-de-Maurienne, reg. d'état civil de 1792 à 1815.

[1] M. L'Hermitte, admis à l'honorariat, a été remplacé le 1er juillet 1929 par M. de Berranger, précédemment archiviste de la Creuse.

[2] Le rapport de 1928 a été rédigé par M. Jannon, rédacteur aux archives, M. Pérouse étant en congé de maladie.

Digitized by Google

Rédaction d'un répertoire de l'état civil ancien de Tarentaise et de Maurienne; achèvement du reclassement des archives de l'intendance de Tarentaise.

[1929.] (*M. P. Bernard*) [1]. — Dons : par M^lle^ Duverger de Blay, archives de sa famille (intéressantes pour l'histoire de la Tarentaise); — par M. Avezou, archiviste de la Haute-Savoie, pièces d'état civil; — par M. Biver, acte d'inféodation du marquisat de Bourg-Saint-Maurice; — par M. le marquis de Matharel, parchemin sur les familles de Villette et d'Allinges.

Versement : par le greffe de la Cour d'appel, registres du tabellion moderne d'Albertville, Moutiers, Saint-Jean-de-Maurienne et Chambéry.

Dépôts : par M^e^ Arnollet, notaire à Moutiers, M^es^ Horteur et Rostaing, notaires à Chambéry, minutes anciennes de leurs études.

Récolement réglementaire; — classement et répertoire de 100 articles du fonds du Sénat de Savoie; — inventaire du fonds Duverger de Blay; — répertoire (par M. Jannon) de l'état civil ancien de Maurienne et de Tarentaise et du diocèse de Chambéry; — état des minutes versées par les études Arnollet, Horteur, Rostaing; — impression du t. I de l'inventaire par M. Pérouse des archives communales de l'arrondissement de Chambéry.

La mission annuelle à Turin n'a pu être remplie cette année, en raison de l'arrivée récente de l'archiviste dans le département.

75. **Haute-Savoie** (*M. R. Avezou*) [1928]. — Dons : par M. Théodore Reinach, documents intéressant diverses localités et faisant partie des archives de l'ancien château de Costa de Beauregard, à la Motte-Servolex, entre autres : papiers Duclos de la Place, premier syndic et lieutenant de police de Cluses sous la Révolution, documents sur le siège d'Evian en 1591; — par M. E. Rivoire, lettres sur parchemin de Louis I^er^, duc de Savoie, confirmant aux habitants de Fleyrier le droit d'avoir un marché par semaine et une foire par an (12 octobre 1457), et 4 autres pièces relatives à ce droit (1492-1500), enquête relative aux marché et foire de Taninges (février 1500); lettres du duc Charles III confirmant le privilège ci-dessus (9 juin 1508); lettres de Charles-Emmanuel I^er^, duc de Savoie, octroyant aux habitants de Taninges deux foires nouvelles (20 novembre 1598); lettres du roi Charles-Félix, en faveur d'une suppliante native de Saint-Cergues, au sujet d'une mauvaise curatelle (1827-1828); — par M. Sermondade, reg. d'état civil d'Ar-

[1] M. Bernard, archiviste aux Archives nationales, succède, le 1^er^ mars 1929, à M. Pérouse, décédé le 5 décembre 1928.

Digitized by Google

thaz-Pont-Notre-Dame (1794-1814); — par les archives des Ardennes, requête présentée par deux habitants de la paroisse de Thônes au conservateur de la gabelle et au juge mage de Genevois (1625-1643).

Acquisitions : 2 minutaires du notaire Tavernier, de Morzine (1597-1598, 1619).

Dépôt : par Me Brunet, notaire à Annecy, 215 minutaires de notaires annéciens (1661-an XII); — par l'hôpital-hospice de Rumilly, documents sur la famille de Motz de la Salle (fin XVIIIe — début XIXe s.).

Versements : par les greffes des justices de paix d'Annecy-Nord, 39 reg. et liasses depuis 1779, provenant des justices des marquisats de Chaumont et de Faverges, de la justice de paix pendant la période française et du tribunal de mandement d'Annecy; — d'Annecy-Sud, 50 liasses et reg. depuis l'an VII, provenant de la justice de paix d'Annecy-Sud et du tribunal de mandement de Duingt.

Rédaction d'un répertoire du fonds Th. Reinach; du répertoire de 6, 7, 8 G; reclassement des archives de la collégiale de Sallanches, versées en 1908, le plus beau fonds historique du dépôt; — au cours de la mission à Genève, copie de la partie de l'inventaire des titres et droits de la seigneurie de Genève concernant le chapitre cathédral de Saint-Pierre de Genève; et copie d'un inventaire très complet des titres de la cathédrale Saint-Pierre de Genève, dressé en 1747 par le chanoine Guilliot, et dont l'original appartenait à un notaire de Reignier, mort en 1914; — au cours de la mission à Turin, dépouillement de la série des bénéfices ecclésiastiques de Savoie, «bénéfices de là des Monts», à l'*Archivio di Corte*, de documents sur la construction du palais épiscopal d'Annecy (fin du XVIIIe s.) et du fonds de l'abbaye de Talloires à l'*Archivio Camerale*.

A signaler dans les archives communales : à Sallanches, actes consulaires depuis 1520; reg. par. depuis 1601; le plus ancien document original est de 1369; — à Combloux, 5 sacs de procédures et titres divers intéressant la communauté depuis 1566; 1 vol. de fondations et actes concernant la cure et communauté de Combloux (1568-1696), titres d'affranchissement (1754-1792); — à Cordon, délibérations depuis 1770; documents anciens depuis 1361; lettres originales d'Amédée VIII, duc de Savoie, en faveur des habitants de Cordon (25 janvier 1431); — à Demi-Quartier, actes consulaires depuis 1777; comptes et rôles de la taille depuis 1744; — à Domancy, reg. par. depuis 1723; délibérations depuis 1738; délimitations des paroisses de Passy et Domancy, procès entre ces deux localités à propos des digues de l'Arve; — à Saint-Martin-sur-Arve, documents anciens depuis 1463; — à Saint-Roch, actes du XIIIe s. (copies); originaux depuis 1479; — à Saint-Gervais, reg. par. depuis 1595; albergement de la montagne de Prariond

Digitized by Google

par Béatrix de Faucigny aux hommes de Saint-Gervais et de Bionnassay (1296, vidimus du xv^e^ s.); — aux Contamines, reg. par. depuis 1760; — à Passy, depuis 1601; actes anciens depuis 1382; belle série de reg. de reconnaissances (1626-1634); — à Saint-Nicolas-de-Véroce, sentence de 1476 relative à la possession de la montagne d'Hermance, qui contient la teneur de l'albergement octroyé en 1287 par Béatrix de Faucigny aux habitants de Saint-Nicolas et Saint-Gervais; — à Alex, reg. par. depuis 1634; pièces sur les biens communaux (1786-1789); — à Annecy-le-Vieux, reg. par. depuis 1605; documents anciens depuis 1581; — à Argonnex, reg. par. depuis 1649; — à La-Balme-de-Sillingy, depuis 1643; délibérations depuis 1738; — à Bluffy, délibérations depuis 1765; — à Choisy, reg. par. depuis 1773; — à Cuvat, depuis 1704; — à Dingy-Saint-Clair, copie d'un albergement du seigneur de Menthon de 1412; originaux depuis le xvi^e^ s.; — à Epagny, reg. par. depuis 1768; — à Métigny, pièces de procédures, actes privés depuis le xvii^e^ s.; — à Metz, reg. par. depuis 1651; — à Nâves, depuis 1657; — à Saint-Martin-Bellevue, depuis 1643; — à Sallenôves, depuis 1605; — à Sillingy, depuis 1699; — à Talloires, depuis 1681, délibérations depuis 1756; — à Veyrier-du-Lac, inventaire des archives de la confrérie du Saint-Esprit (1394); lettres de Janus de Savoie en faveur des habitants de Veyrier et Chavoire (1479).

[1929.] — Dépôts : par M^e^ Blanc, notaire à Bonneville, minutes de son étude et de celle supprimée de M^e^ Buchet; notaires Chartrier, Dépassier, Gardet, Gentaz, Muffat de Saint-Amour, de Bonneville, Gaillard, de Cluses, Grillet, de La Roche (1584-1810; 20 reg.); 1 reg. des délibérations du collège des notaires de Faucigny (1773-1841); 1 vol. de reconnaissances (à l'état fragmentaire) pour François-Marie de Genève de Boringe, coseigneur des Forêts, à Mieussay (1738-1739); — par M^e^ Reydet, notaire à Bonneville, minutes de Bailly, Bonnaz, Bontaz, Degrange, Dupraz-Borcy, notaires en cette ville (1594-1696; 12 reg.); — par M^e^ Freyre, notaire à la Roche-sur-Foron, minutes de Dufour, du Petit-Bornand (ans v-viii) et d'Orsier, de la Roche (1636-1697; 14 reg.); — par M^e^ Albert, notaire à Thonon-les-Bains, minutes d'Arpin, Degenève, Guyon, Jordan, de Thonon; de Charmot, Frellet, de Jussy, Sciez; de Delasaulge, de Lullin (1660-an viii; 34 reg.); — par M^e^ Bontron, notaire à Thonon-les-Bains, minutes de Degenève, (Sciez et Thonon) et de Guyon (Thonon) (1654-1697; 18 reg.); — par M^e^ Bozon-Verduraz, notaire à Thonon-les-Bains, minutes de Bastard, Bétemps, Blain, Bron, Descombes, Destraz, Frézier, Gentaz, de Thonon; de Favrat, de Bellevaux; de Grivaz, de Mégevette (1666-1814), plus 1 vol. de quittances et actes divers, adjudications de biens (1775-1833; 61 reg.); — par M^e^ Bonnet, notaire à Evian, minutes de

Digitized by Google

Baud, Blanc, Bruchon, Brun, Coppel, d'Evian; de Baud, de Saint-Paul; de Blanc et Chambat, de Lugrin; de Cachat, de Féternes; de Vesin, de Meillerie (1655-1817; 49 reg.); — par M^lle^ Yvonne Daudens, ancienne propriétaire du château de Marlioz, archives de ce château, antérieurement entreposées chez le curé du lieu, environ 300 liasses et registres, titres domaniaux des propriétaires successifs, et correspondances (plusieurs milliers de lettres), de la fin du XVI^e^ au début du XIX^e^ siècle; minutaires de notaires de la région de Marlioz et de la Semine (principalement du XVIII^e^ s.); (un inventaire de ce dépôt important va être entrepris).

Dons : par M. Pierre Masson, lot de copies provenant des archives du département de la ville d'Annecy et des archives d'État de Genève; — par M. Raillo, 4 plans de l'hôpital de Thonon.

Distribution du 2^e^ fasc. du répertoire imprimé de la série G (clergé séculier); — préparation des répertoires numériques des séries L et H; — mission à Genève où a été entrepris et presque achevé le dépouillement des registres des comptes du chapitre de Saint-Pierre de Genève et commencé celui des registres du chapitre des Macchabées; copie des analyses de pièces intéressant la Savoie, figurant au répertoire de la série « Portefeuille historique » des archives de Genève.

A signaler dans les archives communales : à Samoëns, registres et reconnaissances du XVI^e^ s. depuis 1524, pièces de procédure (1546), albergement, depuis 1357, documents sur la collégiale établie en 1575, sur les foires et marchés, sur les privilèges de la bourgeoisie; reg. par. depuis 1565; délibérations depuis 1686; — à Morillon, reg. par. depuis 1738; reconnaissance (1433); — à Sixt, minutaires de notaires (1586-1700), 1 reg. de reconnaissances en faveur de l'abbé de Sixt; 10 testaments du XVII^e^ s. depuis 1602; 2 sacs de procédures (XVII^e^-XVIII^e^ s.); — à Verchaix, reg. par. depuis 1787; — à Taninges, depuis 1578; traduction d'un acte d'albergement de 1355; — à La Côte-d'Arbroz, délibérations depuis 1785; quelques pièces de procédure avec les Barnabites de Thonon (XVI^e^ s.); — aux Gets, 46 pièces sur parchemin depuis 1356 (voir rapport de l'archiviste de 1905); — à Mieussy, reg. par. depuis 1546; délibérations depuis 1739; — à Thorens, reg. par. depuis 1581; pièces de la période française (1792-1815); — à Groisy, reg. par. depuis 1672; — aux Ollières, depuis 1605; — à Villaz, depuis 1675; documents de l'époque française (1792-1815); — à Mégève, délibérations sur les communes de la Jorasse, d'Hermance, d'Arbois, du Passon, pièces sur les montagnes de la Varossaz et de Bellachat, rôles de biens, reconnaissances, affranchissements; 13 minutaires des notaires Defforges et Pottuz (1647-1723); documents depuis 1375 (l'inventaire des archives antérieures à 1815 a été rédigé par l'archiviste départemental).

Digitized by Google

76. Seine (*M. M. Barroux*, archiviste en chef, *M. H. Lemoine* et *M^lle C. Ducaffy*, archivistes adjoints) [1928]. — Versements : par la justice de paix du 1^er^ arrondissement, 86 cartons, 2 reg.; par celle du 2^e^ arrondissement, 70 cartons; par celle du 5^e^, 108 cartons, 12 reg.; par celle du 6^e^, 120 cartons dont 3 répertoires, et 22 reg.; — par le greffe civil et correctionnel, 1 vol. d'enregistrement des lettres-patentes portant institution de majorats de 1808 à 1822.

Dons : par M. le marquis de Matharel, 3 dossiers sur les seigneuries de Nogent-sur-Marne et du Perreux (1456-1790); — par M. Tesson, 16 dossiers de notes, dessins et photographies sur les eaux de Paris, provenant de son père, ancien secrétaire de la commission du Vieux-Paris; — par M. Numa Raflin, journal du siège de Paris de 1870-1871, par Joseph Mairet; — par M. Paul Jarry, papiers d'intérêt topographique sur le 8^e^ arrondissement (XVI^e^-XIX^e^ s.); — par M. Mantel, plan de la seigneurie de Bry (XVIII^e^ s.); — par M. Barroux, dépêche de Thiers aux préfets (28 mars 1871); — par l'ancienne compagnie du gaz, 136 vol. et 73 liasses (1856-1905).

Acquisitions : charte de l'évêque de Paris relative à Saint-Cloud (1206, n. s.); — quittance intéressant un bourgeois parisien (1377); — acte concernant le prévôt de Paris, Pierre des Essars (1410); — certificat délivré à un étudiant par le recteur de l'Université (1541, n. s.); — devis intéressant l'appartement de la reine au Louvre (1657); 2 lettres au lieutenant de police, l'une du cardinal Fleury sur une statue équestre de Louis XV, l'autre de d'Aguesseau, relative à un curé de Saint-Denis (1741); — procès-verbal de visites faites par la Commune de Paris à la Salpétrière (1789); — pièces sur Palloy; — lettre de Santerre au sujet d'une fourniture d'armes faite le 14 juillet 1789; — procès-verbal d'une déclaration apportée à la section du Théâtre français, touchant la journée du 10 août; — 20 pièces intéressant les maisons d'arrêt de Paris (1792-an IX); — registre d'admission dans la société du Lycée ou Athénée des arts (1792-1835; signatures et adresses d'hommes marquants); — certificat de la section de Marat concernant un commis de la « maison de Capet » (an II); — proclamation de Louis XVIII aux habitants de Paris (31 mars 1814); — lettre autographe de David d'Angers, se plaignant des changements qu'on va peut-être lui demander pour son fronton du Panthéon (1837); — lettre d'Ingres à Rambuteau, lui déclarant qu'il renonce, en raison des exigences de l'administration, à s'occuper des peintures de Saint-Vincent-de-Paul (1847); — lettre du préfet de police sur la manifestation d'étudiants du 3 février 1848 en faveur de la liberté de la parole au Collège de France; — lettre de Béranger au maire d'Auteuil (1849).

Classement des papiers des justices de paix (dans celle du 6^e^ arron-

Digitized by Google

dissement on trouve les scellés après décès de Paul Jones (1792), au Luxembourg après le départ du frère du roi (21 juin 1791), après la mort de Marat, chez la veuve de Danton, chez Roland et Mme Roland, chez Berquin, chez Olympe de Gouges, les tutelles Contat, Danton, Roland, Fouquier-Tinville; pièces concernant la succession du marquis de Marigny (1765-1786); papiers Larcher, lieutenant-colonel de grenadiers (1793-1815); journal d'un payeur à l'armée de Bernadotte (1807-1809), etc.; — continuation (par Mlle Ducaffy) du dépouillement des lettres de chancellerie dans les fond des insinuations; — impression du répertoire de la juridiction consulaire.

Réintégrations : de la mairie de Bry-sur-Marne, pièces relatives à la délimitation du territoire (1598-an VII); — de celle de Charenton, titres de la cure de Conflans (1547-1791), papiers Dujat (1696-1784); — de celle de Gennevilliers, délibérations de la société populaire (ans II-III); — de celle de Maisons-Alfort, 2 reg. des comptes de la fabrique (1582-1610, 1750-an II), 1 reg. de comptes rendus au prévôt de Créteil par le receveur de la commune (1674-1690), 1 compte rendu aux habitants de la paroisse (1737-1811); — par celle de L'Haÿ, reg. de la municipalité de Lay et Chevilly pour 1788-1792; — par l'hôpital Cochin, 150 reg. centenaires des hospices de Vaugirard, des Vénériens, de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, du Sud, des Enfants-Trouvés, du Midi, Cochin et Cochin-annexe.

[1929] (*M. A. Lesort* [1], archiviste en chef; *Mlle C. Ducaffy* et *M. P. Dupieux* [2], archivistes adjoints). — Versements : papiers des justices de paix du 4e arrondissement de Paris (121 cartons, 2 reg., 1791-1831) et du 10e (193 cartons, 3 reg., 1791-1830), de Charenton (36 cartons, 1791-1830), de Courbevoie (9 cartons, 1 reg., 1813-1840), de Pantin (22 cartons, 1791-1830), de Belleville (4 cartons, 1791-an X), de Villejuif (26 cartons, 1791-1830), de Choisy-le-Roi (1 carton, 1791-an X), de Vincennes (1791-1830) et de Montreuil-sous-Bois (1791-an X); — par le tribunal correctionnel de la Seine, dossiers de non-lieu (1871-1884), 54 reg. de commerçants faillis (1890-1898); pièces à conviction provenant du greffe correctionnel (tous ces papiers sont abondants en renseignements sur la vie économique et sociale de Paris et de sa banlieue au XIXe s.); — par l'ancienne Compagnie parisienne du gaz, 785 reg. de comptes courants (1852-1860, 1869-1878), grands livres (1903-1907), copies de lettres de

[1] M. Lesort, archiviste de Seine-et-Oise, succède, le 1er janvier 1929, à M. Barroux, admis à l'honorariat.

[2] M. Dupieux, archiviste-paléographe, succède, le 15 avril 1929, à M. Lemoine, nommé archiviste de Seine-et-Oise.

Digitized by Google

la comptabilité générale (1855-1906), ceux de l'usine de Saint-Mandé; 2 reg. contenant la répartition des provenances de charbon (1904-1907), dossiers du service des travaux chimiques (1876-1906), rapports et décisions du bureau central du service des usines (1861-1907), dossiers concernant des questions techniques, le pouvoir éclairant du gaz, des essais d'appareils nouveaux (1856-1877); — par le greffe du tribunal civil de la Seine, registres de délibérations du tribunal correctionnel (11 frimaire an IV-13 pluviôse an VIII) et du tribunal civil de la Seine (7 frimaire an IV-8 décembre 1824).

Dépôts : par la mairie d'Antony, terrier de la seigneurie, appartenant à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (1751) et plan topographique parcellaire de la même seigneurie, dressé à la même date par Bernard Borde; — par celle d'Asnières, lot de pièces provenant de la fabrique paroissiale, baux, fondations, rentes (1528-1772), église et presbytère (1792-1905); — par celle de Bry-sur-Marne, pièces sur la délimitation de la commune et de celles de Noisy-le-Grand et de Villiers-sur-Marne (1598-1878); — par celle de Clichy, atlas en 8 planches contenant la copie du plan-terrier de 1780; — par celle de Courbevoie, deux pièces de la prévôté de ce lieu (1785) et listes électorales de 1870-1871; — par celle de Gennevilliers, reg. des délibérations de la Société populaire (21 nivôse an II-9 germinal an III); — par celle de l'Ile-Saint-Denis, reg. par. et d'état civil (1668-1813), 5 reg. de confréries (1671-1833), délibérations (1789-1842); — par celle de Maisons-Alfort, comptes de la fabrique paroissiale (1581-1610, 1750-1793), des syndics de la communauté des habitants (1589-1590, 1673-1690, 1736-1811); — par celle de Saint-Maur-des-Fossés, terrier de la baronnie (1682).

Dons : par M. l'abbé Brongniart, extraits des actes de décès d'Ignace Théodore et d'Antoine Brongniart (6 octobre 1765, 5 ventôse an II), non reconstitués; — par M. Marius Barroux, adresse (impr.) de la municipalité de Paris à la Convention (27 floréal an II), vue extérieure de l'hôtel de Sens; 33 pièces d'ancien état civil parisien (XVIII^e-XIX^e s.); laissez-passer délivré le 1^er mars 1871 par Jules Ferry à MM. Barroux, Granier, Pigeonneau pour le palais de l'Industrie; — par M. l'abbé Baslé et M. le baron Förster, extrait de l'acte de décès de Ladislas Bertsenyi (Bercheny), mort à Cracovie (28 novembre 1835); — par M. Edouard de Nervo, extraits d'actes de décès de J.-L. Redon (6 février 1815), d'un mariage Talamon et Redon de Baupréau (25 juillet 1832), des baptêmes de Louis-H. Ollivier (12 avril 1789) et de Marie L.-C. Redon (3 juin 1811); — par M. Esprit, pièces diverses, programmes de fêtes, prospectus, invitations, etc.; — par les archives de la Seine-Inférieure, pièces sur des familles de Paris et de la région parisienne; les avocats Ph.-Ant. et L.-Ant. Robert (1769-1780), L.-J. Paris de

Digitized by Google

Montmartel, marquis de Brunoy (1774-1784), J. Landry, boulanger à Gonesse (1740), P. Perrin, introducteur des ambassadeurs près le duc d'Orléans (1660), J. Du Bouchet, marquis de Sourches (1643-1675), G. Duchange, graveur du roi (1711); documents sur les étaux de boucherie à Paris (1558-1659), l'hospice des Incurables (1709-1774), la bulle du pape Pie IV nommant Guillaume Viole, évêque de Paris (1563); — par les archives départementales de l'Indre, lot de pièces sur la seigneurie de Champigny-sur-Marne (1458-1517).

Acquisitions : *Libellus de arte notariatus,* impr. à Lyon par Claude Nourry, *alias* Leprince, en 1523; — pièces de la comptabilité de Louis d'Orléans (1413); — documents sur la chapelle des notaires de l'archevêché (1772), une maison du Pont-au-Change (1786), la prison de Picpus (an II), celle de Saint-Lazare (an XII-1823), la publication d'une édition du Dictionnaire de Moreri (1751), la question ouvrière (lettre du ministre de l'Intérieur, septembre 1840), les marguilliers de Saint-Eustache (1608), le dessèchement de la voirie de Montfaucon (an IV), les journées de 1830 (relation d'un officier de la garde royale), la Comédie italienne (1774), la famille de Molière; — collection reliée en 17 vol. de billets de faire-part de naissances, mariages et décès se rapportant à des familles de la région parisienne (1820-1880); — lettres adressées au préfet de la Seine par les peintres Vien (an XII) et Devéria (1845), par Vidocq à Victor Hugo (1849); — lettres de Pache (mai 1793), Dupuytren (1810), La Fayette (30 juillet 1830), l'abbé Deguerry, Léon Gambetta (14 novembre 1878); — lettre relative à la campagne électorale de Prévost-Paradol dans le quartier des Écoles en 1863; — lettres d'Alexandre Dumas (s. d.) sur une première représentation à l'Odéon, d'Abel Rémusat (13 octobre 1831); — lettres au maire du 2e arrondissement relatives à la garde nationale, du statuaire Charles Rochet (10 novembre 1886) relative à la statue de Charlemagne sur le parvis Notre-Dame; — dossier de notes manuscrites sur la commune de Vanves; — plan des barricades de 1830, dressé par Motte et Dupré.

Récolement réglementaire (18 km. 1/2 de rayonnages, 61302 cartons et liasses, 55400 registres); réorganisation matérielle du dépôt et de l'annexe de l'hôtel de Sens; — publication du répertoire numérique de la série R (affaires militaires) de la section départementale, par M. Lemoine, archiviste-adjoint; — préparation d'un Répertoire de la série D. U (Justice), d'un catalogue des cartes et plans, du répertoire des fonds des mairies de Paris.

A signaler dans les archives communales : à Bry-sur-Marne, délibérations depuis le 20 juin 1787; reg. par. depuis 1612; — à Courbevoie, depuis 1627; — à Joinville-le-Pont, depuis 1793; — à Pantin, depuis 1525 (lacunes pour 1560-1578, 1590-1610, 1653-1659);

Digitized by Google

— à Sceaux, depuis 1609; délibérations depuis le 21 mars 1788; pièces du XVIII[e] s. sur le château et son domaine, l'église, la fabrique paroissiale, la maison de charité, la garde nationale pendant la Révolution, le lavoir (1793), le moulin à bras (1794), la Société populaire; — à Villejuif, reg. par. depuis 1593, délibérations depuis le 28 février 1790; — à Vincennes, reg. par. de Notre-Dame depuis 1569, de la Sainte-Chapelle royale du Bois-de-Vincennes depuis 1688; délibérations, depuis le 11 mars 1788, du bureau de bienfaisance depuis le 24 ventôse an IX; déclarations faites par le terrier de Saint-Mandé (1748-1781), plan de la basse-cour de Vincennes (1778), titres de propriété anciens.

77. **Seine-et-Marne** (*M. J. Hubert*) [1928]. — Dons : par M. le baron de Noirmont, 80 titres sur parchemin, ayant fait partie des archives de La Borde-Fournier, ancienne seigneurie des environs de Brie-Comte-Robert, dont une partie avait été acquise en 1865; cet important complément concerne la seigneurie de la Grivelle, les fiefs du Parc, de Chantepie et des Cinq-Arpents, la maison du Cigne à Brie-Comte-Robert, les familles de La Chastre, de Livre, Brulart de Sillery, de Louvancourt, Bachelier, de l'Hopital-Vitry et Chabaut de Laborie; — par M. E. Dubuisson, une vingtaine de dossiers de correspondance et de documents divers concernant la région de Jouarre; — par M. Ad. Besoul (décédé), tous ses manuscrits, entre autres un glossaire manuscrit du patois de Favières et une collection de dessins originaux, calques, photographies; — par M. M. Perrier, notes et pièces sur le chapitre et la collégiale Saint-Martin-de-Champeaux; — par M. Poussier, copie du Martinet ou « registre des antiquitez de l'église collégiale de Saint-Martin-de-Champeaux-en-Brye » (1653), par le chanoine Martin Sonnet; — par M. G. Guillory, deux mémoires manuscrits, dont il est l'auteur, sur l'industrie automobile dans la région de Fontainebleau et sur la famille Chevalier, originaire d'Auvergne, et fixée à Fontainebleau; — par M. Fr. Sœhnée, lithographie romantique des ruines du château royal du Vivier et reproductions modernes d'anciennes images de Sainte-Fare, abbesse de Faremoutiers; — par M. Bray, 38 notices descriptives (avec plans et croquis) sur les édifices classés du département; — par M. l'abbé Henry, archives de la fabrique d'Égreville (1594-1788); — par les archives des Hautes-Alpes, deux aveux de Pierre de Chalifert et de Nicolas Le Ante, dont les biens relevaient du marquis de Saluces, seigneur de Montjay (20 mai, 9 août 1374); — par les archives de l'Oise, dix pièces, dont un aveu et dénombrement de la seigneurie de La Motte de Villiers-sur-Seine (1598), des constitutions de rentes au profit de Nicolas Guénée, curé de Puisieux (11 décembre 1683, 2 novembre 1691) et des religieuses de Sainte-Ursule de Meaux (11 octobre

Digitized by Google

1662); — par les archives du Calvados, anciens titres du prieuré de Saint-Pierre et Saint-Paul de Meaux, jadis incorporés aux archives du chapitre de Lisieux, dont un ancien cartulaire (1552), un registre terrier (1598), un état sommaire des titres (1788); échange de terres entre Laurent Forquenoy et François de Challemaison, seigneur d'Egligny (28 juillet 1564).

Réintégrations : sur la commune de Thorigny, registres de délibérations de l'ancienne fabrique et de la municipalité (1784-1827); — sur celle de Chauffry, ancien plan cadastral (1823); — sur celle de Saint-Barthélemy, comptes de l'ancienne fabrique (1701-1738); — sur celle de Serris, terrier du comté et de la châtellenie (1773-1779); — sur celle de Saint-Sauveur-l'École, état des « ouvraiges et réparations de victres » au château royal de Boulogne (*alias* Madrid), en septembre 1553, à l'occasion d'un séjour d'Henri II (trouvé dans une reliure).

Établissement d'un répertoire numérique d'un second supplément de la série G; — classement de la collection Lhuillier, acquise en 1903, et des cartes et plans; — continuation de l'impression de l'inventaire sommaire de la série L; — classement et inventaire du versement récent de l'Enregistrement, des versements des archives des sous-préfectures de Coulommiers et Fontainebleau.

A signaler dans les archives communales : à Achères-la-Forêt, reg. par. depuis 1634; — à Arbonne, depuis 1704; procès entre la commune et la famille de Gouge de Talmont (1790-1835); — à Armentières, reg. par. depuis 1639; — à Avon, depuis 1579 (acte de baptême de Louis XIII); — à Bailly-Romainvilliers, reg. par. depuis 1607; — à Blandy, depuis 1539; délibérations depuis 1785; terrier et plan terrier de la seigneurie (1744-1755); vue de Blandy (1707); reg. des réquisitions faites par les alliés en 1814; — à Blennes, reg. par. depuis 1612; — à Boissise-la-Bertrand, depuis 1737; archives de l'ancienne fabrique (XVIII^e^-XIX^e^ s.); — à Boissy-aux-Cailles, reg. par. depuis 1737; — à Boutigny, depuis 1668; — à Bransles, depuis 1640; — à Brou-sur-Chantereine, depuis 1674; — à Chaintreaux, depuis 1684; reg. par. de Lagerville (1685); — à Changis-sur-Marne, depuis 1644; — à Chauffry, depuis 1568; — à Chaumes-en-Brie, depuis 1561; délibérations depuis 1770; délibérations de l'hospice (1719); — à Chevry-en-Sereine, reg. par. depuis 1662; — à Condé-Sainte-Libiaire, depuis 1668; délibérations depuis 1789 : terrier (1777-1778); — à Couilly, reg. par. depuis 1652; délibérations depuis 1787; — à Courcelles-en-Brie, reg. par. depuis 1659; calendrier-obituaire commencé en 1524 et suivi de quelques notes sur l'église; — à Dammarie-les-Lys, reg. par. depuis 1634; délibérations depuis 1788; — à Diant, reg. par. depuis 1629; — à Donnemarie-en-Montois, depuis 1629;

Digitized by Google

délibérations depuis 1765; plan géométrique de la baronnie (XVIII^e s.); — à Égreville, reg. par. depuis 1581; plan (XVIII^e s.); mercuriales, depuis 1789; — à Faremoutiers, reg. par. depuis 1593; — à Favières, depuis 1600; — à Fontenay-Trésigny, depuis 1788; délibérations depuis 1783; reg. d'enregistrement des dons patriotiques (époque révolutionnaire); — à Fublaines, reg. par. depuis 1678; — à Jouy-sur-Morin, depuis 1592; — à La Chapelle-la-Reine, depuis 1647; cartulaire municipal; — à La Chapelle-Véronge, reg. par. depuis 1608; titre de propriété (1660); état des pertes occasionnées par le passage des troupes alliées (1816); — à La Ferté-Gaucher, reg. par. depuis 1613; délibérations depuis 1773; titres de propriété (XVIII^e s.); titres de la famille Garnot (XVIII^e s.); arpentage des biens appartenant aux seigneurs de La Ferté-Gaucher (1775); — à Lagny, reg. par. depuis 1513; délibérations depuis 1773; titres de propriété (1725-1775); — à La Houssaye, reg. par. depuis 1571; — à Larchant, depuis 1577; délibérations depuis 1777; — à Les Chapelles-Bourbon, reg. par. depuis 1639; plan (1786); — à Lescherolles, reg. par. depuis 1671; — à Le Vaudoué, depuis 1622; — à Lorrez-le-Bocage, depuis 1697; — à Maincy, depuis 1603; — à Marcuil-lès-Meaux, depuis 1594; délibérations depuis 1787; — à Marolles, reg. par. depuis 1737; — à Melun, reg. par. de Saint-Aspais depuis 1551, de Saint-Barthélemy (1596), Saint-Ambroise (1619), Saint-Étienne (1571), Saint-Liesne (1668), hôpital (1678), délibérations (1699); archives anciennes importantes, non classées; — à Moisenay, reg. par. depuis 1736; — à Mons-en-Montois, depuis 1566; reg. du trésorier de la société populaire pendant la Révolution; «reg. pour servir à la dénonciation des messiers» (1793); — à Montceaux-lès-Meaux, reg. par. depuis 1709; titres sur l'érection de la chapelle royale en église paroissiale (1709); — à Mortcerf, reg. par. depuis 1663; délibérations depuis 1790; 32 pièces sur les droits d'usage des habitants dans la forêt de Crécy (XIV^e-XVIII^e s.); — à Montils, reg. par. depuis 1675; — à Nanteau-sur-Essonne, depuis 1626; plan terrier (1776); — à Nanteuil-lès-Meaux, reg. par. depuis 1599; — à Noisy-sur-École, depuis 1605; terrier de la seigneurie de Noisy et Le Vaudoué (XVIII^e s.); — à Paley, reg. par. depuis 1610; — à Paroy, depuis 1610; anciens antiphonaires; — à Pierrelevée, reg. par. depuis 1649; — à Pierrelez, depuis 1705; — à Pomponne, depuis 1668; — à Préaux, depuis 1661; — à Provins, reg. par. de Saint-Ayoul (1564), de Sainte-Croix (1539), de Saint-Quiriace (1565), de Saint-Pierre (1556), de Saint-Jacques (1771), de l'hôpital général (1756), de l'Hôtel-Dieu (1709); délibérations depuis 1761; archives révolutionnaires intéressantes, non classées; — à Quincy-Ségy, reg. par. depuis 1675; — à Rémauville, depuis 1695; histoire et description de l'église, par A. Cochin (1889); — à Saint-Ange-le-Vieil, reg. par. depuis 1641;

Digitized by Google

— à Saint-Barthélemy, depuis 1595; — à Saint-Fiacre, depuis 1674; règlements de la société populaire (an II); — à Saint-Germain-lès-Couilly, reg. par. depuis 1619; — à Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux, depuis 1625; titres de propriété du presbytère (1738); — cahier de doléances de 1789; — à Saint-Mars, reg. par. depuis 1634; — à Saint-Martin-en-Bière, depuis 1642; — à Saint-Martin-des-Champs, depuis 1560; — à Saint-Martin-du-Boschet, depuis 1652; — à Saint-Rémy, depuis 1574; — à Saint-Sauveur-sur-École, depuis 1627; — à Saint-Siméon, depuis 1550; — à Salins, depuis 1661; — à Savins, depuis 1625; décision du Directoire sur la séparation territoriale de Lizines, Soignolles et Savins (1792); — à Serris, reg. par. depuis 1633; — à Signy-Signets, depuis 1642; — à Soignolles, depuis 1700; — à Thenizy, depuis 1599; — à Thorigny-sur-Marne, depuis 1608; — à Tournan, depuis 1603; délibérations depuis 1788; plan général des biens de la fabrique et de la cure (1786); délibérations et procès-verbaux de la Société populaire (ans II-VIII); — à Tousson, reg. par. depuis 1659; — à Trilport, depuis 1700; — à Vaires-sur-Marne, depuis 1622; — à Vaudoy, depuis 1643; comptes (1797-1816); — à Vaux-sur-Lunain, reg. par. depuis 1683; — à Vieux-Maisons, depuis 1738; — à Villebéon, depuis 1632; — à Villemaréchal, depuis 1598.

[1929.] — Dons : par M. E. Dubuisson, essai de généalogie des familles Réthoré et Ricard; projet d'alignement du bourg de Jouarre (1839), par L.-A. Réthoré; plans divers, par le même; dossiers sur l'aliénation de la rue de la Cour-Verte et l'ouverture d'une nouvelle rue à Jouarre (1853-1874); — par M. G. Guillory, proclamation du maire et des officiers municipaux de Paris réprouvant les émeutes et scènes de violence des 24-25 mai 1790; — par M^me^ la marquise de Maillé, copie d'un ancien plan de l'abbaye de Barbeaux, conservé aux Archives nationales; — par M. Fr. Sœhnée, analyse des documents de ce même dépôt concernant la collégiale Notre-Dame de Melun et l'abbaye de Saint-Faron à Meaux; — par M. l'abbé Baslé, notes sur une épidémie à Sancy-sur-Marne en 1729; — par MM. Ferrand et Cottinet, sceaux, monnaies, médailles; — par les archives du Loiret, 74 pièces, entre autres bail à Antoine Clergé du jeu de paume couvert du château de Fontainebleau (1713), pièces sur le présidial de Melun et le bailliage de Nemours (1650-1782), lettres des intendants de la généralité et pièces diverses sur les communautés d'habitants de Bazoches, Chaintreaux, Château-Landon, Écuelles, Égreville, Épizy, Grez, Maisoncelles, Montigny-sur-Loing, Moret, Poligny, Provins, Thomery (1651-1772); titres sur diverses familles de Cannes, Chaintreaux, Branles, Château-Landon, Égreville, Montereau, Montigny-sur-Loing, Nemours (XVII^e^-XVIII^e^ s.), et sur le prieuré de Souppes, les abbayes de Barbeaux,

Digitized by Google

Château-Landon, Le Lys, Meaux (1672-1757); — par les archives de Seine-et-Oise, procès-verbal d'arpentage de la ferme du Haut-de-Bezales (1758), déclaration par Philippe Secrétain, bourgeois de Chenoise, au terrier de la seigneurie de Champcenest; — par les archives de la Meuse, transaction intéressant Nemours (2 juillet 1810); — par les archives de la Corrèze, acte de renonciation de succession de 1727; — par le secrétaire de la mairie de Saint-Martin-en-Bière, obituaire de 1526, mentionnant les donations faites à l'église et à la fabrique jusqu'à la Révolution.

Acquisitions: registre-terrier de la seigneurie de Méry-sur-Marne (XVI[e] s.); — bail de la seigneurie de Croissy-en-Brie et de la terre de Collégien (1595); — quittance de Magdelaine de la Trémoille, abbesse de Pont-aux-Dames (1669); — nomination par Calliope de la Trémoille, abbesse de Pont-aux-Dames, d'un prévôt et juge ordinaire de l'abbaye (1695); — décret de la vente des châteaux et seigneuries de Beaupré, Othis, Feiquepoix, Gassicourt (1694); — règlement de compte entre la prieure et les religieuses de Noëfort (1705); — lettres de rémission pour des habitants de Chastenay-en-Brie (1729); — lettre de Durel à Le Pelletier (1737); — lettre de la marquise de Bissy sur la succession du cardinal de Bissy, évêque de Meaux (1748); — vente de terrains à Bailly, Malnoue et La Haute-Maison par le duc de la Vallière (1751); — factum pour J.-B. Havet, curé de Grez (1754); — inventaire des titres du prieuré de Fontaine-Roux, à Héricy (1784); — lettre du capitaine de la 5[e] compagnie du 1[er] bataillon de volontaires parisiens au président de la section des Thermes, à Paris (La Ferté-sous-Jouarre, 6 septembre 1792); — lettre du président du département de Seine-et-Marne au ministre de la Guerre sur la fabrication des munitions à Meaux (1793); — lettres et factures sur la fourniture de 4 pièces de canon à la ville de Meaux (1793- an II); — plans de Crécy-en-Brie (1778), des fortifications de Melun (XVII[e] s.), des villages de Méry-sur-Marne, Nanteuil, Sancy, Luzancy (XVIII[e] s.); carte de la forêt de Fontainebleau; — description de la terre de Méry-sur-Marne (XV[e] s.); — comptes et registres de la mairie et justice de Nanteuil-sur-Marne (1574-1636); — cueilleret de Méry-sur-Marne (1626); — 7 répertoires d'actes notariés sur la région de Nanteuil, Méry et Passy-sur-Marne (XVII[e]-XVIII[e] s.).

Versements: anciens reg. d'état civil de l'arrondissement de Meaux; eg., documents divers et tables antérieurs à 1829, conservés dans les ureaux de l'enregistrement (876 art.).

Catalogue des 659 plans dressés vers 1784 par les soins de l'intendance de la généralité de Paris; — constitution, dans la série Z, d'un fonds spécial de cartes et plans du département; — organisation d'ar-

Digitized by Google

chives photographiques d'histoire régionale; — continuation du classement de la série L; — classement du supplément de la série H; — classement et triage d'archives des sous-préfectures, qui ont permis de retrouver 2.000 pièces à classer dans L et Q, et des documents sur la forêt de Crécy (1758-1779), une transaction de 1620 entre les religieuses de Chelles et les habitants de Noisy.

A signaler dans les archives communales : à Bray-sur-Seine, reg. par. depuis 1582, délibérations depuis 1773, mercuriales depuis 1694, personnel depuis 1720, propriétés communales depuis 1772; archives révolutionnaires assez complètes; — à Brie-Comte-Robert, reg. par. depuis 1551, délibérations depuis 1765; le plus ancien reg. par. contient un reg. des legs faits à la fabrique (1551-1562); plusieurs plans (XVIII^e s.), archives révolutionnaires intéressantes (Journal de l'atelier du Salpêtre, ans II-III); — à Chamigny, reg. par. depuis 1668; — à Citry, depuis 1622; délibérations depuis 1787; — à Égligny, reg. par. depuis 1701, états de section (1791); — à La Ferté-sous-Jouarre, reg. par. depuis 1580; reg. protestants de La Ferté depuis 1681, de Lizy-sur-Ourcq depuis 1675; journal de l'abbé Duchesne, curé de la Ferté (1614-1637); archives de l'ancien hôpital (XVIII^e s. et de l'ancienne fabrique (1626-1699); — à Jaulnes, reg. par. depuis 1674; déclarations des usages, pâturages, marais, mesurages et arpentages (1594-1774); — à Jouarre, reg. par. depuis 1561; plan et matrice cadastrale, par Duquenel (1780); — à Luzancy, reg. par. depuis 1590; — à Machault, depuis 1700; — à Marolles-sur-Seine, depuis 1565; archives de l'ancien hôtel-Dieu (1211-1787; inventaire publié par Lemaire); — à Méry, reg. par. depuis 1557; — à Montereau-fault-Yonne, reg. par. depuis 1618; délibérations depuis 1693; collection Quesvers et parchemins (XV^e-XVIII^e s.), donnés au XIX^e s.; dépôt très riche; inventaire par Lemaire publié; — à Montereau-sur-le-Jard, reg. par. depuis 1737, et d'Aubigny depuis 1617; — à Mousseaux-lès-Bray, depuis 1668; — à Mouy, depuis 1569; correspondance depuis l'an IX; fournitures aux troupes alliées (1816-1817); inventaire des effets mobiliers de la fabrique (8 août 1790); — à Nanteuil-sur-Marne, reg. par. depuis 1684, délibérations depuis l'an II; — à Reuil, reg. par. depuis 1642; — à Saacy-sur-Marne, depuis 1622; états de section (1791); — à Saint-Aulde, reg. par. depuis 1616; — à Saint-Sauveur-lès-Bray, depuis 1624; — à Voisenon, depuis 1689.

A signaler dans les archives hospitalières : à Meaux, registre de compte et gestion, recette et emploi du blé (an VII); recettes et dépenses (1792-an III); — à Coulommiers, nombreux documents du XVIII^e s., non portés à l'inventaire imprimé de Lemaire; règlement de la confrérie de la Charité (27 octobre 1647).

Digitized by Google

78. **Seine-et-Oise** (*M. A. Lesort*) [1928]. — Dons : par M. Bouillette, 2 pièces sur l'admission à l'École centrale des travaux publics (polytechnique) en l'an III de Jean-Geneviève Béraud, et à son affectation, ensuite, à l'École aérostatique de Meudon; — par M. E. Darras, documents sur des biens possédés à Auvers-sur-Oise par les familles Laisné, Martin et Levasseur (1658-1728), et pièces d'un procès plaidé au bailliage d'Enghien en 1772 entre Dufort de Cheverny, ancien introducteur des ambassadeurs, seigneur censier de Saint-Leu-lès-Taverny, et Babille de Marsaneix, avocat au Parlement, relativement à la maison de l'*Image Saint-Claude*, à Saint-Leu; — par M. Henry Brame, rouleau de parchemin contenant un arrêté du chapitre Notre-Dame de Chartres (11 mai 1541), réglant un conflit entre l'abbé commendataire de Neauphle et Guillaume du Mesnil relativement à la ferme de Galluis; — par M. Bigard, terrier de la seigneurie de Cormeilles-en-Parisis (1755-1779); rapports adressés au commissaire du pouvoir exécutif près le département de Seine-et-Oise, par Petibon, commissaire près l'administration municipale du canton de Mantes, relativement aux prêtres réfractaires et au serment de liberté-égalité (14 nivôse et 3 pluviôse an IV); — par les archives de l'Oise (en provenance de la collection Chappée), une centaine de pièces (XIV^e^-XVIII^e^ s.) concernant Asnières-sur-Oise, Avernes, Beaumont-sur-Oise, Bernes, Blanc-Mesnil, Bouffémont, Carnelles, Champagne-sur-Oise, l'Isle-Adam, Maffliers, Magny-en-Vexin, Mauchamp, Mennecy, Meudon, Moisselles, Nesles-la-Vallée, Nointel, Noisy-le-Grand, Persan, Presles, Sarcelles, Viarmes; — par M. R. Mathieu, comptes et pièces comptables, baux, provenant de la fabrique paroissiale d'Auteuil (1767-1831).

Acquisition : Documents concernant la seigneurie de Villiers-Adam et provenant du chartrier de l'Isle-Adam, confisqué sur le comte de Provence (XVI^e^-XVIII^e^ s.).

Échange : avec les Archives nationales de 20 rapports décadaires imprimés de la gendarmerie en double (an IX) contre 33 rapports (ans V-VIII) en double à l'hôtel Soubise.

Réintégrations : par les archives de la Sarthe, 1 reg. paroissial de la Villeneuve-en-Chevrie (1695); — par la mairie de Saint-Sulpice-de-Favières, livre-terrier, atlas de 7 planches et cueilleret (fin XVIII^e^ s.); — par la sous-préfecture de Corbeil, papiers provenant de la fabrique paroissiale de Saint-Spire de Corbeil et de celle de Ballancourt (1901-1906); — par les bureaux des Domaines, documents provenant des fabriques d'Ablon-sur-Seine (1610-1788), de Magny-en-Vexin (1779-1780), de Montlhéry (1744-an II), de Saint-Sulpice de Favières (1750), de Sarcelles (1687-1781), et de 51 fabriques concordataires (de celle de Montlhéry, registre des délibérations et comptes de la confrérie du Saint Sacrement, 1765-1792, 1802-1849).

Digitized by Google

Versements : par le greffe de paix de Luzarches, papiers de l'ancienne justice de paix de Louvres (1790-an x) et de celle de Luzarches (1792-1845); — par le greffe de paix de Meulan, papiers de l'ancienne justice de paix de Maule (1791-an x) et de celle de Meulan (1791-1830).

Continuation de l'inventaire de la série L (délibérations de l'administration centrale du département); — classement et organisation des versements judiciaires (ont été classés les papiers du tribunal criminel du département, des tribunaux correctionnels et des justices de paix; an IX-1811), les registres des insinuations laïques, les registres et dossiers de la cour d'assises, de la cour spéciale (1811-1818), de la cour prévôtale (1816-1818), du tribunal civil de Versailles, du tribunal correctionnel de Versailles.

A signaler dans les archives communales : à Boissy-Saint-Léger, reg. par. depuis 1616; terrier-censier (1661), terrier (1734); — à Chennevières-sur-Marne, reg. par. depuis 1668; — à Limeil-Brévannes, depuis 1636; — à Mandres, depuis 1552; — à Ormesson (Amboile), depuis 1549; documents provenant de la fabrique paroissiale (sommier des biens, 1712-1775), délibérations et comptes (1799-1846); — à Périgny, reg. par. depuis 1652; — à Sucy-en-Brie, depuis 1611; — à Villecresnes, depuis 1601; — à Villiers-sur-Marne, depuis 1593; échange de terres à Villiers entre Thomas Pileur, notaire, et Regnault de Gaulmont, joaillier (5 novembre 1560); — à Meulan, délibérations depuis 1657; reg. par. depuis 1605 pour Notre-Dame, depuis 1644 pour Saint-Nicolas, depuis 1633 pour Saint-Jacques; délibérations et comptes des fabriques, titres de rentes et fondations (XV^e^-XVIII^e^ s.); livre-terrier de la terre et seigneurie de Villette (1545); — à Aubergenville, reg. par. depuis 1640; en tête, chronique paroissiale avec la liste des curés depuis 1616; renseignements sur les dîmes (1708), sur l'exécution de mobilier encore existant en 1760, 1765, 1773; sur la destruction des restes du château en 1735; cartulaire du plan d'Aubergenville (1770); — à Aulnay-sur-Mauldre, reg. par. depuis 1622; — à Bazemont, depuis 1611; plan général de la seigneurie (1787); autres plans et cartes (XVIII^e^ s.); — à Bouafle, reg. par. depuis 1621; — à Evecquemont, depuis 1669; papier-terrier des seigneuries d'Evecquemont et Theun (1768); à Flins-sur-Seine, reg. par. depuis 1681; — à Gaillon, depuis 1639; — à Hardricourt, depuis 1651 (dans le reg. de 1684-1699, discussions sur les doctrines jansénistes, par le curé Caumont); — à Herbeville, délibérations depuis 1788; reg. par. depuis 1597; — à Mareil-sur-Mauldre, depuis 1586 (quelques testaments de 1573 et suiv.; mention, le 4 décembre 1642, de la mort du cardinal de Richelieu et de son inhumation); — à Maule, reg. par. depuis 1525 pour Saint-Nicolas, 1564 pour Saint-Vincent; déclarations pour le terrier du marquisat (1711-1720), terrier (1770);

Digitized by Google

délibérations de la Charité et Hôtel-Dieu depuis 1767; documents concernant la baronnie de Maule, les paroisses de Beynes, Maule, Mareil (1508-1594), donnés par M. Réaux; cahier original des doléances de 1789; — à Mézy, reg. par. depuis 1643; 5 terriers, 1637, 1666, 1690, 1726-1739, 1778; à Montainville, reg. par. depuis 1610 (testaments, 1615-1624); — aux Mureaux, depuis 1646; — à Nézel, depuis 1621; — à Tessancourt, depuis 1683; terrier (1757); — à Vaux-sur-Seine, reg. par. depuis 1669.

A signaler dans les archives hospitalières : à Meulan, délibérations depuis 1711; comptes depuis 1604.

[1929.] — (*M. H. Lemoine*)[1]. — Dons : par M. Beaulieu, lettre de Charron de Gisors, maître de l'Hôtel-Dieu de Paris, curé de Saint-Ouen-l'Aumône, au sujet d'une redevance de blé (1430); — par M. Vivaux, reproduction d'un plan des possessions de Saint-Germain-des-Prés, à Torfou et Lardy (1521); — par M. Charpentier, papiers de la famille Payen, maîtres de poste à Louvres au début du XIX^e^ s.; papiers divers intéressant la seigneurie de Montogé et le village d'Ormoy (XVIII^e^ s.); autorisation de vente d'un terrain, rue Neuve, à Versailles (1740); — par M. Moranvillé, papiers concernant la verrerie de Sèvres (1750-1892), et la seigneurie de Bures (1402-1850), manuscrit sur Bures, le tout provenant de M. Jules Lair, membre de l'Institut; — par M. Saint-Mleux, documents du XIX^e^ s. provenant de l'étude de M^e^ Laumaillier, avoué à Versailles; — par M. Granger, permis de chasse dans les domaines de la couronne (1832).

Acquisitions : pièces sur Saint-Cloud (château, pont, hôpital), sur la seigneurie de Villiers-Adam (l'Isle-Adam); projet de transfert de l'école de Saint-Cyr à Versailles en 1848; reconnaissance de 3.000 livres dues en 1670 par la marquise de Livry à son cocher.

Réintégrations : états de section de Villers-en-Arthies et Chérence (1791); — état des revenus de la seigneurie de Chérence (1755); — titres de rente, comptes et baux de la fabrique d'Ablis (XVIII^e^ s.); — papiers de la baronnie, du tabellionage et du bailliage de Lévy-Saint-Nom (XV^e^-XVIII^e^ s.); — papiers concernant les annexes du château de Versailles (1810-1815); — terrier et cueilloir de la terre de Draveil (3 vol., 1755-1776); — liasse de documents concernant la formation du grand parc de Versailles, les bailliages de Dourdan et de Montfort, quelques familles de Beaumont, de Meulan et de Chalou-Moulineux (XVII^e^-XVIII^e^ s.).

Versements : par les justices de paix des cantons nord, ouest et sud

[1] M. Lemoine, archiviste adjoint de la Seine, succède, le 1^er^ mars 1929, à M. Lesort, nommé archiviste en chef de la Seine.

Digitized by Google

de Versailles, 46 liasses, 6 reg. (y compris les papiers du canton du levant supprimé en l'an IX), 30 cartons et liasses, 53 liasses; — par la justice de paix d'Étampes, 47 liasses; — par celle de Limay (y compris Fontenay-Saint-Père, disparu en l'an IX), 39 liasses, 23 reg.; — par les bureaux d'enregistrement d'Argenteuil, Arpajon, Beaumont-sur-Oise, Boissy-Saint-Léger, Bonnières, Chevreuse, Corbeil, 257 reg. versés dans la série Q; et 41 dans la série C (le versement du bureau de Bonnières comprenant 27 reg. anciens du bureau de la Roche-Guyon).

Récolement du dépôt (100.804 articles, soit 14.514 de plus que lors du précédent récolement de 1912); — triage de la série Y (établissements de répression) et des papiers judiciaires (quelques dossiers curieux retrouvés, 2 lettres de M^me^ Campan).

A signaler dans les archives communales : à Boissy-le-Sec, reg. par. depuis 1661, délibérations depuis 1790; — à Boutervilliers, reg. par. depuis 1749 (la collection des archives départementales remonte à 1696); — à Bouville, depuis 1562; — à Brières-les-Scellés, depuis 1610; — à Chalo-Saint-Mard, depuis 1594; — à Chauffour-lès-Étréchy, depuis 1641; état de sections de 1791; — à Étréchy, délibérations depuis 1790; — à Mauchamps, reg. par. depuis 1606; délibérations depuis 1789; — à Ormoy-la-Rivière, reg. par. depuis 1631; — à Saint-Hilaire, depuis 1641 (avec lacunes); — à Souzy-la-Briche, depuis 1651 (mention dans les délibérations de l'an II du brûlement de titres féodaux remontant à 1490); — à Villeconin, reg. par. depuis 1610; terrier de la seigneurie dépendant du comté de Chamarande (1753); documents sur l'occupation alliée en 1814.

79. **Seine-Inférieure** (*M. P. Le Cacheux*) [1928]. — Versements : par le greffe du tribunal de simple police de Rouen, 113 reg. et cahiers de jugements sur procès-verbaux et sur citations civiles (1790-1830); — par le greffe du tribunal de 1^re^ instance de Dieppe, minutes du bailliage et du tribunal de district (1789-an IV); registres et dossiers criminels et correctionnels (1791-1825); reg. par. et d'état civil, catholique et protestant (XV^e^ s.-1804); — par le greffe du tribunal de commerce de Dieppe, ordonnances sur requêtes, feuilles d'audience, plumitifs (1792-1815); dossiers d'armements en course, rapports de mer, ventes de navires, actes de faillite (1798-1815); — par le greffe du tribunal de Neufchâtel, ancien état civil et registres et dossiers jusqu'en 1825; — par la Direction de l'enregistrement, 500 reg. d'actes civils publiés, tables et sommiers, provenant du bureau de la rue du Renard à Rouen (1807-1865).

Dons : par M. le prince de Montholon, 3 reg. du Parlement de Rouen,

Digitized by Google

provenant du chartrier de la Rivière-Bourdet (1613-1615, 1624-1626, 1631-1633), contenant tous les dépôts et productions de pièces concernant les affaires de la Cour pendant cette période; — par la mairie de Rouen, 3 tirages des plans de la ville de 1655, 1709, 1784; — par M. Blaizot, fragment de compte des greniers à sel de la Haute-Normandie pour l'année 1646; — par M. Costa de Beauregard, accord entre le chapitre de Rouen et les religieux de Saint-Amand au sujet d'un manoir sis entre la rue de la Chaîne et celle de l'Aumône, où demeurait Robert d'Estouteville (4 mai 1406); — par M^lle^ Ducrot, pièces concernant la vicomté de l'eau de Rouen (1781-début de la Révolution); — par M. Chr. de Parrel, curieuse note sur un projet d'évasion du roi Louis XVI par le port du Havre; — par les archives du Calvados, 25 pièces sur parchemin, 193 sur papier, 6 imprimés, sur la famille de la Croix dont un membre fut, au XVIII^e^ s., procureur du roi en la monnaie de Rouen; documents sur le collège des Jésuites de Rouen et les privilèges à lui concédés par le roi en 1632-1635; sur l'abbaye de Bellozane; sur deux affaires instruites à la Grand' Chambre et à la Tournelle du Parlement; sur la baronnie de la Hougue en Cotentin; — par les archives de la Dordogne, trois aveux du fief de Saint-Léger-aux-Bois, dépendant du comté d'Eu (1736-1786), liasse d'aveux et de procédures de la seigneurie de Rétonval, relevant du duché d'Aumale (1530-1783).

Réintégration : par les archives de l'Eure, cahiers paroissiaux de Saint-Jean d'Elbeuf (1599-1643), Saint-Étienne d'Elbeuf, Caudebec-lès-Elbeuf, Freneuse, Portejoie, Quièvreville, Saint-Aubin-Jouxte-Boulleng (1589-1599).

Acquisitions : 1 vol. de pièces imprimées et manuscrites, concernant les droits de coutume de la vicomté de l'eau de Rouen, le domaine de la même ville, le procès intenté par le chapitre aux chapelains de la cathédrale au sujet des aumusses et habits de chœur, l'affaire des princes légitimés, l'échange du marquisat de Belle-Isle avec le roi, des états des revenus de l'Hôpital général de Rouen (1771-1773), des états de recettes et dépenses du domaine royal dans la généralité de Rouen (1645-1667), etc; — un très beau terrier de la seigneurie d'Allouville (fin du XVIII^e^ s.), mais incomplet; — 1 reg. des délibérations municipales de Saint-Aubin-de-Crétot (octobre 1790-octobre 1820).

Publication du t. II du Répertoire numérique de la série H (abbayes de Jumièges, Ouville, Royaumont, Saint-Étienne-de-Caen); — mise sous presse du t. III de ce Répertoire; — classement du fonds de l'abbaye Saint-Ouen de Rouen; — achèvement du classement des séries F et I; — mise en ordre des papiers provenant du Palais de justice de Rouen.

Digitized by Google

A signaler dans les archives communales : au Havre, publication par M. l'archiviste Prêteux de l'inventaire sommaire des archives antérieures à 1790; préparation de l'inventaire des archives révolutionnaires; — à Alvimare, rég. par. depuis 1668; — à Angerville-l'Orcher, depuis 1623; — à Anquetierville, depuis 1692; délibérations depuis 1788; — à Beauvoir-en-Lions, reg. par. depuis 1639; — à Bosc-Geffroy, depuis 1635; — à Brémontier-Merval, depuis 1604 pour Sainte-Marguerite-Bellozanne, depuis 1628 pour Brémontier, depuis 1644 pour Merval; délibérations pour Merval depuis 1788; — à Croixdalle, reg. par. depuis 1694; délibérations depuis 1790; — à Cropus, reg. par. depuis 1660; — à Elbeuf-en-Bray, depuis 1641; — à Epouville, depuis 1610; — à Fry, depuis 1669; délibérations depuis 1787; — à Hodeng-Hodenger, reg. par. depuis 1694; — à La Chapelle-Saint-Ouen, depuis 1700 pour Bois-Gauthier, depuis 1615 pour Bruquedalle; — à La Hallotière, depuis 1674; — à Lanquetot, depuis 1609; — à Le Caule-Sainte-Beuve, depuis 1675; — à Le Héron, depuis 1619; — aux Grandes-Ventes, depuis 1635; plumitifs du greffe de la haute justice des Ventes d'Eavy (1641-1660); délibérations depuis 1787; — aux Landes Vieilles et Neuves, reg. par. depuis 1672 pour les Nouvelles Landes, depuis 1736 pour les Vieilles-Landes; — à Mannevillette, depuis 1602; — à Marques, depuis 1649, délibérations depuis 1788; — à Mesangueville, depuis 1637; — à Mesnil-Lieubray, depuis 1658, délibérations depuis 1788; — à Notre-Dame-du-Bec, reg. par. depuis 1604; — à Parc-d'Anxtot, depuis 1701; délibérations depuis 1787; — à Pierrecourt, reg. par. depuis 1642; délibérations depuis 1788; — à Puisenval, reg. par. depuis 1673; — à Rebets, depuis 1601; — à Saint-Aignan-sur-Ry, depuis 1668; — à Saint-Arnoult, depuis 1620; délibérations depuis 1788; — à Saint-Gilles-de-la-Neuville, reg. par. depuis 1692; — à Saint-Jean-de-la-Neuville, depuis 1679; — à Saint-Lucien, depuis 1629; — à Saint-Martin-du-Bec, depuis 1652; — à Sainte-Beuve-en-Rivière, depuis 1715 pour Épinay, depuis 1668 pour Sainte-Beuve; — à Touffreville-la-Cable, depuis 1640; — à Valliquerville, depuis 1604; — à Vieux-Rouen, depuis 1633, et, pour Bouafles, depuis 1638.

[1929.] — Versements : par la Direction de l'enregistrement et des domaines, anciens registres de l'église Notre-Dame de Bliquetuit (comptes et délibérations concernant le trésor, 1611-1632, 1674-1690, 1700-1732, 1762-1792, 1803-1899, registre des délibérations de la paroisse (1780-1790), reg. des comptes et délibérations de la chapelle Saint-Nicolas (1762-1779), de la confrérie de Notre-Dame du Mont-Carmel, journal des recettes et dépenses de la fabrique (1894-

Digitized by Google

1906); — par la Direction des douanes de Rouen, 20 liasses sur l'histoire de la navigation.

Dons : par la Bibliothèque nationale (en provenance de la collection Chappée), une douzaine de pièces sur des localités de la Seine-Inférieure, notamment fragment d'un compte de Gilles de Laubespine, receveur général des finances au pays de Normandie (1550); — par les archives du Loiret, tableau généalogique de la famille Girard de Merbouton; avis de parents pour le mariage d'Angélique de Fry avec Charles du Fresne, sieur du Motteil (6 juillet 1690); — par les archives de l'Orne, documents sur les seigneuries de Ressenroy et Sailly et les familles d'Avesnes et de Mauvoisin (1559); — par les archives de l'Oise, titres concernant des terres à Avesnes-Ferrières, Ernemont, Saint-Clair (1577-1767); constitution de procureur par Claude de Bonne-Dame, prieur de Sausseuse, grand-vicaire de l'archevêque de Rouen (1719); titres d'une rente due à Mathieu Bruslart, maître des eaux et forêts, pour des héritages au Heaulmet, paroisse de Gancourt-Saint-Étienne (1599-1647), lettres de maîtrise de drapier à Gournay (1723), rentes dues au chapitre de Saint-Hildevert; aveu d'une maison à Ferrières, transport de rentes à Rétonval (1594-1739); — par les archives du Puy-de-Dôme (en provenance de M. de Matharel), contrat de vente par Jean Dorée, tanneur de la ville d'Eu, à François David, charron, d'une pièce de terre à Hesmie (1639); — par M. Dardel, notaire à Bolbec, 4 liasses de minutes, provenant du tabellionnage de la baronnie et haute justice de Hallebosc (1721-1722, 1729, 1731, 1737-1742); — par M. A. Poussier, registre des délibérations municipales de Roquemont (2 juin 1790-30 fructidor an II); registre contenant les observations de la société de commerce sur l'Annuaire statistique de la Seine-Inférieure (1807); — par un anonyme, liasse de titres des familles Blanchemain, Hardy et Martin (XVII^e-XIX^e s.) et documents sur l'occupation de Rouen par les Prussiens en 1870-1871; — par M. Le Verdier, papiers provenant des archives du château de Cailly, entre autres titres de propriété d'une ferme sise à Saint-Germain-sous-Cailly, livre de comptes de la seconde moitié de XVIII^e s., concernant des biens à Épreville, Senneville et Fécamp, lettres de provision d'office d'auditeur à la cour des comptes de Normandie pour Jean-Pierre-François Le Cellier (9 avril 1766), documents sur les familles Le Cellier et Pochon.

Réintégrations : des archives de la Somme, 2 cahiers paroissiaux d'Avesnes-en-Val (1668-1680, 1670-1672); cahiers par. de Saint-Nicolas-de-Marais (1762-1789; manquent 1771-1774), et de Saint-Quentin (1774-1789); — des archives de l'Oise, cahier des baptêmes de Longmesnil (1704); — des archives de l'Eure, fragment du reg.

Digitized by Google

de catholicité de La Londe (1748), provenant du greffe du tribunal des Andelys.

Continuation de l'impression du t. III du répertoire de H, de la rédaction de l'inventaire du fonds de l'abbaye de Saint-Ouen (14 H), le plus important de la série (contient notamment 2 diplômes de Charles-le-Chauve, des bulles pontificales, des actes des rois de France, d'Angleterre, etc.); achèvement de la mise en ordre des papiers judiciaires, classement des reg. d'état civil des arrondissements de Dieppe et Neufchâtel, avec répertoire; répartition entre les séries B, L, U des archives provenant des greffes de Dieppe et Neufchâtel (entre autres 23 liasses de la juridiction consulaire de Dieppe, 1751-1790); classement des archives anciennes venues du palais de justice de Rouen (y figurent 1 liasse de documents sur les États généraux de 1789, l'original du cahier du Tiers-État de Neufchâtel).

A signaler dans les archives communales : à Ambourville, reg. par. depuis 1543 (lacunes); — à Ambrumesnil, reg. par. de Ribeuf depuis 1655, d'Ambrumesnil depuis 1642; — à Amfreville-la-Mi-Voie, depuis 1668; — à Berville-en-Caux, depuis 1653; — à Beuzeville-la-Grenier, depuis 1604; — à Bierville, depuis 1604 (lacunes); — à Biville-sur-Mer, depuis 1666; — à Blangy, depuis 1682; comptes de fabrique depuis la fin du XVI^e^ s.; — à Bléville, reg. par. depuis 1629; délibérations depuis 1790; — à Blosseville-sur-Mer, reg. par. depuis 1622; — à Bois-Guilbert, reg. par. depuis 1594; — à Bois-Himont, depuis 1668 (lacunes); — à Bois-Robert, depuis 1645; — à Envronville, depuis 1592; — à Fauville, depuis 1692; — à Ferrières, depuis 1627; délibérations depuis 1788; — à Flamanville, rôles de vingtièmes de 1763, 1765, 1766; reg. par. depuis 1627; — à Mont-de-l'If, depuis 1668; — à Monville, depuis 1693; — à Motteville, depuis 1692; — à Nesle-Normandeuse, depuis 1725; — à Tôtes, titres de propriété (XVI^e^ s.); reg. par. depuis 1672 pour Tôtes, depuis 1687 pour Bonnetot, réuni à Tôtes en 1809; — à Tourville-la-Chapelle, depuis 1619; — à Tourville-la-Rivière, depuis 1588; — à Turretot, depuis 1724, et depuis 1689 pour Écuquetot, réuni en 1824; — à Val-de-la-Haye, depuis 1594; — à Varengeville, depuis 1660; — à Vatierville, depuis 1659; — à Vattetot-sur-Mer, depuis 1642; — à Veules-les-Roses, depuis 1500 pour Saint-Nicolas, 1574 pour Saint-Martin; — à Veulettes, depuis 1629.

80. **Deux-Sèvres** (*M. M. Béguin*) [1928]. — Dons : par M. l'abbé Demellier, contrat d'échange Guérin à Niort (1604); — par M. Cathelineau, 4 liasses d'actes notariés concernant le canton de Champdenier (XVII^e^-XVIII^e^ s.); — par M. Beauchet-Filleau, 1 liasse de faire-part de décès

Digitized by Google

(XIX^e s.); — par M. Pailloux, circulaire de Piet Perton aux Niortais (1784), état civil de la Chapelle-Saint-Laurent (1791-1800); — par M. Vandercruyssen, documents divers sur le théâtre de Niort (1845-1853), sur les affaires Plassiart et Giraud de la Montagne; — par les archives du Gers, 6 pièces sur Saint-Ouenne (XIV^e-XVI^e s.); — par celles de la Vienne, reg. de baptêmes de Sainte-Soline (1750), recettes de tailles, Romans, Vitré (1718-1719), extraits d'état civil de Saint-Maixent, Niort, Thenezay, Airvault, Rom, Limalonges, Vanzay (XIX^e s.).

Acquisitions : autographes de Chauvin Hersent, Sauzeau, Delaroy (XVIII^e s.); pièces sur Breuil-Chaussée (XVI^e s.), sur la famille Benech de Solon (XVIII^e s.).

Versements : par l'administration de l'Enregistrement, 589 reg. de formalité et 1 liasse antérieurs à 1825 (à 1865 pour Niort).

Rédaction de l'inventaire du fonds Briquet (série F), du répertoire de la série V, d'un répertoire par communes et par dates de la série E (état civil); — préparation d'une bibliographie des travaux historiques dans les Deux-Sèvres en 1926-1927.

A signaler dans les archives communales : à Chanteloup, reg. par. depuis 1613; — à Chizé, depuis 1673; délibérations depuis 1788; — à Épannes, depuis 1601; — à Juscorps, depuis 1619; — à la Chapelle Saint-Étienne, depuis 1628 (lacune de 1674 à 1737); — à la Chapelle-Saint-Laurent, depuis 1637; — à Moncontant, depuis 1668.

[1929.] — Dons : par les archives de la Vienne, reg. paroissiaux de Sansais, Moutiers, le Revetizon, Saint-Georges-de-Rex, Magné, Loubillé, le Vanneau, le Bourdet, Granzay, Crepé, Amuré, Deyrançon (1737-1754); — par M. de Lusignan, analyse des eaux de Bilazay (1809); — par les archives de la Charente-Inférieure, papiers Jouslebert-Dulandreau (an x), circulaire sur les ateliers de charité (18 avril 1792), tableau de la valeur du papier-monnaie dans les Deux-Sèvres (an v), dépenses du culte à Souché (1830); — par les héritiers Turpin, 155 liasses représentant la collection formée par cet érudit parthenaisien, comprenant des documents, en majorité originaux, sur les guerres de Vendée, la chouannerie, la biographie poitevine, la Gâtine et la région de Parthenay, du XV^e s. à nos jours.

Acquisitions : papiers du siège du duché-pairie de la Meilleraye (XVIII^e s.); — arrêté du tribunal du district de Parthenay (31 mai 1791), et autres pièces émanées de ce tribunal (1791-an III), ainsi que des tribunaux de 1^re instance et correctionnel de Parthenay; — comptes d'un habitant de Saint-Pardoux (1716); — extraits de l'état civil de Parthenay (XVIII^e-XIX^e s.); reg. paroissiaux de Viennay (1652-1670, 1729-1765).

Digitized by Google

Dépôt, par Me Baufine, notaire à Parthenay, 121 liasses de minutes (1612-1703) (premier dépôt).

Versements : par l'administration des Domaines, tables des actes d'enregistrement de Niort (jusqu'en 1865).

Inventaire des 10 premiers fonds de la série F, et commencement de l'inventaire du fonds Turpin (11 F); — tri et classement de la masse de papiers, improprement nommée fonds Tirant; — rédaction d'une bibliographie départementale.

A signaler dans les archives communales : à Argenton-Château, reg. par. depuis 1623; — à Boësse, depuis 1665; — à Bouillé-Saint-Paul, depuis 1643; — à Breuil-sous-Argenton, depuis 1775; — à Cersay, depuis 1664; — à Chapelle-Saint-Laurent, depuis 1639; — à Genneton, depuis 1620; — à Saint-Aubin-du-Plain, depuis 1680; — à Saint-Clémentin, depuis 1637; — à Saint-Pierre-à-Champs, depuis 1674 (lacune de 1749 à 1780); — à Salles, depuis 1596 (lacune de 1609 à 1632); — à Soudan, depuis 1646; — à Ulcot, depuis 1778; — à Vernoux-sur-Boutonne, depuis 1651.

81. **Somme** (*M. J. Estienne*) [1928]. — Versements : par le greffe civil d'Amiens, 3 reg. de l'état civil d'Amiens (an x) et reg. d'état civil d'Ailly-sur-Noye, Moreuil, Rosières, antérieurs à 1810 (omis lors du versement général); — par les justices de paix d'Acheux, Ailly-le-Haut-Clocher, Ailly-sur-Noye, Amiens nord-est, Ault, Boyes, Conty, Corbie, Domart, Doullens, Gamaches, Hallencourt, Moyenneville, Picquigny, Poix, Rosières, Rue, Saint-Valery, Villers-Bocage, papiers centenaires; — par la Direction de l'enregistrement, documents provenant des établissements ecclésiastiques supprimés ou les concernant, versés par les bureaux d'Ailly-sur-Noye, Albert, Boves, Gamaches, Nouvion, Picquigny, Rue, Roisel; — par le bureau d'Ault, 17 reg. de tables (1740-1807); — par le quartier de l'inscription maritime de Saint-Valery-sur-Somme, reg. sur les invalides (1786-1798), les déserteurs (1787-1816), 3 dossiers concernant les pêches, partages des côtes, etc. (XVIIIe-XIXe s.).

Dépôts : par la mairie de Bouillancourt-en-Séry, 7 liasses : justice de Bouillancourt (1725-1790), comptes de la fabrique (1642-1786) et pièces diverses (XVIIe-XVIIIe s.); papiers de la commune postérieurs à 1790.

Dons : par M. P. Dubois, affiches de vente (XVIIIe s.-1811); journaux locaux (1884-1887); — par les archives de la Seine-Inférieure, 2 liasses de la fabrique de Méneslies; testaments et actes divers (1627-1700); comptes (1640-1684).

Rédaction et impression du répertoire des registres paroissiaux et

Digitized by Google

d'état civil; continuation de l'impression de l'inventaire de E supplément; classement des papiers de la sous-préfecture de Doullens.

A signaler dans les archives communales : à Cappy, reg. par. depuis 1637; — à Cerisy-Gailly, depuis 1691; — à Chipilly, depuis 1642; — à Chuignolles, depuis 1701; — à Éclusier-Vaux, depuis 1688; — à Méricourt-l'Abbé, depuis 1662; — à Morcourt, depuis 1697; — à Morlancourt, depuis 1701; pour Villers-le-Vert, depuis 1706; — à la Neuville-lès-Bray, depuis 1693; — à Sailly-le-Sec, depuis 1763; — à Treux, depuis 1662.

[1929.] — Dons : par M. Pierre Dubois, 1 liasse de verbaux du bailliage d'Amiens (1666); 174 pièces ou dossiers reliés : ordonnances des trésoriers de France sur suppliques (1718-1724); — par M. R. Henique, papiers sauvés par lui des décombres du château de Cantigny.

Versements : par le tribunal d'Abbeville, archives des justices de paix d'Abbeville nord et de Bernaville; 4 fourgons de papiers des tribunaux d'Abbeville et Doullens.

Acquisitions : nombreux documents sur diverses localités de la Somme (dont un original de 1252, une copie de 1234), et des départements voisins, sur 150 familles (cahiers de comptes journaliers de 1783 à 1818 et de 1860 à 1871); — quelques dossiers de minutes notariales d'Amiens, Auxy-le-Château (Pas-de-Calais), Charleroi (Belgique), (XVI^e-XIX^e s.); — fragment de compte du chapitre de la cathédrale d'Amiens (1382), tiré de la reliure d'un registre aux arrêtés de l'hospice de Péronne.

Rédaction de l'avertissement et de la table du répertoire des reg. paroissiaux et d'état civil; du répertoire numérique du fonds du bailliage de Péronne; de l'inventaire sommaire des reg. par. de Beaufort-en-Santerre; répertoire des plus anciens actes conservés aux archives dans les différents fonds (jusqu'en 1223); — continuation de l'impression de l'inventaire de E supplément (feuilles 73-76) et achèvement de celle du répertoire des reg. par. et d'état civil; — classement des papiers de la sous-préfecture de Doullens.

A signaler dans les archives communales : à Péronne, 20 reg. aux résolutions de l'échevinage (1353-an XIII), 17 reg. de comptes des argentiers depuis 1471, 10 reg. aux saisines et nantissements depuis 1507, 15 reg. aux causes (1600); 7 reg. de police (1628), 39 reg. de scellés et inventaires après décès; 16 reg. par. depuis 1624; tutelles et curatelles, 1 reg. (1697-1738); adjudications, 4 reg. (1676-1820); actes du greffe, 1 reg. (1702-1759), mercuriales, 4 reg. (1596-1829); signalement des soldats du régiment provincial de Péronne, 1 reg.; minutes de Vinchon, notaire à Péronne, 1 reg. (1710-1730);

Digitized by Google

— à Bernes, reg. par. depuis 1726; — à Epehy, depuis 1702; — à Fins, depuis 1700; — à Heudicourt, depuis 1765; — à Liéramont, depuis 1640; — à Marquaix, depuis 1742; — à Nurlu, depuis 1681; — à Pœuilly, depuis 1726; — à Ronssoy, depuis 1684; — à Sorel-le-Grand, depuis 1703; — à Templeux-le-Guérard, depuis 1681; — à Tincourt-Boucly, depuis 1733; — à Vraignes-en-Vermandois, depuis 1729.

82. **Tarn** (*M. H. Forestier*) [1928]. — Acquisition : cadastre du consulat de Montgaillard et « brouillard de l'allivrement de Montgaillard » (XVII[e] s.).

Versement : par le greffe du tribunal de Lavaur, 3 reg. 83 liasses.

Continuation de l'impression du t. II de l'inventaire de la série L; classement des papiers du greffe de Lavaur; rédaction d'une table des inventaires des séries A à E.

A signaler dans les archives communales : à Cunac, reg. par. depuis 1760.

[1929.] — Dons : par les archives du Cantal, bulle de provision de l'abbaye de Candeil (Labessière-Candeil, arrondissement de Gaillac, canton de Cadalen), concédée par Léon X à Jean de Lorraine, cardinal diacre de Saint-Onuphre, évêque de Valence (5 juin 1521).

Dépôts : à l'annexe de Castres, par M[e] Jamme, notaire à Castres, 430 reg. de minutes (XVI[e]-XVIII[e] s.); — par la commune de Lagrave, archives anciennes (6 reg.).

Versement : par l'administration de l'Enregistrement, 800 reg. et 950 vol. de tables.

Classement des versements de l'Enregistrement : continuation de l'impression du t. II de l'inventaire de la série L.

A signaler dans les archives communales : au Sequestre, compoix (XVII[e] s.); — à Orban, 5 compoix; — à Fréjairolles, reg. par. depuis 1684; — à Castres, le dépôt notarial, annexe des archives départementales, comprend le minutier Séry (400 vol.), déposé en 1921, le minutier Caminade (264 vol.), déposé en 1922, et le minutier Jamme (ci-dessus).

83. **Tarn-et-Garonne** (*M. S. Canal*) [1928]. — Versements : par le greffe du tribunal départemental, 138 reg. d'état civil (1790-1817); — par ceux des justices de paix de Valence-d'Agen, Auvillar, Montpezat, papiers antérieurs à 1827.

Dons : par M. Masson, reg. de reconnaissances de Corbarieu, et documents intéressant diverses familles de la région de Caussade (1475-1810); — par M. Leprince, 16 liasses de documents, dont

Digitized by Google

les papiers du notaire Déjean, de Touffailles, et nombre d'autres pièces sur Touffailles et les environs (XVII^e-XVIII^e s.); — par M. le chanoine Galabert, 8 liasses de titres sur Caussade, Lapenche, les seigneuries d'Espanel-Monteils, les familles de Molières, de Gaulejac, du Brueilh, le collège Saint-Nicolas-de-Pellegry, de Cahors.

Réintégration : par les archives du Gers, actes paroissiaux intéressant diverses communes du canton d'Auvillar (1725, an III).

Dépôt : par M^e Massip, notaire à Verdun-sur-Garonne, 988 reg. de minutes anciennes de son étude et d'études rattachées (1482-1823).

Classement et rangement des dépôts notariaux Fournier (de Moissac) et Massip (de Verdun-sur-Garonne); — réorganisation de la série E (titres de famille); — commencement de réintégration dans les diverses séries modernes des dossiers et registres versés depuis 1919 (série Z provisoire).

A signaler dans les archives communales : à Caussade, reg. par. depuis 1630 (lacune de 1667 à 1761); état civil protestant depuis 1763; délibérations depuis 1656; — à Castelsarrasin, reg. par. depuis 1594; nombreux parchemins du XIII^e s., intéressants pour l'histoire ecclésiastique (abbaye de Belleperche); comptes consulaires, délibérations depuis 1645; — à Bourg-de-Visa, reg. par. depuis 1693; livre des muances (1734-1786); — à Fauroux, reg. par. depuis 1721; cadastre (1695); — à Lacour, reg. par. depuis 1623; cadastre (1663); livre des charges et décharges (XVIII^e s.); — à Saint-Nazaire-de-Valentane, reg. par. depuis 1627; — à Belvèze, depuis 1626; — à Roquecor, depuis 1629; — à Saint-Amans-du-Pech, depuis 1634; cadastres (XVII^e s.); — à Saint-Beauzeil, reg. par. depuis 1617; terrier (fin XVII^e s.); — à Valeilles, reg. par. depuis 1725; — à Finhan, depuis 1617 (lacune de 1657 à 1670); — à Montpezat, belles archives anciennes dont une partie est déposée aux archives départementales; — à Montalzat, reg. par. de 5 anciennes paroisses depuis 1631; 2 cadastres (1702), 2 livres de muances (XVIII^e s.); — à Castelsagrat, reg. par. depuis 1635, 2 cadastres (XVII^e s.); délibérations depuis 1746; rôles de tailles, dixièmes, capitation; — à Espalais, reg. par. depuis 1666; terrier (1638); — à Aucamville, reg. par. depuis 1597; délibérations depuis 1729 (une partie des archives versée il y a vingt ans aux archives départementales); — à Beaupuy, reg. par. depuis 1700; 3 cadastres, 4 livres de muances (XVII^e-XVIII^e s.), procès-verbaux d'assemblées d'habitants, cahier de doléances (1789); — à Bouillac, reg. par. depuis 1572; 2 terriers, livre de comptes des marguilliers (1748-1790); cahier de doléances de Saint-Salvy (1789); — à Comberouger, reg. par. depuis 1599; cadastres (1680); comptes consulaires (XVIII^e s.); — au Mas-Grenier, reg. par. depuis 1605; délibérations depuis 1648;

Digitized by Google

cadastre (1701); — à Saint-Sardos, reg. par. depuis 1634; délibérations depuis 1752.

[1929]. — Versements : par le bureau d'enregistrement de Caussade, 142 reg. du contrôle des actes de notaires, insinuations, centième denier (1704-1790) et 181 reg. de formalité (1790-1827); — par les greffes des justices de paix de Verdun-sur-Garonne, Bourg-de-Visa, Montaigu-de-Quercy, Saint-Antonin et Caussade, papiers centenaires.

Don : par M. le chanoine Galabert, états des impositions levées sur les paroisses de l'élection de Montauban pour la subsistance des troupes (1647-1653); titres de familles provenant de la région de Montpezat (familles Bonnet, Grimal, etc.) [XVII^e-XVIII^e s.].

Réintégrations : par les archives du Gers, état civil ancien de Lavit-de-Lomagne (1732-1759); — par le greffe de la justice de paix de Verdun-sur-Garonne, 57 cahiers de doléances de paroisses de la jugerie de Rivière-de-Verdun en 1789; — par la commune de Saint-Béat (Haute-Garonne), 16 autres cahiers de doléances de la même jugerie; — par la commune de Saint-Amans-du-Pech, fragments d'état civil doubles (1692-1789); 5 cahiers de minutes notariales (Tournon, Montcuq, Lauzerte) [1565-1576]; — sur celle de Beaupuy, 1 reg. de la société populaire (an II); — sur celle de Montalzat, 1 reg. d'actes paroissiaux en double (1716-1735); — sur celle de Saint-Beauzeil, terrier de la seigneurie (1681).

Dépôts : par la commune d'Aucamville, archives antérieures à 1800 (remontant au XIV^e s.); — par celle de Comberouger, *idem* (remontant à la fin du XVI^e s.).

Achèvement des classement et répertoriage des titres de famille et des communes entrés aux archives avant le 1^er janvier 1929; — dépouillement, en vue d'un classement, du fonds d'archives communales d'Aucamville; — commencement de répertoire des 1800 reg. de notaires figurant à la suite de l'ancien notariat de Montauban; — classement des versements de l'enregistrement; continuation de l'intégration dans les séries modernes des documents administratifs versés entre 1919 et 1926 (498 articles actuellement intégrés sur 879).

A signaler dans les archives communales : à Auterive, reg. par. depuis 1741; délibérations (1667-1714); — à Belbèse, reg. par. depuis 1677; cadastres (1672, 1775-1777); — à Castéra-Bouzet, reg. par. depuis 1545 (lacune de 1584 à 1667); cadastre ancien, terrier (an III) et livre de mutations; — à Caumont, reg. par. depuis 1701; délibérations (1646-1659); — à Cumont, reg. par. depuis 1674; cadastre (1765-1781) et livre des charges et décharges; — à Escazeaux,

Digitized by Google

reg. par. depuis 1617; délibérations et actes de la justice consulaire depuis 1337; charte communale de 1271 en latin (2 ex.); livre des charges et décharges (XVIII^e s.); accord entre Beaumont et Escazeaux au sujet des tailles de certaines terres (1362); accord entre les consuls et l'abbé de Grandselve au sujet du droit de pacage dans la forêt de Lescart (août 1368); — à Esparsac, reg. par. depuis 1606; délibérations depuis 1739; cadastre (1700-1704); livre de mutations (1781); — à Faudoas, reg. par. depuis 1615; — à Gariès, depuis 1657; 2 cadastres (XVII^e s.); — à Gimat, reg. par. depuis 1675; terrier (1747); cadastre (1786); livre des charges et décharges (1787); — à Glatens, reg. par. depuis 1677; cadastre (fin XVI^e s.), arpentement (1670); — à Goas, reg. par. depuis 1668; — à Le Cause, depuis 1601; délibérations depuis 1707; cadastres (1657-1755); — à Lachapelle, reg. par. depuis 1732; — à Lamothe-Cumont, depuis 1700; rôles, comptes, mandes, délibérations (XVIII^e s.); cadastre (1640?); — à Mansonville, reg. par. depuis 1599 (notes, curieuses, pour l'histoire locale, du curé Bon, XVIII^e s.); cadastre (1665), livres des charges et décharges (1667, 1685); — à Marignac, reg. par. depuis 1683; — à Maubec, depuis 1668; cadastre (1734), livre des charges et décharges (1736-1737); — à Poupas, reg. par. depuis 1617; cadastre (XVIII^e s.), livres des charges et décharges (1705-1764); — à Sérignac, reg. par. depuis 1611; délibérations depuis 1703; cadastres (XVII^e s., 1786), livre des mutations (1760-1781); — à Saint-Jean-du-Bouzet, reg. par. depuis 1624; 5 cadastres ou livres de charges et décharges (XVII^e-XVIII^e s.); — à Vigueron, reg. par. depuis 1626; cadastre (1743-1764), livre des charges et décharges (XVIII^e s.); — à Angeville, reg. par. depuis 1612; cadastre (1650); livre des charges et décharges (1680, 1684), terrier (1778); — à Campsas, reg. par. depuis 1674; cadastre (1660); — à Castelferrus, reg. par. depuis 1710; délibérations depuis 1791; — à Castelmayran, reg. par. depuis 1616; — à Cordes-Tolosane, depuis 1568; «livre de l'état des âmes de la paroisse», commencé en 1651 par le curé Margouët; rôles d'impôts, délibérations, procès avec l'abbaye de Belleperche (XVII^e-XVIII^e s.); cadastre (1663), livres de charges et décharges (1663, 1684, 1742, 1750); — à Fajolles, reg. par. depuis 1674; — à Merles, depuis 1685, cadastre (1789); — à Monbéqui, reg. par. depuis 1674; — au Pin, depuis 1642; rôles d'impôts, comptes consulaires (XVII^e-XVIII^e s.); — à Saint-Clair, reg. par. depuis 1602 pour Colonges, 1668 pour Saint-Clair; — à Saint-Michel, reg. par. depuis 1639 pour Candes, 1640 pour Saint-Michel; cadastre (1789); — à Saint-Vincent-Lespinasse, reg. par. depuis 1692; — à Saint-Aignan, depuis 1633, et 1603 pour Castelferrus; délibérations depuis 1694; procès contre les religieuses de Fontevrault, rôles d'impôts, comptes consulaires (XVII^e-XVIII^e s.).

Digitized by Google

84. **Var** (*M. M. Courtecuisse*) [1928]. — Versements : par la Direction de l'enregistrement, 233 reg. (1794-1865).

Dépôt : par Me Fauque, notaire à Brignoles, 370 reg. de minutes (xve-xviiie s.).

Réintégration : de la mairie de Tourvès, fragments d'expéditions d'actes notariés de Saint-Maximin (xvie s.); procédures concernant divers particuliers.

Dons : par M. d'Espinay de Briort, 1 reg. de minutes de Jean Favé, notaire à Barjols (1502-1503); — par Me Grisolle, notaire à Cuers, 3 reg. de la juridiction seigneuriale de Solliès (1558, 1568, 1572).

Refonte de la série Q moderne; — classement des dossiers d'assises des fonds de l'Amirauté et du Tribunal de commerce; — réorganisation des archives communales anciennes de Brignoles, Cuers, Saint-Maximin, Seillons, Tourvès.

[1929.] — Versements : par le greffe du tribunal de Draguignan, 600 reg. d'état civil des arrondissements de Brignoles et de Draguignan; — par le bureau de l'enregistrement de Fréjus, 90 registres.

Achèvement du classement de la série Q; classement des minutes déposées de l'étude Truc, de Brignoles (1.100 reg., le plus ancien de 1280) et d'une partie des papiers des greffes de justices de paix; — continuation de l'impression de l'inventaire des archives municipales de Saint-Tropez et de celui de Flayosc.

A signaler dans les archives communales : à Brignoles, des crédits ont été votés pour l'impression de l'inventaire des archives anciennes; aux archives hospitalières de cette ville, plusieurs reg. de comptes des trésoriers du xviiie s. ont été perdus par suite d'une inondation de la cave où elles sont déposées.

85. **Vaucluse** (*M. H. Chobaut*)[1] [1928]. — Versement par la Direction des Domaines, pièces provenant d'anciens établissements paroissiaux (1839-1895).

Dépôts : par les études notariales Charasse et de Beaulieu, d'Avignon, 51 reg. ou liasses (1789-1804), complément de dépôts antérieurs.

Don : par M. de Guilhermier, 3 caisses de documents (xviie-xviiie s.), provenant de la famille Bertet de Roussas, dont plusieurs membres ont occupé avant 1789 la charge de secrétaire et registrateur des suppliques de la Légation d'Avignon.

Récolement réglementaire; — classement et répertoire de la sous-série E état civil et de la série L (tribunaux révolutionnaires).

[1] M. H. Chobaut, archiviste du Gard, succède, le 1er avril 1928, à M. Imbert, nommé archiviste des Alpes-Maritimes.

Digitized by Google

[1929.] — Dons : par M. Huc, 2 boîtes de fiches de l'abbé Requin sur les faïences de Moustiers; — par les héritiers de M. Duhamel, ancien archiviste du département, ses notes et copies sur l'histoire locale, surtout sur la principauté d'Orange (45 cartons et boîtes); — par M. le Dr V. Laval, 62 reg. de cours de justice de l'Isle, Saumane, Vaucluse, Lagnes (xve et xvie s.) et 3 de minutes notariales de l'Isle-sur-Sorgue.

Dépôts : par Me Anrès, notaire à Malaucène, 1.093 reg. et liasses des anciens notariats de Brantes et de Malaucène (1362-1827); — par Me Grimaud, notaire à Monteux, 434 reg. et liasses (1476-1800); — par Me Bertrand, notaire à Mazan, 1.200 reg. et liasses (en cours de classement); — par Me Grimaud, notaire à Bédarrides, 218 reg. (1562-1805). — D'autres dépôts sont envisagés, en particulier des trois notaires de Carpentras; une annexe va être organisée dans l'ancien Palais de justice de Carpentras pour recevoir les dépôts notariaux de cette ville. — Le nombre des minutes anciennes conservées aux archives de Vaucluse sera alors de plus de 27.000.

Classement des dépôts notariaux, des papiers Guilhermier, Duhamel, de la série E notaires; refonte du classement des archives de la ville d'Avignon antérieures à 1500; triage des documents judiciaires des greffes.

A signaler dans les archives communales et hospitalières : à Bédarrides, délibérations depuis 1559 (lacune de 1599 à 1692); reg. par. depuis 1564; cadastre de 1596; pièces de comptes depuis 1413; à l'hospice, titres de propriété et pièces de comptes depuis 1543; — à Courthézon, charte de franchises (1302), délibérations (1570, 1664-1785), cadastres (1647, 1670, xviiie s.); reg. par. depuis 1569; état civil protestant depuis 1576 (lacunes); registres des conclusions du consistoire de Courthézon (1617-1631, 1672-1701); à l'hospice, reg. de reconnaissances (1543); — à l'Isle-sur-la-Sorgue, copie des actes les plus importants depuis le xiie s.; délibérations depuis 1377, cadastres de 1558, 1584, 1650, 1708, 1788; comptes du trésorier (1363, 1374 et depuis 1567); procédures depuis 1289; reg. par. (1528-1792); livre d'état civil spécial pour les juifs, tenu par les rabbins en exécution des ordres de la congrégation du Saint-Office (1763-an viii); à l'hôpital, actes depuis 1363; — à Entraigues-sur-la-Sorgue, délibérations depuis 1374 (lacune de 1379 à 1560), cadastres de 1654, 1736, 1757; reg. par. depuis 1652; — à Cadenet, délibérations depuis 1566; cadastres du xve s., de 1523, 1554, 1628, 1637, 1670, 1708, 1722; comptes des trésoriers depuis 1563; reg. par. depuis 1643; à l'hospice, délibérations et comptes depuis 1647; — à Carpentras, délibérations depuis 1352, cadastres de 1414,

Digitized by Google

1480, 1580, etc.; comptes des trésoriers depuis 1358; reg. par. depuis 1572; état civil spécial pour les juifs, tenu par les rabbins de 1763 à 1792; inventaires anciens de 1661, 1763; à l'hôpital, archives remontant au XIV^e^ s.; — à Orange, voir l'inventaire imprimé pour les séries AA-CC; reg. par. depuis 1578; reg. protestants depuis 1610; Université (1260-1784), hôpital (1356-1764); inventaires anciens de 1553, 1562, 1565; — à Védènes, délibérations depuis 1577, comptes depuis 1540, reg. par. depuis 1582, inventaire ancien de 1702; — à Saint-Saturnin, délibérations depuis 1564, comptes depuis 1596, pièces justificatives des comptes depuis 1521; reg. par. depuis 1587; — à Vaison-la-Romaine, délibérations depuis 1481 (lacunes), comptes depuis 1471; reg. par. depuis 1575; cadastres (XVII^e^-XVIII^e^ s.), inventaire ancien (1719); à l'hospice, 15 articles (depuis 1603); — à Valréas, chartes depuis 1300, délibérations depuis 1412; quelques comptes depuis 1442; cadastres (XVI^e^-XVIII^e^ s.); reg. par. depuis 1587; — à Lagnes, délibérations depuis 1556, cadastres (XVI^e^-XVIII^e^ s.); quelques comptes depuis 1455; reg. par. depuis 1645; — à Vaucluse, délibérations depuis 1622; pièces de comptes depuis 1606; reg. par. depuis 1616; — à Sorgues, chartrier (1351-1651), délibérations depuis 1483; cadastres (1565, 1582); quelques comptes depuis 1416; reg. par. depuis 1610; — au Thor, cartulaire municipal (1160-1775), délibérations (1409-1483, 1504-1792), cadastres (1667, 1732, 1782); comptes de 1487, série complète depuis le XVII^e^ s.; reg. par. depuis 1671; pièces sur la confrérie des pénitents noirs (1685-1792), sur l'hôpital, reconnaissances (1466).

86. **Vendée** (*M. P. Lanco*) [1928]. — Dons : par M. de Guényveau, dossier relatif à la seigneurie de la Brelezière (1731-1746).

Triage et classement des papiers judiciaires versés.

A signaler dans les archives communales : à l'Aiguillon-sur-Mer, reg. par. depuis 1737; délibérations depuis 1790; — à Auzay, reg. par. depuis 1593; délibérations depuis 1790; — à Beauvoir-sur-Mer, reg. par. depuis 1564; — à Bouin, depuis 1759; — à Chaix, depuis 1776; — à Chavagnes-les-Redoux, depuis 1640; — à Dompierre, depuis 1737; — à La Meilleraye-Tillaye, depuis 1599; — à Monstreigne, depuis 1682; — à Mouzeuil, depuis 1619; — à Nieul-sur-l'Autise, depuis 1663; délibérations depuis 1792; — au Poiret-sur-Velluire, reg. par. depuis 1636; délibérations depuis 1791; — à Rosnay, reg. par. depuis 1606 (lacunes pour 1640-1664); — à Sainte-Cécile, quelques actes par. depuis 1610; — à Saint-Fulgent, reg. par. depuis 1600 (lacunes); — à Sainte-Gemme-la-Plaine, depuis 1652; — à Saint-Hilaire-le-Vouhis, 1 reg. par. de 1767; — à Saint-Martin-

Digitized by Google

de-Fraigneau, reg. par. depuis 1706; — à Saint-Michel-en-l'Herm, depuis 1628; délibérations depuis 1791; — à Saint-Sulpice-en-Pareds, reg. par. depuis 1585; — à Thouarsais-Bouildroux, depuis 1600; — à Triaize, depuis 1665; — à Velluire, depuis 1652; délibérations depuis 1790; — à Vouvant, reg. par. depuis 1600.

A signaler dans les archives hospitalières : à Bouin, délibérations du conseil de direction de l'hôpital depuis 1748.

[1929.] — Dons : par M. Paul de Grandmaison, un millier de pièces sur sa famille avant la Révolution; — par les archives de l'Oise, 39 pièces relatives au prieuré de la Cébrandière (1740-1791); — par les archives du Pas-de-Calais, fragment de compte de réparations du château de Fontenay-le-Comte (XVI^e s.); — par les archives de Seine-et-Oise, deux feuillets relatifs à la seigneurie des Loges.

Versement : par les bureaux de recette de l'Enregistrement, 348 registres.

Continuation du triage et classement des papiers judiciaires; — achèvement de la mise en ordre de l'ancien état civil.

A signaler dans les archives communales : à L'Aiguillon-sur-Vie, reg. par. à partir de 1771; — à Angles, depuis le 5 avril 1629; — à Bois-de-Céné, depuis 1767; — à La Boissière-de-Montaigu, depuis 1601; — à La Boissière-des-Landes, depuis 1838; — à La Bruffière, depuis 1600 (avec nombreuses lacunes); — à La Chapelle-aux-Lys, depuis 1735; — à Chasnais, depuis 1651; — à Cheffois, depuis 1640; — à La Couture, depuis 1645; — à Curzon, depuis 1674; — à La Garnache, depuis 1756; — à La Gaubretière, depuis 1670; — à Grues, depuis 1698; — à Lairoux, depuis 1679; — à Marillet, depuis 1674; — à Mervant, depuis 1691; — à Mouchamps, depuis 1621; — à Mouilleron-en-Pareds, depuis 1661; — aux Moûtiers-sur-le-Lay, depuis 1658; — à Nieul-le-Dolent, depuis 1687; — à Saint-Avaugourd-des-Landes, depuis 1678; — à Saint-Benoist-sur-Mer, depuis 1692; — à Saint-Cyr-en-Talmondais, depuis 1683; — à Saint-Étienne-de-Brillouet, depuis 1669; — à Saint-Étienne-du-Bois, depuis 1586; — à Saint-Hilaire-de-Voust, depuis 1593; — à Saint-Hilaire-du-Bois, depuis 1619; — à Saint-Julien-des-Landes, depuis 1669; — à Saint-Martin-des-Fontaines, depuis 1742; — à Saint-Martin-Lars-en-Sainte-Hermine, depuis 1639; — à Saint-Martin-Lars-en-Tiffauges, depuis 1758; — à Saint-Maurice-des-Noues, depuis 1673; — à Saint-Paul-Mont-Penit, depuis 1607; — à Saint-Pierre-du-Chemin, depuis 1598.

87. Vienne (*M. J. Salvini*) [1928]. — Versements : par la Direction

Digitized by Google

de l'enregistrement, délibérations de la fabrique de Cernay (1854-1879); documents divers de la fabrique de Linazay (1874-1906); 324 reg. de formalité clos avant 1825.

Acquisition : archives seigneuriales provenant de la famille de Vassé (1329-XIX[e] s., complément d'un achat antérieur de 1923).

Dons : par les archives de la Corrèze, publication à Poitiers de la déclaration du roi après la Saint-Barthélemy (1572); — par les archives des Deux-Sèvres, 3 pièces de la maîtrise des eaux et forêts de Poitiers (1511-1711); — par M. l'abbé Chapeau, quelques pièces sur la région de Chaunay (XVIII[e] s.), 6 mandements d'évêques de Poitiers (1766-1807), 1 dossier sur les morts des combats de Lorette en 1914-1915; — par M. l'abbé Chambeire, lot de papiers du XVI[e] au XVIII[e] s.; — par M. Mérieux, papiers concernant les domaines de Rochefort, commune de Mirebeau (1822-1826) et de Cubonne, paroisse de Buxerolles (1780); — par M. de La Bastide, travaux topographiques exécutés en 1827 et 1846 à l'École de Saint-Cyr (transmis aux archives de la Guerre); — par M. Julien, documents sur les domaines sis à Marçay et à Chasseneuil (1676-1825); — par M. Eygun, 398 moulages de sceaux du Poitou.

Dépôts : par M. le curé de Saint-Hilaire de Poitiers, dossier d'un procès entre le chapitre de Saint-Hilaire et son trésorier (1255-1706); — par la Société des antiquaires de l'Ouest, lettres de Saint-Saëns (1888-1916); — par la commune de Béruges, registre des lois et décrets et des adresses faites par la municipalité (1790); dossiers divers (1793-1836); — par celle de Bonneuil-Matours, ancien exemplaire de l'atlas cadastral; — par celle de Glenouze, reg. par. (1692-1792); — par celle de Marçay, délibérations de 1788 à 1818; — par celle de Vendeuvre, délibérations (1788-an III), 1 reg. d'actes divers (1790-1853).

Répertoriage sur fiches de 1.166 articles de versements judiciaires; classement des papiers des sous-préfectures de Civray et Loudun; — continuation (par M. Eygun) du catalogue des sceaux; — classement des reg. par. et d'état civil; — classement partiel de la série Q; — rédaction (par M. Pouliot) de l'inventaire des reg. par. de l'arrondissement de Poitiers (suite).

A signaler dans les archives communales : à Ternay, table alphabétique des reg. par. de 1692 à 1780.

[1929.] — Dons : par les archives de l'Oise, lettre sur la nomination d'un sergent de la sénéchaussée de Poitiers, nommé Mestayer (1766); — par M. le comte de Saint-Saud, vente à Guillaume Giraudet, de Voultegon (1740); — par M. le comte de Lusignan, photographie au physionotrace d'un portrait du marquis de Lescure, mort en 1793

Digitized by Google

— par M^lle^ Bari, papiers de la famille du Chilleau (xv^e^-xviii^e^ s.); — par M^e^ Thomas, registre de délibérations de la Société populaire de Vouneuil-sur-Vienne; — par M. l'abbé Chapeau, 11 pièces des xvii^e^-xviii^e^ s.; rôle du 20^e^ de Vançay en 1787; mandements des évêques de Poitiers (début du xix^e^ s.); — par M. le marquis de la Messelière, registre de délibérations de Poligny (1792-an iv); — par les archives du Puy-de-Dôme, 3 pièces sur Nicolas Gruget, contrôleur des finances en Poitou (1607-1616); — par M. Eygun, moulages de sceaux poitevins.

Versements : par l'administration de l'Enregistrement, achèvement du versement des registres de formalité clos entre 1808 et 1824 (au total 388 reg.), et de tables alphabétiques des registres (depuis 1730).

Dépôts : par M. le marquis de la Messelière, 2 sacs d'archives provenant du marquis de Ferrières, député aux États de 1789, contenant, entre autres, l'inventaire des titres des 17 seigneuries appartenant à Élie du Tillet dans la région de Mirebeau (1719); — par M. le comte de Lusignan, 213 lettres missives reçues par Philippe Canaye, sieur du Fresne, ambassadeur à Venise sous Henri IV, dont 102 du roi (la plupart publiées); — par M. Laurent de Moussac, archives de sa famille (xv^e^-xix^e^ s.); — par M. le comte Aymer de la Chevalerie, archives du château du Piloué (xiii^e^-xix^e^ s., 104 liasses, reg. ou dossiers); — par M. Coyrault des Loges, 37 pièces (xvi^e^-xvii^e^ s.), sur des terres à Sainte-Soline et environs; — par la Société des antiquaires de l'Ouest, titres domaniaux sur Quinçay, Cissé et Biard (1587-1666, don de M. Audinet); copies de 10 bulles (1309-1520) sur des églises de Poitiers, faites au Vatican par le D^r^ Larrieu; — par la commune de Nalliers, état de sections (1791);— par celle de Saint-Savin, délibérations du 20 mars 1790 au 22 décembre 1791; — par celle de Vouneuil-sous-Biard, délibérations (1791-1806).

Réintégration : sur la commune de Saint-Savin, délibérations de la municipalité de canton (depuis l'an iv).

Achèvement du classement des versements judiciaires de 1927; — organisation des versements faits depuis 1892 par l'Enregistrement; — classement du chartrier de Piloué; — continuation par M. Pouliot, collaborateur bénévole, de l'inventaire des registres paroissiaux.

A signaler dans les archives communales : à Scorbé-Clairvaux, répertoire de l'état civil de 1760 à 1869, précédé d'une liste des curés de 1476 à 1894.

88. **Haute-Vienne** (*M. A. Petit*) [1928]. — Versement : par l'administration de l'Enregistrement, 1.315 reg. (jusqu'en 1825, et jusqu'en

Digitized by Google

1866 pour lès bureaux de Limoges), dont 5 reg. du contrôle des actes de notaires (1720-1791).

Réintégration : de la mairie de Bellac, divers papiers d'État, figurant à l'inventaire sommaire de la série E suppl. (archives communales de Bellac) sous les cotes GG 4-88 et II 1-21.

Achèvement de la rédaction du répertoire du fonds de l'abbaye de Saint-Augustin-lès-Limoges (série H).

A signaler dans les archives communales : à Compreignac, reg. par. depuis 1604; état général des fonds de la paroisse (1741-1743); — à Gorre, reg. par. depuis 1641; — à Roussac, reg. par. de Lagarde, depuis 1692; du Buis, depuis 1691; de Roussac, depuis 1644, état général des fonds de la paroisse (1741-1742); — à Saint-Auvent, reg. par. depuis 1625; délibérations depuis 1790; — à Saint-Cyr, reg. par. depuis 1643; délibérations depuis 1791; — à Saint-Laurent-sur-Gorre, reg. par. depuis 1622; comptes de la fabrique (1756-1779); — à Saint-Yrieix-sous-Aixe, reg. par. depuis 1682; état des fonds de la paroisse (1746); — à Séreilhac, reg. par. depuis 1730; état des fonds de la paroisse (1742).

[1929]. — Dons : par les archives de la Corrèze, quittance du solde de la dot d'Anne-Marguerite de Bonneval, sœur de Jean-François, marquis de Bonneval, et « ex-épouse » de Nicolas de la Saigne, sieur de Saint-Georges, baron de la Borne (20 août 1660).

Versement : par les bureaux de l'enregistrement, tables des registres centenaires, versés l'année précédente; — par le bureau de Rochechouart, deux reg. d'insinuations laïques (1716-1720, 1752-1757); — par le bureau de Saint-Junien, 2 reg. d'actes sous seings privés (1806-1819).

Dépôt : par Me Pelat, notaire à Nantiat, minutes des Lavergne, notaires à Cieux (1663-1792), de Boussy, notaire à Cieux (1734-1755), de Boussy de Lachèze (1756-1765), de Boussy de Fromental (1766-1770), de Bricquet, notaire à Saint-Pardoux (1731-1748), de Mallet, notaire au Buis (1606-1638), d'autre Mallet (1660), de Martial Faucher, notaire à Lécuras (1662-1685); expéditions d'actes de notaires divers, à Roussac, Lavaud, Saint-Symphorien, Thouron, Clavières, La Garde, Saint-Gérald (1570-1710); pièces de procédure (1575-1689).

Classement du fonds de l'abbaye Saint-Martin-lès-Limoges.

A signaler dans les archives communales : à Royères, reg. paroissiaux depuis 1712, état général des fonds de la paroisse (1754); — à Saint-Bonnet-Briance, reg. par. de Saint-Bonnet depuis 1667, d'Aigueperse depuis 1747; — à Saint-Genest, reg. par. de 1615-

Digitized by Google

— par M^lle^ Bari, papiers de la famille du Chilleau (xv^e^-xviii^e^ s.); — par M^e^ Thomas, registre de délibérations de la Société populaire de Vouneuil-sur-Vienne; — par M. l'abbé Chapeau, 11 pièces des xvii^e^-xviii^e^ s.; rôle du 20^e^ de Vançay en 1787; mandements des évêques de Poitiers (début du xix^e^ s.); — par M. le marquis de la Messelière, registre de délibérations de Poligny (1792-an iv); — par les archives du Puy-de-Dôme, 3 pièces sur Nicolas Gruget, contrôleur des finances en Poitou (1607-1616); — par M. Eygun, moulages de sceaux poitevins.

Versements : par l'administration de l'Enregistrement, achèvement du versement des registres de formalité clos entre 1808 et 1824 (au total 388 reg.), et de tables alphabétiques des registres (depuis 1730).

Dépôts : par M. le marquis de la Messelière, 2 sacs d'archives provenant du marquis de Ferrières, député aux États de 1789, contenant, entre autres, l'inventaire des titres des 17 seigneuries appartenant à Élie du Tillet dans la région de Mirebeau (1719); — par M. le comte de Lusignan, 213 lettres missives reçues par Philippe Canaye, sieur du Fresne, ambassadeur à Venise sous Henri IV, dont 102 du roi (la plupart publiées); — par M. Laurent de Moussac, archives de sa famille (xv^e^-xix^e^ s.); — par M. le comte Aymer de la Chevalerie, archives du château du Piloué (xiii^e^-xix^e^ s., 104 liasses, reg. ou dossiers); — par M. Coyrault des Loges, 37 pièces (xvi^e^-xvii^e^ s.), sur des terres à Sainte-Soline et environs; — par la Société des antiquaires de l'Ouest, titres domaniaux sur Quinçay, Cissé et Biard (1587-1666, don de M. Audinet); copies de 10 bulles (1309-1520) sur des églises de Poitiers, faites au Vatican par le D^r^ Larrieu; — par la commune de Nalliers, état de sections (1791);— par celle de Saint-Savin, délibérations du 20 mars 1790 au 22 décembre 1791; — par celle de Vouneuil-sous-Biard, délibérations (1791-1806).

Réintégration : sur la commune de Saint-Savin, délibérations de la municipalité de canton (depuis l'an iv).

Achèvement du classement des versements judiciaires de 1927; — organisation des versements faits depuis 1892 par l'Enregistrement; — classement du chartrier de Piloué; — continuation par M. Pouliot, collaborateur bénévole, de l'inventaire des registres paroissiaux.

A signaler dans les archives communales : à Scorbé-Clairvaux, répertoire de l'état civil de 1760 à 1869, précédé d'une liste des curés de 1476 à 1894.

88. **Haute-Vienne** (*M. A. Petit*) [1928]. — Versement : par l'administration de l'Enregistrement, 1.315 reg. (jusqu'en 1825, et jusqu'en

Digitized by Google

1866 pour les bureaux de Limoges), dont 5 reg. du contrôle des actes de notaires (1720-1791).

Réintégration : de la mairie de Bellac, divers papiers d'État, figurant à l'inventaire sommaire de la série E suppl. (archives communales de Bellac) sous les cotes GG 4-88 et II 1-21.

Achèvement de la rédaction du répertoire du fonds de l'abbaye de Saint-Augustin-lès-Limoges (série H).

A signaler dans les archives communales : à Compreignac, reg. par. depuis 1604; état général des fonds de la paroisse (1741-1743); — à Gorre, reg. par. depuis 1641; — à Roussac, reg. par. de Lagarde, depuis 1692; du Buis, depuis 1691; de Roussac, depuis 1644, état général des fonds de la paroisse (1741-1742); — à Saint-Auvent, reg. par. depuis 1625; délibérations depuis 1790; — à Saint-Cyr, reg. par. depuis 1643; délibérations depuis 1791; — à Saint-Laurent-sur-Gorre, reg. par. depuis 1622; comptes de la fabrique (1756-1779); — à Saint-Yrieix-sous-Aixe, reg. par. depuis 1682; état des fonds de la paroisse (1746); — à Séreilhac, reg. par. depuis 1730; état des fonds de la paroisse (1742).

[1929]. — Dons : par les archives de la Corrèze, quittance du solde de la dot d'Anne-Marguerite de Bonneval, sœur de Jean-François, marquis de Bonneval, et «ex-épouse» de Nicolas de la Saigne, sieur de Saint-Georges, baron de la Borne (20 août 1660).

Versement : par les bureaux de l'enregistrement, tables des registres centenaires, versés l'année précédente; — par le bureau de Rochechouart, deux reg. d'insinuations laïques (1716-1720, 1752-1757); — par le bureau de Saint-Junien, 2 reg. d'actes sous seings privés (1806-1819).

Dépôt : par Me Pelat, notaire à Nantiat, minutes des Lavergne, notaires à Cieux (1663-1792), de Boussy, notaire à Cieux (1734-1755), de Boussy de Lachèze (1756-1765), de Boussy de Fromental (1766-1770), de Bricquet, notaire à Saint-Pardoux (1731-1748), de Mallet, notaire au Buis (1606-1638), d'autre Mallet (1660), de Martial Faucher, notaire à Lécuras (1662-1685); expéditions d'actes de notaires divers, à Roussac, Lavaud, Saint-Symphorien, Thouron, Clavières, La Garde, Saint-Gérald (1570-1710); pièces de procédure (1575-1689).

Classement du fonds de l'abbaye Saint-Martin-lès-Limoges.

A signaler dans les archives communales : à Royères, reg. paroissiaux depuis 1712, état général des fonds de la paroisse (1754); — à Saint-Bonnet-Briance, reg. par. de Saint-Bonnet depuis 1667, d'Aigueperse depuis 1747; — à Saint-Genest, reg. par. de 1615-

Digitized by Google

1624 et à partir de 1671, état général des fonds (1742); délibérations depuis l'an II; état de répartition de la propriété foncière (an VI); — à Saint-Just, reg. par. depuis 1682, délibérations (1791-an IX, 1820-1834); — à Saint-Laurent-les-Églises, reg. par. de 1694 à 1740 (les autres sont déposés aux archives départementales); registre du conseil de fabrique (1810); 2 livres des métayers de la famille Mazeau des Granges (1829-1850); — à Saint-Léger-la-Montagne, reg. par. de 1663 à 1676 et à partir de 1712; — à Saint-Priest-Taurion, reg. par. depuis 1730; état général des fonds de la paroisse (1742); — à Sussac, reg. par. depuis 1766; état général des fonds (1753).

89. **Vosges** (*M. A. Philippe*) [1928]. — Versements : par les greffes des tribunaux, fonds de la cour d'assises (1811-1830), dossiers correctionnels (1830-1875), fonds de la cour prévôtale (1816-1818), et de la cour spéciale (1812-1816); — par ceux des justices de paix de Châtel-sur-Moselle, Darney, Mirecourt, Monthureux, Neufchâteau, papiers de 1790 à 1830.

Dons : par M. le Dr Germain de Bruyères, livre de raison et 10 pièces papier de la famille Gaudel, de Nomexy (XVIIIe s.); — par M. Blaise, acquêt pour Jean Thiébault, du Saulcy, sur Nicolas Thiébault, de la Petite-Raon (1766); acquêt pour Jeanne Colin, veuve de Benoît Apté, sur Joseph Masson, de Belval (1788); — par les archives de l'Oise, 2 titres de rentes passés par Claude Claudel, laboureur aux Granges de Franould, au profit de la recette des Ponctuations de l'église Saint-Pierre-de-Remiremont (1785).

Réintégrations : par la mairie de Remiremont, enregistrement des pétitions adressées à l'administration des cantons de Plombières et du Thillot; délibérations sur les pétitions adressées à l'administration du canton du Thillot (ans IV-VIII); — par les archives de la Haute-Marne, saisie pour M. de Mandre, curé de Greux et de Domrémy, contre le prieur et les religieux de Mureau (1673); acensement, par l'abbaye de Flabémont, du moulin de la Salle au profit de François Potard (1711); consultation pour l'abbaye de Mureau contre M. Leclerc, curé de Rouceux, au sujet de la dîme des pommes de terre (1742).

Dépôts : par la commune de Damas-aux-Bois, 11 reg. par. (1640-1765); — par celle de Lignéville, 5 reg. par. (1654-1792), 3 reg. d'état civil (1793-1803); 1 pièce parchemin relative à une redevance d'une maison de la Petite-Partie; 75 pièces manuscrites et imprimées relatives aux affaires de la commune (an VI-1820); — par celle de Morizécourt, 74 cahiers paroissiaux et d'état civil (1679-1800), 3 pièces papier (XVIIIe s.); — par celle de Rugney, 5 reg. par. et d'état

Digitized by Google

civil (1741-1802); — par celle de Vroville, 1 reg. par. (1692-1789), 1 liasse de titres communaux (1700-1790).

Classement et rangement des versements judiciaires; — rédaction de l'inventaire sommaire de la série H (fonds d'Étival et de Flabémont), classement du fonds de Mureau (même série); continuation de l'impression du tome II de l'Inventaire de H (abbayes et prieuré de Chaumousey, d'Hirival, de Droiteval, de Bonfays).

A signaler dans les archives communales : à Châtillon-sur-Saône, reg. par. depuis le XVI^e^ s. (le 1^er^ cahier remontant à 1529 égaré); — à Hymont, 3 documents du XVII^e^ s. sur la fondation d'une chapelle et les rapports des habitants de Valleroy et d'Hymont; — à Rugney, reg. par. depuis 1741; — à Saint-Prancher, depuis 1643; délibérations depuis 1788; — à Saulxures-lès-Bulgnéville, reg. par. depuis 1670; — aux Thons, dossier de procédure.

[1929.] — Don : par M. Puton, président du tribunal de Remiremont, constitution de rente sur les salines de Rosières par Henri II, duc de Lorraine, au profit d'Antoinette de Lorraine, duchesse de Clèves et Juliers (10 août 1610); décret de justice pour le curé de Nomexy, chapelain du château de Châtel, contre les héritiers du receveur et gruyer de Châtel (21 mai 1669); 18 pièces sur la famille Gaudel, seigneur de Nomexy (XVII^e^-XVIII^e^ s.) et 29 pièces sur les familles Canon, Pano, Doron, Triboulet, Mougeot, Baudot, Philippe (XVII^e^-XVIII^e^ s.).

Acquisitions : 5 titres d'acquêts au profit de Didier Villaume, bourgeois d'Épinal (1598-1613); — vente aux dames du chapitre d'Épinal, par Demangeon Didier Mangeon, d'une rente de 12 francs servant aux fondations de feue Chrétienne de Chahanay, dame du chapitre (1677); — 4 pièces sur la famille du Houx de Vioménil (1774-1817).

Réintégration : par les archives de Meurthe-et-Moselle, 23 registres paroissiaux de Vicherey, Maconcourt, Pleuvezain (1692-1695, 1704-1723).

Dépôt : par la commune de Jainvillotte, 8 reg. par. (1652-1792) et 2 d'état civil (1793-an VIII); — par celle de They-sous-Montfort, 2 reg. par. (1702-1792) et 3 d'état civil (1793-1823); — par M^e^ Weymuller, notaire à Épinal, 195 liasses de notaires d'Épinal (1560-1800), de Badménil (1609-1635), de Châtel-sur-Moselle (1583-1629), de Dogneville (1587-1636), de Girmont (1606-1630), de Padoux (1572-1717), de Rambervillers (1592-1683), de Sainte-Hélène (1614-1635), de Sercœur (1593-1636), de Vomécourt (1625-1635), de Zincourt (1599-1635).

Versement : par les bureaux de l'Enregistrement, 1.700 registres antérieurs à 1825; — ont actuellement versé les justices de paix de Bains, Beaufremont, Châtel-sur-Moselle, Darney, Domèvre-sur-Durbion,

Digitized by Google

Escles, Grand, Laveline, Liffol-le-Grand, Lignéville, Mirecourt, Monthureux-sur-Saône, Neufchâteau, Rouvres-en-Xaintois, Saint-Dié, Vittel.

Classement des papiers des justices de paix; — tous les papiers judiciaires versés par les tribunaux sont classés, inventoriés et consultables.

90. **Yonne** (*M. Ch. Porée*) [1928]. — Versements : par le greffe du tribunal d'Auxerre, documents provenant du tribunal civil, de l'ancien tribunal criminel, de la cour prévôtale, de la cour d'assises, et dossiers ramenés des tribunaux d'Avallon et de Tonnerre.

Dons : par M. Roland, plan de la crypte de l'ancienne église Saint-Amatre; — par M. l'abbé Pissier, 182 planches et dessins concernant l'église de Vézelay, dont 53 signés Viollet-le-Duc; — par les archives de la Seine-Inférieure, acte de 1786 concernant la seigneurie de Percey, Butteaux et Jaulges, près Saint-Florentin; — par M. Robert de Chevanne, chartrier de la seigneurie de Grétigny, concernant les familles Le Bourgoing (33 liasses); — par M. Pillet, contrat de mariage de M. de Massolle, seigneur de Trucy, avec Adélaïde de Cullon d'Arcy (1755).

Classement et répertoire des huit premières sous-séries de la série B (bailliage et présidial d'Auxerre, maréchaussée d'Auxerre, juridiction du bailliage sur le fait des aides, prévôté royale d'Auxerre, maîtrise des eaux et forêts d'Auxerre, grenier à sel d'Auxerre, juridiction consulaire d'Auxerre, subdélégation du prévôt des marchands et des échevins de Paris au dépôt de Vermenton); — commencement du classement du fonds des justices seigneuriales.

[1929]. — Dons : par les archives de l'Oise, adjudications des offices de contrôleur, visiteur et marqueur des cuirs de Ferrières; échange entre le marquis de Fontaine, seigneur de Moulins (Yonne), et Claude Droin, marchand; — par les archives de Seine-et-Marne, bail à rente d'une terre au finage de Saint-Pierre-le-Vif; — par les archives de l'Aube, 1 reg. paroissial de La Celle-Saint-Cyr; monitoire de l'official de Sens relatif à un emprisonnement à Neuilly.

Constitution des fonds des justices seigneuriales du bailliage d'Auxerre et inventaire de ces fonds.

91. **Alger** (*M. Brincat*). — Service purement administratif.

92. **Constantine** (*M. P. Alquier*) [1928]. — Publication du répertoire numérique de la série A (lois, décrets, arrêtés).

[1929.] — Préparation du répertoire numérique de la série M (colonisation).

Digitized by Google

93. Oran (*M. P. Lefrancq*[1]) [1928]. — Récolement réglementaire; classement des dossiers versés conformément au cadre établi en 1927 pour les archives algériennes.

[1929.] — Commencement d'un répertoire alphabétique sur fiches, par mots typiques, des diverses séries du dépôt (17.000 articles).

[1] M. P. Lefrancq, archiviste-paléographe, succède, le 1er février 1928, à M. Dupont, démissionnaire.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE.

Antibes, *voir* Auriac (J. d').

Archives départementales. Chronique des années 1927 et 1928, *voir* Courteault. — Archives départementales du Nord, *voir* Bruchet.

Aulard (A.). Notice nécrologique sur cet historien, *voir* Omont.

Auriac (J. d') fait une communication sur les noms de baptême à Antibes, p. xlvi.

Auvray (L.) lit un mémoire sur les papiers de la reine Christine de Suède, p. lix; — rend compte de diverses publications, p. ix, xxx, xxxiii, xxxvi, liii, lv, lviii, lix.

Bar (G. de) maintenu membre du Comité, p. xxvii.

Bémont (Ch.) présente un rapport, p. xi; — rend compte de diverses publications, p. ix, xi, xxvii, xxx, xxxiii, xxxvi, liii, lv, lx.

Bigard (L.) fait une communication sur les origines de la ville de Rueil, p. xxxix.

Billioud (J.) fait une communication sur les marques de draps et de toiles transités par Marseille, p. xviii.

Blanquart (F.). Une redevance de l'abbaye de Fécamp aux évêques d'Évreux pour leur joyeux avènement, p. xlii, 103.

Blois (chambre des comptes de), *voir* Jouanne.

Bondois (P.-M.). La garenne de Saint-Germain-en-Laye et le terroir de Croissy-sur-Seine en 1660, p. xl, 91. — Le duc de Savoie Victor-Amédée II et la révocation de l'Édit de Nantes, p. xlvii, 139.

Boone (H.) fait une communication de la formation ethnique du Cambrésis, p. xxi. — Essai sur les circonscriptions administratives rurales à l'époque mérovingienne, p. xlvii, 169.

Borda (Étienne de), pacificateur des Landes au temps des guerres de religion, *voir* Gouron.

Braconnier (P.) fait une communication sur l'aspect verbal en français, p. xxi.

Braure (M.) fait une communication sur la vie rurale en Flandre au temps de Philippe le Bon, p. xviii.

Bruchet (M.) fait une communication sur le répertoire des fonds religieux des Archives départementales du Nord, p. xiv.

Brunel (C.), chargé de rapport, p. liv; — présente un rapport, p. lvii; — rend compte de diverses publications, p. ix, xi, xxviii, xxix, lv, lx.

Burguburu (P.) envoie un projet de dictionnaire de métrologie, p. xxxvi.

Bussy-Rabutin, *voir* Pousserreau.

Callerault (A.) fait une communication sur le séjour de Duns Scot à l'Université de Paris, p. xl.

Cambrai, *voir* Boone, Créteur.

Carcopino (J.), nommé membre du Comité, p. lii; — rend compte de diverses publications, p. lviii, lx.

Digitized by Google

Carloman. Sa campagne contre Vienne en 881-882, *voir* Font-Réaulx.
Charles VI et Charles VII, rois de France. Leurs écuries, *voir* Lemoine.
Christine de Suède. Papiers de cette reine, *voir* Auvray.
Clairambault et ses collections (Notes sur), *voir* Lauer.
Comité des travaux historiques et scientifiques, Section de philologie et d'histoire (jusqu'à 1715). Liste des membres, p. v.; — membres décédés, *voir* Aulard, Langlois, Vidier; — membre démissionnaire, *voir* Lecestre; — nouveaux membres, *voir* Carcopino, Coville, Lesort, Levillain, Mirot, Samaran, Viard.
Commission départementale des antiquités de Seine-et-Oise sollicite la publication de l'ancien inventaire des chartes de Saint-Denis, p. lix.
Congrès (61e et 62e) des Sociétés savantes de Paris et des départements tenus à Lille, p. xii, et à la Sorbonne, p. xxxvii.
Congrès des Sociétés savantes. Organisation générale, p. xxx.
Coquelle (P.) fait une communication sur des testaments de bourgeois de Meulan, p. xli.
Coüard (E.). Annonce de la mort de cet érudit, p. lii.
Courteault (H.), chargé de rapport, p. xxix; — présente un rapport, p. xxxii; — rend compte de diverses publications, p. xxviii, xxix, xxxiii, xxxvi, lviii, lx. — Chronique des archives départementales, 1928 et 1929, p. 241.
Coutances, *voir* Le Clerc.
Coville (A.), nommé membre du Comité, p. ix; — rend compte de diverses publications, p. xxxvi.
Créteur (F.) fait une communication sur le diplôme érigeant Cambrai en duché, p. xvi.
Croissy-sur-Seine, *voir* Bondois.
Darras (E.) fait une communication sur la seigneurie de Stors, p. xlvi.
Daville (C.). Sur les relations de Louis XI avec l'abbaye de Saint-Claude, p. xliii, 109.
Destandau (A.) envoie une communication sur les minutes de Loys Quenin, notaire aux Baux, p. viii.
Deville (E.) offre des parchemins au Comité, p. xxvii, xxix.
Dictionnaire topographique de la France. Commission pour en activer la publication, p. lvii. — Dictionnaire du département de la Loire par J. Dufour, p. xxxv. — Dictionnaire du département de la Sarthe par E. Vallée, p. lvii, lix.
Dinan (couvent de Sainte-Claire de), *voir* Sérent (A. de).
Dufour (J.), auteur du Dictionnaire topographique de la Loire, p. xxxv.
Dunkerque, *voir* Lemaire.
Duns Scot, *voir* Callebaut.

Evreux (évêques d'), *voir* Blanquart.

Fage (R.). Notice nécrologique sur cet érudit, *voir* Omont.
Favret (Abbé) fait une communication sur Elisabeth de Montaigu, comtesse de Roucy et de Braine, morte en 1429, p. xli.
Fawtier (R.). Un compte de menues dépenses de l'hôtel du roi Philippe VI de Valois, p. xxxv, lii, 183.
Fécamp (abbaye de), *voir* Blanquart.
Flandre. Chevauchée du comte de Gapençais dans ce pays (1304), *voir* Manteyer. — « Renenghe », *voir* Thomas. — Vie rurale, *voir* Braure.
Font-Réaulx (J. de). La campagne de Carloman contre Vienne et l'identification de *Lipsiacus villa Andegavensis*, p. xvi, 1.
François Ier. Comptes de l'écurie de ce roi, p. xxviii, xxix.

Digitized by Google

Fristot (L.) fait une communication sur Henriette de Lorraine, princesse de Phalsbourg, p. xix, et sur un registre paroissial de Sainte-Geneviève (canton de Pont-à-Mousson), p. xlviii.

Gapençais (comte de). Sa chevauchée en Flandre (1304), *voir* Manteyer.
Gouron (M.). Le capitaine Étienne de Borda, pacificateur des Landes au temps des guerres de religion, p. xxxii, 25.

Harlay (L. A. de), intendant d'Alsace, *voir* Hatt.
Hatt (J.) fait une communication sur L.-A. de Harlay, intendant d'Alsace, p. xli.
Henriette de Lorraine, princesse de Phalsbourg, *voir* Fristot.
Houth (E.) fait une communication sur les chartes de l'abbaye du Val, p. xlii.

Jacquemier (R.), nommé chef du Bureau des sociétés savantes, p. x.
Jeanroy (A.) rend compte de diverses publications, p. viii, x, xxviii, xxxiii, liii, lviii, lx.
Jouanne (R.) fait une communication sur des fragments d'inventaires des titres de la Chambre des comptes de Blois, p. xvi.

Langlois (Ch.-V.). Notice nécrologique sur cet historien, *voir* Omont.
Langres, *voir* Le Grand.
Lauer (Ph.). Notes sur Clairambault et ses collections, p. xvii, 7. — Les reliures des manuscrits des rois Aragonais de Naples conservées à la Bibliothèque nationale, p. xliii, 121.
Lecestre (L.) rend compte de diverses publications, p. xi, xxix; — donne sa démission de membre du Comité, p. xxxii.
Le Clerc (Dr R.) fait une communication sur les membres des juridictions laïques de Saint-Lô et Coutances, p. xix; — sur les régents de Saint-Lô et sur les noms de personne dans la région, p. xxi; — sur le bailliage de Saint-Sauveur-Lendelin, p. xliii; — sur les noms de personne du bailliage de Saint-Sauveur-Lendelin, p. xlviii.
Le Grand (M.) fait une communication sur le chapitre de Langres, p. xlviii.
Lemaire (Dr L.) fait une communication sur le port de Dunkerque, p. xix.
Lemaitre (H.) fait une communication sur une règle de religieuses franciscaines, p. xlvii.
Lemoine (H.). Les écuries royales sous Charles VI et Charles VII, p. xliv, 131.
Lesort (A.) organise une excursion, p. xxxv; — nommé membre du Comité, p. lii; — chargé de rapport, p. liv; — présente un rapport, p. lviii; — rend compte de diverses publications, p. lv.
Levillain (L.), nommé membre du Comité, p. xxvii; — chargé de rapport, p. lix.
Lille. Congrès des Sociétés savantes, p. xii. — Coutumes de la ville, *voir* Monier.
Lipsiacus villa Andegavensis. Identification de ce lieu, *voir* Font-Réaulx.
Louhossoa (paroisse de), *voir* Nogaret.
Louis XI, roi de France. Comptes de son argenterie, *voir* Samaran; — ses relations avec l'abbaye de Saint-Claude, *voir* Davillé.

Manteyer (G. de). La chevauchée du comte de Gapençais en Flandre (1304), p. xvii, 15.

Digitized by Google

Marichal (P.), commissaire responsable du dictionnaire topographique du département de la Sarthe, p. LVII; — chargé de rapport, p. LII; — présente un rapport, p. X; — rend compte de diverses publications, p. VIII, XI, XXXIII, XXXVI, LIII, LX.
Marseille, *voir* Billioud.
Martin (Olivier), chargé de rapport, p. XXIX; — présente un rapport, p. XXXII; — rend compte de diverses publications, p. XXIX, XXXIII, LV.
Meulan. Testaments de bourgeois de cette ville, *voir* Coquelle.
Meunier (Chanoine J.-M.) fait une communication sur le rhotacisme en Nivernais, p. XXII; — et sur deux étymologies morvandelles, p. XLIX.
Mirot (L.), nommé membre du Comité, p. XXVII; — rend compte de diverses publications, p. XXXIII, LIII.
Monier (R.) fait une communication sur le *Livre roisin* ou coutumier lillois, p. XXII.
Montaigu (Elisabeth de). comtesse de Roucy et de Braine, *voir* Favret.

Nantes (Édit de), *voir* Bondois.
Naples (rois aragonais de), *voir* Lauer.
Nivernais. Patois du pays, *voir* Meunier.
Nogaret (J.) fait une communication sur la paroisse de Louhossoa, p. XLII.

Omont (H.), chargé de rapport, p. VIII; — présente un rapport, p. X, XXXVI; — rend compte de diverses publications, p. X, XI, XXVIII, LIII, LVIII, LX. — Notice nécrologique sur Alexandre Vidier, p. VII; sur Alphonse Aulard, p. XXIX; sur René Fage, p. XXXV; sur Charles-Victor Langlois, p. LVI.

Pas (J. de) fait une communication sur les débouchés du Bas-Artois au moyen-âge, p. XIX.
Perrod (Abbé) offre un ouvrage au Comité, p. IX.
Philippe VI de Valois, *voir* Fawtier.
Piétresson de Saint-Aubin offre un ouvrage au Comité, p. XXVII.
Pocquet de Haut-Jussé (B.) fait une communication sur le Saint-Siège et le clergé régulier breton, p. XLIV.
Poussereau (L.-M.) fait une communication sur le lieu de naissance de Bussy-Rabutin, p. XLV.

Rébelliau (A.) rend compte de diverses publications, p. XXVIII.
Risch (L.) envoie une communication, p. LIV, LVIII.
Rueil. Origines de cette ville, *voir* Bigard.

Saint-Claude (abbaye de), *voir* Davillé.
Sainte-Geneviève (canton de Pont-à-Mousson), *voir* Fristot.
Saint-Germain-en-Laye. Sa garenne, *voir* Bondois.
Saint-Lô, *voir* Le Clerc.
Saint-Sauveur-Lendelin (bailliage de), *voir* Le Clerc.
Samaran (Ch.), nommé membre du Comité, p. XXXIV; — rend compte de diverses publications, p. LV, LX. — Cinquante feuillets retrouvés des comptes de l'argenterie de Louis XI, p. 79.
Savoie, *voir* Victor-Amédée II.
Sérent (A. de) fait une communication sur le monastère de Sainte-Claire de Dinan, p. XLIX.
Société académique de l'Oise demande une subvention, p. VIII, X.
Société d'archéologie et de statistique de la Drôme demande une subvention, p. LVII.
Sociétés des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis demande une subvention, p. XXIX, XXXII.
Société d'histoire de Normandie demande une subvention, p. XXXVI.

Digitized by Google

Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne demande une subvention, p. xxix, xxxii, lix.
Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine demande une subvention, p. x, lii.
Société historique et archéologique du Gâtinais demande une subvention, p. liv.
Société philomatique de Verdun demande une subvention, p. lii.
Soyer (J.) offre un ouvrage au Comité, p. xxxv.
Stors (seigneurie de), *voir* Darras.

Thomas (A.) rend compte de publications, p. xi.
Thomas (P.) fait une communication sur la *renenghe* de Flandre, p. xxiii.
Trois Monts (Société *Les*) demande à correspondre avec la Section, p. ix, xi.

Val (abbaye du), *voir* Houth.
Vallée (E.), auteur du dictionnaire topographique du département de la Sarthe, p. lvii, lix.
Viard (J.), nommé membre du Comité, p. xxxiv; — chargé de rapport, p. xxxv; — présente un rapport, p. lii; — rend compte de diverses publications, p. lii.
Victor-Amédée II, duc de Savoie, *voir* Bondois.
Vidier (A.). Notice nécrologique sur cet érudit, *voir* Omont.
Vienne (Isère). Campagne de Carloman contre cette ville, *voir* Font-Réaulx.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES DOCUMENTS PUBLIÉS.

1263, novembre. Procès-verbal de réception d'une «chapelle» offerte par l'abbaye de Fécamp au nouvel évêque d'Évreux, Raoul de Chevry, p. 103.

1306, 17 juillet. Compte de chevauchée en Flandre (1304), rendu par Humbert Claret et reçu par Jean Dauphin, comte de Gapençais, p. 22.

1337. Compte de menues dépenses de l'hôtel du roi Philippe VI de Valois pour le premier semestre de l'année 1337, p. 189.

14[82], 1er mai-22 décembre. Quatre lettres de Louis XI à l'abbé et au couvent de Saint-Claude à propos d'une fondation dans cette abbaye, p. 111-113.

14[82], 9 juin. Lettre de Jean Gilbert, trésorier de France, à l'abbé et au couvent de Saint-Claude, à propos du don d'une châsse fait par le roi Louis XI à cette abbaye, p. 112.

[1482]. Inscription rappelant la fondation faite par le roi Louis XI dans l'abbaye de Saint-Claude, p. 117.

1522-1553. *Commissio officii episcopalis exercendi per suffraganeum in exemptione Fiscannensi*, p. 107.

1566-1593. Groupe de quarante-huit lettres adressées principalement au capitaine Borda, pacificateur des Landes au temps des guerres de religion, p. 48.

1661. Factum de François Patrocle, seigneur de Croissy, contre les habitants de cette ville, p. 97.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Liste des membres de la Section de philologie et d'histoire (jusqu'à 1715) du Comité des travaux historiques et scientifiques, p. v.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

SECTION DE PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE JUSQU'À (1715) DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES.

Séance du 11 janvier 1928, p. vii.
Notice nécrologique par M. Omont sur M. Alexandre Vidier, p. vii.

Séance du 6 février 1928, p. ix.

Séance du 5 mars 1928, p. x.

CONGRÈS (61e)
DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS, À LILLE.

Séance générale d'ouverture, p. xii.

Séance du 10 avril 1928, p. xiv.

Communication de M. M. Bruchet sur le répertoire des fonds religieux des Archives départementales du Nord, p. xiv.

Communication de M. F. Crépeur sur le diplôme érigeant Cambrai en duché (1510), p. xvi.

Communication de M. J. de Font-Réaulx sur la campagne de Carloman contre Boson, p. xvi.

Communication de M. R. Jouanne sur des fragments d'inventaires des titres de la Chambre des comptes de Blois, p. xvi.

Communication de M. Ph. Lauer sur Clairambault et ses collections, p. xvii.

Communication de M. G. de Manteyer sur la chevauchée du comte de Gapençais en Flandre, p. xvii.

Digitized by Google

Séance du 11 avril 1928, matin, p. XVIII.

Communication de M. J. Billioud sur les marques de draps et de toiles transités par Marseille, p. XVIII.

Communication de M. M. Braure sur la vie rurale en Flandre au temps de Philippe le Bon, p. XVIII.

Communication de M. L. Fristot sur Henriette de Lorraine, princesse de Phalsbourg, p. XIX.

Communication de M. le Dr R. Le Clerc sur les membres des juridictions laïques à Saint-Lô et Coutances, p. XIX.

Communication de M. le Dr L. Lemaire sur le rôle économique du port de Dunkerque, p. XIX.

Communication de M. J. de Pas sur les débouchés fluviaux et maritimes du Bas-Artois au moyen âge, p. XIX.

Séance du 11 avril 1928, soir, p. XXI.

Communication de M. H. Boone sur la formation ethnique du Cambrésis, p. XXI.

Communication de M. P. Braconnier sur l'aspect verbal en français, p. XXI.

Communication de M. le Dr Le Clerc sur les régents de Saint-Lô et sur les noms de personne dans la région de Saint-Lô, p. XXI.

Communication de M. le chanoine J.-M. Meunier sur le rhotacisme dans les parlers du Nivernais, p. XXII.

Communication de M. R. Monier sur le *Livre roisin* ou coutumier lillois, p. XXII.

Communication de M. P. Thomas sur la *renenghe* de Flandre, p. XXIII.

Séance générale de clôture du 14 avril 1928, p. XXV.

SECTION DE PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE (JUSQU'À 1715)
DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES.

Séance du 7 mai 1928, p. XXVII.

Séance du 4 juin 1928, p. XXVIII.

Séance du 5 novembre 1928, p. XXIX.

Notice nécrologique par M. Omont sur M. Alphonse Aulard, p. XXIX.

Séance du 3 décembre 1928, p. XXXII.

Digitized by Google

Séance du 7 janvier 1929, p. xxxiv.

Séance du 4 février 1929, p. xxxiv.

Notice nécrologique par M. Omont sur M. René Fage, p. xxxv.

Séance du 4 mars 1929, p. xxxvi.

CONGRÈS (62e)
DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS,
À LA SORBONNE.

Séance générale d'ouverture, p. xxxvii.

Séance du 2 avril 1929, p. xxxix.

Communication de M. L. Bigard sur les origines de la ville de Rueil, p. xxxix.

Communication de M. P.-M. Bondois sur la garenne de Saint-Germain-en-Laye et le terroir de Croissy, p. xl.

Communication du Père A. Callebaut sur le séjour de Duns Scot à l'Université de Paris, p. xl.

Communication de M. P. Coquelle sur six testaments de bourgeois de Meulan, p. xli.

Communication de M. J. Hatt sur L.-A. de Harlay, intendant d'Alsace, p. xli.

Communication de M. l'abbé Favret sur la succession d'Élisabeth de Montaigu, comtesse de Rouen et de Braine, morte en 1429, p. xli.

Communication de M. E. Houth sur les chartes de l'abbaye du Val, p. xlii.

Communication de M. J. Nogaret sur la formation de la paroisse de Louhossoa, p. xlii.

Séance du 3 avril 1929, matin, p. xlii.

Communication de M. le chanoine F. Blanquart sur une redevance de l'abbaye de Fécamp aux évêques d'Évreux, p. xliii.

Communication de M. C. Davillé sur les relations de Louis XI et de l'abbaye de Saint-Claude, p. xliii.

Communication de M. Ph. Lauer sur les reliures des manuscrits des rois aragonais de Naples, p. xliii.

Communication de M. le Dr R. Le Clerc sur le bailliage de Saint-Sauveur-Lendelin, p. xliii.

Digitized by Google

Communication de M. H. Lemoine sur les écuries royales sous Charles VI et Charles VII, p. XLIV.

Communication de M. B. Pocquet du Haut Jussé sur le Saint-Siège et le clergé régulier breton au moyen âge, p. XLIV.

Communication de M. L.-M. Pousskreau sur le lieu de naissance de Bussy-Rabutin, p. XLV.

Communication de M. E. Darras sur la seigneurie de Stors, p. XLVI.

Séance du 3 avril 1929, soir, p. XLVI.

Communication de M. J. d'Auriac sur les noms de baptême à Antibes, p. XLVI.

Communication de M. P.-M. Bondois sur Victor-Amédée II de Savoie et la révocation de l'Édit de Nantes, p. XLVII.

Communication de M. H. Boone sur les circonscriptions administratives rurales à l'époque mérovingienne, p. XLVII.

Communication de M. H. Lemaitre sur un manuscrit d'une règle de religieuses franciscaines hospitalières (1478), p. XLVII.

Communication de M. le Dr R. Le Clerc sur les noms de personne du bailliage de Saint-Sauveur-Lendelin, p. XLVII, et de la ville de Saint-Lô, p. XLVIII.

Communication de M. L. Fristot sur un registre paroissial de Sainte-Geneviève (canton de Pont-à-Mousson), p. XLVIII.

Communication de M. M. Le Grand sur une démarche du chapitre de Langres près de nombreux chapitres du royaume en 1320, p. XLVIII.

Communication de M. le chanoine J.-M. Meunier sur deux étymologies morvandelles, p. XLIX.

Communication du Père A. de Sérent sur le monastère de Sainte-Claire-de-Dinan, p. XLIX.

Séance générale de clôture du 6 avril 1929, p. L.

SECTION DE PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE (JUSQU'À 1715)
DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES.

Séance du 6 mai 1929, p. LI.

Séance du 4 juin 1929, p. LIV.

Séance du 4 novembre 1929, p. LV.

Notice nécrologique par M. Omont sur M. Charles-Victor Langlois, p. LVI.

Séance du 7 décembre 1929, p. LIX.

Digitized by Google

COMMUNICATIONS.

J. DE FONT-RÉAULX. La campagne de Carloman contre Vienne en 881-882 et l'identification de *Lipsiacus villa Andegavensis*, p. 1.

Ph. LAUER. Notes sur Clairambault et ses collections, p. 7.

G. DE MANTEYER. La chevauchée du comte de Gapençais en Flandre (28 juillet-23 septembre 1304), p. 15.

M. GOURON. Le capitaine Étienne de Borda, pacificateur des Landes au temps des guerres de religion, p. 25.

Ch. SAMARAN. Cinquante feuillets retrouvés des comptes de l'argenterie de Louis XI (1401-1471), p. 79.

P.-M. BONDOIS. La garenne de Saint-Germain-en-Laye et le terroir de Croissy-sur-Seine en 1660, p. 91.

F. BLANQUART. Une redevance de l'abbaye de Fécamp aux évêques d'Évreux pour leur joyeux avènement, p. 103.

C. DAVILLÉ. Sur les relations de Louis XI et de l'abbaye de Saint-Claude (la messe du roi), p. 109.

Ph. LAUER. Les reliures des manuscrits des rois aragonais de Naples conservées à la Bibliothèque nationale, p. 121.

H. LEMOINE. Les écuries royales sous Charles VI et Charles VII, p. 131.

P.-M. BONDOIS. Le duc de Savoie Victor-Amédée II et la révocation de l'Édit de Nantes, p. 139.

H. BOONE. Essai sur les circonscriptions administratives rurales à l'époque mérovingienne, p. 169.

R. FAWTIER. Un compte de menues dépenses de l'hôtel du roi Philippe VI de Valois pour le premier semestre de l'année 1337, p. 183.

H. COURTEAULT. Chronique des Archives départementales, p. 241.

TABLE ALPHABÉTIQUE, p. 431.

TABLE CHRONOLOGIQUE DES DOCUMENTS PUBLIÉS, p. 437.

TABLE DES MATIÈRES, p. 439.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google